FERD. ONGANIA
LIBRAIO DELLA REAL CASA
VENEZIA

Voor Strul mans van

Peter

Ignace

en

Marianne

23-6-'46

La Haye

I.

LA VIE PRIVÉE

A

VENISE

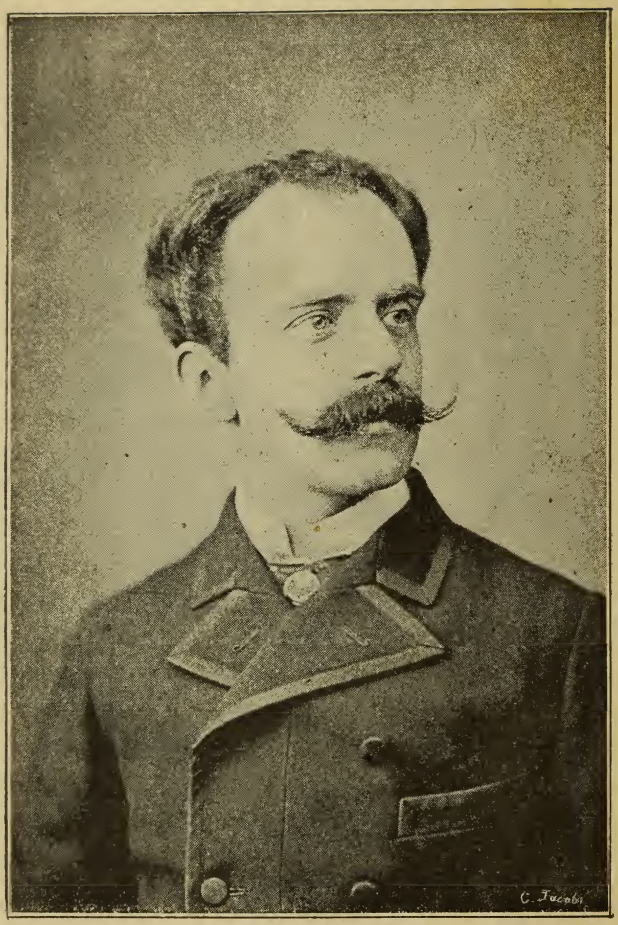
C. Jacobi

LA

VIE PRIVÉE

A

VENISE

DEPUIS L'ORIGINE

JUSQU'A LA CHUTE DE LA RÉPUBLIQUE

PAR

P. MOLMENTI

Ouvrage couronné par l'Institut royal
des sciences, des lettres et des arts de Venise

I.

VENISE
FERD. ONGANIA ÉDIT.
1895

THE GETTY CENTER
LIBRARY

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

La Vie Privée a Venise de P. Molmenti n'a plus besoin d'être présentée au lecteur. Couronnée par l'Institut royal de Venise, dans un concours où avaient échoué des historiens distingués, parvenue à la quatrième édition italienne, traduite dans les principales langues d'Europe, elle a résolu le problème de relever l'érudition la plus exacte par le coloris de l'art le plus brillant.

Notre première édition française de l'ouvrage de M. Molmenti a été bientôt épuisée. Nous en donnons une seconde aujourd'hui, mais entièrement remaniée. Cette fois les traducteurs ont accompli leur tâche avec tout le soin dont ils étaient capables, et sous la haute direction de M. Monod, officier de la Légion d'honneur et directeur de l'Assistance publique en France.

L'auteur a lui-même ajouté à cette traduction une grande quantité de corrections et de notes jusqu'alors inédites.

Venise, 1895.

Ferdinand Ongania.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION ITALIENNE

L' histoire ne doit pas se borner aux institutions et aux grands événements politiques et militaires, elle doit s'occuper aussi des coutumes et des mœurs intimes des nations. Dans cet ouvrage, sans chercher comment Venise est sortie victorieuse des guerres qu'elle a soutenues, ni par quelles mesures sages et opportunes elle a su rendre l'État fort et glorieux, j'ai regardé de près la vie privée de ces Vénitiens qui, aujourd'hui graves magistrats dans les Conseils travaillaient à affermir le Gouvernement, et demain soldats prenaient les armes pour combattre les ennemis de la religion et de la patrie.

J'ai essayé de dégager l'histoire des légendes, en remontant aux sources et en appuyant le récit sur l'autorité irrécusable des documents. J'ai commencé par le tableau des temps les plus reculés, parce que évidemment les premiers habitants des îles de la lagune apportèrent avec eux les usages des Vénitiens de la terre ferme, auxquels se mêlaient les traditions des Romains et des anciens Vénètes.

J'ai voulu retracer les fêtes de la vie et du foyer

domestique, les entreprises commerciales, les progrès moraux et materiels, le mouvement puissant et varié de la vie populaire, le changement des modes et des habitudes, les honneurs rendus aux arts et aux lettres. Ce côte de l'histoire de Venise n'a pas encore été l'objet d'une assez longue étude.

Mon intention a été de faire revivre la ville forte et hardie au moyen âge, joyeuse et magnifique au XVIe siècle, insouciante et corrompue dans les temps qui suivirent.

J'ai tâché de souffler, d'inspirer un esprit de vie, une âme nouvelle à ma patrie bien aimée, en lui rappelant ses jours de gloire et de deuil, et, après l'allégresse et les triomphes, les mal heurs et enfin les défaillances humiliantes, pires que tous les malheurs.

Mon ouvrage se divise en quatre parties : Les Origines; la Grandeur ; la Splendeur et la Décadence.

La première partie qui traite de l'époque, où fermentaient les forces encore latentes, est comme une introduction à l'histoire détaillée des siècles, où la vie sociale atteignit à Venise le plus haut degré de splendeur.

Pour éviter les répétitions, j'ai quelquefois rassemblé dans une seule partie ou dans un seul chapitre des descriptions qui se rapportent à des âges différents. En outre, tout en ne passant pas sous silence les choses connues, je me suis plus volontiers occupé de ce qui l'est moins, m'arrêtant à ces détails qui échappent parfois et qui servent cependant à donner plus de relief à la peinture de la vie privée d'un peuple. C'est là certainement le côté, sinon le plus important, du moins le plus curieux de son histoire.

PAX EVA
TIBI GELI
MAR STA
CE NEVS

I.

LE MOYEN AGE

LES ORIGINES

Le genre de vie, les coutumes des peuples se perdent presque toujours, à leur origine, dans la nuit des temps. La civilisation et la barbarie ont beau exercer tour à tour, et sous des formes variées, leur influence matérielle, il est rare qu' elles détruisent entièrement les traits caractéristiques qui distinguent entre elles les différentes races.

Qu' ils descendent des Gaulois, des Sarmates, des Scythes ou des Paphlagoniens, les Vénètes n'en sont pas moins l' un des peuples les plus anciens, non seulement de l' Italie, mais de l' Europe. Leur arrivée et leur établissement dans le pays qui a pris leur nom, se confond avec la fable. Une vaste forêt, qui des embouchures du Pô s' étendait jusqu' au Tagliamento, portait le nom de Phaéton. Les légendes parlent des voyages de Jason et d' Hercule ; de l' oracle de Géryon, qui ordonnait de jeter les dés d' or dans la fontaine d' Abano ; de Dédale et d' Icare, qui peuplaient de statues les îles Électrides (1) et des amours d' une nymphe appelée

(1) Des écrivains de l' antiquité parlent du terrain volcanique de la Vénétie. On y trouvait, disent-ils, l' *elettro* ou ambre, d' où le nom des îles Électrides. « *Juxta Padum lacus est circa Electridas insulas pravi odoris calidus* ». Apollonius in Arg.

Sola, qui a donné son nom à la Solana sur les bords du lac d'Arquà (1).

Quand un peuple naît à la vie, ses rites, ses symboles, ses traditions se ressemblent ; tous les mythes ont une source commune et une connexion intime entre eux. Mais peu à peu le monde mystérieux des fables s'éclaircit, et le mythe, qui a en soi une raison d'être psychologique et qui révèle la conscience des peuples primitifs, cède la place à l' austère sévérité de l' histoire. Pour nos ancêtres, nous les voyons apparaître pour la première fois dans Strabon, quand il raconte la guerre des Étrusques ou Tyrrhéniens contre les Ligures, les Cimmériens, les Celtes, les Vénètes. Ces temps éloignés semblent avoir été troublés par des luttes fréquentes, acharnées, terribles, de ces derniers contre leurs voisins les Gaulois et les Insubriens et les Étrusques, jusqu' à ce qu' ayant repoussé ou contraint de s' identifier avec eux les autres nations qui habitaient le pays, les Vénètes se furent alliés aux Romains. La région occupée par eux ne forma, sous la République romaine, qu' une seule province avec la Gaule cisalpine ; elle portait le nom de *Gallia togata.*

Les anciens historiens font une description enthousiaste des grandes et illustres cités, qui s' élevaient alors dans ce pays, de la fertilité du sol et des richesses des Vénètes, qui étaient avec les Gaulois le soutien et l'ornement de la capitale. Même à l' époque de la décadence de Rome, la Vénétie et l' Insubrie purent, grâce au commerce et à la navigation, supporter, sans en être écrasées, le poids excessif des impôts.

Dans les campagnes, la magnificence des villas, la salubrité de l' air, l' aménité des sites rendent ces provinces dignes de rivaliser avec les plages de Baïa :

« Aemula Bajanis (2) Altini littora villis » (3)

(2) Pignoria, *Origini di Padova,* ch. VIII. Padoue, Tassi, MDCXXXV.

(2) Altinum, aujourd' hui le pauvre hameau d' Altino, à 15 kilom. environ au N. de Venise.

(3) Martial, L. IV. Ép. XXV.

Les villes sont pleines de mouvement et de vie : on bâtit des palais impériaux à Altino, à Aquilée, à Vérone ; des fabriques d'armes à Concordia ; un hôtel des monnaies à Aquilée (1). On ne rencontre partout que bourgades ou villes florissantes.

Toutefois, les mœurs, autrefois très sévères, ne changèrent point, et, au dire de Pline, « ce peuple conservait toujours la retenue et la frugalité de ses ancêtres (2) ». Les femmes étaient chastes, simples et modestes, ce qui, d'après la juste observation de Filiasi, suffit pour faire connaître le caractère d'une société ; car les femmes ne se relâchent jamais dans leurs mœurs, que quand les hommes sont déjà tombés dans la mollesse et le vice. Leurs penchants étaient contenus et leur vie réglée par le calme de leur âme. L'État gouvernait la famille et s'occupait même des mariages.

Une fois par an, toutes les jeunes filles nubiles se rassemblaient, et, en présence des magistrats, les jeunes gens choisissaient parmi elles. Les plus jolies étaient vite enlevées ; mais une loi prévoyante avait assuré l'avenir des autres. Quiconque avait pris une belle fiancée était tenu de payer une somme qui servait à doter les moins belles, et celles-ci, de cette manière, pouvaient encore trouver des maris (3). Cette coutume venait de l'Asie, berceau des premiers Vénètes, et les seconds, comme nous le verrons, ne la répudieront pas. C'est à l'Asie également qu'ils avaient emprunté leur costume, avant de s'allier aux Romains et de revêtir la toge : ce qui fit donner plus tard à leur pays le nom de *Gallia togata*. Ils portaient, comme leurs voisins d'Italie, un sayon de lin, — presque toujours bleu, car le bleu était dès lors, comme il est resté depuis, leur couleur favorite, — de larges culottes, et sur la tête une

(1) Filiasi — *Memorie storiche dei Veneti primi e secondi*, t. I, Padoue, imp. Seminario, 1. MDCCCXI.

(2) Pline le jeune, liv. 1, Lettre 14 - Il faut observer cependant que dans ce passage, Pline parle plus spécialement de Brescia.

(3) Pignoria, *l. c.* chap. XI.

tiare ou *pileus*, qui ressemblait à la mitre des Troyens, et une chaîne autour du cou. Avant et pendant la période romaine, les Vénètes furent simples dans leurs habillements ; ils ne connurent jamais le faste ni la mollesse des Phrygiens, des Étrusques et des Latins ; ils ne surent jamais ce qu'étaient le *bombyx* ou soie, le *byssus* ou lin très fin, les *nebulae* (1) ou sorte de gaze et autres étoffes précieuses. Juvénal, dans ses satires, fait allusion au *bardo cucullus*, propre aux gens de la campagne, mais que ne dédaignaient pas les citadins, même les plus aisés (2).

Si les habitudes de la vie étaient simples, la propreté du corps n'était pas négligée. On appréciait beaucoup à Rome une certaine composition de vitriol, qui servait à nettoyer la peau et qu'on appelait *terra veneta*. Ces mœurs sévères contrastaient étrangement avec la mollesse et la délicatesse des colonies étrusques des Adriens, des Euganéens et des Albagi, établies dans le pays.

Toutefois, gardons-nous de croire que les Vénètes, devenus Romains, n'aient pas subi l'influence de la capitale et, surtout, adopté quelques-uns des spectacles préférés des latins. Là, comme ailleurs, dans les amphithéâtres, on vit des hommes lutter contre les bêtes ; et il y eut des combats de gladiateurs à Altino, à Aquilée, à Padoue, à Vérone. Mais les jeux sanglants répugnaient à l'humeur pacifique de nos ancêtres. Ils préféraient de beaucoup les courses de chars ou de chevaux qu'ils élevaient avec le plus grand soin, les représentations

(1) Étoffes fort prisées des anciens :

Nec si qua Arabio lucet bombyce puella.

Properce.

Æquum est nuptam prostare nudam in nebula Linea ?

Pétrone.

Les étoffes de Lyon valent bien le byssus.

Voltaire.

(2) *Contentusque illic veneto duroque cucullo.* Sat. 3.

théâtrales, et les jeux *Isélastiques*, c' est-à-dire des luttes, des courses et des concours de chant et de poésie.

Sous l' empire, les Vénètes connurent toutes les alternatives de la prospérité et du malheur. De ce nombre fut le siége d' Aquilée, entrepris, en 238, par le tyran Maximin, qui s' opposait aux deux empereurs Maxime et Balbin, élus par le Sénat. La ville se défendit avec une rare vigueur : elle supporta avec intrépidité les horreurs de la famine et de la mort, se signala par des actes d' un héroïsme inouï. Les cordes venant à manquer pour les arcs, les femmes offrirent spontanément leurs cheveux. Aussi, après le siége, et après la mort de Maximin, pour perpétuer le souvenir du dévouement des Aquiléennes, frappa-t-on une médaille à l' effigie de Quintia Crispilla, épouse de Maxime : le revers figurait un temple avec la légende *à Vénus Chauve*. Ce trait, que l' histoire a conservé et qui était digne de l' être, indique bien les mœurs et le caractère de cette forte race.

Le V.e siècle de l' ère chrétienne est marqué dans l' histoire en traits de sang. Aux invasions terribles, mais passagères toutefois des Vandales, des Huns, *ces fléaux de Dieu*, succèdent les incursions plus durables des Hérules, des Ostrogoths moins barbares, et enfin des Lombards, trés féroces d' abord, mais adoucis ensuite sous l' influence du climat et mêlés avec les vaincus.

Sous le choc des Barbares, l' empire croule. Les courses vagabondes de ces peuples du Nord, à l' étroit dans leur patrie, mettent à feu et à sang la péninsule, qui nous offre alors sur toute son étendue le double spectacle d' incroyables lâchetés, d'épouvantables et continuels massacres.

A cette époque de crimes et d' abaissement, prise entre la terreur et les ruines, la vie nationale se réfugiait aux extrémités et dans les coins perdus de la péninsule. Le noble héritage des aïeux était recueilli dans nos lagunes par quelques fuyards qui, réunissant leurs forces et travaillant à la même œuvre, jetaient les fondements d' un état, dont l' histoire est remplie d' évé-

nements souvent heureux, quelquefois malheureux, mais toujours glorieux. La première Venise, ayant perdu jusqu' à son nom, donnait ainsi naissance, parmi les marais de l' Adriatique, à la Venise nouvelle.

Voyons maintenant, avec quelques détails, dans quelles parties de l' estuaire s' était réfugiée notre liberté nationale, pendant les différentes incursions des Barbares, et de quels éléments s' est formé le nouveau peuple.

Nous prendrons pour guides la chronique d'*Altino*, celle du diacre Jean et celle d' André Dandolo (1).

Les terres couvertes de verdoyantes forêts de pins, qui occupent l' espace compris entre Grado (2) et l' embouchure du Pô, étaient connues dès les temps les plus reculés.

On les traversait pour aller de Ravenne à Aquilée : c' était de l' une à l' autre ville le chemin le plus court et le plus sûr. Il faut bien supposer qu' il y avait plus d' une station pourvue de tout ce qui pouvait être utile au trajet. Si les eaux de Grado étaient le mouillage ordinaire des flottes romaines et le vrai port d' Aquilée ; si, de l' autre côté, Malamocco, Albiola et Fossa Clodia étaient des ports de Padoue ; si les habitants d' Altino eux-mêmes, comme il semble probable, se servaient des ports de Lido, de Treporti, de Saint - Érasme, il est permis de conclure, non seulement que tous ces lieux étaient connus depuis longtemps, mais qu' ils formaient des foyers d' activité commerciale, des centres de populations fortes et industrieuses. Les Chroniqueurs vénitiens, fidèles à l' esprit du temps, voulurent éclairer d' une lumière poétique et religieuse les antiques demeures de

(1) *Cronaca Altinate,* Arch. Hist. It, vol. VIII, 1845. — Johannis Diaconi, *Chronicon Venetum*, Mon. Ger. Stor., vol. 7. — Dandolo, *Chronicon*, Rer. Ital. Script. vol. XII.

(2) Ville sur le golfe de Trieste. Elle fut le siège du patriarcat d' Aquilée de 568 à 1451, époque où la résidence épiscopale fut transférée à Venise.

leurs aïeux, et ils imaginèrent, comme on peut le voir dans la Chronique d' Altino, des voix d' en haut indiquant aux émigrés les petites îles éparses.

Mais ces îles devaient être connues depuis longtemps. Derrière les plages, de longues zones de terrain, défendues d' un côté par les marées, et, de l'autre, séparées de la terre ferme par de larges rivières, s' étendaient dans l' estuaire supérieur, depuis l' embouchure du Tagliamento jusqu' à celle de la Piave. Là florissaient probablement ces races de chevaux, dont on a remarqué l' affinité avec les chevaux arabes, et qui étaient fameux dans les cirques de Rome ; là croissaient ces grands troupeaux de bœufs, qui depuis ont donné leur nom à l' une de ces plages.

Est-il possible d' admettre qu' Altino n' ait pas connu les îles de Torcello et de Burano, qui lui font face ? N'y a-t-on pas découvert des pierres romaines, où il est question des jardins publics des Altinates ?

Cet étroit, mais poétique et riant archipel, qui va de Torcello à la Venise actuelle et au Lido, était, déjà même avant l' arrivée dès émigrés, couvert de riches vignobles et de riantes cultures. Ce qu' était le groupe de Rialto, nous le verrons tout à l'heure ; bornons-nous pour le moment à dire que, dés l'époque appelée troyenne (1), un château-fort se dressait sur la pointe d' Olivolo, vis-à-vis du port nommé plus tard *Porto de Veniesia*. Quel indice plus sûr d' une nombreuse population et d' un grand mouvement maritime et commercial ?

Moins riche en îles, l' estuaire inférieur, de Venise à l' embouchure du Pô, laissait voir, à l' extrémité de la terre ferme, des bandes de terrain qui durent être peuplées de bonne heure, et où s'élevèrent quelques petites bourgades. Mais le cours changeant des fleuves les fit bientôt disparaître à l' exception de la tour lointaine

(1) Parce que l' on croyait que certaines parties de la Vénétie avaient tout d'abord servi d' asile à des fugitifs de Troie. C' est ainsi qu' Anténor, l' un des fils de Priam, aurait été le fondateur de Padoue.

des Bebbe et du Capo d' Argine, dernières limites du Dogat.

Tel était l' estuaire de Venise.

Voyons quels étaient ses nouveaux habitants.

A l' approche des Barbares, disent les chroniques, le patriarche d' Aquilée, suivi d' un grand nombre de citoyens et emportant avec lui les corps des saints et les trésors de l' église, vint se réfugier à Grado. Les citoyens qui le suivirent devaient être la plupart des vieillards, des femmes, des enfants, ou des hommes incapables de porter les armes ; car, pour les autres, ils n' abandonnèrent jamais la patrie en danger, témoins le glorieux siège d' Aquilée et la vigoureuse défense de tant d' autres villes. Grado fut bientôt l' île la plus riche de la Vénétie. Ceinte de murailles fortifiées, elle renfermait beaucoup de grands édifices et des temples magnifiques, parmi lesquels la cathédrale de Sainte-Euphémie, ornée de colonnes précieuses, de fines mosaïques et de marbres rares. Grado n' eut pourtant jamais une importance politique considérable, peut-être parce qu' elle était le siège principal du pouvoir ecclésiastique.

La population de Concordia chercha un abri dans l' île, appelée d' abord Caprule et ensuite Caorle, des chèvres qu'y conduisirent les bergers, et où l'on retrouve, encore aujourd' hui dans les noms, quelque vestige des anciennes races, disparues partout ailleurs. Les réfugiés se livrèrent aux travaux des champs et à l' élevage des troupeaux, et affermirent le sol de tout le territoire compris entre les bouches de la Livenza (1); et si nous en croyons la chronique d' Altino, outre l' établissement de colonies agricoles et les occupations habituelles de la

(1) La Livenza prend sa source près de Polcenigo, dans la province d' Udine.

pêche et de la chasse, les nouveaux habitants de Caprule se signalèrent dès lors par leur habileté à régler le cours des eaux des canaux et des écluses.

Bibieno, située entre Grado et Caorle, s' unit dans la suite et se confondit avec la terre ferme, et n' est point, comme l' avance Zanetti, dans ses remarques sur la chroniqne du diacre Jean, la tour lointaine qui s' appelle aujourd' hui *delle Bebbe*.

Parmi les marais du Frioul, sur une presqu' île formée par les eaux des embouchures de la Piave et de la Livenza, Héraclée, peuplée de son côté d' émigrants de Feltre, d' Aquilée et de l' élite de la population d' Opitergium (1), était renommée pour ses temples, ses grands édifices, et pour avoir été le berceau de quelques-unes des grandes familles, d' où sortirent les premiers doges.

A sept lieues de là, et non loin de l' embouchure de la Piave, se trouvait une ville moins importante, appelée *Jesolo* (2), et plus tard *Equilio*, à cause des chevaux qu' on y élevait et qu' on y gardait en même temps que des bêtes de somme, des porcs et des chiens. Les hommes qui l' habitaient, descendus sans doute des collines vénètes, étaient fiers et indomptés ; aussi, ne se lassèrent - ils pas, pendant 90 ans consécutifs, de lutter contre Héraclée, où les restes de l' ancien patriciat vénéto-romain s' étaient reconstitués et faisaient sentir leur prépondérance.

Renommée pour son port, Torcello, la plus charmante île des lagunes, était, en 452, occupée par une colonie d' Altino et ornée d' églises, où l' on admire encore aujourd' hui des fragments de marbre transportés alors du continent.

Amoriano était une ville industrieuse et peuplée. Les plages voisines n' étaient pas moins florissantes, et on y

(2) Aujourd' hui Oderzo, à peu de distance à l' E. de Trévise.

(3) A sept milles d' Héraclée, près de l' embouchure de la Piave.

voyait encore au XVe siècle, au témoignage de Marc Cornaro, les ruines imposantes d' anciennes basiliques.

Autres races et autres mœurs à Metamauco, éloigné de quelques lieues de Malamocco et entouré d' un rivage fertile. C' est là que passa le commerce de Padoue et une grande partie de ses habitants, accompagnés de leur évêque, lorsque le feu et la hache des Huns eurent détruit cette ville, la plus ancienne et la plus célèbre de la Vénétie.

Nous exposerons bientôt les raisons pour lesquelles on y transporta le siège du Dogat ; mais il est bon de faire observer, dès à présent, que les peuples, qui s' y étaient rassemblés, ne devaient pas avoir perdu de vue leur origine. On sait que Padoue avait été la première des villes de la Vénétie ; ses émigrés n'avaient pu l' oublier et il n' était pas probable qu' ils acceptassent à la longue l' autorité des émigrés d'Aquilée. De ces causes naquirent les sanglants démêlés des premiers âges de la République, démêlés qui ne prirent fin que le jour où l' on conçut cette grande idée politique d' établir la capitale au centre de l' estuaire, en y réunissant toutes les races et les caractères les plus différents.

Rivoalto, la plus modeste de toutes les îles, s'unit peu à peu avec Olivolo, ensuite avec Luprio et enfin avec les Gemine et Dorsoduro. A peu de distance s'élevaient Popilia (Poveglia) et les deux Clugia, la grande près de la petite, toutes les deux enrichies par leurs salines.

A l' extrémité opposée à celle où s' élevait Grado, la région insulaire était terminée par le château de Capo d' Argine.

L' action continue de la mer et des fleuves a changé la topographie des îles ; les révolutions politiques ont détruit plusieurs villes, d' autres ont été transformées par le temps et, de leur ancienne splendeur, ne conservent aujourd' hui que le nom. Dans la solitude désolée des lagunes de Grado, de Caorle, d' Altino, d' Equilio, de Torcello, de Malamocco, la poésie des souvenirs évoque

la vie exubérante d' une époque, où les ouvriers fourmillaient dans les ateliers et les mosaïstes grecs pavaient les églises et les édifices somptueux, pendant que ces cités opulentes voyaient fleurir leur commerce et leur industrie.

Avec Romulus Augustulus (476) la majesté de l'empire romain tombait sans retour, et l' antique Venise, avec le reste de l' Italie. passait entre les mains d' Odoacre, et ensuite de Théodoric. Au moment où les empereurs d' Orient marchaient contre les Goths, les nouveaux maîtres de l' Italie moins barbares que les autres, et où la péninsule était en proie aux horreurs de la guerre, de la famine et de la mort, Cassiodore ministre du roi goth, Théodoric, écrivait aux *tribuns maritimes* des lagunes vénitiennes, de transporter les vivres de l' Istrie à Ravenne sur leurs *nombreux navires*. Cette lettre fameuse nous montre les commencements de cette admirable puissance vénitienne, qui devait un jour faire trembler l' Europe entière. Cette race, sortie des ruines de l' Italie, se levait à peine ; mais, retrempée et fortifiée par le malheur, elle triomphait des premières difficultés et s' affirmait elle-même avec une résolution qui présageait ses longues et brillantes destinées. Ce peuple avait en effet pour lui la force et l' avenir.

L' épître de Cassiodore est un document très important, qui nous initie à la vie des îles au VI.e siècle, cent ans environ après l' invasion d' Attila, et, quoique souvent reproduite et contestée par la critique et spécialement par les savantes observations de Hegel, nous croyons utile de la remettre sous les yeux du lecteur, tant sont rares les documents et les peintures de la vie de cette époque !

« L' admirable Venise, » dit Cassiodore, « pleine » autrefois d'une illustre noblesse, a pour confins au midi » le Pô et Ravenne ; elle jouit vers le levant de la douceur

» du climat ionien. Là le flux et le reflux cachent et dé-
» couvrent tour à tour la vue des champs. Là vos maisons
» ressemblent à des nids d'oiseaux aquatiques, tantôt ter-
» restres, tantôt insulaires ; et lorsque, l' aspect des lieux
» ayant changé, elles apparaissent subitement éparses sur
» la surface de la mer, elles rappellent les Cyclades, ces
» habitations qui ne sont pas l' œuvre de la nature, mais
» celle de l' industrie humaine. Car la terre solide fait
» corps avec de petites branches flexibles liées ensemble,
» et vous ne craignez pas d' opposer aux vagues ce rem-
» part si frêle, quand le rivage n' a pas assez de hauteur
» pour repousser la masse des flots. Les habitants ne
» possèdent en abondance que des poissons. Riches et
» pauvres vivent là sur le pied de l' égalité. Ils n' ont
» qu' une seule nourriture, l' habitation est pour tous
» à peu près la même ; ils ne savent pas envier les pé-
» nates d'autrui, et, vivant ainsi, ils échappent au vice,
» auquel est soumis le monde. Toute leur ambition se
» réduit au travail des salines..., à la place des charrues
» et des faulx, vous faites tourner des cylindres, source
» unique de vos revenus : puisque, par elles, vous pos-
» sédez ce que vous n' avez point fait. Toute production
» est sujette à votre art; on peut, en effet, dédaigner
» l' or ; mais qui peut se passer du sel, du sel qui
» donne à tous nos aliments le goût et la saveur ? » (1)

Style emphatique et d'une élégance recherchée sans doute, mais qui n' en retrace pas moins un tableau vivant de l' état de la Vénétie maritime, des mœurs des habitants et de leur commerce.

Ceux qui s' étaient réfugiés dans les lagunes de l' Adriatique, s' étaient mis à lutter contre une nature trop pauvre pour un si grand nombre d' habitants, et par un travail lent, mais fécond en nobles résultats, se créaient eux-mêmes une nouvelle patrie : gens de toute condition, *hommes dignes et illustres et pauvres clients* (2),

(1) Liv. XII. Lettre 24.

(2) Sanudo — *Cronachetta ;* Venezia, tip. del Commercio, 1880.

patriciens et plébéiens, mais rapprochés par le lien du malheur. Un savant étranger (1) a dit que les riches et les nobles de terre ferme ne devaient pas avoir en grand nombre cherché leur salut dans les îles, parce qu' au moment où Venise s' élève, on y voit apparaître une race d' hommes de mer, forte, robuste, infatigable, sans aucun indice d'une civilisation corrompue ou tombée en décadence. Mais si l' on veut bien réfléchir que, outre leur vie, les riches avaient à sauver leurs biens, et que d'un autre côté, leurs mœurs ne devaient pas avoir subi parmi nous toutes les conséquences de la dépravation romaine, on comprendra aisément que le magnifique patriciat des cités vénètes ne devait pas être entièrement éteint et ne pouvait avoir fléchi sous le joug des barbares, lorsque, à côté de lui, l' estuaire lui offrait un asile assuré. Il est cependant probable qu' après les premières invasions, beaucoup de familles retournèrent au pays natal, où elles conservaient les biens de leurs ancêtres ; mais, quand les Goths d'abord, puis les Lombards, eurent assis leur domination en Italie, au détriment des vaincus, l' asile d' un jour devint pour eux une patrie définitive.

Les plus anciens chroniqueurs donnent les noms de plusieurs familles puissantes réunies dans les îles, et qui plus tard transportèrent d' Héraclée, de Jesolo, des contrées Altinates (Torcello, Mazzorbo, Burano, Ammiano, Costanziaca) leur résidence à Venise. Ils citent les *sages et bienveillants* Partecipazi, les *belliqueux* Candiani toujours prêts à payer de leur personne, les *riches* Barbolani de Parme, les *puissants* Centranici, les *paisibles* Selvo de Bergamo, les Mastalici de Reggio, qui cherchaient à expier leurs folies et leur duplicité en construisant des églises, les Magi *effrontés*, les *vaillants* Mauroceni de Mantoue, les *pacifiques* Gransoni de Gar-

(1) Gfrörer — *Storia di Venezia dalla sua fondazione fino all' anno 1084*. Leçons à l' Université de Fribourg, 11, Venise 1878.

de, les *excellents* Faliero de Fano, les *fastueux* Caloprini de Crémone, les Moncanici (Mocenighi) venus avec une grande multitude de domestiques, les Valaresso, *moqueurs et incrédules*, mais fondateurs d'églises, les Contarini de Concordia, *bienfaisants et de bon conseil*, les Barbarigo, *savants en architecture*, les Saponari de Salone (1), qui élevèrent beaucoup de monuments, les Pintori, instruits, qu' on le remarque bien, dans l' art de la peinture, les Sapini agriculteurs, les Villiareni Mastalici qui avaient apporté beaucoup d' or et d' argent, et une foule d' autres, qu' il serait trop long d'énumérer. Or, quels étaient ces hommes qui, n'étant point sortis de basse extraction parmi nous, venaient du dehors, accompagnés du prestige ordinaire des familles riches et d'illustre lignage ? Quels étaient ces *majores* que les chroniqueurs nomment toujours au premier rang parmi ceux qui composaient les anciennes assemblées ? Sans aucun doute des nobles (*ottimati*), qui devinrent dans la suite des temps les patriciens (2) (*patroni*), souche de l' aristocratie vénitienne, venus avec leurs *clients*, d' où est sorti le peuple proprement dit.

D' après la lettre de Cassiodore, les premiers Vénètes menaient une vie laborieuse et frugale. Peu de temps après, ils commencèrent à se livrer au commerce et à orner leur nouvelle patrie, où semblait s' être retiré leur ancien esprit d' indépendance et de force. On ne peut se former une idée de la vie d' alors, que par les immenses travaux entrepris pour forcer les îles à subve-

(1) Salone était autrefois une importante place de guerre. Ce fut la patrie et le lieu de retraite de Dioclétien. On voit les ruines de Salone, près de Spalatro, en Dalmatie.

(2) On sait que l'institution de la cliéntèle et du patronage remonte à Romulus.

nir aux besoins de l' existence. L' art dut, en peu de temps, triompher de la nature dans l' estuaire, maîtriser la fougue des eaux par des remparts ingénieux faits d' osier et de claies, recouvrir de terre ces terrains marécageux qu' on désigne sous le nom de *tombe* (tombes), régler les canaux, préparer des abords (*rive*) et des abris aux barques (*cavane*), ouvrir des écoulements (*iaglationes*), creuser des citernes, fertiliser les prairies, planter des vignes et des arbres, raffermir les *fondamenta* (1) (*junctoria*), c' est-à-dire les bandes de terrain courant autour des jardins et des habitations, construire enfin des salines et des moulins, en profitant du flux et du reflux des eaux salées. — « Vous battez monnaie avec vos salines », disait Cassiodore. Et en effet, dès les premiers temps, les provinces voisines furent, pour le sel, tributaires des habitants de Venise, qui en profitèrent pour faire un commerce étendu de poisson salé. Ils échangeaient le pain et le sel contre le fer de Carinthie, qu' ils gardaient pour leur propre usage, ou qu' ils exportaient dans l' extrême Orient. Ainsi le travail était partagé : les uns conquéraient la terre pour avoir des champs et des potagers, les autres se tournaient vers la mer, lui demandant du poisson et le sel.

Outre les grandes îles, chaque amas ou banc de sable, formé par les alluvions de la Brenta, du Sile, de la Piave ou des autres rivières, chaque îlot, d'abord environné de marais ou de canaux étroits et tortueux, était rendu accessible et se peuplait.

De cette manière les terrains déserts devenaient la propriété du premier occupant, et chaque île formait un centre, presque une famille, avec son gouvernement et ses magistrats, jusqu' à ce que l' heure fût venue de se fondre à son tour dans la grande Commune vénitienne.

Ainsi, tandis qu' autour des châteaux de la Toscane

(1) C' est encore ainsi qu' on appelle à Venise les trottoirs longeant les canaux.

et dans les plaines de la Lombardie, le peuple rampe dans l' avilissement, et qu' à Rome, tombée sous le fer des Barbares, les patriciens et la plèbe agonisent dans la servitude, la nouvelle Venise inaugure ses premières institutions, ses vaisseaux commencent à courir l' Adriatique et poussent leurs voyages jusqu' au Levant. Un grand peuple renaît des ruines entassées par les Huns ; l' ancienne civilisation se ranime et pénètre dans les institutions et dans les mœurs.

Il n' entre pas dans notre cadre de raconter en détail les événements qui amenèrent les conflits de la Commune de Venise avec ses puissants voisins, et enfin avec Pépin, fils de Charlemagne. Cette dernière guerre offre ceci de remarquable, qu' elle fut l' occasion de l' établissement définitif de l' état dans les îles de Rialto, devenues depuis la Venise moderne. Toutefois quand on étudie quelle devait être, à cette époque, la vie privée des insulaires, on ne peut s' abstenir de rechercher les raisons de ce fait, et nous verrons quel changement considérable il dut amener dans les idées et dans les rapports des citoyens entre eux et avec l' état.

Les factions opposées qui divisaient les îles étaient dues à plusieurs causes : les premiers historiens de Venise ne les ont pas étudiées avec assez de soin ou les ont complètement négligées. Nous n'en dirons qu' un mot en passant. Nous avons dit plus haut quelles populations avaient peuplé les différentes îles de l' estuaire ; mais il faut remarquer qu' une bonne partie des fugitifs se réfugia dans des terres qui dépendaient déjà de leur municipe, de sorte que là même ils se trouvaient chez eux. D' autres, et en grand nombre, étaient venus occuper des terres sur lesquelles leurs pères n' avaient jamais prétendu aucun droit. On sait, en effet, que l'estuaire supérieur, depuis les îles de Rialto jusqu'au Capo d'Argine, avait déjà précédemment été soumis à la Municipalité de Padoue, que les îles de Torcello et le groupe dit des *Contrade*, que Murano et le Lido de Saint-Érasme devaient avoir appartenu aux habitants d' Altinum (*Æmula Bajanis*

etc.), que le territoire d' Equilio et d'Héraclée relevait de Concordia, tandis que celui de Grado avait, sans aucun doute, fait partie de la juridiction d' Aquilée. Dans ces premiers temps, le malheur commun ne laissait pas le loisir de discuter les droits de chacun ; mais plus tard, une fois la fureur des barbares apaisée, les jalousies et les intérêts particuliers devaient se faire jour. Ces raisons naturelles suffiraient pour jeter quelque lumière sur les premières luttes entre Equilio et Héraclée, qui ensanglantèrent fréquemment le canal de l' Arco (Orfano), et sur les révolutions qui se terminèrent par le transfert du siège ducal d' Héraclée à Malamocco. C'était, selon nous, le choc d' éléments divers cherchant mutuellement à se dominer : des descendants des anciens Altinates contre la prépondérance des descendants d'Aquilée, et plus tard des réfugiés de Padoue, ne voulant accepter aucun joug. Ce n' est pas tout encore. Pendant que les Grecs, dont on ne saurait contester alors la suprême autorité (1) sur nos îles, favorisaient tantôt les uns et tantôt les autres, les plus faibles trouvaient un appui chez leurs voisins, maîtres du continent, où plusieurs familles illustres conservaient probablement encore une partie de leur ancienne fortune. On ne saurait croire en effet, que les notres eussent volontairement abandonné tout l' héritage de leurs pères, lorsqu' un nombre considérable de Vénéto-Romains, anciens possesseurs du sol, s' y maintinrent, comme l' attestent des chartes anciennes conservées dans le Code diplomatique de Padoue.

Voilà donc deux partis bien distincts, celui des Vénéto-Grecs et celui des Vénéto-Italiques. Ils durent, avec le temps, s' accroître continuellement par l' immigration d' illustres familles d' origine grecque, comme les Partecipazi, ou d' origine Lombarde, comme les Candiani.

Ces dissensions amenèrent l' invasion du roi franc Pepin, laquelle se termina par la défaite légendaire de

(1) Gfrörer, dans son étude fort belle d' ailleurs, a quelque peu exagéré la sujétion de Venise à l' égard de Constantinople.

Malamocco, et par la paix honorable, d' où sortit la nouvelle et meilleure organisation de l' État. Il faut voir, dans la translation du siège ducal au milieu des îles de Rialto, la nécessité, non seulement de choisir un lieu plus central et plus sûr, mais encore de réunir et de fondre dans un site jusque là sans importance, les meilleurs éléments d' une société si diverse dans ses origines et dispersée dans l' estuaire. D' un autre côté, le changement de capitale signifiait changement de système politique ; si Héraclée avait représenté la souveraineté grecque, Malamocco la tendance vers les Francs, Rialto exprimait l' idée de l' indépendance nationale (1). Agnello Partecipazio, qui, en 814, pour conjurer le danger suprême de la patrie, avait transporté le siège du gouvernement à Rialto, assainissait, comme nous allons le voir, les terrains marécageux, instituait un magistrat chargé de protéger les plages contre les envahissements de la mer, décorait les monuments, joignait les îles par des ponts et affermissait l' état.

Venise commence dès lors à devenir illustre.

(1) Gfrörer, XII.

PREMIÈRE PARTIE

La Grandeur
du IXe au XIVe siècle inclusivement

CHAPITRE I.

Le Gouvernement

L'organisation de la vie politique dans les îles fut tout d'abord empruntée à l'ancien état romain. Quelques usages des peuples récemment établis en Italie, et les exigences spéciales du pays, y apportèrent des modifications successives.

Quels étaient ces *tribuns maritimes* dont parle Cassiodore? Pour bien éclaircir ce point, nous serons naturellement amenés à expliquer le peu que nous savons de la forme primitive du gouvernement chez nos aïeux et de leur législation : deux choses dont personne n'ignore l'action directe sur les mœurs et la vie privée des citoyens.

Dandolo et d'autres chroniqueurs rapportent que, dès l'an 421, la population s'étant beaucoup accrue dans les petites îles du Rialto, la ville de Padoue envoyait trois consuls pour les gouverner ; mais ni la chronique d'Altinum ni le diacre Jean ne mentionnent cet envoi des consuls. Nous croyons que cette tradition, qui ne

repose que sur un manuscrit des archives de Padoue (1), et qui peut-être n'est pas entièrement fausse, a dû sa principale origine à des rivalités postérieures entre communes. Ce qui paraît hors de doute, c'est que le municipe de Padoue avait, dès les temps les plus reculés, dans son port de Malamocco, et peut-être aussi dans ceux de Chioggia et d'Albiola, un ou plusieurs tribuns maritimes. Ces derniers doivent avoir formé le noyau de la magistrature dans les îles de l'estuaire inférieur; il en fut bientôt de même dans la partie supérieure; mais rien ne prouve qu'il y eût anciennement des tribuns à Grado. Quoiqu'il en soit, les historiens les plus autorisés sont unanimes à admettre comme système primitif de gouvernement celui des tribuns annuels, qu'ils subdivisent en grands et petits (*majores et minores*), selon l'importance du centre de population auquel ils étaient préposés, ou selon la mesure de leur pouvoir. Mais dans quelle classe étaient-ils choisis? Quel était leur mode d'élection? Nous ne saurions le dire. Si les nombreuses chroniques où il est question de l'origine des familles patriciennes, que souvent elles qualifient de *tribunizie*, méritaient quelque créance, il faudrait admettre que le privilège de fournir des tribuns n'appartenait qu'à celles-ci, quelle que fût la constitution, élective ou héréditaire. Mais cette opinion ne résiste pas à l'examen. Les privilèges aristocratiques ne furent légalement établis que plus tard dans la *Serrata del Maggior Consiglio.*

(1) Nous avons sous les yeux un exemplaire de ce document existant dans le Recueil Stefani de Venise. Il appartient aux commencements du XV.e siècle; les noms des consuls ne sont pas identiques à ceux que donne Sanudo, et les signes du Zodiaque dans l'édification de Rialto présentent de notables différences. A titre du curiosité, nous avons reproduit le document dans l'édition italienne (*Venezia nella vita privata.* Torino, Roux, 1883). Le texte original de notre histoire est suivi de nombreuses pièces inédites, tirées des archives publiques et privées. Nous les avons omises dans l'édition française; mais, quand l'occasion s'en présentera, nous y renverrons le lecteur qui pourra facilement les consulter. V. Doc. A.

Rien n' eût été moins nécessaire que cette révolution, s' il eût déjà existé une caste réunissant dans sa main toute la direction des affaires publiques.

Vraisemblablement, les races réunies des différentes parties de la Vénétie dans l' estuaire, avec leurs traditions séculaires et leurs usages romains, tirèrent les tribuns de ces vieilles familles de chevaliers et de centurions, qui avaient occupé jusque-là, dans les villes détruites, les charges municipales. Mais ces fonctions ne devaient pas être héréditaires dans les îles, pas plus qu' elles ne l'avaient été à Rome. Ajoutez que, dans la suite des temps, cet asile d' hommes libres, qui avait servi aux Vénéto-Romains, servit de même sans doute aux Goths, aux Lombards, aux Francs vaincus à leur tour et chassés de leur nouvelle patrie. Aussi dans les premiers âges de la République, dut-on voir des familles d' origine gothique, lombarde ou franque, prendre place peu à peu dans le gouvernement de l' état, à côté des plus anciennes familles italiques. Ces mots de la Chronique d' Altino : *Ce fut des lois romaines ou des lois saliques (franques) qu' ils tirèrent la leur, etc.*, ne laissent aucun doute sur ce point, comme, d'ailleurs, les coutumes lombardes et quelques charges (telle que le *Gastaldo*) d'origine évidemment lombarde, les noms mêmes et les habitudes de quelques grandes familles, qui apportèrent au nouvel état avec des tendances diverses le triste germe des factions (1).

Ces observations ont échappé en partie à nos historiens, ou n'en ont pas été appréciées suffisamment.

Pour nous, qui nous proposons d' étudier la vie privée d' un peuple, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte des éléments divers qui ont contribué à le former, et de certains faits particuliers de sa vie politique.

L' excès de la liberté, loin d' être sûr, dégénère souvent en licence.

(1) Paruta, *Perfezione della vita politica,* liv. III. Venise, 1599.

Aussitôt que, par suite des vicissitudes de l'Italie, l' asile provisoire de l'estuaire fut devenu une demeure stable et définitive, les différents groupes de races émigrées, qui représentaient les restes de tant de municipalités romaines, durent s'occuper à la hâte de la nécessité d' un gouvernement assez bien ordonné pour assurer à l'intérieur la paix et la justice, assez fort pour défendre contre les ennemis du dehors leur nouvelle patrie. Ainsi les premiers tribuns maritimes étant désormais insuffisants, chaque île et chaque centre de population eut le sien, qu' on renouvelait ordinairement d'année en année. Ainsi les tribuns eux-mêmes trouvèrent utile de s'unir entre eux, et de cette manière naquit la *Consociazione*, qui fut le premier germe du fameux *Comune Venetiarum*. Tant qu' à Padoue et à Oderzo, malgré leur décadence, se maintint avec les ducs grecs une représentation de l'Empire et des traditions romaines, en même temps qu' un rempart contre les invasions des Lombards, il est raisonnable de croire que les gouverneurs de l' île obéissaient aux ducs (1) pour les affaires de l' administration, pendant que le plus grand effort de l'activité vénitienne devait se porter vers la marine et l' industrie. Mais quand, vaincus à la fin, les Grecs disparurent complètement de la Vénétie continentale (641), le besoin d' une plus grande unité dans la direction des affaires publiques ne tarda pas à se faire sentir dans les îles. Il est possible qu' à cette époque quelques-uns des tribuns, appelés pour cela *Majores*, fussent investis d' une autorité spéciale sur les autres ; mais ce n' est là qu' une simple conjecture, qui ne s' appuie sur aucun document. Ce qui est certain, c' est que, un peu moins d' un demi-siècle (697) après la fin de la domination grecque à Oderzo, on sentit la nécessité de créer dans les îles un chef unique, un duc, que le peuple en son doux

(1) On appelait ducs ceux qui administraient la province au nom du gouvernement de Byzance.

parler appela *doxe*, titre qui depuis, avec quelques légères modifications, fut adopté dans toutes les langues et dans les rapports internationaux. Cette nouvelle institution, appelée à donner à l'état plus de force et de cohésion, devait réparer les dommages causés à la patrie par la désunion des tribuns, qui n' avaient su défendre Venise, ni contre les Lombards venant de l'embouchure des fleuves assaillir les îles sur des barques armées, ni contre les pirates Istriens, Liburniens et Dalmates, courant la nuit l'estuaire mal gardé.

Le premier doge, avec l'assentiment, ou du moins sans l' opposition de la cour grecque, fut élu en 697 à Héraclée, où une assemblée générale réunit les nobles, le clergé, les citoyens et tout le peuple des Vénéties. Cette circonstance remarquable, attestée par les chroniqueurs les plus autorisés, sert à prouver l' indépendance désormais acquise de fait, sinon de droit, et la participation directe du peuple à la souveraineté.

Nous avons là les quatre classes réunies : le clergé et le peuple, peuple énergique, que ses maîtres n' excluent pas des affaires comme en d'autres pays, qui, du reste, ne s' en laisserait pas exclure, et s' affirme nettement comme pouvoir politique (1). De plus, observe Gfrörer, quand ils parlent de l' élection du doge, les chroniqueurs nomment le clergé et l'archevêque après le peuple, ce qui montre l' estime qu' on faisait de ce dernier, mais surtout l'esprit de la constitution vénitienne, où le clergé fut écarté le plus possible des affaires publiques.

Le concours de tout le peuple vénitien à l'élection du chef de l' état rappelait à la fois les comices romains de l' ancienne république et les assemblées des hommes libres des Lombards. Cet usage n' existait certainement pas chez les Grecs, et doit être pris en sérieuse considération par quiconque étudie l' histoire de Venise. Si tout le peuple avait conservé ce droit

(1) Gfrörer, II. *c.* V.

souverain de disposer de lui-même, le pouvoir des tribuns, même dans l'âge précédent, dut sans doute être partagé avec les citoyens, et peut-être avec une sorte de Conseil des pères de famille, et même avec des assemblées générales dans quelques cas particuliers, pour l'approbation des lois, des impôts, etc.

De la connexion logique de ces faits jaillit un rayon de lumière sur la vie privée d'alors, et, dans la grande obscurité de ces temps, la moindre lueur est précieuse.

Quoiqu' il en soit, l' élection du doge, si elle était une nécessité, fut certainement encore une preuve de sens pratique et de vrai patriotisme. Il est rare que de pareilles révolutions s' accomplissent sans de violentes secousses, car les peuples ne se dépouillent pas volontairement de leur principaux droits pour en revêtir un seul citoyen.

Il faut dire que l'autorité attribuée d' abord au chef de l' état était mal définie, quoique la formule énonçant les droits de l'élu, telle que la rapporte Dandolo, fût celle-ci : *Il fut décrété que le Doge serait au-dessus de tous, gouvernant avec équité le Peuple qui lui serait soumis* (1). Il recevait de la commune des terres, des chasses, des dîmes et autres avantages pour soutenir son rang; il bénissait le peuple, intronisait les prélats. Il était nommé à vie, et comme son pouvoir était sans bornes, il pouvait en abuser aisément, et par là même donner lieu à de nombreux désordres. Toutefois, il semble que la forme, les emplois, l' esprit de l'administration tribunitienne n' avaient pas complètement disparu ; car, même sous les premiers doges, les tribuns continuèrent à administrer les îles, en se subor-

(1) « Decreverunt omnibus Ducem præsse, qui equo moderamine « Populum sibi subditum gubernaret. » Quant au commandement des armées et des flottes vénitiennes, on n' en parle même pas plus tard dans les *Promissioni*. C' était anciennement un droit du doge, à ce qu' il semble, mais dans la suite il passa an Grand-Conseil.

donnant, il est vrai, au Magistrat suprême. Les îles avaient droit d'appel auprès de celui-ci; mais il ne faut pas croire pour cela que les tribuns fussent un corps intermédiaire entre la nation et le doge.

En 737, la volonté du peuple substitua au dogat à perpétuité le gouvernement annuel des maîtres des soldats (*magistri militum*). Cette charge qui existait à Ravenne et dans l' Italie méridionale, où dominaient les Grecs, avait pour but direct l' organisation de la défense de l'estuaire. On peut en conclure que les tribuns s' étaient vus dépouiller avec peine de l' autorité judiciaire et administrative, et que le peuple même, particulièrement celui de l'estuaire inférieur, était peu satisfait d'avoir concentré tous les pouvoirs dans la main d'un doge siégeant dans la lointaine Héraclée. Lorsque, quelques années après, on revint pour toujours à la forme du gouvernement ducal, on y introduisit deux modifications importantes: d'abord on adjoignit au prince, comme assesseurs, deux tribuns, ce qui fut l'origine des conseillers ducaux; puis on transféra le siège du gouvernement à Malamocco, sur l' Adriatique, point beaucoup moins exposé aux attaques de l' ennemi.

A Rialto, nous trouvons une vraie représentation nationale, régulièrement organisée pour la première fois en 960. Lorsque le fils de Pierre Candiano III et son associé à la souveraineté, s' étant révolté contre lui, eut été battu et chassé, tous les évêques, le bas clergé et le *commun des citoyens*, se réunirent d' un commun accord et jurèrent de ne plus reconnaître pour doge le fils exilé, ni pendant la vie, ni après la mort du père. Exemple sans précédent, on vit les évêques et le peuple s'assembler solennellement, à titre d'autorité publique, pour délibérer sur une affaire d' état de cette importance (1)! Mais le clergé et le peuple oubliant leur serment, ne tardèrent pas à ramener en

(1) Gfrörer, XXI.

triomphe l' exilé et le reconnurent pour doge. Pour donner au gouvernement plus d' indépendance et de solidité, on mit à ses côtès un Conseil sans l' adhésion duquel le chef de l'état ne pouvait rien entreprendre (1). On tâchait ainsi de réduire la puissance exagérée des ducs et de mieux régler la constitution populaire. D'autres fois encore, nous voyons l' importance de l' intervention des hommes du peuple. Dans la même année 960, ceux-ci discutent avec les évêques, les patriciens et les bourgeois, la loi qui défendait le commerce des esclaves, et, en 771, celle qui prohibait l' expédition d'armes et de bois de construction navale dans le pays des Sarrasins (2).

Aux tribuns succédèrent, comme représentants du gouvernement, les *gastaldi* ducaux (3). Les *giudici* (juges), les *ministeriali* (ministériels), les *decani* (doyens), les *riparî* instruisaient les procès et faisaient exécuter les arrêts ; les prud'hommes et le conseil des experts (*rogatorum*) avaient pour mission d' interpréter la loi, et, s'il s'élevait des contestations graves, le peuple avait le droit de choisir des arbitres. Les *capi-contrada* et les *inquisitori dei sestieri* veillaient au maintien de l'ordre (4).

C'était, comme on le voit, un état bien ordonné et offrant des garanties de justice (5). On est tout surpris de n' y trouver rien d' arbitraire et l'on comprend que le grand pape Hildebrand se soit un jour écrié :

(1) Gfrörer, XXI.

(2) *Fontes rerum Austr.* XII, 19-26.

(3) Les Gastaldi jugeaient toute sorte de causes. Pour citer un exemple, en 1111, Domenico Canovario, fils de Domenico de Saint Isaïe donne quittance à Angelo fils de Domenico Orso de San Bartolomeo *de quatuor libris denariorum quas mihi dare debuisti de quibus multotiens supra te proclamavi, et ante nostrum gastaldum et alios bonos homines ad rationem conduxi.* (Arch. di Stato. — Pergamene nella B.ª 24, *Estere,* Arch. San Zaccaria).

(4) Cecchetti. — *I Veneziani fino all' anno 1200.* — Venise, 1870, p. 22.

(5) Crotta, *Mem. stor. civ.* Venezia, 1818. p. 47.

— L' esprit et la liberté de l'ancienne Rome vivent encore à Venise ! — Toutefois, on voyait s'allumer peu à peu les jalousies et les rancunes qui divisent ordinairement les grands entre eux, ou le peuple et les grands.

En effet, tantôt à cause des ambitions illégitimes et des refus violents, tantôt à cause des luttes de suprématie entre les divers éléments qui avaient concouru à former l' état, cette époque fut pour les Vénitiens trés agitée et remplie de tragédies domestiques. Machiavel observe que, de tous les princes qui ont siégé à Héraclée ou à Malamocco, deux seuls ont pu, en administrant la République, achever tranquillement leurs jours ; et il ajoute avec raison que Venise, plus qu'aucune autre commune du moyen âge, avait éprouvé la fureur des factions. Mais c' est pour elle une véritable gloire d' avoir, avant tous les autres états et dans un espace de temps plus court, su rétablir la paix sur des bases solides. Les querelles apaisées, les grands prirent d'énergiques mesures ; l' âpre férocité et les rancunes acharnées furent en quelque sorte enchainées et tenues en respect par l' idée suprême du salut de la patrie. Tandis que, dans le reste de la péninsule, les factions détruisaient l' indépendance, là les luttes des partis ne servirent qu' à élargir la liberté. Peu à peu, au milieu de ces conflits, se forme une classe de citoyens qui aidera le sage et libre développement des institutions ; le peuple y puise une nouvelle force, commence à avoir conscience de ses propres destinées, se retrempe à l' école du malheur, et grandit dans ces excès de force et dans ce grand mouvement de passions et d' intérêts.

Pour ne pas devancer les temps, il faut observer que cette époque, du Xe siècle aux Croisades, est des plus remarquables dans l' histoire civile des Vénitiens, parce que tout lien de dépendance politique avec l'empire grec est désormais rompu. Pour des raisons faciles à comprendre, nos aïeux prétendirent que Venise était née libre et n' avait jamais cessé de l' être ; mais, en

réalité, cette indépendance complète ne pouvait entrer dans le caractère de cette époque, et aucun peuple de race latine n' aurait jamais songé alors à méconnaître les droits souverains de l' empire romain et de l' empire grec qui lui succéda (1). Pour les Vénitiens, placés sur les confins de l' Italie, les difficultés devaient commencer après la restauration de l' empire d' occident. L' intérêt commercial leur conseillait de rester unis aux Grecs ; mais ces liens mêmes se relâchèrent avec la décadence de l' empire byzantin. Dans la guerre contre le roi Pépin, ils avaient été défendus par la flotte grecque; mais désormais leurs vaisseaux parcouraient en maîtres l' Adriatique, et, leur influence se substituant à celle des Grecs, ils dominaient dans l' Istrie et la Dalmatie. L' Istrie et la Dalmatie étaient soumises en même temps que les Narentins, en 998 ; des traités de commerce avantageux étaient conclus avec la Serbie, l' Égypte et la Syrie, et les navires vénitiens entraient dans les ports de l'empire grec et en sortaient, exempts des droits habituels d'ancrage et de douane. La pauvreté du pays avait été la cause de la force et de l' industrie des vénitiens, parvenus malgré les difficultés à une merveilleuse puissance. La patrie avait côuté trop, on avait trop longtemps souffert, combattu, vécu heureux au sein de ces marais stériles, pour qu' il soit possible de croire qu' en 1222 le doge Ziani ait eu la pensée de transporter la capitale de Venise à Constantinople, et que la proposition mise aux voix, le Grand-Conseil ait décidé, *à une seule voix* de majorité de rester à Venise. Ce fait n'est raconté par aucune chronique. Si l' idée en vint à quelqu'un et fut portée au Conseil, il est à croire qu' elle fut aussitôt et justement repoussée (2).

Cependant, un changement de grande importance avait lieu dans le gouvernement intérieur, changement qui en améliora la forme et établit la première base du

(1) On lit en tête des documents « *Regnantibus dominis nost is etc.* ».
(2) Romanin. *Stor. Doc.* T. II, p. 209.

pouvoir aristocratique. Le doge Vitale Michiel II ayant péri violemment en 1172, on songea à se prémunir contre l' arbitraire des doges et les sanglants caprices du peuple. De là l' origine du Grand-Conseil qui conserva la patrie libre et prospère.

Les excès de quelques doges montraient que les conseillers et les citoyens, priés (*pregadi*) d' assister le chef de l'état et institués sous le gouvernement paternel de Domenico Flabanico (1032) ne suffisaient pas. Il fut donc résolu qu' à l' avenir deux électeurs par quartier (*sestiere*) choisiraient tous les ans 480 citoyens. Ces élus formèrent le Grand-Conseil, qui plus tard absorba les pouvoirs du doge et ceux du peuple. Le Grand-Conseil eut mission d' élire les autres conseils et les magistrats, et de préparer les questions à soumettre à l'assemblée populaire. On maintint les *pregadi* (Sénat) et les conseillers portés à six, qui formèrent avec le doge le petit Conseil, appelé depuis la *Signoria*. Plus tard (1179) on institua le Tribunal des Quarante, qui devint par la suite un des corps les plus importants de l' état, et auquel on commença à attribuer, en l' ôtant au doge, le jugement d' appel dans les causes civiles et criminelles. Le doge devait prêter serment de fidélité à la constitution, comme on dit aujourd' hui, ou faire la *promissione*, promesse, comme on disait alors.

De cette manière les citoyens, ne dépendant plus de la volonté d' un seul, purent se mêler aux affaires publiques et s' y faire un nom, tandis qu' auparavant, remarque l'historien Giannotti, il en avait été à Venise comme à Rome, sous le gouvernement des rois, où les familles ne pouvaient sortir de l' obscurité. Aussi faut-il croire que les réformes, dont nous parlons, avaient dû être préparées de longue main par les grandes familles, soit qu' elles trouvassent insuffisante la part qu' elles avaient dans le gouvernement, soit qu' elles fussent effrayées de voir la liberté de la patrie trop souvent à la merci de la vertu ou de la fortune d' un seul.

Pour réprimer les caprices du peuple, qui nommait

le doge dans les assemblées orageuses, le Grand-Conseil choisit onze électeurs (1), qui devaient, dans la basilique de Saint-Marc, élire le magistrat suprême et le soumettre ensuite à l'approbation du peuple. Mais, à l'élection de Ziani, le peuple se voyant privé de son autorité, ne resta pas tranquille et se souleva pour revendiquer ses droits. Les grands, usant de prudence, démontrèrent que les nouvelles réformes ne tendaient qu'à régulariser l'élection et persuadèrent au peuple de se contenter du droit de sanction. De son côté, Ziani, le nouvel élu, appuyait ces arguments persuasifs en jetant de l'or à la foule. Elle s'apaisa. Il fut alors décidé que le nouveau doge serait présenté à la multitude par ces paroles : *Questo xe missier lo doxe, se ve piaxe.* (Celui-ci est messire le doge, s'il vous plaît.)

Mais le peuple paraît avoir essayé de ressaisir le pouvoir qui lui échappait, et de se réunir en assemblée délibérante, comme lors de l'élection de Henri Dandolo, qui fut l'objet de réjouissances publiques. Le peuple garda cependant quelqu'autorité. Ainsi il résulte d'un document notarié des archives de la République, que, jusqu'à la Serrata du Grand-Conseil, on appelait à faire partie de la commission chargée de reviser la Constitution et d'élire le doge, tous les podestats, depuis Torcello jusqu'à Cavarzere (2). On trouve mention de ce fait, en 1289, comme d'un usage établi.

Mais la restriction du pouvoir ducal et des droits populaires allait toujours croissant et eut pour conséquence la tranquillité dont jouit Venise au milieu de ses conquêtes et de sa gloire. On s'occupait d'établir l'organisation nécessaire à un pays bien réglé. Aux magistrats du *Proprio* et du *Forestier*, qui devaient juger les procès des citoyens et des étrangers, aux *Avoga-*

(1) Les nombre de ces électeurs, dont la nomination était aussi longue que laborieuse, fut plus tard porté à 40, puis à 41.

(2) Bourg important, appartenant aux Vénitiens, sur les bords de l'Adige, vers Chioggia.

dori di Comun, auxquels étaient dévolus les procès avec le fisc, furent ajoutés, sous Jacopo Tiepolo (1229-1249), le *Piovego*, dans l' ancien dialecte homme public, qui devait soutenir les droits de la commune, et la *Petizion*, chargée de protéger ceux des citoyens. Il y avait, en outre, de nombreux fonctionnaires pour veiller à la prospérité du commerce et au maintien de l' ordre public.

Malgré les obstacles de l' époque, la civilisation naissait de toutes ces institutions, qui réglaient la vie matérielle et contribuaient à la grandeur de la patrie, en écartant à la fois la licence du peuple et la tyrannie d' un seul, en équilibrant les forces croissantes par la juste distribution de l'ordre et du bien-être. Chacun, dans la mesure de sa condition et de ses moyens, devait servir l' état, et si, par hasard, quelqu' un refusait la charge à laquelle on l' avait appelé, il perdait ses droits civils (1). Une prudence consommée était la qualité dominante de cet état social. Il y avait dans le génie vénitien je ne sais quelle froide énergie, qui imprimait une singulière unité aux institutions, aux coutumes, aux idées. Ce furent là, en effet, les temps les plus heureux de la République.

Le gouvernement, tout en conservant la forme démocratique, se concentrait de plus en plus dans la main d' une classe instruite, sage et disciplinée, ayant pour représentant le doge dont on essayait prudemment de soustraire l' élection à la sanction du peuple. On en vint ainsi à diminuer les inconvénients politiques de l'autorité populaire, en réduisant graduellement ce droit d'élection qu' aucun état démocratique ne saurait abolir, mais que le gouvernement de Venise restreignit notablement. Les

(1) En 1189, le doge Orio Malipiero et ses six conseiller décrètent que « *Jacobus Julianus de confinio Sancti Juliani*, » qui avait refusé une charge que lui avaient conférée les électeurs, « *nullum honorem, nullum officium de nostra curia habere debeat quod per electores fiet et insuper nulla ei ratio debeat in curia nostra tenere.* « (Arch. di Stato. *Ducali ed atti dipl.*).

modifications que le Grand-Conseil faisait subir tantôt au mode d' élection du doge, tantôt au nombre des électeurs, témoignent de son désir de favoriser en quelque sorte les aspirations des familles, qui, au moyen du commerce, croissaient en opulence et en ambition. Il y avait, entre ceux qui en étaient avides, une guerre sourde qui éclatait parfois au dehors. Ainsi l' antagonisme des Dandolo et des Tiepolo partagea longtemps le peuple en deux factions. Un moment celui-ci se lassa de la soumission, et, faisant tout à coup revivre ses anciens droits, il proclama doge, le 2 novembre 1289, Jacopo Tiepolo. Mais les grands l' emportèrent, et, le désordre apaisé, nommèrent à leur tour Pietro Gradenigo. Ce doge par son caractère semblait promettre de savoir tenir tête à l' audace populaire. Esprit lucide et pénétrant, doué de sens pratique, âme trempée dans les luttes civiles, Gradenigo, qui estimait que la patrie était au-dessus de tout droit individuel, vit clairement que Venise ne pourrait maintenir et développer sa puissance qu' en excluant de son gouvernement jusqu' aux apparences mêmes de l' inconstance du peuple. On avait l' exemple des autres villes d' Italie, où les excès de la multitude avaient réduit la commune au pouvoir d'un seul.

En gardant les formes de l' élection primitive, il était à craindre que, d' une année à l' autre, le Grand-Conseil ne se recomposât avec des hommes nouveaux : ce qui ne répondait ni à l' intérêt public ni aux visées des grands. Pour écarter ce danger, on statua que, tous les ans le jour de saint Michel, cent membres du Conseil en sortiraient pour être remplacés par une junte formée d' un nombre égal de citoyens. De cette manière on évitait les risques d' un changement absolu, et les membres des principales familles continuaient pendant plusieurs années de suite à faire partie du Conseil. Dès l' année 1286, il fut proposé de n' admettre au Grand-Conseil, que ceux dont le père et l' aïeul avaient siégé autrefois. Cette proposition, qui excluait les hommes

nouveaux, fut repoussée. Mais, en 1297, Gradenigo présenta et fit approuver une loi, d'après laquelle tous ceux qui, dans les quatre dernières années, avaient été membres du Grand-Conseil, pouvaient seuls, eux et leurs héritiers, aspirer à cette dignité, sans autres changements, pourvu qu'ils réunissent au moins douze voix du Conseil des Quarante. Cette loi pouvait, à la fin de l'année, être proposée une seconde fois et modifiée par le Conseil, mais l'aristocratie, dont Gradenigo était le représentant, interpréta la loi selon ses convenances et son intérêt. A cela, hâtons-nous de le dire, il n'y avait rien d'arbitraire ; la noblesse, qui l'avait conçue dès l'origine, ne faisait qu'affirmer une fois de plus sa prépondérance. La mesure de Gradenigo, qui fermait l'accès du pouvoir aux hommes nouveaux, avides de réformes, et écartait ainsi les causes de faiblesse intérieure, fut appelée improprement la *Serrata del maggior Consiglio*. Nous disons improprement, parce que, même après la *Serrata*, pendant un certain espace de temps, on trouve tous les ans des élections nouvelles, et les principales familles avaient encore la possibilité de s'élever au patriciat. Sans doute les conditions pour y entrer se firent de plus en plus difficiles ; mais on aurait tort de croire que le Conseil se renferma tout à coup dans une sévère immobilité. En effet cette innovation considérable, qui était un frein aux visées ambitieuses des simples particuliers, et posait la base de l'aristocratie héréditaire, organisée plus tard au XVe siècle, engendra des conspirations secrètes, qui essayaient de se trahir au grand jour par des révoltes. Mais la République, aidée de la fortune et constamment en éveil, sut toujours en sortir victorieuse. En 1300, Marino Bocconio ourdit une conjuration qui aboutit à une émeute. Il est battu et précipité d'une fenêtre du palais ducal sur le pavé où il se brise le crâne. En 1310, éclate la conspiration de Baiamonte Tiepolo. Cette fois encore la place Saint-Marc est ensanglantée par une lutte fratricide, mais les milices du doge Gradenigo l'emportent

enfin; Tiepolo est mis en fuite d'abord, puis condamné à un exil perpétuel. Le Grand Conseil profita de cette circonstance pour instituer le fameux conseil des Dix. Ce conseil n'était originairement chargé que de déjouer les complots et de livrer à la justice ceux qui tenteraient de porter atteinte à l'ordre établi ; ce ne fut que plus tard et par une marche latente, mais ininterrompue, que le conseil des Dix devint le rouage le plus important de l'administration. De même ce ne fut qu'au XVe siècle que l'aristocratie héréditaire fut définitivement constituée dans son organisme complet, mais dès 1207 et 1310, par la *Serrata* et par la création du conseil des Dix, les nobles avaient saisi entre leurs mains fermes et soupçonneuses les rênes de l'État, qu'ils devaient préserver à la fois des excès populaires et de la dictature si fatale aux autres villes d'Italie.

Ainsi finit la période démocratique ; l'autorité souveraine allait passer aux patriciens.

CHAPITRE II.

Les Lois.

Les historiens de Venise se plaignent de ce qu' il n' existe pas de lois écrites avant le XIe siècle qui soient parvenues jusqu' à nous. C' est alors seulement, en effet, que nous trouvons la première loi civile et criminelle. celle du *Proprio* (1), et la seconde la *Promissione del Maleficio*, loi pénale, publiée en 1181 par le doge Orio Malipiero. Après ces lois écrites, les seules dont nous ayons connaissance, on arrive en 1242, à l'époque où le doge Jacopo Tiepolo recueillit et rangea dans un ordre nouveau, développant les unes, modifiant les autres, cette série de lois anciennes, civiles et criminelles, qui portent le nom de *Statuto Veneto*.

C' est le commencement d' une législation bien ordonnée.

D' après une tradition ancienne, qui ne repose du reste sur aucun document, Marcello, le second des trois premiers doges, aurait fait des lois excellentes et précises (2). Leur existence nous est en quelque sorte attestée, d' abord par un privilège accordé en 1094 aux habitants de Loreo, avec la promesse qu' il leur serait fait justice *d' après le droit vénitien* (3), et ensuite par

(1) Foscarini, *Letteratura Veneziana,* l. 1.
(2) Sandi, *Stor. civil.*, c. VIII, l, 1.
(3) Foscarini, ouvr. cité.

ce fait authentique qu' un certain Buono Orio, *gastaldo* de Torcello, ayant à juger un différend survenu entre l' abbé d' un monastère d' Ammiana et un curé de cette île, juge d' après *la loi* (1) et suivant son opinion ou sentiment. Il semble dès lors qu' on peut, sans crainte d' erreur, regarder comme certaine l' existence de lois écrites dès le Xe siècle. Nous trouvons en effet qu' à la date du mois de juin 960, le doge Pierre Candiano IV, se reportant, et ceci est digne de remarque, à une loi antérieure du doge Orso I, qui interdisait le commerce des esclaves, décrète à nouveau l' abolition de ce trafic inhumain. On a du même doge des lois qui défendent de transmettre à Constantinople les lettres provenant d' Allemagne, et qui interdisent les envois d'armes et de bois pour les constructions navales au pays des Sarrasins (2). Mais, il faut l'avouer, plus nous reculons dans les temps anciens, moins nous avons de preuves sûres ; et ce n' est que par induction que l' on peut affirmer l' existence de lois écrites sous le gouvernement primitif de Venise.

Rappelons-nous cependant que la Chronique d' Altinum nous a laissé quelque chose de positif sur le droit des premiers siècles. Elle nous apprend que les lois particulières de Venise étaient tirées des lois romaines et saliques, et que, dans les contestations, on jugeait d' après la coutume ou bien d' après des actes écrits ou des mémoires. Nul n' était poursuivi pour vol, s' il n' était accusé par deux témoins recommandables. Reconnu coupable, on lui arrachait un œil ou on lui coupait une main ; en cas de récidive, il perdait l' autre œil ou l' autre main. Ces dispositions sembleraient indiquer que la législation criminelle d' alors était empruntée jusqu'à un certain point des Lombards.

Après avoir énuméré avec beaucoup d'érudition une longue série de lois, qui, dans les temps anciens, étaient

(1) Cecchetti, ouvr. cité.
(2) Gfrörer, XXIII et XXIV.

en vigueur dans la péninsule, Sandi s'attache à prouver l'existence de lois écrites même dans les premiers siècles (1). Il suffit, pour se ranger à son avis, de la connaissance certaine que nous avons des rapports continuels et directs des îles avec l'Empire d'Orient. Il n'y a point, et il ne peut y avoir de société civile sans lois : comment supposer une exception, même pour la première constitution de Venise ? Nous avons vu quelle était la situation des peuples forcés de se réfugier et de s'établir dans les îles. Les habitants des colonies et des dépendances romaines ravagées par les barbares, devaient emporter avec eux la notion du droit. De plus, ces multitudes de fugitifs n'étaient pas composées uniquement d'un peuple ignorant et grossier. Les premiers à se soustraire au joug des envahisseurs, ce furent les citoyens d'élite, et les institutions politiques ne leur étaient pas étrangères. Soutiendra-t-on qu'il n'y avait parmi eux ni juges ni magistrats d'aucune sorte, ni gens ayant exercé dans leur patrie des fonctions publiques ? Si les cités envahies par les barbares fondèrent un état au milieu des lagunes, en associant entre elles des populations d'une même nationalité et de mœurs, sinon tout à fait identiques, du moins peu différentes, il est certain que l'œuvre de réorganisation politique ne dut être ni longue ni ardue. Les rivalités, les luttes intestines survenues dans la suite ne prouvent nullement l'anarchie ou l'absence de lois, car on a vu les mêmes faits se produire chez tous les peuples.

Nous voudrions donc en conclure que des lois écrites ont dû exister dès l'enfance de la république et dès l'époque du tribunat ; qu'elles n'ont pu être empruntées qu'au droit romain, et très probablement pour la partie criminelle, aux lois lombardes et saliques. A mesure que la société de Venise croissait en nombre, on devait

(1) Liv. I, ch. VIII, II, ch. IX.

travailler à des réformes plus adaptées au caractère du nouvel état, et c' est ce qui donna naissance à un droit spécial, que nous trouvons la plupart du temps mentionné sous le titre de lois vénitiennes (1).

Si les lois écrites manquent, il en est de même des documents qui se rapportent à la question du droit et sont antérieurs aux premières années du Xe siècle.

Ainsi, pour les temps anciens, obscurité profonde. Mais si l' organisation des lois aux XIe et XIIe siècles s' appuie sur des preuves, il est impossible d' admettre pendant plusieurs siècles, sans lois fixes et écrites, l'existence d' une société en voie de progrès, qui faisait des traités internationaux et équipait des flottes dès le VIIIe siécle.

Citons maintenant quelques faits qui nous mettront à même de nous former une idée de ces lois et de leur application pratique dans le droit civil et criminel (2). Il y eut d' abord entre les administrés et l' admistration des rapports intimes. Si nous avons des mémoires qui nous prouvent qu' aux XIe et XIIe siècles la justice était exercée au milieu du peuple, sous la présidence des grands, il est vrai, mais avec le concours de juges plébéiens, on est d' autant plus fondé à croire qu' il en était de même dans les âges précédents, et avec une juridiction du peuple plus étendue. De là la simplicité des mœurs primitives. On traitait les affaires publiques

(1) Cecchetti, ouvr. cité.

(2) Une remarque curieuse à faire, c' est que les actes anciens, même les actes publics, sont tous dressés par le notaire, comme si l' on reconnaissait à la loi une autorité supérieure à celle du prince. La *Correzione al Maleficio* (loi contre les maléfices) sort de l' étude de Paterniano da Pozzo (1181, mars, ind. XV, Rialto). — Dans le R. Archiv. Notarile, parmi les différentes formes d' actes notariés, nous en avons découvert un des plus curieux. Le 24 avril 1239, une femme est excommuniée pour avoir voulu rompre le vœu de chasteté qu' elle avait librement juré de garder. La rédaction de l'acte est faite *in barca episcopi iuxta ripam de cà Barbani* a Castello.

sous la voûte du ciel, en un lieu découvert, et les juges avaient pour témoins l'air libre des champs et la présence bruyante de la foule. Et nous pensons que cela s' est fait jusqu' à l'époque où les documents nous offrent un peu de clarté pour juger les faits précédents d'après ceux qui suivirent. Le doge, assisté de ses conseillers, rendait la justice, après l' an mil, dans le palais ducal, et quelquefois sur le lieu du litige ou dans les églises, admettant toujours comme preuve irrécusable le serment (1).

En effet, un doge de l' an 1100, Vital Michiel, sur les instances d' une dame Stéphanie, veuve Lupareni, remariée à un sieur Bembo, invite la dite dame à produire la preuve, sur sa réclamation, de la dote que lui devaient les héritiers de son premier mari. Elle se présente avec son avocat et avec des témoins sûrs, fait valoir ses prétentions, et le doge lui même, toujours assisté de ses juges, ordonne qu' elle soit mise en possession de la propriété contestée et de la maison de feu son époux. Mais les héritiers n' ayant pas fait remise des immeubles, peut-être parce qu' il ne s' agissait que de leur mise à prix, et dame Stéphanie n' ayant reçu d' ailleurs aucun autre dédommagement, un nouveau jugement a lieu, et, après une évaluation méticuleuse de la propriété, on lui adjuge en échange une somme déterminée en espèces. Cette procédure, quoique peu nettement indiquée dans le document, trahit néanmoins une forme assez régulière et juridique. En effet, la première demande et la comparution de la dame Lupareni est suivie de la preuve légale de la requête, et le jugement est conforme au droit. On ne voit pas pour quel motif la partie évincée ne se conforma pas

(1) Cinquante années environ avant l' an mil, on introduisit l'impôt du dixième. Quelque temps après, les citoyens interpellés répondaient en déclarant qu' ils l' avaient payé, et ils le juraient. Le serment avait donc la valeur d' une preuve et suffisait pour attester l' extinction d'une dette. (Gfrörer, XXVII).

au premier jugement par la remise des biens, à moins d'imaginer qu'il ne s'agissait là que d'une simple mise à prix, ou d'une instance des propriétaires pour en payer le prix et ne pas être dépossédés !

Un autre doge, Domenico Michiel (1123) se rend au champ de Saint-Zacharie, et établit, en présence des parties, et assisté d'un juge et de quelques *probi viri*, un accord entre un certain Bonaldi et une abbesse de ce monastère, appelée à répondre de l'occupation d'un terrain enclavé dans le champ même où le jugement a lieu. Mais, soit que le pacte ait été violé, soit pour une autre cause, à quelques années de là, Bonaldi porte une nouvelle plainte contre l'abbesse ; et, dans le même champ, le juge, ayant demandé à l'abbesse sur quelles pièces elle basait ses droits de propriété sur le fonds en question, elle répondit qu'elle ne pouvait les produire parce qu'elles avaient été brûlées. Le juge, ne tint aucun compte de cette déclaration. Bonaldi prié de montrer ses documents, exhiba un testament de ses aïeux, on lut cette pièce, on l'examina, et Bonaldi fut mis en possession du terrain. Jugement expéditif, mais équitable et droit, basé sur la preuve juridique d'un acte indiscutable. Il est certain que le testament devait renfermer une preuve de fait, car il n'est pas possible de supposer qu'on ait jugé en faveur de Bonaldi sur la simple déclaration du testateur. — Nous avons fait allusion tout à l'heure à un différend (1096) entre un curé et le supérieur d'un couvent, au sujet de la propriété d'un alleu. Les parties furent invitées à produire leurs titres écrits pour éclairer les juges. Des documents légaux écrits existaient donc dès ces temps reculés et même avant. Mais ni documents ni actes ne pouvaient être écrits et conservés que sous le contrôle et avec les règles d'une législation bien organisée.

On pourrait citer beaucoup d'autres faits pour démontrer l'existence d'actes de succession, de cessions ou ventes, de propriété et servitude du sol, de location, d'investitures, d'hypothèques, d'une foule de do-

cuments, en un mot, ayant trait à une législation avancée pour l' époque, et laquelle exercée par des juges, des conseillers, des tribuns, des délégués, des avocats, des experts, des jurés, des notaires (1), montrait assez combien ces institutions étaient anciennes et profondément enracinées dans le pays.

Le droit de propriété était sagement réglé. Celui qui avait affermi et cultivé, en les disputant à la mer, quelques lambeaux de terre, devenait possesseur légitime du fond : et nous voyons ainsi les droits de propriété réglés dès le Xe siècle. Nous avons des contrats d'achat et de vente à peu près de la même époque ; leur esprit et leur forme ne s' écartent guère de ceux des temps postérieurs.

Un acte de vente (2), qu' un sieur Giovanni Venerio Bolli conclut en 1031 avec les sieurs Bianco et Nadal, d'un terrain dépendant de Chioggia, par devant un sieur Domenico prêtre notaire, contient la promesse en cas d' éviction, du remboursement des améliorations que l' acquéreur pourrait apporter à cette terre. Cette clause ne révéle-t-elle pas une connaissance exacte du droit ?

Un second contrat d' achat et de vente, de décembre 1088 (3), stipulé entre un autre Giovanni Venerio et plusieurs copropriétaires d' une terre à Chioggia d'une part, et un sieur Domenico Gradenigo, de l' autre, porte les bornes du fonds, la servitude d' un passage, et le paiement de cinq livres d' or, en cas d' éviction. Il existe, en date du mois de mars 1039 (4), un acte de donation régulière que fait une dame Maria Jubiani,

(1) Le Statuto Annonario (Loi sur les vivres) du doge Sébastiano Ziani (1173) nous montre déjà en vigueur et en fonction au XIIe siècle lois et magistrats, juges, avocats et camerlingues.

(2) V. *Documenti B*, n. 1, dans l'éd. italienne.

(3) Arch. d'État. *Ester*. Arch. Tolentini.

(4) Ibid. Arch. di S. Zaccaria.

avec l' agrément de son mari (1), à son parent Étienne Jubiani, d' une terre de famille sise à Luprio, laquelle elle transmet en pleine et libre propriété au donataire et à ses héritiers, avec la description des limites et autres particularités, correspondant à de prudentes et justes prévisions légales. Un curieux document, du mois d'août 1087 (2), dressé par Dominique Serico, notaire à Rialto, par lequel les associés d'un établissement à Luprio invitent leur coassocié Foscari à participer à la construction d' une digue, montre, dans l' énumération des conditions réciproques, que, même alors, pour atténuer et éviter les difficultés, on en venait à des transactions, transformant en acte légal les conventions arrêtées d'un commun accord. Mais ce qui est encore plus digne de remarque, c'est un acte (janvier 1098) (3) de concession avec censive pour 29 années, qui est la vraie emphythéose, et par lequel le couvent de Saint-Georges-Majeur, transférant la possession d' une terre à Pellestrina, exige là d' un sieur Vital la redevance annuelle, payable à la Saint-Martin, de trois sous de Vérone et d' un couple de poulets. Le terrain défriché et amélioré, Vital s' engageait à payer au censier le tiers de la récolte du vin, ou une somme d' argent déterminée d' avance. Sauf l' intervention de celui qui accorde la censive dans la stipulation du contrat, ce document est conçu avec une prudente et sage régularité.

Continuons notre rapide examen ; ces vieux do-

(1) Les époux ne pouvaient donc pas, indépendamment l'un de l'autre, contracter des obligations, acquérir des droits, etc. comme dans le droit romain. Cost. 1, 3 cod. *Ipso viro meo consenciente*, disent quelques actes de donation (v. par ex. une donation d' immeubles faite par un Storlato à l'église de S. Félix en Ammiana. Arch. not., Atti Rainaldo prete - 1152 janvier.

(2) Arch. d' Etat, Arch. San Zaccaria.

(3) Ibid. Arch. San Giorgio Maggiore.

(4) V. *Documenti B*, n. I.

cuments rendent un précieux et éloquent hommage à la sage administration des premiers Vénitiens.

Nous citerons donc deux documents d'attestation et de témoignage légal : l'un de 1072 (1), par lequel un nommé Rosso de Rialto se donne comme témoin de la livraison d'une certaine quantité d'alun à un certain Serzi, qui la niait, parait-il, à un autre Rosso qu'il attaquait ; l'autre de 1098 (2), d'un prêtre, Verulo, qui se constituait également témoin dans une affaire relative à une clôture placée dans un endroit où elle gênait la propriété d'autrui.

Les Vénitiens, qui avaient changé de demeure, étaient toujours sous la protection de la République, et nous voyons, par un document du 12 juillet 1117, l'évaluation et la remise faite à Pise entre les mains de l'ambassadeur vénitien, résidant dans cette ville, des effets d'un certain Gradenigo, qui y était décédé (3). Dans un autre document de 1150, on lit qu'un Ziani, légat du doge à Constantinople, fut pris pour arbitre dans la liquidation d'une société commerciale établie dans cette ville, entre un sieur Henri Jubiano de Murano et Raimondino Donno de San Biagio (4). Un arrêt du doge Polani, du mois de décembre 1140, en faveur d'une veuve Gradenigo des Santi Apostoli pour la restitution d'une dot (5), mérite aussi d'être signalé. Mais ce qui attire plus particulièrement notre attention, c'est un document, du mois d'avril 1086 (6), par lequel un sieur Paolo Salomone de Rialto, donne quittance à un sieur Pantaleo, également de Rialto, d'un dossier d'actes de garantie relatifs à une propriété. Le vendeur étant appelé d'abord, en cas d'éviction, à présenter sa défense, il remet cependant à l'acquéreur les titres de la

(1) V. *Documenti C,* n. I.
(2) Ibid., n. III.
(3) Bibl. de S.-Marc. — Cod. Mss. Cl. XIV, Cod. LXXI.
(4) Arch. d'Etat. — *Duc. et atti dipl.* B.ª 5.
(5) Ibid. Ibid.
(6) V. *Documenti C,* n. II.

propriété vendue, mais avec l' obligation de les restituer, dans un délai assigné, passé lequel il semble que l'action en revendication de l' autre dût être prescrite.

Nous voulons citer un acte de prêt clair et explicite, du mois de juin 1176 (1), par lequel Charlotte de Saint-Julien, ayant reçu à titre de prêt, de Jean teinturier de San Basso, 20 sous deniers de Vérone, pour six mois, s' engage à lui en payer quatre d' intérêt, et répond du capital sur une maison en bois habitée par elle. Un siècle auparavant, juillet 1078 (2), Félix Moro, curé de l' église San Salvatore, cède à Pierre et à Paul de Ghecio, pelletiers, un terrain sis dans cette paroisse pour 30 livres deniers, et à charge de six livres d' huile chaque année. Cet acte mérite une attention particulière pour sa forme légale et pour les divers cas qu' il envisage et qu' il prévoit. La portion de terre que Moro vend aux Gheci, est du ressort de l'église de San Salvatore et la vente a lieu avec la permission de Henri Contarini, évêque de Castello, on précise exactement la contenance, les limites, les passages, etc. Notons encore, pour sa forme régulière et son antiquité, une quittance de mai 1056 (3), du prêtre Fiorenzo, fils de Dominique Jean Bragadini à Dominique Cenzalesso, de legs faits en sa faveur par feu Jean Ferrario. L'abbé, dans sa longue quittance à Bragadini et à Cenzalesso, atteste qu'il n'existe sous le ciel aucune chose qu' un homme puisse imaginer qu'il doive jamais réclamer aux susdits.

Nous rappellerons aussi une renonciation de droits sur biens immeubles, de septembre 1061, d' un prêtre vicaire de Saint-Julien (4), et un acte de nantissement, qu' un sieur Scaranto de Chioggia Mineure, en qualité d' ayant cause d' un certain Stania, fit dresser par un Tribun, sous-diacre et notaire (5). Cet acte (octobre 1081),

(1) Arch. d' Etat. — Arch. di S. Zaccaria.
(2) Ibid. Ibid.
(3) Ibid. Ibid.
(4) Ibid. Ibid.
(5) Ibid. Arch. S. Giorgio.

explique comment Stania s'engageait à garantir trois salines et deux portions de vigne à un Morari, religieux du monastère de Saint-Georges, à la condition d'investir de la propriété des salines et des vignes le monastère même, lequel, Stania venant à mourir ou manquant à ses engagements, aura néanmoins le droit de rester en possession régulière du dit alleu ; tout cela en retour de l' admission au nombre des religieux d' un fils de Stania, auquel le monastère s' engage à payer 100 deniers *en espèces*, destinés sans doute à la dotation du novice.

Quel ensemble de faits plus concluants pourrait-on exiger pour prouver l' antiquité de la législation vénitienne ? Si des documents à peine postérieurs à l' an mil en constatent l' existence, n' est-il pas logique de supposer qu' elle doit, à quelques différences près, remonter à la première organisation de la république en état indépendant, et je dis indépendant, parce que, surtout en fait de lois, quelle que soit l' influence politique exercée tour à tour par l' empire grec ou la domination franque sur la Vénétie, on ne peut nier que le droit ne soit absolument national.

Si l' on considère que le droit civil était aussi bien organisé que l' époque le permettait, on ne saurait admettre que le gouvernement procédât autrement pour les délits communs. Cette augmentation croissante de populations hétérogènes devait demander un œil vigilant et une main ferme pour prévenir et châtier les désordres et pour garantir la sécurité des biens et des personnes.

La *Promissione del Maleficio*, la première loi criminelle, promulguée par le doge Orio Malipiero, en mars 1181, a de grands rapports avec les peines en vigueur déjà depuis longtemps et relatées par la Chronique d' Altinum. L' assassin était condamné à être pendu (1), et l'homicide, ou par préméditation, ou par le poison, était passible de plusieurs peines.

(1) La Chronique du Diacre Jean raconte que le doge Orso (860) fit pendre près du fleuve un des assassins de l' évêque de Torcello.

Dans le premier cas, on punissait le meurtrier, comme l' assassin, par le supplice du gibet, et l' on prélevait sur ses biens une somme au profit des héritiers de la victime, et une autre, à titre d' amende, était donnée au gouvernement. Si, au contraire, la mort était l' effet du poison administré, le coupable était condamné à la potence ou au bûcher. Et quand le délit n'entraînait pas la mort, mais la perte de l'intelligence, il y avait, ce semble, trois manières de punir la coupable, selon le degré de culpabilité : la perte ou d'une main, ou de toutes les deux, ou la perte des yeux (1).

Mais là où la loi de 1181, base des lois futures et continuation des lois précédentes, redouble de vigueur, c'est contre le vol. Était marqué d'un fer rouge et fouetté, quiconque volait pour une somme ne dépassant pas 20 sous : en cas de récidive. on lui arrachait les yeux. Pour une somme supérieure, il était pendu.

Si un voleur, surpris en flagrant délit, s' était défendu les armes à la main, ou dans sa fuite avait blessé quelqu'un, il perdait les yeux et la main droite.

Celui qu'on trouvait caché dans la maison d' autrui, avec une mauvaise intention, était fouetté et marqué ; comme le voleur qui se laissait aller à un acte de violence dans la maison d' autrui, il perdait la vue.

Nous avons jugé bon de rapporter presque textuellement le tableau des crimes et des peines, ne fût-ce que pour montrer que cette législation criminelle tendait surtout à protéger la propriété. Nous voyons, au contraire, que pour la violence contre les personnes et les blessures, la loi était moins sévère : on en était quitte pour une simple amende payée à l'État ou au blessé.

Si l' indulgence pour les délits de cette nature

(1) Cecchetti, ouvr. cité.

prouve que les anciennes lois de Venise s' écartaient du droit romain (1), elle prouve aussi, croyons-nous, que les insulaires jaloux de leurs biens acquis au prix de leurs sueurs, visaient par des peines excessives à éloigner le danger de s'en voir dépossédés.

(1) Il y avait aussi des amendes dans la loi Salique. Le fils, au lieu de venger la mort de son père, recevait de l'assassin une somme d'argent, suivant un tarif légal, et la justice était satisfaite. En cas de vol, si le voleur était de haut parage, il était cité devant le Tribunal du roi, tandis que le voleur pauvre était condamné par le juge ordinaire, qui, sans autre formalité, le faisait pendre. Lacroix — *Mœurs, usages, etc. au moyen âge,* Paris, 1877, ch. I.

CHAPITRE III.

Les grands et les citoyens

Les démocraties aident et favorisent l'essor des grandes maisons, qui entretiennent l'humeur changeante du peuple et savent s' en servir. Ainsi en arriva-t-il à Venise, où la forme républicaine n' empêchait pas le crédit de quelques familles, qui tendaient à se grouper lentement en castes, gagnaient du terrain peu à peu et s' imposaient dans les discordes civiles. Ce fut un retour continuel vers les origines, et alors pour accroître le prestige et flatter la vanité de quelques-uns, à l' époque suivante, on chercha pour les patriciens des aïeux dans l'antiquité romaine ou dans les maisons royales. Assertions en général très plausibles mais en particulier d'une démonstration presque impossible. Il est certain que les grands seigneurs, qui étaient venus se fixer à Venise, apportant avec eux de nombreuses richesses, ou conservant d'immenses biens dans leur ancienne patrie, durent se distinguer aux premiers jours de la république par leur opulence, avant de l'illustrer par de hauts faits et des services rendus au pays. Ainsi, dès le Xe siècle, plus d' un se donne le titre de no-

ble, et au moment où paraît la constitution vénitienne, il se forme une sorte de patronage des nobles et des riches sur le reste de la population.

L'antiquité de la race jointe aux richesses a toujours eu une grande influence sur les masses. Nous en avons la preuve à Venise où, par un exemple unique en occident, les surnoms s'étaient conservés même dans les siècles les moins connus. Ce fait nous laisse entrevoir, à travers la distance qui altère les traits de cette race, plusieurs familles qui vivent encore, existant déjà à une époque où, dans tout le reste de l'Europe, les noms des maisons princières étaient inconnus. Nous l'avons vu, plusieurs de ces familles, véritable noyau de l'aristocratie, prenaient parti pour les Grecs ou pour les proches dominateurs de l'Italie, et l'État hésitait entre ces factions rivales qui agitèrent les îles durant les premiers siècles. Ainsi Obelerio, qui, en 804, avait pris fait et cause pour les Francs, avait été cause des modifications politiques qui firent transporter la capitale à Rialto.

Entre les Candiani et les Orseoli existaient des rivalités qui, avec des alternatives d'apaisement et de fureur, agitèrent Venise pendant de longues années. Les Candiani, devenus depuis les Sanudi, étaient une famille puissante, qui possédait de grandes propriétés en Italie, et à laquelle la tradition attribue un des premiers consuls ou tribuns venus de Padoue à Venise. Il paraissent même, tout en devenant propriétaires d'un grand nombre de maisons, de jardins et de vallées dans l'estuaire, avoir conservé leurs biens et leur influence sur le continent. Aussi leurs interêts les faisaient-ils pencher vers leurs voisins, maîtres de la péninsule, tandis qu'au contraire les Partecipazi et les Orseoli embrassaient volontiers le parti de Byzance. Si ces derniers n'étaient pas une branche de la même famille, comme l'a cru Fontanini, ils devaient être au moins unis aux Partecipazi par les liens du sang et la communauté des intérêts.

Les grands seigneurs devaient avoir un nombre considérable de parents, d' amis, d' alliés et de clients qui, partageant leurs passions politiques, aggravaient et prolongeaient les conflits.

Lorsque le doge Pierre Candiano IV (959) commença à ne tenir aucun compte des devoirs de sa charge, ne consultant que son bon plaisir, ayant nul souci de ce qu' elle lui imposait, et aspirant ouvertement à la tyrannie, plusieurs, et sans doute les Orseoli à leur tête, ourdirent un complot, se soulevèrent, mirent le feu au palais, et massacrèrent le doge en fuite avec son jeune fils, à l'entrée de l'église de Saint-Marc. Le fils de Candiano, Vitale, patriarche de Grado, se sauva en Saxe et demanda à l' empereur Othon II vengeance de cet outrage, tandis que la veuve, Valdrada de Toscane, soutenue par le crédit des Candiani et autres nobles, se rendait à Pavie et sollicitait l'impératrice Adélaïde, mère de l' empereur, de déclarer la guerre à Venise. Cependant le parti des ennemis de Candiano relevait la tête à Venise et faisait élire Pierre Orseolo (976). Ce doge parvint un moment à calmer les passions frémissantes, mais les désordres ne tardèrent pas à reparaître. Les manœuvres secrètes des Candiani mettaient en péril la vie même du doge. Ce dernier, pour échapper aux poursuites et à la fureur des Allemands, quittait secrètement Venise, et se retirait dans l' âpre solitude de l' ermitage de Cossano en France. La fuite de Pierre Orseolo ranima le parti de Candiano : on élut doge dans les comices le frère de Pierre, Vitale Candiano, qui devait, lui aussi, finir sa vie dans le cloître de Sant' Ilario. On voit par le rapide énoncé de ces faits que la paix était désormais impossible, et que dans les grandes familles la splendeur du pouvoir était souvent accompagnée de revers, de meurtres ou des sombres désespoirs de l' exil ou du cloître. L' administration du Tribun Memmo fut également troublée par la sanglante rivalité des Morosini et des Caloprini.

Il y avait entre ces deux familles une haine profonde : chacune tâchait de gagner des partisans et ajoutait sans cesse aux anciens griefs de nouveaux outrages et de nouvelles violences. Si nos chroniques étaient moins laconiques, et s'il ne fallait pas dégager la vérité historique des préjugés traditionnels, que de détails intimes sur cette classe qui fut depuis l'aristocratie, ne saisirait-on pas dans les querelles des Morosini et des Caloprini ! Les Caloprini représentaient avec les Candiani le parti franco-germanique, qui voulait introduire un gouvernement despotique sous la protection de l'Allemagne, les Morosini et les Orseoli le parti qui, défendant les droits politiques de la représentation nationale, voulait avoir avec l'empire d'Orient des rapports, non de sujétion, mais d' intérêt et d' amitié. A les bien considérer, ces querelles cachaient moins un sentiment politique que des ambitions personnelles, car les Orseoli eux-mêmes s' allièrent plus tard à l'Allemagne, cherchant à transformer le gouvernement des doges en monarchie absolue. Toutes les tentatives et tous les efforts n' avaient pas d'autre but. Les Orseoli, qui contractent des liens de parenté avec les rois slaves et les rois de Hongrie, qui vont chercher des épouses pour leurs fils à la cour fastueuse de Byzance, laissent assez voir leur tendance à rendre le pouvoir héréditaire dans leur famille et à substituer la puissance d'un nom et de l' or à l' égalité républicaine. Le principe héréditaire ne se révèle pas moins clairement dans la résolution prise fréquemment par les doges d'associer leurs fils au trône. Ajoutez à cela que les évêchés vacants devenaient la proie des grandes maisons, qui convoitaient la possession de ces sièges ecclésiastiques pour leurs cadets, subordonnant par ce moyen le pouvoir spirituel au pouvoir politique. Ainsi les Orseoli et les autres doges se partagèrent longtemps les deux autorités souveraines, limitant le plus possible les revenus du Patriarcat de Grado, centre spirituel de la Vénétie, pour qu'il ne pût être occupé que

par des prélats fort riches, par les fils, les frères ou les cousins des doges. Mais Grégoire VII, en augmentant les revenus de Grado, arracha ce siège à la protection des doges et permit au clergé d'acquérir l'autorité et le pouvoir (1).

Pour se frayer la route vers la souveraineté héréditaire, on ne dédaignait pas de recourir au peuple, et d'en flatter les passions, témoins les querelles survenues sous le doge Renier Zeno, entre les Tiepolo, partisans de la noblesse et les Dandolo, amis du peuple, mais au fond avides les uns et les autres de prendre en main le pouvoir. Ainsi donc les luttes, qui ensanglantaient la république dans les premiers siècles, retombent plutôt sur les grands que sur le peuple. Celui-ci sans doute, après une tentative infructeuse, aurait, comme dans les autres villes d'Italie, acclamé un maître, mais la Providence devait épargner à Venise la soumission du peuple à l'ambition d'un seul. Ce furent les excès des grands qui amenèrent surtout la *Serrata* du Grand-Conseil. Le pouvoir étant aux mains d'une assemblée, dont tous les membres étaient égaux, il n'y avait plus à craindre le danger de voir l'état à la merci de quelques-uns.

Cependant en face des grandes familles s'élevait une classe plus modeste, mais non moins illustre, composée de l'élite du peuple, de citoyens qui avaient su faire leur chemin par ce travail intelligent et varié qui embrasse tout, s'applique à tout et revêt mille formes.

Le droit de cité était acquis *de droit* (2), ou accordé par faveur ; on appelait citoyen *de droit* celui qui, étant né de parents légitimes dans la ville, avait eu pour père et pour aïeul des citoyens, et n'avait exercé aucun art mécanique. Les citoyens étaient de deux

(1) Gfrörer, XXXVI.

(2) On l'appela plus tard *originario*.

sortes : ceux du *dedans*, et ceux *du dedans et du dehors*.

Les premiers pouvaient accepter et gérer certaines charges dans la ville et exercer certains arts des plus importants ; les seconds avaient le droit de naviguer sous la garde du pavillon de Saint-Marc et de trafiquer dans les comptoirs et échelles du commerce vénitien avec des privilèges vénitiens.

Toutefois les nobles, pour se rendre plus puissants, n' exclurent pas du gouvernement, même après la *Serrata*, les citoyens d'origine auxquels on n' avait pas interdit de développer leur énergie, mais sous l'action prédominante du pouvoir aristocratique. La libre cité vénitienne, dont le gouvernement nous offre un sage et admirable essai d' équilibre politique, ne pouvait pas se renfermer de si bonne heure dans l'intolérance d'une caste privilégiée. Avec le temps, les citoyens, ces *gentilshommes du peuple*, comme les appelle Pier Maria Contarini, formèrent un second degré de noblesse, correspondant à l'ordre équestre des Romains, appelé dans les derniers temps l' ordre des Secrétaires, et égal en dignité aux nobles du continent. Pour conquérir les bonnes grâces de cet ordre, qui avait su par le commerce et par son instruction devenir une classe considérable, ayant parmi le peuple une clientèle étendue, le Grand-Conseil décréta que le droit exclusif à la charge de grand chancelier appartiendrait à cet ordre, qui formait comme un anneau intermédiaire entre l'aristocratie et le peuple. Les patriciens exclus avec raison du poste de grand chancelier, le premier personnage après le doge, parce que cette charge participant de l'éclat et de la dignité des nobles, était donnée à vie et jouissait de privilèges considérables, le choix tombait sur les citoyens, qui s'estimaient heureux d'avoir une si haute représentation dans le gouvernement.

Le grand chancelier avait son entrée libre dans tous les Conseils et dans toutes les charges de l' état,

avec droit de préséance sur les sénateurs, et ne le cédait qu'aux Conseillers de la Seigneurie et aux Procurateurs de Saint-Marc. Vêtu d'un habit de pourpre, il recevait une riche pension fournie par le trésor public, faisait, après son élection, une entrée solennelle dans la ville, et avait droit, après la mort, aux mêmes honneurs funèbres que le doge. Jouissant du titre de chevalier avec l' étole d'or et les prérogatives de la noblesse, excepté celle de voix délibérative dans les Conseils, ce citoyen relevait et honorait en sa personne la classe dont il était sorti, et l' aristocratie, sans rien perdre de son privilège de suprématie administrative, avait dans ce corps ainsi favorisé, plus qu' un appui accidentel, un puissant auxiliaire pour ses vues politiques (1). En effet, les citoyens n'avaient pas seulement le droit de prétendre à tous les emplois, souvent très recherchés, de la chancellerie ducale, et aux grades supérieurs de la milice, mais on choisissait encore ordinairement parmi eux les représentants de la République auprès des cours de second ordre, avec le titre de Présidents. « Ajoutez encore » concluerons-nous avec Contarini « différentes charges utiles et honorables, assignées à l' ordre des citoyens, comme celle de grand chancelier à Candie, de commandant de place à Crema et autres, auxquelles il n' était pas permis d' aspirer ; que dis-je ? capitaines de Galère en temps de guerre (2) ».

Ambitionné par tous ceux qui se fixaient à Venise, le titre de citoyen était accordé par privilège à ceux qui ne s' en étaient pas éloignés durant vingt années consécutives. Ceux qui, nés à Rialto de parents étrangers, avaient fait dans la ville un séjour de dix années, avaient droit à la prérogative de citoyens *du dedans*, et à celle de citoyens *du dehors*, s' ils y demeuraient encore six années de suite.

(1) Ferro, *Dizion. del diritto comune e veneto*, t. III, Venise, MDCCLXXIX.

(2) Contarini, *Compendio universal di repubblica*, Venise, 1602, pag. 80.

On accordait encore le droit de cité à ceux qui habitaient la ville pendant vingt ans (1), et à ceux qui étant venus avec leurs familles à Venise, y avaient habité deux années seulement, mais en y supportant toutes les charges publiques (2). Le titre de citoyen *du dehors* fut, en outre, accordé aux artisans étrangers. Vers la fin du XIVe siècle, comme on avait octroyé le titre de citoyens *du dedans* à tous ceux qui, étant venus habiter Venise avec leurs familles, s'étaient fait inscrire au bureau des Provéditeurs de la commune (3), il y eut une telle affluence de demandes, que, pour les arrêter, on décida que cette faveur ne pourrait être accordée que par six conseillers, par trois chefs, par trente deux membres de la Quarantie et par les deux tiers du Grand-Conseil (1403). Plus tard on établit un collège pour réprimer les abus (4).

Dès les premières années du XIVe siècle, nous voyons donc la ville, grâce à ces privilèges, croître en activité et prendre un brillant aspect de vigueur et de prospérité. C'était un concours ininterrompu d'éléments généreux, de forces nouvelles, produisant, sous mille formes, des effets merveilleux. Les artistes accouraient en foule dans cette ville, devenue un centre de richesse et de sage magnificence. La quantité de lettres de naturalisation accordées vers ce temps suffit pour donner une idée de ce mouvement.

En 1268, un décret du doge Lorenzo Tiepolo conférait à David, juif de Négrepont, le titre de citoyen, en reconnaissance de ses services. Preuve que, en dehors de tout préjugé, on tendait parmi nous à favoriser et à augmenter l'activité intérieure, et, de fait, chose rare à cette époque, les juifs étaient tolé-

(1) Arch. d'Etat. *Libri d'oro* del M. C., 1505, 4 sept. D. III, 68.
(2) Arch. di Stato. *Libri d'oro*, 1350, 29 août, M. C., D. IV, 183 t.
(3) Ibid. ibid. — 1391. 7 Mai, M. C. D., V. 189.
(4) Ferro, ouvr. cité.

rés à Venise, quoique, à vrai dire, ils ne fussent pas libres d'y trafiquer à leur manière (1).

Dans les premières années du XIVe, siècle nous voyons les Provéditeurs de la commune proposer souvent ceux qui avaient droit à être naturalisés pour avoir fait un séjour de 25 ou de 15 années, en supportant les charges publiques. Par ces privilèges nous pouvons saisir les éléments divers qui ont formé la société vénitienne.

On y rencontre des Italiens de tout pays ; les arts les plus raffinés y alternent avec le plus vulgaires. Le droit de cité est sollicité et obtenu (1305-1310), pour un séjour de 25 et de 16 ans, par un chiffonnier de Crémone, habitant dans la maison Querini à San Giuliano, par Daniele Veriselli de Vérone, par Giberto, corroyeur de Padoue, par Natale, pelletier d'Isola, par Cavomaior, marchand de comestibles (*ternarius*) de Feltre, par Filippo, gantier de Pise, par maître Pietro, notaire des consuls de Padoue, par Giovanni de Vérone, fabricant de jupes (*zuperius*), par Jacopino de Riva qui avait une boutique de chaudronnerie à Rialto, par Guglielmo Marchesi, orfèvre à San Lio, par Morone de Mantoue, par les Buono, ingénieurs, les ancêtres sans doute du célèbre Bartolomeo, qui bâtit le palais des Procurateurs, par des marchands de futaine de Crémone, par maître Giovanni, médecin de Plaisance, par maître Rabacino de Florence, professeur de grammaire, par Jacopino de Bologne, notaire des cinq préposés à la paix, par Ventura de Florence, par Cirondo de Lucques, par Codalesne, chaudronnier de Ferrare, par maître Mino, peintre de Sienne, par Bonaccorso de Milan, par Flordenino de Fabriano, etc. Et, dès cette époque, le titre de citoyen était accordé non seulement aux italiens, mais encore aux étrangers : par exemple, à un Frédéric de Passau, *cortellarius*, à un

(1) Filiasi, *Memorie dei Veneti primi e secondi*, t. 6.

Philippe, également de Passau, et à un Conrad, teinturier allemand (1).

De cette manière, un sang nouveau, toujours frais et vigoureux, renouvelait les membres de l' État. En outre, la République conférait le droit de naturalisation intérieure et extérieure, avec la jouissance des prérogatives nobiliaires, à celui qui avait rendu des services au pays, ou qui s'était distingué par ses talents, comme par exemple le privilège accordé (1312) à maître Ravagnino, médecin de Bellune, pour son mérite exceptionnel. Dès l' époque où Venise commençait à dominer sur les mers par ses vaisseaux, et à se faire respecter et admirer en Europe pour son organisation politique, le droit au titre de citoyen *de intus et extra*, dont elle savait si bien garder le prestige, avait été convoité par les étrangers, non seulement comme un honneur, mais comme un avantage. Les conditions du navigateur étaient alors déplorables, les mers infestées de pirates, les ports sans sûreté, et où souvent il fallait, par mesure de prudence, entrer à rebours, la poupe en avant et avec les arbalètes à la main, afin d'être prêt à se défendre ou à fuir (2). Sous le pavillon de Saint-Marc on n'avait rien à craindre. Les princes eux-mêmes, les citoyens les plus illustres des autres pays, pour protéger leur commerce et leurs intérêts, pour avoir à l' occasion l' appui de Venise, ambitionnaient le titre de citoyens. Il fut accordé aux Scrovigni de Padoue (1301), à Azzone, marquis d'Este et d'Ancone (1304), aux seigneurs De Camino, à Dalmasio de Banolis, capitaine général du Saint-Siége à Ferrare (1312), à Maladino, ban de Croatie et de Bosnie (1314), aux Seigneurs de Carrare (1318), à Louis Gonzague, seigneur de Mantoue, à Azzone Visconti, vicaire général à Milan (1322), à Ostasio da Po-

(1) *Commemoriali*, t. I e II, l. I e III, Venise 1876, 1878.
(2) Barberino, *Documenti d'amore* (*Riv. maritt.* Rome, fév. 1878).

lenta (1336), aux Malaspina (1339), à Henri, patriarche de Constantinople et à Galéas, comte de Montefeltro (1343), au duc d'Athènes et aux comtes de Sanseverino (1344), à Humbert II, dauphin de Vienne (1345), à Oberto Pallavicino (1348), à Etienne, empereur des Grecs et roi de Rascia (1350), à Antoine de la Scala, seigneur de Vérone (1385) (1) etc. Ainsi Venise pouvait avec orgueil se croire supérieure aux autres peuples et, comme autrefois Rome, par son seul nom, relever l'autorité et imposer le respect de ses citoyens.

(1) Voici le décret par lequel Antonio de la Scala fut nommé citoyen de Venise et membre du Grand-Conseil :

1385, die XVIII Junii — Capta.

« Cum magnificus et potens dominus Anthonius de la Scala dominus Verone collegatus noster habeat singularem et sincerissimum affectum perseverandi semper in perfecta amicitia cum nostro dominio et ad roborandum et demonstrandum suam optimam dispositionem ad honorem et statum nostrum optet fieri civis noster et de nostro majori consilio quod sibi reputabit ad magnum honorem, ut pateat evidenter quod mente et corpore sit unitus cum nostro dominio. Vadit pars quod in bona gratia assumatur et fiat civis noster et de nostro majori consilio cum filiis et heredibus suis. Et est capta per sex consiliarios, tria capita triginta et ultra de XL. et ultra duas partes majoris consilii ».

(Arch. d'Etat, Maggior Consiglio, Deliberazioni. « Leona. 1384-1415 » p. 50).

CHAPITRE IV.

Le Peuple — Les confréries des arts et leurs statuts. — Action bienfaisante du gouvernement sur le peuple — Fin des confréries.

Plein d'enthousiasme et de nobles sentiments, le peuple travaille tout à la fois à enrichir son pays par le négoce, à l'orner de chefs-d'œuvre, à consolider ses libres institutions et à les défendre contre les menaces de l' étranger. C' est lui qui, dès les premiers temps, joue le rôle principal dans le mouvement d'expansion de la République, tandis qu'il appartient au contraire à l'aristocratie, dans l' action conservatrice qui suivit. Mais quand la *Serrata* de Gradenigo supprima presqu'entièrement l' intervention du peuple dans les affaires de l'état et dans l'administration publique, les nobles ne purent pas oublier ceux qui avaient jeté les fondements de leur puissance et qui depuis avaient été des sujets si dévoués et si fidèles : ils jugèrent utile de gagner par des bienfaits ceux à qui on ôtait le pouvoir.

Eloigné du gouvernement, le peuple, quand la paix fut rétablie, suivant avec liberté ses larges destinées, continua son œuvre intelligente et pratique : il trouva moyen de déployer ses forces complexes dans les corporations des arts et leur mutuelle solidarité.

Il marcha en avant et s'éleva sans bruit, grâce à ces confréries, que réglaient des lois approuvées par la République.

Chaque individu, dans l'ordre de l'Etat, eut toujours une valeur et des droits, et l'histoire des arts, qui est pour ainsi dire celle du peuple, ne fut pas moins glorieuse que l'histoire politique. Nous en parlerons brièvement, car la vie privée n'est pas autre chose qu'un des principaux éléments de la vie nationale, qui, même dans les gouvernements aristocratiques, se compose en partie des idées et des sentiments populaires.

A l'origine, les traditions romaines n'avaient pas entièrement disparu chez les habitants des lagunes, et ils ne tardèrent pas, à l'exemple des anciens, à réunir les arts en collèges (1). L'histoire de Venise fait déjà mention de confréries vers la moitié du Xe siècle. Entre l'an 932 et l'an 944, à propos de l'enlèvement des femmes vénitiennes, il est question de la confrérie des *Casselleri* ou fabricants de coffres; la chronique du diacre Jean, au Xe siècle, parle des écoles des forgerons, et un document cite, en 1184, la procession des écoles. Transportées parmi les îles des lagunes, les institutions romaines se plièrent aux nouveaux besoins, et, dans les XIVe et XVe siècles, elles se réorganisèrent dans un but spécial et avec des statuts particuliers, qui prirent le nom de *Mariegole*, probablement du mot latin *Matricula* (2).

Pendant le moyen âge, époque d'activité individuelle, les associations ouvrières firent merveille. Tantôt elles contribuaient au développement des institutions politiques, en courant aux urnes ou aux assemblées générales ; tantôt elles faisaient descendre sur la place les citoyens en armes pour fournir des chiourmes aux na-

(1) Parmi les collèges ou corps de métiers, que citent les lois romaines, nous citerons ceux des forgerons *(fabrorum)*, des bateliers *(navicularioruni)* et des boulangers *(pistorum)*.

(2) Sagredo, (*Consorterie delle arti edificative*, Venise, 1857) préfère et adopte l'étymologie *madreregola*, règle mère.

vires équipés avec une étonnanté rapidité ; tantôt cette noble intrépidité s'apaisait dans les saintes pensées de la foi et faisait surgir des cathédrales et des basiliques (1). La forme des institutions changea, et l' économie civile et la raison d' état restreignirent les libertés des corps de métiers.

Les privilèges furent remplacés par des obligations spéciales d'utilité publique et par des impôts (2). Lorsqu'au XIVe siècle, les nobles, dont l'audace avait crû avec les richesses, formèrent le dessein de se constituer souverains du peuple, le Conseil des Dix ordonna de rédiger de nouveaux statuts ou de réformer les anciens. Exclu de l'administration publique, le peuple vénitien se tourna vers les confréries, auxquelles la *Mariegola* imposait des règles pour se bien gouverner, et l' État vit avec plaisir se répandre dans les arts cette exubérance de vie populaire, qui aurait pu menacer l'austère gouvernement des patriciens. Et tandis que, d'un côté, la noblesse travaillait à se subordonner le doge et le peuple et à se concentrer de plus en plus, de l'autre, les arts, comme par esprit d'imitation, tendaient à se resserrer à leur tour. Aussi le monopole fut-il érigé en système ; et de même que dans le commerce on défendait l'entrée des produits étrangers pour protéger ceux du pays, de même l' industrie était soumise aux secrets de l' initiation, et nul ne pouvait exercer un métier, s' il n' était inscrit sur les matricules (3). Afin d'ôter toute cause de mécontentement qui aurait pu, en agitant le peuple, le soulever contre la noblesse et troubler l'ordre de choses établi, l' État protégeait non seulement, mais honorait grandement les Confréries. Le

(1) On aurait pu tirer du *Capitolare Rosso* beaucoup de lumières sur les Arts et Métiers ; mais ce document a été égaré. C' était un recueil de toutes les lois relatives aux Arts fait pour l'usage des *Giustizieri Vecchi*, institués en 1182.

(2) Sagredo — o. cité, ch. II.

(3) Id, ch. VI.

peuple, ainsi divisé en différentes corporations, trouvait une nouvelle source d' activité, voyait s' ouvrir devant lui le chemin de la fortune; il était heureux de travailler à la satisfaction de ses besoins et de ceux de la société, de pouvoir remplir des emplois honorables, comme ceux des *massari*, des *bancali*, des *gastaldi*, etc., avait, grâce aux corporations, le moyen de contenter son ambition et son intérêt, et finissait par oublier la part qu'il avait eue autrefois dans le gouvernement de l' État. Le désir de revendiquer son influence passée dans la république s' affaiblit, après plusieurs tentatives infructueuses, et disparut peu à peu. Ces deux éléments contraires, la noblesse et le peuple, se rencontrèrent quelquefois dans leur marche, mais bientôt chacun d'eux reprit tranquillement son chemin. Jouissant d'une honnête aisance et occupé de son travail, l' artisan devint l' ami de la paix. Il ne désira rien, ne provoqua point de troubles, ne se révolta point contre le patriciat, le considérant au contraire comme une source de prospérité et de force.

Il restait au peuple exclu de la vie politique ce moyen de contenter son légitime orgueil et d'augmenter son bien-être, tandis que l' aristocratie, restée seule souveraine, continua, comme nous venons de le dire, à protéger les confréries, dont elle eut, jusqu' au dernier jour, le puissant appui et l'affection sincère. Le respect des institutions nationales, solennellement proclamé dans les premiers chapitres des *mariegole*, se traduisait en acte, toutes les fois que le pays l'exigeait. Les artisans étaient toujours prêts, comme dans la conjuration Tiepolo-Querini, à descendre en armes sur la place pour défendre contre tout attentat et contre toute menace l'ordre civil existant.

Parmi ces associés, il y en avait beaucoup qui faisaient fortune et laissaient en mourant des legs aux corporations auxquelles il avaient appartenu : aussi quelques-unes devinrent elles très riches ; et presque toutes,

plus ou moins, possédaient quelque chose (1). C'étaient autant de petites et fortes républiques que ces *Scuole*, qui se plaçaient sous la protection d'un saint, élevaient des édifices, décoraient les églises de tableaux des meilleurs peintres, et dépensaient des sommes considérables en œuvres de bienfaisance. Elles distribuaient annuellement plus de quatre-vingt mille francs d'aumônes, et les cinq écoles des *Battudi* avaient chacune plus de 1200 associés (2).

Ces *Battudi* donnèrent naissance aux Archiconfréries ou Grandes Écoles de Saint-Théodore, de Sainte-Marie de la Charité, de Saint-Jean l'Évangéliste, de Saint-Marc, de la Miséricorde et de Saint-Roch. Les écoles secondaires étaient très nombreuses et composées, pour la plupart, des différents corps d'Arts et Métiers. Quelques Arts formaient un seul corps, d'autres étaient divisés en plusieurs branches. Chaque Art et chaque branche avaient pour leurs travaux des limites marquées par la loi. Les corps de certains métiers n'étaient formés que de maîtres, d'autres de tous les ouvriers inscrits. Le nombre des associés n'était pas déterminé. Leurs assemblées délibératives se tenaient périodiquement, à des intervalles rapprochés. Les officiers élus s'appelaient le *gastaldo* ou *bancale*, qui en était le chef, le *vicario* (vicaire) qui le suppléait en cas d'empêchement, deux ou plusieurs conseillers nommés *compagni* (compagnons), un *caissier*, un *receveur*, deux *syndics*, un ou plusieurs *taxateurs* pour la répartition des charges. Chaque associé payait une taxe annuelle dite *luminaria*, au gouvernement une capitation nommée *taglione*, et une troisième taxe sur le produit du travail, dite à cause de son peu d'importance, *insensibile* (3).

(1) Arch. d'Etat. *Inquisitori alle Arti.* Filza, 1.

(2) On avait donné anciennement aux *Grandes Ecoles* le nom de *Battutorum*. Une sorte de discipline appelée *flagellation* s' introduisit en Italie aux Xe et XIe siècles. Elle fut accueillie par toutes les confréries de dévotion, et Venise, vers la fin du XIIIe siècle, vit paraitre les Grandes Ecoles établies dans cet but. Galliccioli, III, 196.

(3) Sagredo, chap. VII.

On convoquait les chapitres ou assemblées générales, dans lesquelles les hommes du peuple apprenaient à discuter, une ou deux fois par an, selon les métiers. La forme aristocratique du gouvernement se retrouvait dans l'ordonnance de ces associations, où dominait une espèce d'aristocratie, celle des Maîtres (*Capi Mistri*), dont les fils jouissaient de privilèges spéciaux, tels que celui de n'être pas assujettis à l'apprentissage des *garzoni* (garçons), aux corvées des ouvriers et aux épreuves de la maîtrise. Ce n'était pas une aristocratie immobile, mais vive et se renouvelant sans cesse, comme l' observe Sagredo ; car tout *garzone* savait que, son apprentissage achevé, il devenait ouvrier, et qu' après le dur labeur de l'ouvrier, il subissait un examen, devenait maître et léguait à ses enfants le privilège de devenir maîtres sans autre formalité (1). Personne n'était reçu *garçon* avant douze ans accomplis. L'état de *garçon* durait de cinq à sept ans, celui d'ouvrier de deux à trois. Après l'examen, celui-ci passait maître et acquérait le droit d'ouvrir boutique.

Les anciennes *mariegole* renferment des lois rigoureuses et sages. Ainsi, dans leur assemblée de 1227, on interdit aux pêcheurs la vente du poisson dans leur maison ; les inspecteurs doivent aller chaque jour examiner la poissonnerie, et doivent convoquer deux fois l'an leurs confrères pour leur donner lecture des statuts. Quiconque veut vendre du poisson par les rues et les canaux de la ville, doit entrer dans l' école et jurer d'observer le règlement (2). Dans certains métiers, il était défendu de recevoir des enfants au-dessous de huit ans ; dans d'autres, de leur imposer des travaux trop durs ou pouvant nuire à leur santé (3).

(1) Sagredo, chap. II.

(2) Arch. d'Etat — *Giustizieri vecchi.* — Cod. Brera, 11, 289. *Capitolare dei pescatori.*

(3) Ibid. Cod. Brera, 11, 50. — *Mariegola dei Cristallai* (des fabricants de cristaux). On y lit, per exemple : *puellae vel pueri non audeant laborare ad meriglum vel a colore ad plumbeum.*

C'étaient des institutions solides et propres à développer les vertus modestes, mais sévères du peuple. Les hommes, familiarisés de bonne heure avec les idées sérieuses, exerçaient énergiquement leur âme et leur corps, et, se gardant de la corruption dans la prospérité, acquéraient la force de résister au malheur. Tout le monde ne pouvait pas entrer dans les métiers ; il fallait, pour y être admis, produire des certificats de bonne vie, faire preuve de capacité et, de plus, promettre d'observer avec fidélité les statuts.

Les confréries furent les premières à mettre en pratique le sage principe de la prévoyance et du secours mutuel ; l'ouvrier honnête et probe était secouru dans la vieillesse et dans les maladies ; il était à sa mort accompagné jusqu'au tombeau par son École, qui protégeait et pensionnait au besoin la veuve et les orphelins. Chaque métier avait son hôpital et, pour subvenir aux frais, les confrères étaient tenus à débourser une petite somme. Les corporations avaient chacune leur bannière et, dans les réunions publiques, leur place et leur rang. Chaque année, à la fête particulière de leur saint patron, et la veille de Saint Marc, elles se rendaient toutes en procession, précédées du héraut de la Confrérie, nommée *Universitá dei Mercanti*, à la basilique du patron commun de la République, et y portaient une offrande de cent-vingt livres de cire, *par devoir de reconnaissance envers l' église* (1). Puis le jour de Saint Marc, qui était la fête du pays, chaque confrérie, bannière en tête, défilait processionnellement dans la basilique devant le siége séparé du Doge, portant de nombreuses reliques renfermées dans des châsses d'or et d'argent et entourées de pierreries, quantité de candélabres, de bâtons et d'encensoirs d'une matière précieuse, d'un travail admirable (2). Dans les fêtes reli-

(1) Sagredo, chap. VII.

(2) Renier-Michiel, *Origine delle feste Ven.*, Milan, 1829, vol. 3, pag. 136.

gieuses et civiles, les arts rivalisaient de richesse et de magnificence.

Si cela ne suffisait pas pour nous faire connaître l'opulence des confréries, les remarquables édifices élevés par les principales d' entr' elles attestent de quel éclat rayonnait alors, au milieu des réalités de la vie, le culte du beau et du sublime. Une confrérie d'ouvriers maçons entreprit, en 1349, la construction de l' hospice voisin de l' église St-Jean-l' Évangéliste. L' école de Saint-Jean, style des Lombardi, fut achevée, l'an 1481, avec une noble simplicité, mais aussi avec une richesse digne de cette corporation célèbre, qui avait une rente annuelle de 18,000 ducats, et qui comptait au nombre de ses membres des princes et de très hauts personnages, entre autres, Philippe II, roi d'Espagne.

Plus tard, au XVIe siècle, on vit s'élever : l'école de St-Marc, œuvre admirable de Martino Lombardo, le vaste bâtiment de l' école de St-Roch, attribué à un autre Lombardo et qui coûta 47 mille ducats, l'école de la Miséricorde, due à Sansovino, et celle de St.-Jerôme, œuvre de Vittoria. C'est dans ces Écoles que se réunissaient les confrères, et, après la célébration de la messe à l' autel du saint patron, ils discutaient de leurs intérêts, délibéraient et procédaient aux élections. Ainsi dans ce grand centre politique et commercial naissaient et grandissaient les institutions, qui ont préludé aux idées successives de prévoyance, d' association, de secours mutuel, en un mot, à l' économie sociale des temps modernes. Le paupérisme était combattu par l' activité du travail, et les forces morales et physiques se balançaient entr'elles. Dès le XIVe siècle, on écrivait que « tout Vénitien possédait quelque chose » : de là une certaine égalité entre tous, et les égards des nobles et des riches pour le peuple. La pauvreté ne se confondait pas avec la mendicité, et celui qui par paresse tendait la main, était noté d' infamie. Aucun vénitien ne voulait servir, parce qu' il n'en avait pas besoin, chacun trouvant un emploi dans la culture des vignes, dans la

pêche, dans la chasse, dans les salines, dans les arts, dans la marine et dans le commerce (1). La sollicitude paternelle du gouvernement venait en aide aux vieillards, non pas par des aumônes humiliantes, mais en ordonnant que les Vénitiens pauvres, *à qui leur âge ne permettrait plus de naviguer*, pourraient se faire marchands de comestibles, *pour l'entretien de leur vieillesse et celui de leur famille ;* tandis que les jeunes gens devaient *s'adonner à la navigation et dépenser leurs années en mer comme avaient fait leurs pères et leurs aïeux* (2).

Si les Vénitiens, dans les temps qui précédèrent leur décadence, n'étaient pas tous égaux devant le devoir, si la vie politique était interdite au peuple, celui-ci voyait la situation économique de l' état s' améliorer de jour en jour. Ainsi le plus grand attentat commis par la République française sur la prospérité et la liberté italiennes fut de supprimer d' un seul trait les Confréries, en confisquant leurs biens au profit de l'État, tandis qu' elle aurait dû simplement les transformer. Puisque certains privilèges allaient à l' encontre du progrès moderne, et que chacun devait exercer librement son art, il fallait ouvrir à tous les Confréries, et non les abolir. On supprima par la même la prévoyance et le secours mutuel, et l'on créa le prolétariat moderne. Et quand la vieillesse vient apportant avec elle les infirmités et la misère, les ouvriers ne recourent plus à leurs confrères, mais à l'état ; ils ne demandent plus asile et assistance aux petits hospices entretenus par chaque métier, mais au vaste hôpital érigé par la commune et ouvert à tout le monde. Alors le peuple, ayant désappris à se suffire à lui-même, a perdu sa noble fierté et toute notion d'épargne ; il s'est habitué, au contraire, aux jours malheureux de la souffrance et de la vieillesse, à faire appel à la charité publique.

---

(1) Frère Enrico da Rimini. V. *la Cronaca del* De Monacis. Remondini, 1758.

(2) Loi de 1443. Au Conseil des X.

CHAPITRE V.

Exercices militaires — Fêtes publiques.

Les exercices militaires ne tardèrent pas à être familiers à cette race de marins intrépides, habitués à défier les tempêtes, non seulement pour leur trafic, mais aussi pour la défense du littoral contre les incursions des ennemis. Ce sont les citoyens de Venise, et non ses prisonniers, qui se courbent sur les avirons de ses premières galères. Le tir de l'arbalète était reconnu *utile et même nécessaire* (1) ; on employait tous les moyens pour rendre les Vénitiens habiles dans cet art. Les jours de fête, tous les jeunes gens robustes, qui avaient atteint l'âge de quinze ans, se réunissaient sur le quai de Saint-Marc, montaient de longues barques, appelées *ganzaruoli*, gagnaient, à force de rames, Saint-Nicolas du Lido et s'y livraient à l'exercice du tir. Tout chef de quartier était obligé par serment à faire inscrire parmi les arbalétriers ceux qui avaient atteint l'âge de

(1) Arch. d'Etat — *Misti Cons.* X. vol. VI, fol. 37. — 1364, *fév.* 25.

quinze ans, et n'avaient pas dépassé celui de 35 (1). Les arbalétriers étaient ensuite divisés en compagnies, composées d'abord de dix hommes et plus tard de

(1) Voici le serment d'un de ces chefs de quartier : « Je jure sur les saints Evangiles de Dieu, moi qui suis le chef de mon quartier, que, avec mes compagnons, ou avec quelqu'un d'eux, quatre jours après que ce présent règlement me sera donné, à moi ou à quelqu'un de mes compagnons, j'inscrirai ou je ferai inscrire moi et mes compagnons et tous les hommes de mon quartier depuis 15 ans en sus jusqu'à 35, et que, aussi bien à mes dits compagnons qu'aux autres, j'ordonnerai d'avoir à se munir d'une bonne arbalète pourvue de corde et de coche, et qui lui appartienne en propre. Excepté ceux qui à moi ou à mes compagnons ou au plus grand nombre d'entre nous auront paru être trop pauvres pour faire la dépense d'une arbalète, tous les autres seront tenus, jusqu'à quinze jours après que j'aurai donné l'ordre, sous peine de quarante sous d'amende pour chacun, de me faire voir leur arbalète et de jurer qu'ils ne l'ont pas empruntée, mais qu'elle est bien à eux. Tout ceux qui. dans le terme susdit, ne me montreront pas leurs arbalètes, comme ci-dessus, je donnerai leur nom aux inquisiteurs de mon sextier comme coupables et cela le troisième jour après qu'ils seront tombés sous cette peine, et suis tenu à le faire dans ce terme, sous peine de XL sous pour chaque terme. De plus, je diviserai tous les susdits arbalétriers en dizaines, pour chacune desquelles je constituerai un chef, celui qui à moi et à mes compagnons ou au plus grand nombre d'entre nous paraîtra le plus habile, et je donnerai à chaque chef le nom de tous ceux de sa dizaine et je lui donnerai son règlement, qui me sera donné par la Cour supérieure et je lui ferai jurer de l'observer. Et je donnerai par écrit les noms de ces chefs avec leurs dizaines aux inquisiteurs, mettant à part la noblesse et à part le peuple artisan. Et je ne puis mettre ensemble ceux du peuple avec les nobles. Et pour faire et accomplir toutes ces choses je puis exiger le serment et imposer des peines, selon que je le jugerai utile d'accord avec tous mes compagnons ou le plus grand nombre d'eux; et je livrerai par écrit les noms de tous ceux qui auront encouru les peines, que nous aurons établies, aux susdits inquisiteurs trois jours après qu'ils seront tombés sous ces peines; et toutes ces choses doivent être faites et accomplies dans 22 jours, à partir du jour où le présent règlement m'aura été donné, à moi ou à quelqu'un de mes compagnons, sous peine de 40 autres sous. » Arch. d'Etat. Miscellaneo, *Attti diplo.* B. IV.

douze : d'où le nom de *duodene*. Le chef de la *duodena* à son tour s' engageait par serment à conduire ses hommes au tir, et *à les faire tirer continuellement et loyalement, sans aucune fraude, avec des arbalètes bonnes et suffisantes* (1). Les *duodene* constituaient une sorte de milice intérieure ; elles étaient composées de nobles et d'hommes du peuple. Pauvres et riches, jeunes gens et hommes mûrs, dans la ville comme dans les forteresses, tous étaient arbalétriers et formaient, pour ainsi dire, une nation armée. Chaque galère commerciale était tenue d'avoir, parmi ses arbalétriers, quatre gentilshommes ayant passé l'âge de 20 ans (2).

Avec le temps on en augmenta le nombre.

Faut-il s'étonner si, dans une telle exubérance de vie, ces jeunes soldats se laissaient aller à des disputes et à des violences ? Les *Raspe*, livres sur lesquels on inscrivait les condamnations, parlent non seulement de petites balles que lancaient parfois les arbalétriers au détriment des fenètres et des poulaillers de leurs concitoyens, mais aussi de coups de poignard et d' homicides.

En 1299, on construisit sur les places les plus spacieuses de la ville quelques *tirs*, grâce auxquels les Vénitiens étaient redoutés dans les batailles navales pour leur adresse à lancer les dards et les flèches (3). Plus tard le conseil des Dix, considérant que *l'exercice du tir était très utile et profitable au pays*, choisissait un chef par sextier, avec la charge de surveiller les tirs. Il y en avait surtout à San Vitale, à Barbaria delle Tavole, à S. Geremia, à Santa Fosca, à S. Polo, à S. Giacomo dell'Orio, à Santa Margherita, à la Giu-

---

(1) Archiv. d'Etat. Miscell. *Atti diplo.*

(2) Ibid. — *Liber Novella,* 1356, 26 févr., fol. 121. — *Partium* A, 9 luglio in Pregadi, fol. 96.

(3) Gallicciolli, I, 311.

decca, à S. Francesco della Vigna (1). Les actes des Dix contiennent des indications précises et abondantes sur l'institution des tirs à la cible et sur les solennelles épreuves (joutes) du Lido. L'imagination aime à se représenter ces fêtes brillantes, l'éclat des armes, les enseignes variées, le sourire des fières patriciennes et des belles filles du peuple.

La première joute avait lieu habituellement le jour de Noël. Aussitôt les arbalétriers arrivés au tir de Saint-Nicolas du Lido, on désignait au sort quel devait être le premier et le second, et le premier qui atteignait le but recevait en récompense *brachia decem scarlati*, le deuxième six, et le troisième une arbalète et un carquois.

La seconde joute solennelle du Lido était fixée au premier dimanche du mois de mars, et le premier gagnant avait *brachia decem borselle*, le second *brachia sex borselle* et le troitième *unam balistam cum uno carcassio*. Au mois de mai, pendant les fêtes de Pâques, la troisième épreuve avait lieu *et le premier qui touchait le but*, obtenait *brachia decem tintilane*, le second six, le troisième *balistam cum crocho* (2). L'aristocratie, loin de désarmer le peuple vaincu, l'obligeait à se rompre au maniement des armes par des exercices et des combats publics.

Dans les jeux populaires, dans les joutes et les luttes, le gouvernement tenait en éveil l'émulation, mettant tous ses soins, comme la Grèce dans sa splendeur, à fortifier les corps. Les factions avaient déjà contribué à rendre le peuple plus énergique. Celui-ci, en effet, suivant tantôt l'une et tantôt l'autre, trouvait une issue à ses passions violentes et à ses rivalités dans certains jeux où l'on faisait preuve d'un courage impétueux et sans

---

(1) Arch. d'Etat — *Misti Cons. X.* Vol. IV, fol. 32, vol. VI, fol. 28, 62, 81. — Vol. VII, fol. 24.

(2) Arch. d'Etat. *Misti Cons. X.* Vol. VI. fol. 130, 131.

frein. Ainsi, vers l'an 800, s' introduisit entre les deux factions d' Héraclée et de Jesolo une sorte de lutte, qui consistait à se battre avec de gros bambous.

Ce fut sans doute cette lutte qui donna naissance, parmi le peuple, aux joutes à coups de poing, qui avaient lieu de septembre à Noël sur des ponts sans parapet, d'où souvent les adversaires, battus et contusionnés, roulaient dans l'eau. Un autre exercice d' équilibre et d'agilité, c'étaient *les forces d'Hercule* ; hautes pyramides d' hommes aux attitudes variées et différemment groupés, dont l'usage remonte au XIIIe siècle. L'échafaud, sur lequel se dressaient ces pyramides, était un plancher placé sur des tonneaux ou sur deux barques plates *(chiatte)*, selon que le jeu s' exécutait sur terre ou sur l'eau. Le peuple de Venise était partagé en deux camps, les Castellani et les Nicolotti, qui habitaient les uns au-delà du Grand Canal vers le levant, et les autres vers le couchant (1). Dans les luttes à coups de poing, dans les forces d' Hercule et autres semblables exercices, les passions s' enflammaient, un parti cherchant à l'emporter sur l'autre en bravoure. Les ré-

(1) Cette division commença sous le doge Sebastiano Ziani (1172-1178). Les Castellani habitaient dans les trois sextiers de Castello, San Marco et Dorsoduro ; les Nicolotti, anciennement nommés *Cannaruoli*, dans les trois autres de Santa Croce, San Polo et Cannareggio. Au XIVe siècle, cinq quartiers de Dorsoduro passèrent aux Nicolotti, à savoir : San Nicolò dei Mendicoli, l'Angelo Raffaele, San Basilio, Santa Margherita et San Pantaleone. Voici de quelle manière : en 1307, Ramberto Polo, évêque de Castello, exerçant son droit, réclamait le paiement de ce qu'on appelait alors la dîme des morts ; les quatre premiers quartiers, suivant l'exemple du dernier, refusèrent de la payer. Le quartier San Pantaleone fondait son refus sur l'exemption qui lui avait été accordée par le prédécesseur de l'évêque, Bartolomeo Querini. L'évêque Polo, ayant bravé la colère du peuple en s'acheminant vers l'église Sainte-Marguerite, fut tué par les émeutiers à l'endroit appelé depuis *Malcantone*. Les cinq quartiers furent excommuniés et les Castellani ne daignant plus avoir pour camarades leurs habitants, ceux-ci s'unirent aux *Cannaruoli*. Les haines entre les deux partis durèrent longtemps.

gates, qui furent depuis un spectacle public, où se déployait toute la magnificence vénitienne, furent instituées dans le but d'exercer les chiourmes à bien manier la rame sur les galères et les autres navires de guerre. Le plus ancien souvenir que l'on ait conservé des régates remonte à l'an 1300. Quinze ans plus tard, un décret statuait que les régates annuelles auraient lieu à la fête des *Marie* (2 février). Les régates alors n' étaient pas un divertissement, mais se faisaient avec des galères; et un décret de 1315 rappelle que les directeurs de l'arsenal doivent équiper deux bateaux plats *(duos platos)*, avec cinquante hommes pour chacun, *aptes aux régates* (1). De cette manière la République ne manquait pas de vigoureux rameurs pour ses galères, dont les chiourmes se recrutaient toutes parmi les bateliers.

Citons encore au nombre des exercices et des jeux les chasses aux taureaux, les joutes et les tournois.

L'origine de la chasse aux taureaux devait être très ancienne à Venise. Ces *chasses ou fêtes* n'y furent jamais cependant, comme en Espagne, un spectacle barbare, les animaux n'étaient que des bœufs, et il y avait rarement, pour les tuer, péril de mort. Parfois un boucher tranchait net, par un coup bien asséné, la tête de l'animal. Parfois le bœuf, retenu par deux cordes attachées à ses cornes, était assailli par les chiens et, ne pouvant guère se défendre, bondissait en chancelant d'un côté et d'autre et en mugissant jusqu'à ce qu'il tombât épuisé sous la dent des mâtins. Ces chasses avaient lieu ou sur la place Saint-Marc ou sur les places de Santo Stefano, de Santa Maria Formosa, de San Polo, au tour desquelles on avait dressé de vastes tribunes (2).

Mais le spectacle favori du moyen âge et fréquent à Venise, où il se donnait avec une grande pompe,

---

(1) Cicogna, *Lettera intorno ad alcune Regate Veneziane.* Venise, 1856.

(2) Sanudo, XXV, p. 126

c'était le tournois (1). Les gentilshommes se plaisaient aux joutes, et, au milieu de ces luttes acharnées, on vit naître plusieurs usages chevaleresques et quelques règles d'honneur qui, même aujourd'hui, malgré la distance des siècles, donnent un attrait particulier à cette époque.

Ainsi un exercice de formation militaire se changeait en un puissant instrument de civilisation. Aucun pays du monde n'offrit aux joutes un champ plus magnifique que la place de Saint-Marc. Le doge occupait la loggia qui domine la porte principale de la basilique, en présence des dames assemblées sur une estrade élevée pour la circonstance, des nobles et de tout le peuple. La place était ornée de peintures, de tentes, de bannières et d'écussons; la lice entourée d'une barrière pour préserver les spectateurs du choc des chevaux et favoriser les jeux (2). Les combattants étaient habillés de pourpre et d'or, montés sur des chevaux brillamment enharnachés. On donnait pour prix aux vainqueurs des couronnes d'or garnies de pierreries, et des ceintures d'argent d'un travail achevé. En 1253, à l'occasion de l'élection du doge Rinier Zeno, on fit une joute; toutes les galeries et les fenêtres de la place Saint-Marc étaient recouvertes de tapisseries et de soie. Le 14 février 1338, on fêtait la conquête de Trévise par un autre tournoi solennel, qui avait lieu sur la même place. « L'étranger demeure interdit à la vue de tant de magnificence », disait, en 1364, Pétrarque qui avait assisté, à la droite du doge, au tournoi donné à l'occasion de la soumission de Candie.

Dans cette sorte de jeux, qui exigeaient autant

---

(1) Un décret du 17 juin 1367 ne permettait de faire des joutes ou des tournois en aucun lieu, si ce n'est avec l'approbation de huit membres du Conseil des Dix. — Arch. d'État. *Misti Cons. X.* (1363-74).

(2) Arch. d'État. — *Lib. Fronesis* (1318)-1325), fol. 160, 1322, 5 févr.

d'adresse que de courage, éclatait la valeur d'une nation, non seulement maritime, mais aussi martiale et belliqueuse. « Elle se montra » continue Pétrarque décrivant le tournoi « si habile dans le maniement des chevaux et des armes, si infatigable et animée de tant d'ardeur, qu'elle laisse derrière elle les plus vaillants combattants de mer ou de terre (1) ».

Martin da Canale raconte qu'en 1272 six gentilshommes du Frioul vinrent à Venise courir joutes et tournois. C'étaient : Tartaro della Frattina, Francesco di Sbroiavacca, Giovanni d'Azzano, Enrico da Fiume, Mangusso d'Annone, Massuto da Santo Stefano. Mais voici les propres paroles du naïf historien :

« Et III iors devant la quaresme, apres mangier, armerent li VI damoisiaus de Frieul lor cors de totes armes, et monterent en lor chevaus. Et li haut homes de Venise monterent en lor chevaus per honorer li VI damosiaus; et Monsignor li dus vint a bele conpagnie as fenestres de son Pales : li haut homes de Venise d'aage i vindrent; dames et damoiseles a plante. Et se aucun venist avant que me demandoit coment il iosterent, ie lor respondrai que il iosterent l'un encontre l'autre : fors tant soulement, que li premiers ior vint avant un damoisiaus de la maison Monsignor Iaque Teuple, non pas de ison lignaie; et arma son cors de totes armes, et monta en bon chevau, fort et isnel, et se mist el renc. Et lors adresa en vers lui un des Forlans la teste de son cheval; et lors leisent andeus coure, l'on encontre l'autre, lor chevaus esperonant, lor gleives abeissies. Mes tes fu lor vistes, que il ne guaaignerent riens, fors solement que li damoisiaus brisa son gleive sor li Forlans. Et se aucun venist avant qui me demandoit qui fu li Forlans, ie lor diroie, que il avoit a non Iohan d'Asan.

« En celui ior meisme leiserent core li Forlans

---

(1) Petr. *Senil. ad Petrum Bononiensem.*

l'un encontre l'autre, lor gleives abaisies, et lor chevaus esperonant; et iosterent par maintes fois. Mes il ne guaaignerent riens, fors tant solement que li Tartar de la Fratina iosta si durement, que il prist li hiaume de Frances de Bruiavache el somet de son gleive : si le li toli d'el chief, et a poi que Frances ne chai a la tere. Et se li las dou hiaume ne fusent brisies, cheu fust Frances de celui cop : mes il se tint mult bien au cheval.

« Li autres iors apres vindrent li Forlans, apres disner, armes de totes armes et montes en lor chevaus. Et lors vint avant un boriois de Venise : Uguelin estoit apeles. Il estoit armes de totes armes et montes en bon chevau, et comensa la iouste encontre li Forlans : mes tes fu lor aventures, que nus n'en guaaigna riens, fors que de ioster et briser glaives. Celui Uguelin iosta, et Henric da Fum iosta par maintes fois celui ior aveuc lui.

« Le tiers iors apres, fist un des damoisiaus de Frieul metre un gleive en mi le renc. Li gleive estoit cort et gros, et avoit envelope un parchemin environ ; ou il avoit letres escrites que disoient, que or venist avant aucuns, et preist celui glaive ; que il estoit gentil damoisiaus et fils de chevaliers : si pora ioster aveuc lui en quel maniere que il vodra, que il le troveroit el renc, armes de totes et montes en son cheval. Et lors vint avant un boriois de Venise, que l'en apele Belvis, et estoit nes en Trevis. Il prist celui gleive, et arma son cors, et monta en bon cheval, et se mist el renc dedens les cordes. Li damoisiau de Frieul estoit aparilles, et lors comensa la ioste entr'iaus, et iosterent par maintes fois. Si fu tel lor aventures, que nul d'iaus ne chai ; mes il brisierent lor glaives de sor lor cors. Apres cele ioste, ne demoura gueires que II damoisiaus de Frieul iosterent ensenble si durement, que andeus briserent lor gleives l'un de sor l'autre, et paserent outre. Que vos diroie ie ? Il ne demora pas graument, que les Veneciens que a chevaus estoient comencierent lances a briser li uns vers l'autre : et li damoisiaus de Frieul comencerent lances

brisier. Si fu la feste grant et merveilleuse ; que mult furent honore les Forlans en Venise : et tot ce que ie vos ai contes, fu tres devant Monsignor li Dus Laurens Teuple, que as fenestres de son pales estoit, a bele conpagnie (1). »

Ces fêtes mêmes montrent le caractère audacieux d'une époque passionnée pour les armes; elles développaient le patriotisme et fortifiaient dans l'âme des citoyens le sentiment de leur valeur. Ils célébraient avec de grandes réjouissances l'anniversaire du jour où ils avaient enlevé Ravenne aux Lombards pour la rendre à l'Exarque. La fête des *Marie* rappelait le massacre des pirates slaves, ravisseurs des femmes vénitiennes : de même, la défaite des Tartares et des Hongrois, sous le doge Tribuno (900), avait donné naissance à des réjouissances publiques, auxquelles prenaient part un grand nombre d'Italiens.

Mais de toutes les fêtes vénitiennes, les deux plus célèbres étaient l'Ascension et le Jeudi gras.

Les solemnités et les feux de joie du jour de l'Ascension furent institués en souvenir de la victoire remportée, en 997, par les armées vénitiennes sur les pirates narentins. Plus tard ces cérémonies simples et sévères furent remplacées par d'autres plus fastueuses et plus bruyantes. Lorsque le doge Pierre Orseolo rentra triomphant à Venise, il fut proclamé duc de Dalmatie, et l'on décréta que, chaque année le jour de l'Ascension, il se rendrait au Lido sur le bord de la mer. Là était préparée une barque dans laquelle se trouvaient une cuve d'eau, un vase rempli de sel et un goupillon de branche d'olivier. Les chanoines et les clers montaient sur le pont, ils se dirigeaient vers le canal de Saint-Nicolas du Lido et y attendaient l'embarcation du doge. L'évêque bénissait l'eau contenue dans la cuve et, arrivé à Saint-Nicolas,

---

(1) *La cronique des Veniciens de maistre* MARTIN DA CANAL (*Arch.*, *Stor. It.*, t. VIII).

avant de s'avancer dans la mer, aspergeait le doge et sa suite et versait le reste de l'eau dans les flots, symbole de la domination de la mer, que plusieurs ont cru avoir été donnée à la République par le pape Alexandre III, lorsque, au temps de ses démêlés avec Frédéric Barberousse, il s'était réfugié à Venise. Parmi les nombreuses descriptions de cette fête, citons celle, encore inédite, d'un Milanais du XVe siècle : « Le matin du jour de l'Ascension, je montai en barque pour voir la fête qu'on a l'habitude de faire tous les ans. Et ainsi je vis le Bucentaure paré de taffetas, c'est-à-dire couvert de taffetas cramoisi ; il était poussé en avant par dix bancs de rameurs, et à chaque banc il y avait deux hommes. Dans ce Bucentaure se tenait le doge, vieillard de 70 ans, grand et de bel aspect, habillé de drap d'or cramoisi, d'une robe si longue que deux écuyers l'aidaient à la porter, coiffé d'un bonnet de soie rouge avec un galon d'or tout autour. Et ainsi il restait assis au milieu de l'évêque de Rieti et de l'archevêque de Spalatro... Et ils allèrent aux deux châteaux, et le doge épousa la mer à 15 heures, avec un anneau du prix de six ducats. Puis il revint en arrière et entendit la messe à Saint-Nicolas du Lido. La messe fut célébrée avec des chanteurs excellents, mais en fort petit nombre ; et l'orgue fit entendre des airs de circonstance, et le duc, au moment de l'épître, prit dans la main un chandelier supportant un cierge allumé ; lui seul était de bout sans aucune compagnie. On chanta l'épître, et le duc tint un chandelier avec l'évangile ; et quand ce fut fini, on porta le livre à baiser au duc, et puis aux autres ambassadeurs, selon leur rang. Puis vint l'offrande, et celui qui chantait la messe, alla vers le duc, et le duc offrit une pièce de monnaie qu'il tenait dans le coin de son mouchoir. C'était un trône ou bien un ducat ; puis on fit l'élévation du corps du Christ. Les pieux fidèles étaient contents ; quant aux autres, Dieu leur pardonne ! Après on donna la paix et la messe finit... Je vis monter sur le Bucentaure le

cortège du doge et autres personnes... puis ils regagnèrent Venise; et le duc offrit à dîner à la compagnie; je n'assistai pas au dîner, car il me sembla que je ne pouvais y aller sans présomption, et pour cette raison je n'y allai pas. Mais me trouvant à vêpres à Saint-Marc, un gentilhomme vénitien, qui vint s'asseoir à côté de moi, me dit qu'il avait dîné avec le doge et que le dîner avait été riche et somptueux (1). »

C'est encore un fait d'armes glorieux qui avait donné lieu à la fête du Jeudi gras.

En 1053, pour couper court à de terribles et anciennes luttes de préséance, il fut décidé qu'on reconnaîtrait Grado comme capitale et métropole de la Vénétie et de l'Istrie, et que le patriarchat d'Aquilée se contenterait des sièges épiscopaux qui lui étaient soumis en Frioul. Mais l'accord ne se fit pas. En 1162, Ulric, patriarche d'Aquilée, ayant rassemblé une nombreuse troupe d'hommes du Frioul, fondit tout à coup sur Grado et l'occupa.

Les Vénitiens, armant une flotte à la hâte, sous les ordres de Vitale Michiel II, reconquirent Grado et amenèrent à Venise le patriarche Ulric avec douze de ses chanoines, pour leur faire trancher la tête. Mais, sur les instances du Pape, ils furent renvoyés dans leur pays, à condition que le patriarche enverrait chaque année le jeudi gras, un taureau et douze porcs — symbole dérisoire du patriarche et de ses chanoines — pour servir de spectacle à la multitude. Et la fête se renouvelait tous les ans avec de grandes démonstrations de joie et de folles réjouissances; on allait jusqu'à allumer en plein jour des feux d'artifice. Quand le taureau et

---

(1) Arch. d'État de Milan, *Cart. dipl.*, *Venetiis*, *die XXIII, 1476*, *Mag. Ill. et. ex principi Domino duci Mediolani.* Nous devons à la courtoisie de l'illustre Cesare Cantù ce document et d'autres, ainsi que des notices puisées dans la volumineuse correspondance des ambassadeurs milanais près la République vénitienne.

les porcs avaient été tués sur la place Saint-Marc, le Doge, suivi de son cortège, passait dans la salle du *Piovego*, où l'on avait élevé plusieurs petits châteaux de bois, qui symbolisaient les forteresses du Frioul et étaient abattus, à l'aide d'une massue de fer, par le Doge et ses conseillers.

L'aristocratie vénitienne comprit de bonne heure combien la pompe extérieure et les fêtes servaient non seulement à fortifier l'esprit national, mais à maintenir la tranquillité et le bonheur du peuple. Aussi lorsque le Doge, aux jours de fête, descendait sur la place sous le parasol de drap d'or, était-il précédé d'enseignes de taffetas doré, de pages sonnant des trompettes d'argent, d'une multitude de prêtres, de gentilshommes et de peuple (1).

L'accroissement rapide de la fortune fait rechercher les plaisirs et le luxe. Rolandino de Padoue, dans sa chronique (2), parle de ces grandes fêtes, dites *Corti bandite*, qui se célébraient à Venise : brillantes et magnifiques réjouissances pendant lesquelles se succédaient, sous la pompe et l'éclat des tentures, les chants et les danses, les jeux militaires, les tournois, les festins et les banquets. Dès le Xe siècle, dans les derniers jours qui précédaient le carême, le peuple se livrait à des divertissements extraordinaires. De là peut-être l'origine du carnaval, dont il est fait mention en 1094, dans une charte du doge Faliero (4). En 1269, le Sénat prescrivit comme un jour de fête la veille du carême (5).

---

(1) Les feux d'artifice, invention italienne, passèrent en France et ensuite en Europe, au temps de Charles VIII. Ils ont été depuis l'ornement de toutes les fêtes. — (Lacroix, *Mœurs et costumes au moyen âge*, p. 262.

(2) Da Canale, CCXXXVII.

(3) Liv. II, chap 41.

(4) Muratori — *Rer. ital.* t. XII, pag. 253.

(5) Sansovino, *Venetia città nobilissima et singolare*, avec les additions de Martinoni, Venise, Curti, MDCLXIII, liv. X.

Ce fut alors que se formèrent des compagnies semblables à la *Brigata spendereccia* de Sienne, dont parle Dante (1), et qu'on fit usage du masque. Lorsque, en 1319, eut lieu la *Serrata*, Gradenigo, pour calmer les esprits inquiets, conviait à de magnifiques banquets les gens de mer et se mêlait familièrement à la foule (2), qui oubliait ainsi peu à peu les droits qu'elle n'avait plus. Car le peuple s'est toujours laissé fasciner et séduire par le faste de la vie mondaine et la familiarité des grands.

---

(1) Inf. 29.

(2) *Governo dello stato veneto*. ms. de la Bibl. de Monsieur, cité par Daru, t. I.

CHAPITRE VI.

Commerce et Industrie. — Valeur de la monnaie.

En 1267, Martino da Canal, racontant l'histoire de la ville *plus belle et plus plaisant dou siècle, ploine de bioute et de tos biens*, ajoutait : *les marchandies i corent par cele noble Cité, com fait l'eive des fontaines* (1). Deux siècles auparavant, le diacre Jean disait que Venise surpassait de beaucoup toutes les villes d'alentour en richesse et en magnificence. Cette prospérité était due au commerce. A mesure que grandissait leur puissance, les Vénitiens, qui, à peine installés dans les lagunes, avaient fait le commerce de détail, se tournèrent vers l'Orient et importèrent à Constantinople du bois, du fer brut et forgé, des céréales, des étoffes de laine, de la viande salée, exportant en échange la soie, les fourrures, l'ivoire, les pierreries, les aromes, le sucre et les épices, etc. On comprend dès lors pourquoi les droits de sortie étaient huit fois plus élevés que les droits d'entrée. La plupart du temps, sans doute, les négociants des lagunes recevaient en dépôt, des maisons de commerce grecques, des cargaisons précieuses qu'ils

(1) *Chronique*, 11.

vendaient à leurs risques et périls en Italie et dans les autres contrées de l'Europe (1).

Les vaisseaux de Venise abordèrent ensuite dans plusieurs ports d'Afrique, à la côte du Maroc, sillonnèrent la mer Noire et la mer d'Azof, chargeant à Tana la poix, le chanvre et autres objets nécessaires à la marine, achetant les riches dépouilles de la Chine et des Indes saccagées par les Tartares, et parvenant à gagner de cette manière environ 47,000 sequins (2).

Non seulement l'Italie, mais encore quelques pays lointains étaient tributaires de Venise. Elle disposait du commerce à son gré, empêchait par la force les habitants des Marches et de Bologne d'exploiter les salines de Cervia et de Comacchio (3). Quarante mille chevaux venaient chaque année de la Hongrie, de la Croatie, de la partie orientale de l'Allemagne, chercher le sel vénitien dans l'Istrie (4). En outre, dès le VIIIe siècle, les marchands vénitiens retiraient un gain considérable du trafic inhumain des esclaves, qu'ils achetaient aux corsaires et à d'autres malfaiteurs (5). Ils trouvaient encore une autre source de richesse (6) dans l'équipement des navires et dans leurs nombreux vaisseaux de commerce et de guerre. Puis, de fréquentes

---

(1) Gfrörer, XXIX.

(2) Filiasi, t. 6. — Scherer, *Histoire du commerce de toutes les nations*, Paris, 1857, t. I, p. 194, 198.

(3) Filiasi, t. 6. — Les Vénitiens s'étaient emparés, non seulement des salines mais de tout le commerce fluvial. Ils avaient à cette fin des flottilles de galères légères et de barques armées.

(4) Scherer, p. 293, 294.

(5) Gfrörer, VIII. — Caroldo, *Historia Venetiana*, p. 1, fol. 22. — Au milieu du VIII siècle quelques marchands de Venise ouvraient un marché à Rome et achetaient un grand nombre d'esclaves pour les expédier aux Sarrasins d'Afrique. Le pape Zacharie, ne voulant pas que des chrétiens fussent asservis à des païens, recueillit une forte somme d'argent et délivra ces malheureux. — Muratori, *Rer. ital.* III, 164 et suiv.)

(6) Gfrörer, VIII.

exemptions et des franchises donnaient vie et force au commerce. Les Longobards (568-714) accordaient sécurité et exemption de droits sur leurs marchés au peuple des lagunes, dont ils retiraient de l'avoine et des vivres. Charles le Gros, en 883, octroyait aux Vénitiens pleine liberté de trafiquer dans tout son royaume, affranchissant le doge Jean Partecipazio et ses héritiers de l'impôt des douanes (1). L'acquisition de la Dalmatie, faite en 991 sous Pierre Orseolo II, étendit la domination du golfe adriatique, en rendant plus sûre et en développant la navigation vénitienne. Le même doge obtint des souverains de Constantinople un édit, par lequel d'importantes immunités furent accordées aux armateurs et commerçants de Venise dans les limites de l'Empire d'Orient (2). Un autre décret de l'empereur Alexis accordait, en 1082, de grandes faveurs aux Vénitiens, qui pouvaient acheter et vendre toute sorte de marchandises sur tous les points de l'empire, sans payer aucun droit ni impôt. Telle était la situation de la brillante prospérité commerciale à laquelle était arrivée Venise, au commencement du XIe siècle. L'État ne négligeait aucune occasion d'ajouter à ces avantages, et nous voyons, durant le cours du XIIIe siècle, ses ambassadeurs négocier des pactes, des traités et des conventions avec l'empereur de Constantinople, avec le comte de Byblos, avec le patriarche d'Aquilée, avec l'empereur d'Allemagne, avec le sultan d'Alep, avec les villes de Padoue, de Bologne, d'Osimo, de Recanati et d'Umana. Leur habileté et leur finesse s'exerçaient également sur les terres conquises par les Croisés, où ils avaient pu obtenir un gouvernement à leur gré. La constitution ayant été réformée en 1172, aprés la meurtre de Vital Michiel II, les gouvernants s' appliquèrent à rendre l' état de plus en plus florissant, et s'occupèrent

(1) Böhmer, *Reg. Carol.*, 957.
(2) Dandolo, *Chr.*, 233.

tout spécialement de l'économie publique. Alors on confia au Petit Conseil la surveillance de la marine, de la navigation, des vivres, des finances, etc., et aux Vidames de mer (1195), dits Officiers de la table de mer, le soin d'exiger les droits d'octroi sur toutes les marchandises arrivant par la voie de mer. Pour empêcher la contrebande, des barques et des canots montés par des gardiens publics, armés de corselets et de cuirasses de fer, croisaient sans cesse autour de la ville (1).

Presque toute la population de Venise, marins, artisans et marchands, étaient adonnés à la navigation. Dans les boutiques et au marché du Rialto s'étalaient le cinnamome, l'oliban, les huiles, les armes, les tissus précieux apportés de l'Orient. Et c'est aussi de l'Orient que provenaient ces petits objets de parure, dont on tirait de gros profits en Occident, dans les villes de l'ouest de la France, notamment à Limoges (2). Pour voir quelle était l'activité du commerce et avec quel empressement les particuliers s'offraient à se porter garants de l'État, il suffit de parcourir le *Liber communis* autrement dit *Plegiorum* (3). L'importation et l'exportation étaient sévèrement réglées. Les crieurs dans le *broglio*, à Saint-Marc, ou à Rialto, faisaient défense à tout Vénitien d'acheter et de vendre marchandises et vivres en certains pays sous peine de grosses amendes, voire même de la confiscation de ses biens et de la destruction de sa maison (4). Des bateliers gagés par l'État croisaient dans l'Adriatique, chassant et capturant les navires chargés de marchandises prohibées (5).

---

(1) *Lib. Pleg.*, c. 46.

(2) Vio let-le-Duc — *Dict. raisonné du mobilier français*, etc. t. III, 7e partie, p. 82, 83.

(3) *Arch. Veneto*, 1872. On y trouve d'importants détails sur la vie privée.

(4) *Lib. Pleg.* c. 44, 45, 80, 81, 82, 90.

(5) Ibid. c. 46.

De son côté tout bon citoyen veillait également à la fidèle exécution de la loi. Le gouvernement avait-il défendu, par exemple, de vendre du bois en Égypte; un patricien, se trouvant de passage dans un port de l'Adriatique, voyait-il un navire chargé de bois, et soupçonnait-il que l'Égypte en fût la destination ; il appelait à soi le pilote *(nauclerius)* et les matelots, et il exigeait d'eux le serment qu'ils respecteraient les ordres de la République (1). L'observation des lois devenait un devoir à l'accomplissement duquel chacun veillait.

Un autre point digne de remarque, c'est le soin du gouvernement à empêcher les citoyens de porter ailleurs qu'à Venise les céréales ou le bois chargés dans les ports étrangers (2). Les bâtiments de transport, par un progrès continuel, s'agrandissaient et se transformaient. Aux barques servant à naviguer sur les fleuves *(cursorie, olcadi)*, aux larges *galandrie*, appelées ainsi du grec *chelandrie*, et aux *dromoni*, lesquels étaient, ce semble, des navires à voiles qui employaient simultanément les rames, avaient succédé les galères, les *cocche* et les *asiri* (3).

Ce fut probablement en 1104, sous le doge Ordelafo Falier, que, du côté du levant, dans les îles *Gemine*, non loin d'Olivolo, on commença la construction de ce fameux arsenal qui fut regardé comme la plus sûre garantie de la liberté et de la grandeur de Venise.

---

(1) Ibid. c. 30.

(2) Ibid. c. 83.

(3) On dit que le plus gros vaisseau fut construit en 1348, par la famille Liliado dans le nouvel arsenal (Gallicciolli, 1,320). Il faut croire cependant que les Vénitiens construisaient de grands navires longtemps auparavant. Le *Liber Plegiorum*, de l'an 1223 à l'an 1228, rapporte plusieurs évaluations de navires et de galères. La quantité de bois nécessaire pour la construction d'une galère coûtait 170 livres et celle d'un *asiro* 337, une paire de mâts de la longueur de neuf pieds 5 livres. On éstimait une barque 18 livres, une galère 650, un galion 700.

Les chantiers étaient l'objet de la vigilance et des soins du gouvernement; et quelquefois il ordonnait non seulement qu'un charpentier *(marangonus)* ou calfat ne pût quitter Venise ou chercher ailleurs un emploi sans la permission de la Seigneurie (1), mais il défendait à tout Vénitien de construire, dans les limites de la République, des navires n'ayant pas les mesures suivantes: longueur de la quille, 56 pieds; envergure des bras du taille-mer, 34 pieds; largeur du pont, 24 pieds; hauteur, 90 pieds; largeur du fond à volonté (2). De cette manière presque tous les bâtiments avaient les mêmes dimensions et pouvaient être convertis en vaisseaux de guerre : ce qui explique la prodigieuse facilité avec laquelle la République renouvelait ses flottes. Un grand nombre de prescriptions détaillées et rigoureuses réglaient le chargement des navires ; il y avait de grandes obligations pour ceux qui devaient les conduire et pour les hommes du bord (3).

La République faisait incessamment construire des galères, les armait, les équipait, les approvisionnait de vivres, et les mettait ensuite aux enchères, les cédant au plus offrant, pourvu qu'il fût citoyen de Venise (4). L'adjudicataire chargeait les bâtiments de marchandises et les guidait souvent lui-même dans les mers du Levant ou vers les ports des Pays-Bas , suivant toujours cependant l'itinéraire prescrit, jurant par serment

---

(1) *Lib. Pleg.* c. 87.

(2) *Lib. Pleg.* c. 98.

(3) Arch. d'Etat — *Misti Senato*, Reg. 1, f. 187, 188 — 22 janv. 1303. V. dans le *Lib. Plegiorum*, c. 105, le règlement pour le chargement à Ravenne des vaisseaux, publié par le doge Pierre Ziani, le 12 mars 1227.

(4) Par exemple, le 24 mars 1332, Andreolo Giustiniani acheta aux enchères la dixième galère, la dernière de l'escadre qui allait en Flandre ; il l'eut pour 75 livres. La première fut la plus chère et fut adjugée à Zaccaria Contarini pour 81 livres. La troisième de sire Jean Michel Scazo fut adjugée à l'enchère la plus faible, 65 livres. — (Arch. d'Etat. — *Misti Senato*, Reg. 15, f. 6).

d'être fidèle et d' agir en toute circonstance pour *l'honneur de la Commune et de Saint Marc.* Les commandants approuvés un à un dans le Grand-Conseil ou dans les Pregadi (1) juraient de bien gouverner le navire et d'en avoir soin, promettant de le ramener à l'Arsenal avec tous ses agrés en bon état, au retour du voyage (2). Ils promettaient de rester sur leur galère à partir du jour où l'on commençait à charger, d'avoir l'œil sur les marchandises, de surveiller d'inscrire l'entrée et la sortie, et de favoriser avec le plus grand soin les intérêts de la Commune (3).

Ils étaient libres de choisir le pilote, les matelots et les bateliers qui leur semblaient les plus propres à servir l'État (4), mais ils devaient se porter garants de leur probité et de leur capacité (5). De leur côté, les armateurs devaient s'engager à ne vendre ni confier leurs vaisseaux qu'à des Vénitiens, à en notifier la vente, à exiger le même engagement des acquéreurs et à recevoir par-devant notaire les serments des acquéreurs des bateaux vendus hors de Venise (6). Les navigateurs, animés de l'idée du devoir et pleins de zèle, ne perdaient pas les nuits dans les ports et y faisaient de très courts arrêts (7).

---

(1) Arch. d'Etat. — *Cerberus*, p. 12 — 22 févr. 1294 in M. C.

(2) *Lib. Pleg.*, c. 88.

(3) Arch. d'Etat. — *Actes des proc. de S. Marc* déposés par l'administration des Œuvres Pies Réunies.

(4) *Lib. Pleg.*, c. 89.

(5) « Capitanei galeae debeant dicere probitatem et utilitatem Co« mitorum, Naucleriorum et Proderiorum. » (Arch. d'Etat. -- *Cerberus*, p. 1, 1278, die X augusti).

(6) *Lib. Pleg.*, c. 90.

(7) Fincati, *Splend. e decad. della marina mercant. di Venezia.* (*Riv. marit.*, Roma, mai 1878). — Fincati, pour donner une preuve de la rapidité de la navigation, cite l'exemple de la galère de Sire André Arian, laquelle, en 1408, chargée de pèlerins pour la Terre

Aussi sages à concevoir que hardis à exécuter leurs desseins, ils ne se laissaient rebuter par aucun danger et entreprenaient des voyages qui étonnent les plus intrépides navigateurs de nos jours. Vers la fin du XVe siècle, Venise, dit Gibbon, fait revivre l'industrie commerciale en Europe et atteint l'apogée de la richesse (1).

Pour diriger ce grand mouvemeot commercial, six escadres étaient équipées tous les ans aux frais de l'État (2), qui pouvait disposer de 36,000 marins, de 16,000 ouvriers dans l'Arsenal et de 3,300 navires en activité.

C'est à la mer que les Vénitiens devaient toute leur fortune, et c'est vers la mer qu'ils tournaient leurs pensées. Dès le XIIIe siècle, ils adoptèrent pour la marine les lois de Barcelone, reste de celles de Rhodes, et pendant longtemps droit commun des navigateurs. Il devait y avoir cependant des dispositions particulières pour la sûreté des transactions et la prospérité du commerce, si l'on songe aux progrès continuels de la navigation depuis le Xe siècle. En effet, plusieurs chapitres de la *Promissione del Maleficio*, dans les Statuts de Venise, ont trait à la navigation. Le plus ancien statut destiné à servir de règle aux marins fut promulgué, en 52 chapitres, sous le doge Jacques Tie-

---

Sainte, partit de Venise en juillet et arriva à Jaffa en août, parcourant 1600 milles en 33 jours. Le meilleur voilier d'aujourd'hni ne ferait pas mieux.

(1) A l'époque de la guerre de Chioggia (1379), les citoyens de Venise prêtèrent la somme de 6,294,000 livres.

(2) La première se dirigeait vers la mer Noire pour le commerce avec la Russie et le centre de l'Asie. La seconde allait à Constantinople et commerçait dans les ports de la Roumanie et de la Grèce. La troisième, par la Syrie et l'Asie Mineure, trafiquait dans l'Arménie. La quatrième se rendait en Egypte. La cinquième appareillait vers les côtes d'Afrique et d'Espagne. La sixième enfin passait le détroit de Gibraltar et fréquentait les marchés des îles Britanniques et la Flandre.

polo, le 1er juin 1229. En 1255, sous l'administration de Rinieri Zeno, fut publié un recueil de lois sur la marine, divisé en 129 chapitres et portant le titre : *Statuta et ordinamenta super navibus et aliis lignis* (1). Ces deux recueils incomplets, grossières réminiscences de la loi rhodienne *de jactu*, ne pouvaient suffire aux grandes transactions des Vénitiens, et ils devaient sentir le besoin d'une législation uniforme et propre à assurer, même dans les rapports internationaux, les droits en litige. Il est donc probable que, dès l'an 1200, ils avaient adopté le *Consolato del Mare*, soit parce que ce code régissait les principales cités maritimes du moyen âge (2), soit parce que les Vénitiens eux-mêmes, en l'an 1215, jurèrent à Constantinople, dans l'Église de Sainte-Sophie, de *l'observer fidèlement*.

Les flots de la mer n'effrayèrent jamais les Vénitiens ; le souffle impétueux des vents était pour eux une musique agréable. Dès cette époque on pouvait dire que « leurs fertiles jardins, leurs châteaux fastueux étaient la Dalmatie, l'Albanie, la Roumanie, la Grèce, Trébisonde, la Syrie, l'Arménie, l'Égypte, Chypre, Candie, les Pouilles, la Sicile et autres pays, îles et royaumes où ils trouvaient profit, plaisir et sécurité (3). » Ils naviguaient sans crainte au milieu des gouffres mugissants, conduisaient leurs vaisseaux sur des mers inexplorées, abordaient dans des terres inconnues, le cœur palpitant de joie, et, de retour de leurs voyages,

---

(1) Le statut de Tiepolo, pour ainsi dire abandonné pendant plus de deux siècles, fut publié plus tard, en 1477, à la suite du *Statuto Civile* par Philippe di Piero, en vieux dialecte vénitien. On l'a depuis réimprimé, avec l'édition des Statuts de 1492 et 1528. Le Code de Zeno a été moins heureux. Foscarini le découvrit, après 500 ans, dans un Manuscrit de la famille Querini. Il se trouve à la Bibl. Marciana, à la fin d'un manuscrit du XIVe siècle (cl. II, Cod. XC. III).

(2) Marin, p. 7.

(3) Muazzo, *Cron. Man.* parmi les Ms. Svaier (Musée Civique), citée par Filiasi.

consignaient dans des écrits destinés à l'instruction des fils de leurs concitoyens, leurs observations et leurs études. Ces relations écrites naïvement, sans prétention, sans jactance, étaient pleines de sages conseils et de nouveaux aperçus sur le commerce et sur les mœurs, car souvent le philosophe, l'écrivain et le commerçant se trouvaient réunis dans le même homme.

A Marco Polo, qui était parvenu à tenir dans ses mains tous les intérêts de l'État auprès des plus puissants seigneurs de l'Asie, à Marco Polo, dont la véracité ne saurait être aujourd'hui contestée, succédèrent, vers la fin du XIVe siècle, les patriciens Nicolas et Antoine Zeno, qui découvrirent l'Islande et le Groënland, et qui, un siècle avant Christophe Colomb, touchèrent les côtes du Labrador (1). Partout éclataient l'énergie et l'esprit d'initiative personnelle ; tout marchait avec une vigueur contenue ; toutes les forces se développaient dans leurs variétés multiples, avec une harmonie parfaite.

Quoique le soin principal des Vénitiens ait été celui de construire d'abord des barques pour la pêche et ensuite des bâtiments toujours plus gros pour les besoins de leur commerce, on ne peut supposer que, même dès les premiers temps, les lagunes ignorassent complètement les arts. Les riches amenèrent avec eux dans les îles des amis et des artistes, et les réfugiés pauvres continuèrent à y exercer leur métier (2). Tout ce que l'art avait gardé de bon dans les provinces romaines passa dans la ville nouvelle (3), où se conservèrent quelques genres d'architecture particuliers aux

---

(1) Zurla, *Di Marco Polo e degli altri viaggiatori veneziani*, Venise, Picotti, 1818.

(2) La *Cronaca Altinate* énumère les différents métiers et cite plusieurs familles qui vinrent avec une nombreuse suite d'ouvriers et bâtirent des églises.

(3) Zanetti, *Della origine di alcune arti principali*, etc. p. 17, Venise, 1841.

Romains, tels que les pavages en mosaïques et les volets de fenêtres qui s'ouvrent en dehors (1).

Le développement de la puissance maritime amena de grands progrès dans l'industrie. On ne peut douter que, même dans les âges les plus reculés, celle-ci ne fût déjà bien avancée, s'il est vrai qu'à Torcello, à Héraclée, à Equilio, à Malamocco, s'élevaient des monuments superbes. Assurément, tout ne fut pas d'abord exclusivement l'œuvre des Vénitiens (2) ; mais ce ne furent pas des étrangers qui élevèrent à Venise 90 églises avant Saint-Marc ; un architecte italien, nommé Hubert, exécutait, au XIIe siècle, des mosaïques à Trévise ; un autre restaurait en l'an mil la cathédrale de Torcello dans le style latin (3). On vit se développer de très bonne heure, dans les lagunes, la fonte des métaux et la fabrication des orgues, et un peu plus tard l'orfèvrerie, l'art de teindre les tissus, etc. (4). En effet, des auteurs anciens citent en 826 un prêtre Georges constructeur d'orgues (5), et en 864, le doge Orso Partecipazio envoyait, comme présent, à l'empereur d'Orient, Basile, douze grosses cloches (6). La chronique du diacre Jean raconte qu'en 999 le doge voulait offrir à l'empereur Othon III, un *siège d'ivoire avec son tabouret, une coupe d'argent et une aiguière d'un travail remarquable*, etc. Et l'empereur ayant envoyé en échange au doge deux manteaux royaux, Orseolo fit remettre à

---

(1) V. les notes manuscrites de Temanza en marge d'un exemplaire des *Arti* de Zanetti (Venise, 1752) Musée Civique, *H.* 2178.

(2) Les Vénitiens apprirent beaucoup des Byzantins et autres étrangers. Le patriarche Fortunat (808), voulant embellir les églises de Grado, fit venir « *magistros de Francia* » (Cod. Trévisaneo).

(3) Cicognara, *Storia della Scultura*, t. II, Venise, Picotti, 1816.

(4) Zanetti, *l. c.* — Filiasi, *l. c.*

(5) Georgius quidam presbyter de Venetia « cum Baldoino comite Foroiuliense veniens, organum ydrailicum Aquisgrani fecit. » Enhardi Puldensis. *Annales* (Pertz, *Mon. Ger. Hist.*, vol. I, p. 559). — Reginonis, (*Chr.* ibid., p. 563).

(6) Sabellico, p. 59.

Othon, à titre de remerciement, une chaise d'ivoire artistement sculptée. On voit par là que les arts les plus délicats étaient connus à Venise dès la plus haute antiquité. Il faut admettre toutefois que, dans cette collection d'artisans si variée, se trouvait un grand nombre d'esclaves, auxquels était imposé, comme on sait, le métier des armes. On usait du même droit pour les contraindre à apprendre et à exercer la profession de forgeron, de serrurier, de maçon, de charpentier, d'ébéniste, de cordonnier et autres semblables (1). Cette classe de peuple fut souvent exposée à des vexations et forcée de prêter gratuitement son concours au service de l'État jusqu'au dogat du débonnaire et juste Flabanico (1032-1042) (2).

Ce peuple, actif dans le commerce et brave dans les combats, s'assimila vite tous les progrès de l'industrie, qu'il porta au plus haut point. La fabrication des tissus de soie n'est plus au XIIe siècle le monopole de l'Orient, mais se répand en Italie, en Provence, et jusque dans le nord de la France. On a cru longtemps, sur la foi de Nicolas Tegrimo dans sa *Vie de Castruccio*, que la fabrication des soieries ne s'était conservée qu'à Lucques, et que ses habitants, après la ruine de leur patrie en 1309, se dispersèrent en Italie, en France, en Allemagne et en Angleterre. « *Sericorum pannorum ars*, dit Nicolas, *qua soli Lucenses in Italia et divitiis affluebant, ubique exerceri cepta.* Mais, dans les lagunes, on fabriquait des étoffes de soie bien avant cette époque; dès le onzième siécle, on y tissait les draps d'or et d'argent (3) et ces damas rouges qui, durant le moyen âge, servaient à décorer les palais et les châteaux d'Europe. Un décret du 26 février 1224 portait que le bailli de Négrepont ne pourrait faire que le commerce

(1) Gfrörer, XXV.

(2) Ibid.

(3) Viollet-le-Duc, *l. c*, p. 356, 357, 362. Dans les mosaïques de la basilique Marciane les principaux personnages portent des robes de plusieurs couleurs et tissues d'or.

des soieries, des pierreries et des perles (1) ; et un arrêté du Grand-Conseil, en 1248, voulait que les surintendants des impôts levés sur les fabricants de draps d'or « *non debeant emere nec emifacere de ipsis pannis purpureis nec cendatis nec etiam laborare nec facere laborari modo aliquo de ipsis* (2) ». Bientôt les camelots, les brocarts, les cramoisis de Venise rivalisèrent avec les manufactures orientales. La verrerie, les raffineries de sucre, les peaux tannées, l'industrie élégante, acquirent de la réputation, et l'on vit se multiplier les fabriques d'émaux, de parfums, de produits médicinaux, de terres de couleurs, etc.

De Rome et de France on demandait des ouvrages de prix aux orfèvres vénitiens, habiles dans les travaux les plus fins et les plus goûtés, comme l'enchâssure des pierres précieuses, les vases d'argent à filigrane avec figurines (3). C'est encore à Venise que fut fait, dans les vingt premières années du treizième siècle, le rétable du maître-autel de Saint-Marc, avec des tableaux ciselés, des colonnettes cannelées en spirale, avec des figurines de saints en bas-relief (4).

Au milieu de cet épanouissement du commerce et des arts, on vit bientôt paraître et se perfectionner la théorie du crédit. La lettre de change, dont le monde est redevable à l'Italie (5), était, dès la fin du XIIIe siècle, d'un

---

(1) *Lib. Pleg.*, c. 25.

(2) Arch. d'Etat — M. C. Secreta, 14 septembre, 1248.

(3) Ferrara, *Bibl. dell'Econom.* vol. VI, Introd.

(4) Dans l'inventaire de l'église Saint-Denis en France, il est dit que la croix que fit faire l'abbé Suger mort à l'âge de 70 ans, en 1152, était embellie *de trente-huit grands saphirs assis sur grands fermeilletz d'or à jour à quatre demi-compas de façon de Venise*. Et à la onzième feuille de *l'Inventarium de omnibus rebus inventis in Thesauro Sedis apostolicæ*, etc., on lit : *Urceum de argento de opere venetico ad filum cum diversis imaginibus sub cristallis*. (Bibl. Nationale de Paris, n. 5180). Cité par Pasini, *Sul frontale dell'altar maggiore in S. Marco*, pag. 27-28, Venise, 1881.

(5) *Cod. Trevisano*, c. 61, 63.

usage fréquent à Venise, où l'État même s'en servait pour transmettre de l'argent à ses représentants à l'étranger.

La monnaie travaillait incessamment pour fournir la matière et la mesure des échanges. Ici, comme d'ailleurs dans presque toute l'Europe, l'unité idéale, sinon effective, de la monnaie au moyen âge, fut la livre, divisée toujours et partout en vingt sous, et le sou en douze deniers. Mais la valeur est mobile et conventionnelle, et c'est en vain qu'on a tâché de savoir ce que ces monnaies représentaient dans les diverses époques. Les plus anciens deniers, en usage à Venise et parvenus jusqu'à nous, sont *les deniers impériaux*, et nous connaissons : ceux de Louis et de Lothaire (814-886), de 32 grains vénitiens, de sorte que le sou serait de 334 grains, et par conséquent la livre de 20 sous, de 6880 grains (1); ceux de Henri le Saint et de Conrad (1002-1039), dont la forme est moins belle et la valeur intrinsèque plus faible, de 21 grains vénitiens, avec perte de 400 carats par marc; enfin ceux de Henri IV (1056-1106), plus petits, qui varient de 9 à 14 grains. On a beaucoup et inutilement discuté pour savoir si ces monnaies se frappaient sur le continent ou dans les îles. Quelques-uns ont prétendu qu'un Hôtel des Monnaies existait dans les lagunes dès le temps de Théodoric, s'appuyant sur la fameuse lettre de Cassiodore, sur la chimérique *redonda aurea* de Pierre Badoer (993), et sur le diplôme de l'empereur Lothaire à Pierre Tradonico (840) (2).

Nous ne savons rien sur l'origine de la monnaie vénitienne; un écrivain fort versé dans ces matières l'a démontré jusqu'à l'évidence (3). Les uns veulent que le

---

(1) « Simulque eis numorum monetam concedimus secundum « quod eorum provinti duces a priis temporibus consueto more ha- « buerunt. » Arch. d'Etat. — *Lib. Blancus*, c. 9, 11.

(2) Zon, *Cenni sulla moneta veneziana*, Venise, 1847.

(3) Pasini, *l. c.*

privilège de battre monnaie, qui eût cours même au dehors, fait partie des anciens privilèges accordés par Rodolphe et Hugues (1); cependant ces privilèges ne donnent pas aux Vénitiens, comme on le lit à tort dans certains textes inexacts, la permission de battre monnaie, mais leur permettent l'usage de la monnaie dont ils se servent de temps immémorial.

La première monnaie véritablement vénitienne qu'on connaisse (2) est le *marcuccio* ou *petit denier* de Vitale Michiel II (1156). L'évaluation de l'argent est chose compliquée et il est impossible de la déterminer avec précision. Les documents nous offrent de grandes différences de valeur entre les matières qui faisaient l'objet des échanges. Le susdit denier de Louis est la deuxième partie du sou, avec une fraction de 28 $^2/_3$. Au bout de 378 ans environ, on frappe le gros de 42 grains $^1/_2$, et il en vaut 24, en augmentant seulement le métal de moitié. François Marchiori, directeur de la monnaie, sur son registre, le déclare de 10 carats. Toutefois, sur ce point, comme sur plusieurs autres, les auteurs ne sont pas d'accord, grâce sans doute à l'incurie des ouvriers et du réviseur. Un décret, du 11 novembre 1457 (3), considérant que les monnaies se font avec peu de raison et d'ordre, que c'est une très grande infamie, prescrit qu'on doit pour mesurer, peser, polir et travailler les monnaies, observer la méthode et les règles trouvées et mises en ordre par les maîtres monnayeurs, afin que les monnaies soient bonnes, justes et égales. Padovan cite 22 *gros* du *Museo Civico* et du *Bottacin*, tous *fleur de coin*, frappés sous différents

---

(1) Padovan, *Le monete dei Veneziani — Pref.* Venise, 1881.

(2) Id.

(3) Cela n'empêche pas de croire, même il faut admettre que plusieurs des doges précédents avaient battu monnaie. Du marcuccio le temps n'a respecté qu'un seul exemplaire qui est au musée de Parme.

doges et qui n'ont pas un poids égal (1). C'est à l'an 1472 que remonte l'origine du ducat vénitien, sur lequel se régla le commerce; mais, avec le temps, sa valeur devint imaginaire, jusqu'à ce que Jérôme Priuli fît, en 1561, frapper le *ducat d'argent* de 6 livres, 4 sous, 617 grains. En 1659, Dominique Contarini frappe le *ducatello*, qui nominalement a une valeur égale, plus 363 grains. La valeur de l'argent semble donc augmenter avec le temps, mais cela n'est pas, car, en ex aminant le livre de dépenses de Sébastien Ziani (1173), on voi qu'une livre de viande et une livre de carrelets, poisson très commun, valaient deux sous : quantité d'argent, qui aujourd'hui équivaudrait à environ 2 fr. 50 de notre monnaie. Le carnet susdit donne les prix en monnaie de Vérone, très répandue alors dans l'Italie supérie ure, et dont la livre était de 2160 grains d'argent fin ; le sou était par conséquent de 108 gros et le denier de 9. Le *marcuccio* déjà nommé était une monnaie de bas argent, d'un poids variant entre 12 et 9 grains. Sébastien Ziani frappait un autre denier semblable, dit *piccolo* (petit) en argent très bas, du poids de 6 grains. La première monnaie connue, de quelque importance, est le gros ou *matapane* d'Henri Dandolo (1192), en très bon argent, du poids de 42 grains 1/2 et de la valeur de 26 petits deniers. Dix gros formaient la lire de gros (*grossa*). Le *quartarolo*, contemporain du gros, valait un quart de sou. En 1284, on décrétait le *ducat d'or*, ensuite sequin, dont le poids et le titre ne furent jamais altérés. En 1330, François Dandolo frappait le premier *sou effectif*, dit *cenoglelo* ou *ginocchiello*, à cause de la figure du doge à genoux; il est d'argent, de 16 grains, et il valait de 16 à 18 *piccoli*. Nous avons du même Dandolo et de Foscari le *mezzanino* ou demi-gros, qui valait 1 sou et 1/2; le gros alors en valait 3 (poids 22 gr. d'argent). Le petit sou *cenoglelo* valait 9 *piccoli;* le

(1) V. sur ce sujet les études de Padovan, *Le monete dei Veneziani*, Venise, 1881.

petit sou *mezzanino* avait la même valeur. Le *grossone* de François Foscari pesait 61 grains et valait 8 sous, parce que la valeur du gros était montée à 4 sous. Le *mezzo bagattino* ou *piccolo* de Michel Steno, monnaie d'alliage, correspondant à $^1/_{24}$ du sou, fut frappé par plusieurs doges. Le *quattrino* valait $^1/_4$ de sou; le *bagattino* $^1/_{12}$: vraie monnaie de cuivre qui dura depuis Pascal Malipiero jusqu'à Alvise Contarini. Nicolas Tron frappa le premier la *lire effective* (1472) de 126 gr. avec 120 d'argent fin. Plusieurs espèces de lires furent en usage à Venise; elles prenaient d'ordinaire le nom de la monnaie, que représentait le denier; on appelait lire de piccoli (*livra parvorum*) celle dont le denier était le *piccolo*. La lire des *gros ordinaires* était de la moitié plus grande que la précédente. Nous avons des documents, où une lire de gros équivaut à 10 ducats d'or (1331), mais c'était probablement la lire appelée lire de gros ou lire *grossa d'imprestidi* (lire grosse de prêt), ainsi nommée parce qu'on s'en servait dans la supputation des articles de la dette publique; elle se divisait en vingt sous, le sou en 12 gros, le gros en 32 *piccoli*. On eut ensuite la lire de banque, qui servait pour les comptes de la banque roulante, instituée en 1585, et qui valait 10 ducats ou 62 lires de *piccoli*, et plus tard 12 ducats ou 74, 8 lires, et jusqu'à 1. 96 en 1733. *Les livres d'or*, que mentionnent les anciens documents, étaient, selon quelques-uns, des livres d'or en lingots, et, selon d'autres, des monnaies d'or ainsi appelées : et ils font entrer dans cette catégorie la *redonda*, que personne n'a jamais vue (1). Nous supposons que c'étaient des lires dont les deniers étaient représentés par des monnaies d'or; il en serait de même des *livres d'argent*. Outre la lire, comme unité monétaire de calcul, on fit usage du ducat : dénomination par laquelle on désigna d'abord le gros et plus

(1) Padovan, ouv. cité.

tard le sequin (1). Ce dernier nom ne fut donné à la plus belle et à la plus précieuse monnaie vénitienne qu'en 1543 (2). Le ducat d'or ou sequin fut frappé sous le dogat de Jean Dandolo, en vertu d'un décret du 31 octobre 1284. Le côté principal de la monnaie représente le doge agenouillé à la gauche de saint Marc, qui lui remet l'étendard avec ces inscriptions à droite : *S. M. Veneti*, et à gauche : IO DANDUL, et au-dessus : DUX. Le revers porte l'image du Christ levant la main pour bénir, placée entre deux demi-cercles avec cette devise : SIT T. XPE. DAT. Q. TV R. ISTE DUCAT (*sit tibi Christe datus quem tu regis iste ducatus*), Le nom de *ducat* resta depuis à la pièce d'argent frappée en 1561 par Jérôme Priuli.

---

(1) « Monseignor Enric Dandle » en 1193 fit frapper « les médailles d'argent que l'en apele *ducat* » Da Canale, *Chronique*, etc.

(2) Arch. d'Etat — Cons. x, *Zecca*, R. 1, c. 4.

CHAPITRE VII.

Costumes des premiers temps.

Dans les commencements de la République, le peuple, ennemi du luxe et de la vanité, exigea de tous par un décret rendu sous Daulo Tribuno, une grande réserve dans les vêtements et dans les mœurs (1). Mais peu à peu les modes byzantines, excepté toutefois cette mollesse excessive qui répugnait tant à l'austérité des Vénitiens, s'introduisirent au milieu des lagunes et s'y maintinrent plus longtemps que dans les autres états de la péninsule. Des princesses grecques avaient épousé des nobles, et un grand nombre de patriciens avaient été à plusieurs reprises envoyés à la cour de Byzance. De cette manière la civilisation ne devait pas tarder à transformer les institutions, les costumes et les mœurs. Ainsi l'épouse du doge Dominique Selvo (1071), fille d'un empereur de Constantinople, et la dernière des princesses grecques venues à Venise, apporta de son pays des habitudes qui firent une grande impression sur ses contemporains et dépassèrent tout ce que l'on

---

(1) Gradenigo, *Memorie di casi singolari d'ogni genere* — Bibl. Marc., Ms., It. Cl. VII, Cod. 481.

avait vu jusque-là de mollesse et de luxe. Elle ne voulait se laver qu'avec des eaux de senteur, inondait son corps de parfums et se baignait le visage avec de la rosée recueillie chaque matin par ses esclaves. A ce luxe immodéré s'attachait, dans l'esprit des Vénitiens, une idée de péché, et la maladie de la femme du doge Selvo, qui tomba en corruption sans doute à cause de l'abus des parfums, fut regardée comme un châtiment de Dieu. C'est là une preuve que les mœurs vénitiennes conservaient leur austérité primitive et que la mollesse n'avait aucun empire sur ces marins aussi énergiques que vigoureux. Quand le commerce eut augmenté les richesses, on porta volontiers les brillantes et multicolores parures asiatiques; mais, par un sentiment de respect pour la tradition, l'azur eut toujours les préférences. Les anciennes mosaïques du portail et du vestibule de la Basilique de Saint-Marc nous montrent les grands, vêtus de longues robes descendant jusqu'aux chevilles et retenues aux reins par une ceinture; ils ont par-dessus de riches manteaux attachés à l'épaule droite avec une agrafe d'or, et sont coiffés de bonnets ronds surmontés d'un bouton. Un manuscrit peint du XVe siècle (1), contenant la légende d'Alexandre III à Venise, représente, outre le doge drapé dans son manteau cramoisi au collet d'hermine (2), des personnages, qu'on suppose être des conseillers habillés à la mode des patriciens de Byzance, avec des bonnets ronds, des manteaux verts, rouges ou violets. Les collets de peau d'agneau, de loup-cervier, les zibelines, les martres, les petits-gris et surtout les hermines, étaient fort en vogue dès le XIe siècle (3). Outre la barrette et le petit

(1) Mus. Civ. — Ms. I, n. 384.

(2) L'habillement des premiers doges devait être identique à celui des ducs grecs. Ramusio, *Guerra di Costantinopoli*, etc. Venise, Nicolini, 1604, fait une comparaison entre l'habillement des doges et celui des empereurs de Byzance.

(3) V. les documents anciens cités par Cecchetti, *Doge di Venezia*, p. 9.

bonnet blanc (1), l'usage du capuchon dut se maintenir longtemps, s'il est vrai que le père du doge Laurent Celsi ne voulut ôter son *capuzzale*, que lorsque son fils eut mis une croix sur la corne ducale (2). Les matrones de Venise devaient avoir un aspect majestueux et imposant sous leurs robes tissues d'or et d'argent, descendant jusqu'à terre et serrées autour de la taille par une ceinture d'or. Sur les épaules un large manteau avec deux bandes pendantes de zibeline, en guise de collet, et sur la tête un bonnet grec brodé d'or, d'où s'échappait négligemment leur chevelure. Dans les fêtes religieuses, elles se paraient la tête d'un cercle d'or finement ciselé, et se drapaient dans un long manteau de soie brodée, qui, enveloppant leur personne, tombait jusqu'à terre (3). Le manteau (pallium) que les riches Vénitiennes, d'après la tradition, portaient au XIIe siècle, et dont la mode dura jusqu'au milieu du XVIIIe, était une longue tunique sans manches, à l'oriental. Sous le manteau, le corselet ou justaucorps, ouvert sur la poitrine et retenu avec des lacets, laissait entrevoir la gorge *(pettorina)* (4). Sur la façade de l'église Saint-Marc, deux mosaïques du VIIe siècle, et représentant la translation d'Alexandrie des reliques du Saint et la procession solennelle dans la basilique, nous montrent que le costume primitif des Vénitiens était byzantin.

Les marchands vénitiens ne tiraient pas seule-

---

(1) Nous trouvons des modèles de ces bonnets blancs, même au XIVe siècle. Dans le *Capitolato* du Doge Andrea Dandolo (1342) (Musée Civ.) et dans la matricule des *Pelizeri d'ovra vera* (1324) (ibid.), quelques miniatures nous montrent des conseillers ducaux et des ouvriers pelletiers coiffés du bonnet blanc.

(2) Gallicciolli, 1, 412.

(3) Vecellio, *Habiti antichi et moderni di tutto il mondo,* t. 1, 1590, *Donna nobile matrona venetiana antica.*

(4) Rossi, *Raccolta sui costumi Veneziani*, vol. 2. (Bibl. Mar. Cod. it. classe VII).

ment de l'Orient des étoffes, des draps et des tapis, mais encore toutes les élégances et les inventions les plus ra es et les plus raffinées de ces régions. Au dire du Moine de Saint-Gall, ils apportaient de temps en temps à Pavie des pays d'outre mer toutes les richesses des orientaux (1), et surtout les joyaux, les ceintures, les colliers, qui se trouvent sur les monuments byzantins des XIe et XIIe siècles, et formèrent aussi la parure des Vénitiens (2).

Au milieu de tant d'étrangers rassemblés dans les lagunes, et en dépit des mœurs orientales, les femmes continuèrent à mener une vie retirée dans l'intérieur des maisons : elles recevaient rarement la visite des hommes, et on ne les voyait guère se produire au dehors. Les jeunes filles, gardées avec un soin jaloux, ne pouvaient ni se marier avant vingt ans, ni se montrer dans la rue sans qu'un double voile blanc de soie ne leur couvrît la figure et une grande partie du corps. Peut-être le *ninzioleto* blanc des femmes du peuple et la *tonda* de celles de Chioggia, sont-ils des restes de cet ancien usage. La vieille coutume de marier les jeunes filles à jour fixe subsistait encore, témoin la fête instituée en souvenir de l'enlèvement des fiancées d'Olivolo, lequel paraît avoir eu lieu sous l'administration de Pierre Tradonico, successeur de Jean Partecipazio (3). Les mariages se célébraient solennellement le dernier jour de janvier. Le peuple se rassemblait dans la chapelle de l'évêché; les fiancées vêtues de blanc, la chevelure déliée et parsemée de fils d'or, s'y rendaient en grande pompe, tenant chacune une

---

(1) Monachi Sangallensis, *De gestis Karoli imp.* L. II, § 17 (Pertz, *Mon. Ger. Hist.* II, 760).

(2) Viollet-le-Duc, ouv. cité, t. III. 7.me part. p. 82, 83.

(3) Quelques écrivains soutiennent que l'enlèvement eut lieu sous un Pierre Candiano. Mais on ne sait si c'était le III. ou le IVe du nom.

cassette (*arcella*) qui renfermait leur dot (1). L'évêque, après avoir célébré la messe, unissait et bénissait les couples (2).

L'influence grecque ne se révélait pas seulement dans le costume et dans les mœurs, mais encore dans les rites et les cérémonies religieuses. Le baptême se faisait par immersion (3), la communion se donnait sous les deux espèces, et il n'était pas permis de dire le même jour deux messes sur le même autel (4). Mais

---

(1) « In nomine domini Dei et Salvatoris nostri Jehsus Christi. Anno domini millesimo centesimo quinquagesimo sexto mense decembris indictione prima Rivoalto. Testificor ego quidem Conradus manduca caseum de confinio Sancti Moijsi. Quod quando desponsavi Mariotam filiam meam in romanum mayrano, dedi sibi unam *arcellam* cum suis ornamentis, valentem inter totum libras denariorum veroniensium quinquaginta. Et in die Iune misi sibi pro dono libras denariorum veroniensium viginti quinque; scilicet secundum quod rationale fuerunt et valuerunt ille res, quas sibi tunc misi. In pasca misi sibi, pro dono *capitium* (capuchon) unum de auro valentem libras denariorum veroniensium quinque — hoc scio et per verum dico testimonium. » (Arch. di Stato — *Estere* — Arch. San Zaccaria.) Les contrats de mariage parlent *de omnibus indumentis sericis et lineis et omnibus indumentis que more dantur feminis* (Marzo 1108. Quittance de dot de Pierre Malacia. *Est.*, Arch. San Zaccaria).

(2) Dans la *vieille matricule* des fabricants de coffres (1449), citée par Gallicciolli, on lit : *Anciennement la coutume de Venise était que toutes les jeunes filles de Venise, quand elles se mariaient, se mariassent dans l'église de Saint-Pierre de Castello par devant l'évêque, le jour de la fête de Saint-Marc, qui tombe le 31 janvier.*

(3) Dans l'église Saint-Jacques de l'Orio se trouve une vasque de marbre, à usage de bénitier, qui paraît avoir servi de fonts baptismaux pour les enfants lorsqu'on pratiquait le rite de l'immersion. Il y a de magnifiques fonts baptismaux dans la basilique de Sainte-Marie et Saint-Donat à Murano. Ce bassin creusé dans un bloc quadrilatère de granit grec servait d'abord à usage de sépulcre romain et fut apporté d'Altinum, selon toute probabilité, au VIIIe siècle. On a laissé intacte l'inscription funéraire, qui a été reproduite par Mommsen.

(4) Gallicciolli, III, 3, 6, 8.

la délicatesse grecque, qui s'était glissée dans les habitudes, n'amollissait pas les âmes des Vénitiens; ils savaient combattre avec la même vigueur les obstacles de la nature, et repousser avec le même courage leurs ennemis.

Tandis que les hommes parcouraient la mer, les femmes devaient partager leur temps entre la famille et la prière. Si les chroniques étaient restées muettes, la piété des femmes se trahirait encore par le grand nombre d'églises et de monastères bâtis dans l'estuaire. Leur influence nous échappe aux débuts de la société vénitienne, mais il n'en est pas moins vrai qu'elles maintinrent étroitement unis les liens de la famille au milieu d'un peuple que ses nouveaux besoins et son ambition avaient rendu audacieux et intrépide.

La bonne constitution de la famille protégeait la sainteté du foyer domestique, qui abritait la fidélité de l'épouse et l'innocence des enfants. C'étaient là les fruits du christianisme, qui avait su régler la morale, en inspirant une juste idée des devoirs mutuels, en améliorant la condition de la femme, à laquelle il avait enlevé en même temps l' ingérence dans les fonctions sacerdotales et dans les affaires, qu'elle avait eue dans le monde antique.

Une grande partie de la vie des femmes se passe à Venise entre la tristesse des adieux, les anxiétés de l'attente et la joie du retour. Ce peuple, robuste et hardi, est tout bouillant d'ardeur guerrière, et l'air retentit souvent de cris terribles. Exercés par les luttes intestines, les insulaires s'élancent sur leurs barques et rougissent du sang vénitien les canaux de l'estuaire. On équipe à la hâte des flottilles de vaisseaux qu'on appelle *cumbarie*, *tarede*, *marciliane*, *pandore*, *dromoni* et *chelandie;* et les Vénitiens, sans crainte des tempêtes de l'Adriatique, méprisant la mort, intrépides dans les combats, affrontent sur les flots les Slaves, les Narentins et les Hongrois. A certains jours, au contraire, le silence des îles est troublé par des cris de joie. Les marins, avec

la *permission du doge et de son conseil* (1), s'embarquent pour trafiquer en Orient, tous animés de l'espoir de revenir avec des trésors dans leur patrie.

On est étonné de voir à quel point le peuple vénitien savait unir l'activité, l'audace, la fierté, aux intrigues de la politique, à la simplicité de la foi, à la sévérité des mœurs. Toutes les classes de citoyens, depuis le doge jusqu'au pauvre pêcheur, assistaient aux offices de nuit dans les églises, et la plupart des testateurs destinaient une certaine somme pour les éclairer (*luminaria ecclesiæ*) (2), tout en léguant d'ordinaire la dixième partie de leur fortune à des œuvres pies et au clergé (3). Ce peuple, au milieu de l'entraî-

---

(1) C'est la formule qu'on trouve dans les plus anciens documents.

(2) Galliccioli, II, 192.

(3) Nous reproduisons, comme spécimen de legs faits à des œuvres pies, à des églises et à des couvents, un passage du testament d'Angelo Pesaro (1309), publié par Sagredo dans son livre sur le *Fondaco dei Turchi* (Milan, 1860). Nous y trouverons encore le nom des principaux hospices de la ville.

« In primis omnium dimitto restam decimam. Item dimitto dari et distribui pro anima mea tantum de bonis meis prout inferius declarabitur, quod sit cum dicto meo decimo inter totum ad summam de librarum denariorum venetorum octo milia, de quibus volo quod dentur libras ducentas quinquagintas filiæ Leonardi .... confinii Sanctæ Agnetis, pro suo maritare, et volo quod filia Marci Grimani de confinii Sanctæ Fuscæ ponatur in monasterio... illi quod fuerit ei necesse ad intrandum in monasterium. Item loco fratrum minorum de Sancta Maria, ubi corpus meum ordino sepelire, dimitto libras trecentas de suprascripta summa ad utilitatem et fabricam dicti loci sicut videbitur comissariis meis. Et eodem modo dimitto loco fratrum predicatorum libras centum. Et similiter libras centum loco fratrum Eremitorum Sancti Stephani. Et eodem modo et forma libras quinquaginta loco fratrum de Carmine. Et insuper quadriginta aliis monasteris existentibus de Grado usque ad Caput Aggeris, quae nostri comissarii voluerint eligere, libras decem pro quolibet. Et libras vigintiquinque pro quolibet de septem hospitalibus Rivoalti, scilicet : hospitali Sancti Marci, hospitali Sancti Johannis Evangelistæ, hospitali Sanctæ Mariæ Crucifero-

nement des partis, du tumulte des armes et du négoce, recherchait les hauteurs sereines de la foi, et plusieurs doges eux-mêmes, dans les premiers temps, las de leurs dignité, finissaient leurs jours à l'ombre du cloître. Toutefois les idées mystiques n'avilissaient pas les cœurs, comme dans certaines contrées. Ce qui contribuait à entretenir leur énergie, c'étaient le besoin pressant d'une vie laborieuse, le culte des souvenirs et le caractère bien trempé du peuple, qui avait conservé la sobriété et la simplicité des anciens Énètes dans les mœurs et les vêtements. Un long voile descendait modestement de la tête sur les épaules des femmes du peuple; les hommes portaient des manteaux semblables à l'habit militaire des Romains : une tunique courte, des hauts-de-chausses boutonnés au-dessus de la cheville, ou bien des bandes roulées tout autour des jambes, des bonnets

---

rum, hospitali Sancti Lazari, hospitali Domus Dei, hospitali Domini Misericordiæ et hospitali Sancti Bartolomei de Castello. Et solidos quadraginta pro quolibet de aliis monasteriis et hospitalibus non specificatis in hoc testamento, quae sunt a Grado usque ad Caput Aggeris. Item de supra dicta summa octo milia librarum dimitto libras tria milia ad edificandum et costruendum ac reparandum unum hospitale de novo pro anima mea, in quo continue debeant habitare viginti pauperes et infirmi ad minus et habeant... super eos caput sive rector qui curam habeat de ipsis et eos regat sicut meis comissariis melius apparebit. Cui prædicto hospitali pro substentatione, virtute et refrigerio dictorum pauperum et infirmorum et omnium habitantium in eodem dimitto annuatim libras denariorum venetorum trecentas de omnibus aliis meis bonis ultra suprascriptam summam octo milia librarum. Item de prædictas libras octo milia dimitto libras vigintiquinque pro quolibet de novem Congregationibus Rivoalti. Et libras quinquaginta pro pauperibus indecentibus. Et libras trecentas in auxilio maritandi vel monachandi pauperes... Residuum vero de praedictis libris octo milia; si quid fuerit, distribuantur pro anima mea in operibus pietatis... »

doubles et des capuchons, une longue barbe et tous leurs cheveux (1).

Les habitudes de chaque jour étaient simples et austères (2). Le son de la cloche, nommée *Marangona* (3), appelait le peuple au travail, et l'invitait à neuf heures au déjeuner, à midi à un repas frugal. On quittait alors tout ouvrage manuel ; la rumeur des boutiques se taisait, et tous se réunissaient autour d'un dîner composé de poisson et de sauvagine (4). Les chevreaux et les sangliers devaient être des mets très communs alors, car on a trouvé, à deux ou trois mètres sous terre, une quantité énorme d'os de ces animaux. Qu'on regarde, dans le vestibule de la basilique de Saint-Marc, les mosaïques qui représentent divers usages du Xe siècle, et l'on se formera une idée de la manière dont étaient disposées et servies les tables dans les premiers temps de la République. Hommes et femmes sont assis autour

---

(1) V. les mosaïques, probablement du XIe siècle, mais qui nous montrent des costumes antérieurs, dans le vestibule de Saint-Marc près de la chapelle Zeno, représentant la naissance d'Abel et de Caïn et la construction de l'arche de Noé.

(2) Il ne sera pas inutile de faire observer ici combien étaient grandes les souffrances des peuples opprimés dans les pays à donjons féodaux. Entre autres besognes, quelques vassaux étaient obligés de battre l'eau des fossés pour faire taire les grenouilles quand les dames châtelaines étaient sur le point d'accoucher ; d'autres étaient obligés de marcher sur un seul pied, de baiser les verroux du château, ou de simuler l'ivresse en présence de leurs seigneurs. — (Lacroix, *Mœurs*, etc., p. 42).

(3) Cette cloche, le matin, appelait au travail non seulement les ouvriers de l'arsenal, mais encore les artisans de la cité. Lorsque les maisons étaient en bois pour la plupart, il y avait un très grand nombre de menuisiers (*Marangoni*). D'où le nom de *Marangona* donné à la cloche.

(4) Sabellico décrit un dîner, dont tous les mets étaient de foie du poisson nommé dans le dialecte *go* (*Gobius niger*).

de la table, quelques-uns sur un escabeau en fer à cheval, d'autres sur une espèce de triclinium. Sur la table figurent le *missorium*, large coupe de verre ou de cuivre, des couteaux de forme oblongue et des pains arrondis.

Mais nous n'avons sur le prix des denrées aucun document antérieur à la loi sur les vivres édictée en 1173 par le doge Sébastien Ziani (1). Le tarif de ce dernier, qui fixe le prix maximum des vivres, prend pour unité la lire de Vérone, correspondant à la lire italienne (2). C'est ainsi que nous voyons que le vin de toute qualité, excepté le vin de Roumanie, coûtait deux sous la livre, la viande de bœuf également deux sous la livre, et qu'il fallait 25 lires pour acheter mille livres d'huile. Entre les divers poissons, la loi du Ziani spécifie l'esturgeon, la truite et le turbot, qui coûtaient trois sous et demi la livre; les grosses tanches et les brochets secs en coûtaient trois; les autres poissons, tels que le thon, le barbeau, la carpe, la lucerna, le variolo, la dorade, le carrelet, la sole, l'anguille, le brochet, etc., se payaient deux sous et demi la livre. Un siècle plus tard, les prix n'ont guère changé, puisque le blé se paye de 16 à 17 sous le boisseau, le vin 20 sous le baril et 400 œufs 20 sous également (3).

La cloche du Rialto, qu'on appelait encore cloche du feu, sonnait à l'église de Saint-Jean du Rialto à partir du premier octobre jusqu'au mercredi saint à la tombée de la nuit, pour avertir les ouvriers de cesser leur travail, et pour faire éteindre les feux.

---

(1) Arch. d'Etat — *Duc.* Bª 6. La loi de Ziani porte des réglementations importantes concernant les bouchers, les boulangers, les hôteliers, les marchands de volaille, de poisson, etc.

(2) Cecchetti, *Saggio sui prezzi delle vettovaglie.* Atti dell' Ist. Ven., t. III, s. IV.

(3) *Lib. Pleg.*

Les habitants rentraient dans leurs maisons à la troisième heure de la nuit, et la *Rialtina* sonnait le couvre-feu. Avec ces mœurs austères, Venise croissait sans cesse en population et en puissance. Mais peu à peu de nouvelles idées se faisaient jour au milieu de cette race et en renouvelaient les forces.

CHAPITRE VIII.

Les Croisades — La chevalerie et les femmes — La langue et la culture de l'esprit.

Après l'an mil, une autre société se forme de toutes parts en Italie, et l'ascétisme primitif fait place à des idées nouvelles. La foi n'est pas éteinte, mais elle revêt une forme différente : l'enthousiasme et l'exaltation mystique des âmes tendent à baisser de plus en plus, mais la ferveur religieuse se renouvelle. La chevalerie, née au milieu de la rudesse des mœurs, apporte avec elle une grande réforme, et l'amour, qui en est la cause première, remplit les âmes et élève les caractères. Cette institution est en même temps d'une haute utilité pratique, car elle sert de remède au défaut de protection individuelle. C'est l'origine des combats pour la foi et des guerres saintes. Des peuples entiers obéissent à l'humble voix d'un ermite austère, qui s'en va de contrée en contrée, prêchant la délivrance du tombeau de Jésus-Christ, et promettant à ce prix des joies ineffables et un bonheur assuré. La force des idées dominantes était irrésistible, et des multitudes innombrables couraient prendre la croix. Mais la bravoure

guerrière, si âpre et si rude jusqu'alors, commence à s'allier aux plus nobles sentiments. Parmi ces masses d'hommes bardés de fer, le culte de la religion s'unit au culte de la femme, dont la douceur éveille l'esprit de sacrifice et inspire à ces âmes hautaines, non plus une passion sensuelle, mais un amour fécond en nobles et belles prouesses. Dans les plaines de la Syrie, sous les murailles de la mystique Sion, la pensée religieuse est accompagnée d'une douce et chère image, qui suit le Croisé dans les hasards de la guerre et parmi les excés de la force armée.

A Venise, les Croisades ne rencontrèrent ni enthousiasme, ni indifférence. Venise n'oubliait pas pour la foi ses intérêts politiques et sociaux et ne sacrifiait pas davantage aux spéculations mercantiles le sentiment du siécle : chez elle la raison gouvernait le cœur (1). Ainsi, sans s'exposer elle-même, elle ouvrait des asiles aux pèlerins qui allaient visiter le saint sépulcre et traversaient les lagunes (2), et favorisait puissamment les Croisades, tout en s'occupant de reculer en même temps ses frontières.

Cependant les Croisades et les nouvelles conquêtes en Orient modifièrent les mœurs et la vie sociale des Vénitiens, et surtout contribuèrent à l'élévation morale de la femme, qui vivait jusqu'alors oubliée au sein de la famille ou cherchait dans le cloître l'apaisement de ses passions.

---

(1) Sagredo, *Stor. civ. e pol.*, Venise, 1847. (*Venezia e le sue lagune*. I, p. 1, p. 35).

(2) Dès le Xe siècle on fonda, dans l'île de la Giudecca, un hôpital pour les pèlerins se rendant à Jérusalem ; un autre au siècle suivant dans l'île de Sainte-Hélène ; un trosième aux Saints-Pierre-et-Paul à Castello ; un quatrième dans l'île de Saint-Clément. On accorda l'hospitalité aux moines guerriers qui combattaient pour les lieux saints : aux Templiers dans l'église de l'Ascension ; aux chevaliers de Saint-Jean à Saint-Jean-Baptiste des Friulani ; aux chevaliers allemands à la Très-Sainte-Trinité (Ibid.).

Les Vénitiens avaient partagé les dangers sur le champ de bataille et les gloires du triomphe avec les Français, les chevaliers alors les plus renommés de l'Europe. Mais, malgré la supériorité de leurs qualités domestiques, ils ne songeaient point à rédiger un code de politesse et de courtoisie; c'était pour eux un spectacle curieux, de voir des hommes, qui, endossant la cotte de fer et ceignant l'épée de chevalier, juraient de soutenir le droit du faible contre le fort, et de défendre les femmes et les enfants contre tout péril et contre toute offense. La nature toujours variée et fantastique de l'Orient ajoutait son enchantement à ces idées, dont l'influence devait inévitablement se faire sentir aux Vénitiens, qui, non seulement naviguaient, trafiquaient, fondaient des colonies, mais développaient leurs connaissances pratiques et rapportaient de leurs voyages des méthodes utiles aux arts. En effet, après les Croisades, Venise se pare d'une splendeur nouvelle, et sur l'architecture byzantine commence à se greffer l'élégance arabe.

Les costumes changent; et après le onzième siècle tend à disparaître le majestueux faste oriental, pour faire place aux modes italiennes et françaises. Les mosaïques placées dans le baptistère et dans la chapelle de saint Isidore à Saint-Marc, la couverture du retable ou *pala* d'or, peinte vers l'an 1344, nous montrent ces changements (1), c'est-à-dire, des manteaux doublés d'or et des collets d'hermine, des barrettes ornées de fourrure, des manches étroites, des chausses collantes, de larges chevelures et des joues au teint luisant. Il existe un Manuscrit (2) curieux et important, écrit en

(1) Dans le baptistère, la mosaïque au-dessus de l'autel représente le doge André Dandolo (1343) agenouillé devant le Crucifix, la Vierge, et autres saints. Outre le doge, on voit figurer deux magistrats avec bonnet du pape et béret rond rouge.

(2) Musée Civique, Ms. 1, n. 384.

langue italienne par un Vénitien vers l'an 1260, qui contient une légende sur le voyage de Louis, roi de France, au Purgatoire de saint Patrice en Bretagne, illustré de 41 dessins à la plume et coloriés (1). Nous y voyons quelques hommes portant une sorte de corne à la façon des doges, d'autres un bonnet qui tombe renversé sur l'épaule, d'autres un fronteau terminé en pointe. Ils ont des habits noués au col et qui ne dépassent pas le genou, des manches larges et des bas justes. Les femmes portent des robes à longue traîne, des colliers de perles et un corset court, des chaussures plus longues que le pied et à la pointe relevée. La coiffure aussi n'est plus la même, et au lieu du bonnet, des résilles d'or (*bugoli*) roulent les tresses autour de la tête en forme de guirlande.

C'est vers cette époque que s'introduisirent les différentes formes de manchettes, doublées de fourrures et de vairs, ajustées le long du bras, en pointe et en forme de couteau. Sur le buste et au cou, dit Vecellio, en parlant du costume au XIVe siècle, les Vénitiens portaient de grands ornements; mais quant à l'habit, il était ouvert par devant, serré à la ceinture et si largement fendu qu'il lassait voir toute la poitrine. Les femmes laissaient pendre leur chevelure, mais en la renfermant dans un réseau d'or de grand prix, qui descendait jusqu'aux oreilles. Les parures de femmes, citées par les vieilles chroniques, étaient les chaînettes d'or, appelées, à cause de leur structure, *entrecosei*, les samis d'or doublés

---

(1) Parmi ces dessins il faut remarquer le dernier représentant l'image de la Vierge Marie, copiée sur une peinture à fresque de Guariento, qui se trouvait dans la salle du Grand-Conseil avec ces vers attribués à Dante :

L'amor che mosse già l'eterno padre
Per figlia aver de sua deità trina,
Costei che fu del suo fiol poi madre
De l'universo qui la fa regina.

de fourrure très rare (1), les colliers, les bagues avec *chrysolithe* ou *avec topaze*, ou *avec riche émeraude*, ou *avec perle antique* et *avec serpent artistement enchâssé* (2).

Un document d'une importance particulière à cet égard, est un testament, de 1123, par lequel Pierre Enzio laisse à Nella, sa fille, *une paire de bracelets d'or qui lui seront donnés au jour de ses fiançailles et sa coupe d'argent* (3). Un autre testament, de 1197, nous donne la description de plusieurs vases précieux et, entre autres, de *deux coupes d'argent, dont l'une présente les apôtres en relief, et l'autre est toute en argent* (4). Certains documents du XIIe et du XIIIe siècles font mention d'ors, de pierreries et de bijoux, de coupes d'argent, d'anneaux d'or, d'une *coupe d'argent faite en nielle,* de cuillers d'argent, etc. (5). Au XIVe siècle, on parle *d'objets et de joyaux d'or et d'argent, de couteaux de table à manches d'ivoire avec viroles d'argent, de fourchettes d'ivoire, de coupes d'argent avec des pieds couverts d'émaux à la française*, de nappes d'argent *à la turque, d'ambre pour donner bonne odeur* et même de *cure-dents d'argent* (6).

Avec le temps, les hommes finirent par aimer l'élégance à leur tour ; les jeunes gens laissaient flotter

---

(1) Le *Liber. Pleg.*, en date du 22 février 1224, cite des samis tissus d'or.

(2) V. Doc. F., n. *I.*

(3) *Monumenta ecclesiæ Venetæ Sancti Moysis,* etc., Venise, 1758, p. 30.

(4) Cod. del Piovego, p. 158.

(5) 1090 *Cupa argentea facta ad niello.*

1130 *Anello d'oro.*

1177 Coppa e nappi d'argento — Copertoio — Cucchiai d'argento, etc.

Plusieurs de ces documents qui ont été classés dans la grande collection des *Manimorte,* aux Archives d'État, à Venise, sont cités par Cecchetti, *Archivio Veneto*, t. II, p. 116.

(6) V. Doc. F., n. VIII.

négligemment leur chevelure, retenue autour du front par un ruban, et portaient un justaucorps court et serré, des hauts-de-chausses étroits, des manches bouffantes des épaules aux poignets, où elles étaient attachées, un bonnet mou ayant la forme d'une bourse. Les mariages apportaient sans cesse au milieu des lagunes de nouveaux usages. Après la prise de Constantinople, eurent lieu les noces du doge Pierre Ziani avec Constance, fille de Tancrède, roi de Sicile, et celles d'une nièce de feu le doge Henri Dandolo avec Maganipan, Ban de Serbie. Quelques années plus tard, une autre princesse sicilienne arrivait à Venise. A Pierre Ziani succédait, en 1229, Jacques Tiepolo, qui de sa femme Marie Storlato avait eu trois fils : Pierre, qui, en sa qualité de podestat de Milan, conduisit les troupes de la seconde Ligue Lombarde à Cortenova, y fut battu et périt misérablement dans les Pouilles ; Laurent, comte de Veglia, qui, dans la suite, fut élu doge, et Jean, comte de Cherso et d'Ossero. Resté veuf en 1242, le doge Jacques Tiepolo se remaria avec Dame Valdrada, sœur de Roger, roi de Sicile, et de laquelle il eut un fils et une fille. Ainsi le sang des Normands se mêlait au sang des patriciens de Venise.

Beaucoup de princes dalmates et serbes recherchaient l'appui de la république, en contractant des liens de parenté avec les patriciens, en choisissant souvent leurs épouses parmi les belles Vénitiennes. Vers cette époque, une Dandolo et la femme de Laurent Tiepolo furent reines, l'une de Rascia et l'autre de Dalmatie (1). Celle-ci fut reçue à Venise avec de grandes fêtes, et lorsqu'elle entra dans le Palais, un somptueux banquet lui fut offert, selon l'usage, par les Collèges de la ville et les Corporations des Arts. Cette princesse exerça un grand ascendant sur l'esprit de Tiepolo. Elle chercha à augmenter la richesse de sa

(1) Sansovino, *Venetia*, etc., liv. X, p. 474.

maison par des alliances, obtint pour son fils aîné, Jacques, la main d'une princesse d'Esclavonie possédant des terres et des châteaux, pour Pierre, le cadet, une patricienne de Vicence, qui lui apporta en dot de grandes richesses (1).

Vers 1276 (2), une jeune et belle patricienne, Tommasina Morosini (3) épousait le fils d'André II, roi de Hongrie, nommé Étienne, qui avait été chassé de son royaume. Elle eut un fils appelé André, qui sut revendiquer ses droits, et monta sur le trône en 1290, faisant conduire avec grande pompe en Hongrie sa mère et l'associant au gouvernement. En 1291, le Grand-Conseil prenait la résolution de faire accompagner la Reine, non seulement par un ambassadeur, mais aussi par un gentilhomme, Jean Cornaro, procurateur de Saint-Marc. Après la mort de son fils, Tommasina, ne se croyant plus en sûreté dans un pays étranger, troublé par de continuelles révolutions, retourna à Venise et passa modestement le reste de ses jours dans un palais situé à Saint-Julien derrière le monastère de San-Zorzi, « avant d'arriver au pont des Ballote » (4). Elle mourut au commencement du XIVe siècle. On lui fit des obsèques magnifiques; la Sérénissime Seigneurie y assista avec l'évêque de Castello, Jacques degli Albertini (5).

---

(1) Sanudo, *Vite dei Duchi di Venezia* (Rer. Ital. Script., t. XXII, p. 565, Milan, MDCCXXXIII).

(2) Et non en 1261, comme l'affirment les historiens. Nous lisons dans Sanudo : « Sous le doge Jacques Contarini, le roi Étienne prit pour femme dame Thomasina, fille de messire André Morosini. » Or le dogat de Contarini va de 1275 à 1280.

(3) La Bibl. impériale de Vienne possède une chronique de Donato Contarini, inédite et presque inconnue, qui jette une grande lumière sur Tommasina. Contarini dit qu'elle était « très belle et avenante et de très grandes manières. » Cod. del Cat. Viennese, Ms. 6260, p. 66.

(4) Donato Contarini, ibid.

(5) *Ritratti e vite di donne illustri*, vol. 1, Venise, Coletti, DCCLXXV.

Cependant les fêtes préférées de la chevalerie, les imitations des cours d'amour et les tournois, dont le but suprême était de plaire aux dames, n'avaient pas été, nous l'avons vu, seulement introduits à Venise, mais encore dans les pays voisins. Les chevaliers vénitiens commençaient à rompre des lances pour les yeux de leur belle, et à prendre comme enseigne les couleurs de la dame, qui leur donnait le prix de la victoire. Ces usages étaient favorisés par un caractère enjoué et volage dans ses amours et par une langue des plus harmonieuses.

La Marche Trévisane était surnommée l'*amoureuse* à cause du charme et de l'entrain qui règnaient dans les fêtes et dans les danses (1). On connaît la fête du Château d'Amour, qui eut lieu à Trévise en 1214, les tournois et le Château de bois orné de guirlandes et de drapeaux, recouvert d'or, de velours et d'étoffes précieuses. Les jeunes filles nobles de Trévise, parées de bijoux, devaient se défendre dans la fragile, mais somptueuse forteresse, avec des fleurs, des fruits et des eaux parfumées contre de jeunes assaillants armés de la même manière. Les affections mondaines commencent à occuper l'âme, et les femmes cherchent à plaire, formant contraste avec ces autres figures angéliques et recueillies, qu'on voit errer sous les cloîtres des monastères. L'un de ces doux profils de femme, est Julienne, fille de Tolbert, comte de Collalto. Élevée dans les tours crénelées de son manoir, ne voyant que le ciel infini et la campagne qui s'étend devant Collalto avec ses larges lignes, et s'incline en plaine toute couverte de mois-

---

(1) Une vieille ballade provençale rappelle les danses de Trévise :

Plasmi cavalier francez
E la dama Catalana,
E l'ovrar de Genovez
E la cour de Castellana,
Los cantar Provençalez
E la danza Trevisana, etc.

sons, Julienne abandonna le monde avant de l'avoir connu, se fit religieuse et fonda à Venise, dans l'île de Spinalunga (Giudecca), un monastère, où elle termina saintement sa vie dans un âge avancé. D' autres encore, et surtout Euphémie Justiniani et une Tagliapetra, ont laissé, vers la même époque, une mémoire vénérée. Mais la liberté ou sorte de licence, qui semble être la compagne inséparable des mœurs élégantes, commence alors à pénétrer même au fond des cloîtres.

Dans le renouvellement des institutions sociales l'austérité diminue; l'amour et le plaisir, peu connus dans les âges grossiers, qui ont précédé les Croisades, sourient aux générations nouvelles. Témoin les nombreuses lois portées alors sur la moralité publique et sur les jeux. Citons en quelques-unes. Une loi de 1287 punit sévèrement les hommes qui, étant mariés, contractent un second mariage, et les servantes et les esclaves qui servent d'entremetteuses à leurs maîtres. En 1314, on essaie de réglementer la prostitution. Vers la fin du XIIIe, et durant tout le XIVe siècle, nous avons une foule de décrets qui frappent de bannissement les officiers publics infidèles, punissent les locataires qui ne payent pas leur loyer, et tendent à empêcher les corruptions électorales, les contrebandes, les vols et les banqueroutes (1). Pétrarque, malgré son amour enthousiaste pour Venise, se plaignait de la grossièreté et « de la liberté excessive du langage, qui fait qu'à Venise les honnêtes gens, les savants, les vaillants et les bons sont impunément outragés par les infâmes, les ignorants, les lâches et les méchants ». En 1303, on portait des amendes contre ceux qui injuriaient leurs semblables. La mauvaise plaisanterie (2) était donc devenue très fréquente.

Il serait difficile d'énumérer tous les décrets rendus

(1) Musée Civique. — *Capitolare dei Signori di Notte.*

(2) Ibid. ibid.

pour réprimer ou régler les jeux, alors très nombreux et de tout genre. Un édit, du 8 septembre 1254, interdit, sous peine de XX sous, le jeu sous les portiques des églises. Un autre, du mois de mai 1268, spécifie que personne n'ose jouer sous le portique, ou dans une autre partie de l'église Saint-Marc, ajoutant qu'il n'est permis de jouer qu'aux échecs sur la place. Un autre, du mois d'octobre 1270, avise les aubergistes de ne recevoir ni homme ni femme jouant à un jeu quelconque; un quatrième, du mois de mai 1299, interdit à tout joueur de profession de demeurer à Venise; si on l'y découvre, qu'il soit mis en prison, et, s'il y revient, qu'il soit fouetté et marqué (1). Et les décrets continuent, car les joueurs sont incorrigibles.

Mais ce qu'on perdait en moralité, on le gagnait en culture. A mesure que le goût se développait, au milieu des préoccupations militaires et commerciales devaient naître les luttes de la pensée et les arts de la paix, qui contribuent au bonheur de la vie. Les accusations d'ignorance, portées contre nos aïeux dans la lettre de Dante, que Foscarini a crue avec raison apocryphe, ne sont pas seulement exagérées, du reste, mais absolument fausses.

Dans cette lettre, Dante, quoique charmé *par la beauté et la nouveauté du site*, raconte à Guido da Polenta, dont il était l'ambassadeur auprès des Vénitiens, qu'ayant commencé devant le Conseil à parler latin, on le pria *de chercher un interprète ou de changer d'idiome*, et que lui, surpris et indigné, finit son discours en italien, mais qu'il ne fut guère mieux compris. Après avoir noté une si grande ignorance, il flétrit, en terminant, *les ignominieuses mœurs des Vénitiens et la fange de leur lascivité sans frein*. Si la lettre est de Dante, il suffira, pour expliquer la colère du fier Ghi-

(1) Ibid. — Cod. Cicogna, 51, 52, 56. — Arch. d'État, M. C. 1278, 25 juin, Comune 11, p. 55.

belin, de remarquer que, cette même année (1313), les Vénitiens penchaient du côté du Pape. Boccace lui-même, qui, du reste, n'épargne point ses chers amis de Florence et de Certaldo, dans le *Décameron*, déclare Venise un receptacle d'immondices (1), et appelle volages (2) les citoyens du plus sage des gouvernements d'Europe. Puis, dans son Commentaire des premiers chants de la Divine Comédie, il écrit que l'île de Crète est administrée tyranniquement par la République, et, dans le livre Sur les montagnes, les forêts, les fontaines, les lacs et les fleuves, etc., en parlant des Vénitiens, il conteste leurs droits sur la mer Adriatique.

Dans l'injustice de ce premier jugement (3), nous entendons l'écho de cette rivalité politique des seigneurs Napolitains et Français qui avaient des possessions en Morée et dans les îles de l'Archipel, seigneurs que Boccace connut à la cour de Naples, et auxquels il avait entendu parler des prétentions de Venise sur Candie. En ce qui concerne l'occupation de la mer Adriatique, usurpée, au dire de Boccace, on peut en voir la cause dans la rivalité de Venise et de Naples pour la possession et pour l'indépendance de l'Adriatique (4)

Mais toutes ces imputations n'étaient pas fondées, témoin Pétrarque qui, passionnément épris de la cité des lagunes, lui offrait une partie de ses livres, et y trouvait un choix d'amis qu'il eût cherché vainement ailleurs. Il écrivait encore à Étienne Colonna : *Vous ne trouverez pas* (dans l'Italie du nord) *un endroit, où le sage se repose mieux que dans la noble cité*

---

(1) *Décameron*, quatrième Jour, seconde Nouvelle.

(2) Ibid. sixième Jour, quatrième Nouvelle.

(3) Sur les possessions des Vénitiens en Crète, v. l'ouvrage de Thomas, *Commission des dogen Andreas Dandolo für die Insel Creta vom Jahre* 1350, Munich., 1877.

(4) Hortis, *Accenni alle science naturali nelle opere di G. Boccacci*, Trieste, 1877.

des Vénitiens. D'un autre côté, la diplomatie de Venise était déjà connue dans le monde entier, et la République n'aurait eu ni force ni sécurité sans la sage prudence de ses fils; car la prééminence sociale est toujours due à la grandeur de l'esprit, et aucun État ne peut parcourir glorieusement sa route sans l'appui de l'intelligence et de la civilisation. Les États qui se sont élevés uniquement par l'action, et qui fondent leur prospérité sur elle seule, ne durent pas longtemps. A Venise, la bravoure guerrière eut pour compagne la culture, faible d'abord et incertaine, au point de ne pas se laisser apercevoir, mais n'en contenant pas moins les germes nécessaires au développement de la civilisation. Dès l'année 733, on parle d'un certain Paolino, élu ensuite patriarche, qui enseignait les belles-lettres, et Ughelli cite, vers le même temps, plusieurs évêques d'Olivolo, non moins célèbres alors par leur savoir que pour leur piété (1). Nous trouvons au Xe siècle des professeurs publics d'humanités et de tout ce qu'on désignait sous le nom de grammaire; de même, au XIIIe, des lecteurs de théologie et d'écriture sainte en expliquaient en latin les passages les plus obscurs et les plus difficiles (2), interprétaient en italien les chapitres qui concernaient les mœurs (3). Un autre indice d'instruction suffisante, c'est qu'on trouve peu de documents non signés par les Vénitiens de ces temps, où les princes et les rois remplaçaient leur signature par un sceau. Même pour la santé publique, l'État faisait de sages règlements. Il y avait des médecins et des chirurgiens approuvés par leur collège respectif et reconnus par le Grand-Conseil. Le gouvernement en payait quelques-uns. Les médecins et les chirurgiens avaient, pour donner leurs consulta-

(1) Galliccioli, II, 1713.

(2) *Altiora et subtiliora*, dit Marin Sanudo Torcello.

(3) Foscarini, ouv. cité, liv. III.

tions et leurs soins, des laboratoires spéciaux, et il n'y avait que pour les opérations manuelles qu'on permettait aux barbiers de tenir leurs magasins ouverts aux heures, où tous ceux du Rialto devaient être fermés (1). Aux XIIIe et XIVe siècles, plusieurs médecins et chirurgiens se signalèrent par des cures extraordinaires, et la chirurgie n'était pas, comme ailleurs, laissée à la merci des charlatans et des barbiers. Une loi de 1321 défendait à tout médecin ou chirurgien d'exercer son art, s'il n'avait d'abord subi un examen et obtenu le grade de docteur (2). En 1368, se constituait à Venise une Académie de médecine, à laquelle étaient tenus de se rendre, tous les mois, chirurgiens et médecins, pour discuter les cas douteux. De sages dispositions imposaient à ceux-ci le serment de ne pas prolonger frauduleusement les maladies, et ils ne pouvaient avoir aucune part aux bénéfices de la vente des médicaments. De leur côté, les pharmaciens étaient tenus de faire soigneusement et légalement leurs préparations, électuaires, sirops, onguents et emplâtres. Aucun de ces articles ne pouvait dépasser la valeur de 10 sous, et ils devaient tout soumettre à des inspecteurs préposés à cette mission par l'autorité publique (3).

On ne saurait méconnaître, au début de cette civilisation naissante, l'heureuse action des ordres monastiques. Aussi voyons-nous, dans les cloîtres, des bibliothèques se former, des religieux passer de longues heures chaque jour à recouvrir de cuirs peints, d'étoffes et de métaux précieux, les ouvrages de leurs

---

(1) Cecchetti, *La medicina in Ven. nel 1300 (Arch. Veneto*, anno XIII (1883) fasc. 50, 51, 52).

(2) Romanin, *Stor. Doc.*, vol. II, p. 397, vol. III, p. 363.

(3) Arch. d'État. — *Giustizia vecchia*, B.^a^ 1, r, 1. Le Statut des médecins et des pharmaciens, écrit l'an 1258, a été publié en 1859 par l'Imprimerie du Commerce.

collections (1), à dessiner à la plume ou en miniature les saints et les initiales dont ils ornent les manuscrits et leurs livres de prières et d'étude. Sur ces parchemins enluminés étaient écrits les sermons *de Miraculis Virginis* et les *Notabilia Sanctorum*, des cantiques et des antiennes en latin à demi-barbare, pauvres choses pour un vêtement si élégant et si riche, mais qui servaient à détruire la syntaxe de l'ancienne langue du Latium, en préparant la formation des nouvelles littératures (2). Nous avons dit un mot du progrès de certains arts; il faut signaler encore les premiers essais de la peinture, qui apparaissent avec Paolo, avec Lorenzo Stefano et Semitecolo, dans les mosaïques de Saint-Marc (3) et dans la miniature déjà florissante au XIIIe siècle. C'est principalement dans la miniature qu'il faut étudier la genèse de la peinture au moyen âge. Les manuscrits contenant les actes publics surpassent en beauté les manuscrits ecclésiastiques et ceux de la liturgie chrétienne. Venise était donc, même sous ce rapport, différente des autres villes. Chose étrange! Ce gouvernement froid, pratique, voulait que les pages, où étaient écrites ses lois justes et sévères, fussent égayées du sourire gracieux des arts. En effet, les livres coloriés de Venise, sont, pour la plupart, des recueils de lois statutaires, et concernent les conseils législatifs, les magistratures de second ordre, les sociétés civiles de religion et les corporations des arts (4).

---

(1) Dans l'édition italienne, nous avons reproduit une série d'inventaires inédits des monastères et des particuliers, du XIIIe siècle à la fin du XVIIe, qui peuvent donner une idée des costumes et de l'habillement, des habitudes et de l'accroissement progressif des richesses.

(2) Carducci, *Studi lett.*, p. 14, Livourne, 1874.

(3) L'an 1100 est la date des premières mosaïques de Saint-Marc. Meschinello, *La chiesa ducale di S. Marco*, Venise, 1733.

(4) La première *Promissione* avec miniature est celle du doge François Dandolo, de 1328, conservée aux Archives d'État. Le premier *Capitolare* avec miniature est de l'année 1342: il se trouve

La poésie fait entendre sa voix timide et incertaine. Après la seconde expédition de Charles d'Anjou, les ménestrels, venus de Provence en Italie, eurent bientôt des imitateurs à Venise, qui, dès 1250, revendique l'honneur d'avoir produit un poète dans la personne de Bartholomeo Zorzi. La *Biografia Provenzale* (1) dit de lui qu' il était doué d' un talent naturel et acquis, et qu' il excellait à composer et chanter en langue provençale, étant allé apprendre le gai savoir à la Cour des comtes de Provence. Fait prisonnier par les Génois, et ayant entendu injurier sa patrie, dans un sirvente du ligurien Boniface Calvo, il y répondit par un autre, qui commence aussi :

« Mout fort me sui d'un chan meravillatz »

Un poète anonyme, cité par Foscarini (2), écrivit au milieu du XIVe siècle un petit poème en langue italienne, où il introduit le Dante, qui lui montre quelques versificateurs vénitiens de ce siècle, entre autres Jean Querini, contemporain et ami d'Alighieri, Antoine delle Binde, un des complices de Faliero, Jean et Ber-

---

au Musée Civique. Une des plus anciennes *Mariegole* avec miniature est celle des pelletiers qui est du commencement du XIVe siècle et se conserve au même Musée. La plus ancienne miniature dans les *matricules* des *grandes Écoles* de dévotion est celle de Saint-Théodore, également au musée. Un merveilleux manuscrit du XIVe siècle est celui de la *Comédie* de Dante, peint en miniature par quelques élèves de l'école de Giotto, et gardé dans la Bibl. Marciana. Un livre de prières orné de plusieurs miniatures, d'un travail délicat et admirable, nous montre l'état de la peinture à Venise, vers la fin du XIVe siècle. On le conserve à la Bibl. Nationale de Paris, Foucard, *De la peinture sur les manuscrits de Venise*. Actes de l'I. R. Acad. des Beaux Arts, Venise, 1857. — Wagen, *Kunstwerke und Künstler in England und Paris*, 1837-39).

(1) Bologne, Romagnoli, 1870, n. LXX,

(2) Lib. III, p. 338. Le poème est intitulé *Leandreide*. Cicogna en a parlé longuement. Venise, Antonelli 1857. Un manuscrit de la *Leandreide* se trouve à la Bibliothèque de Trévise.

nard Foscarini. Mais l' anonyme ne cite ni Antoine Cocco, l'ami de Franco Sacchetti, qui florissait vers 1370, ni Philippe Barbarigo, contemporain de Pétrarque et poète en renom.

Il est assez probable que les dames passaient des spectacles sanglants des tournois aux exercices poétiques des tençons, des romances et de ces sirventes ou contrastes composés de vers qui se chantaient à tour de rôle, l'un répondant à l'autre, et dans lesquels se distingua Gidino de Somma Campagna (1). Ce qui est certain, c'est que dès lors les *Cantastorie* (2) expliquaient dans leur patois au peuple assemblé les fabliaux, les vers d'amour et la prose des romans qui arrivaient de France. On dut entendre dans les rues de Venise la chanson de Roland, les amours de la blonde Isotte, de Genièvre et de Lancelot, de Fleur et de Blanchefleur, etc. (3). En 1200, quelques Vénitiens commencent à faire des vers dans leur gracieux idiome. C'est à peu près à cette époque qu'appartiennent les petits poèmes de fra Giacomino de Vérone, cités par Ozanam et par Mussafia, et la Plainte ou Lai de l'épouse du Croisé. On ne conteste plus qu'un siècle plus tard, Marco Polo, au retour de sa captivité, ait composé dans le dialecte national l'admirable récit, où il place sous nos yeux le spectacle grandiose des contrées, des hommes et des divers événement qu'il avait vus.

Mais quand donc a commencé, comment s'est formé,

---

(1) *Contrasto* ou *Serventese di Gidino di Sommacampagna.* Bologne, Romagnoli, 1869. (*Scelta di Curiosità Letterarie*, Disp. CV.)

(2) L'hypothèse qui fait de Martin da Canale un conteur nous paraît fondée. Nous en donnerions comme preuve, outre la chaleureuse éloquence de la Chronique et la brièveté des paragraphes, la répétition fréquente des tournures : *Que vos dirai-je? Primièrement vos conterai. Enci comme je vos di*, etc.

(3) Les fables d'animaux étaient aussi fort en vogue. V. *Raimondo e Lesengrino* publié par les soins de E. Teza, Pise 1869. Il en existe d'autres du même genre à la Marciana.

et quels sont les premiers monuments de ce dialecte, si grave et si solennel dans les comices, si doux et si tendre dans la poésie et dans les chants?

Les dialectes naissent au moment même où se font les combinaisons ethnologiques, sans lesquelles ils n'existeraient pas. Ainsi, dans l'antique Venise, nous rencontrons deux langues différentes néo-latines: celle que nous appelons *ladina*, et c'est le groupe dialectal auquel appartiennent, par exemple, les idiomes de Bellune et du Frioul; et une autre, qui est la *vénitienne* proprement dite, dans laquelle les altérations que subit le latin sont bien différentes et moins profondes que celles que l'on remarque dans l'idiome lombard ou dans l'émilien, etc. Les différences qui existent entre ce type vénitien, qui finit par l'emporter entièrement sur le *ladino*, et le type lombard, émilien, etc., viennent naturellement de la variété des populations indigènes, chez lesquelles le latin finit par dominer. Mais toutes ces différences consistent essentiellement dans la différente manière dont, en raison de leur force et de leur nature, les idiomes antérieurs réagissent sur le latin; c'est-à-dire dans les différentes transformations que subit, selon les contrées, la langue latine, et non dans la présence effective d'éléments grammaticaux ou *lessicali*, qui représentent les idiomes non latins. Quelques-uns ont cru saisir dans le dialecte vénitien beaucoup de rapports morphologiques avec la langue grecque, sans s'apercevoir que la présence de mots grecs introduits par les relations commerciales, en échange de beaucoup de mots vénitiens adoptés par l'orient grec, n'avait aucun rapport avec les origines du dialecte vénitien. Dans les actes publics on continua pendant longtemps à faire usage d'un latin barbare, et l'on n'a pu trouver trace du dialecte avant les statuts du XIIIe siècle, si ce n'est dans certains actes du podestat du Lido Maggiore (1312-1319) (1).

(1) V. sur ce sujet les savantes études publiées par M. Ascoli, dans

La compilation de plusieurs parties de la chronique, vulgairement appelée Altinate, parce que l'une des principales anecdotes qu'elle contient se rapporte à Altino, peut être fixée au Xe siècle (1). C'est encore en latin, avec les désinences et la syntaxe italiennes, que fut composée, vers l'an mil, la chronique du Diacre Jean, qui raconte l'histoire de la cité pendant l'espace de six cents ans à partir de sa fondation. Peu de temps après, un nommé Zeno, abbé du monastère du Lido, écrit à son tour une chronique qui a été perdue. Dandolo et Foscarini indiquent d'autres chroniques et d'autres mémoires, (2) écrits par un archidiacre de Grado, nommé Fortunato, par le patricien Marsilio Giorgi, comte de Curzola, par Pierre Damien de Chioggia, par Pierre Calo, son concitoyen, qui rassembla des vies de Saints, par Pierre Guilombard, qui vivait vers 1330 et écrivit encore plusieurs mémoires sur les choses de son temps, et par une infinité d'autres. L'art et la critique commencent à poindre dans les œuvres de Marin Sanudo l'ancien (3) et d'André Dandolo, écrivains qui prennent évidemment une part active à ce qu'ils racontent. Le *Liber Secretorum fidelium Crucis*, écrit par Sanudo, dans le but d'exciter la chrétienté à une formidable croisade, a été appelé par Foscarini la base des études statistiques, et est un vaste ensemble de données géographiques, nautiques et commerciales. L'ouvrage se divise en trois parties. La première indique la manière d'attaquer et

---

l'*Archivio glottologico italico*. Vol I « Venezia antica », p. 448-65, III (p. 244-84) et IV (p. 356-67).

(1) Simonsfeld. — *La Cron. Alt.* (*Arch. Ven.* t. XVIII,-XXI, 1879-81).

(2) Dandolo fait allusion à quelques anciens chroniqueurs de Venise, dont le nom même n'est pas arrivé jusqu'à nous.

(3) La famille Sanudo qui, en 1240, avait été anoblie du titre ducal de Nixia, que lui confirma la République, avait au XIVe siècle hérité de la famille Basaniti, le surnom de Torsello.

d'accabler les Sarrasins, la seconde, l'ordre que doivent observer les condottiers dans leur expédition, la troisième le moyen de conserver la Terre Sainte, après la conquête. Enfin, un appendice renferme la description des cartes et des plans qui accompagnent l'ouvrage. C' est de Sanudo, qui a écrit si longuement l'histoire de Venise, que Dandolo a tant emprunté dans sa Chronique, qualifiée par Muratori de Chronique *accuratissima.*

Vers la fin du XIIe siècle, la physique, la métaphysique et l'éthique d'Aristote pénètrent à Venise, et y deviennent bientôt l'objet de méditations profondes. L'étude du droit et des questions économiques s'étend. Après l' an mil, les Vénitiens vont étudier les lois dans les écoles de Ravenne ; en 1241, trois patriciens rassemblent et réunissent en corps les Statuts vénitiens ; l'Université de Padoue acquiert une grande réputation au XIIIe et au XIVe siècles (1) ; en 1342, le doge André Dandolo ouvre la série des nobles Vénitiens qui prennent le bonnet de docteur (2). Dans l'étude du droit se signalèrent, peu de temps après Dandolo, les doges Jean Gradenigo et Marc Cornaro, et beaucoup d'autres nobles : premiers exemples de cette éducation profonde et solide, à laquelle le patriciat de Venise doit d'avoir excellé dans les sciences politiques.

---

(1) Ce fut en 1222, que l'évêque Giordano fonda cette Université, où il appela le célèbre dominicain Albert le Grand. Gosia, de Bologne, y enseigna aussi le droit. Facciolati, *Fasti Gymnasii Patavini,* Padoue, 1757.

(2) Sandi, ouvr. cité, III, 231.

CHAPITRE IX.

Architecture. — Les maisons et les églises.

Dans les premiers siècles, on recherchait moins le beau que l'utile, on songeait à s'enrichir (1), et l'on construisait les maisons en bois, couvertes de chaume et de planches *(scandole)* (2); de là des incendies considérables et fréquents. Il y en eut deux terribles en 1105. Le premier, après avoir détruit la maison des Dandolo, dans la rue des Saints-Apôtres, s'étendit jusqu' à San Stefano ; le second, qui commença à Cà Zantani, dans les îles Gemine, dévora presque entièrement vingt trois rues. D'autres éclatèrent encore : celui de 1114 qui détruisit tout Rialto, l'ancien et le nouveau ; ceux de 1167 et de 1149. Dans ce dernier, treize rues furent la proie des flammes (3). C'est pour cette raison qu'il

---

(1) Sanudo — *Cronachetta.*

(2) Bernard Giustiniani, *De origine urbis*, etc., Venise, 1534. parlant des premières habitations, dit : « Solum sternebant et cylindris « adæquato, componebant casas aut arundinæs, aut asseritias. Majori- « bus deinde ædificiis fundamenta supponere didicerunt, aut ex arun- « dinibus, aut ex viminibus, ut nostra etiam ætas in veterum effossio- « nibus ædificiorum hujusmodi sæpe fundamenti genus non sine ad- « miratione reperiatur. » Temanza, *Antica pianta di Ven.*, p. 55, Ven. Palese, 1781, rapporte, d'après la chronique du couvent de Saint-Sauveur, que jusqu'en 1365 l'église était couverte de chaume.

(3) Galliccioli, I. 348, 349, 350, 315. Galliccioli dit que le plus terrible de tous fut l'incendie de 1105; le feu commença aux Saints-Apôtres dans la maison Dandolo.

n'était pas permis d'avoir des lumières, au Rialto, après une heure de nuit.

On parle encore de maisons de bois dans les siècles suivants, et jusqu'au XVe siècle on paraît avoir conservé *plusieurs constructions en bois recouvertes de paille* (1). Sur les temps primitifs les documents nous manquent. Toutefois, quand il s'agit d'un peuple si attaché à ses traditions, nous pouvons, il nous semble, trouver un peu de lumière dans les écrits plus rapprochés de nous. Il y est souvent question de la *domus de statio* ou maison du patron, et de la *domus a sergentibus*, maison des clients. Comme il était d'usage, dans les villes romaines, que la maison du patron fût entourée de celles de ses subordonnés, il était tout naturel qu'il en fût de même dans l'estuaire. Venise fut d'abord presque entièrement bâtie en bois, le terrain, peu solide dans les commencements, ne supportant pas le poids de la pierre, qui dut au contraire être largement employée à Torcello, à Iesolo, à Héraclée, à Grado, à cause de la solidité du sol et de la facilité de trouver des matériaux dans les ruines d'Altinum, de Concordia, d'Aquilée. Le terrain des îles de l'estuaire devenait la propriété de celui qui bâtissait le premier, et de là vint sans doute que plus tard une grande partie des rues, des fondamenta, des ponts, resta jusqu'à une époque très avancée, la propriété des familles dont ils portaient le nom. Ce fait, qu'on n'a pas remarqué, se retrouve au moyen âge, même dans les villes de terre ferme, où la commune n'avait à s'occuper que de quelques rues principales; l'entretien des autres était à la charge des simples particuliers (2). Comme dans les campagnes, on se servait à Venise de colonnes ou de bornes pour marquer les limites des propriétés (3). Les

(1) Gallicciolli, 1, 236.

(2) Stefani, ouv. cité.

(3) Cecchetti. *La vita dei ven. nel* 1300, p. 18 (*Arch. ven.*, fasc. 53, 1884).

riches, quand le siège du gouvernement eut été transféré à Rialto, commencèrent à bâtir des maisons de pierre, qu'on tira plus tard des carrières d'Istrie et de Vérone. En 1106, Pierre Orseolo achevait le palais Ducal, bel et somptueux édifice, si nous en croyons la chronique du diacre Jean. Le XIIe et le XIIIe siècles virent élever la demeure des Querini à Rialto, celles des Zane et des Dandolo sur la Riva del Carbon, la maison Giustiniani à San Moisé, celle des Falier aux Saints-Apôtres, et enfin l'habitation plus spacieuse et mieux ornée que les autres, des Memmi dans la rue Santi Ermagora e Fortunato (1). Les tours ne manquaient pas davantage (2). Dès le IXe siécle, la chronique du diacre Jean parle de la *tour orientale* du palais Ducal, et, au XIIIe siècle, la maison Molin sur le quai des Esclavons, où descendit Pétrarque (3), était renommée pour ses *deux tours angulaires*. Mais, à Venise, les tours n'étaient qu'un gracieux ornement des édifices, ou servaient d'habitation et peut-être pour étendre la lessive (4); elles ne furent jamais une menace redoutable contre la tranquillité de l'État. Il y avait toutefois dans la Vénétie des châteaux flanqués de tours, les uns appartenant à des nobles qui y allaient en villégiature, comme celui de Bajamonte Tiepolo à Marocco, les autres à des feudataires de la terre ferme, qui en usaient comme de forteresses. Là cependant la féodalité ne fut pas,

(1) L'empereur Frédéric la visita alors comme une merveille.

(2) Quelques tours de Venise furent transformées en clochers. Citons le clocher de San Paterniano, détruit il y a peu d'années. Qu'on examine, pour les tours, les anciennes mosaïques du vestibule de la Basilique Marciana, qui représentent la construction de la tour de Babel. Le mode de construction n'est pas sans intérêt. En général, nos plus anciens clochers ont la base en briques, comme celui, par exemple, de san Giacomo dall'Orio. A Padoue, on conserve de belles tours, comme celles de Capodilista et des Zabarella. Celle des Lamberti, à Vérone, à présent tour municipale, est magnifique.

(3) Pétrarque, *Senil*, lib. *11*, 3.

(4) Cecchetti, *La vita*, etc. (*Arch. ven.* fasc. 53, p. 22).

comme ailleurs, cruelle et inhumaine. Autour des donjons de San Zenone, de Collalto et San Salvadore, de Montegalda, de Montebelluna, de Montorio dans le Véronais, de Garda, de Montalbano dans le Frioul, de Farra dans le Trévisan, se pressaient des bourgades populeuses et florissantes, marque évidente de la bonté des seigneurs et de la protection qu'ils accordaient à leurs vassaux (1).

Les maisons des riches, à Venise, avaient trois étages, à larges fenêtres; la façade en était ornée de moulures et de modillons sculptés (*sagome*), d'armoiries et d'écussons supportés le plus souvent par un ange ou par un amour (2). Mais la plupart des maisons conservaient encore un air modeste qui s'harmonisait si bien avec la sévérité des mœrs (3).

---

(1) Au Xe siècle, un des Othons accordait à un Candiano la juridiction féodale du château du Mussestre. Les patriciens eurent depuis plusieurs juridictions de ce genre. Celle du château de Valmareno accordée à Marino Falier au XIVe siècle, est célèbre. Mais il faut chercher les mœurs féodales plutôt dans la terre ferme qui avoisine Venise qu'à Venise même. Une des ruines (elles sont en petit nombre) qui rappellent la vie des feudataires de la Vénétie au moyen âge, est le château de San Salvadore des comtes de Collalto. Dans la première moitié du XIIIe siècle, les Collalto achetèrent aux Bonaparte de Trévise le coteau de San Salvadore, et y dressèrent une citadelle formidable, environnée de trois rangs de murailles, munies de portes avec herse, de remparts crénelés, de tours et de meurtrières. Dans la chapelle voisine sont des fresques de l'école de Giotto. Quelques salles et beaucoup d'armes d'un grand prix nous rappellent le moyen âge.

(2) Souvent, quand les propriétaires cédaient à un autre leur habitation, on effaçait l'écusson et on l'enduisait de chaux. En 1797, un décret approuva la destruction des armoiries. Les façades avec des ornements en graphite, comme on en voit à Gênes, sont rares à Venise. On en peut voir un modèle sur la façade d'une maison à Padoue, rue des Servi. On en voit aussi à Trévise.

(3) V. à Murano, devant l'église de Saint-Pierre, un beau type d'une des premières maisons, construite avant le XIe siècle. Il ne reste plus trace, aux Saints-Apôtres, du *Cason* mentionné par Gallicciolli.

Basses et au même niveau, percées de croisées à ogive, elles étaient garanties à l'extérieur par des revêtements de pierre ou de bois *(revetenas)*, et avaient la partie inférieure en talus ou en contre-fort *(barbacane)*. On ne recherchait dans ces constructions ni l'élégance, ni la grâce, ni les ornements, ni les commodités ; il suffisait qu'elles fussent assez larges pour ceux qui devaient les habiter et solidement bâties (1). Plusieurs habitations avaient au rez-de-chaussée un portique, pour débarquer les marchandises D'autres, situées le long de l'eau, avaient par devant cette bande de terre (*junctorium)*, à laquelle se rattachait la *gradata*, qui depuis fut appelée *riva* (quai), d'autres n'avaient d'autre accès que par l'eau. Au milieu de la cour *(terra vacua*, terrain vague, *curticella*, petite cour) se trouvait la citerne, nommée *pozzo* (puits), formée d'un large réservoir carré souterrain, recouvert d'argile et d'une couche de sable, lequel servait à filtrer l'eau de pluie fournie par les gouttières (2). Les petits épaulements ou parapets *(vera)* étaient souvent ornés de sculptures, de figures chimériques, de méandres, d'animaux et de croix en style byzantin mêlé de style roman du moyen âge. On construisait souvent ces *vere* avec les restes des temples anciens de l'estuaire, avec des fragments d'autels païens et de grands chapiteaux de colonnes.

Chaque maison avait, en outre, son four et des canaux souterrains, d'où les ordures s'écoulaient dans les eaux *(jaglacio e transjaglacio)*. A l'extérieur étaient

---

(1) Muratori, *Diss.*, etc. XXIV.

(2) De 1322 à 1324, le Gouvernement décréta la construction de cinquante puits en autant de lieux différents, et en donna la charge aux chefs de quartier avec un crédit de 6,000 francs. On veillait à la propreté des puits, dans lesquels on jetait trop souvent *turpitudines, scovadulia et immunditiæ*. Cecchetti, *La vita*, etc. (*Arch. Ven.*, fasc. 53, p. 28, 29).

placés des bancs de pierre *(banche de petra)* (1). Une curieuse et essentielle partie des anciens bâtiments était cette espèce de balcon ou loggia, ouvert par devant mais couvert et fermé des trois côtés, qu'on appelait *Liagò*, peut-être du grec *Heliacon* (solaire). Une autre petite loggia placée au-dessous servait d'entrée : là commençait l'escalier, par où l'on montait. De sorte que chaque maison n'avait ordinairement que le rez-de-chaussée et un étage. Ces *Liagò* étaient la plupart tournés vers le midi, exposés aux rayons du soleil (2). Lorsqu'on se mit à bâtir les maisons en pierre, le *Liagò* fut remplacé par l'*Altana*, espèce de plate-forme de bois placée sur le toit et qui sert à faire sécher le linge. Les parquets des chambres étaient en *terrazzo :* on appelait ainsi cet émail imité des Romains, qui se compose de chaux et de petits cailloux concassés, disposés avec ordre et polis.

Galvano Fiamma (1340), dans sa Chronique citée par Muratori, dit que, anciennement en Italie, *les maisons n'avaient ni foyer ni cheminée.* Muratori voit là une erreur, car l'antiquité des cheminées ressort d'une foule de documents; mais il ne sait pas si la fumée sortait par les murailles ou par les tuiles (3). Il est certain que nos pères avaient des cheminées avec manteau et tuyau *(fumaiuolo o rocca)*, non seulement dans leurs cuisines, mais aussi dans leurs chambres, et l'on rencontre fréquemment dans les textes anciens les mots *caminata* et *caminus magnus* (4). En franchissant le seuil de ces maisons, on y aurait vu les pièces

---

(1) Dans un écrit de 1363, rapporté par Gallicciolli, III, 17, il est question d'une maison à Santa Maria Formosa, qui avait *curiam hortum, pontem, latrinas, anditum, porticum, studium (?) quod nunc est tenue et puteum.*

(2) Temanza, *Antica pianta* etc. Venise, p. 30.

(3) Muratori, *Diss.*, *XXV.*

(4) Gallicciolli, I, 344; III, 17.

garnies de meubles lourds, dont la forme était empruntée, dans les premiers temps, à Byzance, et plus tard, après les Croisades, aux autres villes d'Italie, où l'on se servait de meubles carrés avec des colonnes en spirale, formant faisceau, et ornés de petits arcs. Au-dessus des lits larges, d'où les draps pendaient jusqu'à terre, étaient des pavillons aux formes byzarres, dont quelques-uns, soutenant des rideaux à ramages avec ciel étoilé, se terminaient en une sorte de coupole (1); d'autres étaient à colonnes avec chapiteaux découpés (2). Avec l'an mil commence une certaine recherche dans les meubles et les ustensiles de ménage. Ce qui caractérise vraiment le mobilier du moyen âge, ce n'est pas tant la richesse que le goût et la raison dans le choix des formes solides et variées. Le bois, le cuivre, le fer conservaient la forme qui leur convenait, sans être surchargés d'ornements et de décorations (3). Quand les Croisades eurent introduit des coutumes nouvelles et de nouveaux besoins, on vit figurer dans les appartements, tapis, coupes dorées, cuillers et bassins d'argent aux formes variées, candélabres et argenterie de toute sorte pour l'usage de la maison. Quelques salles étaient en forme de béquille, avec lambris et plafonds sculptés et dorés (4). On appendait aux murs les pattes des sangliers et les cornes des cerfs, tués dans les

---

(1) *Leggenda dell'andata di Lodovico di Francia al Purgatorio*, etc. Musée Civ., 1, 384.

(2) V. la mosaïque représentant la naissance d'Abel et de Caïn dans le vestibule de Saint-Marc, près de la chapelle Zeno.

(3) Viollet-le-Duc, ouv. cité.

(4) Nous en avons un exemple admirable dans le plafond de l'Assomption, à l'Académie Royale des Beaux-Arts. Le lambris est à voussures dorées; sur chacune d'elles est sculpté un chérubin. La salle date du XIVe siècle, comme on le voit par une inscription en marbre du 12 avril 1344. Un autre travail du XIVe siècle est le plafond de la grande nef de Saint-Jacques dall'Orio, fait de bois et disposé en forme de vaisseau.

chasses, les drapeaux conquis dans les batailles, et les armes, par lesquelles on justifiait souvent de la noblesse de son origine (1). Lionardo di Nicolò Frescobaldi, florentin, dit que la maison de Remigio Soranzo, qui l'avait invité à souper un soir du mois d'août 1384, « paraissait d'or, et qu'il y avait plusieurs chambres, où l'on ne voyait guère autre chose qu' or ou azur fin. » Ce qu'était l'intérieur des maisons à cette époque, l'esprit le devine aux détails que donnent les documents, les mosaïques et les miniatures. Une grande abondance de livres et d'objets de toute sorte se conservaient alors dans les monastères. En parcourant les inventaires qui ne remontent pas au delà du XIIIe siècle, nous voyons que, outre les étoffes, les couvertures, les draps, les chemises, les mouchoirs pour les religieux, il y avait une quantité d'ustensiles d'église, des calices, des patènes, des reliques, des images d'ivoire et d'albâtre, des bagues garnies de pierres précieuses, des ornements de soie et dorés, des encensoirs, des croix d'argent émaillées, des candélabres, sans compter plusieurs corps de saints et de martyrs, qui étaient l'objet d'un culte tout particulier (2).

Il y avait, outre les maisons particulières, plusieurs édifices appelés *hôtelleries*, que la République accordait aux étrangers, avec le droit d'y habiter et d'y vivre selon leurs propres lois (3).

Mais, à l'origine de la vie vénitienne, le luxe apparaît moins chez les simples particuliers que dans les édifices publics et dans les églises. Le citoyen ne s'occupait pas tant d'orner sa demeure que d'élever des

---

(1) Gallicciolli, 1, 396.

(2) Ibid., 1, 685.

(3) Telles étaient les Maisons Neuves dans le nouveau Rialto assignées aux Toscans, et les Magasins des Turcs et des Allemands. Quelques rues empruntèrent leur nom des étrangers qui les habitaient : *Calle degli Albanesi*, *Campo degli Tedeschi*, etc. Sagredo e Berchet, *Il fondaco dei Turchi*, Milan, 1860.

églises, de les embellir au prix de ses richesses et de décorer les autels des saints (1), Au sentiment religieux se joignait encore un certain orgueil patricien d'orner la nouvelle ville qui s'était élevée comme par enchantement à la surface mobile des eaux. Ainsi, l'on songeait à élever aux gouverneurs de l'État une demeure digne d'eux. Mais, c'est surtout à la construction des églises qu'on prodiguait tous ses soins. Dès le VIIe siècle, les chroniques nous parlent de celles de Grado, ornées de marbres choisis et de colonnes rares, de précieux tapis et de draps d'or, de niches et de lampes d'argent. On en avait bâti seulement à Equilium quarante-deux, dont la plupart avaient le pavé et les murailles en mosaïque. L'ancien baptistère de Torcello, construit peu après l'an 641, avait, nous disent les chroniques, d'élégantes colonnes tout autour, une conque de marbre au milieu, et des bêtes symboliques en métal versant l'eau (2). C'est encore à Torcello que s'élevait le couvent des Bénédictines, dédié à saint Jean l'Évangéliste, dont la magnificence émerveilla Marie, la nièce des empereurs Basile et Constantin, qui, vers l'an mil, s'en vint de la luxueuse cour d'Orient épouser, à Venise, Jean, fils du doge Pierre Orseolo II.

Dans la seconde Venise, le culte de la religion s'alliait également à celui de l'art (3). On aimait à bâtir les maisons autour des églises, comme pour unir dans une même pensée Dieu et la famille. Des vignes

---

(1) Du reste, dans les autres pays la décoration intérieure des Églises était aussi somptueuse. L'autel d'or de Saint-Ambroise à Milan date de l'an 835.

(2) La Chronique d'Altinum dit, en parlant du pavé de la Cathédrale de Torcello : *Pavimentum Ecclesiae fecerunt Rodamedium billissima operatione.*

(3) Gallicciolli (11, 113) donne les dates de l'érection des églises. La première, de l'an 444, fut celle de Saint-Pantaléon. Saint-Jacques du Rialto ne fut pas, comme on l'a cru, la première église de Venise (11, 46).

et jardins étaient annexés aux églises ; c'étaient, d'après Galliccioli, leur petit domaine. Sur la place où s'élève aujourd'hui l'église de Saint-Marc existait le jardin des religieuses de Saint-Zacharie. Quelques historiens prétendent, mais sans fondement, que le patricien Narsès, général grec, y avait, en 544, bâti deux chapelles, l'une consacrée à saint Théodore, et l'autre à saint Géminien. Justinien, fils d'Agnello Partecipazio et collègue de son père au pouvoir, faisait connaître, entre 813 et 820 (1), que l'empereur Léon l'avait chargé de fonder un monastère de femmes, dédié à saint Zacharie, en l'enrichissant des reliques du prophète, des vêtements du Christ et de la Sainte Vierge et autres trésors. La bulle ajoutait que l'empereur avait envoyé des architectes de Constantinople, afin que l'œuvre fût exécutée le plus tôt possible. De cette manière le style byzantin allait se mêler aux traditions romaines. Comme modèles du genre au IXe siècle, nous avons Santa-Fosca à Torcello, San-Donato à Murano et l'admirable basilique de Saint-Marc, qui est l'apogée de l'art au moyen âge. Transporté secrètement, en 827, d'Alexandrie à Venise, le corps de saint Marc fut déposé dans l'oratoire ducal ; mais Justinien Partecipazio voulut que ces précieux restes reposassent dans un temple digne de l'Évangéliste, et il en jeta lui-même les fondements. C'était un heureux augure que cette église de Saint-Marc, dans le nom duquel se résumèrent les triomphes de la patrie. Erigée en 831, détruite par le feu en 976, il fut décidé, sous les doges Pietro Orséolo (978) et Vitale Candiano (978), de *bâtir l'église en grande et convenable forme et grandeur et d'y consacrer sur les deniers publics 5,000 ducats par an* (2). Le doge Domenico Contarini (1043) commença à lui donner sa forme actuelle, et elle fut achevée sous Domenico Selvo (1071). Dans le vaste édifice, enrichi d'environ cinq cents co-

(1) *Fontes rerum austriac.*, XII, p. 4 et suiv.

(2) Caroldo, p. 1., fol. 32.

lonnes de porphyre, de vert antique et de serpentine, on admire non pas un seul, mais tous les styles; et si, d'un côté, les mosaïques aux figures longues, maigres, sèches, où il semble que toute la vie se concentre dans les yeux, sont l'expression d'une foi naïve et sincère, de l'autre, les couleurs riantes, la profusion de l'or, les marbres précieux révèlent le génie calme et hardi de la nation. Le christianisme, qui a partout à cette époque un aspect terrifiant, est ici plein de pompe, de richesse et de gloire. Les débris païens d'Altinum et d'Aquilée alternent avec les reliques chrétiennes, les colonnes grecques avec les méandres et les ornements byzantins, les grossiers bas-reliefs du XIe siècle avec de bizarres et élégants entrelacs d'animaux et de fleurs du XIVe siècle; ici l'enfance pleine de promesses, là la jeunesse dans toute sa force. « C'est moins un temple, où l'on va prier », a dit un savant étranger (1) « qu'un » grand missel enluminé, relié en albâtre au lieu de » l'être en parchemin, enrichi de pilastres de porphyre » au lieu de pierres précieuses, et tout écrit au dedans » et au dehors en caractères d'or. »

La mode de multiplier les églises et les monastères se propagea tellement aux IXe, X^e et XIe siècles, qu'on pouvait répéter à Venise les paroles d'un chroniqueur allemand, d'après lequel « le monde se revêtait partout d'une blanche robe d'églises. » Il semble que l'ancienne mythologie reparait alors dans une sorte de polythéisme nouveau, qui, à la place des temples antiques, faisait élever mille églises, où l'on consacrait des autels aux saints patrons, particuliers à chaque province et à chaque ville (2). Les simples citoyens, après avoir assaini à leurs frais un marais, y bâtissaient une église, probablement à titre de *giuspatronato* (juspatronat), et avec le droit de nommer les curés. Sur cette

(1) Ruskin, *The stones of Venice*, vol. I, Londres, 1867.

(2) Gregorovius, *Storia della città di Roma nel medio evo*, Venise, 1876, vol. I, lib. II, cap. I, p. 273.

langue de terre, qu'on appelle Dorsoduro, habitée d'abord par de pauvres pêcheurs, parce qu'elle était exposée à de fréquentes incursions, on édifia au IXe et Xe siècles les églises de Sainte-Marguerite, de Saint-Barnabé, des Saints-Vite-et-Modeste et de Saint-Grégoire. Cette bande de terre que l'eau environne et qu'on nomme la Giudecca, fut accordée par le doge Orso Partecipazio aux Barbolani, aux Iscoli, aux Selvo, qui rendirent l'île habitable et y fondèrent l'église de Sainte-Euphémie. Les églises bâties par les citoyens étaient ensuite offertes en présent à quelque communauté religieuse *cum totis thesauris magnis vel parvis, sive aurum, argentum, aere, ferrum, palios sericos vel laneos, atque lineos de altaribus, quam de silcis seu de mapulas, et cuncta omnia sanctorum, etiam libros divinos diurnales atque nocturnales* (1). C'était une gloire que d'élever de nouveaux temples au Seigneur; aussi ne se lassait-on pas d'en construire. Le gouvernement fut obligé, vers le XIVe siècle, de prendre des mesures pour limiter le nombre des églises et des couvents, pour la construction desquels on prenait et dévastait *domos, terras et possessiones* (2). Venise, sans refroidir le zèle religieux, sauvegardait les droits de l'État, conciliant la patrie avec Dieu. Ainsi les moines étaient chargés de la garde du palais du doge. En 1379, André Contarini, pendant la guerre contre les Génois, enjoignit à tous les religieux de prendre les armes; et comme il s'y refusèrent, parce que, disaient-ils, leur règle le leur défendait, ils furent expulsés (3). Cependant la charité se manifestait sous différentes formes et venait au secours des faibles et des délaissés. Dès l'an 977 Pierre Orseolo

---

(1) Arch. d'Etat, *Chiesa di S. Luca*, *Catastico di S. Benedetto*, num. 3 1013, 1791, C. 1, — Jean et Dominique, fils de Martin Falier, donnent au monastère du bienheureux Michel Archange de Brondolo l'église de S. Benoît, située sur le canal du Rialto (Février 1013).

(2) Gallicciolli, II, 109.

(3) Ibid., II, 1812.

bâtissait un hôpital sur la place de Saint-Marc, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les Procuratie nuove (1). Les nombreux hospices, élevés depuis et destinés à recueillir les pauvres infirmes et les pèlerins de Terre Sainte, s'appelèrent Hôtels-Dieu (*Case di Dio*).

On faisait montre d'une grande magnificence, non seulement dans les édifices sacrés, mais aussi dans les bâtiments publics. Inscriptions, bas-reliefs, lions, colonnes, statues de marbres précieux, étaient autant de trophées qui servaient à embellir la ville. Ainsi, en 1127, on apportait de Césarée les deux colonnes de la *Piazzetta*, et au milieu du XIIIe siècle on amenait de Saint-Jean d'Acre, conquise sur les Génois, les deux colonnes de marbre qui se dressent à l'extérieur du baptistère de Saint-Marc. Quand les Croisés prirent Constantinople, en 1204, les Vénitiens eurent, pour leur part de butin, les quatre chevaux de l'Hippodrome, qu'ils emportèrent dans leur patrie et dont ils ornèrent le portail de la basilique.

Près de la chapelle de Saint-Théodore, le doge Agnello Partecipazio avait jeté, vers l'an 813 (2), les fondations du palais qui devait être destiné aux gouverneurs du plus puissant état de l'Italie; quelque temps après, le nouvel édifice excitait l'admiration de l'empereur Othon II, hôte de Pierre Orseolo II (3), et en 1202 Geoffroy de Villehardouin affirmait que ce palais était *mult riche et biaux* autant qu'autre palais d'Europe (4). Et comme les édifices publics devaient être en rapport

---

(1) Pierre Orseolo faisait largement l'aumône; il dota l'hôpital de Saint-Marc. Caroldo, p. 1, fol. 31.

(2) Zanetti veut qu'il ait été commencé vers 900.

(3) Le diacre Jean, dans sa description du voyage secret de l'empereur à Venise, observe que « *ad palacium venit et omni decoritate illius perlustrata, in orientali turre se cum duobus suis, retrudi et servari voluit.*

(4) *Histoire ou chronique du seigneur Geoffroy de Villehardouin*, etc. Lion, Rouille, 1601.

avec la dignité des représentants du Gouvernement, on résolut, en 1340, d'agrandir et de décorer la salle du Grand-Conseil, et d'y employer 8,500 ducats « sans parler des peintures et des ors, pour lesquels l'on dépenserait encore 2000 ducats (1). »

La grande tour de Saint-Marc fut commencée vers 911 et achevée en 1155 (2); et, en 1104, on assainissait une partie du marais à proximité de Saint-Marc, pour y construire l'arsenal, chanté plus tard par le Dante (3). Ce vaste bâtiment fut agrandi et restauré en 1303, en 1312 et en 1325 (4).

Mais déjà apparaissent les premiers signes de l'art arabe, qui se marie avec grâce au style byzantin. Au déclin du XIVe siècle, Venise rayonne de nouvelles splendeurs; tous les monuments, sur lesquels est gravée son histoire, tous les édifices expriment la noble intrépidité de ce peuple soldat et marchand. Dans les autres villes d'Italie, on ne rencontre que des masses informes et sombres, comme l'époque; sur les lagunes, au contraire, les palais s'élancent originaux, joyeux, élégants, comme le rithme du langage. A Florence, le sévère palais de la Seigneurie fut construit, comme l'a dit Machiavel, pour servir d'abri aux gouverneurs; à Ferrare, la maison fortifiée des Este, garnie de ponts-levis et de tours, paraît se dresser encore menaçante et terrible (5); à Venise, le palais des Doges, avec ses ogives, ses ciselures, ses arabesques, ses colonnades et ses balcons, semble au contraire un caprice de poète.

---

(1) Arch. d'Etat — *Lib. Spiritus, f. 260.* — Caroldo, p. 1, f. 263.

(2) Gallicciolli, 1, 278.

(3) En 1298 on construisit dans l'arsenal quinze galères, et ce furent les premières que fit l'état pour trafiquer en Roumanie, comme nous l'apprend la Chronique de Muglia. Gallicciolli, 1, 315.

(4) Les travaux d'agrandissement commencés en 1325 continuèrent jusqu'en 1473. Ils furent repris en 1539 et en 1564.

(5) Symonds, *Il Rinascimento in Italia* — trad. it. Florence, 1879, p. 54.

CHAPITRE X.

Aspect de la Ville

Tâchons maintenant de décrire la ville au moyen âge. Nous n'avons pas un guide sûr pour nous diriger à travers ses rues tortueuses, et nous devons nous résigner à suivre Temanza dans son *Plan*, très imparfait, que nous chercherons à compléter à l'aide des documents et des mémoires.

Nous avons vu comment ceux qui avaient échappé à la fureur des barbares avaient, grâce à leur industrie, formé un terrain solide et élevé des remparts contre les flots.

La nature ne se montrait pas propice; et les canaux, les digues, les conduits souterrains montrent quels efforts furent nécessaires pour rendre le pays habitable, et témoignent de l'énergie d'une race qui puise dans un site inhospitalier sa force et sa sécurité. En effet, ce travail long et patient avait été fécond en résultats, et lorsque les fugitifs établirent leur demeure dans le groupe des îles du Rialto, appelé par la chronique du diacre Jean, la *seconde Venise*, pour la distinguer de la Venise du continent, on vit se manifester aussitôt une activité sans mesure. On élut un triumvirat, auquel on commit le soin d'agrandir Rialto, de combler les endroits marécageux et d'assurer les plages. On unit à

la ville nouvelle les autres îles de Dorsoduro, Spinalunga, Luprio, Mendicola, Gemine, Ombriola et Olivolo, toutes formées d'un terrain solide, calcaire, mêlé de débris de crustacés, et que du grec *tymbos* (monceau de terre) on nommait *tombe* (tombes) (1). Les îlots qui formaient la nouvelle Venise étaient au nombre de soixante, selon quelques-uns, ou de soixante-dix, selon quelques autres. Quand la population s'accrut, on ferma avec des digues, on assainit et l'on rendit également habitables, ces bancs formés de bourbe (*velme* et *barene*) tels qu' Iria, Ceo, Biria, Piombiola, Cannareggio, Teran, Adrio et Bancaria (2). Ces bandes de terre (*terre vacue*), sujettes aux inondations, furent abandonnées, et l'on cultiva, au contraire, avec soin les champs herbeux (*campi erbiferi*), mais on continua toujours, même pendant le cours des XIe, XIIe et XIIIe siècles, à combler les vastes marécages qui surgissaient ça et là dans les eaux, en en coupant les roseaux et en les transformant en pâturages (*herbidi*) (3). On appelait *territoires* les terrains situés autour des maisons, et *lacs* et *piscines* les étangs formés par le creusement des canaux (4). Le Grand Canal, qui traverse la ville, était appelé *della Zirada* à Saint-André, *Businaco* à

---

(1) Gallicciolli, I, 59.

(2) Ibid. 54, 55.

(3) Zanetti, ouv. cité, p. 50.

(4) Cecchetti, *Arch. Veneto,* t. II, p. 95, parle de quelques lacs et piscines. dont il tire les noms des parchemins conservés dans les archives des couvents supprimés, et qui se trouvent dans la collection des Mainmortes, aux Arch. d'Etat. Voici en quelle année et en quels endroits de la ville existaient des lacs : 1023, à Dorsoduro, près du quai Businiaco — 1075, à Saint-Grégoire — 1079, près le canal Vigano à Saint-Grégoire (appartenant à G. Morosini et à Dominique, son frère — 1165, propriété des Badoer, près de S. Giacomo da Lorio et au Rio Marin — 1188, à Saint-Siméon. Il existait des piscines : 1081, près du quai Tornarico — 1148, à Saint-Moisè — 1166, à Saint-Julien — 1177, à Sainte-Justine — 1178, à Saint-Sauveur — 1185, à Saint-Cassien — 1193, à Saint-Jean-l'Evangéliste — 1204, à Saint-Augustin.

Saint-Benoît ; celui de la Giudecca s'appelait *Canal Vigano.*

Vers la seconde moitié du XIIe siècle (1), la ville fut partagée en six quartiers, dont trois en deçà du Grand Canal, à savoir Castello, Saint-Marc et Cannareggio ; et trois au delà : Saint-Paul, Sainte-Croix et Dorsoduro.

Les églises, autour desquelles se construisaient les maisons et s'établirent les quartiers après l'an mil, montrent comment se forma la ville à son origine.

Le quartier de Castello comprenait l'île d'Olivolo, située à l'extrémité de Venise, où s'élevait l'église épiscopale de Saint-Pierre. En deçà du canal de ce nom, se trouvaient les deux églises et les deux monastères de Sainte-Anne et de Saint-Dominique et l'hôpital des marins. A gauche du quai de Castello, à peu de distance de l'église de la Celestia, s'élevait l'Arsenal, qui comprenait la partie appelée aujourd'hui *Arsenal Vecchio.* Dans ce quartier, qui finissait avec le quai du Palais Ducal, s'élevaient, outre celles que nous avons nommées, les églises de Saint-Blaise, de Saint-Martin, de la Sainte-Trinité, de Saint-Jean in Bragora, de Saint-Antonin, de Saint-Procule, de Saint Jean, de Saint-Sévère, de Santa Maria Formosa, de Sainte-Marine et de Saint-Léon.

Le quartier de Saint-Marc renfermait San-Basso, Saint-Géminien, Sainte-Marie in Broglio (Ascension), Saint-Julien, Saint-Sauveur, Saint-Barthélemy, Saint-Benoît, Saint-Ange, Saint-Vital, Saint-Samuel, Saint-Maurice, Sainte-Marie-Zobenigo, Saint-Fantin et Saint-Moïse.

Le quartier Cannareggio, ainsi nommé à cause des roseaux qui y croissaient, commençait au quai du Fon-Fondaco dei Tedeschi et se terminait au Canal de Canna-

---

(1) Et non sous Agnello Partecipazio, comme l'affirment quelques-uns par erreur.

reggio. Il renfermait les églises de Saint-Jérémie, Sainte-Lucie, Saint-Léonard, Saints-Hermagoras-et-Fortunat San-Marcuola), Sainte-Marie-Madeleine, Sainte-Fusce, Saint-Martial, Saint-Félix, Sainte-Sophie, les Saints-Apôtres, Saint-Jean-Chrysostome, Saint-Cancien, Sainte-Marie Nuova.

Parmi les trois autres quartiers au-delà du Rialto, celui de Saint-Paul renfermait dans son enceinte, Saint-Thomas, Saint-Augustin, Saint-Apollinaire, Saint-Sylvestre et Saint-Jacques de Rialto.

Le quartier Dorsoduro, ainsi nommé à cause de la grande solidité du terrain, comprenait Saint-Raphaël, Saint-Basile, Saint-Nicolas, Saints-Gervais-et-Protais, Saint-Barnabé, Sainte-Marguerite, Saint-Pantaléon, Sainte-Agnès, Saint-Vite, Saint-Grégoire et l'île de Spinalunga ou Giudecca.

Nous trouvons enfin dans le quartier de Sainte-Croix : Saint-Siméon, apôtre, et Saint-Siméon, prophète, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jacques dall'Orio, Saint-Ubald, Saint-Eustache, Sainte-Marie Mère du Seigneur et Saint-Cassien.

Les noms des familles de la plupart des fondateurs de ces églises seront illustrés dans l'avenir par les vertus de leurs neveux.

Autour de Venise surgissaient au milieu des eaux quelques îles, agrandies peu à peu et devenues agréables. Au levant Saint-André, aujourd'hui la Chartreuse, Sainte-Hélène des moines du Mont des Oliviers, Saint-Georges-Majeur, Saint-Servilius, Saint-Lazare, destiné à recevoir les lépreux, et Sainte-Marie-de-Nazareth, où s'éleva le monastère des ermités de Saint-Augustin. A la pointe du canal Orfano, une misérable cabane, servant de refuge aux marins, fut plus tard l'origine de l'ermitage et de l'hôpital Saint-Clément. Au nord, l'ancienne Murano et Saint-Michel des Camaldules, où, dès le Xe siècle, existait une église (1).

(1) Temanza et Trévisan.

Au moment où elle s'agrandissait ainsi, la ville de Venise devait offrir un singulier aspect Quelques rues, comme celles de Saint-Marc, de Rialto et de Saint-Moïse, avaient dix ou douze pieds de large; d'autres, étroites, s'ouvraient au milieu des habitations et s'appelaient *calli* (1); celles qui s'étendaient le long des canaux, s'appelaient *fondamenta* et plus souvent *junctoria*. On marchait sur la terre nue; les porcs des moines de Saint-Antoine se vautraient dans l'herbe (2), les chevaux couraient à travers la ville (3), et ce n'est que dans la seconde moitié du XIIIe siècle, qu'on commença à paver avec des briques, placées de face ou à champ, les rues les plus larges, qui prirent alors le nom de *salizada*. Le mot *ruga*, peut-être du français *rue*, par lequel on désigne encore quelques-unes de nos rues, était déjà usité au moyen âge, et nous trouvons, entre autres, la Ruga *domorum de sergentibus* et la Ruga *degli Orefici* (orfèvres) au Rialto (4).

Les îlots étaient reliés entre eux par des ponts de bois, légèrement arqués, sans marches, dont la construction et l'entretien étaient à la charge des voisins (5). Le pont de Rialto fut jeté sur de petites barques, en 1180, et appelé pont de la Monnaie ou quartarolo, soit à cause de la proximité de l'hôtel des monnaies, soit,

---

(1) Elles étaient presque toutes des propriétés privées, et se vendaient avec les maisons. Dans les anciens contrats on trouve souvent la concession du permis de passage par les rues.

(2) Encore aux XIVe et XVe siècles, les cochons « *sub specie et* « *reverentia Sancti Antonii vadunt per civitatem* » et commettent « *plurima et diversa mala, tam contra pueros quam in stratis et* « *fundamentis propter suum rumare.* » 10 oct. M. C. *Leona*, c. 188, dans Cecchetti, *La Vita*, etc., fasc. 53 de l'Arch. Veneto, p. 44.

(3) Encore au XVe siècle, on se servait de chevaux dans les grandes fêtes.

(4) Gallicciolli, I, 270.

(5) On ne commença à construire des ponts de pierre qu'au XIVe siècle.

selon d'autres, parce que, avant sa construction, on payait un quartarolo ou quart d'un denier, pour passer sur de légers canots d'une rive à l'autre (1). En 1255 et en 1264 il fut reconstruit sur pilotis, plus large et de manière à pouvoir être exhaussé (2).

Parmi les anciens passages du XIIIe et du XIVe siècle, on cite ceux de Saint-Grégoire, de Saint-Félix, Saint-Thomas, Saint-Samuel, Saint-Cassien, Saint-Vite, Sainte-Lucie et ceux pour Murano, pour Mestre à Rialto et au Cannareggio, pour Chioggia, à Saint-Marc, pour Padoue, à Rialto (3).

Les canaux (4) qui s'entrecroisaient de toutes parts et qu'on barrait par prudence avec des chaînes, étaient parfois bordés d'arbres. Une fois sorti du labyrinthe, on aboutissait en toute liberté à de larges réservoirs, à de petites baies, à des embouchures, ou encore à des champs de verdure, où broutaient çà et là des troupeaux (5), et au milieu de bois touffus. A Sainte-Marie était un bois appelé *Ponta dei lovi;* un autre s'étendait vers Barbaria delle tavole; et, du sein des lagunes vis-à-vis de Saint-Marc, émergeait l'île de Saint-Georges, surnommée l'île des Cyprès, parce qu'elle était plantée de ces arbres (6).

Çà et là apparaissaient les salines en maçonnerie, grandes et fortes, avec digues et bancs, entrée, sortie,

---

(1) Comme le Grand Canal, les autres canaux avaient anciennement leurs trajets. Gallicciolli, 1, 256.

(2) Gallicciolli, 1, 149.

(3) Cecchetti, *La vita,* etc. Fasc. 54 de l'*Archivio veneto,* p. 332.

(4) On commencait à creuser les canaux artificiels, et on laissait à l'action de l'eau le soin de les achever. On les appelait *Comenzarie* ou *Scomenzere* (Ibid. 1,205,206). Les canaux pour l'écoulement souterrain des eaux s'appelaient, nous l'avons déjà dit, *jaglationes.*

(5) Ils étaient appelés *Champs de l'herbe.* Sabellico en cite un *alla Vigna ;* un autre à Sainte-Sophie est mentionné dans le *Mercurius,* p. 86.

(6) Gallicciolli, 1, 204.

transjaglacio et *junctorio* (1), et même *cum aucellacionibus et piscacionibus* (2). Encaissés entre les digues et les canaux, les moulins, fréquemment nommés *acquimoli* dans les documents du moyen âge, n'en présentaient que mieux les vannes de leurs meules à l'action du flux et du reflux (3).

Et entre les maisons, au-dessus des toits, sur la surface paisible des lagunes flottaient les voiles, ces instruments du commerce, auquel Venise devait sa grandeur. D'année en année s'élevaient de nouvelles maisons qui embellissaient la ville; et la navigation et le commerce ouvraient de nouvelles sources de prospérité. Pour se défendre contre le danger des invasions étrangères, la place de Saint-Marc était, dès le XIIe siècle, ceinte de murailles crénelées; une autre muraille s'étendait le long du quai actuel des Esclavons (4), et à Olivolo se dressait un château fort. L'endroit le plus célèbre était, même dans les premiers siècles, la place de

---

(1) En août 1101, on cède une saline, appartenant au monastère de Saint-Georges, *cum scamnis et secundis et lidis et virgis et germinis et piadurjs et divisionibus de argele et morarjs et vigore et robore ab intus et foris* (Arch. d'Etat, *Carte di S. Giorgio*). Elles étaient fort nombreuses. Par exemple, un nommé Dominique de Foscaro Niciuro del Vico de Murano cède *duas sallinas de ipsas viginti octo*, construites sur un terrain de sa propriété. (Arch. della Fabb. di Santa Maria et Donato de Murano, mars 1042.) Le 25 septembre 1343, les Gradenigo font le partage de plusieurs salines sous Chioggia (Arch. priv. Correr, Cod. *11*.)

(2) Arch. d'Etat. *Carte di S. Giorgio*, septembre, 1084.

(3) Gallicciolli, 1, 241.

(4) Pierre Tribuno (888), la neuvième année de son administration, voulant que le peuple vénitien fût à l'abri des soudaines incursions des ennemis, fit bâtir une muraille continue avec de bonnes fondations et haute, commençant à l'extrémité du Rio del Castello jusqu'a l'Eglise de Sainte-Marie-Giobenico, scellant au bout de la muraille une grosse chaîne, qui, traversant le canal près de l'église Saint-Grégoire, empêchait qu'aucun navire ne pût pénétrer dans la ville. Caroldo, p. 1. fol. 24, 25.

Saint-Marc, qui s'appelait *brolio* (jardin), parce qu'elle était couverte de gazon et plantée d'arbres. Sur les deux bords du canal Batario, qui la coupait au milieu, s'élevaient, du côté où est à présent la basilique, la chapelle de Saint-Théodore, et, de l'autre, celle de Saint-Géminien. En 838, l'oratoire de Saint-Théodore fut agrandi et dédié à saint Marc; en 1172, le doge Sébastien Ziani élargit la place, l'orna de colonnades, fit combler le canal et démolir l'église de Saint-Géminien, rebâtie plus loin en face de la basilique (1). Un siècle plus tard, ou à peu près, on commença à paver la place avec des briques (*lapidibus salizare* (2). Les brillants cavaliers ne manquaient pas dans les rues, et sous l'administration de Laurent Celsi il n'était pas rare de voir une troupe de gentilshommes, montant de superbes coursiers, parcourir la ville à la suite du doge, si passionné pour le luxe et pour l'équitation (3). Sur la rue appelée Merceria, qui de la place Saint-Marc conduit à Rialto, croissaient en quelques points des arbres vigoureux ; un gros sureau se dressait à Saint-Julien, un figuier très feuillu à Saint-Sauveur. On y attachait les chevaux ; mais, en 1297, défense fut faite de passer à cheval par la rue des Mercerie (4), à cause de l'encombrement. Dès cette époque, les pigeons de Saint-Marc (5),

---

(1) Au doge Ziani est dû l'agrandissement des places, la grande et la petite, ainsi que la démolition de la muraille qui les environnait. On peut mettre en doute, et même retenir pour fausse, l'assertion des historiens, qui disent que les colonnes restèrent couchées pendant plusieurs années, faute d'ouvriers. On n'a pas fait attention qu'à l'endroit, où elles furent dressées, s'élevait la muraille. Dans le plan de Temanza, la petite place a des créneaux. Cette muraille fut élevée par Tribuno Memmo au IXe siècle, par crainte des Hongrois. (Zanotto, *Pal. Ducale*, Vol. 1, p. 22 et suiv.)

(2) Gallicciolli, 1, 294, 295.

(3) Sanudo, *Vite dei Dogi*, p. 660.

(4) Temanza.

(5) D'après une vieille légende, les pigeons de Saint-Marc descendraient de ces bandes d'oiseaux, *natis in beccis*, qui suivirent les

chantés par les poètes, étaient lâchés le dimanche des Rameaux, à côté de la Basilique, et ils allèrent ensuite se multipliant dans la ville, où on leur laissait toute liberté.

L'endroit, où régnait la plus grande activité commerciale, était Rialto, qui se partageait en deux, *l'ultra Canalem*, ou le Rialto actuel, et *l'extra Canalem*, qui comprenait Saint-Marc et Santa Maria Formosa, Saint-Sauvenr et Saint-Barthélemy, et un hôtel de la Monnaie, qui y fut construit vers le milieu du IXe siècle. Au delà du pont de Rialto, où se trouvaient les trois autres quartiers, on voyait des croisements de canaux; de modestes maisons se reflétaient dans l'eau; des barques étaient attachées devant les quais, ou cachées dans les *cavane;* d'étroites ruelles serpentaient ça et là, interrompues par des vignes, des vergers et des champs de verdure: ensemble de lignes et de teintes qui devait donner à cette partie de la ville l'aspect d'une agréable solitude.

Peu à peu on accrut et on perfectionna le service de surveillance des rues, des quais et des canaux; des amendes furent portées contre ceux qui violeraient les prescriptions de la police (1). A l'époque du doge Dominique Michiel, il fut décidé que les rues étroites et peu sûres seraient éclairées la nuit par les soins des curés avec des lanternes *(cesendeli)*, entretenues par le

---

émigrés d'Oderzo, chassés par les barbares. Les chroniques, au contraire, racontent que c'était un ancien usage de lâcher des pigeons le jour des Rameaux. D'autres croient qu'il faut attribuer leur introduction à l'usage d'élever des colombes aux frais de l'Etat, usage qui existe encore dans les villes de la Russie méridionale et en Perse. Jusqu'en 1797, un employé de l'administration des greniers publics faisait jeter aux pigeons une certaine quantité de grain sur la Piazza et la Piazzetta.

(1) *Lib. Pleg.*, *c.* 35.

public (1). Le Grand-Conseil, en 1301, chargea une commission d'examiner les ruisseaux et réservoirs qu'on devait creuser, ceux qu' il fallait combler (2). On prit d'utiles précautions hygiéniques pour les cimetières (3), on fit des travaux pour avoir de l'eau potable et pour entretenir les puits (4), on ouvrit des greniers publics à Saint-Blaise (5), on prit des mesures pour éteindre les incendies (6), et, pour ne pas citer tous les règlements, le gouvernement, à qui rien n'échappait, n'oubliait pas même de défendre aux hôteliers de mettre de l'eau dans le vin (7).

Une des plus anciennes charges de la république était celle des *Seigneurs de nuit*, qui ne prit une forme stable que dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Elle se composait de six patriciens chargés de veiller pendant la nuit à la sûreté publique, de contraindre les locataires à payer leur loyer, de poursuivre les bigames, les *bravi*, les assassins et les voleurs, de pourvoir à l'entretien des rues. Dans le Règlement des *Seigneurs de nuit* (8), outre les lois de nature criminelle, qui peignent les mœurs, nous trouvons certains détails circonstanciés de la vie privée, qui font revivre sous nos yeux la Venise du moyen âge. Il commence aussitôt après la moitié du

---

(1) Ces lanternes ou *cesendeli*, du latin *cicindela* (*lucciola*), étaient ordinairement placées devant les saintes images qui s'élevaient dans les rues.

(2) Cecchetti, *La Vita*, etc., fasc. 53 de l'*Arch. Ven.*

Pour la concession de combler quelque partie de marais, on offrait comme tribut au doge une paire de gants de chamois ou une pièce de monnaie, ou une livre de poivre, ou des fruits. Cecchetti cite une foule de documents importants du XIVe siècle, relatifs au percement des quais et des canaux.

(3) Arch. d'Etat — *Lib. Spiritus* (1325-1349) — c. 384.

(4) Ibid. — *Lib. Fronesis* — c. 137 t.

(5) Ibid. — Ibid. — c. 147. t.

(6) Ibid. — Ibid. — c. 253.

(7) Ibid. — *Lib. Spiritus* — c. 152.

(8) Musée Civique — *Capitolare*, etc.

XIIIe siècle et finit en 1341. Il statue, par exemple, que, sur le quai des Esclavons, à partir de Saint-Jean-in-Bragora jusqu'à Saint-Marc, on ne pourra faire bouillir la poix, ni enfoncer des pieux ni jeter l'ancre (1270). Les chevaux ne pouvaient galoper à travers la rue delle Mercerie, toujours encombrée de monde. Ils devaient tous porter un collier de grelots (1287). Les ordres et les prohibitions se succèdent rapidement. Il est fait défense d'encombrer les rues, de jeter des immondices dans le canal, sur le quai ou *gradata*, par mesure d'hygiène, d'exercer les industries qui produisent *une fumée malsaine*, d'attacher au rivage des radeaux de bois pourri, et, afin que l'air ne soit pas infecté, on décrète l'établissement d'asiles et d'hôpitaux (1300) pour les lépreux et les malades atteints d'infirmités abominables, qui mendiaient sur les ponts et aux portes des églises.

Il suffirait, pour avoir l'idée d'une société bien réglée, de voir qu'en toute circonstance l'application rapide du remède égalait l'urgence du péril. La peste désola Venise plus d'une fois. Dans l'horrible épidémie de 1348, « *la zente era in tanto spavento ch'el pare no voleva andar dal fio ne el fio dal pare* » (1) telle était la frayeur de la population que le père ne voulait pas aller chez le fils, ni le fils chez le père. Mais l'État ne restait pas inactif, et, prenant aussitôt des mesures proportionées à la calamité, il choisissait trois nobles avec le titre de sages ou inspecteurs de la santé publique (*provisores pro salute terræ*), chargés d'examiner avec le plus grand soin et de mettre en œuvre les moyens les plus propres à éteindre le fléau.

Grâce à toutes ces dispositions, admirables pour l'époque, la ville prospère et s'embellit. Venise reçoit dans son sein tous les germes d'une vie large et pleine et sait les féconder.

---

(1) Inscription de 1348 conservée dans le vestibule de l'Académie des beaux-arts, où était alors la Confrérie de la Charité.

SECONDE PARTIE

La Splendeur

(XVe ET XVIe SIÈCLES)

CHAPITRE I.

Considérations sur les institutions économiques, sur les lois et sur la politique des Vénitiens. — Le Gouvernement et le Peuple.

Les grands États, qui se signalent par leur influence sur le cours des événements historiques, se distinguent par leur originalité et fondent dans l'ordre politique ou économique, ou quelquefois dans les deux ordres, un ensemble d'institutions, où est virtuellement contenue la science de l'avenir. A Venise, les institutions économiques ont précédé la science des économistes, comme le droit romain avait précédé à Rome la science des juristes. Souvent le peuple crée des établissements et énonce des vérités que les savants mettent plus tard en relief. Ainsi en est-il du poème, qu'il élabore et qu'il chante, avant que les rhapsodes ne l'écrivent. Quand on examine attentivement les institutions économiques de Venise : l'établissement des banques, les facilités accordées à l'industrie et au commerce, l'organisation des corporations et des maîtrises, l'administration des colonies qui fournissait à l'Angleterre un exemple libéral pour gouverner les siennes, le développement de la marine marchande, qui

préparait une aide puissante à la marine militaire, on se trouve devant une série de problèmes, déjà résolus par le génie du peuple vénitien avant d'être posés dans les livres des économistes. Voyez, par exemple, la nature et l'importance des discussions relatives à l'organisation des banques et au contrôle de l'État sur leurs opérations (1). Là le peuple ne demande qu'à lui-même son inspiration, et dans les trafics, dans l'échange des monnaies, dans les applications du crédit, il a conscience de développer des idées neuves et vraies. Il sera difficile aux savants d'expliquer un jour tout ce que cette population se fit un jeu de concevoir et de réaliser.

A Venise, la politique économique tient la place de l'économie politique; mais on y cultive sur une large échelle la statistique, qui est avec l'histoire la science la plus capable de suggérer à l'homme d'État les mesures les plus efficaces pour les besoins du moment. Si, d'un côté, les recherches purement économiques font défaut, de l'autre, les recherches statistico-économiques abondent et méritent les plus grands éloges; si Venise a peu d'économistes, elle est riche en hommes d'État, qui, par devoir et pour s'acquitter de leur charge, s'entretiennent des matières relatives à l'économie civile. Les rapports des Provéditeurs de terre ferme et des ambassadeurs à l'étranger (2), l'ouvrage de Marin Sanudo Torsello écrit en 1306 (3), les discours prononcés par le doge Tomaso

(1) Lattes, *La libertà delle banche a Venezia*, Milan, 1869. La banque vénitienne, qu'on croit avoir été fondée en 1157, jouissait d'un immense crédit, et, au XIIIe siècle, le commerce des banques, qui reçut sa forme actuelle après le XIVe, était très important et fort répandu. En 1246, le pape Innocent IV déposait à la banque de Venise la somme de 2500 marcs d'argent.

(2) *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato pubblicate e annotate* da Eugenio Albèri, Florence, 1839. — Baschet, *La diplomatie vén.*, Paris, Plon, 1862.

(3) Dans le *Liber secretorum fidelium crucis* de Sanudo, se trouve, entre autres renseignements curieux, une minutieuse énumération des

Mocenigo devant le Sénat, celui surtout où il expose admirablement et avec la dernière précision le bilan du commerce sur mer et sur terre, actif et passif entre les États vénitiens et les nations étrangères (1), le discours de Thomas Contarini tenu au Sénat, le 28 décembre 1584, et dans lequel l'orateur se montre opposé à la Banque publique et favorable aux Banques privées (2), tout indique suffisamment à quel point les Vénitiens étaient versés dans les sciences économiques. Si Pierre Verri avait vécu dans les lagunes, il n'aurait pu répéter ce qu'il disait en 1763, au sujet de l'état de Milan, à savoir « que personne n'avait encore rien écrit sur le système politico-économique de cette province », et, en 1768, « que l'histoire de l'économie de l'état de Milan était restée dans l'obscurité la plus impénétrable jusqu'à ces dernières années. » A Venise, au contraire, on comprit parfaitement, et longtemps avant les autres pays, que la connaissance exacte des faits économiques doit précéder toute recherche scientifique des faits mêmes, et rien ne fut négligé, pour acquérir cette connaissance et pour qu'elle fût, dans les limites du possible, rigoureusement exacte et fondée. L'état civil était dressé dès le commencement du XIe siècle, et nous avons le recensement, de 1338, des habitants de la capitale propres au service militaire, lesquels, pris de 20 à 60 ans, s'éle-

---

diverses branches de commerce qui mettent l'Occident en rapport avec l'Orient, et il y est question d'un vaste projet de blocus continental, semblable à celui qu'imagina Napoléon, au commencement du siècle, au préjudice de l'Angleterre. — Quadri, *Storia della statistica dalle sue origini fino alla fine del secolo XVIII*, p. 96, Venise, 1824.

(1) Pecchio, *Storia dell'Ec. pubblica in Italia*, p. 11, Lugano, 1849. — Blanqui, *Histoire de l'Économie politique*, vol. I, p. 270. Paris, 1860. — Gebhardt, *Les origines de la Renaissance en Italie*, p. 234, Paris, 1879.

(2) Lattes, ouv. cité. — Errera, *Storia dell'Ec. politica nei sec. XVII e XVIII*, p. 54, Venise, 1877. — Rota, *Storia delle Banche*, p. 119, Milan, 1874.

vaient à 40.000 individus (1). A la même époque rien de semblable n'avait été fait à Florence, où nous voyons Villani évaluer approximativement la population de l'Athènes italienne à 90,000 âmes, d'après la consommation du pain. A Milan, ce ne fut qu'au XVIIIe siècle qu'eut lieu pour la première fois le recensement. Le cadastre fut de nouveau dressé à Venise en 1425, mais il semble remonter à 1171, à l'année même où la République commença à mettre des droits sur les immeubles et où elle institua la Banque des prêts, c'est-à-dire la Banque publique de l'État (2). Ce n'est, au contraire, qu'en 1498 seulement que fut terminé le premier cadastre régulier de Florence; celui de la banlieue (3) ne le fut qu'en 1506; et le recensement, qui était en vigueur dans la Lombardie, sous Charles-Quint, était basé sur la consommation du sel ou sur les logements de la cavalerie du siècle précédent (4).

Quant aux institutions économiques, Venise ne le cède à aucun autre pays. Dès l'année 1506 (5), nous y trouvons les cinq Savi alla Mercanzia, magistrats spécialement chargés des mesures à prendre au sujet du commerce et de la navigation; l'institution des consuls à partir de 1117, Théophile Zeno (6) ayant été envoyé à ce titre en Syrie; une foule d'autres charges toutes relatives à la marche régulière du commerce et de l'industrie (7); la première banque publique en 1171; et enfin, pour nous restreindre, des expositions de marchandises dès le XIIIe siècle.

L'autorité sociale, qui établit les rapports des hommes entre eux et avec l'État, et que nous avons étudiée dès

(1) Quadri, ouv. cité, p. 100.
(2) Ibid. p. 101.
(3) Ibid. p. 116.
(4) Ibid. p. 101.
(5) Crotta, *Memorie*, etc. p. 184.
(6) Ibid. p. 137.
(7) Errera, ouv. cité, p. 48.

le début, avait été merveilleusement organisée. L'équité des lois fit pendant longtemps respecter la république; grâce à elles, Venise se développa et grandit; elles en réglèrent et corrigèrent les mœurs. Les premières lois furent réunies, au temps de Jacques Tiépolo (1229) en un corps de statuts, soigneusement refondu et augmenté dans les siècles suivants. Le droit fut l'objet d'études longues et réitérées de la part du gouvernement et d'esprits éminents, jusqu'à ce que le comte Marino Angeli parvint, en 1678, après un travail de dix ans, à classer par série les divers titres, sous lesquels les lois devaient être méthodiquement rangées.

Toutefois le principe, d'après lequel la coutume servait non seulement à interpréter et à compléter les lois, mais avait encore la force de les modifier, et même de les détruire, était toujours en vigueur. Aussi Manin (1) a-t-il eu raison de dire, que l'on aurait une idée bien imparfaite et inexacte de la législation vénitienne, si l'on se bornait à en étudier les lois écrites. En tout cas, pour ce qui regarde la partie civile et commerciale, elle représentait un véritable progrès en comparaison des autres États. Mais ce qui était encore plus admirable que les lois, c'était la manière dont elles étaient appliquées, c'était l'honorabilité sans tache et l'impartialité des magistrats.

Aujourd'hui que l'élément de conciliation a tant perdu de sa force dans les litiges importants, on doit trouver, comme elle l'est en effet, digne de remarque la disposition du code vénitien, d'après laquelle les contestations entre parents devaient être jugées par quatre arbitres, appelés confidents, dont la décision, quand elle était unanime, ne pouvait donner lieu à aucun appel (2). Une autre disposition non moins curieuse est celle qui interdisait au fils de plaider contre son père,

---

(1) *Della Giurisprudenza veneta*, p. 17.

(2) Cette institution porte la date du 26 mai 1555.

si trois au moins des quatre confidents n'avaient reconnu la légitimité de ses prétentions, jugées ensuite par des arbitres différents des premiers.

Quant au barreau, s'il est vrai que l'avocat vénitien n'eut jamais, sous la république, une réputation exceptionnelle pour l'étendue de son savoir, le tableau que nous en a tracé Goldoni dans l'immortelle comédie qui porte ce titre, n'en est pas moins digne d'intérêt. « Je voyais, » dit encore Goldoni dans ses *Mémoires*, « qu'il n'y avait pas à Venise de condition plus lucra- « tive que le métier d'avocat. Un noble Vénitien, un « patricien de la République, qui ne daignerait pas être « négociant, banquier, notaire, médecin et professeur « d'une université, embrasse la profession d'avocat, « l'exerce et donne le nom de confrère aux autres avo- « cats. » En effet, de toutes les professions libérales, celle d'avocat était la plus honorable et la plus utile. On en permettait l'exercice à quiconque était né dans la capitale ou dans les États qui lui étaient soumis, pourvu qu'il justifiât d'un domicile de dix ans. Les étrangers jouissaient du même privilège, quand ils étaient établis à Venise depuis quinze ans, sans la moindre interruption (1). Presque jusqu'à la moitié du XVIe siècle (1537), le barreau était une carrière ouverte aux ecclésiastiques; mais, à partir de cette époque, on leur refusa même la qualité de consultants. Les pupilles, les veuves et les pauvres jouissaient, en vertu de privilèges fort anciens, du patronage gratuit, direct des magistrats; et le gouvernement, pour la défense des prisonniers, nommait deux avocats, qui, devant la Quarantie Criminelle, plaidaient leurs causes, en présence du peuple, auquel il était permis d'y assister en toute

(1) Hors de Venise, le doctorat était une condition nécessaire : ce qui explique pourquoi c'était déjà une garantie que de tenter la concurrence dans la métropole. Il n'en était pas de même dans les pays moins importants.

liberté (1). Seulement pour les affaires criminelles, qui ressortissaient à la juridiction du Conseil des Dix, la défense, toujours accordée, devait être présentée par écrit. Les prévenus, cependant, quel que fût le tribuual qui dût les juger, et même quand la sentence devait être rendue par le même Conseil des Dix, avaient le droit de choisir pour leur défense deux avocats, auxquels, suivant les cas, on en adjoignait deux autres, désignés par le sort. Il y avait encore, avec le titre d'ordinaires, des avocats, tous de race patricienne, attachés aux tribunaux appelés *Cours*, c'est-à-dire au *Proprio*, au *Forestier*, à la *Petizione*, à l' *Esaminator*, au *Procurator* et au *Mobile*. Jusqu'au XIVe siècle, nul procès ne pouvait être plaidé sans les avocats ordinaires, mais, avec le temps, ce privilège, s'il ne fut pas abrogé, tomba peu à peu en désuétude, exactement comme il était arrivé à Rome quand furent abolies les *actions* ou formules sacramentelles. Toutefois, au XVe siècle, on augmenta le nombre des ordinaires et on le porta jusqu'à vingt-quatre pour les cours et jusqu'à six pour les magistrats du Rialto, et le choix était à la volonté des parties. Mais la plupart, uniquement préoccupés de leurs intérêts, se contentaient du nom et du titre, et ne plaidaient jamais, laissant le soin d'examiner les causes aux solliciteurs, dits communément *intervenienti*, qui étaient de jeunes avocats sans naissance. Jusqu'en 1530, on ne trouve qu'un seul avocat fiscal. Dans la suite, les avocats fiscaux, confirmés par la Quarantie Criminelle et payés par le Gouvernement, furent plus nombreux. Nous ne devons pas négliger de dire qu'aucun état ne devança Venise par l'institution du Ministère Public ; car elle y remonte au XIIIe siècle et prit le

---

(1) On les appelait les *avocats nobles des prisonniers ;* et c'était pour eux le point de départ pour arriver aux plus hautes charges de l'État, comme à Rome au temps de la République.

nom d'Avogadors de la Commune (1). Ils étaient trois, avaient une place et des vêtements distincts; ils étaient chargés de faire respecter les lois, décidaient de la compétence des tribunaux, gardaient le Livre d'Or, sur lequel étaient consignés les naissances et les mariages des patriciens, instruisaient les procès des femmes sans naissance qui avaient prétendu pouvoir se marier avec un patricien, et recevaient les preuves du droit de cité. Les Avogadors conservaient, en outre, les originaux de toutes les délibérations du Grand-Conseil et des décrets du Sénat. Disons encore qu'un ordre législatif inférieur, celui des *Fanti* et des *Comandadori*, laissa un souvenir des plus honorés; les premiers chargés de publier officiellement les lois, d'enregistrer les citations et les mandats, de faire les sommations, de donner les avertissements, etc.; les seconds, issus du peuple et façonnés à l'antique, de mœurs austères et ayant le culte des traditions sacrées, exerçaient leur ministère avec tant d'exactitude et de loyauté, qu'on ne put jamais, pendant un si long espace de temps, les trouver en défaut. Ils étaient chargés de faire connaître les ordres du juge et de publier les lois et les ordonnances, en les lisant au peuple à haute voix. Leurs registres, petits mémoires informes et grossiers, où ils consignaient les conventions et les pactes conclus entre les parties, et qu'on appelait *paroles de volonté*, portaient l'empreinte de la plus scrupuleuse exactitude, et étaient l'objet du respect universel. La constante et honorable expérience des siècles avait concilié à leur ministère, tant du côté des patriciens que de celui du peuple, un culte véritable et sacré.

Si, comme nous l'avons dit, le barreau vénitien, malgré ses mérites et ses avantages, n'atteignit pas la hauteur à laquelle lui donnait droit l'autorité qu'il exerçait, nous croyons en avoir deviné la cause. Il est

(1) Sclopis, *Storia della legislazione italiana*, vol. 2, ch. 6 et *passim*.

singulier, fait observer Andres, qu'un état si florissant, doué de tant d'institutions libérales, qui a produit tant de politiques éminents, de si habiles diplomates, n'ait rien laissé de remarquable dans les annales du barreau. Andres, comme Collini et Zanardelli (1) en découvrent la raison dans l'emploi du dialecte, qui, d'après eux, ne comporte pas les grands mouvements de l'éloquence. Pour nous, nous croyons plutôt que cette infériorité provient non pas du dialecte, qui était au fond susceptible d'énergie dans les discours politiques, mais de la négligence du droit romain, qui est et sera toujours, quoiqu'on en dise, la source la plus précieuse, la base la plus sûre, la synthèse la plus admirable de la science juridique. En effet, on sait qu'à Venise le droit romain n'avait pas force de loi, mais simplement une autorité doctrinale, en tant qu'il concordait avec les maximes de la justice naturelle et de l'équité; aussi n'était-il enseigné qu'à l'université de Padoue et dans les autres écoles de droit (2). Il est juste cependant d'ajouter que les écrivains ne sont pas tous unanimes à juger aussi défavorablement les tribunaux de Venise. Federico Sclopis, le savant historien des législations italiennes, après en avoir exposé la marche et les usages, n'hésite par à dire que « le barreau vénitien eut une longue et brillante célébrité » (3). Goethe dans ses *Voyages en Italie* s'éprit d'admiration pour l'éloquence des avocats vénitiens, et nous en a laissé une description dramatique, séduisante. De même, Paravia exalte avec beaucoup d'entrain l'*Éloquence des Vénitiens* (4). Enfin, plusieurs recueils de discours ont été examinés et rappelés par l'un de nos compatriotes, qui, parlant du barreau vénitien, se montre non seule-

(1) *L'avvocatura*, Rome, 1879, p. 41.
(2) Manin, ouv. cité, p. 17.
(3) Sclopis, v. 2, p. 562.
(4) Turin, 1855.

ment un ami bienveillant, mais encore un admirateur enthousiaste (1). Il vante beaucoup les discours de Pierre Badoaro, de Navagero, de Foscarini, de Frangipane et autres. Mais, pour en revenir à la législation, elle était de nature à répondre pleinement aux vœux d'une population si jalouse de ses droits et si avide de jugements équitables, qu'elle avait pour devise : *du pain sur la place et justice au palais.*

Nous ne pouvons pas, et d'ailleurs cela serait contraire à l'esprit de notre travail, résumer toutes les dispositions des lois vénitiennes, d'ordre civil et commercial (2). Nous nous arrêterons toutefois sur les dispositions essentielles, et, par de courtes comparaisons avec la législation actuelle, nous en ferons ressortir plus sûrement la valeur.

Quant aux personnes, les fils légitimes étaient sous la puissance paternelle du père, lequel, quand ils avaient atteint l'âge de seize ans, pouvait les émanciper par une simple déclaration devant notaire. Les enfants illégitimes pouvaient rechercher la paternité ; l'opinion et la rumeur publiques constituaient une preuve irréfragable de paternité. C'est là une disposition qui, dans la divergence de sentiment des écrivains sur le droit de l'enfant naturel à avoir un père même devant la loi, ne peut pas ne pas paraître d'une bienveillance extraordinaire. Ce ne pouvait être un frein suffisant que les enfants naturels fussent bannis des cadres de la noblesse, exclus des droits féodaux et inhabiles à hériter par fidéicommis. La voie du scandale restait toujours largement ouverte, et assurément les occasions ne manquèrent pas dont on profita. Ensuite, il est étrange que l'on ait si peu fait usage de l'adoption, quoique

---

(1) Giuriati, *Arte forense*, p. 28, Turin, 1878.

(2) Ce résumé du reste a été fait avec talent par Manin dans le livre cité plus haut ; une nouvelle synthèse serait une répétition inutile d'un ouvrage excellent, quoique trop restreint.

l'histoire ait enregistré celles de Catherine Cornaro et de Blanche Cappello par la République, et en voici la raison : le principe de l'adoption fut accepté principalement dans les premiers temps, dans le but de ne pas laisser s'éteindre des noms illustres et des familles considérables. Il semblerait donc qu'une république éminemment aristocratique dût avoir un culte plus grand pour une institution, qui supplée à la nature marâtre et ne peut être certainement invoquée, ou dans une très faible mesure, par les moins favorisés de la fortune. Cependant la chose existe ; et nous n'expliquons ce phénomène qu'en supposant que ces hommes, si jaloux de la grandeur de leur maison, ne voulaient pas en étendre le prestige au-delà de leur descendance effective. Il y avait, au contraire, à Venise une autre coutume, celle de recueillir par charité, dans les grandes familles, des enfants pauvres, *figliuoli d'anima*, qui ne leur étaient attachés que par les liens de la reconnaissance.

Le père devait à sa fille, qui se mariait, une dot proportionnée à sa condition. Dans l'impuissance du père, c'était à la mère et aux ascendants d'y pourvoir. Nous applaudissons d'autant plus volontiers à cette institution, que nous regrettons de ne pas la retrouver aujourd'hui dans nos lois nationales. Avec notre désir immodéré des richesses, il n'y a plus à compter sur le sentiment naturel, et sous ce rapport la République vénitienne faisait, ce semble, acte de prévoyance. C'était encore une loi sage que celle qui condamnait la femme, séparée de son mari par les tribunaux ecclésiastiques pour crime d'adultère, à perdre sa dot au profit du mari et à ne pouvoir la recouvrer que si l'union s'effectuait une seconde fois. Nous ne pensons pas qu'il faille jamais mettre en jeu les questions d'intérêt pour inculquer la morale ; mais quiconque connaît tant soit peu le cœur humain, ne trouvera pas inutile le frein qui, même indirectement, force au respect de la moralité ceux qui s'affranchiraient volontiers de ses règles.

Pour ce qui concerne la propriété, nous ne nous étendrons pas sur la législation vénitienne, admirable sous ce rapport, malgré ses imperfections, et quoique certaines mesures doivent nous paraître aujourd'hui, à la distance où nous en sommes, vexatoires, peu libérales et nullement en harmonie avec le progrès des autres parties de la législation. Telles sont, par exemple, les lois qui interdisaient aux sujets vénitiens d'acquérir des biens sans la permission du Sénat, ou d'employer de l'argent à l'étranger. Telle la défense faite aux juifs et aux infidèles d'acheter des immeubles ; ils n'avaient que le droit d'habitation, *casacà*, pour le temps où il leur était permis de demeurer à Venise. Telle enfin, pour ne pas parler des autres, la prohibition de prêter sur gage, avec exception toutefois pour les juifs dans leurs banques du Ghetto, et pour des sommes déterminées : prohibition qui devait naturellement faire recourir à tous les moyens pour éluder une loi économiquement impossible.

Quant au commerce intérieur, nous croyons utile de rapporter les mesures relatives aux sociétés commerciales. On sait combien il est difficile de les régler de manière à faciliter l'emploi des capitaux à des spéculations utiles, tout en empêchant les fraudes provenant d'assemblées véreuses, où la responsabilité n'est pas toujours endossée par qui de droit.

Les sociétés à Venise étaient appelées *compagnies ;* chacune d'elles était obligée de faire une déclaration à la cour des *sopra banchi.* Le compagnon, tant qu'il était inscrit sur le registre, était solidaire de celui qui *employait son nom.* Il y avait encore des associations, dites *de participation*, et que les Vénitiens appelaient *colleganze* ou *rogadie*, dans lesquelles on donnait de l'argent à quelqu'un pour qu'il le fît valoir en son nom, et dans lesquelles les relations juridiques n'avalent lieu qu'entre les associés. L'associé devait rendre compte de sa gestion au commanditaire, et celui-ci pouvait exiger le serment, le bailleur de fonds n'étant responsable que jusqu'à concurrence de sa mise. Un curieux

décret fut celui que porta le Sénat en 1363, et par lequel il était défendu à tout marchand vénitien de noliser des navires étrangers pour charger les marchandises destinées au Levant. Non moins protectionniste était le décret du 27 juin 1598, interdisant aux négociants étrangers d'apporter du Levant des marchandises dans les lagunes. Mais la tentative de mettre le pays dans la voie de la liberté, en instituant le port franc, inaugurée en 1658, fut abandonnée en 1689.

Pour ce qui regarde la procédure suivie devant les tribunaux, elle était presque de tout point conforme à la marche que la législation italienne prescrit pour l'étude des causes soumises aux préteurs (1). Le défendeur comparaissait à l'audience fixée et donnait sa réponse; dans une autre audience le demandeur répliquait; et ainsi de suite, jusqu'à ce que, l'affaire ayant été instruite, les parties comparussent de nouveau devant le juge pour la discussion orale. On publiait ensuite l'arrêt. L'appel avait lieu, suivant les cas, devant l'auditeur ancien ou nouveau ou dernier. L'appel ou confirmait *(spazzo di laudo)*, ou cassait *(spazzo di taglio)*, ou renvoyait la sentence aux cours souveraines *(intromessione)*. Les cours souveraines étaient ou le collège des XII, ou celui des XX, ou la quarantie civile ancienne, ou la nouvelle, et ces tribunaux prononçaient ou un *spazzo di taglio* ou un *spazzo di laudo*, d'une manière définitive. Mais où les débats prenaient une

---

(1) Nous avons sur les habitudes du barreau des mémoires qui datent de 1311, année où Jacques Bertaldo, chancelier ducal, écrivait le *Splendore delle consuetudini di Venezia*. Le procès inquisitorial remonte très haut à Venise, mais on confiait l'inquisition générale à deux inquisiteurs, nommés pour un mois, et l'inquisition particulière à une Junte choisie d'abord pour chaque cas individuel, et ensuite tous les mois. En 1539, les Dix choisirent parmi eux trois membres qui, sous le nom d'*Inquisiteurs contre les violateurs du secret*, et plus tard d'*Inquisiteurs d'État*, devaient rechercher et punir ceux qui trahissaient les secrets de la république.

importance toute particulière, c'était devant les *Quaranties*. Chaque partie avait ordinairement devant la Quarantie deux avocats. Pendant que plaidait le quatrième, il y en avait le plus souvent un cinquième, dit l'*interrupteur*, qui avait la liberté d'interrompre pour rectifier les inexactitudes de fait ou de droit, et de réfuter les nouveaux arguments. On devine à quel point ces interruptions devaient être gênantes pour l'orateur. Mais à cause de cela précisément, celui qui parlait en dernier lieu était toujours le plus habile, qui profitait des interruptions dirigées contre lui, pour animer et colorer son discours, lui donnant cette vivacité que tire l'éloquence de l'improvisation. Le temps était mesuré aux adversaires avec une rigueur absolue : une clepsydre sur le banc du juge réglait la discussion.

Les lois étaient si bien faites et les magistrats si intègres, qu'il n'y avait à craindre ni les clientèles, ni les recommandations, ni les intrigues des individus. Le gouvernement était affermi dans les mains d'une aristocratie forte et énergique, qui centralisait en elle-même toutes les institutions politiques, sans toutefois mettre obstacle au développement de la pensée et de l'action du peuple. Ainsi les ateliers se multipliaient dans la ville, et la population, occupée à des travaux divers, y était heureuse et riche.

Dans les expéditions militaires, les transactions commerciales et les négociations diplomatiques, les Vénitiens étaient toujours animés d'un même désir, d'un même vouloir. Chez eux la politesse était à la hauteur du courage ; politiquement et militairement intrépides, aimant peu à se vanter, aussi adroits que justes dans les délibérations et dans les conseils, ils étaient souvent choisis pour arbitres dans les contestations des peuples de la péninsule. *Allons aux bons Vénitiens*, telle était la maxime qui nous a été conservée par Romanin, et dont se servaient les chancelleries étrangères qui voulaient soumettre leurs différends aux juges de la république, et à ce titre Botta l'appelle la *répu-*

blique sainte. En effet, on ne saurait trop admirer l'impartialité sereine des Vénitiens, quand on songe qu'ils ne sourcillèrent jamais en face du péril. Pendant la guerre de Chioggia, entre autre choses, on discuta au Sénat la question monétaire (1). Est-il rien de plus beau que cet État qui en toute circonstance sait rester calme et maître de lui-même!

Ce qui distingue la politique des Vénitiens c'est, qu'on nous pardonne cette expression, ce sentiment d'égoïsme sain par lequel ils rapportaient toutes les choses du monde à l'utilité ou au désavantage qui pouvait en résulter pour la république. Héritiers d'un sens pratique traditionnel, ils n'ont jamais sacrifié à l'idéal. De là je ne sais quoi de grandiose et de fort, si éloigné de la sentimentalité : cette volonté d'être respectés et craints autant qu'aimés. Ils ne s'appropriaient pas cependant la devise des empereurs romains : *crudeli oderint dum metuant;* mais aux peuples qui les servaient avec fidélité, ils donnaient en retour la paix et un governement presque exempt de charges; et c'est précisément à ces souvenirs de bonne administration que nous devons l'affection presque filiale dont Venise est encore l'objet sur les deux rives opposées de l'Adriatique. L'amour respectueux du peuple, écrit Marin, pour la république qu'il appelait même après sa chute du doux nom de *notre chère mère,* s'explique en grande partie par l'excellence de la législation et la droiture de la justice. Il existe peu d'exemples de petits états qui, grâce à la sagesse de leurs conceptions politiques, aient gouverné un vaste territoire. De tels états peuvent être difficilement des démocraties, car, pour dominer avec des forces restreintes des territoires aussi étendus, il faut un esprit politique toujours en éveil ou, pour mieux dire, l'absence de toute innovation dans le système administratif.

Nous avons aujourd'hui une image de l'aristocratie

---

(1) Arch. d'État. — *Misti Senato,* n. 36 (1377-1381).

vénitienne dans l'aristocratie anglaise avec ses dynasties d'hommes d'état, qui se transmettent l'art, les secrets et les traditions du gouvernement, de sorte que les personnes changent, mais le principe et la pensée fondamentale restent invariablement les mêmes. La raison politique, qui avait sa formule la plus rigoureuse et la plus claire dans ses rapports avec l'Église, exigeait que l'État fût indépendant de l'action théocratique. Mais la république avait compris, dès l'origine, que cela n'était pas possible dans un pays catholique, à moins de bien déterminer les rapports de l'Église et de l'État, au moyen d'un ensemble d'institutions sévères et d'œuvres.

De ces deux ordres d'idées découlaient les institutions ecclésiastiques de Venise. Grande était la piété religieuse, comme l'attestent la magnificence des églises et la pompe des cérémonies; mais l'État, protecteur de la religion, s'arrogeait sur elle une espèce de police. De là les lois ecclésiastiques limitatives des biens de mainmorte, la surveillance des couvents et des églises, la justice égale pour les laïques et pour le clergé, les *placet* et *exequatur* sévèrement maintenus, l'exclusion des ecclésiastiques, même nobles, des fonctions publiques (1), et quand l'Église osait s'ériger en pouvoir civilement indépendant en face de la république, les luttes intrépides et acharnées, allant jusqu'à l'énergie de fra Paolo Sarpi. Toutefois, ce qu'il y a de plus admirable dans cette politique, c'est qu'elle n'était pas l'effet du hasard, mais d'un calcul profond et réfléchi; la république ne se laissait jamais aller aux excès, et même en luttant contre le Pape, elle respectait la religion, ne favorisait point le protestantisme, séparant par une habile distinction le temporel du spirituel.

Dans ces conditions le peuple devait être heureux et éprouver un grand sentiment d'orgueil satisfait. S'il comparait ses lois à celles des autres états, force lui

---

(1) Arch. d'État. — *Libro d'oro*. Leggi M. C., 23 sept. 1498.

était de se regarder comme l'une des nations les mieux gouvernées de l'univers; il voyait, du reste, les autres populations porter un œil d'envie sur l'administration de la république. Il devait jouir d'une grande aisance, à cause de la modération des charges et de son appartenance à un grand état, où la corruption ne pouvait guère trouver place. En effet, dans les états aristocratiques, les nobles qui rendent même la justice, occupent une situation sûre et indépendante, et, toutes les fois au moins que n'entrent pas en jeu les passions politiques, leur administration de la chose publique et de la justice est relativement intègre.

Le peuple vénitien devait enfin éprouver cette satisfaction de l'amour-propre que donne le sentiment de la force, car, à côté du respect de la religion, il y avait chez lui le culte de la science, tandis que toutes les autres contrées de l'Europe proscrivaient et étouffaient l'essor de la pensée.

CHAPITRE II

Temps modernes et idées nouvelles — Aspect de la ville.

Le moyen âge avait pris fin : la philosophie se substituait à la scolastique, la chevalerie passait de mode, et, dans la lente disparition des idées féodales et les révolutions de la pensée, qui préparaient la société moderne du XVIe siècle, l'idéal de l'art rayonnait plus brillant que jamais (1). Une grande transformation s'accomplissait ; la mollesse orientale adoucissait de plus en plus les mœurs ; l'amour de l'étude, les parures et le luxe des familles finissaient par triompher de l'austérité primitive. On recherchait toutes les commodités de la vie, on faisait jaillir de nouveau les sources éternelles de l'art. Mais la culture faisait oublier

(1) Nous avons embrassé ces opinions parce qu'elles répondent à nos idées personnelles, mais nous n'ignorons pas que beaucoup de penseurs illustres interprètent les faits tout autrement, et voient dans les temps modernes, en grande partie du moins, le prolongement, la continuation inconsciente des principales formes du moyen âge. Auguste Comte, mieux que personne, avec autant d'indépendance que de savoir, a montré l'heureuse influence du catholicisme sur la société du moyen âge, sur la raison humaine et sur la société moderne (*Cours de philosophie positive*, vol. V, leçon I, IV, Paris, 1864).

en Italie le sentiment national ; les tyrans avaient surgi sur les ruines des libertés communales. L'Espagne, la France et l'Allemagne choisissaient la péninsule pour y vider leurs querelles, et les luttes entre l'Empereur et le Pape s'apaisaient un moment pour renaître plus terribles.

Au milieu des troubles de l'Italie, Venise jouissait d'une florissante et glorieuse indépendance, d'une civilisation très avancée, et son nom était tellement célèbre par tout l'univers, que chacun désirait la visiter et connaître les secrets de son gouvernement (1). La ville s'embellissait d'une manière étonnante, et les eaux du Grand Canal commençaient à réfléchir les palais décorés par le génie des grands maîtres. Philippe de Commines, ambassadeur de Charles VIII, arrivant à Venise en 1495, écrivait comme ravi hors de lui-même : « Les « gallées passent à travers du Canal Grand et y ay veu « navire de quatres cents tonneaux au plus près des « maisons : et est la plus belle rue que je croy qui « soit en tout le monde, et la mieulx maisonnée, et va « le long de la ville. Les maisons sont fort grandes « et haultes, et de bonnes pierres, et les anciennes « toutes painctes ; les aultres, faites depuis cents ans, « toutes ont le devant de marbre blanc, qui leur vient « d'Istrie, à cent mils de là, et encore maintes grant « piece de porphire et de serpentin sur le devant... « C'est la plus triomphante cité que j'aye jamais veu » et qui fait plus d'honneur à ambassadeurs et estran- « giers, et qui plus soigement se gouberne, et où le « service de Dieu est le plus sollempnellement fait (2) ».

La place de Saint-Marc était remplie d'une foule joyeuse et en fête : la lumière du soleil se réfléchissait sur les pierreries, les ornements, les étoffes venues d'Orient. On recherchait les fêtes élégantes, et non plus

(1) Sanudo. *Cronachetta cit.*, p. 3.
(2) *Mémoires de Commines*, l. VII, ch. 18.

les assauts violents, mais les passes d'armes courtoises. Cependant l'activité ne languissait pas, le sentiment était vigoureux comme la pensée, la religion communiquait à l'art une force nouvelle; la richesse de la poésie s'harmonisait avec l'abondance des biens matériels; on trouvait dans les familles la vivacité et la pureté des affections, dans les assemblées la maturité d'esprit et le sens pratique. A la fin du XIVe siècle. Venise n'avait plus à craindre ses deux puissantes rivales, Gênes et Pise; et déjà maîtresse absolue des mers, tandis que l'Italie était en décadence, elle atteignait le comble de la prospérité et devenait l'un des plus puissant états de l'Europe.

Le milanais Pierre Casola, dans son *Voyage à Jérusalem* (1), nous trace un portrait succint mais exact de Venise au XVe siècle. Casola affirme « qu'il n'est pas « possibile de dire ni d'écrire pleinement la beauté, la « magnificence, la richesse de la ville de Venise », et il ajoute qu'il s'exprime ainsi « non pour capter la « bienveillance des Vénitiens, mais pour rendre témoi- « gnage à la vérité ». L'écrivain milanais vante la propreté des rues, la splendeur des édifices, entre autres le palais Ducal, le plus beau d'Italie, œuvre merveilleuse pour ses ornements de marbre et d'or, pour ses salles décorées de tableaux célèbres et de tentures si précieuses « qu'on ne peut se rassasier de les contempler ». Puis, il décrit les places « longues et spacieuses », et la « multitude des marchandises et les magasins innombrables, et les boutiques de draps, soie, tapis et fourrures. « Quant à l'abondance des victuailles, j'atteste, « à mon avis, qu'il n'y a pas de ville mieux « fournie en Italie » : et l'on dirait qu'il reste interdit devant la grande quantité de boulangers, de marchands de volaille, de poisson, et par la profusion des vins muscats, de Roumanie, de Malvoisie, etc. Durant son

(1) Pierre Casola, *Viaggio a Gerusalemme*, ms. de la Bibl. Trivulzio, Milan, 1864, p. 6 sq.

séjour à Venise, Casola visita encore les monastères et les églises, et, après avoir vu, dans les îlots qui entourent la cité, le couvent de Sainte-Hélène des Camaldules, de Saint-Antoine de l'Ordre des Olivétains, de Saint-Christophe des Ermites, de Saint-Georges-Majeur, de Saint-André, et dans la ville, ceux de Saint-François de la Vigne, de Sainte-Marie des Servites, de la Charité, etc., après avoir enfin admiré l'église de Saint-Pierre, celle de Saint-Marc ornée de mosaïques, celle des SS.-Jean-et-Paul, sorte de Panthéon grandiose, il conclut que, même à Rome, il n'a pas trouvé autant de « belles églises ». L'admiration de Casola ne connaît plus de bornes lorsqu'il parle de l'Arsenal, où il croyait voir toutes « les munitions du monde pour équiper des galères », et des fabriques de verre et des superbes jardins de Murano.

Venise excite le même enthousiasme chez un autre voyageur étranger du XVe siècle. Frère Félix Faber d'Ulm déclare Venise la plus belle et la plus riche de toutes les villes qu'il a visitées, tant au dedans qu'en dehors de la chrétienté. Son admiration l'empêche de décrire dignement les grands et nombreux édifices, et notamment le palais des Doges. La foule se presse dans les rues. Les uns s'occupent d'affaires dans les entrepôts, les autres s'en vont et arrivent par mer, d'autres travaillent dans les ateliers. Les patriciens se promènent dans des costumes splendides, qui leur donnent l'air épiscopal. Il admire le nombre des églises, la pompe du culte religieux, la quantité des saintes reliques, la richesse des ornements sacrés, l'abondance de tout ce qui est nécessaire à la vie, le trafic des marchandises, et à ce sujet il cite les entrepôts Allemands qui font un si grand commerce avec l'Allemagne, que les droits de sortie s'élèvent à plus de 20,000 ducats. « La ville », ajoute le moine, « était encore remplie » d'esclaves et particulièrement de Slaves et d'environ » trois mille Éthiopiens et Tartares à vendre, commerce » qui avait été défendu dès le temps du pape Zacharie ».

Il y avait, en outre, des fêtes d'une magnificence extraordinaire, surtout parmi les fêtes civiles les Épousailles de la mer et parmi les solemnités religieuses, celle du Saint-Sacrement. A cette occasion les dames Vénitiennes déployaient un tel faste et se paraient avec un goût si achevé, que le bon moine se demande si c'étaient là des femmes chrétiennes et non pas plutôt des matrones troyennes ou les suivantes d'Hélène et de Vénus. On prend le plus grand soin de l'éducation des enfants : le gouvernement empêche la moindre concussion : à l'Arsenal, l'importance des travaux n'est surpassée que par la rapidité d'exécution ; partout une activité dévorante et la joie du bien-être : « Mirum est videre, » dit le moine dans son latin grossier, « multitudinem navium » onerarium continue intrantium et exeuntium (1) ».

La place du Rialto, rendez-vous accoutumé non seulement des négociants, mais encore des patriciens, s'embellit au XVe siècle d'une grande colonnade ornée d'une mappemonde, indiquant les routes fréquentées par le commerce vénitien (2). Les deux quais du Grand Canal étaient réunis par un pont en bois qui s'écroula, en 1450, sous les pas de la foule accourue pour contempler le cortège des noces du duc de Ferrare. Il fut remplacé par un autre également en bois et élégant, comme le représente le tableau de Vettor Carpaccio à l'Académie. Celui-ci à son tour menaçant ruine, on en

---

(1) Faber frater Felix, *Evagatorium terræ sanctæ, Arabiæ et Egypti*, Stuttgard, 1849.

(2) 1459, 31 mai. « Eodem die terminatum fuit per suprascriptos consiliarios, quod in muro novo construendo ponantur et giungantur istoriæ depictæ in veteri muro pro ipsius istoriæ memoria antiquitatis construendaque, antequam ipse murus in quo pictæ sunt diruatur excipi et accopiari debeant, ut in muro novo ipsemet instaurari, et depingi possint. Et similiter reficiatur descriptio orbis sive Mapamundus, qui in medio ipsarum picturarum exstare consueverat. Quæ terminatio etiam committatur præfatis provisionibus salis, ut eam exequi debeant ». (Arch. d'Etat. — *Sénato terra*, IV, 108).

bâtit un troisième en pierre, œuvre d'une hardiesse et d'une solidité rares, conçu et exécuté par Antonio da Ponte. Les rues étroites et boueuses s'amélioraient; les chevaux y couraient encore, mais en nombre beaucoup moindre (1), et les écuries du doge Michel Steno étaient les plus belles qu'il y eût alors en Italie. On peut dire hautement que Venise, à cette époque, tenait sous tout rapport le premier rang. Au milieu du XVe siècle, on vit reparaître dans toute l'Italie les formes esthétiques de l'antiquité gréco-latine, et la renaissance païenne marqua de son empreinte les marbres, les toiles et les livres. Sans doute, tous les éléments nécessaires au développement de la civilisation ne manquaient pas au moyen âge, mais, avec la renaissance, les lettres grecques, faisant leur entrée en occident, inaugurent une ère nouvelle; et l'antiquité ressuscitée et le nouvel esprit italien se pénétrant l'un l'autre, entraînent avec eux toutes les idées précédentes (2). La science elle-même fut renouvelée par l'érudition. Les Grecs, qui étaient venus à Florence, en 1438, discuter des questions de théologie, se refugièrent, après la prise de Constantinople (1453), en Italie, apportant avec eux un grand nombre de livres classiques et enseignant la méthode de les interpréter et de les commenter. Ces Grecs fugitifs alimentèrent, mais ne créèrent pas le culte du passé, déjà remis en honneur par Dante, Pétrarque et Boccace. La renaissance, inaugurée par les écrivains du XIVe siècle, fut une œuvre tout italienne. Bientôt la péninsule fut envahie par une sorte d'érudition qui tenait du fanatisme : on se mit à rechercher les chefs-d'œuvre de l'art hellénique et romain, on répandit les livres anciens, et la découverte d'un auteur grec ou latin ne fut pas moins

---

(1) Arch. d'Etat — *Signori di notte, al Criminal,* Registre des procès, n. 5, 3 mai 1365. — *Compilazioni delle leggi.*

(2) Burckhardt, *La civiltà del rinascimento in Italia,* IIIe P. p. 231. Outre la traduction italienne a laquelle nous renvoyons le lecteur, il a paru une édition française de cet ouvrage, Paris, Plon, 1885.

prisée, au dire de Tiraboschi, que la conquête d'un royaume. La littérature demandait ses règles à la tradition : l'amour de l' antique récréait les méditations solitaires des savants, et regnait sur la place, dans les palais, dans les cours, en tous lieux. La république de Lucques faisait tenir au duc Philippe-Marie de Milan deux manuscrits à titre de reconnaissance ; Cosme de Médicis envoyait à Alphonse, roi de Naples, comme gage de paix, un Tite-Live, et enfin Ludovic le More écoutait la lecture des classiques et faisait des vers latins. A Venise, Jacques Foscari, les Barbaro et beaucoup d'autres avaient la réputation de savants collectionneurs de manuscrits, et plus d'un capitaine, non content de mener ses soldats à la victoire, était encore un amateur passionné des sciences et des lettres.

On inaugura les académies, foyers de lumière, et, dans la moitié du XVe siècle, le Ficin et Laurent de Médicis en ouvrirent une à Florence, dite Platonique, et qu'imitèrent bientôt à Naples Antonio Beccadelli de Palerme, et à Rome Pomponio Leto. L'imprimerie, découverte en Allemagne, ne tarda pas à devenir un art italien, et à atteindre son apogée à Venise, où demeura pendant quelque temps Pamphile Castaldi, qui, s'il ne fut pas l'inventeur des caractères mobiles, fut certainement l'un des premiers typographes italiens ; où Jean de Spire obtint, en 1469, des privilèges et des faveurs, et où l'année suivante le typographe Antonio Planella (1) jouissait d'une *maison pour rien et autres avantages*. La peinture, qui s'élevait à des hauteurs admirables, retraçait la nature prise sur le vif et la beauté terrestre. L'Italie, séduite par les enchantements de l'art, oubliait son avilissement politique, et l'Arioste avait le sourire sur les lèvres, Firenzuola et Doni peignaient avec charme la licence des mœurs, tandis que, par un sin-

(1) Lettre, du 30 avril 1470, de l'ambassadeur Milanais à Venise, Gérard de'Colli, citée par E. Motta, *Rivista Storia Italiana*, A. I. (1884), fasc. 2. p. 254.

gulier contraste, Jérôme Savonarole, l'âme profondément attristée, tonnait contre le luxe et les arts.

Toutefois, pendant que partout ailleurs le soleil de la liberté touchait à son déclin et que les ombres de la nuit s'étendaient sur la patrie, à Venise, au contraire, la vertu, la sagesse politique et l'art brillaient encore dans tout leur éclat.

Mais le dernier discours du vieux doge Thomas Mocénigo n'est pas seulement un tableau des revenus de la république, c'est encore une prophétie mélancolique de l'avenir. Le vieux prince, de son lit de mort (1423), après avoir énuméré les divers genres de commerce, la force et le nombre des vaisseaux, la qualité et la quantité des industries et les richesses des citoyens, termine en exhortant chaleureusement les conseillers à veiller sur les futures destinées de Venise et à ne pas nommer doge François Foscari, homme audacieux, ambitieux, capable des conseils les plus risqués et imbu d'idées nouvelles et dangereuses.

En effet, vers la fin du XVe siècle, ce merveilleux mouvement des relations commerciales subit un temps d'arrêt, et la découverte de l'Amérique et le passage du Cap de Bonne-Espérance, qui font prendre au commerce une autre route, enlèvent à Venise les gros profits. Vives sont les inquiétudes de ses commerçants, en voyant tomber le marché du Rialto, où, en 1504, arrivaient d'Alexandrie et de Beyrouth « les galères vides » et sans avoir, ce qu'on n'avait jamais vu, les moin- » dres épices (1) ». Ainsi, au sein même de la prospérité, on entrevoit des symptômes de décadence; le luxe, l'élégance fastueuse diminuent l'activité, et peu à peu l'aristocratie abandonne au peuple le commerce et l'industrie pour ne s'occuper que de politique.

La fin du XVe siècle marque le point culminant

---

(1) *I Portoghesi nell'India e i Veneziani in Egitto*, des *Diarî di E. Priuli* — (*Archivio Veneto*, t. XXII, P. II, p. 173-174, Venise, 1881).

non pas de la puissance vénitienne, mais de cette splendeur factice qui contient les germes de la corruption et de la décadence. Un patricien vénitien, au milieu du siècle suivant, se plaignait d'avoir vu s'introduire « de » son temps, trois mauvaises habitudes : l'adulation et » les cérémonies, le luthéranisme et la débauche (1) ». Cependant une vie active continue à régner dans la ville, un je ne sais quoi de théâtral et de grand, de voluptueux et de fort, un déploiement de magnificence qui étonne l'esprit. Dans le port et les larges canaux des lagunes, les galères, voiles déployées, se balancent avec leurs énormes fanaux, tandis que les gondoles et les sérénades donnent à la ville un aspect riant et mystérieux. Les tournois de la place de Saint-Marc se transforment peu à peu en représentations inoffensives, en assauts d'adresse élégante plutôt que de force, et les vieilles armes ne sont plus qu'un objet de curiosité (2). Partout règne une prodigieuse activité d'esprit; l'audace et le courage n'ont pas encore disparu de la vie politique, et il y a de plus un redoublement d'élégance dans les arts et dans les mœurs. Les nobles, nullement désintéressés de la politique, cherchent toujours à plaire au peuple « aspirant sans cesse aux ambassades et aux » charges, n'épargnant, pour les obtenir ou les remplir, » ni peines ni argent. Ajoutez à cela qu'ils respectent » les plus âgés, qu'ils applaudissent les meilleurs d'entre » eux et qu'une salutaire émulation donne lieu à d'hon- » nêtes débats, dont on recueille utilité et plaisir sans » qu'il y ait à craindre qu'ils dégénèrent en tumultes » civils et causent dommage ou scandale à la ville ». Telle était l'appréciation qu'un homme éminent, Salvago, portait sur les Vénitiens, en écrivant, en 1565, à Camille Paleotto, de la ville, refuge des libertés italiennes et

---

(1) Cornaro, *Trattato della vita sobria,* Padoue, 1558, p. 2.

(2) Jacques Foscari, le malheureux mais non innocent fils du doge, était un collectionneur d'armes passionné.

principal rendez-vous des plaisirs (1). Plus tard la situation du commerce changeant, les acquisitions de terre ferme, la ligue de Cambrai ébranlent fortement la république; mais elle peut encore, avec les trésors accumulés du passé, réparer ses pertes, et oublier au milieu des magnificences les menaces des plus grands malheurs.

---

(1) *Ritratto della vita civile dei Veneziani nel 1565*. Lettre à Cam. Paleotto, Pise, Nistri. 1879.

CHAPITRE III

La Renaissance — Les Humanistes et les Académies — Les Jardins de Murano et les villas de terre ferme —Philosophie d'Aristote et de Platon — Leur influence sur la vie publique et privée.

La plus noble expression de la vie privée des nations se trouve dans la culture des sciences et des lettres. Aussi, après avoir étudié la société vénitienne sous chacun de ses aspects à travers les âges, devons-nous encore examiner la place qu'y occupèrent le culte et le développement des sciences et des lettres.

Dans l'intervalle qui sépare la fin du XIVe siècle de la fin du XVe, les Vénitiens étaient sans contredit le premier peuple de l'Italie, non seulement par la supériorité de leurs armes et de leurs lois, mais encore par la hauteur à laquelle ils surent s'élever dans les lettres, dans les sciences et dans les arts.

Nous avons déjà signalé les anciennes relations commerciales et un échange constant d'idées et de mœurs entre Venise et la Grèce. Un quartier de Constantinople était spécialement affecté aux Vénitiens et les lagunes possédaient une nombreuse colonie de Grecs, dont l'harmonieux idiome devint, à cette époque, à la mode parmi les jeunes patriciens qui l'apprenaient aux cours publics, institués vers la fin du XIVe siècle. De

cette manière la langue grecque, déjà connue grâce au commerce journalier avec le Levant, fut étudiée dans ses sources classiques. Des savants grecs, tels que Bessarion, Chrysoloras (1), Chalcondyle, Mosco, Sagundino, Lascaris et autres, reçurent un bienveillant accueil à Venise, et de cet asile hospitalier firent mieux connaître à l'Italie et au monde le savoir et l'art classique de leur patrie. La renaissance de l'hellénisme sur le sol italien fut un des éléments les plus puissants de la civilisation moderne (2). Pendant ces deux siècles, où tout prend à Venise un vigoureux essor, l'activité dévorante alterne avec l'étude des lettres, avec les discussions subtiles de l'esprit. Chaque quartier de la ville voit s'ouvrir des écoles; le Sénat favorise l'université de Padoue, « parvenue, Dieu aidant, à la perfection », en interdisant partout ailleurs l'enseignement académique et en choisissant (1516) trois gentilshommes, qui « ont la charge d'être Réformateurs de la dite univer- » sité » (3). Plus tard les Réformateurs eurent d'autres emplois, comme celui de surveiller l'imprimerie, l'organisation des écoles publiques et privées, les bibliothèques, les musées, les galeries, etc. Sous le doge André Gritti (1523) les professeurs de Padoue sont pris parmi les plus illustres savants d'Italie, et quelques-uns d'entre eux reçoivent annuellement jusqu'à trois mille florins (4). C'est dans cette université que les Vénitiens allaient puiser, déjà depuis deux cents ans, cette sage instruction dont ils devaient faire ensuite l'application pratique dans les premières charges de l'état et dans les ambassades. Dès lors l'université de Padoue jouissait d'une

---

(1) En 1399, Chrysoloras fut appelé de Venise à Florence. Presque tous les grands humanistes, Bruni, le Pogge, Nicoli, Manetti, furent ses élèves.

(2) Gregorovius, *Storia di Roma*, etc., vol. VII, l. XIII, ch. VI.

(3) Sanudo, t. XXVII, c. 36.

(4) Riccoboni, *De Gymnasio Patavino*, liv. VI, ch. XX.

réputation européenne, et les étudiants (1), dont le nombre s'éleva jusqu'à 18,000, y accouraient des contrées les plus lointaines. Est-il étonnant que la réunion de tant de jeunes gens et une si grande exubérance de vie aient donné lieu à des rivalités et à des luttes, même armées, entre les élèves des différentes écoles, et quelquefois aussi entre étudiants et citoyens ?

Du reste, même alors, tous les étudiants n'allaient pas à Padoue pour étudier, et un auteur du XVIe siècle raconte que la plupart des Français s'y rendaient surtout pour apprendre à monter à cheval, à danser, pour s'exercer au maniement des armes en général, pour apprendre la musique et s'instruire enfin des us et coutumes italiennes (2).

Le doctorat ou *laurea* était ordinairement l'occasion de grandes fêtes, témoin la solennité avec laquelle fut reçu André Priuli, le 17 décembre 1520. Les patriciens se rendirent en grand nombre à Padoue, et un somptueux banquet leur fut offert à Prato della Valle. « Priuli » continue Marin Sanudo, « était logé au Pré de la vallée » dans la maison de Venier : ce fut un grand triomphe, » et il donna à chacun de ses examinateurs au nombre » de huit un anneau d'or, et un chaperon de velours » cramoisi (3).

Des pouvoirs étendus étaient accordés aux Réformateurs. Ils n'avaient pas seulement la haute direction de l'université, mais ils réglaient encore l'enseignement, ils exerçaient le droit de censure sur tout ce qui s'imprimait dans les états vénitiens, et avaient la surveillance des écoles, des académies, des galeries et musées,

---

(1) Les princes eux-mêmes tenaient à honneur de faire leurs études à l'université de Padoue. Sanudo raconte que, le 25 février 1524, on invita à une fête dans la maison Dandolo « un frère du Roi d'Angleterre qui étudiait à Padoue ».

(2) Bucci Pietro, *Le Coronationi di Polonia et di Francia del Christianissimo Re Enrico* III, etc., p. 137, Padoue, 1576.

(3) Sanudo, XXIX, c. 384 tgo.

des manuscrits précieux, etc. On ne négligeait dans la première éducation ni la distinction des manières ni les exercices corporels. Dans une dépêche, du 10 janvier 1490, de l'ambassadeur milanais près la république, il est dit : « Hier est parti d'ici un prêtre, maître d'école, » avec trois enfants, dont deux sont gentilshommes, » l'autre du peuple; ils savent danser avec grâce, prê- » cher, rimer, et beaucoup d'autres gentillesses » (1).

Dans la première moitié du XVe siècle, François Philelphe de Tolentino, Guarino de Vérone et Vittorino de Feltre avaient fondé des écoles où accouraient les jeunes patriciens, qui désiraient apprendre les langues grecque et latine; et dès le commencement du XVe siècle Charles Zeno, le soldat intrépide, le vainqueur des Génois, avait ouvert sa maison, située à Saint-Augustin, à de savantes et joyeuses réunions. L'imprimerie fut introduite à Venise en 1468, et y fit de rapides progrès entre les mains de Jean et Vindelin de Spire, de Jenson, de Valdarfer, d'André d'Asola et de beaucoup d'autres, mais plus particulièrement des Manuces. Alde fondait en 1495 une typographie grecque, qui acquit bientôt une grande réputation, et publiait Platon, Aristote, Plutarque, Hérodote, Thucydide, Xénophon, Sophocle, Aristophane, Démosthène, etc. Esprit noble et cultivé, animé de pensées généreuses et d'un vif désir de favoriser les progrès de la culture hellénique, Manuce fut l'une des plus brillantes figures de la renaissance, et l'un des plus nobles précurseurs de la civilisation moderne (2). Dans le dessein de publier les auteurs anciens, Alde groupa autour de lui plusieurs hommes célèbres qui devaient l'aider dans son entreprise, et fonda une académie. Les membres, qui parlaient grec dans leurs réunions, s'occupaient principalement de la correction des textes classiques. Parmi les amis de Manuce, figu-

(1) Arch. d'Etat de Milan — *Cart. Dipl.*

(2) Firmin-Didot, *Alde Manuce et l'Hellénisme à Venise*, Paris, 1875.

rent les savants Trifone Gabriello, Jean-Baptiste Ramusio et André Navagero, lesquels, pour se soustraire au bruit et à l'agitation de la ville, se rassemblaient souvent à Murano, petite île solitaire et charmante, remplie de jardins et de palais : véritables paradis terrestres « pour la douceur de l'air et la beauté du site, » séjours des nymphes et des demi-dieux » (1).

Les jardins de Murano ont été chantés par Cornelio Castaldi de Feltre dans un poème latin (2). Le poète, après avoir décrit l'île aimée des savants, entreprend de peindre les agréments d'une villa où les frères Priuli

...veniunt comitum semper dulci agmine septi.

Dans le jardin :

In medio fons dulcis aquæ per concava ductus
Saxa, soporifero sinuosus murmure, in auras
Prosilit incertum Phydiæ, an ne Myronis an et sit
Fors utriusque labor; fontem amplum plurima circum
Fistula fundit aquas sinuoso e gutture lyncum;
Quattuor observant fontis latera ardua tygres.

— Prie les dieux — s'écrie le poète en s'adressant au lecteur — prie les dieux qu'ils te fassent tout yeux et odorat :

Nec modo te capient, atque hæc in vota vocabunt
Narcissi, aut violæ, aut ridentes semper acanthi,
Vel sine fine etiam muscata rosaria : vel quæ
Gemmiferam Latio referunt donasse Damascum.

---

(1) Calmo, *Cherebizzi*, etc. Trévise, 1661, liv. II.

(2) Il a été traduit de main de maître en vers italiens par Jacques Bernardi, Venise, 1868.

Ensuite :

. . . . . divite Sylva
Exultant nivei flores nemus inter opacum,
Et mala e ramis nitentibus integra pendent
. . . . . .
Parte alia qua te læti demum exitus horti
Inter odoratas bene pexo crine cupressus,
Sensim dedaleas hilares inducit in ædes ;
Suspicis ingentem caveam, quam ferrea texunt
Vimina, tercentum divisam ex ordine clathris.
Psittacus humana sæpe hinc te voce salutat, etc.

Qu'y a-t-il de plus, qu'y a-t-il de mieux dans nos jardins anglais d'aujourd'hui ?

Navagero, dans ses lettres écrites d'Espagne à Ramusio, parle souvent du jardin de Murano ; il n'a rien qui lui tienne plus à cœur, et s'informe si les rosiers sont bien tenus, si les lauriers ont poussé (1), et il se promet d'y passer de belles heures à son retour. « Navagero », écrivait Bembo dans une lettre en latin, » n'excelle pas moins à cultiver les études littéraires, » que ses amis. Je me réjouis qu'il ait passé l'été dans » ses jardins de Murano, car je ne doute pas qu'il n'ait » retiré un fruit durable de si agréables loisirs. J'ap- » prends même que pour le récréer et l'abriter du » soleil, beaucoup de cèdres ont apporté de Benacus (2) » leur riant ombrage ». — « A d'autres les mitres et » les couronnes : *rura mihi et rigui placeant in vallibus* » *amnes* » — répondait Trifone Gabriello au Sénat, qui l'avait proposé pour patriarche de Venise et pour évêque de Trévise. Et dans ses villas des environs de Bassano et de Padoue, mais plus souvent dans les jardins de Murano, Trifone Gabriello recevait Sperone Speroni, Francesco Sansovino, Bembo, Jacopo Zane,

(1) Naugerii, *Opera omnia*. Padoue, Cominus, CIƆIƆCCXVIII, p. 207.

(2) Le *Benacus lacus* s'appelle aujourd'hui le Lac de Garde.

l'Arétin, Girolamo Molino et Bernardo Tasso. Sous les ombrages paisibles des treilles, au milieu de la lumière sereine qui étincelait sur les eaux des lagunes, avec la perspective de Venise qui se détachait sur le fond bleu de l'horizon, les *studieux*, comme le peuple même les appelait, lisaient les auteurs grecs et latins et s'entretenaient des lettres et des arts. Que d'idées lumineuses auront traversé l'esprit de Bembo, de Gabriello, de Navagero sous le vert feuillage des jardins, dans ce même site où l'on ne respire aujourd'hui que la froide atmosphère des tombeaux !

L'académie de la Renommée *(della Fama)* jouissait d'une grande célébrité. Fondée par Federico Badoaro, elle possédait une imprimerie dirigée par Paul Manuce, une bibliothèque choisie, et pouvait être comparée à une université pour le nombre des professeurs qui y enseignaient. Mais les dépenses excessives réduisirent Badoaro à une telle pénurie d'argent qu'il viola les lois de l'état en demandant des subsides à des princes étrangers, et alors le Sénat ordonna la suppression de l'académie et l'arrestation de son fondateur (1).

L'année 1550 vit paraître l'académie des *Pellegrini*, qui avait deux imprimeries et une riche bibliothèque. Elle tenait ses séances tantôt au domicile des membres, tantôt dans les jardins de Murano, de la Giudecca ou de saint-Georges-Majeur. Les académiciens, au nombre desquels étaient Hercule Bentivoglio,

---

(1) Le duc de Brunswick passait alors la plus grande partie de l'année à Venise, où il possédait le palais des Loredano, et ensuite des Vendramin. Poussé par le besoin, Badoaro fit appel à sa générosité. La démarche resta quelque temps secrète, mais Badoaro n'ayant pas tenu ses promesses, le duc réclama auprès des Dix. Ceux-ci attaquèrent en justice le patricien vénitien et supprimèrent l'académie (Arch. d'État. — *(Papiers secrets du Conseil des dix)*. Par là se trouve rectifié ce qu'ont avancé les historiens sur les motifs qu'aurait eus la république de fermer l'académie.

Jason de Nores, Sansovino et Dolce, ne s'occupaient pas exclusivement de littérature ; ils venaient encore en aide aux malheureux, recueillant et instruisant les enfants abandonnés, dotant les jeunes filles sans fortune, et secourant les littérateurs indigents. Mais, avec le temps, cette vigoureuse activité intellectuelle commença à décliner peu à peu ; à la simplicité primitive succéda une recherche pompeuse, et les idées les plus naturelles furent soumises aux rigueurs de la forme. Alors les académies se multiplièrent, et prirent les noms étranges des *Uniti*, des *Ricoverati*, des *Adorni*, des *Uranici*, des *Riuniti*, des *Serafici*, etc. Les gentilshommes voulurent s'entourer de savants, non seulement dans les jardins de Murano, mais encore dans les villas de terre ferme. Aux châteaux forts succédèrent au XVI siècle de riantes habitations sur la Brenta, dans la Marche Trévisane et sur les collines du Frioul. Un écrivain français, conteur charmant (1), a décrit la villa Barbaro à Masèr, bâtie par Palladio, décorée par Vittoria et peinte par le Véronèse. Le parc de la reine Catherine Cornaro à Asolo était renommé pour sa magnificence (2). Le florentin Antoine François Doni, esprit bizarre s'il en fut, dissertait sur la manière la plus convenable de bâtir, disposer et orner les villas. Son opuscule est divisé en cinq chapitres, à savoir : villa pour prince ou d'agrément ; pour gentilhomme ou de récréation ; pour marchand ou d'épargne ; pour artisan ; et enfin pour paysan ou d'utilité. Faire de la campagne un lieu de rendez-vous agréables et instructifs, tel était le vœu général ; on oubliait à l'ombre des arbres les ennuis

---

(1) Yriarte, *La vie d'un patricien de Venise au XVIe siècle*, Paris, 1874.

(2) Crico, *Lettere sulle belle arti trivigiane*, p. 86, Trévis MDCCCXXXIII.

de la politique et les fatigues de l' étude. Le modèle de ces villas était le palais de François Morosini à Noale, entouré d' eaux limpides et de prairies verdoyantes. Une large et magnifique entrée donnait accès dans la cour : d'un côté un portique avec colonnes conduisait aux appartements sagement distribués, avec chambres pour les étrangers et une petite galerie à larges fenêtres, nommée *Apolline* par les fondateurs de l' académie *Pellegrina*. Là se réunissaient les académiciens autour d' une table bien servie, ou pour parler d' art et de philosophie, pour faire de la musique, pour chanter et passer le temps à des jeux et divertissements de toute sorte (1).

Les villas étaient généreusement ouvertes aux étrangers, quels qu' ils fussent ; mais l' accueil le plus gracieux y était réservé aux gens de lettres. Doni raconte les attentions qu' eut pour lui Frédéric Priuli dans sa merveilleuse résidence, où souvent des « esprits admirables » venaient se livrer à d' aimables causeries, à de savantes lectures, à des exercices de musique. « Vous entrez d' abord », écrit Doni, « dans une salle « immense, où les yeux ne rencontrent rien qui ne les « charme. Les parquets sont des glaces polies ; le pla- « fond doré et sculpté, avec une grande variété de « peintures et de couleurs, les frises d' une rare inven- « tion, les tableaux du Titien avec figures divines, les « paysages de Flandre, fresques exécutées par d' excel- « lents maîtres flamands, vous plongent dans le ravis- « sement ; les lambris, les draps d' or et de soie, les « dais, les rideaux brodés et ouvragés, les bois de lit « ornés de peintures et de sculptures, n' ont pas leurs « pareils. Les tapis d' une richesse extraordinaire, les

(1) *Attavanta*, villa di M. A. F. Doni, Seconda villa, Florence, Le Monnier, 1857.

« linons, les oreillers et autres meubles sont tout ce « que les hommes peuvent imaginer de plus beau (1) ».

Toutefois, malgré ce déploiement de luxe, il y avait chez le peuple à cette époque un sentiment véritable et profond de la nature. Georges Gradenigo (1522-1600) fut pendant plusieurs années podestat de Cividale, et de là il décrivait à ses amis les paysages du Frioul d'une manière large, claire, précise, vivante, des paysages vus, respirés, goûtés par un homme sincère (2). Après avoir admiré les prairies, les collines, les rivières, et dépeint la beauté du soleil levant, et les eaux pures et limpides du Natisone et les Alpes, le noble patricien s'écrie : « Mais que dire du bien-être qu'apportent au « cœur l'excellence et la pureté de l'air ? .. Oh ! com- « me j'en ai pris ma part ! Oh ! comme je passais dé- « licieusement mon temps le soir, et jusqu'à deux « heures, errant çà et là dans les prés et les champs « voisins de ma demeure ! En respirant et en prenant « le frais, je sentais doucement entrer en moi je ne « sais quel souffle parfumé de vie (3) ».

Au milieu de ces passe-temps, les Vénitiens savaient encore se distinguer dans les sciences et en particulier dans la philosophie. Les études avaient toujours été, du reste, en grand honneur : et, dès les temps les plus reculés, les nobles, qui avaient obtenu le diplôme de docteurs, jouissaient de privilèges extraordinaires, tels que celui d'avoir une place distincte dans le Grand-Conseil et dans les cérémonies publiques et la préséance sur les chevaliers. Que l'aristocratie vénitienne fût cultivée, nous le voyons, au siècle suivant, par le grand nombre de patriciens, appelés, grâce

---

(1) *Attavanta*, Quinta villa.

(2) Carducci, *Convers. critiche*, p. 187, Rome, 1884.

(3) *Lett. di diversi eccell. uomini*, rec. par L. Dolce, p. 440, Venise, 1559, cit. par Carducci.

à la notoriété de leur droiture et de leur expérience, à remplir la charge de bailli dans les différentes villes d' Italie. Cet usage se répandit au point que la république se vit obligée de promulguer une loi (1), par laquelle elle interdisait l' acceptation du rôle de podestat, ou, comme on disait alors, d'*aller en Seigneurie*. à tout citoyen pouvant par ses actes ou ses conseils être utile à la patrie. Nous avons encore, vers la même époque, une preuve de l'importance des études dans les chaires de philosophie, fondées dès 1450 et occupées par des patriciens (2). Tous les ans, en novembre, après les vacances d' automme, dans la petite église de Saint-Barthélemy, avait lieu l' ouverture solennelle des cours par une leçon que faisait un jeune patricien. C' étaient aussi des patriciens, d'une habilité reconnue dans les sciences, qui en occupaient les chaires pendant l' espace de deux ans. Admirable exemple et certainement unique dans l' histoire de toutes les aristocraties du monde ! Quand une chaire devenait vacante, les concurrents étaient nombreux ; on en compta jusqu' à quatorze et quinze, quoique l' enseignement de matières aussi ardues dût se faire en latin (3).

Aristote régnait alors sur la science, et tout le savoir humain, soumis aux règles subtiles et captieuses de la scolastique, procédait par distinctions et sous-distinctions, qui aiguisaient les esprits. Dans la première moitié du XVIe siècle, les théories métaphysiques de Platon, plus rapprochées du christianisme, disputent l' empire à la philosophie du Stagyrite. Événement considérable qui, à notre avis, dut exercer une grande influence, non seulement sur la direction des études, mais encore sur la vie et sur les mœurs. En effet, là

(1) Cette loi fut abrogée en 1277.

(2) Le premier qui ait enseigné dans ces chaires publiques fut Dominique Bragadino.

(3) Stefani, ouv. cité.

où Aristote démontre que le commerce est le nerf des républiques et des empires, Platon conseille aux administrateurs de la cité de s'en abstenir. Alors ce ne furent plus seulement les habitudes d'oisiveté, les séductions des plaisirs faciles, venues du dehors, mais encore ces maximes, infiltrées dans l'éducation, qui contribuèrent à détourner peu à peu les nobles du commerce. On ne les vit plus, comme au bon vieux temps, s'asseoir en toge devant leurs comptoirs du Rialto, ni réclamer le privilège d'embarquer deux de leurs fils sur chaque galère de l'état, pour les former à la double carrière de négociants et de capitaines de vaisseau, ni convertir en riches entrepôts les vastes rez-de-chaussée de leurs palais.

Ils montèrent à bord des galères comme capitaines et non plus comme négociants ; et s'ils n'abandonnèrent pas entièrement le commerce, ils ne l'exercèrent plus directement, aimant mieux acquérir des propriétés et des campagnes, où ils transportèrent le luxe de la ville, décorant leurs villas des œuvres de Giorgione, de Francia et de Pordenone, de stucs, de colonnes et de statues de Donatello, de Montelupo, de Sansovino (1).

(1) Doni, ouv. cité, Terza villa.

CHAPITRE IV.

Les sciences. — Les chroniqueurs et les historiens. — Les poètes et les littérateurs.

Voyons maintenant les progrès réalisés alors par la navigation et la géographie.

Ce n'étaient plus, comme autrefois, les hommes mûrs exclusivement qui entreprenaient de lointaines pérégrinations, mais de jeunes gentilshommes, tels qu'Alvise Cà da Mosto (1434), qui à vingt-trois ans laissait une relation de ses voyages à Madère, aux Canaries, au Cap Blanc, au Sénégal, et finalement aux îles du Cap Vert, dont on lui doit la découverte. Dans ces récits, la description simple et poétique de contrées inconnues, de leur végétation luxuriante, alterne avec des observations sur la religion, sur les mœurs, sur les langues ; les détails sur la géographie physique du pays, avec des aperçus sur le commerce, avec les rectifications des cartes topographiques.

Au XVIe siècle, Jean-Baptiste Ramusio, dans un volumineux recueil, réunissait des descriptions oubliées de voyages, des journaux de pilotes, des traductions d'anciens mémoires (1), des appréciations d'une grande portée et des notes sur la géographie, sur la naviga-

---

(1) Ceux, par exemple, d'Hannon, de Diodore de Sicile, etc.

tion, sur l'astronomie, sur la statistique. Tout ce qui touchait à la navigation continuait d'être un objet d'étude. Au commencement du XVe siècle, on fondait à Venise des chaires de mathématiques appliquées à la navigation, et les Vénitiens furent les premiers en Italie à enseigner publiquement l'algèbre. Cent ans plus tard, un modeste religieux camaldule, nommé Mauro, exécutait, dans le silence du cloître, son planisphère si admiré des savants. Lorsque les vaisseaux portugais, doublant le Cap de Bonne-Espérance, parcouraient en tout sens les mers de l'Inde, et donnaient une direction nouvelle au commerce européen, les Vénitiens, partagés entre la curiosité et la crainte, suivirent le progrès des découvertes, auxquelles ils avaient contribué. En 1496, un navigateur de premier ordre, qu'honoraient les souverains étrangers, Jean Cabot faisait voile, avec son fils Sébastien, vers la partie septentrionale de l'Amérique, et le premier trouvait les variations de la boussole (1); en 1529, Roncinotto poussait jusqu'aux extrémités des Indes et en Arabie, et vers la fin du siècle, César Federici et Gaspard Baldi étaient les premiers à faire connaître le Pérou.

La science parvint à son apogée aux temps de Sarpi et de Galilée. Ce dernier, appelé à enseigner à l'université de Padoue, avait toutes les sympathies et l'estime de la république. Citons parmi ses contemporains des philosophes et des médecins de grand renom, Martial Rota († 1555), Victor Trincavello († 1569), Nicolas Michel-Ange Biondo († 1565), Nicolas Massa

---

(1) Dans les écrits de Foscarini, sur les voyageurs vénitiens, publiés par Morpurgo, *Marco Foscarini e Venezia nel secolo XVIII*, (Florence, 1880), on attribue à Sébastien Cabot la découverte de la Floride et de Terre-Neuve, due au contraire à Jean, son père. Foscarini n'avait pas de notions précises sur les Cabot, mieux connus aujourd'hui, grâce à la publication du 1er vol. des *Diarî* de Sanudo et aux travaux récents de Brown et autres anglais.

(† 1563), Prosper Alpino († 1616), etc. Paolo Sarpi marque la transition du XVIe au XVIIe siècle, mais ne ferme pas le cycle de la grandeur vénitienne. Ce religieux n'eut pas seulement le courage de combattre les excès de la cour de Rome, devançant ainsi les temps ; il fut encore l'un des esprits les plus élevés et des caractères les plus vigoureux d'Italie. Il joignait la fermeté de la foi à la sainteté des mœurs et la souplesse d'une merveilleuse intelligence à l'impassibilité sereine de l'âme. Il se distingua dans la philosophie, dans le droit canon, dans les sciences naturelles, dans les mathématiques, et connut à fond l'astronomie, la physique, l'optique, la perspective, l'hydraulique, l'anatomie, la chimie, la botanique, la minéralogie ; il apprit les langues latine, française, espagnole, portugaise, grecque ancienne et moderne, hébraïque, chaldéenne et plusieurs autres idiomes sémitiques ; il fut l'ami de Charles Borromée, de Galilée, d'Acquapendente et de tous les hommes les plus vertueux et les plus doctes de son temps. Et même, sans partager l'opinion de ceux qui veulent que le grand servite ait découvert les valvules des veines, le télescope, le thermomètre (et tel est l'avis de Fontenelle), les lois de la statique, les machines de guerre, les secrets de la mécanique, on peut affirmer qu'il eut au moins l'idée des grandes vérités scientifiques, et que, s'il ne réalisa pas les découvertes, il eut le mérite de les deviner toutes et de les entrevoir. Mais la patrie était la première de ses pensées. Passant de la tranquillité du cloître aux conseils les plus mouvementés de l'état, il témoigna, dans la lutte de Venise contre Rome et l' Espagne, de son dévouement à la république. Avant de mourir, on l'entendit murmurer ce souhait à la patrie : *Esto perpetua.* Et en effet il semblait encore que Venise eût dans l'excellence de ses institutions un gage assuré d'immortalité.

Au culte des sciences juridiques succéda, comme nous l'avons dit, vers le commencement du XVIe siècle, le goût des études grecques, si bien qu'à la fin de ce

même siècle le droit n'était plus même enseigné à Venise. Mais les sciences politiques y étaient toujours en vogue. Il suffirait des rapports des ambassadeurs pour nous montrer, outre la profonde sagesse des Vénitiens, l'importance qu'ils attachaient à ces études. Dès l'an 1268, la république avait réglé que les ambassadeurs, au retour de leurs missions, feraient, devant le Sénat, la relation de tout ce qu'ils avaient vu et observé depuis leur départ. Les premières de ces relations ne nous sont pas parvenues, et ce ne fut que plus tard qu'on imagina de les garder dans les archives. Toutes étaient rédigées par des hommes rompus aux affaires et aux secrets de l'état, et elles constituent un monument admirable de la sagesse et de la grandeur de Venise.

La chronique, qui racontait les faits simplement, jour par jour, à mesure qu'ils se produisaient, sans aucune suite, mais avec autant de naïveté que de clarté, était remplacée, vers la fin du XVe siècle, par l'histoire coordonnée à une idée générale, à un but politique déterminé. Toutefois le besoin de noter les événements pour l'instruction des âges futurs, était naturel à l'esprit positif des Vénitiens, et la chronique, dont les *Diarî* de Sanudo sont un modèle achevé, continua son œuvre en face de l'histoire écrite au nom de la république. Les anciennes chroniques d'Altinum, du diacre Jean, de Dandolo préparèrent les matériaux d'un travail plus régulier. Venise, obéissant à cette prudence qui fut toujours son salut, voulut que les événements fussent enregistrés par un patricien, désigné à cet effet par décret public. Ainsi l'histoire, dans l'intention de la république, devait être réellement l'institutrice de la vie, et enseigner la manière d'administrer la guerre et la paix. Le premier qui s'occupa des annales vénitiennes, avec un plan arrêté et une certaine largeur d'idées, fut Marc-Antoine Sabellico qui écrivit l'histoire de la ville depuis sa fondation jusqu'à l'année 1484. Après Sabellico, dont l'œuvre obtint l'approbation du gouvernement, ce soin fut confié à André Navagero, que remplaça Pierre

Bembo. Outre ces écrivains, il convient de citer encore, parmi les meilleurs historiographes de la république, Alvise Contarini, Paul Paruta, André Morosini et Baptiste Nani.

Il y eut d'autres écrivains illustres au XVIe siècle. Le cardinal Gaspard Contarini, âme noble, esprit d'élite, penseur profond et austère, enthousiaste pour la religion et la liberté, deux choses qu'il croyait ne pouvoir être opposées l'une à l'autre, mourut triste et désenchanté à Bologne, le 24 août 1542. Jean de' Cipelli († 1553), qui prit le nom de Jean-Baptiste Egnatio, enseigna les belles-lettres et la rhétorique latine, et vit accourir à ses leçons des étudiants de toute l'Europe. Sébastien Erizzo, qui remplit, en 1575, la charge de jurisconsulte de terre ferme, fut appelé le père de la numismatique, et Louis Lippomano, évêque de Vérone en 1548, transféré ensuite sur le siège épiscopal de Bergame et mort à Rome en 1559, écrivit avec beaucoup d'érudition la *Vie des Saints*. Pierre Badoaro (1) fut l'un des premiers orateurs d'Italie, et Nicolas Liburnio donna de sages préceptes sur la langue italienne.

L'esprit des Vénitiens, éminemment pratique, avait plus d'aptitude pour les affaires politiques et commerciales que pour l'art poétique, qui leur paraissait n'être qu'un frivole amusement. Dans la plus belle ville du monde, où la poésie populaire était pleine de douceur et de sentiment, la poésie savante était peu cultivée. Les lettres italiennes, qui, pendant le XIVe et le XVe siècles, avaient été l'image de la vie originale et multiforme, de l'ardeur des passions, de l'initiative individuelle, commencent au siècle suivant à se gâter dans la mignardise efféminée des madrigaux et des canzones érotiques.

---

(1) V. l'inscription gravée sur son tombeau, de 1557, dans l'église de Saint-Jean l'Évangéliste.

Tandis que l'Italie des lettrés oubliait dans les fêtes et l'enivrement des muses l'invasion espagnole et la liberté opprimée, Venise ne songeait qu'à son indépendance et à l'excellence de ses lois. Ce n'est pas cependant que les lagunes aient manqué de rimeurs, patriciens la plupart (1), qui marchaient sur les traces de Pétrarque, sans en avoir le sentiment et la flamme, posant en amoureux platoniques, écrivant des vers souvent insipides et forcés, qui n'exprimaient aucun sentiment réel. Plusieurs d'entre eux, à peu près oubliés aujourd'hui, jouirent alors d'un grand renom : les Navageri qui florissaient dans les premières années du XVIe siècle, Cornelio Castaldi († 1536), Jacques Zane († 1560), Bernard Cappello († 1565) (2), Jérôme Molino († 1569), Jacques Mocenigo († 1570), Dominique Veniero († 1582) (3), Jacques Tiepolo († 1586), Georges Gradenigo († 1600), etc. Pierre Bembo, intelligent, érudit, épris de l'art et des artistes dont il fut le généreux mécène, après avoir écrit, jeune encore, dans la demeure de Catherine Cornaro, si animée par les visites des étrangers et les fêtes, au milieu des verdoyants bosquets d'Asolo, de brillantes dissertations sur l'amour, devint le chef de l'école des rimeurs énervés, aux pensées creuses, aux périodes retentissantes, qui paraphrasaient le chantre de Laure. Celio Magno est plus simple que Bembo; quelques-uns de ses vers sont pleins de charme et ne manqueraient pas de sentiment, s'ils n'étaient prolixes jusqu'à l'excès. Peut-être Gaspara

---

(1) Ap. Zeno, *Not. all'Eloq. del Fontanini*, t. II, p. 70.

(2) Cappello est cité même par l'Arioste, *Orlando*, XXXVII, 8 XLVI, 15. Bernardo Tasso, *Amadigi*, C. 40, cite les poètes vénitiens Georges Gradenigo, Jacques Zane et Jacques Mocenigo.

(3) Veniero passait avec raison pour un poète distingué. Il fut l'élève de Jean-Baptiste Egnazio et l'ami de Pierre Bembo. C'est à Veniero que Paul Manuce dédia les *Lettere volgari di diversi nobilissimi uomini;* Torquato Tasso le consultait, et Muzio, dans l'*Arte Poetica*, en parle avec éloge.

Stampa est-elle parmi eux la plus vraie; car, tout en payant tribut au goût du siècle, elle a su rester originale. Dans ses trois cents sonnets, elle a versé pour ainsi dire les joies languissantes et les douleurs profondes de sa malheureuse passion pour Collaltino des comtes de Collalto. Ce n'est pas l'imagination, mais le cœur qui inspire les vers de cette femme; au milieu de l'entrain général, elle se tient à l'écart, solitaire et mélancolique.

Mais, après la moitié du XVIe siècle, le goût poétique suit rapidement la décadence des mœurs. Rarement les vers accusent le sentiment; on n'y trouve qu'artifices de rhétorique, raffinements de convention et flagornerie impudente. La licence, comme dans l'Arétin, ne connaît plus de bornes. Quand celui-ci arriva à Venise, en 1527, elle brillait alors de tout l'éclat de sa noblesse, des magnificences du pouvoir, des monuments, des temples, de la sagesse, des mœurs, de l'opulence et de la gloire (1). La république, qui avait généreusement donné asile à un grand nombre de poètes et d'artistes, tels que Molza, Berni, Doni, Franco, Rucellai, Piccolomini, Speroni, Sansovino et autres, offrait encore l'hospitalité à Pierre Bacci, surnommé l'Arétin, accueilli avec courtoisie par le doge en personne. Bientôt l'Arétin vit s'ouvrir devant lui le chemin de la fortune. Cet homme sans pudeur et sans conscience, louait, exaltait, servait humblement tous ceux qui lui donnaient de l'argent, des bijoux, des vêtements, et injuriait ceux qui refusaient de lui payer un pareil tribut. Ses vers et sa correspondance reflètent toute l'abjection de son âme. Rien ne lui manquait, pas même la faveur des honnêtes gens. Véronique Gambara elle-même, la chaste et pieuse dame de Correggio, qui ayant perdu son mari, s'était condamnée à un perpétuel veuvage, portant fidèlement le deuil dans son cœur et dans ses vêtements,

(1) Aretino, *Lettere*, I, 1, Paris, MDCIX.

comptait l'Arétin au nombre de ses meilleurs amis et l'appelait *divino signore Pietro mio* (1). A son arrivée à Venise, il habitait une maison de l'évêque de Brescia, Dominique Bollani, située sur le Grand Canal. Il devait se trouver heureux, messire Pierre, lorsque, par les belles matinées du printemps, il se mettait au chant des cailles (2) à son balcon. « Je ne me mets jamais à la » fenêtre », écrivait-il à Bollani, « sans voir mille per- » sonnes et autant de gondoles à l'heure du marché. » A droite, ma vue s'étend sur les boucheries et la » poissonnerie ; à gauche, le pont et l'entrepôt des Alle- » mands ; devant moi, le Rialto tout rempli d'hommes » d'affaires. Il y a des vignes dans les barques, de la » chasse et du gibier dans les boutiques, des potagers » sur les places, et je n'ai aucune envie de voir les » ruisseaux arroser les prairies, lorsque, dès l'aube, » j'aperçois l'eau couverte de tous les produits de la » saison » (3).

Dans sa maison, toujours pleine de monde, régnait

---

(1) Voici ce qu'écrivait la dame de Correggio : « Divin Messire » Pierre Arétin, je vous jure avec tout le respect que je porte à votre » grande vertu, mon seigneur, que, chaque fois que je reçois une » lettre de vous, je deviens chère à moi-même et me persuade être » encore quelque chose, au lieu que sans elles, je ne suis rien ». *Lettere di donne italiane nel secolo XVI*, recueillies par Gamba, p. 22, Venise, Alvisopoli. MDCCCXXXII.

(2) « Ces niais d'oiseaux sont très appréciés à Venise au printemps, » soit parce qu'on aime à les entendre chanter et faire résonner les ca- » naux de leur ramage, soit parce que, toute la matinée, leur intermi- » nable babil invite au sommeil ». Gallo, *Le tredici giornate della vera agricoltura et dei piaceri della vita*, Venise, MDLXVI, p. 282. L'Arétin, entendant chanter une grande quantité de ces oiseaux sur le Grand Canal, improvisa les méchants vers qui suivent et où il compare les cailles aux perroquets :

O ben avventurati voi quagliotti
Poichè sete da noi non men pregiati
Che i belli et eccellenti pappagalli.

(3) Aretino, *Lettres citées*, liv. 1.

sans cesse une bruyante gaîté : pas un étranger de distinction qui passât à Venise, sans frapper à la porte de l'Arétin. Puis, quand le joyeux aventurier voulait se soustraire à l'ennui des visiteurs, il s'en allait à la jolie maison du Titien, dans le quartier retiré des *Biri*, sur la paroisse de San Canciano. Là, du haut du portique, où l'on accédait d'un beau jardin au moyen d'un escalier, la vue s'étendait sur les poétiques lagunes et sur les Alpes à l'horizon. Les appartements de l'illustre peintre s'animaient souvent de joyeuses réunions, auxquelles prenaient part Jules Camillo Priscianese, latiniste fameux, Marcolini, les mosaïstes Zuccati, Sansovino, Jacques Nardi, Donato Giannotti et quelques femmes distinguées, telles que Paula Sansovino , Julie da Ponte, et Irène de Spilimberg. En 1540, Priscianese, Sansovino et Jacques Nardi y furent conviés à un souper, égayé par mille gondoles, qui voguaient en bas sur les lagunes, « garnies de jolies femmes et retentissant de « chants variés et des accords des instruments de « musique » (1).

Sansovino aimait aussi à traiter ses amis. Il leur servait des soupers délicats, où figuraient les primeurs les plus exquises de la saison (2), et où souvent, aux côtés de l'Arétin et du Titien, venait s'asseoir Sammicheli. L'Arétin, qui riait de tout, fut la première et la plus cynique expression de cette époque, où la corruption commençait à jeter de si profondes racines dans la société. Et pour donner à cette existence honteuse un couronnement digne d'elle, la tradition raconte que l'Arétin, entendant un soir débiter certaines obscénités et riant à gorge déployée, perdit l'équilibre, tomba de

---

(1) Lettre insérée dans la *Grammatica latina* de Priscianese, dont il existe encore une copie à la Bibl. Marciana.

(2) Cavalcaselle et Crowe, *Tiziano, la sua vita, e i suoi tempi*, Florence, 1878, 2e vol. ch. XVII.

son siège, la tête en avant, et se tua (1). Mais au contraire la fortune trop souvent favorable aux méchants accorda à l'Arétin le genre de mort qu'il s'était souhaité, dans une lettre à Bollani. Le 21 octobre 1556, Pierre l'Arétin passa à une autre vie par une attaque d'apoplexie, sans avoir laissé ni regrets ni douleur à aucun homme de bien (2).

(1) Mazzucchelli, *Scrittori ital.*, p. 71, mettait le fait en doute. Bongi, *Vita del Doni,* p. 68, Lucques, 1852, dit que, d'après l'acte de décès, il mourut d'apoplexie, à trois heures du matin.

(2) Arch. d'Etat de Florence. — Cart. de Venise. N. 8. — Au contraire Ludovic Nelli, ambassadeur du duc de Mantoue à Venise, semblerait donner raison à la tradition, écrivant en date du 29 oct. 1566, une semaine après la mort de Pierre, (*Arch. Gonzaga di Mantova.* E, XLV, 3): « Le pauvre Arétin s'en est allé dans l'autre monde et bien » misérablement : étant un soir vers les cinq heures assis sur un banc, » il tomba à la renverse, et la chute fut telle qu'il mourut sur le champ » sans pouvoir se recommander à Dieu. On peut dire que le fléau des » princes a disparu. » *(Giorn. stor. della Lett. It.*, v. 1, a. 1, fasc. 2, 1883). Dans ces derniers temps et avec notre manie de réhabilitation, l'Arétin a trouvé deux défenseurs, O. Gamurrini, *Pietro Aretino e i suoi tempi*, Florence, 1882, et G. Sinigaglia, *Saggio su P. Aretino,* Rome, 1882.

CHAPITRE V.

Les Beaux-Arts — L' Art, image des mœurs.

La vie des artistes.

Les beaux-arts, en faisant des lagunes leur demeure préférée, s' élèvent à leur plus haut point durant ces siècles, et les marquent pour ainsi dire de leur empreinte.

L' architecture, qui avait été jusqu' à ce jour presque exclusivement religieuse, ne demande plus uniquement ses inspirations au christianisme, ne bâtit pas seulement des temples pour le peuple et des couvents pour les moines, mais élève pour les patriciens des palais qui ont à Venise un caractère d' élégance particulière. Il ne s' agit pas ici, comme ailleurs, de construire des châteaux et des forteresses imprenables pour tenir tête aux factions populaires ou aux assauts des tyrans.

La fantastique architecture arabo-ogivale (1), aux

---

(1) L'architecture, appelée communément gothico-allemande, n'est pas venue des pays allemands, mais de l'Egypte et de la Perse. C'est en Allemagne et surtout en France qu'elle prit ensuite la forme ogivale. Selvatico, *Arch. e Scult. in Venezia.*

grêles colonnettes, aux balustres sveltes, aux dentelles de marbre, aux broderies de pierre, laissa parmi nous des édifices d' une admirable beauté, tels que les églises des Frari, des SS-Jean-et-Paul et de Saint-Étienne, la Cà d' Oro, les palais Ariani à l' Ange Raphaël, Cavalli et Contarini sur le Grand Canal, etc. Ces magnifiques constructions, qui unissent dans un heureux ensemble le génie oriental et occidental, offrent une telle harmonie dans les corniches, dans les colonnes, dans les gracieuses baies quadrilobées, entremelées à la partie supérieure des arcs, qu' elles font oublier le défaut absolu de symétrie des façades. Le fond de ces dernières, avant d' être plaqué de marbres précieux orientaux, était peint en rouge, et autour des fenêtres, et aux balcons de forme ogivale, sous les corniches et les cordons, dans les espaces libres des murailles, couraient des bandes ornées de feuillages, d' élégants carrés, de superbes contours peints à entrelacs géométriques, de gracieuses ornementations dorées (1).

Le cintre brisé des Arabes, qui l' avait emporté sur les courbes byzantines, cède peu à peu la place aux lignes de la renaissance. Il est difficile de distinguer avec précision la forme architectonique et décorative du XVe siècle de celle du XVIe, car la première se mêla avec la seconde, et la seconde emprunta beaucoup à la première ; néanmoins il y a des différences notables, et la renaissance, qui est méconnue par quelques-uns, n' a pas le même caractère artistique dans

(1) Dans la salle XVI de la Pinacothèque de l'Académie des Beaux-Arts se trouvent deux tableaux sur les côtés de la porte d'entrée : l'un, de Vettore Carpaccio, représente le patriarche de Grado qui délivre un possédé ; l'autre, de Gentile Bellini, représente le miracle de la vraie Croix. Exécuté en 1494, le premier nous donne le Grand Canal avec le pont du Rialto ; le second, peint en 1500, la rue et le pont de Saint-Laurent. Dans le fond des deux tableaux sont les palais de style ogival, peints en rouge, dorés dans les entrelacs des fenêtres et recouverts de gracieux ornements.

toute l' Italie. Chaque province a le sien propre qui trahit, il est vrai, sa descendance directe de l' art monumental de l' ancienne Rome, mais qui, en employant les éléments, les combine suivant les traditions et les usages locaux, et plus souvent suivant la conception d' un artiste puissant et dès lors imité. Aussi voyons-nous la renaissance Lombarde, bien différente de celle de Venise, porter l' empreinte de Bramante, de Suardi dit le Bramantino, d' Ambroise de Fossano, de Caradosso. A Bologne nous trouvons Nadi qui donne l' impulsion à l' architecture et à la décoration. Florence a pour chefs du mouvement de sa renaissance Brunelleschi, les deux Maiano, Cronaca ; Naples a son Brunelleschi dans Agnello Fiore ; Urbin dans Laureano, et ainsi de suite. Partout, dans chaque petit état de la péninsule, les principes artistiques sont les mêmes ; l'application et les détails seuls varient. Ces divergences sont moins sensibles au XVIe siècle, quand la renaissance s' est épanouie. Alors, en effet, l' architecture de toute l' Italie, fidèle aux règles de Vitruve, devenues la bible de quiconque maniait l' équerre, se met à imiter directement les ordres romains, et la décoration se sert des « grotesques », dits plus tard à la Raphaël, lorsque le grand peintre en eut fait le sublime ornement des loges du Vatican.

Peu à peu, même à Venise, l' art fantaisiste et léger est proscrit par la renaissance de l'antiquité classique. De 1450 à 1530, on voit s' élever, entre autres édifices, l' entrepôt des Allemands, les vieilles Procuraties, l' escalier des Géants du palais Ducal : œuvres par lesquelles les Buono et les Lombardi principalement firent passer l'architecture gothique au roman, mariant la grâce avec la force, joignant discrètement la sévérité classique aux hardiesses du moyen âge, gardant l' élégance de la forme et une grande originalité de pensée.

On doit au génie compréhensif et puissant des Lombardi, entre autres chefs-d' œuvre, les églises des Mi-

racles et de Saint-Zacharie ; l' école de Saint-Marc, les palais Lorédan, Corner Spinelli etc. Au milieu du XVIe siècle, l'imitation des latins devint de plus en plus générale ; Vitruve régna en maître incontesté de l' art, et, à Venise, Sammicheli, Sansovino, Palladio, Daponte et Scamozzi, avec leur noble talent, s'éprirent de l' ordre et de la froide régularité du style classique, jusqu' à ce que les élèves de Vittoria et Longhena ouvrissent la voie aux extravagances du baroque.

La sculpture n' est pas moins florissante à cette époque, où l' on voit surgir de tous côtés de nouvelles constructions, de nouveaux embellissements. Il y avait dans le domaine intellectuel une débordante sève de jeunesse, et les grands artistes de la renaissance, comme pour satisfaire aux exigences journalières et toujours croissantes, avaient tous un talent éclectique et varié. Les mausolées des doges, des généraux et des patriciens, érigés par Rizzo (1) et les Lombardi dans les églises des Frari et des SS-Jean-et-Paul, attestent à la fois le mérite des artistes, la richesse et la piété des Vénitiens, inséparables de l' orgueil du nom. Alexandre Leopardo, sculpteur et fondeur, exécutait en l' honneur de Barthélemy Colleoni, sur le modèle de Verocchio, le piédestal du monument où le statuaire s' unit à l' architecte pour créer un véritable chef-d' œuvre.

Au XVIe siècle, l' imitation du style classique contraste avec l' étrange et sublime imagination de Michel-Ange, qui exerce une influence irrésistible sur le génie

---

(1) Antoine Rizzo, né en 1430 suivant Perkins, *Sculpteurs italiens*, (I, p. 212), en 1410 d'après Müntz, *Les arts à la cour des papes*, etc., (p. 39, 40), fut un des plus grands artistes vénitiens, et mériterait d'être mieux connu. Sous le pontificat d'Eugène IV, il fut « magister et ope- » rarius super fabrica palatii et ecclesiæ Sancti Petri ». Il ne faut pas le confondre avec André Riccio, de Padoue, excellent architecte et fondeur, né en 1470 et mort en 1532.

italien. Ce contraste est surtout frappant dans les statues de Sansovino et de ses élèves. Vers la fin du XVIe siècle, l' art, comme par esprit de révolte contre les règles classiques, rompt avec les élégantes harmonies du XVe siècle, et se laisse aller à toutes les extravagances. La sculpture, n' obéissant plus au vrai, reproduit capricieusement sur le marbre des mouvements convulsifs, des membres tordus, des draperies déchirées et flottantes. Au milieu de cette corruption effrénée du goût surgit Alexandre Vittoria, artiste fécond et plein d' imagination, le Michel-Ange vénitien. Il plia son talent à l' élégance la plus raffinée et le laissa tomber dans d' extravagantes bizarreries. Les bustes de Vittoria sont célèbres ; on admire les plis si heureusement distribués des draperies, la recherche constante du naturel, l' exactitude du modelé ; les statues décoratives, les stucs accusent un génie impatient, œuvres audacieuses et puissantes, exécutées avec cette rare agilité de main, qui ne connaissait point d'obstacles, qui cherchait même les difficultés et ne reculait pas devant le bizarre, pourvu que le bizarre fût nouveau. Les élèves de Vittoria, n' ayant pas le talent du maître, exagérèrent ses défauts.

Mais plus que l'architecture et la statuaire, la peinture fut l' image de la vie. Les artistes du XVIe siècle ne demandèrent point leurs inspirations à l' histoire ancienne, mais, quelque fût le sujet du tableau, ils ne virent et ne représentèrent que les patriciens aux riches costumes, les blondes vénitiennes, les pages frisés, les somptueux banquets du temps. Dans l' école vénitienne ne se révèle jamais le sentiment intime de l' âme ou l' idée religieuse, mais la beauté, le sourire de la nature, l' entraînement juvénil des sens. L'art, en un mot, était l' image fidèle de Venise, riche et puissante au milieu des troubles affreux de l' Italie. Toutefois les progrès de la peinture furent plus lents que ceux des autres arts. L' artiste du moyen âge était incapable de rendre l' individuel, tout en saisissant les mouvements

et l' ensemble, parce que les hommes robustes et sains se consacraient moins à l' art qu' aux armes et au commerce. C' étaient le plus souvent les moines ou les esprits solitaires qui faisaient des miniatures de madones amaigries ou de saints exténués par les jeûnes. Les premiers artistes véritables de l' Italie furent les Toscans et en particulier les Florentins. Masaccio faisait déjà des merveilles quand la peinture commençait à peine à Venise. Ce ne fut qu' à la fin du XVe siècle que les peintres vénitiens montrèrent les côtés les plus séduisants de la vie dans leurs œuvres, plutôt faites pour plaire aux yeux que pour émouvoir le cœur. Ils n' étaient pas des penseurs, mais de libres esprits épris du beau, qui ne se souciaient nullement de la vérité historique, se bornant à ne pas trahir le vrai, le réel, qui ne recherchaient pas la profondeur de l' idée, mais l' effet des nuances, la hardiesse des raccourcis, les reflets de lumière, la transparence de l' air, la justesse du clair-obscur, la vigueur des contrastes. Dans leurs tableaux religieux, il y a plus de classique antique que de sentiment chrétien : on dirait des païens qui peignent des Christs et des Vierges, des anges et des saints.

La sculpture avait atteint à Venise une grande perfection longtemps avant la peinture. Les Delle Masegne, sculpteurs distingués, étaient contemporains des pauvres et grossiers peintres Paolo (1), Lorenzo, Stefano et Semitecolo. Un peu plus libres et moins mesquins sont Francesco et Jacobello de Flor et Jacobello de Bonomo. Pour faire les peintures du palais Ducal, on appela, vers l' année 1422, Gentile da Fabriano et le véronais Vettor Pisano, surnommé le Pisanello; ces derniers donnèrent une nouvelle impulsion à la peinture

(1) Le tableau derrière la Pala d'oro de Saint-Marc fut peint en 1345 par maître Paolo avec ses fils Luca et Giovanni.

vénitienne. On devine leur influence dans les œuvres de Jacopo Bellini, le premier grand artiste qui ait ouvert à l' art une nouvelle voie dans les lagunes, et dans celles d' Antoine Vivarini de Murano, qui, vers 1430, ouvrit cet atelier fameux, d' où sortirent Barthélemy et Aloyse Vivarini, André de Murano (1) et autres. Pendant que Mantegna imprimait à l' école vénitienne une tendance réaliste et classique, Giambelino donnait à l'art un sentiment de suave intimité incomparable. Quelques années plus tard, les richesses augmentant sans cesse, les nouveaux costumes des visiteurs, la magnificence des fêtes fournirent une grande variété de sujets, et des modestes ateliers vénitiens sortirent de véritables chefs-d'œuvre. Les artistes, employant le nouveau procédé de délayer les couleurs à l' huile (2), entraînés par l' exemple et les leçons des Allemands, et surtout d'Albert Dürer, commencèrent à saisir les mille aspects de la vie réelle (3). Dans les vierges, dans les saints des Bellini, de Basaïti, de Cima da Conegliano, la suavité divine des types, jointe aux progrès de l' exécution et à l' observation attentive de la nature, montre que l'ar-

---

(1) Avant André, Lanzi cite un *Quiricius de Muriano* et un Bernardino également de Murano. Ce dernier est cité également par Zanetti. — Lanzi, *Storia Pitt. dell'Italia*, vol. VI, p. 18, Venise, 1838.

(2) Quelques-uns prétendent que le procédé de la peinture à l'huile fut apporté à Venise en 1474. Antonello de Messine en possédait le secret qu'il aurait appris en Flandre de Jean Van Eyck. Borghini et Ridolfi racontent que Jean Bellini, vêtu en gentilhomme vénitien, alla, sous prétexte de se faire peindre, dans l'atelier d'Antonello et surprit le secret. Mais la critique historique a depuis longtemps fait justice de cette fable. La peinture à l'huile était, sinon employée, du moins connue en Italie bien avant Van Eyck et Antonello.

(3) Venise exerça aussi une heureuse influence sur le grand artiste allemand. « A Venise je suis devenu gentilhomme », écrivait Dürer. Thausing, *Dürer*, *Geschichte seines Lebens und seiner Kunst*, Leipzig, 1876.

tiste tient les yeux tournés vers le ciel, mais ne perd pas de vue la terre. Parmi les peintres de cette époque, les plus vrais et les plus naturels sont Vettor Carpaccio et Gentile Bellini, qui ont retracé merveilleusement la gloire et les grandeurs de leur patrie. C' est chez eux que nous trouvons pour la première fois les grandes démonstrations de la renaissance, genre nouveau mêlé de traditions antiques, qui porta jusque sur la toile le culte passionné de la forme.

Avec Georges Barbarelli, dit le Giorgione (1478), la peinture devient plus hardie. Il reproduit avec des tons chauds et vigoureux les chairs palpitantes de vie, les beaux corps, riches de jeunesse et de santé. On ne conserve que peu d' œuvres authentiques de Giorgione, car celles que les critiques modernes donnent comme étant de lui, sont au contraire ou de Sébastien del Piombo, ou de Palma le Vieux, ou de Dosso Dossi, ou des Boniface ou de Lorenzo Lotto, ou d' autres artistes moins connus. L' air de la mer a gâté ses nombreuses fresques, mais dans les rares travaux qui nous restent de lui, tels que la pala de Castelfranco, quoique défigurée par les restaurations, la Madone du musée de Madrid, le tableau de la galerie Giovanelli à Venise, le Concert du Louvre et quelques autres, on surprend un souffle de vie si chaud et si puissant, un sentiment si achevé du paysage, une si agréable conception de l' art, que Giorgione apparaît comme l' une des individualités les mieux inspirées de l' école vénitienne.

Tiziano Vecellio, l' ami et l' élève de Giorgione, brille de tout l' éclat du génie, de toute la magnificence d' un roi. Nul mieux que ce peintre, chez lequel le culte de la forme l' emportait sur le sentiment, n' a rendu l' agitation mondaine, le frémissement de la chair, les belles dames à la blonde chevelure, à la gorge blanche et opulente, aux lèvres sensuelles, aux yeux pleins de volupté. Dans les scènes de l' Evangile il entremêle la société vénitienne de son temps : ses vierges ne représentent pas la mère de Dieu, belle d'une

beauté éthéreé, absorbée dans la contemplation des joies célestes, mais celle de l' homme, belle d' une beauté profane, émue de passions terrestres. Dans ses toiles les mille gradations de la lumière se fondent admirablement; un mouvement plein de vérité anime ses merveilleux portraits. Les contemporains de Vecellio furent les Palma, Lorenzo Lotto, Rocco Marconi, Bonifazio, Paris Bordone, Schiavone, Pordenone et Bassano, artistes qui possédaient tous le sens de la couleur, mais quelques-uns seulement l' excellence de la forme et de l' idée (1). Bonifazio, quoique naturel et attrayant, est au vieux Palma ce qu' est un heureux imitateur à un modèle de premier ordre. Les Palma, oncle et neveu, sont l' un la lumière, l' autre les ténèbres; Palma le Vieux est un grand artiste, et, sous certains rapports, notamment dans le dessin, supérieur peut-être au Titien: Palma le Jeune est un ingénieux mais très négligé maniériste, hésitant entre l' imitation du Titien et du Tintoret. Schiavone est bon coloriste, mais dessinateur incorrect; les Bassani, y compris Jacques, qui est le meilleur, ne sont pas toujours d' heureux interprètes de la vie champêtre.

Jacopo Robusti, dit le Tintoret de l'humble profession de son père, révèle une imagination féconde, et dans certains tableaux une connaissance approfondie du dessin; Paolo Caliari, le Véronèse, est le plus séduisant des peintres vénitiens. Dans ses tableaux on entend encore comme un écho lointain de la gaîté vénitienne, des illuminations, des foires, des mâts de cocagne, des joutes, des sérénades et des régates. Le soleil qui scintille sur les flots azurés des lagunes se réfléchit sur ses toiles, où tout respire la joie et le mouvement. Le Véronèse a la virile franchise du génie; de son pinceau magique, et de sa riche palette il crée un monde en-

(1) V. sur la peinture vénitienne les belles pages d'Ivan Lermolieff, dans *Die Werke Italienische Meister in den Galerien von München, Dresden und Berlin*, p. 416 sq., Leipzig, 1880. Ivan Lermolieff est le pseudonyme de Jean Morelli.

chanteur et varié : des femmes pleines de volupté et de mollesse et des jeunes filles rosées à la bouche souriante, au front tranquille, de blonds adolescents et des hommes robustes, les regards voilés et les yeux de flamme, des vieillards blanchis et aux chairs bronzées, des nains et des géants, des courtisans et des princes. Il peignit sur une toile immense les noces de Cana, non pas en s' inspirant de l' Évangile, mais en regardant autour de lui, en représentant merveilleusement la réalité vue en plein air, en reproduisant les hommes et les modes de son temps, ne se souciant point de l' idée, mais de l' exquise perfection de la forme, de la riche architecture des arrière-plans, de la vigueur du coloris. En effet, les groupes sont si bien composés, l'intonation est si fraiche et argentée, les nuances si harmonieusement fondues, les accessoires traités avec tant d'ampleur et de goût, qu' on ne peut rien imaginer de plus vrai et de plus parfait. Paolo donnait libre carrière à son imagination, qui se plaisait aux hardiesses les plus étranges, plaçant à côté du Rédempteur des figures nues et licencieuses, à côté des apôtres un homme qui saigne du nez, et des gens armés costumés à l' allemande. Un jour, en 1573, il fut cité devant le tribunal de l'Inquisition pour fournir des explications sur certain tableau représentant la Cène, commandé par les religieux des SS-Jean-et-Paul. Les Inquisiteurs trouvaient étrange de voir figurer à la Cène de Notre-Seigneur des soldats allemands armés de hallebardes, des serviteurs qui saignaient du nez, des bouffons avec des perroquets, des apôtres se curant les dents avec une fourchette et autres choses semblables, qui pouvaient tourner en ridicule un sujet aussi vénérable. Le Véronèse, qui n' y entendait pas malice, répondit qu' il peignait des figures et non des idées, que les peintres pouvaient « se donner la licence que se permettaient les poétes « et les fous », qu' il faisait ses tableaux « sans prendre « tant de choses en considération ». Condamné par le Saint-Office à corriger son tableau, il le laissa tel qu'il

était, et continua de faire ses peintures « avec cette « considération que son intelligence pouvait compren- « dre ». Et après trois siècles nous le voyons encore, ce magicien du pinceau, avec son front large et son regard profond, les lèvres souriantes et la figure pleine de hardiesse et d'élégance.

La vigoureuse imagination du Tintoret avait des splendeurs du ciel et des profondeurs effrayantes. Dans quelques-uns de ses tableaux la lumière diffuse se réfléchit sur l'eau de mille manières pittoresques, et tout palpite de joie : dans d'autres une clarté livide entr'ouvre les nuages, une tristesse profonde assombrit les airs et il semble que les visions les plus sombres aient inspiré l'artiste. Pour le Tintoret, le travail était un besoin et bien des fois il peignait presque gratuitement (1), heureux de donner un corps aux rêves qui hantaient son imagination féconde. Jacopo Robusti naquit un an après la mort de Giorgione : enfant, il vit mourir Jean Bellini et Cima da Conegliano ; plus tard Carpaccio, Paris Bordone, le Titien, et le Véronèse. Il fut le dernier représentant de l'art vénitien au XVIe siècle.

Les siècles les plus prospères et glorieux au point de vue politique ont encore ceci de particulier, que les talents y naissent en plus grand nombre et plus puissants. De même que, aux époques laborieuses et agitées, qui marquent ce que nous appelons une évolution ou une transition, les intelligences semblent avoir individuellement quelque chose d'incertain et d'incomplet, ainsi, aux jours de prospérité et de grandeur, les esprits reflètent l'imperturbable sérénité de leur époque.

---

(1) Dans le *Sommario delle spese fatte nella fabbrica della veneranda scola di san Rocco,* tire des grands Livres de la Confrérie, on lit : *que pour prix de ses tableaux, triangles et autres peintures du plafond, il reçut 200 ducats.* Un peu plus de 600 francs. Cf. Selvatico, *Stor. delle art. del dis.*, vol. II, p. 566, Venise, 1856.

Les peintres vénitiens naquirent dans le plein épanouissement du commerce et de la liberté, au milieu du faste des réunions patriciennes et des fêtes populaires. C'était le triomphe de la patrie se traduisant dans les arts, lesquels, après avoir embelli les plus beaux jours de sa grandeur, en accompagnèrent et rejouirent encore le déclin. Plus d' une fois les patriciens se firent représenter en personne sous la tente de l' un des anciens conquérants de l' Asie, ou, mieux encore, aux pieds de la Vierge et des saints, afin que le peuple, en adorant la divinité, pliât en même temps le genou devant ceux qui représentaient la république. Sur la place de Saint-Marc ou sur le môle, sous le ciel pur, et devant les ondes immobiles, se promenaient les sénateurs drapés dans leurs toges, et les orientanx aux costumes bizarres, aux étoffes bigarrées qui étincelaient au soleil. Et au milieu de cette foule pittoresque, parmi les parures aux mille formes et l' infinie variété des teintes, allaient et venaient Giorgione, Palma, Bonifazio, le Véronèse, le Tintoret, Schiavone, qui fixaient ensuite sur la toile cette brillante perspective.

Tout, chez eux, respirait la joie ; non seulement l'art, mais encore la vie et les mœurs singulièrement amollies par le climat. Giorgione mourut de ses excès, et, s' il faut en croire la chronique, le Titien, déjà vieux, aurait oublié Violante pour la fille de Palma ; Sebastiano dal Piombo, devenu riche, laissa son talent s'engourdir dans la paresse et les voluptés. En outre, presque tous les peintres d' alors vivaient dans la familiarité licencieuse de l' Arétin, et se donnaient souvent rendez-vous aux soirées de la fameuse courtisane Véronique Franco. Sebastiano dal Piombo était un habile joueur de luth, et Giorgione jouait et chantait à ravir ; « on « réclamait son concours dans les concerts et les nobles « l'invitaient à leurs réunions » (1).

---

(1) Vasari, *Vita del Giorgione.*

Au Rialto, à côté des magasins d' étoffes bigarrées et des comptoirs des banquiers, se trouvait, outre l' école de musique et de peinture, la maison de Gentile Bellini, ornée de tableaux et de mosaïques, agréable rendez-vous des peintres. Nous avons parlé des joyeuses compagnies qui se réunissaient à la maison du Titien. De même, chez le Tintoret, qui aimait la conversation et la société, avaient lieu des concerts, auxquels prenaient part sa fille Mariette et Joseph Zarlino de Chioggia, le plus célèbre musicien de son temps. Les artistes, jouissant d'une pleine liberté, formaient une sorte d'aristocratie, que respectait même la noblesse austère et soupçonneuse, qui gouvernait l' état. Un jour, un patricien vaniteux et niais, qui voulait se faire peindre par le Tintoret, ne cessait de recommander au peintre de rendre avec soin les dentelles, les bijoux, les riches vêtements, dont il était paré. Le Tintoret, perdant patience, de regarder en face le gentilhomme: « Allez donc chez Bassano vous faire peindre ». Bassano était connu de tous pour un excellent peintre d' animaux. Une autre fois, quelques prélats et sénateurs allèrent visiter l' atelier du Tintoret, et, voyant la rapidité avec laquelle il maniait le pinceau, l' un d'eux se permit de dire que Jean Bellini et autres allaient plus lentement, mais qu' aussi leurs œuvres étaient plus soignées. « Cela « peut bien être », repartit sèchement le Tintoret, « ces « peintres n' ont pas autour d'eux autant d' importuns « que moi ». A cette sortie les prélats et les sénateurs ne répondirent mot, tant était grande la liberté des artistes à Venise, à une époque où les princes italiens ne demandaient à l' art que l' adulation et la flatterie. La Seigneurie favorisait les artistes sans lésiner, leur accordant des emplois lucratifs, leur donnant des commandes pour le palais Ducal et les autorisant à ouvrir des ateliers dans les bâtiments publics (1).

(1) Le Titien fut autorisé à ouvrir un atelier à San Samuele, dans une maison « autrefois du duc de Milan ». Lorenzi, *Monumenti per la storia del palazzo Ducale*, I, 161.

Les peintres vénitiens, qui parcouraient en triomphateurs la carrière de l' art, étaient naturellement exposés à l' envie et à la jalousie. Des rivalités, par exemple, surgirent entre Giorgione et le Titien, pendant qu' ils étaient occupés à peindre la façade du grand bâtiment situé sur le Grand Canal, à l' est du pont du Rialto, qui fut d'abord la résidence des Tribuns, du moins à ce qu'on assure, et plus tard l'Entrepôt des Allemands. Ceux-ci devaient y faire le commerce sous la surveillance de trois inspecteurs *(visdomini)*, et des emballeurs, peseurs, courtiers, tous, nommés par l' état. La charge de courtiers ou « messeti », auxquels les marchands de l' Entrepôt devaient recourir dans leurs affaires, fut souvent conférée, à cause des gros bénéfices qu' elle rapportait, même à des artistes célèbres, tels, par exemple, que Bellini et le Titien (1). Le courtage fut la principale cause des contestations qui éclatèrent entre ces deux hommes éminents. Ils eurent l' un et l' autre leurs partisans jusque dans la chambre du Conseil du doge. Ce ne fut qu' après de vives instances que le collège des Pregadi accorda, en 1516, au Titien, à la mort de Bellini, le courtage de l' Entrepôt des Allemands, qui entraînait de droit l' exemption d' impôts, la jouissance d' une rente annuelle de cent ducats, et la commande du portrait du doge, payé vingt-cinq ducats.

Le Titien ayant, en 1527, battu le Pordenone dans un concours pour le tableau de saint Pierre martyr, s' attira l' implacable inimitié de son rival (2).

Toutefois même au milieu des contestations et des rancunes, les artistes montraient une âme noble et gé-

---

(1) Cavalcaselle et Crowe, ouv. cité, ch. IV.

(2) C'est une erreur, reproduite dans des travaux même très récents, que le Titien, outre Pordenone, ait eu Palma comme concurrent pour le saint Pierre martyr, car Palma était au contraire l'un des administrateurs de l'Ecole du Rosaire, qui firent la commande à Vecellio. *Carte della scuola di san Pietro Martire*, aux Arch. d'Etat.

néreuse. Les deux frères Bellini, quoique vivant chacun de leur côté, s' entourèrent toujours d' une estime mutuelle, se louant réciproquement, et l' un se déclarant inférieur à l' autre. Le Titien, rencontrant Paul Véronèse sur la place de Saint-Marc, lui dit publiquement qu' il saluait en lui l' honneur de la peinture; et, en 1530, étant allé dans l' église de Saint-Jean des Bénédictins à Parme, à la vue des peintures du Corrège, il s' écria : « Le ciel soit loué, j' ai enfin trouvé un peintre » (1). Le Tintoret n' était guère avide d'argent; parfois quand le client se plaignait du prix qu'il lui fallait payer, si nous devons en croire Vasari, il lui en faisait remise entière (2). André Schiavone, qui végétait dans la misère, obligé de peindre des bagatelles, feuillages, grotesques et autres bizarreries sur les coffrets de mariage, ou de revêtir de décors la façade des maisons, trouva un bienfaiteur généreux dans Alexandre Vittoria, qui lui procura l' amitié et la protection de Vecellio (3).

Les peintres, comme tous les autres arts et métiers, formaient une corporation et avaient leur « mariegola ». Le « gastaldo » et ses collègues étaient tenus de prendre par serment l' engagement de remplir leur charge avec loyauté, de chercher « de toutes leurs forces et pou- « voir à apaiser les différends, sans favoriser leurs amis « par affection ou nuire à leurs ennemis par haine et mauvais vouloir » (4).

Tant il est vrai que le développement des arts, dans leurs différentes phases, résume et réfléchit la vie intime du peuple vénitien.

---

(1) Ciani, *Storia del Cadore,* IIe vol. ch. III, Ceneda, 1882.

(2) Le grand tableau du Tintoret, le *Crucifiement* de l'Ecole de Saint-Roch fut payé 200 ducats. Les deux tableaux vis-à-vis celui du *Christ devant Pilate,* et celui du *Sauveur montant au Calvaire*, furent payés 131 ducats. Quant à la pension annuelle qui fut accordée au Tintoret, elle s'élevait à 100 ducats, moyennant quoi l'artiste s'engageait à fournir annuellement trois tableaux. Ainsi l'Ecole de Saint-Roch se remplissait des chefs-d'œuvre du Tintoret.

(3) Ridolfi, *Le meraviglie dell'arte*, Ier vol. p. 318, Padoue, 1838.

(4) Arch. d'Etat, *Mariegola di dipintori*, c. 1, tergo.

CHAPITRE VI.

Le gouvernement et le peuple. — Le commerce et l'industrie. — Fortunes nouvelles et nouvelle noblesse.

Quand le patriciat eut renoncé au commerce, l'activité du peuple, tout d'abord comme recueillie en elle-même, s'élança soudain plus hardie dans la voie que ne lui disputaient plus ses redoutables rivaux, et se proposa un but qui, une fois atteint, devait le dédommager de la perte de ses droits. Ce fut alors que le peuple, abandonnant tout espoir de liberté politique, songea à devenir riche et socialement heureux. Le marchand consola le citoyen, et ainsi s'explique la résignation de la multitude aux institutions oligarchiques, résignation laborieuse et aisée, qui sut concilier jusqu'aux derniers temps de la république les satisfactions de la vie avec le respect d'une loi protectrice, mais non égale pour tous. Convaincu de cette vérité, le peuple vénitien fit toujours cause commune avec le gouvernement dans les plus graves dangers de la patrie : témoin son désintéressement si dévoué dans les grandes épreuves de la guerre de Chioggia et de celle de Cambrai.

A Saint-Nicolas dei Mendicoli, dernier faubourg de Venise, habitaient les pêcheurs, qui formaient une sorte de petite république, ayant à sa tête un gastaldo, décoré du titre de doge, avec douze présidents et un

chancelier, tous préposés à l'administration et à la surveillance de la pêche. L'aristocratie se gardait bien de s'opposer à ces innocentes usurpations de titres et d'honneurs; au contraire, elle députait ses magistrats pour donner un certain relief à cette ombre de commune libre.

Le 19 mai 1476, les balcons des maisons se réfléchissant dans l'eau verdâtre des canaux, les fenêtres, les façades peintes en rouge étaient tendus de draperies et de damas, et les cloches sonnaient à toute volée. Les habitants des quartiers de Saint-Nicolas dei Mendicoli et de l'Ange Raphaël s'étaient réunis dans l'église de Saint-Nicolas et avaient élu pour gastaldo ou doge Baldassare Civran. Les votes avaient été dirigés, sur l'ordre du doge André Vendramin et de son Conseil, par le secrétaire de la chancellerie ducale, Lodovico Beaciano, lequel conduisit ensuite Civran faire visite au doge (1). Ainsi la seigneurie témoignait au peuple sa bienveillance et son attachement, et le jour de l'Ascension le doge offrait un riche festin aux pêcheurs de Saint-Nicolas; de même, le jour de la Purification, pendant qu'il visitait l'église de Santa Maria Formosa, la corporation des coffretiers lui offrait, au nom du peuple, un chapeau de paille, du vin muscat et des oranges.

Peut-être s'étonnera-t-on du grand nombre des fêtes populaires à Venise; mais si l'on veut bien réfléchir que le travail actif et continu appelle nécessairement le besoin de se distraire et de reprendre haleine, on aura sans peine l'explication de ce fait. On comprendra de même le caractère éminemment gai de ces distractions, autre conséquence naturelle de cette saine vigueur que donne l'activité. D'ailleurs, les fêtes qui aujourd'hui sont une occasion de ne rien faire, étaient autrefois un moyen d'attirer la foule pour vendre, acheter, dépenser, une source abondante de profits, une des mille formes du travail. Les quinze jours de l'Ascension

(1) Arch. d'Etat — Collegio, *Notatorio*, c. 41.

produisaient d'énormes bénéfices (1) ; et dans les fêtes populaires nommées « sagre », les peintres trouvaient l'occasion de faire connaître leurs tableaux, les sculpteurs leurs statues, et les fabricants de damas et de tissus d'or leurs produits.

Pendant tout le cours du XVe siècle, le commerce resta florissant, et l'échange des produits fut si considérable qu'en 1421 les Vénitiens avaient, uniquement dans l'Italie septentrionale, un roulement d'un million soixante mille sequins, et dix millions en circulation ailleurs. Ils frappaient un million de sequins en or, deux cent mille en argent, et huit cent mille sous également en argent (2). La monnaie de Venise, comme celle de Florence, avait cours dans toute l'Europe. Les Vénitiens, si nous en croyons le doge Tommaso Mocenigo, pouvaient se vanter d'être les maîtres de l'or de la chrétienté. La ville renfermait au XVe siècle 190.000 habitants ; la marine se composait de trois mille vaisseaux avec 17,000 hommes d'équipage, de trois cents avec huit mille, et de quarante-cinq galères de toute grandeur avec onze mille matelots. Il y avait trois mille constructeurs et trois mille calfats. L'exportation des marchandises dans les diverses parties du monde était chaque année de dix millions de ducats (3), et les bénéfices qu'on retirait de ce commerce, monopole pur et simple, montaient à deux millions. Les Florentins importaient à Venise seize mille pièces d'étoffe, qui étaient vendues en Barbarie, en Égypte, en Syrie, à Chypre, à Rhodes, dans la Roumanie, à Candie, dans la Morée

---

(1) A la foire de l'Ascension se trouvaient plus de 100,000 étrangers. Les hôtels les plus renommés étaient ceux de l'*Agnus Dei*, du *Leon d'oro*, de la *Campana* au Rialto, dont une partie était la propriété de Marin Sanudo, du *Cavalletto*, du *Salvadego* et du *Cappello* à Saint-Marc.

(2) Filiasi, *Memorie*, t. 6.

(3) Nous avons déjà dit que jusqu'à la moitié du XVIe siècle et au delà, on ne compte à Venise que par ducats d'or.

et l'Istrie; et les mêmes Florentins apportaient chaque mois soixante-dix mille ducats de marchandises, qu'ils échangeaient contre de la laine, de la soie, de l'or, de l'argent et des pierreries, si bien qu'aucune autre ville ne pouvait être comparée à Venise pour tout ce qui constitue le luxe et l'aisance. Il y avait dans la ville trois mille tisserands de soie et seize mille de draps de futaine. On estimait les maisons à sept millions cinquante mille ducats, produisant un demi-million de revenu. Les rentes d'environ un millier de gentilshommes variaient entre sept cents et quatre mille ducats pour chacun (1). Au siècle suivant la concurrence des Espagnols, des Portugais et plus tard des Hollandais et des Anglais, qui se procuraient directement les denrées coloniales, porta un premier coup à la fortune Vénitienne et à celle des villes hanséatiques de la Baltique. Mais Venise ne s'en aperçut pas tout d'abord; les trésors amassés dans son sein lui permirent de continuer son genre de vie fastueux. Mais quand le gouvernement se fut rendu compte des maux cachés qui le menaçait, il essaya d'y apporter remède par la création de nouvelles institutions. L'état favorisa, comme par le passé, le progrès de l'industrie et des arts par le privilège de la naturalisation, et ne cessa de renforcer l'élément populaire par la fleur des nations les plus laborieuses d'Europe. Le gouvernement accordait un logement gratuit aux ouvriers en laine : industrie qui allait bientôt passer en grande partie entre les mains des Allemands et des Anglais (2). En 1576, un grand nombre de tisserands allemands avaient confrérie et hôpital dans le quartier de Santa Croce.

Mais cependant, dès 1502, le Grand Conseil s'inquiétait de voir le nombre des vaisseaux « tellement

---

(1) Discours du doge Tommaso Mocenigo.

(2) Les Anglais expédiaient pour y être teintes leurs pièces de laine Venise et à Florence.

« diminué qu'on avait peine à en trouver seize en état » de transporter le sel, suivant les lois et ordon- » nances ». Quelques années après, Cristoforo da Canale écrivait : « que la République, anciennement, avait, à elle » seule, équipé plusieurs flottes, ce que certainement » elle ne pourrait plus faire maintenant (1539), quoique » le peuple soit uni et soumis, par la raison qu'il est » aujourd'hui si bien pourvu des biens de la fortune, que » rien ne serait capable, si ce n'est un pressant besoin, » de le faire monter volontairement sur les galères. » Même à l'Arsenal, l'activité des travaux et l'honnête labeur des charpentiers, des calfats, des fabricants de rames allaient se ralentir vers la fin du siècle, et la corpo- « ration n'était plus animée du bon esprit d'antan » (1). Quand la république « équipait, à elle seule, plusieurs » grandes flottes », les escadres appareillaient au mois de mai. On voyait alors arriver à bord les robustes marins de l'Adriatique, lesquels, bien payés et ayant la faculté d'emporter avec eux une certaine quantité de marchandises exemptes de droits, s'embarquaient avec joie sur les vaisseaux qui devaient les conduire dans les régions lointaines, pour en étudier les mœurs et y faire respecter le nom de la patrie. En effet, le nom de Venise était honoré et connu de tout l'univers. Jusque dans l'Inde et en Arabie on estimait les monnaies d'or de Saint-Marc, et Vasco de Gama trouvait à Calicut le ducat des Vénitiens, qui avaient laissé en outre dans les pays arabes les mots de « *peso* » poids, « *rotolo* » rouleau, « *cantara* » quintal, « *dramma* ». drachme, « *oncia* » once, etc. L'anglais Cooper assurait que, du temps de ses voyages, de la Méditerranée jusqu'à la Chine, les asiatiques ne connaissaient d'autre monnaie que le sequin (2).

---

(1) Arch. d'Etat — *Relazioni*, Collegio v. Secreta II, 57. Relazione dell'Arsenale di Giovanni Priuli, 1591.

(2) Filiasi, *Memorie*, etc., t. 6.

L'industrie ne ressentait pas encore le contre-coup de la décadence du commerce, et les draps vénitiens qui atteignaient une production annuelle d'environ 28,000 pièces, étaient encore fameux dans le monde entier au XVIe siècle. « Les étoffes de laines », écrivait un contemporain, « fabriquées à Venise, sont les plus » fines et aussi les plus solides, les plus larges et les » plus longues, qui se fassent dans toute l'Italie, comme » les velours, les satins, les damas, les draps d'or, les » draps d'argent sont les plus larges, les plus fins et » les plus durables qui se fassent dans tout l'uni- » vers » (1).

Les Vénitiens occupaient, en effet, le premier rang dans ce genre d'industrie, et Marino Cavalli, ambassadeur de la Sérénissime à la Cour de France, en 1546, disait en parlant des Génois, des Toscans et des Lombards : « Leurs ouvrages sont tout à fait dans le goût » français, c'est-à-dire que les étoffes qu'ils font coûtent » peu, mais ne durent guère ; ce qui convient aux fran- » çais qui n'aiment pas à porter longtemps le même » habit. » Les étoffes de Venise au contraire étaient de longue durée. Du reste, pour montrer quelle était la prospérité de l'industrie des laines, il suffit de rappeler cette vaste étendue de terrains, appelés *Chiovere* où l'on exposait les draps au soleil, et ces pierres ajourées qu'on aperçoit encore sur les façades des maisons, et qui devaient servir à soutenir de longues perches pour sécher les laines.

Le tissage des étoffes de soie, déjà connu à Venise, y avait pris un développement considérable en 1309 (2), grâce aux Lucquois exilés par Castruccio, et qui, cinquante ans plus tard, formèrent une confrérie sous le

---

(1) Paxi Bartolomeo, *Tariffa de pexi e mesure, con gratia et privilegio,* Venise, 1403.

(2) Au milieu du XVIe siècle cet art était en décadence, et cependant il produisait encore, annuellement, cinq cent mille sequins. Filiasi, *Mem.*, t. 6.

vocable de la Sainte-Face (1). Un édit du Grand-Conseil, du 3 juillet 1410, prohibait l'entrée à Venise de « velours et draperies de soie, d'or, d'argent », étoffes fournies toutes par nos ouvriers, et ne permettait d'apporter dans la ville que les taffetas et les tissus de soie du Levant. On fabriquait des velours, samis, damas camelots et bures, si recherchés pour leur brillant et leur durée, que l'Art de la soie de Gênes, par une délibération approuvée du Sénat, décréta qu'il fallait imiter la manière de tisser des Vénitiens (2). Ceux-ci eurent plus tard à soutenir la concurrence des Florentins et des Génois eux-mêmes en Angleterre et sur les fameux champs de foire de la Champagne.

Suivant l'opinion d'un auteur, l'art de la tapisserie, apporté par les Flamands en 1421, aurait été florissant à Venise (3); mais, à bien étudier l'histoire de notre industrie, et à en voir chacune des branches pourvues de son école et de sa matricule, on doute que la chose ait pu avoir lieu, car il n'y a trace ni de matricule ni d'école de ce genre. Il est vrai cependant que ces tissus artistiques étaient fort appréciés (4), et qu'au XVIe siècle les salles du palais Ducal étaient décorées de tapisseries, et qu'on en retrouve un siècle plus tard dans les

---

(1) L'église des Lucquois, dite de la Sainte-Face, dont on voit encore les restes, se trouve près des ruines de l'église des Servites.

(2) *Quamvis in camocatis predictis externis* (de Venise) *non ponatur plus seta quam in nostris... accidit quod quarto fili sete qui in camocatis ponantur magis stringuntur tanto opus videtur speciosius.* — *Capitoli dell'arte della seta,* ms. de la Bibl. de l'Univers. de Gênes, c. 113.

(3) Urbani de Gheltof, *Degli arazzi in Venezia*, Venise, 1878.

(4) De magnifiques tapisseries, réunissant le fini d'exécution au mérite de la composition, sont conservées au palais Martinengo aux Saints-Apôtres.

appartements des patriciens (1). Et il est encore vrai qu'il devait exister à Venise quelques fabriques de tapisseries, car on ne saurait méconnaître une main vénitienne dans la fameuse tapisserie représentant la bataille de Pavie, exécutée d'après un carton du Titien, avec ornements de Jules Romain et du Tintoret, et offerte par Charles-Quint au marquis d'Avalos (2).

Les *cuoridoro*, ou cuirs dorés, qui servaient à recouvrir les murs des chambres, les fauteuils et les livres, étaient l'objet d'un commerce si considérable avec le Levant et avec l'Espagne elle-même, que les Vénitiens n'y gagnaient pas moins de 100,000 ducats par an (3). Cette industrie, qui au XVIe siècle comptait soixante-et-onze boutiques, était une branche de celle des peintres, comme de celle des doreurs, qui jouissaient également d'une grande réputation et étaient souvent appelés dans les pays étrangers.

Parmi les plus gracieuses industries de Venise, celles du verre et de la dentelle étaient les plus célèbres.

Venise devait posséder, dès le XVe siècle, des fabriques de dentelles, car celles qui servirent, en 1483, au couronnement de Richard III d'Angleterre, étaient de provenance vénitienne. Cette industrie, encouragée

---

(1) En 1580, Blanche Cappello offrait à un Tiepolo un assortiment de tapisseries, de fabrication florentine, et représentant l'histoire de David.

(2) Jacquemart, *Histoire du Mobilier*, liv. 1, Paris, 1876.

(3) Campori, dans sa monographie *Sulla manifattura degli arazzi in Ferrara*, parle des cuirs dorés vénitiens. Dans les *Atti dei Procuratori di San Marco* (Arch. d'Etat) nous trouvons :

Atti 1484. *Angelus magister coreorum aureatorum.*
» 1496. Marco dei cuori d'oro.
» 1540. Matio de li cuori.
» 1560. Isaac dai cuori d'oro.
» 1590. Andrea Giacomo Francesco cuoridori.
» 1597. Dona Ortensia fa cuoridoro » etc.

tout particulièrement par les dogaresses Jeanne Dandolo Malipiero et Morosina Morosini Grimani, ne doit pas cependant être confondue avec les grandes industries qui fleurirent sur les lagunes. Elle était brillante et riche, mais elle n'avait ni organisation ni statuts : elle n'était pas constituée comme l'une des sociétés, où les éléments populaires pouvaient exercer leur action et imprimer l'impulsion de leur énergie. Les femmes, dans leur maison, travaillaient sur le coussin les plus fines dentelles, sans dépendre de personne : dans les couvents, les religieuses consacraient leurs longues heures de loisir à ce gracieux travail de patience. Viena Vendramin Nani, à qui César Vecellio dédiait, en 1591, l'un de ses livres, excellait à faire de la dentelle, et « à y exercer les femmes de sa maison, rendez-vous » des plus vertueuses jeunes personnes de la ville. A mesure que les richesses augmentèrent, le luxe devint plus raffiné; les dentelles n'ornèrent plus seulement les autels, les ornements sacrés, les élégants corsages et les robes des femmes, mais encore les habits des hommes. On imprima quantité d'ouvrages pour faciliter l'apprentissage de l'art, et on inventa de nouveaux genres de dentelles. On distinguait le *burato* ou broderie sur canevas, le point à réseau, le point en l'air ou guipure, le point découpé à feuillages, à festons, à maille carrée, et le plus célèbre de tous, le point de Venise, qui était l'objet d'un commerce suivi dans les contrées les plus lointaines, et qui fut depuis imité en France, où Colbert appela à prix d'or plusieurs ouvrières de Venise. Une loi votée en 1542 par les Pregadi interdit les broderies en soie et en argent, larges de plus de deux doigts, et qui « au grand dommage de plu- » sieurs nobles et bourgeois » servaient de coûteux ornement aux draps, coussins et couvertures à l'occasion des naissances et des baptêmes. On trouve encore dans les archives vénitiennes d'importantes commandes de « parures et de cols », données par de grandes dames vénitiennes, qui faisaient ainsi prospérer cette

industrie. Elle ne commença à décroître que vers la fin du XVIe siècle et finit ensuite à Burano et à Pellestrina, pour ne se relever que de nos jours.

L' industrie du verre florissait dès le XIe siècle. En 1292, un décret du Grand-Conseil prescrivait, pour éviter le danger des incendies, de transporter les fabriques et les fourneaux établis au Rialto, dans l' île de Murano, où l' industrie avait déjà sa matricule propre. La verrerie se partageait en six branches : les verriers, les ouvriers en cristaux, en miroirs, en marguerites, en perles, les divers marchands ou placiers. Les verroteries paraissent être d' origine allemande. Ce furent des Allemands. qui, au XVIe siècle, organisèrent à Murano l' étirage du verre en forme de cannes qui, transportées en Allemagne et coupées en morceaux, étaient réexpédiées à Venise, qui les vendait ensuite dans le Levant (1). On contrefaisait, en outre, des vases d' agate, de chalcédoine, d' émeraude, d' hyacinthe et autres pierres précieuses (2). On ne sait pas exactement quels furent les inventeurs des fameuses glaces qui décoraient les appartements des princes et des rois, mais quoique l' usage des miroirs d' acier n' eût pas disparu au XVIe siècle, on sait que, en 1507, les frères Dal Gallo sollicitaient la permission de pouvoir fabriquer « eux seuls « les miroirs de cristal, chose précieuse et singu- « lière ». On croit toutefois que le véritable inventeur fut, au XVIIe siècle, un certain Matteo Redor ou Reder, dont fait mention la Matricule de Sainte-Marie des Merciers comme « inventeur et fondateur des miroirs « cristallins ». Le gouvernement tenait l' industrie du verre sous sa haute surveillance : l' administration intérieure en était confiée à une commission qui changeait

---

(1) *Monografia della vetraria veneziana e muranese*, Venise, Antonelli, 1874.

(2) Scoto, *Itinerario ouero descrittione dei viaggi principali in Italia*, Padoue, Bolzetta.

tous les ans, sous la présidence d'un chef nommé *gastaldo*. Ordinairement l'ouvrier ne faisait que travailler et dormir, car ce qu'on appelait les relevées consistait en six heures de travail et six heures de repos : le travail ne cessait ni jour ni nuit, tant que les usines étaient en activité, c'est-à-dire pendant quarante-quatre semaines. Le jour de repos était le samedi, le travail recommençait tous les dimanches et fêtes à la tombée de la nuit. Aussi le samedi, tout était fête et animation dans l'île, et l'ouvrier, propre et rasé, mettait ses plus beaux habits. Comme il n'y avait dans tout Murano, aux XVe et XVIe siècles, que deux endroits où l'on vendît publiquement du vin (1), les ouvriers se donnaient rendez-vous dans les soi-disants *casini* ou cabinets particuliers, où ils faisaient leur partie de cartes. Il y avait encore les réunions, le spectacle (2), les festins, auxquels assistaient aussi les patriciens, le jeu de paume et la fête des taureaux, dont raffolaient maîtres et propriétaires des ateliers. L'ouvrier muranais avait non seulement le travail assuré, mais encore une pension de soixante-dix ducats sur ses vieux jours. La corporation se chargeait des dernières années de l'ouvrier, qui avait passé son existence devant le feu des usines, en travaillant dix-huit heures par jour.

Grâce à la prospérité de l'industrie, la population croissait tellement en nombre et en richesse, que la petite île de Murano, au XVIe siècle, ne comptait pas moins de trente mille habitants.

Aucun autre pays ne nous offre plus d'activité unie à plus de perfection que la Venise de cette époque. On regardait comme le dernier homme du peuple celui dont le nom ne figurait pas sur les registres d'une confrérie ; le prolétariat existait à peine, témoin le re-

---

(1) Aujourd'hui pour une population dix fois moins nombreuse, il y en a plus de vingt.

(2) On y jouait même l'opéra.

censement de 1582 qui ne donne que cent quatre-vingt-sept mendiants. La bienfaisance publique était sagement réglée, et laissée plutôt à l' initiative privée. Le vicentin Gaëtan de Thienne, charitable et pieux, fondait à Venise le premier hopital des Incurables; peu après, un chirurgien, nommé Gualterio, en fondait un autre près de l' église des SS. Jean-et-Paul, et Jérôme Miani, qui, après une jeunesse passée dans les aventures des camps, s' était converti, recueillait les enfants nus et infirmes, les nourrissait, les habillait, les élevait, et, le premier en Italie, instituait des asiles pour l' enfance. Même quand la république touchait à sa fin, sur 137 ou 140.000 habitants, il n' y avait guère dans la ville que 5630 individus sans emploi ou profession (1). La situation n' était pas moins bonne dans les provinces. On a remarqué avec raison que nul, mieux que Manzoni dans les *Fiancés*, n' a retracé la situation des sujets de la république (2). Le cousin Bortolo, qui vivait sur le territoire de Saint-Marc, où tout se faisait posément et judicieusement, le cousin Bortolo, jamais à court d' argent et qui recueillit Renzo fugitif, est le véritable type de l' homme du peuple soumis à la domination vénitienne. Non loin de la population lombarde qui sous le gouvernement espagnol finit par s'avilir et tomber dans la misère, la vanité, le friponnerie, la superstition et l' ignorance (3), il y avait le libre territoire de Saint-Marc, où quiconque avait le désir de bien faire était reçu à bras ouverts, et où les ouvriers trouvaient de grands avantages, et surtout celui sans lequel les autres ne sont rien, la sécurité (4).

Tous les efforts des Vénitiens tendaient merveilleusement au même but, au bonheur de la patrie, labo-

---

(1) Sagredo, ouv. cité, ch. VI.

(2) Id.

(3) Cantù, *Commento storico ai Promessi Sposi*, Milan, 1874, p. 63.

(4) Manzoni, *Promessi Sposi*, c. 17.

rieuse et gaie, mondaine et austère, asile sûr des savants et des ouvriers. A première vue il semble qu' il n' y a de place que pour l' aristocratie fière, puissante et dominatrice, qui décréte la guerre et la paix; mais au fond le peuple ne souffre point : il acquiert au contraire un bien-être extraordinaire, résigné à l' autorité des patriciens, mais sans discordes ni divisions, et animé de cette foi qui fait des miracles, de cette force qui brise toutes les résistances : la force et la foi dans le travail. Ce ne furent ni les complots ni les révolutions, mais le travail et le bon vouloir qui firent asseoir le parvenu à côté du fier patricien dans les conseils de la république. Les titres nobiliaires, auxquels étaient attachés des privilèges et des droits, excitaient l'amour propre et l' activité du peuple, jusqu' à ce que la république, à mesure qu' elle avait besoin de rajeunir ses forces épuisées, lui ouvrît le livre d' or. Beaucoup d' hommes du peuple enrichis furent admis au Grand-Conseil, à l' occasion des guerres de Chioggia et de Candie : et pour montrer à quel point était convoité le nom de patricien, il suffit de citer « messire Léo-» nard d' Agnella marchand d' avoine du quartier » Sainte-Marie Mater Domini », qui mourut de chagrin pour n' avoir pas été reçu au Grand-Conseil, après avoir offert à la Seigneurie, pour la guerre de Chioggia, sa personne, un domestique et la solde de cinquante rameurs pour un mois (1).

Des vallées du territoire de Brescia et de Bergame plus spécialement vinrent à Venise des hommes pauvres et énergiques, qui par un travail constant, opiniâtre et quelquefois pénible, s' élevèrent jusqu' aux premiers rangs de la société. Au milieu du XVIe siècle arrive de Brescia un nommé Barthélemy Bontempelli ; il prend à bail une boutique de mercerie à Saint-Sauveur,

(1) Bibl. Marc., Ms. XXIX, c. VII.

avec un câlice pour enseigne, fait fortune, fonde une banque et réalise des bénéfices qui lui permettent de prêter aux princes, aux ducs, aux rois. L'amour de l'argent n'empêchait pas la générosité. Bontempelli éleva dans l'église Saint-Sauveur un autel, restaura à ses frais l'église des *Convertite* à la Giudecca et donna trente mille ducats pour la construction de l'hôpital Saint-Lazare des Mendiants, lui en léguant encore, après sa mort, cent autres mille.

Il nous semble intéressant de remonter à la source des richesses, qui, au XVIIe siècle (1), valurent aux familles du peuple l'agrégation à l'aristocratie.

---

(1) Au XVIIe siècle furent agrégés à la noblesse vénitienne, parmi les étrangers, les Van Axel et les Gheltof hollandais, les Widmann allemands, tout d'abord portefaix à l'entrepôt, les Fonseca espagnols, négociants en sucres, les Cotoni, banquiers grecs. De Bergame vinrent : les Tasca, négociants en camelots, les Gozzi et les Castelli, marchands de soie, les Maccarelli de laine, les Zanardi, qui arrivèrent à Venise dans la misère et broyèrent le poivre dans une épicerie, les Nave, fabricants de papier, les Giupponi de rubans, les Raspi, marchands de vin, les Bergonzi, vendeurs de soie et de draps d'or à San Salvatore à l'enseigne de la rose d'or, les Pasta marchands de manteaux ou cabans pour galériens et soldats, les Bettoni, droguistes, les Lino, également droguistes à l'enseigne de l'Ange au Rialto, les Benzoni (qu'il ne faut pas confondre avec ceux de Crema) marchands de soie, les Cellini, courtiers, les Bellotti vendeurs de cordages, les Pelliccioli, marchands de drap, les Barziza et les Carminati, banquiers. Furent encore inscrits au livre d'or les Cassetti de Brescia, marchands de soie, les Bonvicini de laine, les Bonlini de cire, et les Acquisti de fer. Les Zolio avaient été des marchands de salé qui *praticavano a Rialto colla traversa bianca e manegotti,* les Lucca étaient marchands de sucre, les Lazzari trentins fabricants d'épées, les Laghi dei Grisoni lai niers, les Polvaro milanais, les Contenti marchands de soie, Verdizotti, fils d'un tailleur, enfant, accompagnait un aveugle, les Semenzi blatiers, les Curti maquillons, les Romieri bijoutiers au Rialto à l'enseigne du lièvre d'or, les Toderini marchands de dentelles de Flandre et de Venise à l'enseigne du Cardinal à la Merceria, les Gallo tanneurs. les Guerra tiraient à bras un radeau chargé de draps et de laines, et les Morelli, muranais, de pauvres qu'ils étaient, firent une fortune colossale dans la verroterie, etc.

Un certain Joseph Persico, par exemple, vint des environs de Bergame à Venise et entra au service d'un marchand de draps de soie dans le quartier San Lio, « employé aux offices les plus bas, jusqu'à aller à travers » les rues, le seau à la main, puiser aux fontaines pu- » bliques l' eau nécessaire à la cuisine ». Ce même Joseph ouvrit plus tard, à la Merceria, un magasin de draps d' or et de soie, et jusqu' au jour où il acheta pour cent mille ducats la noblesse, « mesura de ses » mains la marchandise aux acheteurs » (1).

Bientôt le peuple s' enrichit, les fortunes augmentèrent rapidement, et, à côté des palais des patriciens, on en vit s' élever d' autres non moins grandioses à l' usage des bourgeois. Les Angelieri, venus de Lucques au XIVe siècle, bâtirent à Santa Marina le palais qui appartint depuis aux Marcello, et les Muti de Bergame construisirent celui qui devint, au XVIIe siècle, la propriété des Baglioni, autre famille bourgeoise, anoblie depuis, et redevable de ses richesses à l' art de l' imprimerie. Le palais de Saint-Apollinaire, sur le Grand Canal, qui fut acheté par les Tiepolo, fut élevé, on le prétend du moins, par les Cuccina, famille bourgeoise, sur les plans de Sansovino. Le palais de Saint-Cassien, bâti par les Bonomo, d' origine bourgeoise, fut acheté plus tard, en 1648, par les Albrizzi, bergamasques enrichis dans le commerce des toiles. Un nommé Jovite Fontana vint de Plaisance à Venise, en 1577, pour y exercer le commerce, et le commerce lui fournit les moyens de faire construire un palais à Saint-Félix, sur le Grand Canal. Un de ses fils fut nommé gouverneur de Caserte par le duc de Guise. En 1646, les Labia offrirent cent mille ducats pour être inscrits sur les rôles du patriciat, et purent de leurs deniers élever le vaste batiment de Saint-Jérémie, où ils donnèrent à quarante gentilshommes un banquet servi dans de la vaisselle d' or.

---

(1) V. un ms. de la Bibl. Marc. (It. Cl. VII. n. 1908).

Leprésident De Brosses, dans ses voyages en Italie, raconte que tous allaient voir les bijoux de la femme de Labia, lesquels ne le cédaient en rien à ceux des princesses et des reines d' Europe.

En 1684, pour se procurer l' argent nécessaire à l' expédition de Morée, on agrégea au patriciat quarante-sept autres familles.

Les richesses, fruit du commerce et de l'industrie, sont un titre de gloire pour les Vénitiens, lesquels occupent ainsi une grande place non seulement dans l' histoire politique, mais encore dans l' histoire morale des nations. L' oligarchie n' avait pas étouffé le génie actif du peuple, qui, avec autant de sens pratique que d' audace, finit par acquérir l' aisance matérielle, tandis que le patricien, après avoir abandonné le négoce qui avait fait sa force, dormait sur ses lauriers et sur ses trésors, ou n' exerçait son esprit que dans les intrigues de la politique.

CHAPITRE VII.

Les palais des patriciens

Bibliothèques et collections d'art

Les maisons du peuple

Le progrès des arts exerce une grande influence sur la vie privée ; et déjà, vers la fin du XVe siècle, le bon goût se manifeste en toute chose, et l'on peut dire que le costume même emprunte ses formes à l'art, lequel règne partout, dans la modeste habitation du pauvre comme au palais des doges. L'accroissement de la fortune publique permit d'embellir et d'orner les palais somptueux, sortis, comme par enchantement, du sein des eaux. « Je ne parle pas », dit Casola, dans son Voyage, « de la multitude des grands, beaux et » riches palais, l'un de cent, l'autre de cinquante, un » autre de trente mille ducats, ni de leurs propriétaires ; ce serait une tâche au-dessus de mes forces, » et qui exigerait un séjour prolongé dans la dite ville « de Venise » (1). Le loyer annuel des maisons « à usage des gentilshommes » allait de cinquante à cent-vingt ducats d'or (2).

---

(1) Casola, ouv. cité, pag. 7.

(2) Arch. d'État de Milan — Corr. de l'ambassadeur du Duc de Milan à Venise, Antoine Guidobono, 17 fevr. 1462. — Sanudo, *Cronachetta*, p. 31.

L' intérieur de ces habitations ne le cédait pas en magnificence à l'extérieur. Les jolis entrelacs des arcs semi-circulaires, les colonnes en spirale, qui supportaient les ogives des façades de marbre, étaient reproduits dans les décorations intérieures, et dans le mobilier des appartements, peu spacieux, mais peints et ornés avec une élégance sévère. Des frises splendides entouraient le haut des pièces, dont les plafonds « remarquables pour les moulures », dit Sansovino, « et pour les arabesques », étaient ou à caissons de bois sculptés et chargés d'or et de couleurs, ou, suivant le style du Xe siècle, à longues et grosses poutres peintes et sculptées, sorte de charpente à l'allemande, comme on disait alors (1).

Les murs tapissés de cuirs tannés dorés et argentés avec ornements et figures (*cuori d'oro*), ou encore de tentures de soie parfois brillantées de pierres précieuses et de lames d'or ; les battants, les jambages et les linteaux des portes sculptés ou incrustés ; les cheminées décorées de fantastiques entrelacs de feuillages, de chimères, de sirènes, d' amours, travail du genre lombardesque, tout était admirable de richesse et de forme exquise. Il existe encore, entre autres, au palais Ducal, un merveilleux reste des décorations murales du XVe siècle, dans la *Camera degli Scarlatti*, qui était d'abord la chambre à coucher du doge, et fut depuis le lieu de réunion des douze membres de la Seigneurie qui portaient la toge écarlate. Autour du plafond à rosaces d' or sur fond azur court une élégante corniche toute sculptée : la cheminée, œuvre des Lombardo, exécutée sous le dogat d'Agostino Bar-

(1) « Dans ces plafonds, correspond de place en place à la travaison une poutre parallèle, en guise de corde, dans l'imposte de la voûte, et sur cette poutre descend perpendiculairement du haut du plafond une autre poutre appelée *monaco*. On trouve des planchers de ce genre à Venise dans les églises de Saint-Étienne et de la Miséricorde. » Caffi, *Sulla scultura in legno*, p. 14.

barigo, c'est-à-dire entre 1486 et 1501, est un chef-d'œuvre pour la finesse merveilleuse des ornements, qui s'entrelacent et se détachent avec une souple élégance.

Les ustensiles les plus vulgaires et les meubles les moins indispensables avaient une valeur artistique. Le comte Jacopo di Porcia, dans son opuscule *De Reipublicae venetae administratione*, imprimé à Trévise vers 1492, disait, non sans une certaine pointe de malice intentionnelle, que les maisons des Vénitiens étaient pleines d'une foule d'ornements superflus, d'objets précieux d'or et d'argent, tels qu'en avaient les palais des rois (1).

Là où les modèles deviennent plus rares, c'est quand il s'agit des meubles et des tentures, car le temps en a détruit une grande partie, et l'esprit mercantile de nos jours a envoyé le reste à l'étranger. Nous essayerons de reconstituer de notre mieux par la pensée l'intérieur d'une habitation patricienne au XVe siècle. Au milieu de la pièce où se tenaient habituellement les gentilshommes, et que nous appellerions aujourd'hui un cabinet, on voyait sur la table de noyer d'un style sévère, et le long des murs ou sur des consoles, dans un désordre charmant, des amphores, des poteries, des vases d'or et d'argent, de grandes épées, des médailles, des cymbales, des luths et des livres reliés en cuir d'or guilloché. Déjà perçait le goût des antiques, et l'on rassemblait sous des vitrines les statuettes et autres objets trouvés dans les fouilles (2). Suspendues au plafond, ou attachées aux murs, brillaient des lampes de style oriental, en cuivre doré, en

---

(1) Cit. de Morelli, *Not. d'op. di dis.*, Préf., p. XXIV, Bologne, Zanichelli, 1884.

(2) La petite église des Esclavons à Venise possède, entre autres curiosités, un tableau de Carpaccio, fort intéressant pour l'histoire du costume, qui représente saint Jérôme dans sa cellule. Le saint, vêtu d'un habit blanc et rouge avec collet couleur marron, est assis à une

bronze niellé, gravées, émaillées et garnies de cristaux aux mille couleurs (1), ou des fanaux ornés de colonnettes en spirale, fermés par des glaces de forme variée, qui produisaient sur les murailles l'effet d'une peinture en clair-obscur (2), ou des lanternes en fer forgé avec jours et volutes de la dernière élégance (3). Dans les bibliothèques étaient conservés les précieux manuscrits sur parchemin, dont les pages enluminées avec une patience inouie dans le silence des cloîtres, respirent encore la charmante ingénuité de l'époque. La vaisselle de table était d'or et d'argent, les verres et les fioles de Murano avaient une trasparence et une élégance particulières, et enfin les vases de cuivre, dans lesquels on mettait rafraîchir les boissons, étaient agrémentés de bizarres dessins damasquinés (4). Les chambres à coucher servaient aussi de salles de ré-

---

table de travail. A ses pieds des manuscrits épars, d'où pendent les sceaux. Sur la table, parmi les papiers et l'écritoire, on voit un coquillage et une sonnette. Sur la muraille, sous une niche, est un autel. Derrière un pupitre et un fauteuil de velours rouge, on aperçoit une étagère sur laquelle sont rangés avec ordre et symétrie des statuettes, des Vénus, un cheval et divers fragments anciens.

(1) Viollet-le-Duc, ouv. cité, t. I, 1ère p. p. 149.

(2) On voit un modèle de ces fanaux au Musée Civique. — Lazari le classe sous le N° 938 dans les *Notizie delle opere d'arte e d'antichità della Raccolta Correr,* Venise, 1859.

(3) Un spécimen de ces merveilleux ouvrages en fer forgé figurait dans la Collection Mylius de Gênes (Catalogue de la Collection n° 137). C'est un travail vénitien du XVe siècle ; il a été reproduit dans l'*Art* de Paris, Ve an. t. IV, p. 29.

(4) « Les inventaires des XIVe et XVe siècles en mentionnent quelques-uns. Ces vases sont de cuivre, et pouvaient parfois contenir plusieurs flacons. *On les fabriquait principalement à Venise*, et ils passaient en Occident pour des ouvrages de Damas, c'est-à-dire d'Orient. Les vignettes des manuscrits montrent parfois de ces vases larges, plats, de forme cylindrique ou triangulaire, dans lesquels sont placés plusieurs bouteilles ou flacons. » Viollet-le-Duc, ouv. cité, 2e partie, p. 148.

ception. Autour des glaces des lits, dressés avec le plus grand luxe, et des alcôves, soutenues par des cariatides dorées, étaient des encadrements dentelés, bordant des panneaux à jours, des marqueteries, des ornements d'une extrême délicatesse (1). Dans les premières années du XVIe siècle, le lit du doge était couvert d'or, et Contarini, décrivant le Palais (2), dit avoir vu dans la chambre ducale « *la lettiera coperta de aurea maiestate* ». A côté du lit, le prie-Dieu avait sa place sous ces diptyques ou petits autels de bois à clochetons découpés, avec saints aux nimbes dorés, ouvrages du meilleur goût, où souvent le sculpteur sur bois gravait son nom, près de celui des Vivarini et des autres qui en avaient peint les images (3). Les armoires, les coffres en forme de banc et coffres pour les trousseaux, pour les bijoux, pour les corbeilles de mariage, et qu'on appelait justement pour cette raison *doti*, portaient sculptées ou peintes des scènes de mœurs et des batailles (4), et l'on faisait de si folles dépenses pour l'ameublement d'une seule pièce, qu' une loi de 1476 régla que l'ornementation d'une chambre, bois,

---

(1) On peut voir un des plus beaux modèles de lit de cette époque dans les vignettes de l'*Hipnerotomachia* du Polifilo, Venise, Alde, 1499.

(2) Petri Contareni, *Argo Vulg.*, Venise, Tortis, 1542.

(3) L'une de ces *ancones* antiques et bas-reliefs existe à Torcello. (Finocchietti, *Della sculptura e tarsia in legno*, Florence, 1873). Les images enfermées dans des panneaux sculptés et histories étaient l'ornement indispensable des chambres à coucher des XVe et XVIe siècles. Une image d'argent enfermée dans une sorte de petite chapelle, de forme curieuse, existe au Musée d'art industriel de Milan. Elle est du XIVe siècle. Nous nous rappelons avoir vu une très belle ancone, avec peintures de Vivarini, qui provenait de Dalmatie, dans l'atelier d'un peintre vénitien. Elle a été vendue à un américain.

(4) Quelques-uns de ces coffres existent encore, quoique la plus grande partie des meubles des XVe et XVIe siècles ait été detruite. C'est un miracle qu'on ait retrouvé quelques anciens meubles dans les greniers. On n'en possède qu'un très petit nombre du temps de Brustolon,

or et peintures, ne pourrait aller au delà de cent-cinquante ducats d'or (1).

Il y avait cependant, au milieu de cette élégance fastueuse, je ne sais quoi de sévère ; et quoique le goût eût été singulièrement modifié par les idées de la renaissance, les meubles, les ornements, la physionomie des appartements gardaient encore le caractère du moyen âge ; et dans les caissons du plafond, et sur les murailles, comme sur les tables et sur les sièges en bois bruni, les sveltes ogives s' entremêlaient aux colonnettes torses, aux trilobes, aux rosaces. L'art de la sculpture allait se perfectionnant de jour en jour, et les Canozzi ou Genesini de Lendinara, sculpteurs distingués (2), les Morazzoni, renommés pour leurs cadres, les frères Marco et Francesco de Vicence, qui en 1468 exécutèrent le chœur des Frari, Bernardino de Venise, qu'employèrent si souvent les Estes, avaient sculpté et décoré le mobilier, que les vicissitudes de la mode et du temps ont condamné à périr par le feu ou dans l'échoppe des brocanteurs.

L'œuvre de patience de la marqueterie, vulgairement appelée *chartreusine*, en souvenir des paisibles artistes qui passaient leur temps dans les cloîtres à prier et à manier la gouge, fit ses premiers essais à Venise. Du XIIIe siècle à la fin du XIVe, on formait, en incrustant de bois coloriés d'ivoire et de lames mé-

---

et encore ne sont-ils guère en bon état, excepté quelques cadres et les fameux fauteuils qui étaient dans la villa de Strà et qu'on voit aujourd'hui, les uns dans la résidence royale de Monza, les autres à l'Académie de Venise. Le palais Pesaro renferme encore quelques meubles vénitiens des temps les plus anciens, entre autres, un lit très bien conservé.

(1) Arch. d'État. — M. C. 17 nov. 1746.

(2) On devait aux Canozzi le fameux chœur, détruit par un incendie en 1779, de Saint-Antoine de Padoue, et les armoires de la sacristie de Saint-Marc de Venise. Caffi, *Dei Canozzi o Genesini Lendinaresi*, Modène, 1852.

talliques, de riches et gracieux dessins sur les coffrets, les bahuts, les tables, les sièges à croix, les fauteuils au large dossier (1).

Dans les pavages reluisants on incrustait des marbres orientaux (2), et tandis que dans les autres pays on faisait encore usage pour les fenêtres de toiles blanches et fines, huilées et cirées (3), les palais vénitiens avaient pour recevoir la lumière, de petits verres circulaires soudés ensemble par des bandes de plomb, où le jour entrait adouci à travers des vitraux avec dessins, écussons ou personnages, semblables à ceux qui, exécutés peut-être sur le plan de Bartolomeo Vivarini, furent placés, en 1743, dans la croisière de l'église des SS. Jean-et-Paul.

Il y avait, en outre, dans les maisons, des oratoires privés, qu'on décorait avec le plus grand luxe. Le nombre en était tel que le patriarche Jérôme Querini, dans la crainte que les églises ne restassent désertes, interdit aux prêtres, sous peine d'excommunication, de célébrer la messe dans les chapelles domestiques (4).

La richesse éclatait de toutes parts ; et quand Pierre, fils du roi de Portugal, vint en 1428 à Venise, il voulut visiter les habitations des patriciens, qui lui parurent, au dire des chroniqueurs d'alors, « non pas » des maisons ordinaires, mais des palais dignes des plus » grands princes et des rois ». Casola ne parle pas seulement du commerce, des arts, de l'aisance des Vénitiens du XVe siècle, mais il entre dans les maisons, les décrit et s'arrête même sur les us et coutumes des familles. L'écrivain milanais, conduit par le gentilhom-

---

(1) Jacquemart, ouv. cité, l. 1.

(2) « Il n'y a rien de plus beau, de plus gracieux et de plus durable ; on les conserve en les frottant souvent avec une éponge ou un morceau d'étoffe. » Sansovino, liv. IX.

(3) Belgrano, *Vita privata dei Genovesi*, ch. XIII, Gênes, 1875.

(4) Le pape Clément VII révoqua cette mesure et permit aux prêtres de dire la messe dans les maisons particulières. Gallicciolli, t. III.

me Zorzi chez la noble dame Dolfin, qui venait de faire ses couches, resta émerveillé du luxe de l'appartement, et s'écria « que la reine de France, en pareil » cas, n'était pas entourée de plus de pompe ». Voici la description de la chambre de l'accouchée, faite avec cet accent de simplicité naïve, qui nous reporte aux temps anciens :

« La reine de France, ni autre seigneur de France, » n'aurait eu, en pareil cas, une si grande pompe. C'est » ce dont convenait l'ambassadeur Ducal, assurant que » notre Duchesse illustrissime n'aurait pas eu au même » degré tous ces ornements. Le dit ambassadeur Ducal » me prît pour entrer avec lui, par faveur, car quelques » personnes seulement pouvaient être admises, afinque » je puisse raconter ailleurs ce que j' aurais vu. Et pen- » dant que nous étions en cet endroit il ne cessait de » me demander ce que je pensais tantôt d'une chose, » tantôt d'une autre. Je ne pus lui répondre qu' en » haussant les épaules, car on estimait que l'ornemen- » tation de la chambre où nous étions, et où était » l'accouchée, sans parler de la construction qui ne » peut être évaluée, avait coûté plus de deux mille » ducats. Et cependant la pièce ne dépassait pas douze » brasses en longueur. Il y avait une cheminée toute » en marbre de Carrare brillant comme l'or, avec fi- » gures et feuillages si finement exécutés, que Praxi- » tèle et Phidias n'y auraient pu rien ajouter. Le pla- » fond de la chambre avec ornementations d'or et de » bleu d'outremer, et les murs étaient d' une richesse » qui dépasse toute expression. Le lit seul était estimé » cinq cents ducats et les meubles de la chambre étaient » à la vénitienne ; il y avait tant de figures si belles » et si naturelles et une telle profusion d'or, que je ne » sais si, à l' époque de Salomon qui fut roi de Juifs, » où l'argent était réputé plus vil que le butin, on en » vit jamais autant que nous en avons eu là sous les » yeux. Pour les ornements du lit et de la dame, c'est-à- » dire les couvertures et les oreillers, qui étaient au

» nombre de six, et autres draperies, j' aime mieux » n'en pas parler, car on ne me croirait pas, C' était en » effet inimaginable. Ce qui est vrai, et que peut-être » on ne croirait pas, si l' ambassadeur Ducal n' était » là pour confirmer mon dire, c'est qu' il y avait dans » la dite chambre XXV demoiselles vénitiennes, toutes » plus jolies l' une que l' autre, qui étaient venues » rendre visite à l'accouchée. Très convenablement mises, » comme je l' ai dit plus haut, à la Vénitienne, elles » ne laissaient voir que quatre ou six doigts de nu » sous les épaules à droite et à gauche. Elles avaient, » ces demoiselles, tant de bijoux dans les cheveux, au » cou et aux mains, c' est-à-dire de l' or, des pierres » précieuses et des perles, que, d'après l' opinion com- » mune des visiteurs, elles en portaient pour une » valeur de cent mille ducats. Elles avaient la figure » fort bien peinte, comme le reste du corps qui était » à nu (1) ».

D' ailleurs, si les appartements réservés à la famille étaient décorés avec tant de luxe et de goût, le vestibule, autour duquel s' ouvraient de vastes magasins, servait à recevoir, au contraire, les marchandises arrivées d' Orient. Dans les premiers temps de prospérité et de gloire, quand la vanité n'avait pas encore pris la place de la vertu, le commerce n'imprimait pas de tache à la noblesse du nom, et le contact des balles de laine ou des barils d'épicerie n'offusquait pas l'éclat des drapeaux et des trophées appendus aux murs des appartements.

Les palais vénitiens avaient plusieurs entrées ; elles ne conduisaient pas toujours dans le vestibule ou *entrada*, mais parfois dans de vastes cours entourées de murs que bordaient des créneaux de style arabe (2). Dans ces cours étaient les puits à margelle artistement

---

(1) Casola, ouv. cité, p. 109 et suiv.

(2) Celui des Foscari, par exemple.

sculptée, et les pittoresques escaliers en plein air, qu'on admire encore aux palais Sanudo à Sainte-Marie des Miracles, Cappello à Saint-Thomas, etc. (1).

Au XVIe siècle, la transition des idées du moyen âge à celles de la renaissance est déjà un fait accompli. Le prestige du paganisme revit dans toute sa splendeur : la recherche du luxe s'accuse chaque jour davantage, et jusque dans l'intérieur des appartements les meubles deviennent plus riches et beaucoup moins simples. « Quant aux appartements, » écrivait Sansovino vers la fin du XVe siècle, « aux meubles et aux richesses » extraordinaires des maisons, impossible de s'en faire » une idée et de les décrire complètement.... Si nos » ancêtres étaient économes, il se montraient magnifi- » ques quand il s'agissait d'orner leurs demeures. Ce » sont d'immenses constructions avec les fonds des » chambres et des autres pièces, couverts d'or et de » peintures, et historiés avec des sujets et des dessins » superbes » (2).

Et Franco dit à son tour que « les constructions » présentent un coup d' œil admirable non seulement » au dehors, mais encore au dedans, car elles sont or- » nées de très belles peintures, de sculptures, de mou- » lures, de tapisseries, d' or et d' argent, et d' une » telle quantité d' ornements précieux que, si on vou- » lait les énumérer, ceux qui ne les ont pas vus, ne » pourraient croire à la réalité » (3). La richesse toutefois ne se séparait jamais de la forme ; et d'ailleurs on ne cessait d' inventer de nouveaux genres d' armoires, de consoles, de tables, de chaises, de portes et d' escabeaux. « Et en vérité, » c' est Sansovino qui parle, « on ne voit nulle part des habitations plus

(1) Un merveilleux escalier, mais avec cage, est l' escalier en limaçon du palais Contarini à san Paterniano, connu aujourd'hui sous le nom d' *escalier à lanterne* des Minelli.

(2) Sansovino, liv. IX.

(3) Franco, *Habiti*, etc. Venise, 1610.

» commodes, plus parfaites, mieux appropriées aux be-
» soins de l'homme ». La vie privée de ce siècle se reflète sur les tableaux, les tapisseries les meubles, comme la vie publique sur les monuments. Avec le temps, le faste devient de plus en plus apparent et s'étale principalement dans les vastes pièces des étages supérieurs, dans les salons d'apparat et de réception, dont chacun pourrait former de nos jours un appartement complet. Dans les vestibules, décorés de frises et de bas-reliefs, disparaissent peu à peu les marchandises, et les vieilles armes cèdent la place à de gigantesques hallebardes d'apparat, aux hampes couvertes de velours cramoisi, ornées de bossettes de cuivre et de franges de soie rouge, et aux fers reluisants, sur lesquels sont gravés des victoires, des fruits et des trophées (1) ; sur les paliers des escaliers se dressent des statues, des inscriptions, des fragments de colonnes antiques. Même dans la salle on suspend de précieux trophées, des écussons géminés, des drapeaux (2). Les portes, aux rares modénatures de marbre, conduisent dans les grands salons, où l'or, le velours, la soie renvoient de mille manières la lumière sur les murailles, auxquelles sont appendues les toiles des premiers artistes vénitiens (3). Les notices sur les œuvres de dessin de la première moitié du XVIe siécle, rédigées par un anonyme que l'on croit être Marc-Antoine Michiel, et publiées par Morelli, nous montrent l'immense quantité de tableaux qui devaient alors tapisser les murs (4). Les poutres à la Sansovino, sculptées

---

(1) Douze hallebardes dont la hampe a 2^m,32 de long et le fer 0,31 de large, se trouvent dans la salle d'armes du Musée. Lazari en fait la description, *Notizia*, n. 1314 et 1325.

(2) Grevii, *Thesaurus antiquitatum et historiarum Italiae* t. V, p. III.

(3) Tassini, *Condanne*, p. 64.

(4) *Notizie d'opere di disegno*, Morelli, Bassano, MDCCC. Une seconde édition a été publiée par Frizzoni, à Bologne, en 1884. V. ci-dessus, p. 83.

avec arabesques d' or et soutenues par des corniches, non moins richement ouvragées, étaient, dans les plafonds, substituées aux caissons. Quant à la manière de décorer les murailles et les plafonds au XVIe siècle, nous en avons des types en quantité dans les salles des quatre portes et dans celles de l' Anticollège et du Collège au Palais ducal. Ces riches plafonds, ces portes chargées d' arabesques, ces magnifiques cheminées sont l' œuvre ou de Palladio, ou de Vittoria ou de Sansovino, qui étaient alors les maîtres de la décoration vénitienne. Dans des niches, très ornées et fermées de rideaux de soie, étaient les lits, sculptés et peints par les artistes les plus distingués (1), avec couvertures damasquinées, garnies de franges d' or et d' argent, et draps brodés au point coupé avec dentelles (2). Aux encognures des chambres s' arrondissaient de petites corbeilles de jonc remplies de fleurs et d' herbes odorantes (3).

L' excellence de l' art se montrait partout, depuis les sièges de noyer recouverts de velours et à gros clous, ou garnis de tapisseries, de cuirs d' or « et rouges et d' argent » avec arabesques, fleurs, feuillages, oiseaux se détachant sur le fond, jusqu' aux petits escabeaux de bois gracieusement ornés (4), aux soufflets

---

(1) On voyait encore dans la maison « des Proverbes » aux Saints-Apôtres, au commencement du siècle, une chambre meublée dans le style du XVIe siècle, avec un bois de lit merveilleux, peint par un élève des Bellini. Cette indication est de Cicogna. La maison a été démolie en 1840. Elle devait son nom aux deux proverbes suivants sculptés en bas-relief : *Chi semina spine non vadi discalzo. — Di' de ti e poi di me dirai.* — Quand on sème des épines, il ne faut pas marcher nu-pieds. — Parle de toi et ensuite tu parleras de moi.

(2) V. pour ces indications parmi les DOCUMENTS les INVENTAIRES des XVe et XVIe siècles, Doc. F, n. X, XI, XII.

(3) Arétin, Lettres citées, liv. I.

(4) Le type de ces escabeaux de bois à entrelacs et ornements nous a été conservé par une gravure de Giacomo Franco *(Habiti*, etc), qui représente Sebastiano Veniero (1572).

sculptés et dorés et aux jolis chenets des cheminées (1) Les panneaux des coffres, par devant et sur les côtés, étaient peints par des maîtres célèbres, tels que Giorgione et André Schiavone (2), ou finement marquetés par les meilleurs artistes d' alors, parmi lesquels on distingue fra Giovanni de Vérone (1505) et Giorgio de Venise (1510), l' auteur du chœur de Messine. Sur les tables et sur les consoles, accolées au mur par des corbeaux découpés à jours, étaient rangés les livres aux fermoirs et aux ciselures merveilleuses, des verres coloriées de Murano, des graphites d'or et piqués de perles, des vases aux anses légères, des majoliques précieuses, des animaux fantastiques, des armoires d'aventurine, des vasques ciselées et damasquinées à écussons et emblèmes, des bassins d'argent (3), des coupes et des plats avec émaux en relief, aux mille couleurs. Dans certains objets la fantaisie de l'artiste se laissait aller aux caprices les plus bizarres : les pierres encastrées dans quelques meubles y formaient d'élégants dessins : dans certaines coupes, dans certains vases l'or disparaissait sous les turquoises et les pierreries. « Certains bassins, qu'on appelait « bassins à la vénitienne, » étaient ciselés en relief du côté du dedans et au dehors tout blancs avec figures dans un rond niellé au milieu (4). Un grand et bel échiquier, exécuté en

---

(1) Deux ravissantes figures en bronze, qui servaient de chenets, ont été vendues récemment par la famille patricienne Calbo Crotta au baron de Rotschild.

(2) Giorgione a encore peint, des rondaches, des armoires, des alcôves et des coffres représentant la plupart les métamorphoses d'Ovide. Ridolfi, Ier vol., p. 124.

(3) L'inventaire du Procurateur Laurent Correr (1584), que nous donnons en partie dans les documents du texte italien, porte un grand nombre de bassins d'argent, dont la valeur était d'environ 100 ducats chacun.

(4) Campori, *Raccolta di cataloghi e d'inventarî inediti.* Inventaire de la garde-robe d'Este, Modène, 1870, p. 11.

argent et or avec calcédoines, jaspes et autres bijoux, et avec les jetons en cristal fin, coûtait 500 ducats (1). Sur les étoffes, les couleurs les plus vives, les plus opposées entre elles, s'harmonisaient dans un riant étincellement. L'art surpassait encore la matière, le bon goût l'emportait sur l'or et les diamants. Parmi les trophées d'armes damasquinées, parmi les boucliers et les heaumes accouplés, les merveilleux ouvrages du mantouan Ghisi (1554) ne devaient point faire défaut. Chacun voulait avoir sa collection d'armes, et rien que dans une salle du palais Correr à San Simeone Grande, il y avait quatorze rondaches, trente-six hallebardes, dont quelques-unes couvertes de velours, huit arcs à la turque, douze lances, deux étendards, une banderole et l'écu de la maison avec heaume et estoc (2). Le bronze prenait toutes les formes, la plus grandiose comme la plus gracieuse, dans les brasiers, les chenets, les chandeliers, les sonnettes, les écritoires et tous les accessoires du mobilier.

Après le mariage de Blanche Cappello, Marius Sforza, ambassadeur de Florence, alla s'établir au palais Trévisan sur le canal de la Canonica. Les murs en étaient tendus d'étoffes de soie et peints, la façade décorée d'emblèmes, d'ornements et des blasons du doge, des Médicis et des Cappello.

Le palais Vendramin Calergi renfermait des colonnes de jaspe oriental, des cheminées de brèche noire, des portes incrustées d'ivoire et d'ébène. La chambre d'or, comme on l'appelait, de la grande maison Cornaro possédait une magnifique cheminée avec cariatides d'or, les murailles tendues de samis d'or, et une corniche, dont la dorure était estimée dix-huit mille sequins. La maison des Tiépolo à Saint-Apollinaire était renommée

---

(1) Sanudo (*Diari*, t. XLIII, p. 385) donne cette description d'un échiquier qui appartenait en 1526 à Jacques Lorédan.

(2) V. Doc. *F*, n. x. Musée Civique, Arch. de la famille Correr, n. 71.

pour ses cheminées en marbre grec, ses chambranles de portes en vert antique, ses plafonds étincelants de stucs et de dorures. On peut dire qu'à cette époque les murs de presque tous les appartements des nobles étaient revêtus de damas, de brocarts, de tentures d'or et d'argent.

Cependant l'art, qui reflète les mœurs, nous en montre les transformations. Les objets artistiques sont plus riches, plus raffinés que ceux du siècle précédent, mais moins vrais, moins nettement conçus et exécutés. Vers la fin du XVIe siècle, le luxe n'a plus de retenue et les meubles les plus somptueux ne sont pas exclus de la vie intime. Paraissent les bahuts et les armoires qui ressemblent à des mosaïques de pierres précieuses; les meubles d'ébène incrustés d'ivoire et de pierres, ornés de bronzes ciselés et de statuettes. On surcharge de stucs les plafonds, les lignes pures s'arrondissent en courbes étranges ou en contours capricieux, qui annoncent le XVIIe siècle. Vers la fin du XVIe, Venise pouvait compter environ cent palais de premier ordre. Citons, parmi les plus remarquables par leur ameublement intérieur, celui des Grimani à Santa Maria Formosa avec galeries au rez-de-chaussée, ornées de statues antiques, de bustes, d'inscriptions, avec salles et escaliers décorés de stucs et de tableaux de François Salviati, Camille Mantovano et Jean d'Udine. Dans la demeure des Foscari à la Madonna del Carmine se conservaient des antiquités précieuses; dans celle des Vendramin on admirait des toiles de Giorgione, de Jean Bellini, du Titien et de Michel-Ange. Le palais Cornaro à San Luca avait des salles royalement décorées; et les grandes constructions des Lorédano aux SS. Hermagoras et Fortunat, des Grimani à San Luca, des Dolfin à San Salvatore, des Cornaro à San Maurizio, coûtèrent plus de deux cent mille ducats chacune (1).

---

(1) Sansovino, liv. IX.

Les cours embaumaient d'orangers, de jasmins « et autres délicieuses plantes et verdures ». Sans parler des célèbres jardins de Murano, plusieurs palais avaient des parterres soigneusement cultivés et entretenus à grands frais (1). Les plus en renom à cette époque étaient ceux d'Erizzo à San Canciano, entourés d'immenses constructions, ceux des Michiel aux Saints-Gervais-et-Protais, et des Buono à Sant'Angelo, tous avec des fontaines merveilleuses et des plantes rares. Un jardin de César Ziliolo, chancelier ducal, était célèbre pour ses arbres de provenance orientale. Sansovino cite encore dans les divers quartiers de la ville ceux du procurateur Thomas Contarini, de Santo Moro, de Grimani, d'André Pasqualigo, de Léonard Moro, du médecin Mafféi, d'Augustin Amadi, d'Alexandre Vittoria, etc. Mais les jardins, qui étalaient leur végétation luxuriante à la Giudecca, devaient l'emporter sur ces derniers par la rareté des plantes, les fontaines et les grottes, les statues et les décorations (2). Outre ceux des Dandolo, des Mocenigo, des Vendramin et des Cornaro, le plus considérable de tous était celui de Sante Cattaneo, que Martinioni, dans ses Additions à la « Venetia » de Sansovino, décrit avec une complaisance marquée. Il fallait traverser, pour s'y rendre, une salle richement meublée, avec peintures à l'huile et à fresque, et avec une galerie à colonnes, qui en faisait le tour et conduisait à une cour, où étaient des grottes et des fontaines de roches, ingénieusement distribuées et garnies de coraux, de coquillages et de statuettes. Du pavé, composé de briques avec dessins, s'élançaient de tous côtés des jets d'eau. Par cette cour on entrait dans le jardin, qui donnait sur la lagune en face de Malamocco et de Chioggia. On y trouvait en quantité des plantes et des fleurs rares, et le jardin se terminait par un balcon orné de riches peintures. « En somme, » con-

(1) Scoto, ouv. cité.
(2) Sansovino, ouv. cité.

clut avec emphase Martinioni, « on peut dire qu'il y a, » dans cette habitation, la terre, la mer, la montagne, la » plaine, la ville, la campagne, le bois, la forêt, le jardin » et finalement tout ce qui peut récréer et réjouir l'es- » prit et le cœur. »

Le luxe et la pompe de la métropole se répandaient aussi dans le voisinage de la terre ferme, grâce aux nobles vénitiens qui y allaient gouverner les villes, et y dépensaient des sommes énormes. Le Grand-Conseil et le Sénat, pour obvier à tant de prodigalité, promulguèrent des lois spéciales, dites « dei Reggimenti » (1). On désignait sous ce nom les prétures et les préfectures occupées par les patriciens dans les provinces, c'est-à-dire le gouvernement des représentants du pouvoir, dits podestats, capitaines, recteurs, et dans certains lieux, comtes. Ces lois, entre autres choses, réglaient la manière dont les habitations des gouverneurs devaient être meublées. Comme on ne prend pas naturellement de mesures contre des abus qui n'existent pas en réalité, nous pouvons conclure de ces prohibitions de la Seigneurie, restées toujours sans effet, que l'habitude du luxe devait être, à ces époques, excessive et invétérée.

Ainsi donc, les lois somptuaires interdisaient de tendre, en signe de deuil, toute la maison pour la mort d'un parent. Etaient également défendues les tentures de soie sur les murailles du « portego » ou salle et des chambres, qu'on pouvait garnir de satin, de camelot et de cuir, mais sans miniatures ou figures, et jusqu'à une certaine hauteur déterminée : il n'était permis de couvrir de tapisseries qu'une seule pièce. Étaient encore prohibés les tapis par terre, les couvertures de tables en soie et or, les rideaux de soie aux fenêtres, la chambre princi-

(1) Les plus importantes sont celles du 22 juillet 1593 M. C. et celles des Pregadi qui portent les dates suivantes : 29 juin 1595, 20 mars 1598, 22 juin 1609, 3 mars 1618.

pale exceptée. Douze chaises de soie ou de velours au plus : aucun siège ajouré et doré : pas de coffres ou bahuts couverts de velours ou de soie : pas de battants de portes en or ciselé : pas de lits de noyer dorés ou peints en miniatures : ni pavillons, ni moustiquaires, ou couvertures avec broderies d'or : ni gaines d'épées et poignards à ciselures d'or ou doublées de velours etc. L'argenterie ne devait pas dépasser soixante marcs, les carrosses ne pouvaient être ni capitonnés de velours ou de soie, ni avoir des ornements d'or, ni être attelés de plus de deux chevaux : les harnais des chevaux ne pouvaient être en soie, mais en cuir simple sans ornements. Les lois étaient sévères, mais, en revanche, les mœurs devenaient de plus en plus fastueuses, si bien que les mesures durent nécessairement se relâcher de leur rigueur ; et, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, on permit aux gouverneurs les riches ameublements pour leurs palais, et de l'argenterie pour la somme de 1500 onces, qui furent ensuite (1770) portées jusqu'à 6000 (1).

Le culte des lettres, favorisé par l'imprimerie, et l'éclat des arts avaient considérablement développé l'amour du luxe et la recherche de la frivolité. Avec la Renaissance, le bien et le mal apparaissent sous des formes et des caractères imposants (2). Dans les maisons des patriciens de Venise, qui savaient manier avec une adresse égale et les armes et les affaires, se pressait une foule de poètes et de savants, et l'enthousiasme universel pour l'étude fit partout surgir des bibliothèques et des collections artisques du plus grand prix. Outre les bibliothèques publiques des monastères des SS.-Jean-et-Paul, de Saint-François, des Frères Mineurs, de Saint-Étienne, des Servites, de Saint-Georges-Majeur,

---

(1) Arch. d'État — Sénat, 11 mars 1653, id. 16 mai 1682, id. 26 avril 1749.

(2) Gregorovius, *Lucrezia Borgia*, I, 1.

de Saint-Dominique, de Saint-Antoine (1), il faut citer celle de Jacques Contarini à San Samuele. Elle renfermait non seulement tous les livres imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire de Venise, mais encore des collections d'ouvrages de sciences et d'art, de dessins, d'instruments pour les mathématiques et la géographie. Les palais des plus illustres patriciens, des Barbaro, des Dolfin, des Valier, des Erizzo, des Mocenigo, des Da Mula, des Paruta, des Gradenigo, des Da Ponte, des Michiel, des Lollini, des Soranzo, des Malipiero et d'une foule d'amateurs de littérature et de sciences, avaient de riches bibliothèques avec catalogues soigneusement dressés (2). Les armoires et les étagères de noyer d'un joli dessin contenaient les livres élégamment reliés en parchemin (3), et souvent peints sur tranche et sur le dos (4). Il y avait encore des musées artistiques, où les étrangers venaient faire provision de statues, tableaux, dessins et médailles anciennes (5). Dans le palais Grimani à Santa Maria Formosa, le cardinal Dominique, mort à Rome en 1523, avait réuni une magnifique collection d'objets d'art, entre lesquels le fameux Bréviaire (6), des tableaux de Memling, d'Albert van Ouwater, de Joachim Patenier, d'Albert Dürer, et un carton représentant la « Conversion de saint Paul »

---

(1) Cette dernière avait été fondée par le cardinal Grimani, et avait précédemment appartenu à Pic de la Mirandole.

(2) Sansovino, liv. VIII.

(3) Rossi Recueil cité, vol. 14.

(4) Jean-Baptiste Casotti, florentin, qui en 1713 accompagnait Frédéric Auguste de Saxe à Venise, faisant, entre autres choses, la description du couvent de Saint-Georges-Majeur, parle de la riche bibliothèque « dont les livres aux reliures peintes formaient sur les rayons » une sorte de parterre agréable à l'œil. » Casotti, *Lettere*, p. 18. La famille Piloni de Bellune possédait une merveilleuse collection de livres peints sur tranche et sur la couverture par César Vecellio. Elle a été vendue à l'étranger.

(5) *Notizie d'opere di disegno*, etc. Préface.

(6) Le cardinal l'avait acheté 500 ducats.

de Raphaël, etc. (1). Ces musées de tableaux, de statues, de manuscrits enluminés, de médailles et plus spécialement d'armes historiées, aux gaines enrichies de pierres précieuses et de travaux en relief, se nommaient *Studi* ou Études. On citait, au temps de Sansovino, celui de Gabriel Vendramin, de Léonard et d'Alvise Mocenigo, de François et Dominique Duodo, de Baptiste Erizzo, de Simon Zeno, de Jean Gritti, de François Bernardo, de Jean-Paul Cornaro et autres; et les collections d'armes de Nicolas Salomon, Nicolas Soriano, Jean-Baptiste Querini, Caterino Zeno, Louis Pasqualigo, Fabio da Canale, etc. (2). André Odoni, étant venu de Milan se fixer à Venise vers la fin du XVe siècle, employait ses immenses richesses à acheter des antiquités et des tableaux, et, au dire de l'Arétin, il ne le cédait à aucun prince pour la richesse de l'ameublement, la rareté des tableaux, le luxe des habits (3). L'*Anonyme*, publié par Morelli, et déjà cité plusieurs fois, indique, dans la maison d'Odoni, les statues antiqnes qui avaient servi de modèles à Tullio Lombardo, des œuvres de Giorgion, du Titien, de Catena, de Bonifacio, de Palma. Des tableaux des mêmes artistes et de Jean Bellini, d'Antonello, de Memling, de Mantegna, de Dürer, etc., existaient dans les maisons de Taddeo Contarini, de Jérôme Marcello à San Tomà, de François Giglio, de Jean-Antoine Veniero, de l'espagnol Jean Ram, etc. (4). Venise, Vérone, Brescia et Serravalle étaient connues dans le monde entier pour la fabrication de leurs armes de luxe (5), bien trempées, à lame guillochée, à poignée d'ivoire incrustée de pierreries, à gaine de velours

---

(1) *Notizie d'opere di disegno*, etc.

(2) Sansovino, liv. VIII.

(3) Aretino, *Lettere cit.*, I, II.

(4) *Notizie d'opere di disegno*, etc.

(5) « Il y a 40 ans, Vincent Leureiro, en compagnie de Louis Caor-
» lini, et autres notables marchands de pierres précieuses, fabriquèrent

avec ornements dorés (1). De même les casques vénitiens recouverts de velours cramoisi, avec ornements en bronze doré, étaient aussi fort recherchés (2). On n'estimait pas moins les instruments de musique, qui sortaient des ateliers de Venise, notamment les plus fins et les plus rares. Caterino Zeno possédait un orgue de grand prix, qui avait été construit pour Mathias, roi de Hongrie; et Augustin Amadi était parvenu à recueillir quelques anciens instruments grecs.

S'il y avait moins de luxe, il y avait tout autant d'élégance dans l'ameublement des maisons populaires. C'était alors une époque heureuse pour le peuple. Le faste et l'aisance, fruits d'une activité intelligente (3), étaient arrivés à un tel point que, vers la moitié du XVIe siècle, le peuple, abondamment pourvu des biens de la fortune, ne voulait plus quitter la patrie et se hasarder sur les galères (4). Il songeait, au contraire, à se donner tout le confortable possible dans sa maison. A l'extérieur les maisons avaient gardé leur première forme. Construites à deux ou trois étages, elles avaient toutes un balcon qui prenait toute la façade, et sur les balustres de celui-ci, qui était toujours ajouré, grimpait quelquefois la vigne, pour finir ensuite sous la gouttière à modillons en saillie. Sur le toit l'*altana* ou

---

» pour le sultan, Soliman, un grand casque avec quatre couronnes, » garni et plein de tant de pierreries, que le prince demeura interdit » en voyant une œuvre si remarquable, et les combla de présents. » Sansovino, liv. VIII.

(1) Au XVIe siècle, on prisait fort une arme à deux tranchants, à lame cannelée et à courte poignée. On l'appelait *langue de bœuf*. Viollet-Le-Duc, ouv. cité, VI, 8e P, p. 172-174.

(2) Id. ibid., p. 257,273. Dans la fameuse salle d'armes de Turin, se trouvent quatre casques vénitiens : trois simples en fer bronzé, et un couvert de velours cramoisi, avec ornements en bronze doré et avec l'écusson des Tiepolo.

(3) Scherer, *Histoire du commerce*, etc.

(4) Da Canale, *Dialoghi di militia navale* (Bibl. Marc).

terrasse, sur le devant le balcon de bois en planches appelé *liagò ;* et, à la place des délicieux jardins des patriciens, le petit potager rehaussait la propreté de ces habitations. Dans les chambres aux pavés luisants et bigarrés, étaient des armoires, des coffres et des lits de noyer, des étoffes, des tapis, de l'étain fin, du cuivre, des chaînettes d'or et des couverts d'argent (1).

Dans les proprettes habitations des gondoliers, on voyait suspendus aux murs les portraits des aïeux, champions de l'aviron, et souvent comme un hommage délicat de respect affectueux, le fils y plaçait le drapeau, trophée des régates, à côté de l'image paternelle.

---

(1) Sansovino, liv. IX.

CHAPITRE VIII

Les cérémonies des noces.

— Les naissances et les baptêmes. — Les funérailles.

On vit, jusque dans les noces, disparaître la simplicité des mœurs primitives. Les modestes dots, partage ordinaire des fiancées au moyen âge, augmentant peu à peu, s'élevèrent plus d'une fois, vers la fin du XVe siècle, à la somme de 15,000 sequins Cette dépense, énorme pour l'époque, ne portait pas seulement atteinte aux patrimoines des particuliers, elle éloignait encore de l'industrie, du commerce et de la navigation ; les jeunes gens trouvaient plus commode de s'enrichir en prenant femme. Un décret du Sénat, du 9 avril 1535, constate que « la jeunesse ne s'adonne plus ni au com-
» merce dans la ville, ni à la navigation, ni à aucune
» autre louable industrie, mais met tout son espoir
» dans les dots exagérées ». On avait déjà fait plusieurs lois restrictives, et, entre autres, il avait été arrêté, en 1505, par les Pregadi « qu'aucun gentilhomme
» ou bourgeois ne pourrait donner en dot, ni s'enga-
» ger à donner, ni lui-même ni un autre en son nom,
» plus de trois mille ducats en tout, y compris robes,
» cadeaux, trousseaux et le reste, ni dépasser cette

» somme sous le nom de démissoire... ou sous tout autre » prétexte » (1). Par décret du Sénat (1551, 3 juillet) les contrats de mariage devaient être soumis désormais à l'approbation du doge, de ses conseillers et des censeurs. Peu de temps après, on permit les dots de quatre et de six mille ducats (2), mais les lois, observées tout d'abord, perdirent peu à peu de leur efficacité, jusqu'à ce que les dots, grossissant de nouveau, se furent élevées à quarante et soixante mille ducats d'argent. Les femmes nobles pouvaient cependant posséder des biens paraphernaux, sauf pour les maris le droit de réclamer une dot, avec obligation de la restituer intégralement en cas de mort ou de séparation. Tout gentilhomme était tenu de notifier son mariage, dans l'espace d'un mois, devant les trois Avogadors de la Commune, en produisant pour témoins deux de ses parents et deux de la fiancée, lesquels devaient déclarer la condition du père de celle-ci (3). Les fils d'un patricien et d'une bourgeoise étaient regardés comme inhabiles à faire partie du Grand-Conseil, si leurs parents, avant le mariage, n'avaient fait examiner le contrat par l' « Avogaria », laquelle devait s'assurer de la légitimité de la mère, du père et de l'aïeul de la mère. Les preuves étaient ensuite soumises à un Conseil, appelé « Colleggetto », composé de la Seigneurie et des trois Avogadors (4). Le noble qui épousait une esclave, une servante ou femme de la campagne, ou toute autre personne de basse extraction, était, lui et ses fils, déchu du privilège de la noblesse et devenait simple bourgeois originaire.

---

(1) Arch. d'État — Pregadi, 4 nov. MDV.

(2) Arch. d'État — Grand-Conseil, 23 mars 1551, 18 déc. 1560. Sanudo rapporte, en date du 16 février 1532, que « la fille de Jean Corner apporta en dot à Pierre Morexini 9000 ducats en espèces et 1000 ducats en nature ».

(3) Arch. d'État — Avogaria.

(4) *Confutazione della Storia di Amelot de la Houssaie,* Amsterdam, 1769.

A partir du XVe siècle, les dépenses faites pour les trousseaux deviennent excessives. Chaque dame, outre sa dot en argent comptant et en immeubles, apportait pour le moins une douzaine de robes de velours, de brocart ou de satin, tissues en or et argent, des fourrures précieuses, du linge, des coffres, des tapis, des glaces, des perles, des bijoux, des objets d'or, etc.

Grande était la pompe dans la célébration du mariage des patriciens.

Deux jours avant les noces, les fiancées recevaient la visite de leurs parents. La mariée sortait d'une chambre conduite par un vieillard, qui lui donnait le bras et qu'on appelait *ballerino* ou danseur. Arrivée en présence de ses parents, elle faisait devant eux un pas et demi, puis un petit saut, et s'inclinant gracieusement elle prenait congé d'eux et retournait dans sa chambre » (1). La fiancée, après avoir accompli cette cérémonie, montait en gondole, s'asseyait hors du « felze », souvent en satin (2), sur un siège recouvert de tapisserie, et, suivie d'un grand nombre de barques, allait visiter les couvents de religieuses, où elle avait quelque parente. On faisait attention jusqu'aux plus petits détails du cortège, et si les gondoliers de la fiancée ne portaient pas des bas de soie écarlate, les autres les poursuivaient de cris, de sifflets et de clameurs (3). Aux fenêtres et à la porte du palais flottaient de grands drapeaux, des damas, des tapis, on tirait des boîtes d'artifice; les chapeaux et les livrées des serviteurs étaient ornés de galons d'or, de médailles, d'aiguillettes d'or et d'argent (4). Plus de trois cents personnes accompagnaient parfois les fiancés à l'église, où les trompettes et les fifres jouaient même

---

(1) Franco, *Habiti*, etc.

(2) Sanudo, t. XLI, p. 108. Une loi de 1562 voulut empêcher les *felzi* de soie et de satin. Elle fut observée comme à l'ordinaire.

(3) Aretino. *Lettere*, liv. I, p. 170.

(4) *Legge proibitiva*, Sénat, 1562, 8 oct.

pendant la cérémonie (1). Au banquet, auquel prenaient part soixante ou soixante-dix dames, on servait sur des plats d'or et d'argent les mets les plus délicats et des friandises (2). Dans certains mariages, les témoins (*compari*), qui furent jusqu'à quarante, firent chacun un cadeau de plus de 200 ducats. Le lendemain des fiançailles, les paranymphes offraient aux fiancés des pastilles et des œufs, et à la fiancée en particulier un panier, un aiguillier d'argent et un dé ouvragé (3).

Pour célébrer les mariages avec plus de solennité, on imagina d'offrir aux époux des épithalames et des poésies de tout genre (4), et de donner certains divertissements comiques appelés *momarie*. Le banquet terminé, un plaisant racontait les faits et gestes des ancêtres des mariés, en les accompagnant de burlesques et ridicules amplifications. Mais nous reviendrons plus loin sur ces représentations.

Les Compagnons de la Calza (*bas*) égayaient singu-

---

(1) « La nièce du sieur Alvise Pasqualigo épousa le sieur Zan-
» franco Moroxini dans l'église de Saint-Géminien au son des trom-
» pettes et des fifres. Chose qui ne se fait plus aujourd'hui; on se
» marie en secret à l'église, puis on fait la fête. Mais avec les trom-
» pettes et les fifres, « est la vraie et bonne manière du vieux temps. »
Sanudo, t. XI, c. 471.

(2) Arch. d'État — *Leggi proibitive*. Sénat, 1483, 29 janv., id. 1503, 12 janv., id. 1504, 21 nov., id. 1562, 8 oct.

(3) Mutinelli, *Costume veneziano*, ch. VII.

(4) Jacques Morelli, le savant conservateur de la Bibliothèque de Saint-Marc, introduisit l'usage à Venise de publier, à l'occasion des mariages, des documents anciens. Antérieurement à Morelli, les publications sont toutes des épithalames et des poésies de tout genre. Le plus ancien épithalame fut composé au XVe siècle pour les noces de Jacques Belli et de Pauline Barbaro. La seule exception, d'après le catalogue de la bibliothèque de Saint-Marc, est : *Alberti Johannis Michaelis. Oratio Nuptialis ex codicibus manuscriptis nunc primum eruit Joh. Ant. Suardus.* Bergami, 1784, in-8°. Per nozze De'Conti-Stampa.

lièrement les fêtes nuptiales, et quelquefois pour la circonstance se formaient de nouvelles compagnies, telles que celles des Contents en 1506, composée de treize gentilshommes, qui se réunirent pour fêter le mariage de Sébastien Contarini avec une demoiselle Grimani (1).

Tant de mise en scène, l'éclat des parures, des bals et des banquets frappait les étrangers d' admiration. Grande dut être l' impression de Tan Gavardino, ambassadeur du Sultan d'Egypte, lorsque, accompagné de dix nègres, il pénétra dans le palais Nani aux Saints-Gervais-et-Protais, où cinquante patriciennes, habillées de brocarts d'or, avaient été invitées aux noces d'une Nani avec un Badoer (2). On ne négligeait rien pour animer ces cérémonies. En 1507, sur la place San Polo, sur une estrade improvisée, la compagnie des *Eternels*, à l'occasion du mariage de Luca da Lezze avec la fille de Jean-Baptiste Contarini, donna une grande fête qui se continua jusqu'à quatre heures du matin. On joua une *momaria*, dont le sujet était Jason à la conquête de la Toison d'or. Pendant le banquet, on apporta six bassins contenant 4000 ducats, portion de la dot de la mariée, ce qui, remarque plaisamment Sanudo, « est bien quand on peut le faire » (3). Une autre fête, où François Cherea joua une comédie intitulée l' *Aveugle*, fut organisée par les compagnies des Valeureux (1525) chez Quirini Stampalia à Santa Maria Formosa, pour les noces d' un Quirini avec une Mocenigo. Et l' on prenait tant de plaisir à ces divertissements qu'on vit en cette circonstance les Valeureux, pendant les huit jours qui précédèrent la solennité, porter un habit d'écarlate (4).

A l' époque où Venise, après la ligue de Cambrai, soutenait une lutte désespérée pour recouvrer ses pro-

---

(1) Sanudo, t. VI, p. 40.
(2) Id. t. VI, p. 20.
(3) Id. t. VII, p. 79.
(4) Id. t. XXXVII, p. 237.

vinces, Sanudo, décrivant les fêtes d'alors, rapporte avec le plus grand soin que plusieurs étaient d'avis que l'argent dépensé en passe-temps eût été mieux employé « à la guerre ». Mais il y avait eu un jour terrible, où la ville avait perdu sa gaîté habituelle. Le 15 mai 1509, après la déroute de Ghiara d'Adda, le Bucentaure conduisit encore le Doge aux épousailles de la mer, « mais tous pleuraient, on ne voyait personne sur la » place, le Doge ne disait mot et demeurait comme » mort et triste (1) ». Le vicentin Da Porto, écrivant, le 1er mai, à Savorgnano, disait que « l'on n'entendait » plus, la nuit sur les lagunes endormies, les symphonies, » qui toujours en cette saison retentissent de toutes » parts dans la ville, à la grande satisfaction des habi- » tants (2) ». Venise sortit victorieuse de cette épreuve et retrouva sa gaîté. Le 26 juin 1514, pendant la guerre qui devait se terminer l'année suivante par l'heureuse journée de Marignan, « la terre était en fête » pour le mariage de Benoît Grimani avec la fille du patricien Victor Pisani. Une troupe de compagnons de la Calza prépara une embarcation avec drapeaux et tillacs des galères, puis ayant disposé une construction de planches, et recouvert de tapis les places réservées aux femmes, elle y servit un souper de gala, après lequel commencèrent les danses. L'embarcation, ainsi parée et pavoisée, parcourut tout le Grand Canal, suivie d'une nombreuse flottille de gondoles, au milieu des acclamations des curieux qui se pressaient aux fenêtres. Plusieurs autres compagnons de la Calza ornèrent avec le même luxe une seconde embarcation, traînée par six barques, y plantant un étendard aux armes du doge Foscari. Les ambassadeurs de France et de Ferrare y montèrent, et prirent part aux danses, qui durèrent une

---

(1) Sanudo, t. VIII, ch. 213.

(2) Da Porto, *Lettere storiche dall'anno 1509 al 1513*, Venise, Alvisopoli, 1832.

grande partie du jour suivant (1). En 1519, à un dîner de noces dans la maison Grimani, on compta plus de trois cent-cinquante invités, parmi lesquels le neveu du duc de Saxe (2); et cette même année, au mariage d'une nièce du doge Venier avec un Jean-Baptiste Grimani, s'introduisit pour la première fois l'usage des témoins (3). En 1524, fut célébré solennellement le mariage de Vienna, nièce du doge Gritti, avec Paul Contarini dagli scrigni (coffres-forts). Le doge, vêtu de velours cramoisi et entouré de la Seigneurie, reçut dans son palais l'époux et toute sa famille. Le lendemain la salle des Pregadi s'ouvrit pour un bal, qui se termina par un repas somptueux. Le jour des noces, cent dames parées de colliers d'or, de perles et de bijoux accompagnèrent à l'église de Saint-Marc la fiancée, vêtue de velours rose, et le fiancé en habit noir. En tête des dames marchaient les serviteurs avec des torches, les trompettes, les capitaines et les officiers. Les conseillers et les procurateurs prirent place dans le chœur. L'église, comme la place, était comble. La messe solennelle terminée, les dames, sortant par la grande porte, défilèrent le long des Procuraties, puis entrèrent au palais. Là fut servi un dîner, auquel avaient été également priées six femmes du peuple. Après le banquet, la mariée, au moment de se retirer, se jeta en pleurant aux pieds du doge; puis, toujours accompagnée du même cortège, elle monta sur le Bucentaure, où commencèrent les danses. Aux accords de la musique et au bruit de l'artillerie, la nef dorée parcourut le Grand Canal jusqu'à la maison de Contarini aux SS. Gervais-et-Protais, ornée du haut en bas de tapis et de tentures. Dans la salle et dans les appartements, éclairés de mille torchères,

(1) Sanudo, t. XVIII, ch. 168.

(2) Id. t. XXIV, ch. 196.

(3) Ce furent Antoine Bernardo et Frédéric Contarini. Sanudo, t. XXIV, ch. 343.

commencèrent aussitôt les danses. Parmi les cadeaux que les témoins offrirent à la mariée, on remarquait celui de Bernard Cappello : une grande corbeille d'argent renfermant une zibeline embaumée, qui avait autour du cou une chaîne d'or (1).

Le besoin de célébrer les noces avec pompe, ne devait guère être contrarié par les décrets des Dix. En effet, au mois d'avril 1507, un Priuli, banni de Venise, épousa à Mestre la nièce de la reine de Chypre; une fille de Georges Cornaro, et un grand nombre de patriciens, entre autres les deux procurateurs Thomas Mocenigo et Dominique Trevisano, prirent part aux fêtes nuptiales (2).

Le luxe immodéré de cette époque se réfléchit, comme en un miroir, dans les « Diarî » de Sanudo. Ce journal est vraiment une source précieuse pour quiconque veut dépeindre les hommes et les choses d'alors (3).

Ce n'est pas seulement chez les patriciens, mais encore dans les familles des Secrétaires, noblesse de second rang, que les mariages se célébraient avec un grand faste. Morelli nous fournit sur ce point quelques détails, d'après un manuscrit inédit, qui renferme les mémoires de la famille Freschi appartenant à l'ordre des Secrétaires. L'auteur du manuscrit raconte que, en 1497, David Freschi était pour prendre femme, et que ses parents avaient revêtu la robe rouge des pratriciens avec l'étole de velours noir, comme faisaient les gentilshommes. La fiancée portait une robe à longue traîne en drap de soie blanche, avec manches ouvertes, descendant jusqu'à terre, un bandeau orné de perles sur le front, un collier et un corsage étincelant de pierres précieuses. Le manuscrit parle encore des musiciens qui précédaient le cortège, des cadeaux du Doge, des ré-

---

(1) Sanudo, t. XXXVII, 267, 269, 274, 282.

(2) Id., t. VII, 17.

(3) L'édition des fameux *Diarî*, si ardemment désirée et dont on n'espérait pas pouvoir venir à bout, est en cours de publication, grâce à la Commission vénitienne d'histoire nationale.

jouissances, des chants, des fêtes et des festins. En 1504, Samaritana Freschi épousait un bourgeois de Venise, et alors, mêmes cérémonies, mêmes banquets, mêmes danses et concerts. La fiancée fut menée en visite chez le Doge, usage aboli pour les mariages des nobles en 1501, et, précédée de joueurs de fifres, fut accompagnée à l'autel par vingt matrones. Elle portait une double robe de velours cramoisi, avec gorgerette et manches tissues d'or, des perles et des bijoux, et un bandeau doré lui entourait la tête (1).

Cet éblouissant apparat, ces cérémonies si nombreuses et si multipliées étouffaient, pour ainsi dire, les sentiments intimes, les douces et tranquilles expansions du cœur. Le mariage était une sorte de fête publique ; souvent négocié par une tierce personne, il était publié, comme un édit, dans la cour du palais du doge (2). Magnifiquement parée, au bruit des instruments de musique, parmi les félicitations des parents et amis, la jeune fille marchait à l'autel sans avoir senti battre son cœur pour celui qui devait partager avec elle les joies et les peines de la vie. Cette absence d'affection dans le mariage, traité comme une affaire de convenance ou d'amour-propre, fut le premier germe de la dissolution de la famille et de la décadence qui suivit (3). Dans les mémoires du temps, il n'est question que des fêtes, des tournois, des bals, des parures à l'occasion des noces ; l'amour, la vertu et la beauté de la jeune fille y entrent à peine en seconde ligne.

Les bons et vieux usages ne subsistèrent que parmi le peuple ; celui-ci célébrait aussi les mariages par de

---

(1) Morelli, *Operette,* Venise, MDCCCXX, vol. I. p. 149 et suiv.

(2) Sansovino, liv. X.

(3) Ce sont là malheureusement des abus de tout temps et de tout pays. Guichardin, dans ses Souvenirs, parle du mariage, comme d'une affaire où il ne faut considérer que la dot et les relations sociales et politiques.

grandes réjouissances, mais laissait au cœur la liberté du choix.

Dans le mariage on invoquait, comme des augures propices, le ciel et le sort, avec mille pronostics et mille oracles d'amour (1). Aux fêtes populaires, appelées dans le dialecte *Sagre*, les jeunes filles se laissaient suivre par les jeunes gens, lesquels commençaient à rôder sous les fenêtres de la belle, et à lui envoyer des billets doux et de brûlantes déclarations avec chant, toujours cher aux amoureux (2). Les rudes et vigoureux ouvriers de l'Arsenal, quand ils courtisaient une jeune fille, s'endimanchaient. se parfumaient, s'habillaient de velours (3). Si le jeune homme s'apercevait qu'il ne déplaisait pas, il sollicitait des parents de la

---

(1) De Gubernatis, *Storia comparata degli usi nuziali in Italia*, liv. I, ch. III, Milan, 1878.

(2) Certains refrains populaires sont vraiment des plus gracieux. Nous en donnons deux ici; malheureusement ils perdent toute leur saveur en perdant le charme du dialecte, tendre, doux, harmonieux. Le suivant est un chant d'amour : « Je dis bonsoir à cette maison, » au père et à la mère et à tous ceux qui l'habitent ! Mais parmi » vous, dans cette maison, est Marie, ma bien aimée. Je passe par ici » et ne la vois pas; elle est dans son lit, et moi je tremble de froid : » elle est dans son lit, et moi je suis baigné par la pluie ».

Voici un autre chant, qu'on appelle *sérénade ;* le thème est toujours le même :

» Viens, ma chérie, à la fenêtre, montre-toi au balcon ; accorde-» moi quelques instants pour causer avec toi. Viens, ô ma belle, à la » fenêtre : c'est ton amant qui t'appelle, celui qui t'aime et qui te » porte tant d'amour. Je suis sous ton balcon, les mains jointes : » viens, viens, ô mon amour, ne me fais pas attendre plus longtemps. » Viennent les éclairs et le tonnerre, je ne les crains pas. Dès lors » que je suis sous ta fenêtre, il ne me semble pas que je puis » mourir ».

(3) Quando che un Castelan xe inamorato
Et se ne ua su la gamba pulio,
Co la so miecra e rizzi petenao,
De pano fin e de ueluo vestio,

demoiselle la permission de lui faire la cour et, au bout d'un certain temps, les deux familles se réunissaient dans un repas, où se faisait la demande officielle Après la demande, l'engagement, qui consistait en une bague d'or, donnée en signe d'affection par le futur. Il y avait ensuite échange de cadeaux : le fiancé donnait à la jeune fille une fouace à Pâques, un gâteau d'amandes et de moutarde à Noël, le jour des morts des sucreries appelées *fave*, le jour de la Saint-Martin des châtaignes, à la fête de saint Marc un bouton de rose, et la jeune fille, de son côté, offrait des écharpes de soie, des épingles, des mouchoirs brodés, etc. (1). Le préjugé s'y mêlait pour sa part, et certains cadeaux n'étaient pas permis, tels que les peignes qui étaient des objets de sorcellerie, les livres et les images de Saints qui occasionnaient des désagréments, les ciseaux, emblème des méchantes langues, et les épingles, qui signifiaient quelque chose de piquant (2). Le fiancé choisissait parmi les siens le « témoin de l'anneau », lequel devait envoyer à la fiancée, en même temps qu'une boîte de dragées, un bouquet de fleurs artificielles et un présent d'or, six bouteilles de vin de Malaga et de Chypre et six de rossolis pour le festin des noces. C'était à lui, en outre, de donner le pourboire au bedeau et quatre cierges à l'église, où se célébrait le mariage, qui avait lieu presque toujours le dimanche (3). La jeune fille en robe de mariée, se rendait à la chambre de son père, se mettait à genoux et lui demandait en pleurant

---

Co la so cinque dea perfumegao,
Che 'l sa da bon a la lontana un mio,
Tanto galante, ch' el no par de queli,
Che dopra in Arsenal pala e scarpeli.

Naspo bizaro d'Alexandre Caravia, à Venise, chez Domenico Nicolino, MDLXV, c. II.

(1) Bernoni, *Trad. pop.*
(2) Id. ibid.
(3) Id. ibid.

sa bénédiction; puis, accompagnée de ses parents, elle se dirigeait vers le temple et, la cérémonie terminée, retournait à la maison, où l'on servait des rafraîchissements. Vers le soir avait lieu le banquet, après lequel la mariée avec le témoin ouvrait les danses (1).

Ces usages, encore aujourd'hui en vogue parmi le peuple, doivent remonter à une époque éloignée, car plusieurs ont fait la matière de chansons, de proverbes et de légendes (2).

Dans les familles patriciennes, les naissances et les baptêmes étaient l'occasion de magnificences égales à celles des mariages; aussi, en 1537, pour obvier aux dépenses excessives, fut-il défendu par le Sénat aux femmes, tant de la noblesse que de la bourgeoisie, de recevoir des visites pendant leurs couches, leurs parents ou alliés exceptés, sous peine d'une amende de 30 ducats. Une amende de 10 ducats était infligée aux sages-femmes qui n'avaient pas, dans un délai de trois jours, notifié à l'administration des « Pompe » le nom et le domicile du mari. Le notaire, pour s'assurer de l'observation de la loi, ordonnait au capitaine et aux employés des Pompe de visiter les maisons; ils avaient le droit d'entrer dans les chambres et notamment dans celle où se trouvait l'accouchée. Les nobles et les bourgeois, qui s'y seraient opposés, étaient passibles d'une amende de cent ducats : les hommes du peuple encouraient la peine de la prison, du bannissement et des galères (3). Mais avant qu'on eût songé à établir ces prescriptions, froidement accueillies comme tant d'autres, le luxe avait pu donner carrière à toutes ses fantaisies. La chambre de l'accouchée, où étaient reçues les

---

(1) Bernoni, *Trad. pop.*

(2) Les femmes du peuple racontent encore des légendes fantastiques sur les mariages. V. Bernoni, *Leggende popolari veneziane*, I, II, III, Venise, 1873.

(3) Arch. d'Etat — Pregadi, 15 octobre, 1562.

dames, parentes et amies, était parée, avec une magnificence extraordinaire, de tableaux et de sculptures, d'ors et d'argenteries (1). Les chemises étaient tout en broderies, les bordures des draps tissues d'argent et de soie (2).

Dans les premiers siècles, on n'administrait aux enfants le baptême, qui alors se faisait encore par immersion, que longtemps après leur naissance, quelquefois même au bout de plusieurs années. Plus tard les nouveau-nés, couverts de bijoux, étaient portés au baptême sur des chars et sur de riches baldaquins (3), et les parrains, dans certains cas, n'étaient pas moins de cent-cinquante. Ensuite le père, accompagné de témoins, se présentait devant les Avogadors et déclarait avec serment le jour de la naissance et le nom de l'enfant (4). Un arrêté du Conseil des Dix, pris le dernier jour d'août 1506, obligeait en outre tous les curés de Venise, sous peine de bannissement à perpétuité, à déclarer, dans un délai de trois jours, les enfants nobles qu'ils avaient baptisés (5). Les naissances et les noms étaient inscrits sur le livre d'or (6).

Quant aux funérailles, Sansovino raconte qu'on ne pouvait rien voir de plus magnifique. Dans les premiers temps on entourait la mort de cérémonies sévères; on donnait l'extrême-onction au mourant étendu

---

(1) Sansovino, X. — Casola, ouvr. cité.

(2) Arch. d'État — Sénat, 7 décembre, 1542.

(3) Arch. d'État — Pregadi, 15 oct. 1562.

(4) Ibid. — Avogaria del Comune, Naissances.

(5) Sanudo, t. VI, c. 186.

(6) Quant aux enfants de la bourgeoisie et du peuple, les magistrats institués en 1537 pour réprimer les blasphèmes et chargés en outre de plusieurs fonctions délicates, statuèrent que les curés n'inscriraient parmi les enfants légitimes que ceux qu'ils sauraient pertinemment nés de parents mariés, exigeant en cas de doute la preuve du mariage. Cecchetti, *La Republica di Venezia e la Corte di Roma*, V. I, § 4, A.

par terre sur la cendre, on enveloppait son corps dans un linceul et on le couvrait de laine, réservant la soie ou les autres étoffes précieuses pour ceux-là seulement qui avaient, pendant leur vie, rempli les charges publiques (1). Mais peu à peu les funérailles perdirent à leur tour tout caractère triste et sombre. On transportait processionnellement le patricien décédé dans l'église, où était la sépulture de sa famille. En tête du cortège marchaient les porte-bannières des Confréries, puis venaient les prêtres avec les étoles de différentes couleurs, selon les congrégations. Ensuite s'avançaient, gonfalons en tête, au milieu d'un nombre infini de torches, les membres de la Confrérie à laquelle appartenait le défunt, puis les capitaines de mer et les marins deux à deux avec un cierge à la main, puis les frères lais nommés « gesuati ». Au milieu, à la lueur des nombreux cierges, s'avançait la bière, portée par huit personnes, avec le mort richement habillé de drap d'or. Derrière le cercueil marchaient d'autres « gesuati », puis les serviteurs en livrée de deuil, puis les « pinzocchere (2), sorte d'ermites, puis d'autres membres des Confréries, habillés de différentes couleurs, avec bâtons et torches. Enfin, une troupe d'enfants des hôpitaux des Incurables et des SS.-Jean-et-Paul, et la foule du peuple. Le cortège traversait ordinairement la place de Saint-Marc et le Rialto.

Jusqu'au XIIIe siècle on enterra les morts sous le

---

(1) Un décret du Conseil des Pregadi, de 1334, porte : *quod cadavera mortuorum non deferantur ad sepulcrum induta alio indumento quam stamineo, in pœnam librarum quinquaginta exceptis palatio serenissimi ducis, doctoribus, juristis, equitibus, et medicis.*

(2) Il y avait sous le portique des églises, vers le XIIIe siècle, d'étroites cellules où se renfermaient des fanatiques qu'on appelait *recluses* ou ermites. Quand on démolit les portiques des églises, les recluses se transformèrent en béguines *(pinzocchere)*, qui avaient pour but principalement d'accompagner les trépassés à leur dernière demeure.

portique des églises; dans la suite le gouvernement autorisa les grands à inhumer leurs parents dans les églises mêmes. Les parents du défunt, dont le corps était descendu dans le tombeau, poussaient des cris, comme cela se voit encore en Orient, en s'arrachant les cheveux. Dans les siècles qui suivirent, les parents tendaient de noir leur palais; ils sortaient le jour d'après l'enterrement, en longs habits de deuil, et se présentaient au palais Ducal et au Rialto, pour y recevoir les condoléances du Doge et de leurs amis.

A la mort du Doge, de la Dogaresse, des Procurateurs, du Grand Chancelier, la pompe était encore plus grande. Le portrait du doge défunt, magnifiquement habillé, était exposé sur un catafalque dans la salle du Piovego, où il restait trois jours, gardé par deux nobles vêtus de rouge et par les chanoines de Saint-Marc. De splendides funérailles furent faites au doge Lorédan. Toutes les cloches de la ville sonnèrent le glas, les boutiques furent fermées et la mort du prince solennellement annoncée sur tout le territoire de la République. Vingt-deux gentilshommes veillèrent à la garde du corps, vêtus d'écarlate. Les Confréries précédèrent le cercueil avec 119 gonfalons, et le cortège fut suivi par les magistrats, par les patriciens, les marins, la maison du doge, etc. (1).

Les premières funérailles solennelles d'une dogaresse, morte du vivant de son mari, furent, suivant les chroniques, celles de Thadée Michiel, épouse de Jean Mocenigo (23 octobre 1749). On plaça, dans l'église de Saint-Géminien, le corps revêtu du manteau d'or, avec un grand voile sur la tête et le petit bonnet ducal. Le lendemain, il fut transporté à l'église des SS.-Jean-et-Paul, lieu de la sépulture, avec accompagnement de tout le clergé, des ordres religieux, des congrégations, des chapitres de Saint-Pierre et de Saint-

(1) Romanin, *Stor. Doc.*, vol V, p. 339 et suiv.

Marc, des cinq confréries des « Battudi » (1), des trois ordres des « Pinzocchere », de la Seigneurie, des ambassadeurs et de quelques nobles. On avait disposé dans l'église le catafalque réservé aux doges ; cent marins entouraient le cercueil. Le corps de la dogaresse, après avoir été embaumé, devait rester trois jours exposé dans la salle du Piovego : d'après le cérémonial usité au XVe siècle, lorsque la princesse faisait son entrée au palais, comme pour lui rappeler la caducité des grandeurs humaines, on lui adressait ces paroles : « De » même que Votre Sérénité est venue vivante en ce » lieu pour prendre possession du palais, ainsi je vous » fais entendre et savoir que, lorsque vous serez morte, » on vous enlèvera la cervelle, les yeux et les entrailles, » et vous serez apportée en ce lieu où vous devrez » rester trois jours avant d'être inhumée. »

La République rendait encore de grands honneurs funèbres au ministres des potentats étrangers. En 1497, l'ambassadeur de Ludovic le More étant décédé, la Seigneurie « ordonna » que le lendemain matin « fus- » sent sonnées doubles cloches à Saint-Marc » et décréta en collège de « lui faire honneur par ses obsèques » (2). Et la pompe déployée à son enterrement surpassa de beaucoup tout ce qu'on avait vu jusque-là.

Nous pouvons donc conclure que le cérémonial même des funérailles, était une manifestation de l'orgueil de caste, plutôt qu'un signe de deuil, et servait bien plus à glorifier les vivants, qu'à honorer les morts.

---

(1) Les Confréries des Battudi (*Battutorum Scholæ*) furent établies vers la fin du XIIIe siècle et les membres s'en allaient par la ville *facie velatâ, dorsoque ad modestiæ modum nudato*, se frappant en esprit de pénitence avec des courroies et avec certains autres instruments nommés *scopaie*.

(2) Sanudo, t. I, c. 555-561.

CHAPITRE IX.

Les festins et les réunions.

L'art et le bon goût étaient des hôtes aimables qu'on accueillait partout. Les mœurs devenaient de plus en plus raffinées, et le souvenir des mâles et austères générations, nées dans l'intervalle des croisades et de la guerre de Chioggia, s'affaiblissait de jour en jour. La munificence des riches ne se bornait pas à la construction des palais, aux représentations publiques, aux cérémonies nuptiales ou funéraires, mais pénétrait dans les habitudes intimes, dans les distractions privées. On était prodigue au dehors, mais sans être économe à la maison. Dans les salons dorés, dans la cour des palais on préparait des représentations scéniques avec un souci extraordinaire des accessoires, on donnait des festins et des banquets avec un faste princier. Le bal, auquel assistaient les cardinaux et les prélats déguisés (1), n'avait pas alors les formes rigoureuses de l'étiquette moderne; c'était un plaisir plus naturel et souvent les femmes dansaient avec les femmes et mêmes les hommes et les femmes seuls (2). Les danses à la *gaillarde* et

(1) Sanudo, t. LII, c. 192.

(2) Gregorovius, *Lucrezia Borgia*, I, 11, Florence, Le Monnier, 1874.

du *chapeau* étaient à la mode. Dans la première, les danseuses étaient entourées d'un cercle de spectateurs, qui les engageaient de la voix et en criant, à oser faire des sauts élégants, des pas artificiels, des conversions rapides, des poses et des maintiens de toute sorte, en frappant du pied la terre de temps en temps (1) La danse du *chapeau* était une sorte de contredanse, qui, d'ordinaire, terminait les fêtes, comme celle de la *torche* citée dans un sonnet du Tasse. Dans la danse du chapeau les danseurs se tenaient assis en rond; la dame invitait l'homme à danser, et ils échangeaient le bonnet qu'ils avaient sur la tête (2). Les danses en général et en particulier celle du chapeau sont sévèrement jugées par Zuccolo et Garzoni. Mais on ne voit pas en quoi consistait l'immoralité de ce que ce dernier appelle « la honte du christianisme » (3). Car les danses du XVe et du XVIe siècles étaient des pas, des tours, des sauts, des entrechats, des promenades, des révérences, mais le cavalier toujours d'un côté, la dame de l'autre, et c'était beaucoup quand ils pouvaient se toucher la main. André Calmo, dans ses Lettres amusantes (4), donne les noms bizarres de quelques-unes de ces danses. Souvent elles tiraient leur nom des divers couplets de la chanson.

Une fête dans les appartements vénitiens aux murs recouverts d'or, de tapisseries, de glaces de Murano, devait être évidemment féérique. Velours et soies de toute nuance, robes et coiffures bizarrement agencées et pierreries étincelaient à la lumière de mille flambeaux. Nous parlerons plus loin des grandes réceptions que donnait l'État en l'honneur des rois, des princes, des ambassadeurs, et qui étaient, pour ainsi dire, l'apo-

---

(1) *La pazzia del ballo composta per M. Simeon Zuccolo de Cologna*, Padoue, MDXLIX, p. 20.

(2) Ibd. p. 28.

(3) Garzoni, *Piazza Universale*, p. 452, Venise, 1587.

(4) Calmo, *Lett.* publiées par Rossi, Turin, 1888.

théose de la République. Nous ne citerons ici, à titre d'exemples, que quelques fêtes privées La Giudecca était alors un lieu de joyeux rendez-vous. Sanudo parle, dans son journal, d' un grand festin de plus de trois cents couverts, qui eut lieu, en 1514, dans la maison Vendramin à la Giudecca, en l'honneur de la femme du capitaine général Alviano (1). En 1517, Gaspard della Vedova, secrétaire du Conseil des Dix, donna chez lui une fête, où l'on récita une espèce d'églogue, et où l'on servit aux invités, desquels étaient les Conseillers, un souper « excellentissime » composé de perdreaux, de faisans, d'huîtres frites, de massepains et confitures. Musique et chant, rien ne fut négligè pour distraire les convives « Et cela, il l'a fait, » ajoute malicieusement Sanudo, « par ce qu'il désire être Grand Chan- » celier » (2). Tant il est vrai que dans tous les temps les hommes ont toujours été les mêmes!

L'année suivante, une grande fête masquée fut donnée au palais Corner en l'honneur du cardinal Cybo. On y remarquait, outre Cybo, deux autres cardinaux, lesquels dansèrent, eux aussi, la danse du « cappello » (3).

Les compagnons de la *Calza* contribuaient largement au succès des fêtes publiques et privées, nous en avons la preuve à chaque page de Sanudo. Citons le passage relatif à la fête que les Compagnons dits *Ortolani* organisèrent chez les Pisani à San-Paternian (1518), où plusieurs patriciennes, qui avaient préparé leurs robes en brocart d'or et d'argent, furent obligées de revêtir des toilettes moins tapageuses (4). Ces mêmes Ortolani fêtèrent, en 1521, Pierre-Antoine de San Severino, prince de Bisignano, lequel avait demandé à entrer dans leur compagnie, par une soirée et un souper « honoratissimes » dans la maison Venier à Sant'Angelo

(1) Sanudo, t. XVIII, p. 133.
(2) Id., t. XXIII, p. 337.
(3) Id., t. XXVI, p. 30.
(4) Id., Ibid. p. 151.

sur le Grand Canal. Le vestibule, les appartements, le portail de la maison étaient recouverts de tapisseries et de tableaux. A l'endroit, où le prince devait s'asseoir, on étendit un magnifique drap d'or. Sur une console était rangée la vaisselle d'argent évaluée à cinq mille ducats. On remarquait au nombre des invités les plus belles patriciennes que Venise comptait alors, toutes en robes de soie lamées d'or. Le prince, beau, gracieux et « facile à s'éprendre », dansa jusqu'à une heure avancée. Puis les musiciens et les bouffons, costumés de la façon la plus étrange, annoncèrent le moment du souper. Le prince, avec douze personnes de sa suite, s'assit à une table à part et fut servi par les compagnons mêmes de la Calza, car alors on ne croyait pas déroger en servant les grands à table. Il y eut vingt-deux plats, composés de paons, faisans, perdreaux, coqs de bruyère ; chaque plat était précédé de deux serviteurs qui portaient des torches ; le pain, les huîtres, les flambeaux étaient dorés (1).

Le siennois Alexandre Sansedoni, qui vivait vers la moitié du XVIe siècle, et était estimé comme homme de lettres, parle d'une fête qui fut donnée, le 1er août 1552, à la Giudecca, par le cardinal Marino Grimani, patriarche d'Aquilée, en l'honneur de Ranuccio Farnèse, neveu du Pape. Au bruit des pétards et aux accords des fifres et autres instruments de musique, venaient aborder au quai les barques des gentilshommes, dorées, chamarrées de velours, surchargées de franges, de houppes, de festons de toute sorte. Les salons, tendus de riches étoffes constellées d'or, de tableaux, de tapisseries, brillaient de mille feux et offraient un spectacle enchanteur. Douze gentilshommes, en costume pittoresque de marins, satin vert doublé d'armoisin rouge, avec bonnet et plumes de mêmes couleurs, sortirent d'une pièce, donnant chacun le bras à une dame en

(1) Sanudo, t. XXIX, p. 329.

robe blanche. Dans la cour, où étaient réunies plus de trois mille personnes, un Turc ravit, étonna les spectateurs par des tours aussi ingénieux que difficiles. S'il faut en croire Sansedoni, le bateleur brisa, à force de poignet, un pilon de bronze, tint en équilibre trois épées appuyées de la pointe sur son front, soutint de la bouche, droite en l'air, une poutre que six hommes avaient peine à soulever. Au haut d'un clocher avait été attachée une corde, sur laquelle plusieurs grimpaient et glissaient avec beaucoup d'adresse, en faisant divers exercices de gymnastique. Dans le canal de la Giudecca se pressaient, pour voir ce spectacle et les régates, plus de trois mille gondoles, remplies de dames, de serviteurs, de patriciens vêtus d'habits éclatants d'or et d'argent. Ce dut être un spectacle féérique. Quand arriva l'heure du dîner, une table de cent couverts avait été préparée. Des valets de chambre, avec bassins et aiguières d'argent ciselés en arabesques, donnèrent l'eau pour les mains. Le repas, qui dura quatre heures et où furent servis quatre-vingt plats, fut égayé par la musique et les lazzis des bouffons. Puis parurent encore quatre masques, bizarrement vêtus d'une tunique de satin blanc et d' un scapulaire d'argent, tenant à la main un panier rempli de jolis ouvrages de patience de religieuses, qu'ils offrirent aux dames. Lorsque, vers la fin du dîner, on ouvrit les pâtés, il en sortit une foule d' oiseaux qui s'envolèrent à travers la salle, ce qui produisit un agréable désordre, car c'était à qui en attraperait un. Enfin les danses commencèrent, et lorsqu'ils prirent congé, les invités furent reconduits aux gondoles avec un nombre infini de torches (1).

Dans les festins ordinaires les bourgeois de Venise avaient l'habitude de dépenser quatre ou cinq cents ducats (2). Mais dans les banquets on est étonné de la

---

(1) Lettre de M. Alexandre Sansedoni à madame Isifile Toscani. *Per nozze Sansedoni-Tolomei,* Sienne, 1868.

(2) Arch. d'État. — Sénat, 9 janv., 1488. *Provvedimenti su pompe.*

variété et de la profusion des mets, qui ne devaient pas seulement chatouiller le palais, mais flatter encore les yeux des convives (1). Quand les rapports avec l'Orient furent devenus plus étroits et plus fréquents, l'usage des épices se généralisa, et les mets s'assaisonnèrent avec la cannelle, le poivre, les clous de girofle, la noix muscade, le gingembre, etc. (2). Les Vénitiens tiraient du Levant mille produits recherchés, qu'ils revendaient ensuite aux villes de la haute Allemagne, et ce commerce était si actif qu'on transportait des lagunes en Occident jusqu'au jus de citron en baril (3).

Les richesses s'étant accrues, les palais à leur tour exigèrent des mets de plus en plus délicats (4). On servit sur les tables les poissons les plus exquis et les plus rares de l'Adriatique (5), et la poissonnerie du

---

(1) Il est curieux de remarquer l'analogie, qui existe, même sur ce point, entre Venise et l'ancienne Rome. En 189 av. J-C., l'armée victorieuse ramena d'Asie avec elle toutes les séductions de la mollesse étrangère. Tite-Live écrivait : « Luxuriae enim peregrinae origo ab « exercitu asiatico invecta in urbem est : ii primum lectos aeratos, « vestem stragulam pretiosam, plagulas et alia textilia, et, quae tum « magnificae suppellectilis habebantur, monopodia et abacos Romam « advexerunt : tunc psaltriae sambucistriaeque, et convivalia ludionum « oblectamenta addita epulis : epulae quoque ipsae et cura et sumptu « maiore apparari cœptae : tum coquus, vilissimum antiquis mancipium « et aestimatione et usu, in pretio esse ; et, quod ministerium fuerat, « ars haberi coepta : vix tamen illa, quae tum conspiciebantur, semina « erant futurae luxuriae » (III, 39).

(2) Dall'Horto (*Historia dei semplici aromati*, Venise 1696), énumère toutes les drogues qu'on apportait des Indes Orientales.

(3) Arch. d'État – Sénat Mar. 1601, F. 151 ; 1602, 14 mars, F. 163.

(4) Il existe aux Archives d'État un curieux petit livre de comptes d'un anonyme de 1460. Celui-ci inscrivait au jour le jour les menus de ses repas. On lui servait le même jour à diner : « latuca — burago — caules — pomes — amygdalae — caseus — caro bovina — caro vitulina — pario pullorum — pisces arbores — pisces ophini ». (Busta 134, *Miscellanea*, Atti diversi, ms.).

(5) D'après Constantino Cesare, *De li scelti e utilissimi documenti*

Rialto, établie en 1332, ne suffisant plus, on installa un second marché au poisson à l' extrémite du Môle et au-dessous de la Monnaie, ce qui fit donner au pont, qui conduit au jardin royal actuel, le nom de « Ponte della Pescaria » (1). Il y avait aussi des boucheries à Saint-Marc, mais le principal marché de ce genre se trouvait au Rialto, dans la partie restée intacte de la grande maison des trois frères Quirini. On sait que cette habitation fut démolie aux deux tiers, lorsque les frères Marc et Pierre furent accusés d'avoir trempé dans la conjuration de Baiamonte Tiepolo (2). La partie de cette grande Maison, que possédait le troisième frère Jean, fut respectée et devint plus tard propriété de la Ville (3). En 1339, les boucheries qui étaient près de l' église de Saint-Jean au Rialto (4), furent transférées dans la grande Maison des Quirini, qui fut depuis appelée par le peuple « Stalon », et finit par devenir le marché à la volaille. La consommation des victuailles devait être considérable (5), s' il est vrai, comme le dit Sansovino, qu' on vendait chaque semaine 500 bœufs, 250 veaux, et un nombre incroyable de chevreaux et de volailles (6). Sanudo rapporte que

---

de l'Agricoltura, trad. par M. Nicolò Vitelli, (Venise MDCLII), les poissons que l' on mangeait le plus à Venise, étaient la dorade, l' alose, l' anguille, le thon, le goujon, le meunier, l' esturgeon, la carpe, les squilles, etc.

(1) Tassini, *Curiosità veneziane*, t. II p. 57 Venise, 1863.

(2) Arch. d'État — Conseil des Dix, Décret du 5 nov. 1310.

(3) Fulin, *La Casa grande dei tre fratelli Querini.* — (*Archivio Veneto*, t. XI, 1re partie, 1876).

(4) Cicogna, *Iscrizioni*, III, 40.

(5) Dans la *Cronologia veneta*, imprimée à Trévise en 1649 (éd. Siméon da Ponte), l'auteur estime que Venise consommait annuellement 634, 888 boisseaux de blé. On tuait 520 boeufs la semaine, il y avait 200 fruiteries et 54 auberges. V. dans le *Saggio sui prezzi*, etc., de Cecchetti, le prix de certaines denrées alimentaires dans la seconde moitié du XVe siècle.

(6) Sansovino, I, VIII, p. 316.

l' on servait couramment dans les banquets d' apparat perdreaux, faisans, paons, pigeons et tout ce qu' on peut donner (1). Une quantité extraordinaire de légumes et de fruits était apportée non seulement de la terre ferme, mais encore des potagers de la Giudecca et des îles verdoyantes qui entourent Venise, ville où, suivant l' expression de Sanudo, rien ne poussait, mais où l' un trouvait tout en abondance (2). Afin d' éviter toute supercherie, le gouvernement avait soin de fixer les prix, et, dans ce but, il y avait des agents spéciaux qui avaient mission de faire justice à qui le demandait, et de veiller à ce qu' on donnât exactement à chacun ce qu' on lui vendait, sans fraude et préjudice (3). On servait aussi beaucoup de sauvagine dans les dîners, car les Vénitiens, fidèles aux traditions du temps passé, (4) étaient passionnés pour la chasse. Ils avaient à cet effet de petites barques, appelées *fisolare*, du nom du grèbe oreillard, oiseau plongeur, qu' on appelle en dialecte vénitien *fisolo*, et ils allaient dans les vallées chasser les oiseaux aquatiques. Alors, sur les bords de l' eau, s' élevaient de vastes forêts et des sapinières, lesquelles offraient un asile à un grand nombre de ces oiseaux, comme les courlis, les harles, les grèbes, les judelles, les monettes, les canards siffleurs, les pies,

---

(1) Sanudo, t. LVII, p. 192.

(2) Id. *Cronachetta*, p. 48.

(3) Id. ibid. p. 49.

(4) Au moyen âge, les nobles, en Italie et en France, passaient la plus grande partie de leur temps à la chasse. Gaston Phoebus, l' un des preux chevaliers de cette époque, disait . « *En chassant, on évite* « *le péché d'oisiveté, car, qui fuit les sept péchés mortels, selon notre* « *foy, devrait êstre sauvé: donc bon chasseur sera sauvé* ». La chronique du Moine de Saint-Gall raconte que Charlemagne était un chasseur passionné. A Venise, avant l' invention de la poudre, la sarbacane semble avoir été d' un usage fréquent, car, dans les fouilles des quais et des fondations, on retrouve un foule de petites balles d'argile, grosses comme des noisettes.

etc. Les nobles allaient à la chasse en grand équipage avec une suite nombreuse, non seulement dans les vallées et les plaines du Trévisan, mais aussi dans les campagnes du Padouan, dans les bois du Vicentin et de l'Istrie. Les hures des sangliers, le bois des cerfs étaient attachés au-dessus des portes comme des trophées (1). On chassait encore ordinairement dans les villas avec les filets, avec la glu, avec la chouette, avec l'épervier, avec l'autour et le faucon (2).

Le luxe de la table et l'art de la bonne chère étaient très perfectionnés à Venise (3). Pour ouvrir l'appétit, on servait, comme hors-d'œuvre, des truffes, des huîtres, de salades de laitue et de carottes, des saucissons, du jambon et des viandes salées (4). Parmi les potages, Garzoni spécifie la soupe grasse et maigre, ou de câpres écrasées, ou dorée, ou anglaise, ou à l'oseille, ou d'autre sorte, le potage impérial ou napolitain (5). Parmi les mets les plus savoureux, Garzoni cite encore la mortadelle de Crémone, le cervelas de Milan, le fromage de Plaisance, les tripes de Trévise, les lamproies de Binasco, l'esturgeon de Ferrare, les saucisses de Modène, les pâtes de Gênes, les grives de Pérouse, les oies des Romagnes, les cailles de Lombardie, etc. (6). Sabellico parle d'un repas où

---

(1) Sansovino l. X, p. 454.

(2) Gallo, ouv. cité.

(3) Mais à côté de ces habitudes luxueuses, il y avait aussi des habitudes très modestes, même chez les patriciens. Dans un testament, de 1509, d'un Falier (*Arch. Notarile*) j'ai trouvé une note curieuse de ses dépenses journalières. Sans tomber dans une avarice sordide il vit avec la plus grande économie. Le 1er juin 1509, il n'achète qu'un peu de pain, des légumes, des oeufs et des cerises et ne dépense que 7 sous. Le 9 juin, il achète de la toile pour faire raccommoder ses caleçons, etc.

(4) Garzoni, *Teatro*, p. 586 et suiv.

(5) Id., ibid.

(6) Id., ibid.

l'on ne servit que du lait de buffle (*gobius niger*) (1). Les desserts étaient composés de fruits de toute sorte : amandes, cerises, potirons frits, poires musquées, abricots, melons, prunes, raisins, pêches, etc. Les Vénitiens avaient aussi des manières étranges de préparer les plats ; non seulement ils employaient le sucre pour toutes les sauces, excepté les sauces piquantes, et y ajoutaient des eaux de senteur (2), mais ils mettaient encore de l'or dans certains mets pour ragaillardir le cœur, pensaient-ils du moins (3). Outre les vins d'Orient, on buvait, aux banquets des riches, les vins de Hongrie, du Rhin, de la Moselle, d'Autriche, etc (4).

Sur les tables brillaient des candélabres d'or et d'argent à côté des surtouts chargés de friandises, des assiettes et des coupes finement ciselées et guillochées. Sur les crédences, exposées à l'occasion des dîners ducaux, figuraient une foule d'objets d'or et d'argent, admirables d'exécution (5). Mais, vers le commencement du XIVe siècle, les vases et les plats d'argile

---

(1) *Dialogo di tutte le cose notabili che sono in Venetia*, Venise, 1567.

(2) Lacroix, *Moeurs*, etc., p. 178.

(3) Viviani, *Trattato del custodire la sanità*, Venise, 1626, pag. 85.

(4) On trouve dans la *Nuova farmacopea universale* de Roberto James (Venise, Pezzana, 1758) les noms des vins usités bien longtemps avant la publication de cet ouvrage :

Dans un repas qui eut lieu, à l'occasion du mariage d'un Contarini avec une Civran, en 1775, on servit les vins suivants, comme l'indique une très curieuse gravure sur cuivre : Tokay — Cap de Bonne Espérance — Bourgogne — Champagne — Graves — Canaries — Rhin — Pazaret — Tintiglia di Rota — Malvoisie des Canaries — Malaga d'Espagne — Saragosse — Vermouth — Muscat des Canaries — Peralta — Setuva — Monte Moro — Rhum-Jamaïque — Bière anglaise — Palma — Hongrie — Madère — Ratafià de Grenoble — Chypre — Contralt — Picolit — Liban — Lunel — Saint-Laurent — Scopolo, etc.

(5) Rossi, ouv. cité, vol II.

furent revêtus d' une couche de terre blanche de Vicence, soumis à un bain de plomb brûlé avec tartre, avec sable et avec quartz (1), et rendus ainsi imperméables aux liquides. En 1446, le florentin Luca della Robbia éleva la céramique à une grande perfection. Bientôt la faïence, et notamment la faïence à reliefs repoussés fleurit aussi à Venise, qui se fit sous ce rapport une célébrité, et l' on vit sur les dressoirs des maïoliques rivaliser d' élégance avec les verres de Murano (2). A l' occasion on mettait encore des fontaines, des statuettes de sucre et autres ornements. Devant les tables étaient rangés des trépieds, des bancs. des sièges, des chaises ; et les serviettes se pliaient en forme de mitre, de turban, de couronne, de pyramide, etc. (3). La plupart du temps, les salles à manger et les tables mêmes étaient parées de plantes odoriférantes, au milieu desquelles, dans un bassin rempli d' eau, frétillaient des poissons de toute sorte. Aux branches, d' où pendaient des corbeilles argentées pleines de fruits, étaient attachés avec des faveurs de soie des levreaux, lapins et oiseaux (4) ; dans les repas on voyait les maîtres d' hôtel, les échansons, les valets donner l' eau pour les mains dans des coupes d' argent, présenter la serviette, servir à table, rincer les verres et découper (5). Nous avons, dans le *Trinciante* de Vincenzo Cervio, la description des repas des seigneur d' alors (6). Par exemple, pour le banquet servi à l' oc-

---

(1) Raffaeli, *Memorie ist., delle maioliche di Castel Durante,* p. 10.

(2) Lacroix, *Les arts au moyen âge,* Paris, 1879, p. 64.

(3) Garzoni, ouv. cité, p. 587.

(4) Le *Trinciante* de M. Vincenzo Cervio, augmenté et collationné par le chev. Reale Fusoritto de Narni, Venise, Varisco, MDXCIII, p. 50.

(5) Garzoni, ouv. cité, p. 587.

(6) On voit au palais Morosini à Santo-Stefano un tableau de l' école de Bassano, représentant les noces de Cana. L' artiste a copié un

casion des noces du prince de Mantoue (1581), après la représentation d' une comédie, on ouvrit une magnifique salle somptueusement parée. On accédait par cinq gradins à une table recouverte d' un baldaquin, sous lequel étaient assis les princes, les ducs et les cardinaux. Au milieu de la salle, cent grandes dames, richement vêtues, avaient pris place autour d'une table étincelante de cristaux vénitiens. Le repas se prolongea pendant trois heures. La première table se composait de trois plats avec échansons, et deux découpeurs, avec trois services d'office, et trois services de cuisine, c'est-à-dire deux de viande, et un de poisson, œufs et laitage La première table était recouverte de quatre nappes finement ouvrées. Comme premier service d'office, il y avait des salades énormes disposées en relief avec figures d' animaux faites de cèdre, des lettres de radis, des châteaux de raves, des murailles de citron ornées de fines tranches de jambon, de boutargue, de hareng, de thon, d' anchois, de câpres, d' olives, de caviar, de fleurs, et autres choses assaisonnées ; il y avait encore des pâtés de sauvagine figurant des lions dorés, des pâtés d' aigles noirs en pied, des pâtés de faisans, qui semblaient vivants. Des dragées dorées, semblables à des ferrets d' aiguillettes, pendaient tout autour de paons blancs environnés de la roue de leur queue, qui se dressaient comme s' ils étaient vivants, ayant au bec un parfum allumé et entre les pattes une devise d' amour. Il y avait encore trois grandes statues de massepain, hautes de quatre palmes chacune : l' une figurait le cheval du Capitole, d' après nature, l' autre un Hercule avec le lion, et une autre une licorne plongeant sa corne dans la bouche du dragon. La table était garnie de glaces, de blanc-manger en demi-relief, de nonnettes, de biscuits royaux, de tour-

---

banquet vénitien. Des patriciennes vêtues de brocart d' or sont assises autour de la table, sur laquelle ont été reproduites, avec le plus grand soin, la riche vaisselle et les gracieuses coupes de Murano.

tes aux pigeons, de hachis, de pistaches, de tourteaux, de galettes feuilletées, de pâtisseries à la milanaise, de lasagnes dorées, cuites au jus de lièvre à la romagnole, de viandes salées, d' olives, de langues fumées, de dindonneaux garnis de pâte frite, de poulets marinés, de raisins frais, de fraises saupoudrées de sucre, de griottes, de grosses asperges cuites au beurre et de plusieurs façons. On avait une étrange manière d' ouvrer les serviettes ; on y représentait des colonnes, des arcs, des triomphes, avec un nombre infini de banderoles de différentes étoffes et avec les armes dorées de tous les seigneurs qui étaient à table » (1).

Des chants, des poésies, des représentations de mélodrames égayaent encore les festins. Aux banquets du doge Augustin Barbarigo, Cassandre Fedele avait improvisé sur la lyre des vers latins, et le « Catalogue» d' Antoine Groppo (2) donne les titres de plusieurs représentations organisées pour les banquets officiels de 1571 à 1605.

Les Vénitiens étaient renommés même à l' étranger pour la magnificence avec laquelle ils recevaient les hôtes de distinction. On prépara pour Henri III, dans les appartements du Conseil des Dix, une collation uniquement composée de sucre (3). Les nappes, les serviettes, les plats, les couteaux, les fourchettes, le pain étaient de sucre, et si bien imités que le roi demeura agréablement surpris, lorsque la serviette, qu' il croyait

---

(1) *Il Trinciante*, etc. p. 48.

(2) Groppo, *Catalogo dei drammi per musica, etc.*, Venise, Groppo, 1745.

(3) Béatrice, femme de Ludovic le More, étant venue à Venise en 1493, parle, dans ses Lettres, dont le manuscrit se trouve aux Arch. d'État de Milan, d' une « collation au Palais ducal avec accompagne- « ment de trompettes et d' un nombre infini de torches, composée de « différentes choses toutes façonnées en sucre doré, lesquelles étaient « au nombre de 300 ; avec une infinité de plats de confection, et cou- « pes à boire au milieu, le tout d' un très bel effet dans la salle ».

de toile, se brisa entre ses mains (1). Dans la salle du Scrutin avaient été dressées deux autres tables chargées de confitures et figures de sucre. Le plat devant Henri III représentait une reine assise sur deux tigres, qui portaient dessinées sur la poitrine les armes de France et de Pologne. A droite de la table royale, deux lions avec une Minerve et une Justice, à gauche un saint Marc et un David ; sur les autres tables, éparses ça et là des figures de cavaliers, d'arbres, de vaisseaux, etc. Il y eut deux cent-soixante plats, et trois cents figures en sucre distribuées aux dames (2).

Ce n'était pas seulement dans les banquets solennels et dans les dîners du doge qu'on étalait tant de magnificence, mais encore dans les repas privés des nobles. Aussi, pour arrêter ces prodigalités, fit-on des décrets, mais, suivant l'usage, ils n'eurent aucun effet. Au XIVe siècle, les soupers et les festins avec les femmes, à moins qu'elles ne fussent parentes, furent interdits depuis le mois de septembre jusqu'à la fin du carnaval : et à fin d'empêcher « toute sorte de folie et de légèreté » (*multa inepta et vana*), il fut décidé que personne, de la Saint-Michel au premier jour de carême, ne pourrait *post sonum tertium campanæ*, retenir à souper chez lui ni hommes ni femmes (3). Plus tard, en 1450, furent prohibés les repas, où l'on devrait dépenser plus d'un demi-ducat par tête, et cela pour combattre l'usage des dîners de société extrêmement coûteux « en abomination devant Dieu et devant les hommes (4) ». On cherchait encore à mettre un frein au luxe immodéré des décorations, des tapis de table, des ustensiles d'or et d'argent damasqui-

---

(1) Della Croce, *Historia della pubblica et famosa entrata in Venezia del serenissimo Henrico III*, Venise, 1574, p. 24.

(2) Ibid.

(3) Arch. d'État — M. C., 13 février, 1339. M. C., 15 Mai, 1356.

(4) Ibid. — Sénat, 14 janvier, 1450.

nés (1). Durant le XVIe siècle, le décrets ne cessent de pleuvoir, mais on n' en devient que plus habile à les éluder. On interdit la vente des faisans, des paons, des coqs d' Inde, des francolins et coqs sauvages ; celle des truites et autres poissons d' eau douce ; enfin on défendit les ornements de sucre et les confitures, à l' exception des « massepains ou friandises ordinaires (2) » Quant aux Gouverneurs de terre ferme, ils ne pouvaient, sous peine de 200 ducats d'amende, servir à leur table d' autres mets que ceux qui étaient permis à Venise, ni envoyer des présents de confitures et de sucre candi, sous la même peine, ni donner dans un même banquet de la viande et du poisson, sous peine de quatre cents ducats.

---

(1) Ibid. Ibid., 9 janvier, 1469 ; 14 janvier, 1495.

(2) Ibid. Ibid., 13 septembre, 1549 ; 17 septembre, 1549 ; Term. Provv., 21 janvier, 1559.

CHAPITRE X.

Habillements et parures.

La mode changea souvent à Venise, mais le luxe y fut toujours le même. Les brocarts d' or fin, les velours, les perles, les satins, les hermines, les zibelines se portaient couramment et sans façon, comme étant les seules étoffes dignes de vêtir et de parer les dames. Une chronique de Lio dit qu' en 1433 plus de six cents femmes à Venise « sortaient habillées de soie, « d' or, d' argent, de bijoux, que c' était un spectacle « vraiment imposant (*che è una maestà vederle*) ». Vers la moitié du XVIe siècle, Henri Goltzius gravait au burin toutes les formes variées de la brillante société vénitienne, les mariages, les triomphes des patriciens et les costumes somptueux des matrones. Aucune nation, dans les temps modernes, n' égala Venise par la transformation rapide et la richesse des modes. La France seule, au XVIIIe siècle, rivalisa avec Venise, qui l' avait devancée depuis longtemps. Draps de soie et de velours, futaines et camelots étaient en vogue. Si importante était la fabrication de ces derniers, qu'on en exportait une très grande quantité dans les autres

pays, notamment à Gênes (1), On imitait de l'étranger les plus riches parures et on les ajustait à la mode nationale. Nous avons vu que, lorsqu' ils se trouvèrent en contact avec les autres italiens, les Vénitiens abandonnèrent les modes orientales pour adopter celles de France, d' Allemagne et d' Espagne, déjà en vogue dans toute l' Italie (2) : si bien que Dante rappelle avec regret les anciennes et chastes habitudes florentines, et Jean Villani reproche aux femmes de son temps d'être » chamarrées d' ornements de couronnes et de guirlan- » des d'or et d'argent, de perles et de pierres précieuses, » de résils entrelacés de perles, et autres coiffures élé- » gantes et de grand prix, et encore de vêtements en- » tremêlés de différentes étoffes et de draps rehaussés » de soie et de plusieurs manières, avec ornements de » perles et de pierres précieuses sur la poitrine avec » divers emblèmes et lettres ». Et Sacchetti, ridiculisant le perpétuel changement des modes, s' écrie : « Si une » nouvelle bizarrerie apparaît, c' est à qui s' en empa- » rera . . . n' a-t-on pas vu des femmes avec le fichu » tellement ouvert qu' elles laissaient voir plus bas que » les aisselles ? Et puis elles firent un saut et se cou- » vrirent le cou jusqu' aux oreilles . . . Les femmes por- » tent des capuches et des manteaux La plupart des » jeunes gens sans manteau vont tête nue. Elles n'ont » plusqu' à leur prendre les caleçons, et elles auront tout » pris ». Galvano Fiamma (3) dépeint les jeunes milanais vêtus à l' espagnole avec des habits serrés à la taille, et Jean Musso, chroniqueur de Plaisance, déplore que ses jeunes concitoyens affectent des vêtements courts et étroits au point de laisser voir sans nulle pudeur ce que la décence exige que l' on cache, portant, attachées en cinq endroits à de courts jupons, de

(1) Belgrano, ouv. cité, ch. XL.

(2) Mutinelli, *Costume veneziano*, ch. V, Venise, 1831.

(3) Chronique inédite (Liv. XVIII, ch. 6), citée par Muratori dans les *Antichità italiane*, Diss. XIV.

longues chausses de drap, brodées de soie, d' or, d' argent et de perles. La tête rasée jusqu' à mi-oreille, on portait une perruque, et les jours de fête on revêtait des habits, moitié d' une couleur et moitié d'une autre. Les femmes renfermaient leurs cheveux dans des filets d' or et de soie; leurs robes, toujours d' après Musso, étaient de velours, amples et longues, avec ceinture d' argent, et avec larges manches, lesquelles allaient jusqu' à terre, terminées en pointe (1)

Telles nous apparaissent les Vénitiennes peintes par Carpaccio et Gentile Bellini habillées d' étoffes couleur de rose, le corsage court étincelant de bijoux et les épaules nues, avec des chemises fines et les manches courtes de drap et or (2). Au début du XVIe siècle, Priuli écrivait dans son *Diario* (Journal) qu' il y avait deux choses à Venise difficiles à supprimer : « le bla- » sphème habituel à toute espèce de personnes, et les » habits à la française entrés trop avant dans les » mœurs » (3). Les robes de soie aux plus brillantes couleurs et aux formes les plus variées à longue traîne, garnies de boutons d' argent, donnaient aux femmes un air de reines, une majesté pleine d' élégance. Sur la place des Saint-Marc, aux promenades (*listoni*) de saint Etienne et de saint Paul, on voyait briller au soleil les volants de satin, les brocatelles et les soies, les ors et les bijoux. Lorsqu' elles quittèrent le vêtement lourd dit à la *dogalina*, les patriciennes prirent à la place une robe sans corset, avec ornements d'or et manches garnies verticalement de gros boutons du même métal (4). Le col ou gorgerette, soutenu par des fils métalliques, appelés *vergole*, s' éleva peu à peu, au

---

(1) Manzi, *Discorso sopra gli spettacoli, etc. degli Italiani nel secolo XVI.* — Mutinelli, *Costume*, ch. V.

(2) V. à l' Académie des Beaux-Arts les toiles de Gentile Bellini et de Carpaccio, dans lesquelles revit l'antique Venise.

(3) Gallicciolli I, 341.

(4) Vecellio, *Habiti antichi e moderni di tutto il mondo*, 1590 t. 1.

point de dépasser la tête, d' où retombait jusqu' à terre un long voile qui couvrait toute la robe (1). Les traînes furent toujours très longues, et Mauro Lapi, de l'Ordre des Camaldules, dans une lettre (1462) au doge Christophe Moro, recommandait que les femmes n'eussent pas de si longues queues à leurs robes qui traînaient par terre, ce qui était une invention diabolique. Pendant l' hiver on faisait usage de larges pelisses et de manchons de martre, de fouine, de renard, etc., doublés de satin (2). La lettre de Rambert et de Jacques Contarini, écrite le 16 février 1444 à leur frére André à Constantinople, nous fait connaître le faste des habillements d' alors. Il y avait dans le trousseau de la jeune Contarini, qui devait épouser Foscari, une robe de brocart d' or à petites manches ; une autre en drap d' or bordée de cramoisi à manches ouvertes, garnies de vair, avec la queue d' un bras et demi ; une autre de drap sur fond d' or et violet, fourrée d' hermine ; une autre à manches tombant à terre, dites *arlotte*, de moire chamarrée. Parmi les autres parures de la fiancée de Foscari, figurent un *fermaretto*, sorte d' agrafe pour les cheveux avec grosse perle, et un autre pour les épaules avec gros diamant, perle et rubis balais, du prix de trois mille cinq cents ducats (3).

Outre les toiles célèbres de Carpaccio et de Gentile Bellini, d' autres petits tableaux attribués à Carpaccio, presque inconnus, que l' on voit dans l' église de Saint-Alvise (4), nous donnent une idée saisissante des cu-

---

(1) Vecellio, ibid.

(2) Id. ibid.

(3) Morelli, *Operette*.

(4) A vrai dire, ces tableaux grossièrement peints et dessinés ne sont rient moins que signés du nom de Carpaccio. C' est sans doute une contrefaçon. En tout cas, s' ils sont de Carpaccio, ils appartiennent aux premiers débuts de la jeunesse du grand artiste. Ils ont toutefois une grande importance pour l' histoire du costume.

rieux ajustements de cette époque. Les personnages de la Bible y sont habillés à la vénitienne.

Un tableau splendide de Carpaccio, que l'on admire au Musée Civique, représente deux femmes avec haute coiffure, richement vêtues, assises sur un balcon. L'une d'elle s'amuse avec deux chiens, tandis que vis à vis un enfant joue avec un paon. Sur le balcon épars çà et là une paire de pantoufles à hauts talons, un oiseau, deux colombes, deux vases de fleurs et un fruit (1).

Les jeunes filles nubiles se couvraient la tête d'un voile blanc de soie ; aussi les peines les plus sévères furent-elles édictées plus tard contre les femmes de mauvaise vie, qui avaient adopté ce même usage (2). Les fiancées s'habillaient d'une manière fantastique. Elles portaient « une couronne de riches pierreries et les cheveux pendants sur les épaules, entremêlés de fils d'or, et arrangés avec tant de grâce qu'elles ressemblaient à des déesses » (3). Les mariées posaient parfois sur leur chevelure, artistement mise en désordre, un petit bonnet de velours (4) ; d'autres mettaient des robes mi-parties de drap d'or et blanches (5). Bertelli nous représente une épousée vénitienne, avec les cheveux épars, avec l'ample gorgerette, avec les seins découverts et avec une riche robe de brocart à fleurs

---

(1) Lazzari, *Notizie della Raccolta Correr*, *p.* 10.

(2) « Depuis quelque temps, au grand scandale des honnêtes gens, les courtisanes ont introduit la mode de se couvrir, quand elles sortent, de fanchons blanches, ce qui est la parure des jeunes filles qui vont se marier ou entrer en religion ». F. Loredan, *Prov. alle pompe*, 1598, 23 septembre.

(3) Franco, ouv. cité, p. 7.

(4) Sanudo, t. XXIII, p. 201, raconte qu'au mariage Grimani-Trevisan (1517), la fiancée, une belle jeune fille, se présenta, avec les cheveux étonnamment ébouriffés et avec un petit bonnet de velours à l'étrangère.

(5) Id., XXIV, p. 196.

et ramages (1). Le vêtement des veuves était, au contraire, une robe de laine noire, avec ample châle de même couleur.

L'arrangement des cheveux convenait à merveille au visage rose des Vénitiennes. Les cheveux s'entrelaçaient et s'enroulaient autour d'une couronne d'or de la forme du bonnet ducal (2). Les toques ayant passé de mode, restèrent les coiffes que l'on portait d'or et d'argent tissus, avec deux petites ailes de dentelles, pendant sur les épaules et garnies de perles et de pierreries. Casola, à qui rien n'échappe, observe en outre que les femmes « portent les cheveux tombant légèrement sur les yeux » et qu'elles en achètent la plus grande partie. C'étaient, d'après lui, des paysans qui faisaient le commerce des cheveux. Ils les exposaient « sur des perches, sur la place de Saint-Marc ». Une autre coiffure du XVe siècle consistait à porter les tresses tordues en cone et les cheveux attachés comme nous le voyons dans le portrait de la celèbre Cassandre Fedele (3).

En 1550, les femmes se mirent à se friser les cheveux, en commençant aux oreilles et suivant en ligne droite jusqu'au sommet du front, couvrant ensuite de petites coiffes la partie des cheveux que l'on tressait, d'où descendait un voile transparent. Elles pensaient que cette coiffure devait les embellir beaucoup, mais, n'étant pas encore satisfaites, elles ne tardèrent pas à mettre à la mode les cheveux blonds, n'épargnant aucun soin pour leur donner la couleur et l'éclat de l'or (4). Dans ce but toutes les Vénitiennes de distinction se mouillaient la tête « avec une petite éponge attachée au bout d'un fuseau », se teignaient les cheveux avec différentes eaux, et les frot-

---

(1) Bertelli, *Diversarum nationum habitus*, Padoue, 1589.

(2) Vecellio, ouv. cité, t. 1.

(3) Tomasini, *Ritratto di Cassandra Fedele*, Padoue, 1636.

(4) Vecellio, ouv. cité, t. 1.

taient « avec un lissoir, avec mille parfums, du jus de marc de raisin, des écorces d' orange, de la cendre, des écailles d' œufs, du soufre et mille autres superfluités » (1). Pour les sécher, elles s' exposaient au soleil sur le toit des maisons, dans ces loges de bois nommées *altane*, et là s' asseyaient vêtues de toile légère, ayant sur la tête un cercle de paille très fine, en guise de bords de chapeau, appelé *solana* (2). Citons, entre autres, la recette pour faire blondir les cheveux, rapportée par un contemporain dans une traduction manuscrite des *Aphorismes* d' Arnaud de Villeneuve, célèbre médecin français du XIVe siècle (3). « Prends », est-il dit dans cette recette, « 4 onces de centaurée, 2 onces d' adragant ou gomme arabique, 1 once de savon dur, allume le feu et fais bouillir le tout, et teins ensuite tes cheveux au soleil ». Cet usage nous explique pourquoi les femmes, peintes par les artistes vénitiens, ont toutes les cheveux d' un blond roux. Les coiffures continuèrent, ce semble, à être très extravagantes, tout en changeant plus que la lune, car après 1550 les femmes portaient les boucles tordues en forme de corne (4).

Les cabinets de toilette n' étaient ni moins élégants ni moins riches que les ajustements : sur la toilette, recouverte de fines dentelles, se trouvaient pêle mêle cent petits pots et boites de parfums, et des brosses, et des colifichets et des miroirs d' or (5).

---

(1) Passi, *Donneschi difetti,* Disc. XXIII, Venise, 1618.

(2) Vecellio, ouv. cité. — *Les femmes blondes selon les peintres vénitiens*, Aubry, Paris 1865.

(3) *Aforismi* di Arnaldo da Villanova. Pour rendre les cheveux blonds (Musée Civique, Cod. Cicogna, 1248). V. en outre les recettes *a far biondi i capelli* dans un *Ricettario* ms. de la Marciana, p. 21, 53 (Cl. III, cod. IX.) et dans l' ouv. cité, *Les femmes blondes,* etc.

(4) Vecellio, ouv. cité.

(5) Dans le testament de Bernardin Zanchi (1524) qui se trouve au Musée Civique, il est question « d' un éventail et d' un miroir « d' or ».

Une autre mode bizarre était celle des *calcagnetti* ou talons hauts, dont le Musée Civique nous offre encore quelques modèles. Cette chaussure, inventée par les femmes, dans les premiers temps, pour se garantir de la boue des vues, devint par la suite un nouveau genre de luxe effréné. Les queues des robes furent allongées pour couvrir cette espèce d' échasses, qui atteignirent la hauteur de plus d' un demi-mètre. Aussi les femmes avaient-elles de la peine à marcher, et tombaient-elles fréquemment, non sans se blesser quelquefois, et il leur fallut, pour les soutenir, deux servantes ou deux cavaliers. « Leurs femmes (des Vénitiens), » dit Casola, déjà cité plusieurs fois, « me paraissent pour la plupart petites, parce que s' il en était autrement, elles ne porteraient pas de chaussures aussi hautes ; j' en ai vu, en effet, quelques paires, les unes vendues, les autres à vendre, hautes au moins d' un demi-bras milanais ; à les voir ainsi chaussées, on dirait de géantes ; et même il y en a qui ne sont pas sûres de ne pas tomber, à moins de s' appuyer sur leurs esclaves » (1). Les décrets du gouvernement (2) ne réussirent pas plus que les railleries de la satire à déraciner cette mode ridicule ; et la hauteur des talons alla toujours croissant. Mais, quoiqu' elle fût laide et dangereuse, cette chaussure ne manqua point de défenseurs. La bizarre Angélique Tarabotti en fit une chaleureuse apologie, lorsque déjà les sabots commençaient à passer de mode, et il y eut même quelqu' un qui se chargea d' expliquer en détail comment il fallait porter, en marchant, les hautes sandales (3).

On consacrait des sommes considérables à l' achat des dentelles, qui servaient de garniture aux habits, aux *rocchetti* ou peignoirs, aux coiffes, aux mouchoirs,

---

(1) Casola, ouv. cité p. 14. — V. l' opuscule : *Di una calzatura veneziana,* par G. M. Urbani de Gheltof.

(2) Arch. d' État — M. C., 2 mars 1430. — M. C. 8 mai 1512.

(3) Caroso, *Nobiltà di dame,* Venise, 1600.

et même aux souliers. Les chemises étaient élégamment brodées en or, argent et soie, les bas cramoisis tissus d' or, les fraises ornées de roses de perles, les toques de velours et les collets chargés de boutons d' or émaillé (1). Les éventails étaient faits de plumes fines entrelacées ; les manches d'ivoire, d'écaille, étaient incrustés d' or, d' argent et de pierres précieuses. On fabriquait des gants de dentelle, ou de peau coloriée, ou de soie brodée (2) « On ne saurait dire » s'écrie Sansovino, « quelle est la richesse des vêtements et du linge des Vénitiennes ; car tous leurs effets, tant de soie que de lin, sont brodés, ornés, ouvrés, rayés, et revêtus d' un tel cachet de distinction par l' artifice de l' aiguille, de la soie, de l' argent, de l' or, si pleins de délicatesse et de goût, qu' il est impossible, tout le monde en convient, de trouver ailleurs rien de mieux que ce luxe, véritable indice d' une âme candide et pure et d' un jugement achevé » (3).

Elles ornaient de préférence leurs doigts de bagues montées en turquoises, et leurs poignets de bracelets d' un travail exquis (4). Les lois somptuaires nous apprennent qu' il y avait un grand luxe de bijoux et de diamants à Venise : dès le XIIe siècle, elle faisait avec l' Angleterre le commerce des pierres précieuses, apportées d' Orient (5). L' orfévrerie fut toujours florissante dans les lagunes. Même avant l'incendie de 1230, le trésor de Saint-Marc était renommé pour la rareté de ses pierreries ; et l' histoire a conservé les noms de Léon de Molino (1138), de Modino de Crémone (1334), des frères Sesto (1412), de Léon Sicuro (1466), de Livius d' Astore (1476), de Jacques de Filippo (1483), de Victor Camelio et Antonello di Pietro (1484) d'Al-

(1) L' Arétin, *Lettere*, I, 1.
(2) Rossi, *Costumi*, vol. 2.
(3) Sansovino, I. X.
(4) Vecellio, ouv. cité, t. 1.
(5) *Flores historiarum*, etc. Londres 1570, p. 340.

bert di Pietro et Silvestro Grifo (1495), de Paul Rizzo (1500), les uns originaires de Venise, les autres de passage dans cette ville, tous célèbres par l'excellence de leurs travaux d'orfévrerie (1). Dans la seconde moitié du XVIe siècle, les femmes portaient une quantité extraordinaire de bagues et de bracelets, enrichis de perles, diamants, rubis, saphirs, émeraudes et autres bijoux d'une très grande valeur (2). A en croire Sanudo, il n'y avait pas de patricienne, même de fortune médiocre, qui n'eût en dot pour cinq cents ducats de bagues et une quantité innombrable de perles, parure préférée des dames Vénitiennes (3), Mais il est juste de faire remarquer que ces objets précieux ne servirent pas toujours d'aliment à la vanité féminine; plus d'une fois ils furent spontanément offerts à la patrie, dans les heures de crise et de danger.

Les femmes demandaient chaque jour de nouvelles inspirations et de nouveaux conseils au miroir, se couvrant dès le matin de jabots, pretintailles, dentelles, rubans, gorgerettes et voiles (4). La propreté même du corps dégénéra en raffinement excessif. Les Vénitiennes à la mode se parfumaient tout le corps, et versaient dans leur bain musc, ambre, aloès, myrrhe, feuilles de cèdre, lavande, menthe, etc. (5). Les pâles couleurs des joues étaient relevées à l'aide du fard, lequel fut bientôt employé impudemment même pour peindre les seins, que les robes décolleteés outre mesure (6) ne laissaient pas imperceptibles aux regards. Pour conserver l'éclat et la fraîcheur de leur teint, les femmes

---

(1) Jacquemart, ouv. cité, I. IV.

(2) Vecellio, ouv. cité, t. I. — Sanudo, *Chronachetta*, p. 34.

(3) Sanudo, *Chronachetta*.

(4) *Les femmes blondes*, etc.

(5) Marinello, *Ornamenti delle donne*, Venise, MDCX, I. 1.

(6) Dans le livre intitulé : *Naspo Bizaro*, d'Alexandre Caravia, se trouvent des vers plaisants à l'adresse des femmes. En voici quelques-uns :

avaient l'habitude de s'appliquer, pendant la nuit, sur le visage une tranche de veau cru, trempé quelques heures dans le lait (1). On publia, en outre, mille recettes étranges, et l'on prépara mille onguents pour faire disparaître les taches du visage, pour enlever les poils, (2) pour adoucir et blanchir les mains et les pieds, pour donner aux ongles une teinte rose, pour rendre lisse et parfumé l'épiderme du corps (3).

« No ue impiastrè i bei visi con beleto
ch' el ue uasta le carne, e ue le stropia.

(Chant 11).

Fazzandose le tette rosse e bianche
E descouerte per galantaria.

(*Ibid.*)

Fino quele che laua le scuele
No se uergogna d'esser sbeletae ».

(*Ibid*).

« Ne barbouillez pas vos beaux visages de fard, car il vous gâte les chairs et vous les estropie.

« Se faisant les tetons rouges et blancs, et les découvrant par galanterie.

« Même les laveuses d'assiettes n'ont pas honte de se maquiller »

Sur la mode de porter la gorge nue, Casola avait dit :

« Les femmes de Venise se font gloire en public, surtout les plus jolies, de montrer la poitrine, c'est-à-dire la gorge et les épaules, si bien qu'à les voir on s'étonne que leurs robes ne tombent pas à terre. Celles qui en ont les moyens, et même celles qui ne les ont pas, font grand étalage de toilette et ont beaucoup de bijoux, des perles dans les cheveux, autour du cou ; elles portent aux doigts beaucoup de bagues de gros balais, rubis et diamants. J'ai dit celles mêmes qui n'en ont pas les moyens, parce qu'on m'a dit que beaucoup en prenaient en location. Elles s'arrangent artificiellement le visage comme tout le reste de leur personne, afin de paraître plus belles ».

(1) Rossi, ouv. cité, *Cost.*, vol. 2, p. 52.

(2) Dans le *Ricettario* de la Bibl. de Saint-Marc, figure, entre autres, cette recette pour enlever les poils : « On prend de la chaux vive, de la gomme arabique, des oeufs de fourmis, on y ajoute une lessive de cendre de cerre, on mêle le tout ensemble, et l'on s'enduit la peau. »

(3) Marinello, ouv. cité. X.

De leur côté, les hommes, d'abord adonnés aux affaires, se mirent à leur tour à changer, à varier leur costume, et à suivre les caprices de la mode, gardant néanmoins toujours la toge patricienne, comme habit de cérémonie. Au XVIe siècle, les nobles portaient une longue robe de drap noir ou de serge fourrée d'hermine, agrafée sous la gorge au moyen de pattes de fer, laissant voir le col de la chemise bien accommodé (1). Mais cet habillement ayant été adopté, non seulement par les nobles, mais encore par les citadins, les docteurs, les marchands, etc., il fut réglé que ceux qui devaient accompagner le Prince, quand il sortait du palais, porteraient un habit couleur violette (2). Les patriciens, excepté dans les grandes solennités et à la différence des nobles de terre ferme, ne portaient presque jamais l'épée ni le pistolet (3). L'écuyer du Doge, qui était constamment auprès de son maître, et l'accompagnait aux Conseils et à la promenade, était habillé de satin, de velours, ou de taffetas cramoisi, couleur également employée pour le gilet, pour les culottes et les souliers. Dans les grandes solennités, les sénateurs revêtaient le même costume (4). D'ordinaire ils portaient la robe ducale noire avec l'étole de velours, qui était pour les chevaliers de brocart d'or, et les bas et les souliers rouges. En hiver, les habits, avec broderies de fils d'or et d'argent, étaient fourrés de peaux fines de grand prix (5). Les seize écuyers du Prince avaient le manteau, le bonnet, les hauts-de-chausses et les souliers de velours noir, et autour de la taille une ceinture de soie (6). Les jeunes gens se

(1) Vecellio, ouv. cité, t. I. *Habito ordinario e comune a tutte le nobiltà venetiane.*

(2) Id., *Giovani nobili venetiani.*

(3) Tiepolo, *Rettificazioni*, etc., vol. II, p. 362.

(4) Vecellio, ouv. cité, t. I, *Habito del cavaliere del principe.*

(5) Id., *Senatori moderni et cavalieri.*

(6) Vecellio, id., *Scudieri del Doge.*

coiffaient de hauts bonnets noirs, autour desquels était un voile, ou des guirlandes de perles, avec une médaille ou pierre précieuse. Ils portaient de petits pourpoints de soie, satin ou canevas, avec boutons d'or, passements et dentelles (1). Leurs cheveux longs et bouclés descendaient sur les épaules ; aussi Lapi, dans sa lettre au doge Moro que nous avons citée, conseillait-il au Prince d'interdire aux jeunes gens de porter les cheveux longs comme les femmes, au-dessus de dix-huit ans. Les uniformes militaires ne différaient guère de ceux du reste de l'Italie. Seul le commandant général de la flotte portait une espèce de toque, et recouvrait son armure d'un manteau d'or attaché sur l'épaule par une grosse agrafe d'or. Même parmi le clergé, le luxe était grand, et la couleur azurée de la soutane distinguait les curés des simples prêtres, qui la portaient noire, et des clercs qui l'avaient grise. Au XVIe siècle, les prêtres qui ne voulaient pas même se raser la barbe (2), furent tous obligés de s'habiller de noir.

Les jolies modes italiennes du moyen âge avaient été copiées par les nations voisines et par la France en particulier (3). Maintenant, au contraire, c'étaient les Italiens qui empruntaient les modes du dehors. Venise, tout en offrant l'hospitalité à tant d'étrangers, se montrait, même sous ce rapport, moins corrompue que les autres cités de la péninsule, et ne méritait qu'une partie du reproche que Sansovino adressait aux autres Italiens, « d'avoir avec les pensées changé l'habit des gens et de vouloir paraître tantôt français et tantôt espagnols ». Mais le XVIe siècle finissait, et au XVIIe Venise elle-même se lança dans les modes les plus excentriques, comme dans les prodigalités d'un luxe véritablement insensé.

---

(1) Id., *Habito di giovanetti della città.*

(2) Cent-trente années de décrets réitérés, dit Gallicciolli, ne suffirent pas aux patriarches pour ôter la barbe au clergé vénitien.

(3) Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire*, etc. vol. 4, 5me part., p. 468.

CHAPITRE XI.

Lois somptuaires.

La noble gravité des aïeux disparue, les vertus publiques, au déclin du XVIe siècle et au commencemen du XVIIe, ressentaient le contre-coup des séductions d' une société frivole (1). La République cherchait à mettre un frein aux débordements de la licence, mais le goût du faste était tellement entré dans l'esprit de la nation, qu' elle préférait à tout autre plaisir celui des yeux. Avec le XVIe siècle, le luxe était arrivé à un tel point que, dans la Diète d' Augsbourg de 1508, l' ambassadeur Hélian éveilla la jalousie des princes de l'Empire, en affirmant qu' à Venise l'usage de la vaisselle d' argent était très commun, tandis qu' ils mangeaient, eux, les princes, dans des assiettes de terre ou de vil métal.

Les lois somptuaires de la République nous don-

---

(1) Le luxe tendait à se généraliser en Europe. A la fin du XVIe siècle, l'un des confesseurs de Henri IV, René Benoist s' élevait contre les parures et les habillements des hommes de son temps. Tout excès amène une réaction. Jean de Schweichen raconte qu' en 1571 il s'était formé, parmi les gentilshommes de Silésie, une association dite des *impurs*, dont les membres faisaient vœu de ne jamais se laver.

nent une idée des habitudes et des mœurs vénitiennes.

Dès l' année 1299, le Grand-Conseil défendait les garnitures dépassant 5 livres ; elles ne devaient être placées ni sur les fourrures ni sur les manteaux. Il interdisait de même les boutons d' or ou d' ambre coûtant plus de 10 sous. Il était encore interdit de posséder plus de deux pelisses de petit-gris, et plus d' un manteau doublé de taffetas (1). Quelques années plus tard, une autre loi enjoignait à toute femme habitant Venise de ne porter ni boucles d' oreilles ou autres bijoux, ni ceintures d' argent d' un prix supérieur à dix ducats, ni bourses brodées en perles, ni parures d' or ou d' argent, de perles ou marguerites. Tout le trousseau des jeunes filles nubiles ne devait pas coûter plus de 30 livres, ni celui des femmes mariées plus de 70 livres. On descendait à des détails de tailleurs et l' on finissait par ne rien obtenir.

Quant aux hommes, aucun enfant de moins de douze ans ne pouvait porter de l' or, de l' argent, des perles, du velours, des fourrures de petit-gris, d' hermine, etc. De douze à vingt-cinq ans, on permettait l' usage des ceintures et ceinturons, pourvu que le prix n' en dépassât pas vingt-cinq ducats (2). Un autre décret défendait les habits de deuil, c' est-à-dire l' usage des draps noirs et verts-foncés (3).

Mais que pouvait la loi contre la vanité des femmes ? En 1437, le patriarche Laurent Justiniani avait, de son côté, prohibé les fastueux ornements des femmes, mais celles-ci recoururent au Pape, qui leur permit de les reprendre (4). Parmi les transgressions, celles qui suivent sont assez curieuses. Les Avogadors

---

(1) Arch. d'État — 1299, 2 mai. M. C. *Fractus*, c. 194.
(2) Ibid., 1340, 21 mai.
(3) Ibid., 1348, 7 août. Sénat, *Misti*, XXIV, c. 91.
(4) Rossi, Rec. cité, III, vol.

de Comun, ayant vu, un dimanche de carnaval, la femme du patricien Jean Zorzi, fils de Bertuccio, vêtue d'une robe de soie blanche avec manches et collet de mesure illégale, firent mesurer la robe et décrétèrent que le tailleur et la femme de Zorzi avaient encouru les peines édictées par la loi de 1400. La même chose arriva en 1401 à la femme de Pierre Contarini de Saint-Pantaléon (1). Pendant les fêtes du couronnement d'André Gritti, une nièce du nouveau doge, mariée à un certain Pisani, s'étant présentée au Palais avec une robe d'or, qui tombait sous la loi, Gritti lui enjoignit de retourner chez elle et de se déshabiller (2). Mais ces exemples trouvèrent bien peu d'imitateurs.

Le Sénat continuait à publier des édits, modifiant ou résumant les précédents. Tantôt on interdisait aux fiancées de porter des robes coûtant plus de 200 ducats (3), tantôt on proscrivait les vêtements, les mantelets, les robes de chambre de drap d'argent et or, les manches doublées de brocart (4), et les pelisses de martre, d'hermine ou de loup-cervier (5). En 1440, on défendait les longues traînes, mais sans aucun fruit : au contraire, on inventa. pour les soutenir plus commodément. certaines agrafes d'or avec pierreries (6).

Mais les plus importantes de toutes furent les mesures prises en novembre 1476, pour défendre l'argent et les broderies sur les robes ; la dentelle, faite soit à l'aiguille, soit d'or et d'argent ; l'usage des robes et ornements avec perles et pierreries, excepté une rangée sur la robe ou le pourpoint, ne portant pas de cape,

---

(1) Arch. d'État — 1490, 18 février, m. v. *Avogadori di Comun Term.*

(2) Sanudo, t. XXXIV, p. 98.

(3) Arch. d'État — 1425, 29 mars. Sénat.

(4) Ibid., 1455, 26 février, m. v., Sénat, 1442, 4 mars, M. C.

(5) Ibid., 1472, 20 février, Sénat.

(6) Rossi, Rec. cité, *Cost.* v. III.

mais d' une valeur n' excédant pas 500 ducats. On prenait aussi des dispositions minutieuses contre les boutons et les mules d' or, d' argent et de soie, les robes de drap d' or, de satin et de damas, les chaînettes de métaux précieux, de pierreries et de perles, les oreillers, les rideaux, les couvertures, les tours de lit, les courtes-pointes, que l' on faisait de draps d'or et d' argent, de brocart, de velours, de satin, de tabis, de broderies précieuses, de diamant et de perles (1).

Mais le mal était devenu chronique et rebelle à tout traitement. La mode, qui est femme, changeait avec une désespérante mobilité, et le Sénat publiait, le 15 octobre 1504, les sages réflexions qui suivent : « Parmi toutes les dépenses inutiles et superflues de « luxe, que font pour leur mise les femmes de cette « ville, la plus ruineuse pour la fortune de nos gen- « tilshommes et bourgeois, est le changement conti- « nuel des modes : ainsi, par exemple, après avoir d'a- « bord porté la robe avec queue, elles l'ont supprimée, « puis rétablie, et enfin introduit l' usage des robes « rondes, sans queue. Depuis quelques mois, elles re- « commencent à faire faire et à porter des robes et « vêtements avec longues et larges queues, qui traî- « nent par terre ; et il n' y a pas de doute, si on n'y « pourvoit, qu' elles ne veuillent toutes suivre cette « mode, selon leur habitude, ce qui serait désastreux « pour les fortunes de nos gentilshommes et bourgeois, « comme il est aisé à tous les membres du Conseil de « le comprendre ; car, alors, les robes qui aujourd'hui « sont toutes rondes, seraient mises de côté, et il fau- « drait en faire d' autres, ce qui coûterait fort cher ».

On proscrivit donc les robes à *l' allemande*, les manches trop larges, les tabliers brodés d' or et d'argent, les habits de plusieurs couleurs, garnis de ve-

(1) Arch. d' État, — 1476, 17 nov. M. C., Reg. p. 160.

lours, franges et rubans, etc. (1) Mais plus tard on se relâcha de nouveau, et, comme il fut reconnu que les draps d' or et d' argent étaient le plus joli et le plus *honorable* ornement de la personne, on permit de faire les manches de ces étoffes. Mais le 18 décembre 1512, le sénat, « ayant quelque égard pour les femmes qui, en « hiver, souffraient beaucoup, ne pouvant se couvrir « la gorge que de voiles », leur accordait de faire usage de collerettes en drap de soie et doublées de fourrures.

Non moins sévères étaient les ordonnances contre le luxe des coiffures et des bijoux. Pour abolir l'usage de certaines coiffures dites *a fungo* (à champignon), qui cachaient le front, on recourut jusqu'au patriarche, afin que, par le moyen des confesseurs et par des ordonnances dans les paroisses, il blamât cette coiffure *offuscantem frontem* (2). Les coiffes d' or et d' argent étaient tolérées, mais elles devaient être sans broderies et ne pas excéder le prix de dix ducats (3). Toutefois les arrêts les plus rigoureux étaient dirigés contre les perles, cette gracieuse et riche parure des femmes. Il n' était permis de porter autour du cou qu' un seul fil de la valeur tout au plus de 200 ducats (4), et les bandelettes pour la tête, les chemises, les ceintures garnies de perles étaient sévèrement défendues (5). Enfin il fut arrêté en 1562 par les *Pregadi* qu' aucune femme, excepté la Dogaresse et ses filles, ne pourrait porter des perles d' aucune sorte dix ans après son premier mariage, et qu' il ne serait accordé aux *novizze* (fiancées) qu' un seul fil, ne dépassant pas la valeur de 400 ducats, numéroté et poinçonné par le

(1) Arch. d' État — 1505, 25 octobre, Sénat — 1507, 4 janvier, Sénat.

(2) Ibid., 1480, 15 mars, C. X.

(3) Ibid., 1522, 24 janvier, m. v. Sénat.

(4) Ibid., 1541, 5 mai, Sénat.

(5) Ibid., 1548, 5 janvier.

Magistrat chargé de régler le luxe. Les contraventions étaient frappées d'amendes de 200 ducats, dont 100 au profit du dénonciateur, 50 pour les employés du bureau et 50 aux *Provvisioni dei fuochi.*

Une amende de 50 ducats était infligée (1579) à quiconque portait des habits travestis et brodés, et garnis de rubans semés de perles. Les hommes et les femmes, comme pour se jouer des lois, exerçaient leur esprit à chercher de nouvelles manières de s'habiller, et les Provéditeurs, par de promptes mais inutiles mesures, défendaient tantôt les rubans couverts de perles, tantôt « d'autres petits cordons appelés *guarnizioni* » tantôt les étoffes étrangères, tantôt « certaines *romane* et certaines capes, capotes et manteaux brodés, à falbalas et doublés de peluche (1) ». Ces prohibitions, toujours renouvelées, ne prouvent, il faut bien le répéter, que l'inefficacité du remède ; et le Sénat lui-même finissait par avouer que les raffinements du luxe et les expédients pour le satisfaire étaient arrivés à un tel point que la loi devenait inutile. En effet, pour citer un exemple, quand les grandes dames et les femmes de la bourgeoisie étaient invitées par le Magistrat à consigner les perles, que ne permettaient pas les réglements, elles en présentaient de fausses. D'ailleurs, la République elle-même, qui se montrait si sévère contre les prodigalités des particuliers, trouvait utile, en certaines occasions, d'étaler la plus grande pompe, et souhaitait que ses ambassadeurs à l'étranger surpassassent tous les autres en magnificence. Dans les solennités, où la dignité de l'État était en jeu, elle allait jusqu'à autoriser la transgression de ses propres décrets, par la raison que, de toutes les supériorités, la richesse et le luxe, qui en est l'emblème, sont les plus visibles et les plus appréciées. L'histoire nous enseigne que toutes les aristocraties, qui sont à la tête

(1) Ibid., 1598, 19 janvier. — 1599. 21 janvier, 1602, 28 janvier.

de l' état, commencent par la simplicité, mais finissent par le faste, lorsqu' elles dégénèrent et perdent leurs forces dans les raffinements de la sensualité. Les nations étrangères avaient, dès les premiers siècles, apporté leur luxe au milieu des lagunes ; mais, tant que les nobles s' appliquèrent aux affaires, l' habitude du travail modérait et corrigeait le penchant à la prodigalité. Il en est du commerce comme de l' amour ; interrompez-le, il périt. Lorsque la richesse s' épuise, la ruine commence, et avec la ruine le luxe, qui la recouvre et la cache. Quand la République cessa d'être commerçante, elle dut, séduite à son tour par le luxe, s' entourer d' une certaine pompe extérieure ; et les femmes, qui dans le passé menaient une vie retirée, devinrent elles-mêmes dans les occasions solennelles, pour nous servir du mot de Montesquieu, un objet de luxe.

En 1574, lors de l'entrée de Henri III à Venise, le Sénat enjoignait aux Provéditeurs de n' empêcher le déploiement d' aucune sorte de pompe, et deux cents jolies patriciennes se réunirent dans la salle du Grand-Conseil, vêtues de blanc et ruisselantes de diamants. Les parures de la tête, de la poitrine et du cou étaient de perles et de pierreries, qui, avec l'or, furent estimées 50.000 écus (1). En 1576, on fit une brillante réception au duc et à la duchesse de Mantoue, et le palais Grimani de Saint-Luc fut le théâtre d' une fête, à laquelle assistèrent 100 nobles dames, vêtues de blanc, les plus belles de la ville, et toutes parées d' une quantité extraordinaire d'or et de bijoux, malgré la prohibition des lois, qui leur permirent pour cette fois de se montrer ainsi (2). Le 19 avril 1608, le Conseil des Pregadi décida que, à l' occasion de la venue des ducs de Savoie, les femmes auraient la permission de porter toute sorte de vêtements et de bijoux les plus propres à l'or-

(1) Vecellio, ouv. cité t. I.
(2) Sansovino, liv. X.

nement de leurs personnes. Ces exceptions n' avaient pas lieu seulement pour les solennités publiques, mais encore pour les fêtes privées (1). On attachait, en effet, la plus grande importance à la mise, et, en 1502, les deux ambassadeurs de Venise, envoyés à Ferrare aux fêtes du mariage d' Alphonse d' Este avec Lucrèce Borgia, durent, avant de quitter la ville, se montrer publiquement, et devant le Sénat réuni, sous leurs habits de cérémonie, lesquels étaient de grands manteaux en forme de pallium, de velours cramoisi, fourrés d'hermine et capuchon identique. Ces habits exigèrent l'un trente-deux et l'autre vingt-huit bras de velours (2). Les lois admettaient donc que le faste convenait à la dignité des fonctionnaires publics. Etaient exceptés des mesures prises contre le luxe, à partir du 21 mai 1340, le Doge, la Dogaresse et ceux de leurs parents qui habitaient le Palais, les chevaliers, les juges et les médecins. Quelquefois on permettait l' usage des perles aux belles-filles et filles du Doge, qui habitaient dans le Dogat, « de même, aux femmes des ambassadeurs étrangers, qui résidaient ou venaient dans la ville ». – « Et comme », ajoutait le décret, « il est convenable que les femmes se » servent de parures qui aient de la valeur et ne fas- » sent pas dommage, on accorde l' usage des chaînes » d'or et d'argent » (3).

Le Chef de l' état déployait toujours la plus grande magnificence. Au bonnet de velours rouge en forme de mitre (4), Rinieri Zeno ajouta, en 1249, une bande

---

(1) Arch. d' État — 1439, 3 juin, M. C.

(2) Arch. de Modène — *Dispaccio dell' inviato Ferrarese ad Ercole.* 25 janvier 1502. Cf. Gregorovius, *Lucrezia Borgia.*

(3) Arch. d' État — 1497, 23 mai, Sénat.

(4) D' après Zanetti, le bonnet ducal ne serait pas de forme byzantine, mais copié sur celui des empereurs d' occident, et les couvre-chefs des anciens Vénitiens probablement empruntés à l' Allemagne, car les habitants de ce pays, à cause du froid, portaient des bonnets bordés de petit-gris.

d' or en guise de couronne. Un siècle plus tard, Lorenzo Celsi l' enrichit d'une croix de diamants. En 1473, Nicolò Marcello voulut que le bonnet ducal fût tout en or, et l'on en augmenta tellement les ornements et le poids dans la suite, qu'il atteignit une valeur de 100,000 ducats.

En 1320, une loi régla que le Doge devait porter, au moins dix fois l' an, un collet d'hermine attaché sur le manteau avec des boutons d'or (1).

Une autre loi de 1339 souhaite que la majesté du costume ajoute à la majesté du Prince. Celui-ci, en 1473, sortait en public vêtu de drap d'or, et, dans les grandes circonstances, il marchait précédé de musiciens avec trompettes d' argent et de huit étendards de soie bigarrés et brodés d'or, suivi de ses écuyers avec la *sedia*, le coussin et l'ombrelle. Venaient ensuite le grand Capitaine avec les officiers et le Chancelier avec les secrétaires, enfin les Conseillers, la Seigneurie, les chefs de la Quarantie criminelle, le Conseil des Dix, les Avogadors et le Sénat (2). Le doge André Gritti, homme de belle prestance, soignait beaucoup sa toilette, et ornait sa robe de ramages d' argent, et son large manteau de broderies d' une grande valeur (3). Ses successeurs trouvèrent que ce n'était pas encore assez, et le surpassèrent dans la richesse des draps d' or et d'argent.

Le costume des Dogaresses n'était pas moins splendide ; elles portaient de très longs manteaux et des habits de brocart d'or, ouverts sur le devant et fourrés d' hermine. Du petit bonnet façonné en corne ducale, dont elles étaient coiffées, pendait un léger voile de soie ; au cou elles avaient des perles et des pierreries

---

(1) Sansovino, l. XI.

(2) V. *La Procession du Doge le Dimanche des Rameaux*. C'est une grande gravure, longue d'environ quatre mètres, imprimée à Venise, par *Mattio Pagan in Frezzeria al segno della Fede* (entre 1556 et 1569).

(3) Vecellio e Franco. — *Habiti*, etc.

de grande valeur ; à la taille une ceinture en forme de chaîne, qui descendait jusqu' à terre. Elles portaient chez elles une robe dite à la *dogalina*, de velours ou de satin cramoisi (1). En outre, la République ne se montra pas avare de privilèges envers les fils du Doge : elle leur accorda l'habit sénatorial avec les bas rouges, insigne du chevalier (2). Le Sénat, qui faisait de pareilles concessions à la dignité de l'état, ne se lassait pas en même temps de multiplier, nous l' avons vu, les lois contre le luxe, cause de corruption et d' appauvrissement. Mais il était naturel que, l'exemple venant d'en haut, les patriciens dussent l' imiter, et que le gouvernement, si sévère et si bien obéi d' ordinaire, se résignât souvent à ne pas être écouté sur ce point.

---

(1) Sansovino, l. XI.
(2) Sansovino, l. XI.

CHAPITRE XII

Les mœurs. — Germes de corruption.

Les esclaves.

Dans une cité si peuplée, qui était le centre et l'entrepôt du commerce de l' Orient et de l' Occident, on comprend que les mœurs n'aient pu garder une grande sévérité. Mais celles des autres villes d' Italie n'étaient pas meilleures. Dès le XIVe siècle, Dante reprochait

> Alle sfacciate donne fiorentine
> L' andar mostrando con le poppe il petto

« Aux florentines effrontées de montrer leur sein nu. » L'avarice des prêtres, toujours d'après Dante, « attristait le monde. » Jean Boccace nous montre le juif Abraham scandalisé des vices de Rome : Sacchetti écrit «que la cupidité sous toutes ses formes régnait chez les clercs », et sainte Catherine de Sienne qualifie de « ribauds et escrocs » les prêtres de son temps, « qui dérobaient le sang du Christ. » A ces sombres tableaux Pétrarque ajoute: « dans les villes, les entremetteurs ont le champ libre, et partout gémit la pudeur offensée ; ni retenue, ni respect. » Toutefois Sansovino, sur la fin du XVIe siècle, faisait observer que Venise était en général

moins corrompue que beaucoup d'autres villes, bien que de tout temps elle ait été le refuge des étrangers, qui ont l'habitude d'introduire leurs usages dans la maison d'autrui.

Sans doute ce jugement était en grande partie inspiré par l'amour de Venise, mais il est certain que la corruption était due à des causes toutes particulières, et que, néanmoins, au milieu de l'immoralité universelle (1), vivait encore sur le bord des lagunes l'une des populations les plus saines d'esprit et de corps de l'Europe (2). Quiconque étudie la vie privée des vénitiens, ne doit pas oublier que l'on rencontrait alors des hommes de toute nation et de toute couleur sur la place et le môle de Saint-Marc. Là se donnaient rendez-vous, pour ainsi dire, toutes les coutumes et les traditions, toutes les splendeurs et les misères du monde. L'Orient, pour ne rien dire du reste, apportait à Venise ses mœurs honteuses, que le gouvernement toutefois ne manquait pas de frapper de peines sévères. Tandis qu'il ressort des Diarî de Priuli que, vers le commencement du XVIe siècle, le nombre des prostituées n'était pas inférieur à 11.000 (3), nous lisons dans ceux de Malipiero que

---

(1) La plus grande corruption régnait chez les prêtres. Par exemple, en 1532, le Cardinal de Médicis, étant venu à Venise, quitta le soir son hôte, l'ambassadeur impérial, pour aller passer la nuit chez la courtisane Zaffetta. Sanudo, t. LVII, c. 36.

(2) Dans un opuscule très rare de Daniel Ritio, dit il Piacentino, imprimé en 1585, et dont un exemplaire se trouve au Musée Britannique de Londres, entre autres mots et proverbes populaires, on lit:

Gentil huomini e ricchi sono
Venetiani populo bono.

La plupart des prostituées venaient du Frioul. Une délibération du Conseil d'Udine, en date du 15 avril 1390, expose comment un grand nombre de femmes coupables et perverties envoyaient *spécialement à Venise* les nourrices et les servantes des bourgeois d'Udine se prostituer.

(3) Le 25 octobre 1514, on frappa toutes les filles soumises d'une

la sodomie était punie même de mort, preuve manifeste de la gravité du mal. En 1482, le patricien Bernardin Correr (1) et, en 1545, le prêtre François Fabrizio furent, pour ce délit honteux, condamnés à être décapités entre les deux colonnes de la Piazzetta, et leurs corps furent ensuite brûlés (2). Les peines les plus sévères. les mesures les plus habiles avaient été employées pour extirper ce vice abominable. On infligea plus d'une fois aux sodomites le supplice de la cage ou *cheba* (3) : une loi du 16 mai 1455 permettait l'usage des armes aux deux nobles désignés dans chaque quartier pour détruire *vitium sodomiæ ;* une autre du 22 mars 1458 réglait que le collége, chargé d'instruire contre les sodomites, se réunirait tous les

---

taxe, destinée au grand travail d'excavation de l'Arsenal. Sanudo, t. 94 tergo. Montaigne, vers la fin du XVIe siècle, dit avoir connu personnellement à Venise environ 150 courtisanes « faisant une dépense en meubles et vêtements de princesses et n'ayant autre fond à se maintenir que de ce trafic. »

(1) Le 12 octobre 1492, par décret du Conseil des Dix, fut décapité et brûlé Bernardin Correr pour avoir tenté de corrompre Jérôme Foscari. Malipiero, *Annali Veneti*, P. V. *(Arch. Stor. It.*, t. VIII, p. II, 1844).

(2) Arch. d'État. — *Misti*, XX, 169. *Criminali*, VI, 74.

(3) La *cheba* était une cage de bois, que l'on suspendait à mi-hauteur du clocher de Saint-Marc. On y renfermait les coupables, exposés aux rigueurs de la saison, aux quolibets des passants. La nourriture, qui se composait de pain et d'eau, était donnée aux condamnés au moyen d'une petite corde. Ce supplice dura jusqu'en 1518, année où, suivant le chroniqueur Erizzo, P. Francesco de san Polo essaya de s'échapper en brisant la cage où il était enfermé. — V. à la Marciana l'opuscule intitulé : *Lamento di prè Agostino messo in chebâ e condannato a pane et acqua* (1518). Les plaintes du patient sont curieuses : dans des vers médiocres en patois, il gémit de ce qu'on lui donne de l'eau en guise de vin. Mais ce qui le mortifie le plus, c'est d'être chansonné par les gamins qui d'en bas l'appellent et l'insultent, si bien que, pour se soulager, il est obligé « de pissarli adosso ».

vendredis (1) ; enfin quelques autres parlent de certaine prescription bizarre faite par le Gouvernement aux courtisanes ; elles devaient se mettre à la fenêtre la gorge découverte, afin d'attirer les hommes et de les détourner du péché contre nature (2).

Le matin du 27 mars 1511, Venise fut bouleversée par un violent tremblement de terre. On crut à un châtiment du ciel provoqué par les iniquités des hommes, et le patriarche Antoine Contarini prêcha alors contre les nombreux et criminels excès de son peuple, l'invitant à la pénitence et prescrivant un jeûne de trois jours au pain et à l'eau avec processions et chant des litanies. « Choses », conclut spirituellement Sanudo, « que je loue pour ce qui concerne les bonnes mœurs et la religion, mais, quant à remédier aux tremblements de terre, qui sont chose naturelle, tout à fait inutiles (3) ». Le 18 mai 1529, une foule nombreuse se pressait sur la place de Saint-Marc autour de la pierre du ban, sur laquelle un ermite de Pérouse, demi-nu et déchaussé, se frappant la poitrine avec de gros cailloux, exhortait les Vénitiens à faire pénitence de leurs péchés, annonçant comme prochaine la fin du monde (4). Tous ces faits, dont l'histoire ne tient aucun compte, servent à nous faire comprendre les tendances de l'époque et nous montrent ce qu'étaient alors les hommes, leurs idées et leurs mœurs.

Les condamnés pour délit d'immoralité étaient la plupart du temps exposés à la risée publique, l'État voulant avec raison que le peuple même couvrît de telles fautes de son mépris. Le 10 juillet 1502, les Seigneurs de Nuit prononcèrent un étrange arrêt contre

---

(1) De même à Lucques, en 1448, fut institué l'*Ufizio dell'Onestà*, qui devait punir les passions contre nature et favoriser les amours licites.

(2) Gallicciolli, t. VI.

(3) Sanudo, t. XII, c. 140.

(4) Ibid., t. 4, c. 223.

un homme du peuple, nommé Alvise Beneto, lequel était arrivé à un tel point d'infamie qu'il trafiquait non seulement de l'honneur de sa femme, mais tenait encore registre de ses profits. Il fut condamné à faire le tour de la ville monté sur un âne, et habillé de jaune, avec de grande cornes sur la tête (1). Une autre fois, (9 juillet 1507), le long de la Merceria, on donna le fouet à trois filles de joie coupables de s'être livrées à des turcs (2). Le 23 mars 1514, par ordre de la Quarantie, on plaça sur un échafaud, au milieu de la place Saint-Marc, avec une couronne de diables sur la tête, un avocat au Tribunal du Forestier, convaincu de faux témoignage dans un acte de procuration (3).

La ville était quelquefois souillée par des violences, des blessures et des meurtres. Mais les délits étaient suivis de promptes et terribles répressions ; à la cruauté des hommes répondait l'inflexibilité des lois. Parfois les assassins, nus jusqu'à la ceinture et attachés à un pal, étaient transportés sur une barque, de Saint-Marc à Sainte-Croix, le long du Grand Canal, déchirés durant le trajet par des coups de tenailles rougies au feu. De Sainte-Croix ils étaient traînés à la queue d'un cheval jusqu'à un certain point de la ville, où on leur coupait la main droite ; de là on les conduisait à la Piazzetta, entre les deux colonnes, pour y être décapités. Les cadavres étaient enfin coupés en morceaux (4).

La police vénitienne était avisée et prévoyante. Les menaces mêmes, dirigées contre l'état, étaient sévère-

---

(1) Id., t. IV, c. 137 tergo.

(2) Id., t. VII, c. 55.

(3) Id., t. XVIII, p. 32.

(4) Tel fut le supplice infligé à Pierre Ramberti pour avoir tué sa tante maternelle et ses deux cousins. Ramberti s'empoisonna dans sa prison, mais Nadalin de Trente, coupable de vols sacriléges, Giacomo dei Secchi, et d'autres encore, subirent le terrible châtiment (V. *Criminali* et *Registri dei giustiziati*).

ment punies. Un français, nommé Rizzardo, qui avait insulté les Vénitiens, en disant qu'il voudrait se laver les mains dans leur sang, fut condamné à être pendu (1). Mais la République pouvait vivre en sureté, car il y avait toujours quelqu' un qui veillait à son salut, soit pour obtenir la récompense promise à la délation, soit par pur dévouement à la patrie, suivant la réponse à la Seigneurie du gentilhomme Grioni, qui, refusant tout salaire, dénonça en 1449 Crassiotti, voleur des pierreries du Trésor de Saint-Marc (2).

Le gouvernement avait grandement à cœur la moralité publique: nous le voyons, en 1510, essayer même de faire disparaître parmi les soldats les propos grossiers et le blasphème. Mais les provéditeurs *in campo* consultés par le Collége à ce sujet, répondirent qu' il n'y avait absolument qu'un remède à ce mal, celui de couper en deux les blasphémateurs, comme faisaient les turcs (3).

Parmi les nobles, un grand nombre exposaient leur vie pour la république, et mettaient leur courage au service de la patrie, mais plusieurs n' obéissaient que trop aux plus mauvaises passions et aux instincts les plus grossiers. Aussi, parmi tant de patriciens dévoués et illustres, n'était-il pas rare d'en voir quelques-uns s'entr'aider dans les candidatures par des procédés illicites, s' injurier dans les conseils, menacer les juges dans les tribunaux, troubler les assemblées, contracter des dettes, entretenir dans leur maison des troupes de brigands et de bandits (4). Dans une dépêche du 25 juin 1492, Thadée Vimercati, ambassadeur milanais près la République, rapporte comme une chose presque incroyable que, « à cause de l' expulsion récente des

---

(1) Tassini, *Condanne*, etc., p. 49.

(2) Arch. d'État — *Raspe*, vol. IX.

(3) Sanudo, t. X, c. 12 tergo.

(4) Les documents en font foi. V. Cecchetti, *Nobili e popolo di Venezia* (*Arch. Veneto*, vol. III, p. 436)

« rufiens de ce pays, cent-onze gentilshommes jusqu'à « présent ont dû partir d'ici » (1).

Pourtant, les nobles ne pouvaient trouver un encouragement à mal faire dans les privilèges de la loi, qui n'avait égard à qui que ce fût. Le 16 mai 1464, le Conseil des Dix condamnait à avoir la main droite coupée Ludovic Contarini, accusé d'avoir sur deux affiches, l'une *sub nomine Serenissimi Principis nostri*, l'autre *sub nomine Advocatorum Comunis*, compromis par ses plaisanteries non seulement la dignité du Doge, mais encore l'honneur de l'État (2). Le 14 avril 1489, six patriciens étaient condamnés à deux ans d'exil et à 500 livres d'amende, pour avoir, dans l'église de Sain-Jean-Chrysostome, volé les mouchoirs de plusieurs dames (3). Laurent Polani, Sébastien Bollani, Alexandre Navagero, Balthazar Molin, tous patriciens, convaincus de vol, perdirent la vie en 1513 par la main du bourreau (4). Ni la naissance, ni leurs hautes relations ne parvinrent à sauver de la potence Georges Bragadin (1417), André Contarini (1430), Jérôme Tron (1504), Gaspard Valier (1511), Orsatto Priuli (1515), Ludovic Erizzo (1547), Alexandre Bon (1566), Gabriel Emo (1585) et beaucoup d'autres. Le 3 février 1503, fut infligée une grosse amende à certains jeunes patriciens, qui erraient la nuit à la dérobée sur les quais, brisant les gondoles qui s'y trouvaient amarrées (5).

---

(1) Arch. d'État de Milan — *Carteggio dipl. degli orat. milanesi*, Disp. 25 juin 1492.

Il peut y avoir là quelque peu d'exagération ; les documents font défaut, mais il devait y avoir au fond quelque chose de vrai, car le même Vimercati continue en affirmant que ce honteux et infâme métier n'était pas seulement pratiqué par quelques gentilshommes, mais par beaucoup de prêtres et de moines.

(2) Arch. d'État — X, *Misti reg.* 16 c. 119 t.

(3) Malipiero, *Annali*, P. V.

(4) Arch. d'État — *Criminali*, vol. II.

(5) Sanudo, t. V, c. 386 tergo.

Des peines sévères avaient été portées de même contre le *broglio* (1) ou brigues des patriciens, qui, peu soucieux du bien général, s'efforçaient d'obtenir « par » des voies indirectes, des places, des charges, des gou- » vernements et autres dignités, dont la distribution » doit être faite avec justice et sincérité (2).

Les anciennes et mâles vertus faisaient une guerre implacable à la corruption, et le père lui-même n'hésitait pas à demander, de son propre mouvement, la condamnation de son fils, coupable. Marin Sanudo raconte avec une terrible brièveté que « Sieur André Mo- » rosini était avogador et que son fils, pour avoir em- » brassé une femme et lui avoir pris un bijou, fut amené » devant les Pregadi, et que le père disait publiquement : » Pendez-le ; coupez-lui la tête ! et qu'ainsi il fut con- » damné (3) ». Les mauvaises mœurs exigeaient de prompts remèdes, car, en 1518. un arrêté du Conseil des Dix, publié au Rialto et à Saint-Marc, expulsait du territoire les entremetteurs dans le délai de trois jours (4).

Aux vices publics correspondaient naturellement les vices de la vie privée. Aussi l' existence tranquille de la femme était-elle parfois troublée par de petites intrigues et des vengeances vulgaires. Pour donner une juste idée de ces mœurs, l'anecdote suivante nous paraît significative. Le 4 mars 1522 au matin, on trouva toutes souillées de poix les portes de Marc-Antoine Veniero, d'André Diedo, de Nicolas Tron et d'Antoine Cappello. Veniero, sur la porte duquel on avait en outre appliqué une paire de cornes, porta plainte au Conseil

---

(1) On appellait ainsi, de l'ancien *broglio,* la partie de la loggia des Procuraties, où les patriciens avaient l'habitude de se réunir avant de se rendre au Conseil, et où ils s'entendaient pour les nominations et nouaient des intrigues. De là le mot *broglio* ou intrigue.

(2) Arch. d'État — 1588, 12 octobre, *C.* x ; 21 octobre 1623, *C.* x.

(3) Sanudo, t. III, c. 115 (12 mai 1500).

(4) Id., t. XXVI, c. 213 tergo.

des Dix, rappelant l'exemple du doge Veniero, lequel avait laissé mourir en prison l'un des ses fils, pour avoir fait à une grande dame une insulte du même genre. On finit par découvrir qu'une certaine Marietta Caravella, femme d'un patricien, nommé Moro, était la coupable. Elle avait enduit de poix les portes des palais patriciens, pour se venger des dames Veniero et Diedo, qui avaient refusé d'aller avec elle à une fête chez le sieur Marc Grimani. Marietta fut bannie pour dix ans de Venise (1).

Les douces intimités du foyer domestique n'étaient plus recherchées comme autrefois; la vie conjugale était troublée par le désir des plaisirs changeants (2) et par la trop grande facilité de se procurer les plus belles esclaves sur les marchés de l'orient. Au fond du tableau de l'existence vénitienne se dressent ces figures d'hommes et de femmes sans patrie, jetés au milieu des lagunes on ne sait par quels singuliers hasards. Dès les temps les plus reculés, des lois aussi sévères qu'impuissantes, punissaient même de mort les marchands vénitiens qui exerçaient le commerce infâme de la chair humaine (3); mais ce honteux trafic ne cessa que vers la fin du XVIe siècle. Les Archives du notariat renferment des volumes entiers de contrats d'achat et de vente, d'échange, de donation, de cession etc., d'esclaves, qui commencent au XIIe siècle (4) et vont jusqu'à

---

(1) Sanudo, t. XXXIII, c. 4, 33, 39, 86, 233.

(2) La bigamie n'était pas inconnue. Sanudo (t. LVI, c. 57 tergo) parle d'un sieur Paulo da Canal qui fut condamné, le 35 avril 1532, pour avoir épousé d'abord une prostituée et ensuite une patricienne.

(3) Sous le dogat d'Orso Badoaro (854), les marchands vénitiens se livraient à ce trafic et en tiraient des profits scandaleux. Défense leur fut faite, au nom du clergé et du peuple, d'accepter aucun esclave sur leurs bâteaux sous peine d'amende. Caroldo, p. 22.

(4) Aux Arch. d'État — (Arch. di san Zacharia, nov. n. 61192, *Estere*), se trouve le contrat de vente d'un esclave sarrasin, qui res-

la fin du XVIe, mais d'une manière décroissante. Il est curieux de voir des notaires ecclésiastiques intervenir pour dresser de pareils contrats ; car presque tous les notaires étaient des prêtres jusqu'en 1600 environ, malgré l' état, les papes et les conciles. Il arrivait jusqu'à des cargaisons d' esclaves à Venise, et on les vendait anx enchères à Saint-Georges et au Rialto (1). C' étaient pour la plupart des Tartares, des Russes, des Sarrasins, des Mingréliens, des Bosniens, des Grecs, de *genere Avogassiorum* (Circassiens), de *genere Alanorum* (2) Les Circassiennes, les Géorgiennes et les femmes des contrées voisines, jeunes filles de douze, quatorze et seize ans, déclarées « saines et intègres de leurs membres occultes et manifestes (3) », étaient vendues, au XIVe siècle, quarante, cinquante et soixante ducats d'or, prix très élevé, si l'on tient compte du temps. De 1393 à 1491, les Archives des notaires vénitiens enre-

---

tait après une vente faite par Giannone Staniero et Domenico Contareno etc. pour 175 byzantins ; — *de illo sclavo saracino quod nobis remansit post partitos alios.*

(1) Les Archives d' État renferment un cahier de dépenses pour le transport à Venise d' une bande d' esclaves, daté de Fiume le 19 juin 1588. L'entrepreneur est Jean André Dernice ; il a soin de noter tous les détails. Ainsi il nous donne le prix des chaînes, des menottes, le salaire des geôliers, des soldats de garde, d' un interprète et gardien croate, ce qui semble indiquer qu'il s'agissait d' esclaves slaves. Par ex., le 26 juillet, Dervice écrit avoir acheté 13 esclaves et une esclave, 7 à 40 ducats chaque, 5 à 35 ducats, un à 25 ducats et un autre garçonnet à 14 ducats, ce qui fait en tout 494 ducats. A Gènes, le 5 septembre, Dernice paie l'entrée de 12 esclaves, estimés 50 ducats l'un (Extrait du cahier original).

(2) Cibrario, *Della schiavitù e del servaggio.* Milan, 1868.

(3) *Sana omnibus suis membris, infirmitatibus et magagnis tam publice quam occultis* (Atti Fuscolo Nicolò, 1368, 7 octobre, III, f. 4). *Sana a male caduco, a male capitis et brachiarum et tibiarum et corporis* (Istr. di c^a v^a di una schiava tartara ventenne. Atti Fuscolo, 1372, 31 mars).

gistrent cent cinquante ventes d'esclaves des deux sexes, depuis l'âge le plus tendre jusqu'à trente-sept ans. Le prix minimum est de seize ducats d'or ou 382 livres italiennes, le maximum de 88 ducats ou 2093 livres. L'esclave vendue, en vertu du contrat, devenait la propriété de l'acheteur ; il pouvait en faire ce qu'il voulait, disposer de son âme et de son corps comme de sa propre chose (1).

A Venise les esclaves étaient baptisés, et l'on substituait alors à leur nom d'origine un autre nom. Leur vie n'était pas triste, et ils devaient être mieux traités que les domestiques, car, dans les testaments conservés aux Archives des notaires, il est disposé, en faveur des femmes esclaves, surtout celles qui avaient des enfants, de legs de maisons meublées et d'argent, suffisants pour leur assurer une existence aisée, ce qui n'arrivait jamais pour les domestiques. En examinant les testaments et les contrats, il n'est pas difficile de de s'imaginer qnelle était la vie des esclaves. Dans l'acte de ses dernières volontés, un habitant de Saint-Sylvestre ordonnait qu'un de ses esclaves devrait se consacrer au service de sa femme en tout ce qu'elle voudrait pendant six années entières, et qu'après il serait libre et affranchi, et jouirait d'un legs fait en sa faveur. Les esclaves devaient servir de nourrices, car, dans plusieurs actes de vente, on cède les esclaves « avec leur lait » (2). Une noble dame se fait, par contrat, céder d'un sien neveu ou cousin, une esclave qu'il possédait, la lui payant à un prix très élevé. Entre deux

---

(1) Dans une liste des *choses* de la *Chomessaria de missier Sebastian Badoer* donnée *à madonna Agnesina Badoer*, après avoir désigné : bois de lit, meubles, étagères, lampes, etc., sont nommées trois esclaves *Marcella*, *Ester*, *Benuegnuda*, estimées 180 ducats. (Arch. not. *Racc. a parte.* Atti di Androlo Cristiano, 1390).

(2) Arch. Not. — Atti Philosofis Domenico, 1405, III, 2, 5. — Atti de Paolo, 1445, III, 5, 4.

prêtres a lieu le marché d' une esclave, mais le lendemain le contrat est résilié, parce que l'esclave est enceinte.

La basse sensualité de l'orient envahissait les rives des lagunes; et il ne faut pas s'étonner si les églises, ouvertes alors même pendant la nuit, durent être fermées à cause des désordres qui s' y produisaient, ni si les patriciens oublièrent leur dignité au point de donner leur nom à une courtisane (1), ou d'ouvrir leurs palais à des bals de prostituées, chose honteuse, selon le mot de Sanudo, pour une république si bien policée (2), ni enfin si, au dire d' un ambassadeur milanais, le doge Pierre Mocenigo lui-même, quoique septuagénaire, couchait souvent entre deux turques, jeunes et belles, qu'il avait amenées du Levant (3).

Toutefois les esclaves n'avaient pas seulement contribué à corrompre les mœurs, mais encore à propager les superstitions, troublant le jugement et surexcitant l' esprit du peuple par des sorcelleries et autres opérations diaboliques, contre lesquelles fut promulguée,

---

(1) En 1526, André Michiel épouse une riche courtisane, Cornélie Griffo. Le mariage fut célébré au couvent de Sain-Jean de Torcello. Sanudo, t. XLI, t. 108.

(2) Sanudo raconte encore, en date du 27 janvier 1523, que plusieurs gentilshommes, réunis dans la maison de Léonard Justiniano, à Murano, y avaient donné une fête splendide, à laquelle avaient pris part environ quinze courtisanes. Trois procurateurs, déguisés, Marc Molin, François Priuli et Marc Grimani allèrent, eux aussi, danser avec les invitées; ce qui fait dire à Sanudo que les serviteurs voulaient faire concurrence à leurs maîtres, car, le 14 février 1524, un grand nombre de domestiques de gentilshommes s' étaient réunis dans une maison de Santa Maria Formosa, près du palais Morosini, et y avaient dansé toute la nuit et soupé chacun avec une fille de joie.

(3) Arch. d' État de Milan — *Carteggio diplomatico.* Disp. du 11 février 1475.

le 28 octobre 1410, une loi des plus sévères (1). Les curés eux-mêmes, pendant la messe, par ordre du Patriarche, recommandaient de dénoncer les sorcières, qui semblait-il, pratiquaient secrètement leurs maléfices (2), jetant ainsi un levain de corruption parmi le peuple (3).

---

(1) Gallicciolli, II, 20, 863, 864. La loi du Grand-Conseil porte : *Sclavos et servas.... in faciendo herbariam, vel facturariam, aut in dando aliquid comedere, vel portare adossum, quod est herbaria, et facturaria,* etc.

(2) Sanudo, t. XXVI, t. 115 (25 novembre 1518).

(3) Du reste les superstitions du moyen âge persistaient dans toute l'Europe : sorcelleries, peur du diable, magie, songes, visions, prophéties, amulettes, talismans, etc. Quand Ravaillac assassina Henri IV, le Juif Errant s'était montré à Beauvais, à Noyon et dans plusieurs villes de Picardie. (Lacroix, *Sciences et lettres au moyen âge*, p. 282). Giampietro Stoppano, dans un livre des actes de saint Charles Borromée, manuscrit de l'Ambroisienne, atteste avoir entendu dans les procès des sorcières, que « dans leurs conventicules elles étaient souvent sollicitées par le démon de fouler aux pieds la croix : toutes les fois qu'elles le faisaient, dans leur aveugle frénésie, elles en voyaient jaillir du sang ». Cantù, *Commento ai Promessi Sposi,* etc. Milan, 1874, p. 82.

CHAPITRE XIII.

La femme. — Vie privée.

Divertissements et jeux.

Un vieil adage dit que la meilleure femme est celle dont on parle le moins. Nous ne savons à quel point cette maxime est vraie, et susceptible de plaire au sexe, qui revendique avec raison tant de gloires et tant de chefs-d'œuvre dans les beaux-arts et dans les sciences mêmes. Pétrarque a vu dans les femmes une troupe heureuse d'un beau silence.

Schiera di un bel silenzio assai contenta,

mais il s'est contredit lui-même, en rendant à jamais immortel le nom d' une obscure Avignonnaise.

L' histoire de Venise jusque dans les derniers temps ne s'occupe que de la chose publique : guerre, paix, traités de commerce. Au milieu des événements extraordinaires, où les Vénitiens nous apparaissent comme le peuple le plus actif et le plus héroïque du moyen âge, le nom de la femme disparaît, ou est entouré d'une mystérieuse poésie. L'étranger, qui visite les monuments de la ville, et en admire les superbes vestibules, les escaliers de marbre, les salles spacieuses et les lambris dorés, n'a cure de rechercher le nom des femmes dis-

tinguées qui les habitaient ; qui, du haut des balcons en saillie sur les canaux, écoutaient les sérénades des jeunes patriciens, et qui dans les salons s'abandonnaient à l'ivresse de la danse, au bras des princes étrangers, lesquels souvent demandaient la main de leurs filles.

Là les femmes menaient une vie calme et douce, ne se mêlaient point aux affaires de l'état, comme les hétères d'Athènes. Les femmes romaines sont célèbres pour leurs vertus domestiques aux temps de la République, et sous l'empire elles prirent part aux révolutions civiles. Sempronie, Cornélie, mère des Gracques Livie, Agrippine, Messaline ne tiennent pas une petite place dans l'histoire de Rome. Le gouvernement vénitien, au contraire, ne permettait pas à la femme de sortir de sa sphère naturelle. Pour les Vénitiens, la vie de famille, d'abord modeste et réservée, gardait encore quelque chose des mœurs antiques, tant que dura chez les nobles l'activité personnelle et commerciale. Aussi longtemps que les gentilshommes restèrent assis aux comptoirs du Rialto, ne perdant pas de vue les cartes du plus lointain Orient et des côtes de l'Atlantique, peintes sous les portiques de San Giacomo, les femmes vécurent chez elles et n'eurent d'autre préoccupation que celle de leur toilette. Les grandes solennités de la république leur offraient une agréable occasion de se réunir et de déployer leurs atours. En effet, dans ces siècles de splendeur, il nous est donné rarement de rencontrer chez la femme un esprit élevé. Nous la voyons heureuse et réservée, savourant son bonheur, à travers les plus riantes images. Grégorovius, parlant de l'italienne de la Renaissance, observe justement qu'elle visait moins à se former le cœur et l'esprit qu'à composer son maintien, par lequel elle obtenait, apparemment, une certaine dignité morale. Les grandes dames de Venise essayaient sans cesse les plus capricieuses coiffures, ce qui devait mettre en relief leur beauté, *notable* au dire de Sansovino, entre toutes celles d'Italie.

Montaigne n'était pas de cet avis, et trouvait que

la réputation de beauté dont jouissaient les vénitiennes, avait été surfaite ; mais le grand écrivain français était de mauvaise humeur pendant son séjour au milieu des lagunes, et nous-mêmes, en regardant les vieux portraits des blondes vénitiennes, pouvons nous convaincre combien il était injuste. Sur les toiles des peintres les belles vénitiennes du temps passé vivent encore avec leurs pompeux costumes ; elles y vivent dans l'Olympe, entre Jupiter et Apollon, ou sur les écueils de Naxos, dans le domaine des rois de Phénicie, au milieu des forêts mythologiques, dans les épisodes de l'Évangile, dans les apothéoses et les allégories. Les graves matrones, les filles du peuple et les courtisanes sensuelles palpitent encore devant nous, grâce au pinceau de Paul Véronèse et du Titien, florissantes et pleines de vie. Elles ont les cheveux blonds comme les épis mûrs, les yeux couleur de la mer, les traits réguliers et doux, les joues roses et légèrement rebondies, les lèvres épaisses et rouges, la gorge blanche comme neige, une certaine expression de calme, et une morbidesse qui attire.

A peine voit-on paraître la femme dans la vie sociale des derniers temps. De la gondole, ou à la promenade, elle échange avec les élégants cavaliers des sourires d' intelligence, et de son balcon elle écoute les chants, pleins de poésie et pétillants d' esprit, qui dans le calme serein du soir se répercutent sur les lagunes. L' histoire et l'art (1) nous ont conservé dans Catherine Cornaro le type de ces patriciennes douces et gracieuses. Douée d'une rare beauté, elle épousa Jacques Lusignan, roi de Chypre, et, devenue veuve, elle céda son royaume aux Vénitiens, oubliant le diadème parmi les plaisirs d' Asolo, le luxe des parures, les fêtes joyeuses et les réceptions princières.

Mais en face de la grande dame, on voit s'élever

---

(1) Il existe de Catherine Cornaro un portrait très beau et peu connu, peint per Gentile Bellini, dans la Galerie nationale de Pest.

et régner la courtisane. Celle-ci, à la vérité, n'exerce aucune influence sur les affaires publiques, mais on lui décerne des honneurs extraordinaires; elle inspire l'art, elle en est la muse. Elle ne le cède en rien à sa rivale : ses ajustements sont aussi riches, ses coiffures aussi bizarres, ses manières aussi avenantes.

On estime et respecte encore les femmes de mœurs simples et de grande culture, telles que Cassandre Fedele (née en 1465), mais le monde désormais subit un autre charme ; ses faveurs sont pour Blanche Cappello (née en 1548), enlevée par un vulgaire aventurier et exaltée ensuite par ruse politique, et pour la jolie Véroniqne Franco (née en 1553), qui se laisse aller aux molles délices du siècle, adulée des grands, révérée par les hommes les plus illustres, qui se réunissent dans sa maison pour admirer la nouvelle Aspasie vénitienne. Elle n' a pas le choix de ses amants (1), et des bras de Henri III, qui emportait en France le portrait de la belle courtisane peint par le Tintoret (2), elle passe dans ceux de Ludovic Ramberti, frère de Pierre. qui se rendit coupable de quatre homicides. Par son testament Ludovic lègue au fils de Véronique les biens de « cà Manzo », et veut qu' il en partage les revenus avec sa mère. Nous trouvons au Musée Civique, un acte testamentaire attribué à Ludovic Ramberti, par lequel il déclare être « sain d' esprit, quoique affaibli de corps, » tant à cause de l'âge que des nombreux excès, aux- » quels je me livre avec ma bien-aimée dame Véro- » nique Franco, à laquelle je laisse un bon lit de plume, » parce qu'elle pourrait en avoir grand besoin, à la con-

---

(1) On trouve, au Musée Civique, dans la *Raccolta Cicogna*, une copie manuscrite du *Catalogo de tutte le principali e più honorate cortegiane de Venetia*, sur la quelle on lit : — *Vero. Franco a Santa Mar. Form. pieza so mare, scudi ?* — Le catalogue a été reproduit dans l'ouvrage de Lorenzi sur la *Prostitution à Venise*.

(2) Montaigne, dans son *Voyage en Italie*, parle de la célèbre courtisane.

» dition qu'elle puisse ni le vendre, ni le mettre en gage, » ni le donner aux Juifs. » Le bizarre testateur termine en ordonnant qu'on lui fasse pour l'enterrer « un tombeau de pierres cuites », recouvert d'une pierre, sur laquelle sera gravée une épitaphe en vers italiens, « afin qu'elle soit comprise de tous, avec un grand V et un F, pour rappeler qu'ils ont été faits par la très docte Véronique Franco (1) ». Ce testament est certainement apocryphe, mais il est une preuve de la triste célébrité dont Véronique jouissait à cette époque. Jeune encore, elle se repentit de ses désordres et embrassa une vie d'expiation; elle mit toutes ses espérances en Dieu (2), fonda en 1577 et entretint de ses largesses le pieux refuge du Secours, où l'on recueillait les femmes repenties.

Les femmes mariées, qui avaient à lutter contre les courtisanes, perdaient peu à peu le sentiment intime de la famille et de leur dignité personnelle, laissant s'étioler les plus belles qualités, pour ne plus songer qu'à ce qu'on leur demandait, c'est-à-dire le plaisir. Castiglione enseignait que la femme ne devait par être réservée au point de fuir les compagnies et les propos un peu libres, et Manolesso (3) appelait Alphonse d'Este vertueux, parce qu'il ne se servait jamais des femmes d'autrui, et que, dans son veuvage, il se contentait, toujours avec le consentement des parents, de déflorer les jeunes filles, lesquelles il mariait ensuite avec une riche dot, prix du déshonneur (4). Sur la fin du XVIe siècle, Venise subit à son tour la mauvaise influence de l'Espagne, non pas dans la politique, toujours et

---

(1) Cicogna, *Iscrizioni veneziane.*

(2) *Lettere di donne italiane nel sec. XVI*, recueillies par Gamba, p. 209. Venise, Alvisopoli, 1832.

(3) Manolesso ne fut pas, comme on le croit trop souvent, ambassadeur vénitien. C'était un simple citoyen, qui écrivit une Relation de Ferrare, intercalée par erreur dans celles des ambassadeurs.

(4) *Relazione degli ambasciatori veneti*, série II. vol. II. p. 422.

sincèrement nationale, mais dans les mœurs. Bruyante et fastueuse, cette influence pénétra jusque dans le silence des églises, où elle altéra la noble simplicité des rites religieux.

L'amour se réglait avec une sorte de pragmatique, par certaines lois au milieu desquelles apparaît toutefois, parmi les égarements de la passion, une vague réminiscence des idées chevaleresques. En effet, si d'un côté l'homme est considéré comme un niais, lorsque, dans l'espace de six mois, il ne déclare point son amour à celle qu'il aime, et si la femme ne peut repousser les assiduités d'un cavalier, et si l'amour est une abeille qui, faisant du miel, répand à profusion ses douceurs, de l'autre, on montre au doigt l'homme méprisable qui se vante des faveurs reçues; on soutient qu'un mari ne doit courtiser aucune autre femme, et l'on va jusqu'à juger digne d'être enterré vivant, celui qui se fait voir, la nuit, dans la rue de sa maîtresse, pour laisser croire qu'il a tout obtenu d'elle (1). Il y avait encore des écrivains qui s'efforçaient de prouver par des raisonnements et des sophismes, par l'absurde et le paradoxe, la supériorité de la femme sur l'homme (2).

Il est donc aisé de conclure, on le voit, que la vie des femmes était fastueuse, mais à l'étroit et sans autre satisfaction de l'esprit. Quelques-unes cependant avaient une certaine culture artistique et littéraire, un certain goût pour la musique instrumentale ou vocale. « Jeune fille charmante, lettrée et musicienne, célébrée par la plume de tous les écrivains d'Italie », telle était, au dire de Vasari, Irène de Spilimbergo, née en 1540 et morte à l'âge de dix-neuf ans seulement. Marietta, fille du Tintoret, ne fut pas seulement un peintre de de portraits renommé, mais travailla encore à des

---

(1) *Scielta di lettere amorose* de Ferrante Pallavicino, Luca Asserino, etc. Venise, 1587.

(2) Domenichi, *La nobiltà delle donne.* Venise, 1552.

œuvres de composition originale, dit Ridolfi, et en emprunta quelque-unes à son père. Au nombre des italiennes les plus célèbres, il faut compter Cassandre Fedele, morte en 1558. Politien fit exprès le voyage de Venise pour la connaître, avouant ensuite qu'il se demandait si, en comparaison du fameux Pic de la Mirandole, il ne devait pas lui accorder la premiére place Une grâce décente distingue quelques poésies de Modesta dal Pozzo (*Moderata Fonte*), morte en 1592, quand èlle achevait à peine sa vingtième année. On trouve dans les recueils du XVIe siècle des sonnets écrits par des femmes de Venise. Cassandre, *sœur honorée* de Gaspara Stampa — ainsi l' appelle Sansovino, — recueillit et publia, en les faisant précéder d'une lettre affectueuse, les poésies de Gaspara et d'une certaine Hippolyte Mirtilla, qui est probablement un nom supposé : et Franceschina Bellamano, excellente chanteuse et joueuse de luth, inspira un des poètes contemporains les plus vantés, qui lui adressa ces vers :

Deh ! s' io non son d' udirvi ancora indegno
Ch' io v' oda, prego, un' altra volta : sorda
Sia poi l' orecchia a canto altro men digno.

« De grâce ! si je ne suis pas indigne de vous entendre » encore, que je vous entende encore une fois : que mon » oreille ensuite se ferme à tout autre chant moins » noble ».

Quand les femmes ne restèrent plus solitaires dans leurs demeures et recherchèrent la société, les madrigaux et les cantates (1) devinrent le passe-temps préféré

(1) Les *madrigaux* étaient à la mode dans toute l' Italie. On les écrivait pour être chantés avec ou sans accompagnement, à trois, à quatre parties et même davantage, en style imitatif et parfois en fugues. La *cantate* est une petite poésie lyrique en musique, pour chant avec accompagnement d' instruments. Ce mot était encore employé pour désigner non pas un genre de composition, mais la musique du chant en général.

de leurs joyeuses réunions. François Sansovino, écrivant en 1586, dit que dans les *études* de musique, qui étaient fort nombreuses, les virtuoses s'assemblaient fréquemment pour chanter et jouer, et il ajoute que, de toute évidence, la musique avait son siège à Venise (1). Dans les palais de Veniero, poète gentilhomme, du comte Zantani et autres, avaient lieu des séances musicales, auxquelles prenaient part Parabosco de Plaisance, organiste de Saint-Marc, Balbi et le maestro Perison Cambio, sur la mort duquel Veniero écrivit un sonnet avec les jeux de mots accoutumés :

« Quando egual cambio in cambio a noi fia dato
Di sì gran Cambio ? »

« Quand nous donnera-t-on un échange égal en échange
» d' un si grand Échange (Cambio) ?

Alors, pour ne pas rester en arrière, monseigneur Fenarolo de lui répondre :

« In un punto *perì son* si pregiato
E' n sua vece mandò tristi lamenti
(Duro *cambio*) il mar d'Adria in ogni lato. »

« Nous n' avons pas tout perdu ; écoutez à sa place
« (échange cruel !) les tristes gémissements de toute
« la mer Adriatique ».

Vers la fin du XVe siècle et le commencement du XVIe, florissait à Venise un certain Francesco Anna,

---

(1) Sansovino, l. VIII, — Jacques Sansovino, le grand architecte, père de François, auteur d'un livre sur Venise, expliquant la signification des bas-reliefs de la Loggetta, disait qu'il y avait sculpté Apollon, moins pour figurer l' harmonie avec laquelle Venise procédait dans les divers rouages de son gouvernement, que pour démontrer l'amour de ses habitants pour la musique. Temanza. *Vita di Jacopo Sansovino*, p. 26. Venise, MDCCLII.

organiste dans une église de la ville (1), lequel mit en musique des couplets ou chansons d'amour, qui devaient être alors en vogue et pour la douceur exquise du sentiment et pour la musique.

Au début du XVIe siècle, arrivait à Venise Adrien Willaert, flamand, qui donna une grande impulsion à l'art musical, le réformant sur un grand nombre de points, et introduisant le chant double. Willaert fut nommé, en 1527, maître de chapelle de Saint-Marc, où il eut pour successeurs Cyprien van Roor, Joseph Zarlino (2) et les deux Gabrieli.

Dans les joyeuses réunions, on lisait encore les nouvelles grivoises de Cinzio Giraldi, de Brevio, de Bargagli, de Calmo, de Straparola, de Parabosco, dans lesquelles la décence et le bon goût n'étaient pas toujours respectés. Vers la moitié du XVIe siècle, ces réunions reçurent une nouvelle vie de la beauté et de l'esprit de dame Cécile Cornaro, *à qui on peut donner parmi les plus belles la place qu'occupe le soleil parmi les étoiles secondaires ;* d'Hélène Barozzi Zantani, *qui égale en beauté la grecque Hélène et en chasteté la romaine Lucrèce ;* de Lucrèce Cappello, *aux manières angéliques et célestes ;* de Pauline Donato, *qu'il faudrait appeler d'un nom de déesse ;* de Pauline Pisani, *qui est telle qu'il serait plus facile de cacher l'aurore au lever du jour que la noblesse ou la bienséance ou la beauté quand elle se montre ;* de Mariette Pisani, *qui ne peut assez*

---

(1) Petrucci, *Frottole musicali.* Venise, 1503. Ottaviano de' Petrucci de Fossombrone obtint, le 25 mai 1498, un privilège *invictissimi dominii Venetiarum* pour avoir inventé les caractères métalliques, avec lesquels on commençait à imprimer la musique. (Arch. d'Etat — Arch. Chanc. Duc., *Reg. not.* 1489, 1499, c. 70).

(2) Zarlino, élève de Willaert, fut le grand législateur du contrepoint. Il eut à propos du contre-point une vive polémique avec le florentin Vincent Galilei. V. Galilei, *Discorso intorno alle opere di messer Gioseffo Zarlino di Chioggia.* Florence, Marescotti, MDLXXXIX

rendre grâces à la nature de la grande part de beauté qu' elle lui a donnée (1).

Nicolas Franco, dans un dialogue dédié à la marquise Del Vasto, disserte sur la beauté, et cite plusieurs noms de patriciennes de Venise, auxquelles il avait sans doute parlé d' amour dans quelque grande salle ornée de tapisseries ou de tableaux de nos glorieux maîtres. Mais comment, encore une fois, plonger nos regards dans les appartements vénitiens des siècle passés ? Nous voyons le luxe des ameublements et la magnificence des banquets ; mais la vie intérieure ne se peut deviner que par des fragments épars. Si, parmi les rires et les chuchotements des jeunes patriciennes, on n' avait jamais entendu la voix de quelque galant conteur, eût-on imprimé à Venise des livres, comme les *Trattenimenti* (Entretiens) du toscan Scipion Bargagli « où d'aimables » femmes et de jeunes gens représentent des jeux agréa- » bles et chantent des chansonnettes amoureuses (2) »? Il y a, entre autres, le jeu des *Ortolani*, où des hommes et des femmes, déguisés en jardiniers, avec les attributs relatifs, parlent de la culture des fleurs, prises comme allégories des sentiments de l'âme ; il y a le jeu des défis et des raccommodements ; il y en a un autre enfin dans lequel on propose des questions d'amour : si, par exemple, l'amant d'une noble dame doit s'adonner aux armes ou aux lettres ; si, en amour, c'est l'art ou si c' est la nature qui vaut le mieux ; si c' est la beauté de l'âme ou celle du corps qui a le plus de prix, et s' il faut aimer ouvertement ou en secret. De temps en temps on intercale des nouvelles relatives aux entretiens. Parmi tous les jeux, celui du *bagno* (bain) est le plus curieux. « Chacun de vous, jeunes amoureux » enseigne Bargagli, « se supposera malade, si par hasard il ne » l'était pas effectivement, de quelque maladie d'amour.

---

(1) Domenichi, ouv. cité. p. 261, 262.

(2) V. Giunti, MDLXXXVII.

» Et vous croirez tous sans difficulté, que chacune de ces » nobles dames est une source ou un petit bain d'eau, » qui a les propriétés d'une matière minérale, qualités » mûres et propres à guérir plusieurs et différentes » espèces des dites maladies. Quand donc, l'un de vous, » esprits amoureux, sera appelé par notre Jeu, il devra, » en se montrant désireux d' être délivré du mal qui » l'afflige et le consume, dire quelle est la nature de » son mal ; puis quand il aura entendu quel est le bain » approprié à ce mal, il ira vite à la dame désignée » pour l' en guérir, et lui exposera par le menu les » tristes et douloureux effets que produit en lui la ma- » ladie et, s'il se peut, lui en découvrira aussi les causes ; » d'autre part, la jeune femme choisie pour cette opé- » ration, fera savoir au malade le traitement qu'il doit » suivre, pour recouvrer entièrement la santé qu' il a » perdue ».

Telles étaient les inepties, qui devançaient l'enflure et l'affectation arcadique du XVIIe siècle. En parlant de la poésie de cette époque, nous avons fait observer que la pensée était pauvre, la forme ampoulée et artificielle, et que la femme était souvent l' inspiratrice de cet art médiocre. Dans les poésies de cette époque, on ne rencontre point de figures de femmes qui vivent d'une vie réelle et vraie ; ce ne sont que types abstraits, personnifications ou symboles, qui servent à exprimer des caprices bizarres et des idées artificielles. Les poètes au fond, représentant une société d' aimables dames, attribuaient à chacune d'elles une allégorie, empruntée souvent au jeu de cartes, une métaphore, une image quelconque, variations galantes, toujours à l'usage des amoureux. Nicolas Franco, l' écrivain déjà cité, composait, en 1526, une série d' octaves, parsemées de fleurettes et de tropes, sous le titre de *Temple de l'Amour*, où l'on trouve l'éloge de plusieurs dames de Venise (1).

---

(1) Nicolò Franco, *Tempio d'amore*. Ven., Marcolini, MDXXVI.

Un autre faiseur de madrigaux affectés, Troïlus Poméran, décrit une troupe de patriciennes, à chacune desquelles il avait attribué un emblème du jeu de tarots (1). Le *monde* était porté par Adrienne Corner, la *justice* par dame Barbarigo, l' *Ange gardien* par Isabelle Sanudo et le *feu* par Blanche Contarini. Dame Mocénigo tenait le *traître* pendu, et Laure Bollani le *diable*. pour démontrer « qu'il faut pour notre salut fuir le vice et embrasser la vertu. » La *mort* était portée par Paule Cappello, le *temps* par Marie Lion, la *fortune* par Paule Moro, la *force* par dame Quirini, l'*amour* par Orsetta Foscolo, le *char triomphal* par Marie Lorédan, la *tempérance* par Blanche Zéno, le *pape* par l' Alberti, l'*empereur* par dame Pisani, la *papesse* par dame Zane, l' *impératrice* par Marietta Pasqualigo, la *bagatelle* par Paule Valier. La signification de chaque emblème est expliquée en vers puérilement maniérés. Ce genre d'allégorie est, pour ainsi dire, le précurseur de la satire du XVIIIe siècle, où l' on trouve souvent accolés à des noms patriciens d'hommes et de femmes, des dénominations et des emblèmes de vices et de défauts.

Pour se faire admirer des femmes, auxquelles ils adressaient tous ces vers langoureux, les poètes se mettaient en quête des calembourgs les plus étranges. Ainsi Jean-Baptiste Dragoncino de Fano, publiant quelques stances en l' honneur des nobles vénitiennes, célèbres « pour leurs pensées chastes et leurs cœurs pudiques », commençait par ces deux vers :

« Laura, laureata Badoaro
Di salde lode e non di verde lauro. »

« Laure Badoaro, *laurée* de louanges solides et non de « verts lauriers ».

---

(1) Troilo Pomeran da Cittadella. *I triomphi composti sopra li tarocchi in laude de le famose gentildonne di Venezia.* Venise, Nicolini, 1534.

Et ailleurs il osait dire :

« Pisana Gradenica graduata
Per la scala che ascende al terzo cielo (1) »

« Pisana Gradeniga placée sur l'échelle qui monte au troisième ciel. »

Le *Temple de la Renommée* de Jérôme Parabosco, directeur des séances musicales, qui avaient lieu chez le poète Dominique Veniero, est une composition dédiée à la « *clarissima et valorosissima* » dame Adrienne Cornaro Voici, par exemple, comment il chante Cécile Badoer :

« Cecilia honesta et saggia Badoara
Prendea di vagheggiarla il ciel diletto.
E ovunque ella premea co' dolce et chiara
Voce, nasceva un bel leggiadro fiore
Che cantando dicea qui regna amore (2). »

« L' honnête et sage Cécile Badoer était un objet d'en-
« vie pour le ciel. Partout où retentissait sa voix douce
« et claire, naissait une fleur charmante, qui disait en
« chantant : « ici règne l'amour ».

Et pour finir, un anonyme du XVIe siècle, qui se faisait appeler *Ameto Pastore*, et qui, accumulant toutes les fleurs de rhétorique, décrit les qualités de treize dames, qui de son temps brillaient à Venise, s'écrie, ravi par les charmes de la séduisante Isabelle Priuli :

« Costei con le bellezze tali e tante
Sì forte al ciel di fama il grido spiega,
Che alla luna ed al sol, pur ch' ella voglia,
Par che lume e splendore accresca e toglia (3) »

---

(1) Dragoncino, *Stanze in lode delle nobil donne vinitiane del secolo moderno,* MDXLVII.

(2) Parabosco, *Tempio della fama in lode di alcune gentildonne veneziane.* Venise, MDXLVIII.

(3) *Stanze ad alcune dame veneziane di autore anonimo del secolo XVI.* Venise, Impr. Alvisopoli, MDCCCXXXV.

« Par sa rare beauté, elle élève si haut dans le ciel le « bruit de sa gloire, qu'il semble qu'elle augmente ou « diminue, à son gré, la lumière et l'éclat de la lune et « du soleil ».

Ces flatteries serviles, ces méchantes poésies pleines de concetti, faisaient les délices de la société élégante, et chatouillaient agréablement les oreilles des dames et des cavaliers (1).

Outre ces divertissements et les délicieuses promenades en mer, dont parle Pétrarque, il y avait encore les jeux, et surtout celui des échecs. Et les larges damiers, incrustés d'argent et d'or, de calcédoine, de jaspe et autres pierres précieuses, et les figures du cristal le plus pur, étaient dignes de l'élégance vénitienne (2). Ces brillantes réunions devaient en outre avoir les jeux de hasard et les émotions du tapis vert, si l'on songe que la première fabrication de cartes à jouer eut lieu probablement à Venise (3), et que les cartes vénitiennes étaient dessinées et coloriées par les artistes les plus célèbres, leurs figures servant à exprimer allégoriquement les idées qui étaient à la mode. Le jeu de tarots

---

(1) D'Ancona, *Poesia cortigiana del sec. XV.* (*Nuova Antologia* 1876).

(2) Sanudo, t. XLIII, p. 385.

(3) L'inventeur des cartes à jouer semble avoir été un vénitien Au XIVe siècle, il y avait en Italie une suite de dessins, un album de cinquante pièces très propres à amuser les enfants. Vers la fin de ce même siècle, un esprit inventif, *probablement un vénitien,* crut voir dans cet album d'enfants les éléments d'un jeu nouveau, propre à servir à l'âge mûr de récréation attachante » (Merlin, *Sur l'origine des cartes à jouer.* Paris 1870, p. 57). V. en outre : Bullet, *Recherches historiques sur les cartes à jouer.* Lyon, 1757. — Singer, *Researches into the history of playing cards.* Londres, 1816 — Bettinelli, *Il giuoco delle carte*, en vers. Crémone, 1775. — En 1441, les fabricants de cartes vénitiennes se plaignent de la concurrence des marchands étrangers. Rémusat, *Mém.,* 2e série, t. VII, p. 247.

était aussi en vogue, et, dès 1491, on imprimait des cartes élégamment dessinées, avec *permission du Sénat.* Mais dans la suite, le Conseil des Dix, frappé du préjudice qu' il apportait aux familles, promulgua, le 26 mars 1506, une loi qui défendait les jeux de hasard, la vente des cartes et des dés, et faisait aux domestiques une obligation de dénoncer leurs maîtres, s' ils jouaient en cachette (1). Le *lotto*, la ruine du peuple, qui régna en Italie dans les XIVe et XVe siècles, sous le nom de *Bourses*, finit par pénétrer à Venise (2). Déjà en 1521 on tirait au Rialto des loteries avec primes de tapis, de meubles, d'habits, etc. Sanudo nous en raconte ainsi l' origine : « Au Rialto, a été inventée une nouvelle manière de s'enrichir, en livrant peu de fonds à la fortune ; on a commencé par des choses sans valeur : auteur Jérôme Bambarara. Puis on en est venu à des choses plus importantes. D' abord qui voulait, donnait 20 sous, puis on en vint à 3 livres, puis à 1 ducat, et on mettait pour primes des tapis précieux, des vêtements et autres choses. Voici comment l'on s'y prend : celui qui veut jouer donne son nom, qu' on inscrit sur une feuille de papier, et il fait sa mise en argent comptant... Tous ceux qui ont mis se rassemblent dans certaines boutiques destinées *ad hoc*, où il y a dans deux petits sacs autant de bulletins que ceux qui ont joué ; dans l' un et dans l' autre autant de bulletins écrits, et sur l'un est écrit tel prix, sur l'autre : *patience.* Étant ainsi tous réunis, on appelle un enfant et on fait bien mêler les bulletins dans les dits petits sacs, et ensuite on tire le nom du premier sac et l'on va au second : s' il vient une prime, elle lui appartient ; s' il vient un bulletin où est écrit *pacientia*, il ne gagne rien ; il n'a pas de chance. Ainsi, tous les jours au Rialto, on se livre à ces amu-

(1) Sanudo, t. VI, c. 147 tergo.

(2) *Annali universali di statistica*, vol. VII, p. 9. Milan, 1824.

sements, et il paraît que Ludovic de La Faita veut mettre 4000 ducats, contre qui veut être de la partie, avec tous les bulletins qu'il voudra, à 10 ducats par bulletin » (1).

Le 19 mars 1594, un décret de la Seigneurie instituait la première loterie publique (2).

---

(1) Sanudo, t. XXXII. c. 305.
(2) Musée Civique — Cicogna, *Schede*. Ba 495.

CHAPITRE XIV.

Le théâtre.

La comédie sort à cette époque de son état d'enfance, pour revêtir une vraie forme dramatique. Dans les représentations théâtrales publiques, les compagnons de la *Calza* introduisent de grandes réformes, embellissent le spectacle et l'entourent de pompe et de magnificence. Dès les premières années du XIVe siècle, lorsque, dans les églises et les rues, on jouait les Mystères (1), Albertino Mussato de Padoue écrivait, le premier en Italie, une tragédie sur le modèle des latins, où il exaltait sa patrie victorieuse de l'orgueil du tyran Ezzelin. La tragédie d'Albertino, où la vigoureuse inspiration du poète s'allie au sentiment élevé du citoyen, fut un exemple qui ne trouva point d'imi-

---

(1) En 1304, le clergé représentait encore dans le Frioul la Création d'Adam et Ève, l'Annonciation et l'Enfantement de la Vierge. (Muratori, *Antiq. med. œvi*, t. II). — Rolandino, dans sa Chronique de Padoue, raconte qu'en 1243 on représenta dans le *Prà della Valle* il *Mistero della Passione e della Resurrezione*. En France, le monument le plus ancien de l'art dramatique est « *Le mystère d'Adam* » écrit par un Français au milieu du XIIe siècle. Il a été publié par V. Luzarche en 1854.

tateurs, et jusqu'à la fin du XVe siècle, les Mystères continuèrent à être joués sur des tréteaux improvisés au milieu des carrefours et des rues. On joignait à ces spectacles, qui exigeaient d'énormes dépenses, des naumachies, des jeux funambulesques et autres divertissements du même genre. On écrivait en outre des pièces comiques pour les réunions privées : telle était la *momaria*, composition originale et tout à fait vénitienne, sans aucune illusion théâtrale, mais où les poètes faisaient preuve d'esprit, de gaîté et d'ironie. Elle avait pris naissance, nous l'avons vu, à l'occasion des noces, où. le banquet terminé, un bouffon, représentant un personnage héroïque, racontait les faits et gestes des ancêtres des mariés, avec mille exagérations grotesques et plaisanteries, d'où le titre de *momaria* ou *bombaria*, soit du nom du dieu de la satire, soit du terme vénitien *bomba*, qui au figuré signifie *bubbola* ou *baia*, c'est-à-dire raillerie (1). Nulle règle ou tradition ancienne n'entravait l'invention du poète : il pouvait se donner libre carrière, se permettre les hardiesses les plus étranges, alliant à son gré les personnages réels aux personnages fictifs. Plus tard la *momaria* ne servit plus seulement à égayer les mariages; elle devint le spectacle favori des riches, et descendit enfin dans la rue et sur les places publiques. Une *momaria*, décrite par Sanudo, fut représentée sur la place de Saint-Marc, le jeudi gras de l'an 1531. Venait d'abord la déesse Pallas à cheval sur un serpent, tenant d'une main son égide et de l'autre un livre. Suivait la Justice avec ses emblèmes, à cheval sur un éléphant. En troisième lieu s'avançait la Concorde sur une cigogne, avec un sceptre à la main et une sphère. Derrière elle, la Victoire à cheval avec le sceptre, l'épée et le bouclier. La Paix marchait à sa suite, montée sur un

---

(1) Mutinelli, *Costume ven.*, C. VII. — D'autres pensent que *momaria* dérive de μωμος *mime*, et signifie tout simplement mascarade.

agneau, avec un sceptre entouré d'olivier. Enfin, l'Abondance était sur un serpent et avec des épis dans la main. En face de ces figures allégoriques il y en avait d'autres qui représentaient l'Ignorance sur un âne, la Violence sur un serpent, la Guerre et Mars, l'Indigence montée sur un chien et avec la corne d'abondance remplie de paille. La bataille s'engageait entre les deux partis opposés et la victoire souriait aux allégories de la Paix, de la Concorde, de l'Abondance, etc. La scène représentait le temple de Janus, orné d'armes et de trophées, qui se fermait après la victoire, tandis que s'ouvrait au contraire celui de la Paix (1).

On dépensait de grosses sommes pour la mise en scène de ces représentations. Puis vint la mode d'improviser des vers devant le Doge, d'organiser des représentations dans les cours et les salles des palais. Les étrangers y assistaient en foule. Les acteurs étaient luxueusement habillés de soie et la scène parfaitement dressée. On voyait souvent dans l'auditoire les ambassadeurs étrangers et quelquefois le légat du pape, déguisé (2). Les pièces de théâtre devinrent le plaisir préféré des Vénitiens, et l'on organisa des représentations, non seulement dans les maisons particulières, mais encore dans les monastères. « Ce soir-là (17 février 1532) », dit Marin Sanudo, « les religieux du couvent » des SS. Pierre-et-Paul jouèrent entre eux la comédie, » et l'autre soir. ce fut le tour des Dominicains, mais » aucun laïque n'y assista ».

M. D'Ancona (3) cite, d'après Sanudo, plusieurs *fabulæ* et comédies qui, de 1506 a 1520, furent représentées dans les maisons de Catherine Cornaro, des Bragadin, des Lippomano à Murano, des Morosini, des Foscari, des Priuli, des Cappello, des Trévisan, des

---

(1) Sanudo, t. LVII, C. 191.

(2) Id., t. XXXVII, C. 399.

(3) D'Ancona, *Origini del teatro in Italia*, vol. II, § LX. Florence, 1877.

Mocenigo, etc. (1). Parmi toutes devait se distinguer, même pour le luxe des décors et des costumes, la représentation du *Miles Gloriosus* de Plaute, joué le 19 février 1514 par les compagnons de la *Calza*, dits les *Immortels*, dans la cour de la maison Pesaro à Saint-Benoît. Dans les entr'actes, la scène représentait l'enfer avec des flammes, des diables et des boucs, et un personnage amusait le parterre par une pantomime. Il feignait d'être un nécromant, et se transformait ensuite en Adonis sur un char triomphal, rempli de nymphes, qui chantaient. au son de la musique, en frappant à coups de marteau sur des enclumes figurant des cœurs. Dans l'auditoire on distinguait l'ambassadeur de France, beaucoup de patriciens, les fils du Doge, et les grandes dames en robes d'orfroi, accourues en foule à ce divertissement aussi agréable que rare (2).

La comédie proprement dite ne paraît pas avoir été connue à Venise avant le XVIe siècle. En effet, un décret de la Seigneurie, portant la date du 29 décembre 1509, constate que l'introduction du théâtre dans cette ville ne semble remonter qu'à quelques années seulement (3). Cependant un jeune patricien de 18 ans, nommé Grégoire Correr avait, dès 1464, composé une tragédie en latin, intitulée *Progne*. Mais elle ne fut jouée pour la première fois qu'en 1558, dans une traduction italienne faite par Domenichi, qui se fit passer pour l'auteur de la pièce (4). En 1515, Jean-Georges Trissino écrivait sa *Sophonisbe*, jugée, alors admirable. Cependant, même parmi les comédiens de

---

(1) Les patriciens aimaient à jouer la comédie. Sanudo raconte qu'une comédie de Plaute fut jouée par les fils de Lazare Mocenigo, chez lui *à la Charité, et ils la jouèrent en latin, et ce fut une belle chose à voir et à ouïr ces jeunes gens.*

(2) Sanudo, t. XIX, c. 271.

(3) D'Ancona, ouv. cité.

(4) Napoli Signorelli, *Storia dei teatri*, 1778, t. III, c. 4.

profession, s'étaient trouvés quelques bons auteurs. Un citoyen de Lucques, François Cherea, chancelier de François de Sanseverino et favori de Léon X, s'étant échappé de Rome pendant le sac de 1527, se réfugia à Venise, où il monta des comédies latines et d'autres dont il était l'auteur. Il eut plusieurs imitateurs : le mosaïste Valère Zuccato et sa femme Polonia, Jean Armonio Manso, de l'ordre des Croisiers, François Berettaro, Franciotto, Giampaolo, Trapolino, Cimador et Tizone (1). Les meilleurs de tous furent Ange Ruzzante, surnommé *Beolco*, Ludovic Dolce, Antoine da Molino, surnommé le *Burchiello*, et enfin André Calmo, l'un des plus bizarres et des plus sympathiques esprits qui se puissent imaginer.

Ruzzante, honoré par Sperone Speroni du titre de second Roscius, obtint tout à la fois un grand succès comme auteur et comme acteur de comédies, dans lesquelles il employa le patois rustique de Padoue (2). Dolce traduisit en vers blancs l'*Agamemnon*, l'*Œdipe*, l'*Hercule Furieux*, l'*Hippolyte*, la *Médée*, l'*Octavie*, la *Thébaïde*, la *Thyeste*, la *Troade* de Sénèque et l'*Hécube* d'Euripide ; il composa des tragédies originales : *Didon*, *Jocaste*, *Iphigénie*, *Marianne*, les *Troyennes*, et quelques comédies : le *Capitaine*, la *Fabbrizia*, le *Mari*, l'*Enfant*, le *Rufien* (3). Antoine da Molino, doué d'un esprit enjoué, introduisit dans les comédies divers dialectes ; innovation heureusement imitée par André Calmo, qui composa quelques églogues et pastorales badines, mêlant le dialecte vénitien avec le bergamasque, avec le grec moderne et le patois des Dalmates dans les pièces : l'*Espagnole*, le *Saltuzza*, la *Potion*, la *Rhodienne* et le *Travaglia*. Les comédies de Calmo sont, certainement, les meilleures de son

(1) Ces deux derniers sont cités par Sanudo.

(2) Tiraboschi, *Lett. Ital.*, t. VII, p. v. Venise, 1842.

(3) Allacci, *Drammaturgia*. Venise, Pasquali, MDCCLV.

temps pour l'effet comique, pour la finesse et pour l'étude des caractères (1).

Bientôt parut la comédie populaire avec ses types invariables et ses masques, qui tournaient en ridicule les travers caractéristiques, le langage et les modes d'un pays donné. Pantalone, marchand honnête et débonnaire, fut le masque vénitien. Dans ces productions, les facéties, les lazzi et les bouffonneries destinés à faire rire le peuple, tenaient une large place. Les comédiens, en jouant, y mettaient beaucoup du leur. Ainsi naquirent les comédies *dell'arte*, dont on n'arrêtait d'avance que le sujet et le plan, laissant le dialogue au bon plaisir des acteurs. Plus tard, dans le théâtre comme dans les modes italiennes, l'imitation espagnole se fit jour, mais sans enlever toutefois une certaine originalité de pensée; et Flaminio Scala, dans son *Teatro delle favole rappresentative*, nous a conservé quelques échantillons des comédies *dell'arte*, qui nous montrent que ces comédiens, improvisateurs de dialogues grossiers, observaient plus qu'on ne le croit communément la vérité des mœurs. La comédie licencieuse, pleine de l'esprit et du brio populaires, obtenait à Venise un immense succès dès le XVIe siècle. Vainement avait-on défendu en 1518 les soupers, les mascarades, les comédies, surtout les comédies, parce que, selon Sanudo, on voyait s'y glisser des *p..... bien mises;* vainement le Conseil des Dix et surtout la commission des *Exécuteurs contre le blasphème* essayaient-ils de réprimer l'engouement pour les jeux scéniques. Les spectacles, en dépit des décrets, n'étaient ni moins nombreux, ni moins magnifiques (2). Déjà aux tréteaux

---

(1) Bartoli Ad. *Scenarii ined. della comm. dell' arte.* Introd., p. CXXVI. Florence, Sansoni, 1880. — Rossi *Le lettere di Andrea Calmo,* Introd.. Turin, 1887. — Molmenti. *Vecchie Storie* (Andrea Calmo), Venise, 1883.

(2) D'Ancona, ouv. cité.

de bois succédaient peu à peu les théâtres. Le Tintoret décorait les échafauds improvisés, et une compagnie de la *Calza* appelait Georges Vasari à monter la *Talanta*, comédie de l'Arétin. En 1565, André Palladio, qui avait relevé à Vicence sur l'ancien modèle le théâtre Olympique, construisait, pour une autre compagnie, dite des *Accesi*, dans le vestibule du monastère de Sainte-Marie de la Charité, un théâtre en bois à usage de colisée, comme l'écrit Vasari, et qui devait avoir la distribution d'un théâtre romain (1) avec des gradins et balcons semi-circulaires. Frédéric Zuccaro y peignait douze tableaux, et la première représentation qu'on y donna fut l'*Antigone* du comte Dal Monte de Vicence (2). Un autre théâtre fut encore élevé par Sansovino à Cannareggio.

Vers la fin du XVIe siècle, la musique s'unit à la poésie dans les œuvres scéniques. Elle avait déjà, dans les spectacles, accompagné les morceaux poétiques, et, dans les intermèdes, les pantomimes alternaient avec des concerts, lesquels, au dire de Trissino, « empêchent de goûter le sel de la comédie ». Mais ces hommes de bonne humeur n'avaient pas le temps de s'ennuyer.

Suivant tous les historiens de la littérature, le véritable opéra, ou la musique mêlée à une œuvre dramatique, ne se rencontre pas avant l'année 1583, où parut la *Daphné* de Rinnuccini, mais avant cette époque des représentations musicales, des fables allégoriques et pastorales avaient souvent égayé la résidence ducale. Ainsi, en 1571, le jour de saint Étienne, on avait

---

(1) Boito, *Leonardo, Michelangelo e Palladio*, p. 245, Milan, 1883. Palladio, annonçant son retour à Vicence au comte Vincent Arnaldi, lui écrivait : « Je viens d'achever ce maudit théâtre, qui m'a fait faire pénitence de tous mes pechés passés et futurs ».

(2) Dans la même année 1565, la tragédie de Dal Monte fut publiée à Venise par les soins de Comin da Trino de Montferrat.

donné, devant le doge Alvise Mocenigo, *Le triomphe du Christ par la victoire sur les Turcs*. L'auteur, Celio Magno, y met en scène David, un chœur d'anges, saint Pierre, saint Jacques, saint Marc, sainte Justine et l'archange Gabriel. David compare ses gestes à ceux de Venise; le chœur célèbre l'entreprise et sainte Justine, dont la fête a été marquée par la victoire; saint Pierre chante les louanges de Pie V; saint Jacques celles de Philippe II et saint Marc celles de sa chère République. L'archange termine par un hymne à la gloire éternelle de la sainte Trinité.

En 1573, une pièce de Cornelio Frangipani, sous le titre de tragédie, dont les personnages étaient Protée, Isis, Mars, Pallas, Mercure et des chœurs d'amazones et de soldats, fut jouée dans la salle du Grand Conseil. Dans les vers de Frangipani rien de tragique; mais ayant dédié son œuvre à Henri III, l'auteur, meilleur courtisan que poète, pensait « qu'on ne peut » louer personne dans un style plus élevé que celui » de la tragédie ». Il nous apprend lui-même comment fut représenté son travail : « Tous les acteurs ont chanté » délicieusement, tantôt seuls, tantôt accompagnés, et » enfin le chœur de Mercure se composait de musi- » ciens, qui avaient tous les instruments imaginables. » Les trompettes introduisaient les Dieux en scène, » mais impossible de mettre en mouvement la grande » machine tragique à cause du grand nombre des per- » sonnes présentes. On n'a pu imiter l'antiquité dans » les compositions musicales, qui ont été faites par » Claude Merulo, et jamais les anciens n'ont dû par- » venir au degré où est arrivé M. Joseph Zarlino, » auteur de la musique écrite sur quelques vers latins » de ma façon et qu'on a entendue sur le Bucentaure » allant au devant du Roi. Il a été aussi l'ordonna- » teur de toute la musique qui a été faite à l'instance » de Sa Majesté » (1).

(1) Tragédie de S. C. Cornelio Frangipani, dédiée au très chrétien et invincible Henri III, etc. Venise, Farri, MDLXXIIII.

D'autres poésies du même genre, où étaient des chœurs de nymphes, de tritons et autres divinités mythologiques, qui chantaient et dansaient, furent représentées dans les dernières années du XVIe siècle, devant les doges Nicolò da Ponte et Marino Grimani. C'étaient de petites pièces de vers entremêlées de musique, qui se terminaient presque toujours par un compliment au prince et à Venise. Moderata Fonte (Modeste Pozzo-Zorzi) en écrivit une, en 1581, intitulée les *Fêtes* (1). L'année, sur son déclin, prend congé et emmène avec elle les Fêtes, qui, par de douces mélodies et des vers délicieux, font honneur au Prince. Un chœur commence, puis l'autre, pour finir tous ensemble en chantant :

» Où trouverons-nous jamais un meilleur asile? » Ici les jours sereins et joyeux donnent un double » plaisir : ici, comme au Ciel, avec la vertu règnent » la paix, la joie et le bonheur ».

Et alors un Épicurien conclut que l'on ne trouve vraiment d'autre bien au monde que les fêtes et les jeux; un stoïcien lui réplique qu'il n'y a d'autre bien, au contraire, que la vertu, et que tous les plaisirs passagers sont « fleurs qui tombent, un nid de serpents » vénimeux et méchants. »

Mais le chœur n'aime pas les accents mélancoliques, et félicite le Prince de ses joyeuses réunions et de ses riantes villas de la Brenta. Le stoïcien continue à murmurer contre l'épicurien que la vertu seule est le vrai, le souverain bien, et le chœur continue, en chantant un hymne à Venise, asile des grâces. Entre en scène la Sibylle Érythrée, qui prédit au Doge longue et glorieuse vie. Le Stoïcien, qui ne veut s'avouer vaincu, en appelle de ses démêlés avec l'Epicurien à la Sibylle, laquelle avec beaucoup de bon sens donne tort à tous

(1) Signalons encore *Le Conseil des dieux pour la fondation et grandeur de l'illustre ville de Venise et de son excellentissime république, pièce maritime d'Antoine-Marie Gonzalvi. — Au sérénissime prince Marc-Antoine Memmo*, Vicence, 1614. —

les deux. Elle dit au Stoïcien que, même les plaisirs, quand on en jouit discrètement, font partie du bien, et à l'Épicurien que le plaisir seul ne constitue pas le bonheur. Ce dialogue, comme forme, est moderne, mais par le fond rappelle la lutte des sens contre la raison, de la vertu contre le vice, si fréquente dans les anciens mystères, qui exprimaient l'idée religieuse des combats de la chair contre l'esprit. A Venise, où la vie était si active et exubérante, rien d'ascétique. Le Stoïcien, qui méprise les plaisirs, se trompe autant que l'Épicurien, qui voudrait passer toute sa vie dans l'ivresse et la joie. La véritable perfection réside précisément dans cet équilibre moral, qui ne fait pas mépriser les biens terrestres pour cet idéal élevé, que tout homme néanmoins doit sentir au fond de son cœur. En effet, le Stoïcien et l'Épicurien se laissent convaincre par les raisons de la Sibylle et, tandis qu'ils lui rendent grâces, le chœur chante :

» Il faut bien redoubler la fête, car le Stoïcien et l'Épicurien sont tous les deux sortis d'erreur. »

Alors apparaît la poésie, qui fait force compliments au prince, au collège, à la ville merveilleuse et belle, et la pièce finit par cette chanson : « Que la bonté du » Roi céleste vous accorde tous les ans et pour mille » ans, ô héros illustres, des jours joyeux et des fêtes » heureuses, et jamais un ennui ! Qu'elle vous prête » toute faveur et tout bonheur, des jours joyeux et des » fêtes heureuses !

Comme on le voit, il y avait dans ces essais artistiques le germe de l'opéra; mais, même avant la *Daphné* de Rinuccini, le fameux Zarlino ou plutôt Merulo donnait à l'Italie, avec *Orphée*, le premier drame en musique (1).

---

(1) Que l'Orphée ne soit pas de Zarlino, mais au contraire de Claudio Merulo, beaucoup le croient avec raison. Quelle que soit la

Ainsi, tandis que dans les autres parties de la péninsule florissaient la comédie et l'opéra, Venise, à qui l'honneur était réservé de fixer plus tard avec Zeno et Goldoni les règles classiques du théâtre, ne se montrait, pas même à cette époque, inférieure au reste de l'Italie.

---

tentative de Zarlino ou de Merulo, on ne peut lui donner le nom de mélodrame. Ce n'est qu'une simple application de la musique à une partie de la tragédie, tant dans les intermèdes que dans la représentation. V. *Giornale stor. della Lett. Ital.*, Turin, IIe ann. fasc. 12, p. 449.

CHAPITRE XV.

Luxe public. — Les Compagnies de la Calza. — Les Foscari — Tournois.

Voyons maintenant les fêtes publiques; elles nous révèlent le caractère successif des peuples et des siècles. Les conditions particulières de la ville, la douceur du climat, le génie du peuple, tout contribuait à ce que la vie vénitienne se passât en grande partie en plein air, sur les places et dans la rue. Le gouvernement lui-même offrait au peuple, qui se laissait séduire par la pompe, toutes les solennités qui étaient l'expression d'un sentiment profond ou d'une grande idée. Au moyen âge, les fêtes servaient a rendre robustes les bras du peuple; maintenant elles n'avaient plus le même but, mais elles gardaient toujours la haute signification civile de rappeler les gloires nationales, de célébrer les victoires anciennes et les faits héroïques, ou de perpétuer le souvenir de grands malheurs et de seconder en même temps le génie des arts et de l'industrie. Comme la religion, la patrie a son culte et ses pompes.

En 1400, était élevé à la dignité de doge Michel Steno, gentilhomme qui, dans sa jeunesse, avait été indi-

rectement cause de la conjuration de Marin Faliero (1). Nous avons déjà remarqué que, vers cette époque, les mœurs avaient commencé à se relâcher, et que, non seulement pour Venise et pour l'Italie, mais pour tous les peuples de l'Europe, s'ouvrait une ère nouvelle. A l'occasion du couronnement de Michel Steno, Venise, fut continuellement en fête, grâce à quelques jeunes gens, qui se réunirent pour célébrer cet heureux événement et s'intitulèrent compagnons de la *Calza*, parce qu'ils portaient sur leurs chaussures étroites une devise de couleurs.

Cette compagnie se composait à l'origine de patriciens et de citadins, réunis dans l'intention de donner toute sorte de divertissements. On y admettait non seulement les Vénitiens, mais encore des étrangers et des femmes, qui s'appelaient *Compagnes* et portaient la devise sur la manche de leur robe. Les compagnons se subdivisèrent dans la suite en plusieurs groupes,

---

(1) Sanudo, *Vie des Doges de Venise*, raconte que, dans une fête au palais ducal, Michel Steno, s'étant épris d'une demoiselle d'honneur de la dogaresse, se permit à son endroit un acte inconvenant, et que le Doge donna l'ordre de le mettre à la porte de la salle. Michel, pour se venger, aurait laissé sur le siège du Doge l'inscription :

Marin Falier — da la bela mugier,
I altri la gode — e lu la mantien.

« Marin Falier a une belle femme — d'autres en profitent — et lui l'entretient ». Steno reçut, pour cette injure, une peine légère; aussi le Doge indigné trama-t-il une conspiration contre la République. La critique historique ne doit voir qu'une pure invention dans ce récit. En effet, les *Actes de la Quarantie* démentent en grande partie la tradition populaire, et Marin Sanudo qui, jeune encore, avait probablement puisé à cette source, mit plus tard, en marge de son livre, sinon une rétractation, du moins une note dubitative, après s'être procuré sur le fait des renseignements ultérieurs. La conjuration de Faliero eut des causes beaucoup plus graves qu'un ressentimeut personnel. Nous avons longuement parlé de ce fait, qui est l'un des plus connus mais non des moins falsifiés de la République de Venise, dans la *Dogaresse de Venise*, chap. VI. Turin, Roux et C., 1887.

dont chacun avait un chef, et s'appelèrent de différents noms : Immortels, Perpétuels, Éternels, Paons, Heureux, Principaux, Libéraux, Fraternels, Puissants, Fortunés, Allumés, Courtois, Florissants et Bienheureux. Chaque groupe avait dans les fêtes son costume particulier, garni d'or et de pierreries, et la chausse de la jambe droite, marquée de couleurs spéciales et variées (1). Quand ces jeunes gens, pleins d'entrain et de gaîté, se trouvaient réunis, la coupe élégante de leurs costumes et la couleur des étoffes faisaient un ensemble fantastique et agréable aux yeux. Les pourpoints bien ajustés, de velours, de soie, brodés d'or et entourés d'une ceinture, avaient les manches ouvertes dans la longueur et attachées par des rubans, d'où s'échappait la chemise bouffante. Les bas étroits, à rayures de couleur longitudinales, les chaussures percées au bout, sur les épaules un manteau de drap d'or, de damas ou de velours cramoisi avec un capuce, sur la doublure duquel était brodée la devise particulière de la compagnie. Du bonnet noir ou rouge, ayant sur la pointe un joyau ou pendant sur l'oreille, s'échappait souvent la chevelure épaisse et longue, attachée par une faveur de soie (2). Instituées en 1400 et supprimées à la fin du XVIe siècle, les Compagnies de la *Calza* furent la forme la plus vraie de ces temps brillants et heureux, où la République fut pour les étrangers un objet d'admiration. Dans les fêtes privées, dans les cérémonies des noces, dans les réceptions du Doge, dans les théâtres, partout enfin où la vie se présentait sous son aspect le plus riant, nous voyons s'avancer les joyeux compagnons. Toujours prêts à s'amuser et à amuser les autres, ils organisent les spectacles, diri-

(1) Tentori, *Saggio sulla Storia*, etc., *di Venezia*, t. I, diss. XIII. Venise, Storti, MDCCLXXXV.

(2) V. les œuvres de Carpaccio et plus particulièrement le tableau de Gentile Bellini, représentant la place Saint-Marc, à l'Académie vénitienne des Beaux-Arts.

gent les fêtes, réjouissent par leurs chants les banquets du Doge, substituent aux anciens Mystères les comédies de l'antiquité, et portent jusque dans les églises un goût pur et un air de fête (1).

Les Vénitiens, au dire de Robertson, surpassaient en luxe à cette époque les plus grands rois d'outre-monts; tout débordait de sève, tout frémissait de vie et faisait pressentir une transformation sociale, intellectuelle et politique. Les luttes hardies de l'arbalète sur le Lido et des barques à trente rames avaient cédé la place aux mélodieuses sérénades et aux régates pittoresques; dans les jeux guerriers de la place Saint-Marc, on faisait désormais plus de cas de la mise en scène que du courage même et de la force. Il est curieux de voir le Sénat occupé sans cesse à embellir la place Saint-Marc pour faire de son site et de ses ornements le spectacle le plus achevé de toute la ville. Au commencement du XVIe siècle, la place n'était pas seulement encombrée en partie de vignes, d'arbres, de quelques misérables cabanes et huttes de tailleurs de pierre, mais, ce qui est pis, salie par des latrines où « chacun se permet de faire et de déposer ses or- » dures. » Pareille chose ne pouvait être tolérée, et il fut décidé qu'un certain maître Zorzi Spavento, *proto e ingegner* (chef et ingénieur), débarrasserait la place des tailleurs de pierre et arracherait les arbres et les vignes, pour enlever tout obstacle aux spectacles et aux tournois qui s'y tenaient (2). En 1502, Pierre Lombardo achevait la gracieuse tour de l'horloge, avec les deux ailes latérales, dans lesquelles Paul et Charles

---

(1) En 1529, la Compagnie de la *Calza*, dite des *Reali*, fit chanter, pendant le mois de mai, des messes solennelles à Santa Marina. En 1564, au mois de juin, celle des *Accesi*, qui avait Jérôme Foscari pour prieur, en fit exécuter dans l'église de la Croix. Cicogna, *Schede ms.* au Musée Civique, B. 495.

(2) Arch. d'État. — Senato Terra, 1, R. 15; 1504, 7, foglio 2.

Riccardi installèrent le mécanisme compliqué de l'horloge. Le 11 juillet 1505, la République décide que sur les trois mâts, fondus par Alexandre Leopardo et placés devant la Basilique, flottent les bannières de saint Marc, et donne mission aux maîtres Lazare di Sebastiano et Benoît Diana de peindre l'enseigne (1). Et, suivant les plans de Pierre Lombardo, les merveilleuses *Procuratie Vecchie* furent augmentées du second étage, de la corniche et des créneaux. En 1517, Barthélemy Buono restaura le clocher, que Sansovino orna peu après d'une élégante galerie. Sansovino, en face de la basilique d'or, éleva l'église de Saint-Géminien, flanquée de deux ailes en harmonie avec le style des Procuraties anciennes et nouvelles.

Venise voyait tous les jours augmenter ses richesses et ses plaisirs. Lors du couronnement ci-dessus du doge Michel Steno, les compagnons de la *Calza* dépensèrent deux mille ducats chacun, et prolongèrent les réjouissances pendant plusieurs mois. Quand Thomas Mocenigo fut élu doge (1414) soixante mille personnes assistèrent au tournoi donné sur la place par les orfévres et les joailliers, et quatre cent-soixante cavaliers et un brillant cortège de valets et d'écuyers accompagnaient les marquis de Mantoue et de Ferrare, qui devaient prendre part à la joute. Pour l'élection de François Foscari (1423), Venise fut en liesse une année entière, au bout de laquelle Foscari conduisit la Dogaresse au palais. Aux noces de son fils Jacques avec Lucrèce Contarini, on déploya une telle pompe, que nous devons voir, ce semble, dans ces cérémonies nuptiales des fêtes plutôt publiques que privées. La mariée avec les parents des deux familles et avec soixante dames fut conduite, sur des barques magnifiquement ornées, au palais ducal, où était préparée une fête avec bal. Le mariage achevé, eut lieu ce qui en était l'accompagnement

(1) Arch. d'État. — *Notatorio*, 23, c. 149.

obligé. Dix-huit jeunes gentilshommes de la Compagnie de la *Calza* se rassemblèrent dans la maison d'Eustache Balbi, leur chef, et, montés sur de superbes chevaux, firent d'abord le tour de la place de Saint-Marc et de la cour du palais, puis se rendirent à Saint-Samuel et, par un pont de barques sur le Grand Canal, passèrent à Saint-Barnabé, où était l'habitation de la mariée. Le costume, que portaient en cette occasion les jeunes gens de la *Calza*, nous est décrit par deux frères de la mariée, dans une lettre adressée à un troisième frère, qui se trouvait alors à Constantinople : « Nous » portions la chausse de la Compagnie, et sur le dos » des camisoles d'Alexandrie en brocart d'argent, et des » justaucorps de velours cramoisi, avec les manches » ouvertes, doublées de fourrures, et des ceintures cra- » moisies ; sur la tête des bonnets teints de pourpre » à la *sforzesca ;* et nous avions chacun deux valets » portant la livrée à quartiers, avec notre uniforme, et » quatre autres valets portant les chausses de notre uni- » forme ; et chacun avait un coursier recouvert de velour » vert, piqué d'argent, qui une chose, qui une autre. Et » tous les compagnons, montés sur de très beaux et » grands palefrois, les meilleurs qu'il y ait, nous arrivâ- » mes sur la place de la soldatesque. Et outre tous nos » valets, il y avait tant de jeunes gens, tous vêtus de » soie, et tant de soldats, qu'il y avait en tout plus » de deux cent cinquante cavaliers. Le chef était habillé » comme nous, si ce n'est que sa robe traînait par » terre ; son bonnet était de velours cramoisi, et il avait » six valets de pied autour de son cheval, tous portant » les livrées de l'uniforme. Messire Jacques en avait » davantage. Le chef avait vingt chevaux, et messire » Jacques vingt-cinq. Et nous étions tous à cheval de » cette manière : en avant marchait un gros de trom- » pettes et de fifres, puis tous les jeunes gens vêtus » de soie, puis tous nos chevaux couverts d'étoffes, » puis la moitié des compagnons ; puis encore des trom- » pettes et des fifres ; puis le chef, et derrière lui les

» autres compagnons; et enfin tous nos autres valets (1)». L'épousée couverte d'or et de bijoux, accompagnée de deux procurateurs de Saint-Marc et de soixante dames, descendit à l'église Saint-Barnabé, et, après y avoir entendu la messe, retourna chez elle. Les compagnons de la *Calza*, se répandirent par la ville au milieu des cris joyeux de la foule et des bannières et des drapeaux flottants dans les airs. Vers le soir ils se rendirent au palais ducal. Cent cinquante nobles dames, fastueusement habillées, montèrent sur le Bucentaure et allèrent prendre à Saint-Barnabé la mariée, pour l'accompagner au palais, où le Doge et la Dogaresse, en habits de gala, et suivis d'un nombreux cortège de nobles, vinrent au devant d'elle. Dans la cour du palais, une confusion éblouissante de pages et de damoiseaux, aux costumes élégants et variés. L'allégresse dura encore quelques jours. La Compagnie de la *Calza* continua ses cavalcades; François Sforza, alors capitaine général de la République, fit annoncer un tournoi; soupers et bals se succédèrent au palais; il y eut des courses de barques et des sérénades, jusqu'à ce que les fêtes prisent fin avec la joute donnée par le Doge.

En 1472, la ville célébra aussi sous forme de réjouissance publique les noces de Catherine Cornaro, qui épousait Jacques Lusignan, roi de Chypre, et fut adoptée comme fille par la république, et dotée de mille livres, équivalant à cent mille ducats de Venise. Lorsque Catherine, après avoir renoncé à la couronne, et s'être retirée dans son château d'Asolo, vint passer l'hiver de 1491 à Venise, elle put assister, entre autres, à une joute que certains Stradiotti osèrent donner à cheval sur le Grand Canal gelé (2).

Quoique les mœurs se fussent adoucies jusqu'à un

---

(1) Morelli *Operette*, vol. I, p. 139.

(2) Bembo, *Istoria viniziana*, liv. I. Venise, Zatta, MDCCXC.

certain point, le goût des exercices militaires dura pendant tout le XVe siècle. Les tournois, qui eurent lieu sous les dogats de Mocenigo et de Foscari, avaient été précédés d'une grande joute donnée, en 1406, pour la soumission de Padoue à Venise. En 1458, plusieurs tournois, mentionnés par Spino, mirent aux prises les capitaines de Barthélemy Colléoni (1). Bertold D'Este fut vainqueur dans une joute en 1463. En 1486, sous le doge Jean Mocenigo, Robert Sanseverino en organisa une autre, à laquelle prirent part, avec un brillant appareil, le marquis de Ferrare, le seigneur de Camerino, les comtes de la Mirandole et les princes de Parme.

---

(1) Pietro Spino, *Historia della vita e fatti dell'eccellentissimo Bartolomeo Coglione*, p. 197. Venise, MDLXIX.

CHAPITRE XVI.

Les fêtes religieuses et civiles. — Le couronnement de la Dogaresse. — Réceptions solennelles.

Les fêtes de la religion alternaient avec celles de la république, et la foi se trouvait souvent en harmonie avec le sentiment patriotique. Pour ne rappeler que quelques-unes des solennités ecclésiastiques, nous citerons le premier et le dernier jour de l'année; l'Annonciation de la Vierge; le jour de sainte Marie de la Charité, en souvenir de la fuite du pape Alexandre III à Venise; les visites du doge, le premier mai au monastère des Vierges, et vers la mi-juin à l'église de saint Vite, en souvenir de la conjuration de Tiepolo; le dix-sept juillet pour la reddition de Padoue, enlevée à la ligue de Cambrai; l'Assomption et la Nativité de la Vierge; le quinze octobre en souvenir de la prise de Famagosta; la Toussaint; le jour de saint Nicolas en mémoire de la conquête de Constantinople par Henri Dandolo.

Les fêtes religieuses, les victoires, les traités de paix, les visites des princes, les noces des personnages illustres ne furent jamais célébrés ailleurs avec plus d'éclat que durant ces deux siècles et que dans cette ville.

Casola, qui en 1494 assista à la procession de la Fête-Dieu, sur la place de Saint-Marc, ne trouve pas d'expressions pour peindre les gentilshommes vêtus de drap d'or et de velours, la richesse des décorations, la profusion des fleurs, la quantité des cierges, la variété des couleurs. A l'entrée des procurateurs, des patriarches, des grands chanceliers, etc., qui devaient parcourir les *Mercerie*, les négociants avaient l'habitude de mettre en montre les objets de leur commerce, de parer leurs magasins de marchandises, travaux d'art, tableaux et gravures. Il suffit de rappeler les cérémonies, auxquelles donnait lieu le couronnement de la dogaresse, pour se rendre compte de ce que devait être cette ville aux beaux jours de sa gloire. Au XVe siècle, cette solennité devait être d'un effet admirable. A sa première entrée au Palais, la dogaresse était suivie d'un nombreux cortège de dames, de conseillers, de procurateurs, de secrétaires et d'une foule de valets et écuyers, qui portaient des bannières et des étendards d'or et jouaient du fifre ou sonnaient de la trompette. Sur le seuil de l'église de Saint-Marc, la princesse était reçue par les chanoines « avec les chasubles so- » lennelles, flambeaux d'argent, croix et apparat. » Dans les banquets, préparés au palais pour les confrères des arts, il y avait profusion de « coupes et flacons d'argent » avec bonnes confitures et excellent vin » (1). La pompe extraordinaire, avec laquelle on avait l'habitude de conduire la dogaresse de sa maison particulière au palais Ducal, au XVIe siècle, est décrite avec une rare perfection dans les Cérémoniaux (1464-1592) et dans Sansovino, lequel donne en outre une foule de détails sur le couronnement de la dogaresse Zilia Dandolo, femme de Laurent Priuli (1557), et de Morosina Morosini, femme du doge Marino Grimani (1597).

---

(1) *Il trionfo della Dogaressa del Secolo XV.* Venise, Impr. Cecchini, 1874.

Les Métiers prirent une large part au couronnement de la dogaresse Dandolo. Le bateau des orfévres, dans les régates sur le Grand Canal, était suivi de quatorze gondoles étoffées de damas cramoisi. Tous les corps de Métiers, précédés de leurs *gastaldi* ou chefs et de leurs massiers, défilèrent en ordre, enseignes déployées, au son des trompettes et des tambours, autour de la place de Saint-Marc. La princesse visita ensuite au Palais, au milieu de grandes cérémonies et réjouissances, les divers Métiers, qui avaient tendu les salles de tapisseries d'Arras, de tapis, de damas et de draps d'or. Dans la salle du Grand Conseil on servit un repas de gala. Le lendemain, les Métiers descendirent sur la place avec leurs enseignes, et s'en retournèrent ensuite au milieu de l'allégresse universelle. Enfin, le Doge, avant de prendre congé des invités, examina en détail et approuva hautement les décorations des salles, en remerciant les *gastaldi*, qui lui baisaient la main (1).

En 1597, le couronnement de Morosina Morosini, femme du doge Grimani, ne fut pas célébré moins brillamment. Les bouchers avaient élevé, près du pont de la Paille, un immense arc de triomphe, sur lequel avaient été peintes toutes sortes de figures et d'images, des ornements, des devises, des trophées, etc. Quand la Dogaresse descendit sur la place, plus d'un millier de jeunes gens, appartenant aux Métiers, marchaient devant elle, tous élégamment vêtus de livrées de soie; ils marchaient deux par deux avec leurs enseignes qui servaient à distinguer les Arts les uns des autres (2). En sortant de l'église, la princesse se rendit au Palais, où l'attendaient tous les Métiers pour lui offrir, par l'intermédiaire de leurs *gastaldi*, leurs hommages et leurs souhaits. Les barbiers, entre autres, avaient dressé un arc de triomphe dans une salle ornée de tentures

(1) Sansovino, I, X.
(2) Ibid.

et de riches tapis, et l'avaient chargé d'inscriptions et d'emblèmes. Dans la salle décorée par les orfévres était une immense armoire remplie d'argenterie : les tailleurs, les cordonniers, les merciers avaient également orné d'autres salles avec un goût exquis ; les miroitiers avaient fait une exposition de grandes glaces, les pelletiers de riches fourrures, les armuriers d'armes étincelantes. C'était à qui ferait montre de plus d'élégance et prodiguerait le plus de richesse. Les plafonds étaient tendus d'étoffes azur, les portes dorées et argentées, les colonnes recouvertes de soie et de tapis, les chaises doublées de velours, les escabeaux dorés. Chaque métier avait dressé une table où les mets fumaient dans des plats d'argent, et invitait à déjeuner la Princesse, qui traversait la salle aux accords des instruments et au son de la musique (1).

Depuis lors on s'abstint de couronner les dogaresses ; toutefois, en 1656, par exception et par une faveur spéciale de la République, on couronna Élisabeth Querini, femme de Bertucci Valier.

L' État étalait toute sa magnificence dans les réceptions des princes et des ambassadeurs étrangers, moins pour suivre la coutume, que pour donner une haute idée de sa propre puissance.

Lorsque Pierre, fils du roi de Portugal, vint à Venise, en 1428, on donna en son honneur un grand bal, auquel assistèrent cent vingt femmes, toutes habillées de drap d'or, couvertes de diamants et de perles, et cent trente habillées de cramoisi également couvertes de pierreries. *Cela lui parut une grande chose*, disent les écrivains contemporains (2). Agostini raconte, dans le second volume de sa *Chronique*, qu'au mois de mars 1422, le comte François Sforza et Blanche, sa femme, étant arrivés à Venise, le Doge alla à leur rencontre sur les trailles,

(1) Sansovino — I, X.
(2) Filiasi, vol. 7.

suivi de la Dogaresse avec deux cents dames, vêtues d'or et parées de pierreries précieuses, sur le bucentaure (1). Jean Paléologue, empereur de Constantinople, invité par le pape Eugène IV à un concile qui se tenait Ferrare (1438), dans le but de réunir l'église grecque à l'église latine, s'arrêta dix-huit jours à Venise, où il fit une entrée solennelle, reçu au Lido par le Doge et la Seigneurie. En 1476, François Gonzague, marquis de Mantoue, alors au service de la République, fut conduit sur le bucentaure, à travers le Grand Canal, jusqu'à sa maison située aux SS. Gervais-et-Protais. Le marquis faisait partie d'une compagnie de la *Calza* et ses collègues allèrent au devant de lui jusqu'à Chioggia (2).

Béatrix d'Este, épouse de Ludovic le More, duc de Bari, puis de Milan, vint en 1493 à Venise avec d'autres princes ses parents, et avec des ambassadeurs milanais pour resserrer l'alliance, conclue peu de temps auparavant entre Venise et Milan, en prévision de la descente de Charles VIII en Italie. Béatrix, femme d'un esprit élevé, décrit à son mari l'accueil brillant et aimable qui lui a été fait, dans plusieurs lettres très importantes qui se trouvent aux archives d'État de Milan (3). Les préparatifs pour l'arrivée solennelle et le séjour des hôtes milanais dans les lagunes, surpassèrent en faste et en éclat tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Dans sa correspondance, Béatrix note les détails les plus curieux, les bals, les spectacles et la bizarre représentation allégorique donnée au palais Ducal. Sept ans après, les sentiments et les circonstances avaient changé. La République fêtait la captivité de ce

---

(1) Rossi, Rec. cité, vol. III, p. 4.

(2) Sanudo, *Ragguagli sulla vita e sulle opere*, 11re p., p. 50. Venise, Alvisopoli, MDCCCVII.

(3) Nous les avons publiées pour la première fois, grâce à la complaisance de César Cantù, dans notre édition italienne de la *Vie Privée*.

même Ludovic, dont elle avait si honorablement accueilli la femme, de ce Ludovic qui, avec une légèreté impardonnable, s'était allié à ceux qui conjuraient la perte de la république. La disgrâce de son nouvel ennemi fut l'objet de grandes réjouissances : les foules couraient par les rues en y allumant des feux de joie, les maisons étaient illuminées et les cloches sonnaient sans interruption. L'allégresse dura jusqu'au lendemain soir, et Sanudo écrit, en date du 14 avril 1500 : « Ce soir on a allumé du feu sur la place de Saint-Marc comme d'habitude et achevé de brûler les corbeilles. Hier soir la Seigneurie avait fait porter sur la place 30 charretées de bois, et l'ambassadeur de France, arrivé aujourd'hui, a fait acheter un chargement de bois et jeter du feu du milieu de sa maison et brûler le bois avec le bateau qu'il a payé » (1).

Venise était renommée pour son hospitalité : elle savait rendre le séjour agréable, non seulement aux étrangers de haut vol, qui y arrivaient en grande pompe, mais encore à toutes les personnes de distinction, qui s'y rendaient incognito. Lorsque, le 17 février 1502, la marquise de Mantoue, la duchesse d'Urbin et la marquise de Cotrone vinrent, en simples particulières, visiter la reine de l'Adriatique, elles descendirent au palais Trévisan à Saint-Eustache, reçurent la visite des Sages, qui leur offrirent leur services, et acceptèrent de riches présents (2). En 1502, à l'occasion du voyage d'Anne de Candalles, reine de Hongrie, il y eut des régates d'hommes et de femmes, des joutes de rameurs sur le Grand Canal, des festins et banquets sur le bucentaure et au Palais, la république dépensant ainsi plus de quatre cents ducats par jour (3). Le marquis de Mantoue, quand il vint à Venise en 1520,

---

(1) Sanudo, t. III, c. 84.
(2) Id., t. IV, c. 110 tergo.
(3) Id., *Ragguagli*, etc., 1re p. p. 185, 199.

fut logé à Sainte-Sophie, au palais de son ambassadeur. Pour fêter cet hôte illustre, les compagnons *Immortels* construisirent sur le Grand Canal une estrade, où ils donnèrent un bal, avec le concours de cinquante dames. D'autres bals masqués avaient lieu pendant ce temps sur deux bateaux, dont l'un aux armes de Contarini, l'autre à celles de Molin. Il y eut en outre des joutes sur l'eau, des régates, de la musique, des chants, des pétards. Sur une barque, ornée de tapisseries et aux armes de Mantoue, on offrit un riche banquet au marquis, qui monta ensuite sur l'estrade, où les danses continuèrent à la lueur de deux cents torches. La foule, amassée sur les rives ou sur les *fondamenta*, assistait au spectacle (1). Alphonse d'Este, duc de Ferrare, arriva à Venise en 1562, avec une suite de plus de trois mille personnes. Accompagné de la Seigneurie, il traversa le Grand Canal pour s'arrêter au palais des ducs de Ferrare (2). Toutes les fenêtres étaient couvertes de riches tapis et de femmes habillées avec le plus grand luxe. Allaient et venaient sur le Canal des gondoles remplies de patriciens et de gentilshommes, et des barques de toute sorte. La presse était telle que plusieurs embarcations coulèrent à fond. Le duc mit pied à terre sur le quai du Palais tout orné de festons et de bannières aux armes de Saint-Marc et de la Maison d'Este. La république avait fait aménager princièrement six autres palais pour les gentilshommes de la suite du Duc (3).

Les peintres, les historiens et les poètes ont décrit, avec les couleurs les plus vives et les détails les plus

---

(1) Sanudo, t. XXVIII, c. 323.

(2) Le palais des ducs de Ferrare, qui appartenait d'abord aux Pesaro, devint plus tard le Fondaco dei Turchi.

(3) *La entrata che fece in Venezia l'Ill. et Ecc. signor Duca Alfonso II, Estense Duca V di Ferrara.* Venise, Rampazetto, MDLXII.

minutieux, la fameuse entrée à Venise de Henri III, roi de Pologne, rappelé en France pour succéder à son frère Charles IX. Avant de rentrer en France, Henri voulut visiter la plus riche, la plus élégante et curieuse ville qu'il y eut alors au monde. Les princes d'Italie accoururent en grand nombre à Venise, pour recevoir le nouveau roi et rehausser l'éclat de la cérémonie. Elle donna lieu à des fêtes non moins brillantes que fantastiques : feux de joie, excursions, banquets, illuminations, sérénades. Les historiens nous retracent la réception faite au monarque aux frontières de l'État, et le nombre des musiciens qui allèrent au-devant de lui; la gondole garnie de brocart d'or, et l'arrivée à Murano; ils décrivent les jeunes patriciens chargés du service du souverain, vêtus de simarres de soie, et la garde d'honneur de soixante hallebardiers, à la livrée de soie orange, armés de haches antiques. Le roi, accompagné du Doge, fut amené, au milieu des salves d'artillerie, à Venise, sur une galère de quatre cents rameurs, suivie d'un très grand nombre de galères, de brigantins, de fustes, de barques, ornées de tapisseries et de draps d'or, de velours, de glaces, d'armes. On avait élevé à Saint-Nicolas du Lido un arc de triomphe, dessiné par Palladio, peint par le Tintoret et Paul Véronèse. Le fils de Catherine de Médicis fut logé au palais Foscari, tendu pour la circonstance de tapisseries, draps azur tissus d'or, satins et velours, semés de lis. Puis vinrent les fameuses régates, les joutes sur les ponts entre les factions des *Castellani* et des *Nicolotti*, les banquets publics au palais Ducal; là, dans la grande salle, furent dressées des tables pour trois mille personnes, qui mangèrent toutes dans des assiettes d'argent. Dans la salle du Scrutin fut préparé un goûter, où figuraient plus de 1200 plats de confitures et de 300 figures de sucre. Au nombre des choses curieuses, on remarquait une fabrique de verre, élevée sur de forts radeaux au-dessus du Grand Canal, en face du palais Foscari. De son balcon, le roi de France

voyait faire des fleurs, des lumières, des perles et mille autres merveilles en cristal (1). Les morceaux de musique, exécutés à l'occasion de ces fêtes, avaient été composés par Zarlino et Merulo.

Les ambassadeurs étrangers étaient également l'objet de toutes sortes d'honneurs et comblés de dons. Léonard Botta, ambassadeur milanais près la république, envoie en 1476 au duc Galéas-Marie Sforza une curieuse description de l'accueil fait par la Seigneurie aux ambassadeurs tartares. L'ambassadeur tartare, « bel homme, air grave, vêtu d'un costume à la hongroise », se présenta, suivi de douze personnes, à la Seigneurie, exprima au moyen de deux interprètes les sentiments d'amitié de son Empereur, au nom duquel il offrit en présent deux armures et un cheval. La république, pour « étendre son nom et sa renommée », accorda pendant trois mois une splendide hospitalité à l'ambassadeur asiatique, lui faisant voir les curiosités de la ville. Botta, en vrai milanais, observe que les Tartares, accoutumés à ne manger que de la chair de cheval, avec eau, lait et miel, « parce qu'ils ne connaissaient pas le vin », se décidaient fort bien à en boire, même quand le malvoisie leur échauffait un peu la tête. « Ensuite la Seigneurie », continue Botta, « donna » à l'ambassadeur une robe de brocart d'or cramoisi, » une seconde de damas d'Alexandrie, et une troisième » de damas vert. Et comme lui et ceux de sa suite » n'avaient apporté chacun qu'une chemise, comme » s'ils fussent allés à la campagne, la Seigneurie dé- » pensa vingt ducats pour leur faire faire des chemises » longues à la tartare. Enfin, elle envoie, à titre de » présent, au grand Tartare :

---

(1) Peu de fêtes ont eu plus des descriptions que celles du voyage du roi Henri. Citons, entre autres, Benedetti, Della Croce, Manzini, Giovanni Planerio, Sansovino, Justine Renier Michiel, Mutinelli, Léonard Manin, Yriarte, De Nolhac et Solerti etc., etc.

» Une pièce de brocart d'or peluché cramoisi.
» Une pièce de brocart d'or d'Alexandrie.
» Une pièce de brocart d'or vert.
» Toutes longues de XVIII bras pour faire deux » robes de chaque sorte à la tartare.
» De même une pièce de damas cramoisi.
» Une pièce de damas d'Alexandrie.
» Une pièce de damas vert.
» Deux pièces d'écarlate.
» Deux pièces d'étoffe grenat de la longueur ci-dessus.
» De même dix rubis balais de XXX à LX du- » cats l'un.
» Des perles de X, XX jusqu'à XL ducats l'une.
» De même XII épées italiennes de plusieurs modèles.
» De même XII très belles cuirasses.
» En outre, elle fit la dépense des chevaux et des » frais, jusqu'à ce qu'ils fussent de retour auprès du » grand Tartare » (1).

Venise voulait que le renom de sa magnificence se répandît jusque dans les contrées les plus lointaines de l'Asie.

Peu après la moitié du XVIe siècle, sous le dogat de François Veniero, le cardinal de Lorraine, envoyé par le roi de France pour négocier une alliance avec la République, et Bona Sforza, veuve de Sigismond, roi de Pologne, purent admirer à leur tour l'opulence des Vénitiens (2).

---

(1) Arch. d'État de Milan. — *Carteggio diplomatico.* Ill.mo principi et excellentissimo Domino Galeaz. Mariæ Sfortiæ, XX juillet, 1476.

(2) « Le 3 novembre 1476, sont arrivés ici sur un vaisseau de » Monopoli cinq ambassadeurs de l'Université de Tarente, trois fran- » çais dont un Bourguignon, et deux bourgeois avec quatre familiers, » et le français s'appelait Louis ; et Nicolas de Pavie, les bourgeois » Raphaël Cazanegi et Ugolino Bochariolo, et ceux-ci arrivèrent à

A la nouvelle de la victoire de Lépante (1571), Venise retentit de cris de joie, et pendant que la Seigneurie se rendait à la Basilique, pour chanter le *Te Deum* d'actions de grâces, les entrepôts *(fondachi)* des différentes nations fêtèrent l'heureux événement par des illuminations, et les portiques du Rialto, sous lesquels étaient les boutiques des drapiers, furent tapissés de draps d'or, turquois et écarlates, avec trophées composés de dépouilles prises sur les Turcs, au milieu desquels resplendissaient les tableaux de Giambellino, de Raffaelo, de Giorgione, de Michel-Ange, de Pordenone, du Titien. Un grand arc de triomphe avait été élevé au bas du pont du Rialto, et à toutes les fenêtres flottaient des bannières et des tentures.

Enfin, la solennité, qui après la cessation de la peste de 1577 accompagna la pose de la première pierre de l'église, élevée à la Giudecca sur les plans de Palladio et dédiée au Très-Saint-Rédempteur, fut splendide et vraiment digne d'admiration, à cause de l'affluence du peuple, de l'éblouissante variété des couleurs, de la richesse des ornements et des décorations.

Nous ne parlerons pas des autres fêtes; elles se ressemblent toutes.

Pour Venise tout était devenu une occasion de joie, de pompe, de divertissement. Le peuple, cherchant une compensation à son inaction politique, s'attachait à ce faste glorieux, et s'oubliait dans les luttes entre Castellani et Nicolotti, dans les chasses de taureaux, dans les carnavals, qui servaient à montrer toutes les séductions de la richesse, tous les caprices de la mode. Dans les carnavals en particulier éclatait l'entrain géral, l'harmonie des couleurs, la pompe et l'étalage du

---

» l'hôtel de la *Serpa* au pont de la paille ». (Sanudo, t. 8, c. 181 tergo). Les ambassadeurs se logeaient ordinairement dans les hôtels; celui de la Cerva (*biche*) était célèbre.

luxe. Au milieu de la foule bigarrée, animée, mobile, joyeuse, à la lueur des torches et au son des trompettes, circulaient des masques de toute sorte, étincelants d'or et de pierreries, et des matrones aux robes précieuses, dont la traîne était relevée par des servantes. Au milieu de cette agitation le peuple était, pour l'époque, bon et pacifique : rarement on entendait parmi la multitude des contestations; rarement on y voyait des gestes menaçants et injurieux. Toute grande manifestation à Venise se passait comme une fête de famille.

Mais Venise, qui s'amusait et jouait au milieu des plaisirs, perdait peu à peu ses glorieuses traditions guerrières. L'esprit brillait encore d'une vive lumière, mais déjà le corps et l'âme commençaient à s'affaiblir.

TROISIÈME PARTIE

La Décadence

(XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES)

CHAPITRE I.

Situation générale de Venise — Le Gouvernement
Les nobles et le peuple

Au XVIe siècle les Vénitiens avaient encore le sentiment et l'orgueil de leur grandeur ; le temps des hautes conceptions et des actions d'éclat n'était pas encore passé, et les arts et les lettres rayonnaient dans toute la force de la maturité. Mais, ayant perdu une grande partie de ses possessions maritimes, la république faisait d'inutiles efforts pour arrêter la décadence fatale du commerce. « Le commerce, autrefois si floris-» sant, de cette place fameuse entre toutes, est presque » réduit à néant ; il a définitivement pris d'autres routes » écrivaient les *Savî alla Mercanzia*, au commencement du XVIIe siècle (1). Et en 1610, Léonard Donà s'écriait

(1) Marin, *Storia del comm.*, VIII, 103.

en plein Sénat : « Où sont à présent les navires et les » galions si nombreux, que nos ports pouvaient à peine » les contenir ? » (1). Tandis que la situation économique devenait moins bonne, l' économie politique, par un contraste étrange, devenait une science, et la république pouvait s'énorgueillir des Ortès, des Algarotti, des Zanon, des Carli, des Marchesini, sans parler des économistes secondaires et des hommes d' état, qui traitèrent à fond une foule de questions d' économie sociale. Il est vrai, du reste, que Venise fit peu de cas de ces savants, et qu' ils exercèrent peu d' influence sur les établissements économiques de leur pays (2). Nous n' en citerons d' autre preuve que le solitaire, mais illustre Ortès, qui avait plutôt la réputation de mathématicien et de métaphysicien que d' économiste, et qui n' aurait pas publié ses œuvres sans les instances d'Algarotti. Quelle différence avec les honneurs accordés aux économistes par les autres états d' Italie ! Les réformes économiques dans la Lombardie autrichienne sont bien l' œuvre d' économistes distingués, tels que le toscan Néri, l' istrien Carli, les milanais Beccaria et Verri. De même en Toscane et à Naples les économistes Bandini, Paoletti, Broggia, Galiani, Genovesi, Filangieri, Palmieri, Melchior Delfico prennent une large part au renouvellement des institutions sociales. Dans la république de Venise, au contraire, la politique économique, et les économistes sont réduits au silence ; ils paraissent et meurent sans qu' on s' aperçoive même de leur passage.

L' état vénitien tendait cependant à restreindre de plus en plus son centre politique, tandis que l'aristocratie, limitant son activité à la chose publique, se renfermait toujours davantage en elle-même. Quoique le Livre d' or s' ouvrît à prix d' argent aux bourgeois

---

(1) Arch. priv. Donà. *Libro uff. e mag.* cité par Romanin, *Stor. Doc.*, v. 9, c. VII.

(2) Pecchio, ouv. cité, p. 269. — Errera, ouv. cité, p. 90, 308.

enrichis, dans les moments d'extrême nécessité, il y avait toujours entre le patricien et l'homme du peuple une barrière infranchissable. Si de temps à autre l'aristocratie accueillait dans son sein quelques hommes du peuple, elle n'envoyait pas cependant, comme on le voit en Angleterre, des personnages de son rang prendre place dans la caste populaire (1). La noblesse de tous les fils, et non pas seulement de l'aîné, exclut toute alliance avec le peuple (2) : l'aristocratie, que ne limite pas le droit d'aînesse, n'a plus rien de commun avec la multitude. Au contraire, un pair du Royaume Uni qui a des fils bourgeois, sait les aimer et les comprendre ; il mêle ensemble idées, sangs et noms ; il ne déchoit pas, il ne dédaigne pas, il n'est pas dédaigné. Les aggrégations à la noblesse vénitienne étaient rares et à de trop longs intervalles pour pouvoir infuser un sang plus jeune et de nouvelles forces au Grand-Conseil. Celui-ci assurément devait sentir que sa dernière heure était proche, lorsque, le 22 février 1774, il avouait mélancoliquement combien la république souffrait *de la trop sensible diminution du nombre des membres composant le corps souverain de l'aristocratie.* Mais le projet d'introduire de nouveaux éléments ne trouvait pas alors plus d'écho que les plaintes de l'avant-dernier doge Paul Renier, qui, prévoyant les événements, s'écriait : « Nous n'avons ni armée, ni flotte, ni alliances : nous » vivons par un effet du hasard, et nous vivons par

(1) Macaulay, *History of England,* v. I, c. I.

(2) Il est bon de remarquer que, si la coutume du droit d'aînesse n'était pas générale, on la trouve cependant dans quelques familles, comme chez les Contarini pour le comté de Joppé et d'Ascalon avec le titre héréditaire de chevalier, chez les Querini et les Morosini avec le titre de chevalier affecté à une branche ; il n'y avait pas de loi qui prescrivît l'égalité entre frères dans la succession paternelle. Ce qui n'empêchait pas tous les frères d'avoir des droits identiques par rapport à l'Etat. V. Tiepolo, *Rett. di alcuni equivoci nella Storia Veneta del sig. Darù,* vol. II, 6.

» la seule idée de la sagesse de la République (1) ». Les causes de la décadence vénitienne étaient multiples et de nature diverse. Les idées audacieuses qui commençaient à agiter le monde, le désir de réformes qui se manifestait partout, les besoins croissants de la civilisation, les nouvelles découvertes, n'étaient pas choses inconnues dans les lagunes, mais ne pouvaient exercer une action heureuse sur un corps désormais énervé et réduit à la décrépitude. De cette manière le Gouvernement continuait de procéder avec mollesse, et l' on voyait se relâcher en même temps les forces morales d'une aristocratie altière, patriote, et qui, placée dans une autre situation, aurait pu retrouver son ancienne énergie. Car Venise, même aux jours de décadence, valait mieux que sa réputation, mieux que ne le comportaient les malheurs des temps. L'histoire se fait par voie de comparaison, et quiconque étudie sans passion la vie, les mœurs, les événements, se convaincra que la corruption, quoique très grande à Venise, l' était encore davantage dans tout le reste de l' Europe. Au milieu de l'arrogante domination espagnole, qui fut une honte pour notre patrie, et qui depuis le traité de Château-Cambrésis dura presque un siècle et demi, Venise sut garder son indépendance. A la vaine jactance des Espagnols l'aristocratie trouvait encore la force de répondre avec une noble fierté; et depuis l' interdit de Paul V jusqu'à la guerre pour la succession de Mantoue, le gouvernemeut de Saint-Marc eut encore le courage de se montrer, seul en Italie, constamment et franchement anti-espagnol.

Mais au sein de l'aristocratie vénitienne se manifestait le mal dont elle devait périr. Quand à l'expansion restreinte du commerce vint s'ajouter la perte de la plus grande partie de l'Archipel, il se forma peu à peu une classe de nobles sans fortune, qui néanmoins continuèrent, par droit de naissance, à partager avec les grands la

(1) Romanin, *Stor. Doc.*, vol. VIII, liv. XVII, c. VII.

souveraineté de l' état. On vit alors une partie de la noblesse demander ouvertement à la République des moyens de subsistance, pendant que l' autre, plus fortunée et s' inspirant de ses aïeux, consacrait à la patrie ses biens et son sang. Les scissions et les rivalités, dans le corps aristocratique, étaient dès lors inévitables, et c' est merveille que l' œuvre de Pierre Gradénigo ait pu, malgré tout et sans besoin de nouvelles réformes, subsister encore deux siècles durant. Il se constitua ainsi une oligarchie plus restreinte, tandis que la misère des Barnabotti. ainsi appelés du quartier Saint-Barnabé, où les gentilshommes déchus étaient d'abord logés dans des maisons appartenant à l' état, ouvrait la voie à toute sorte de corruption, et fut enfin l' une des causes qui précipitèrent la ruine de la république (1). Ces nobles appauvris gardaient le droit d'entrée pour voter au Grand-Conseil, dont ils formaient la partie la plus vénale et la plus tumultueuse, prenant part à toutes les tentatives de révolte contre les ordres. Chez eux tous les vices et les défauts qui naissent de la misère et de la vanité réunies : corrompus et corrupteurs, turbulents, séditieux, ils nouaient des intrigues, sollicitaient des faveurs, spéculant sur le besoin de celui-ci, sur l'ambition de celui-là, sur la faiblesse de tous. Ils vivaient au jour le jour, cherchaient fortune autour des tables de jeu : et quand les idées nouvelles de France mirent toute l' Europe en mouvement, ils se montrèrent les plus chauds partisans de la révolution, par rancune contre la vieille aristocratie et dans l' espoir de pêcher en eau trouble. Les chefs de ce parti étaient Georges Pisani et Charles Contarini. Pisani, effronté, rusé, orateur véhément, tonnait du haut de la tribune du Grand-Conseil contre le gou-

(1) Les Barnabotti de Venise ont un pendant encore plus triste dans les *pauvres nobles* génois, qui vivaient des legs provenant des fondations dans les achats de Saint-Georges, et qui, à l'occasion de l'élection du Doge, vendaient publiquement leur vote dans la Loggia des *Banchi* au plus offrant.

vernement, attaquait l' oligarchie, ennemie prétendue du peuple, et finissait par demander ouvertement une augmentation de pension pour les gentilshommes pauvres. Le 5 décembre 1779, Charles Contarini déplorait au Grand-Conseil l'affreuse misère du peuple, et répandait dans la ville une quantité de mendiants. Pisani s'apercevait de la ruse. Le gouvernement prenait des mesures fort utiles, mais sans parvenir à satisfaire les mécontents.

Le doge Paul Renier, avec le bon sens qui distingue les Vénitiens, observait que le véritable amour de la patrie consiste, non pas à exciter des troubles et des désordres, mais à travailler d' un commun accord à la grandeur de l' État, à la sécurité et à la gloire nationale. Le 8 mars 1780, Georges Pisani, porté par la faveur de ses amis, était nommé à l' une des charges les plus importantes de la République, celle de procurateur de Saint-Marc. Ce procurateur, greffé sur la tige d' un révolutionnaire, ne garda plus aucune retenue, et dans ses discours ne cacha plus son intention de renverser la constitution de la République, de se défaire du doge, de la seigneurie, des riches, et de promulguer une sorte de loi agraire en faveur des nobles pauvres (1). Le 29 mai 1780, eut lieu l' entrée solennelle du tribun procurateur. On déploya, comme à l' ordinaire, une grande pompe dans les rues que devait traverser le cortège, composé de trois cent-cinquante-deux nobles en habits de fête et d' une immense multitude de peuple

(1) Pour affirmer son esprit libéral, il se servait de curieuses cartes de visite. Elles représentaient un jeune homme, sur la tête duquel brillait une étoile, un chat qui tenait entre les pattes une lance surmontée du bonnet phrygien, un pilastre, un coin de mer, la proue d'une gondole et la mâture d'un vaisseau avec ses voiles, et cette inscription : *Le Procurateur Georges Pisani.* Les gens, et ils étaient nombreux, qui ne croyaient pas à l'ostentation tribunitienne de Pisani, observèrent habilement que le jeune homme, sur la tête duquel brillait une étoile, représentait sans doute le Procurateur, singe de César, et que le chat était pour sûr l'emblème de son astuce.

qui applaudissait. Mais le Gouvernement ne pouvait souffrir plus longtemps que l'on conspirât avec tant d'impudence contre les institutions nationales, et les Inquisiteurs firent saisir plusieurs documents compromettants pour Pisani et instruisirent en grand secret son procès. Le soir de son entrée solennelle (29 mai 1780) pendant que Pisani donnait une fête splendide dans le palais des Procuraties, on inonda la salle de petits billets ainsi conçus : — *Ancuo ingresso e doman processo* — *Ancuo bordelo e doman castelo.* (Aujourd'hui l'entrée et demain le procès; aujourd'hui le tapage et demain la prison). En effet, deux jours après, le nuoveau procurateur, arrêté par Cristofoli, terrible officier du Conseil des Dix, était enfermé dans le château de Saint-Félix à Vérone.

Charles Contarini, emprisonné à son tour, fut relégué à Cattaro.

Lorsque la république tomba, dix-sept ans après, Pisani, mis en liberté, courut à Venise, sûr d'y trouver un large dédommagement *à la pureté, à la loyauté et au désintéressement de sa conduite.* Mais, devenu suspect aux libéraux, il fut chassé de leurs assemblées. Lui-même dut reconnaître que les nobles et les libéraux, n'étaient d'accord que sur un point : pour le mépriser. Après le traité de Campo-Formio, il demanda asile à la république Cisalpine et se retira à Ferrare, où il trouva un adoucissement à sa douleur, en écrivant ses Mémoires (1). Il y fait un appel au peuple, et le prie de ressusciter et d'immortaliser son nom. Mais le peuple et l'histoire, équitables parfois en leurs jugements, n'ont pas daigné revendiquer la mémoire de Georges Pisani.

Jusque dans les dernières années qui précédèrent la catastrophe, le peuple, attachè aux anciennes institutions, respectueux par culte traditionnel de la vieille république, n'éprouvait pas le besoin d'une vie plus

(1) *Vita, processi e pensieri di Giorgio Pisani ex-veneto.* — Ferrare. MDCCXCVIII. Le premier volume seul a paru.

active et plus libre. Les fêtes établies dans un but politique se célébraient toujours, mais sans l' éclat d' autrefois. Une concurrence chaque jour plus redoutable et les mœurs nouvelles diminuaient la production manufacturière ; les usines se fermaient, et l' activité, qui parmi le peuple ne cessa jamais entièrement, ne pouvait plus déployer son énergie. Les ouvriers, ne trouvant plus à s' occuper, commencèrent à vivre dans l' insouciance, heureux de laisser aux nobles toutes le préoccupations politiques, d' autant plus que ceux-ci, de leur coté, les traitaient sans hauteur, ne faisant pas, du moins en apparence, peser sur eux leur supériorité, et joignant à la délicatesse des procédés ce qui attire toujours la faveur populaire, c' est-à-dire la générosité. Les Barnabotti commettaient-ils quelque acte de violence ou de supercherie au détriment d' un bourgeois, celui-ci n'avait qu' à recourir aux nobles riches et puissants. Le *tabarro*, c' est-à-dire le bourgeois était sûr de trouver en eux justice et protection. Entre ces deux classes, divisées lorsqu'il s'agissait d' affaires politiques, il existait un lien intime, grâce aux parentés spirituelles, grâce au compérage de saint Jean, par lequel les nobles devenaient les parrains des enfants du peuple. *San Zuane* était un mot sacré, un lien de rapport et d' affection, un patronage sous forme de parenté, qui comportait une certaine familiarité. Il s' y mêlait encore un sentiment chevaleresque. L'honneur populaire entourait cette institution de devoirs : indépendamment de l' affection et du sentiment religieux, on devait encore défendre le seigneur compère et le seigneur *santolo* ou parrain. C' était une vraie question d' honneur, et l' on ne pouvait y manquer sans passer pour un misérable, sans être mis au rang des parricides et des lâches. Ces sortes de parenté morale unissaient par de puissants liens le peuple et la noblesse.

Mais dans les premiers temps l' amour de la patrie et la valeur des grands avaient été pour le peuple une école de civisme et de générosité : en retour, les vertus

populaires avaient ranimé l' ardeur des nobles dans les dangers. A l' époque où nous sommes parvenus, l'oisiveté des nobles produisait, au contraire, des effets désastreux, même parmi le peuple toujours porté à imiter les grands. Désormais l' homme du peuple, tombé dans la misère, commence à implorer le secours de la charité publique, laquelle a été parmi nous en toute circonstance splendide et généréuse jusqu'à l' excès (1).

En 1773, les Inquisiteurs s'occupaient sérieusement de l' état des diverses industries, qui employaient encore trente mille ouvriers, mais qui n' en allaient pas moins en décroissant. Ces magistrats adressaient au *gastaldo* de chaque art des questions auxquelles il devait répondre (2). Pour donner une idée exacte des conditions où se trouvait alors l' industrie, et du mode des enquêtes, nous analyserons l'interrogatoire relatif à l'important métier des *squeraroli* (fabricants de barques). Interrogé par les Inquisiteurs, le *gastaldo*, après avoir répondu que le métier avait été constitué en corps l'an 1610, ajoutait que les garçons ou apprentis y étaient reçus jusqu' à l'âge de 14 ans et qu' il fallait pour devenir *maître-chef* six ans pour les garçons et deux pour les ouvriers (3). Sur 60 maîtres, 45 travaillaient aux *squeri* (chantiers), 15 étaient

---

(1) Témoin le fait suivant : Jean-François Magno, caissier des Provéditeurs à l'or et à l'argent de la Monnaie, fut condamné en 1757 à la peine de mort pour un déficit de 5974 ducats. La charité publique vint en aide à sa malheureuse famille, et l'on recueillit dans des troncs placés dans plusieurs églises la somme de 16,000 livres environ. (Bibl. Marciana, cod. MDXCV, cl. VII).

(2) Il y avait à Gênes, au nombre des Magistratures, la *Giunta degli artisti* (Junte des Artistes). En 1786, quelques riches particuliers y fondèrent *la Société d'encouragement pour les arts et l'industrie nationale de la Ligurie.* Cette société ouvrait tous les ans une exposition et décernait des médailles aux meilleurs industriels.

(3) L'épreuve pour passer maître, était de construire un vaisseau, s'ils voulaient construire des navires de transport, ou bien une gondole, s'ils préféraient de petits vaisseaux.

sans ouvrage. Les inquisiteurs demandaient, en outre, quels étaient les revenus, les taxes, et le loyer de l'École, les dépenses qu'on pourrait supprimer, et enfin les moyens à employer *pour donner plus d'aliment au métier*. A cette dernière question, le *gastaldo* répondait longuement, que l'amélioration la plus importante pouvait venir du Gouvernement lui-même, et qu'il devrait autoriser les *squeraroli* à choisir, dans la saison de la coupe, les bois les plus propres à leur travail. Un autre obstacle au développement de ce métier, c'était le monopole *des pegolotti* (vendeurs de poix), qui se faisaient payer la matière première à des prix exorbitants. « Ce » qui pourrait enfin, concluait le *gastaldo*, être d'un » immense avantage au métier, ce serait la faculté de » l'exercer non seulement dans les *squeri*, mais aussi » en employant les radeaux dans la mer, sans oppo- » sition de la part des calfats de l'Arsenal (1) ».

Comme on voit, il n'y avait partout que priviléges et monopoles (2): privilèges et monopoles qui avaient fait la prospérité de Venise dans les siècles passés, mais qui faisaient sa ruine depuis que les nouvelles théories du libre échange lui avaient déclaré la guerre. Les Arts, jadis si riches et si florissants, languissaient de jour en jour. La mode et l'amour de la nouveauté forçaient quelques métiers à disparaître par défaut de commandes, de consommation ou de bénéfices (3); d'autres étaient me-

---

(1) Arch. d'État. — *Inquis. alle Arti*, B. 1. c. 303, et suiv. Les *squeraroli* ne pouvaient travailler qu'autour de la barque transportée à terre, tandis que les calfats devaient radouber et calfeutrer les bâtiments dans l'eau.

(2) Jusqu'à Turgot, les conditions des arts et métiers étaient bien pires en France. Les forgerons n'y pouvaient pas forger de clés, ni le fabricant de meubles fabriquer des malles, ni le tailleur raccommoder de vieux habits, ni le fripier en confectionner de neufs, ni les savetiers faire des souliers même pour leur femme et leurs enfants, etc. (Levasseur, *Hist. des classes ouvrières en France*, etc. Paris 1859).

(3) Arch. d'État. — Inquis. Arti. *Arte Peltreri e Stagneri* (Ouvriers de vaisselles d'étain) B. 1. c. 4.

nacés par la liberté d'exercice (1): d' autres, pour *rétablir l'équilibre de l'économie vacillante*, demandaient la diminution des taxes (2) ou de l' intérêt des capitaux empruntés (3); d' autres enfin exhortaient le Gouvernement à combattre, en faveur *des pauvres travailleurs réduits en grande partie à l'indigence*, les abus, les contrefaçons et l' arbitraire (4). Peu d' années avant la chute de la République, sous le dogat de Paul Renier, André Tron, esprit non moins élevé que sérieux, fit la description des usines et ateliers des différentes industries, en déplorant les causes de leur décadence et en en montrant l' activité plus ou moins affaiblie ou tout à fait épuisée. Il rendit justice à la République, qui, même alors, s'appliquait à les encourager et les favoriser par des privilèges et des subventions, mais il ne cacha point son peu de confiance dans un retour de prospérité, à cause de la concurrence des autres pays, de la contrebande et de la navigation exercée par des étrangers ou des incapables. La fabrication du verre, la branche jadis la plus florissante du commerce de Venise, languissait vers la fin du XVIIIe siècle, comme celle du drap de laine qui avait produit vers le milieu du XVIe siècle jusqu' à 28,000 pièces, et qui aujourd'hui était descendue, malgré les efforts du Gouvernement, à 700 seulement. De même les tissus de laine et de chanvre ne suffisaient pas même à la consommation nationale, surtout les qualités fines, et, si l' on excepte Brescia, l' industrie du fer était imparfaite dans tous les états vénitiens, ainsi que celle de l' or, de l' argent et des autres métaux.

En revanche, on imprimait beaucoup; et, comme

---

(1) Arch. di Stato, *Arte Prestineri* (boulangers) c. 16 — *Mastelleri* (fabricants de baquets de bois) c. 51. — *Sartori* (tailleurs) c. 291 — *Tintori*, (teinturiers) c. 349, etc.

(2) Ibid. *Arte dei Frittoleri* (marchands de beignets) c. 86. — *Bossoleri e Tornidori* (Tourneurs) c. 126.

(3) Ibid. *Arte dei Tesseri da tela* (tisserands de toile) c. 36.

(4) Ibid. *Arte dei Tagliapietra* (tailleurs de pierre) c. 64).

pour nous consoler de la stérilité de la plus grande partie des industries, nous découvrons une certaine animation dans les filatures et les manufactures de soie. Même dans les derniers temps, un grand nombre de navires portant le pavillon de saint Marc parcouraient, il est vrai, la mer Jonienne, la Méditerranée, l' Océan, la Baltique et poussaient jusqu'aux Indes, mais ce n'étaient plus les anciennes galères chargées des produits nationaux et de capitaux considérables. La navigation n'attirait plus les Vénitiens. Dans la guerre de Chioggia, on avait pu, avec la seule population de Venise et des îles, reformer une armée capable d'arrêter les Génois victorieux; dans les derniers temps, au contraire, les hommes du peuple, ayant perdu l' habitude de servir dans la marine militaire et marchande, ne se souciaient plus de chercher fortune au loin dans des expéditions dangereuses: ils préféraient les métiers paisibles de la ville et les faciles profits de la domesticité, trouvant que désormais ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de prendre la livrée. Un drapeau conquis dans les régates, ou un prix remporté dans les *forces d'Hercule* étaient d' héroïques trophées aux yeux des descendants de ceux qui avaient escaladé les murailles de Zara, de Ptolémaïs, de Constantinople. Les esprits s'engourdissaient ; peu à peu les fortes passions tendaient à disparaître du cœur de la nation. On adopta des usages étrangers, la vraie splendeur fut remplacée par une pompe vaine et la fatuité de ceux qui se souviennent d'avoir été grands et croient l'être encore. Ainsi dans ces temps, qui s'appelaient *joyeux*, parce qu' ils n'avaient rien de robuste, le luxe immodéré du dehors couvrait la faiblesse et le vide intérieur.

Venise marchait à sa fin, comme toute la vieille société de l' Europe. Sa position, l'adroite souplesse des caractères, la sagesse de sa constitution, le service politique et civil obligatoire, l' influence absolument nulle des femmes dans le gouvernement de l'État, en un mot, tout ce qui avait fait jadis sa force et sa grandeur,

finissait par n'être plus qu'un anachronisme. La vigueur, le courage et l' activité étaient des vertus qu' on admirait encore, mais on ne les aimait, on ne les recherchait plus: on préférait la douceur et la grâce. Tout ce qui brillait, tout ce qui avait un air de magnificence devenait un objet de curiosité et de convoitise. Bals, concerts, promenades, causeries mordantes et fines, intrigues galantes, amours faciles, passe-droits, luxe ruineux, réunions joyeuses, perpétuel carnaval : telle nous apparaît à la surface et au premier coup d' œil la vie de Venise dans les XVIIe et XVIIIe siècles. Mais nous allons la considérer de plus près, dans ses moindres détails caractéristiques, car même ce qui a l'air insignifiant en apparence contribue à rendre plus vive la description d'une époque.

CHAPITRE II.

Les palais
Habillement et costume des nobles — Luxe
Lois somptuaires

Nous dirons plus loin que, même à cette époque, il y eut des traits remarquables de courage et de vertu; nous devons maintenant arrêter nos regards sur les dehors frivoles et corrompus de la société vénitienne, remarquer les ombres avant de contempler la lumière. Du reste le mal provenait de l' atmosphère viciée dans laquelle on vivait alors; et ceux qui, renouvelant l'insulte de l' étranger, nous ont peint Venise comme le type de la dépravation, qui, se souvenant du mal, ont oublié le bien, se sont arrêtés à la surface sans pénétrer jusqu' au fond. La mollesse des mœurs n'était pas particulière à Venise, et ailleurs elle était peut-être encore plus grande.

Seulement à Venise la poésie des sites, la singularité du pays, la splendeur même des arts devaient concourir à rendre les vices du temps plus séduisants, plus raffinés, plus frappants que partout ailleurs. Pour soutenir le décorum de leurs familles, les nobles prodiguaient les trésors accumulés par le labeur intelligent des aïeux. Ils conservaient avec orgueil les documents d'un glorieux passé; mais ils traînaient une existence oisive dans leurs somptueux appartements, tout étincelants de lumières, de

cristaux et d'une fastueuse opulence, chargés de cartouches, de stucs dorés, de fantastiques arabesques. On décorait, on meublait les vieux palais, noirs et sévères, avec éclat, avec profusion; et l'on en bâtissait de nouveaux, comme le palais Labia avec les peintures de Tiepolo, les palais Pesaro et Rezzonico, modèles de style à la fois grandiose et baroque, dûs l'un et l'autre à la brûlante imagination de Longhena.

Dans les petits jardins, tels que celui de Malipiero à S.-Samuel, se dressaient des groupes lascifs, taillés dans le marbre, des statues aux bras tendus et provocants. Et tandis que les papillons voltigeaient sur les fleurs, on aurait pu, sous le feuillage des charmes, surprendre des soupirs d'amour. De nouvelles générations de plantes couvrent aujourd'hui ces jardinets de leur végétation touffue et variée ; mais alors les plates-bandes étaient tapissées et embaumées de verveine, les bordures de buis soigneusement tondues. Aujourd'hui les statues des nymphes aux formes superbes ont pris la couleur du fer, et les pariétaires grimpantes et la bourrache ont voilé les hanches voluptueuses et les belles gorges de marbre.

Le vestibule *(entrada)* des palais patriciens était spacieux, percé de deux portes, dont l'une ouvrait sur l'eau. Sur les murs, à côté des hauts bancs de bois peint, on voyait encore les trophées, formés de piques et de hallebardes, et les grandes lanternes des galères, souvenirs de temps plus heureux et plus honorables. L'escalier conduisait à l' entresol et à l' étage *noble*, composé d'une vaste salle et de chambres luxueusement meublées dans le goût baroque, ornées de tapisseries d'Arras et de glaces de Murano. La vie, qui ressemblait à la torpeur, qui devenait une espèce de somnolence molle et douce, s'écoulait gaîment dans le bien-être, le plaisir et les fêtes. L' habillement des hommes et des femmes s'harmonisait avec le mobilier des appartements : on devinait vite, à voir les meubles, quelles devaient être les habitudes. Les reflets des par-

quets luisants, les murs tendus de brocarts, les légères moulures faisaient un cadre heureux aux femmes élégantes, aux sirènes enchanteresses. vêtues de satin et de damas, aux cheveux poudrés, couvertes de précieuses dentelles et parfumées d'essences. Les tapisseries sur les murs, les étoffes brochées d'or formaient un fond en rapport avec les figures de ces patriciens, portant des lorgnons et des breloques, que le moindre mouvement faisait résonner, un pourpoint de soie brodé, un long gilet, une longue canne à pomme d'or, la poitrine et les manches garnies de riches dentelles. L'élégance des meubles et l'harmonie des couleurs, blanc et or, rose et or, or et pistache, reposaient et charmaient les yeux. Les parois des cheminées étaient revêtues de plaques de porcelaine semées de petites figures bleues. Sur les murs de grandes glaces avec des corniches à volutes capricieuses, à calices découpés, à mille ornements divers; des tables sculptées par André Brustolon ou par ses élèves, des armoires aux panneaux peints de fleurs, d'oiseaux, d'arabesques; des chaises élégantes; des canapés de soie, voluptueux confidents d'amours plus ou moins aveugles, mais toujours peu voilées. Le stucateur faisait preuve d'une grande habileté en profitant, comme dans les salles du palais Albrizzi à Saint-Apollinaire, des moulures taillées dans la pierre par les ouvriers du XVIe siècle. Elles lui servaient de point de départ pour les feuillages, les méandres, les fleurs, les branches qu'il modelait d'une main hardie. Les voûtes des chambres voisines, soutenues par des amours, se courbaient en forme de pavillon; des festons et de petites colonnes relèvaient des arcs de fleurs et de feuillages, avec une grande finesse d'ornements et de grâce architectonique. Dans les palais Pisani à Saint-Paul, Morosini à Saint-Étienne, Mocenigo à Saint-Benoît, Calbo-Crotta aux Scalzi, quelques plafonds sont décorés de stucs, qui, dans l'enfoncement central, encadrent une fresque. Dans le ciel des alcôves voltigent les amours lascifs. Les

peintures, les stucs, les étoffes, se fondent à présent dans une couleur ambrée, tranquille, uniforme; tout exhale un doux parfum de vétusté : on sent courir dans l'air comme un frisson de volupté, on croit entendre dans les coins obscurs un froufrou de robes de soie, imprégnées de parfums.

Bercés par des rêveries voluptueuses et par de vaines idées de domination, les hommes du siècle dernier n'avaient point perdu la notion du goût; et l'élégance des meubles vénitiens était imitée même de l'autre côté des Alpes, comme l'avoue M. Lacroix. Quelques Français prétendent néanmoins que le style, qui prit le nom de Louis XV, est plus pur et plus gracieux que le style italien de la même époque. Si cela est vrai pour la Toscane et pour la partie méridionale de l'Italie, il ne l'est point pour Turin et pour Milan, ni surtout pour la Ligurie et pour Venise. L'art de la sculpture sur bois ne cessa de fleurir sur les lagunes et put s'y conserver intact, alors que les autres étaient en pleine décadence. La France n'eut pas un Brustolon, et celui-ci ou ses élèves durent bien faire quelque chose pour l'étranger, qui confirmât encore une fois la superiorité de Venise en matière d'art. Parmi les artistes célèbres de ce temps les Français citent Cafieri, dont ils s'approprient la gloire, quoique le nom soit évidemment italien. Ce que personne ne saurait nier, c'est que les sculptures vénitiennes sont si pures et si sveltes, si neuves et si gracieuses, qu'elles défient toute comparaison; et que la manière de dorer de nos artistes sur une impression légère est plutôt unique que rare.

On eût dit en vérité que l'art dans ses caprices reflétait la frivole insouciance de la société. L'inconvénient le plus grave, était le manque d'appétit, mais le cuisinier savait y pourvoir. Après lui, le personnage le plus important, c'était le maître de danse, qui devait régler la sévère ordonnance des saluts et des révérences, et diriger la mise en scène de cette comédie. Et la comédie, en effet, devint nécessaire : chaque palais

avait son petit théâtre, et tous aspiraient à devenir de parfaits comédiens (1). Il est naturel que les artifices et les éblouissements de la scène plaisent aux sociétés artificielles et fastueuses. Parmi ces gens poudrés grande était l'autorité du perruquier. De ce type étrange, si souvent adroit, Albergati, auteur de comédies bolonais, qui vécut longtemps à Venise, (2) nous a laissé une triste peinture. « Notre profession » — c'est le coiffeur qui parle — « a désormais bien mérité de la terre en-
» tière. Voyez si c'est vrai; et je vous parle avec
» une franche sincérité. Quelques-unes de ces dames ne
» dédaignent pas de faire l'amour avec nous, et elles
» ont la facilité de nous voir tous les jours, sans
» que le monde trouve à redire, car le prétexte est tout
» trouvé : nous allons chez elles pour les coiffer. Il ar-
» rive parfois que, la coiffure se prolongeant même
» pendant une couple d'heures, on ne trouve pas le temps
» d'échanger un mot; alors, si la dame est avisée,
» quand le moment est venu de se faire poudrer, elle
» s'adresse aux importuns qui l'entourent, et, pleine de
» sollicitude pour leurs habits, elle les renvoie, et nous
» pouvons enfin causer entre nous librement. Mais ces
» cas sont rares, car quiconque a un peu de prudence
» évite de rendre visite aux dames à l'heure de la
» toilette, parce que c'est l'heure de la colère ou des
» amours. Il y a d'autres dames qui nous choisissent
» pour leurs secrétaires intimes et pour leurs messa-
» gers; celles-là nous comblent de cadeaux et nous
» honorent de leur haute protection (3). »

On peut dire, en vérité, qu' au siècle dernier la vertu de beaucoup de femmes était confiée, avec les

---

(1) Goldoni — *Memorie*, P. 1.

(2) Masi — *La vita, i tempi, gli amici di Francesco Albergati.* Bologne, Zanichelli, 1879.

(3) Albergati — *Opere. Il saggio Amico.* atto II, scena II. Venise, Palese 1784.

mouches et la poudre, aux dieux du boudoir, lesquels, au dire de Ludovic Savioli, gracieux poète de Bologne :

Gelosi custodivano
I nèi, l'acque odorate,
I vari fior, le polveri,
Le gemme e l'onestate!

« Gardaient soigneusement les mouches, les eaux de » senteur, les fleurs, les poudres, les diamants et l'hon- » nêteté. »

Les majestueuses patriciennes, qui autrefois vivaient retirées, sortaient rarement et ne se paraient qu'à l'occasion des fêtes publiques, commencèrent à se faire voir dans les rues la gorge découverte (1), et finirent bientôt par perdre leurs journées à s'attifer, à échanger des visites ou à déposer chez leurs connaissances des cartes ornées d'images lascives et de divinités mythologiques (2).

Dans les claires nuits d'été, elles se promenaient sur la place et le môle, au milieu d'une foule de galants efféminés et de sigisbées chevelus (3). La toilette et le miroir prenaient bien sept heures par jour aux femmes (4). L'arrangement du toupet était une affaire grave. Un peigne de cuivre jaune retenait les cheveux

---

(1) « Elles s'en vont les seins nus et ne s'aperçoivent pas de l'erreur qu'elles commettent ! » Scipio Galerano. *Lo scudo di Rinaldo*. Venise, Hertz. 1646, chap. XXIX.

(2) On faisait grand usage de cartes de visites gravées. (Musée Civ., Ballarini, *Lett. aut.* 1780 vol. 1, p. 42.) Dans le même Musée, on conserve une curieuse collection de ces cartes. Au XVIe siècle, elles étaient en miniature; on les grava depuis. Il y en a une gravée finement par Fontana sur un dessin de Delera, qui mérite une mention spéciale. Elle représente un Adonis nu dormant au pied d'un chêne et d'un rocher, où se becquètent deux colombes. Sur cette carte on lit le nom de Ludovic Manin, qui devait être le dernier doge de la République!

(3) Gozzi — *Opere, Sermoni.*

(4) Vittorelli — *Il tupè*, stanze.

pommadés et semés d'une poudre jaunâtre et tirant sur le blond, qui ne contribuait point à la propreté de la tête, laquelle était habitée par certaines petites bêtes dégoûtantes... *hôtes jadis des têtes vulgaires* (1). Les chevelures se chargeaient tous les jours de nouvelles boucles *(rizzoni)*, d'ornements, d'oiseaux, de fleurs, de fruits (2); et les coiffures altières, les chapeaux à plumes, les queues traînantes, les hanches postiches, les paniers avaient fini par affecter les formes les plus étranges (3). Sur leurs cheveux, faux presque toujours et poudrés, elles posaient, dès le XVIIe siècle, un chapeau en forme de corbeille; aussi, une satire du temps dit qu' « elles portent, à la façon des marchandes d'herbes, un éventaire sur la tête » (4)

Un écrivain du XVIIe siècle, se servant d'une image dans le goût de l'époque, disait que « le visage comparé à la masse de cheveux qui l'environne, semblait le point de la terre comparé à la circonférence de tout le ciel » (5).

Et Goldoni s'écriait, un siècle plus tard : « Que de changements en si peu de temps! Des polonaises, des lévitiques, des fourrures, des habits à l'anglaise, des chemisettes, des bordures, des habits à la turque, des cha-

---

(1 Vittorelli — *Il tupè.* — « Madame, dit en vers Vittorelli, nourrit « dans son toupet un bataillon caché, et telle est la multitude des « habitants, que plusieurs y font les chevaliers errants. »

(2) « Elles cultivent leurs cheveux comme des jardins. » Businello, *Satire*, *La moda.* (Musée Civ., Cod. Cicogna, 633).

(3) Gozzi — ouv. cité, vol. 11. — En 1773 quelques dames s'étant montrées à Verone avec des paniers moins volumineux que d'habitude, il en naquit un scandale, et la ville se partagea en deux factions, l'une pour et l'autre contre. Pour faire cesser le désordre, il ne fallut rien moins que l'intervention du magistrat suprême de la République. V. la brochure sur les *Guardinfanti* du véronais Cavattoni.

(4) Businello — *Satire.*

(5) Scipio Galerano, ouv. cité, c. XIX.

peaux de mille manières, des coiffes qu'on ne saurait définir... » (1). Vers la fin du XVIIIe siècle, quelques femmes se montraient sur la place chaussées de petites mules, en corsage et cotillon courts; séduisant costume, qui ne devait pas peu troubler les graves magistrats chargés de mettre un frein aux excès grandissants du luxe ! (2). Le *zendaletto*, ancien habillement d'origine orientale, imaginé par la défiance ou la jalousie des hommes, et qui consistait en un voile noir épais, enveloppant toute la personne de la tête aux pieds, s'était trasformé en parure des plus attrayantes : le voile couvrait la tête, se roulait en serpentant autour du corsage, et venait se nouer à la taille, laissant flotter les deux bouts sur le dos. Le contour était garni de dentelles et l'on voyait à travers tantôt une natte de cheveux, tantôt le visage tout entier. A partir du premier dimanche d' octobre jusqu' au carême, à la fête de l'Ascension et aux élections des Doges et des Procurateurs, hommes et femmes portaient le *tabarro* ou *bauta*, mantelet de soie noire qui couvrait la tête, et sur lequel on posait le chapeau à deux ou trois pointes. Avec la *bauta* et le visage caché par un demi-masque, soit blanc, soit noir, les patriciens et les plus graves ma-

---

(1) Gaspard Gozzi, raille, dans ses *Sermoni*, avec son élégance habituelle, l'étrangeté des modes, les cheveux imitant la feuille de choux, etc.

(2) Ballarini — Let. cit. vol. 1, mai 1791. — Ballarini agent de Dolfin, ambassadeur à Paris et à Vienne, tient son maître au courant de tout ce qui se passe à Venise. Ces lettres, écrites avec beaucoup de parti-pris, peignent l'époque sous des couleurs fausses, et l'on se tromperait fort en prenant tous les récits de Ballarini pour de l'or de coupelle. Souvent, pour amuser son maître, il invente de petites historiettes et exerce son esprit aux dépens du prochain. Quoi qu'il en soit, en séparant le vrai de ce qui n'est que pure invention, on peut trouver dans la correspondance de Ballarini de très curieux renseignements, même sans y voir un témoignage de haute autorité, comme le voudrait Mutinelli. Nous avons donné un résumé de ces lettres dans notre livre: *Studi e ricerche*, Torino, Roux, 1894.

gistrats pouvaient, sans contrainte ni cérémonie, s'en aller librement partout.

Ainsi, aux idées sérieuses et à la magnificence se substituaient les exquises délicatesses des modes françaises. Celles-ci faisaient tout les ans leur première apparition à l' Ascension, et ce jour-là on exposait sur la place un mannequin gigantesque, habillé à la dernière mode. Les fabriques du pays ne suffisant plus à satisfaire l'amour de la nouveauté, on faisait venir de Paris et de Milan les étoffes brochées d'or et d'argent.

Les hauts talons, qui gênaient la marche des patriciennes, furent remplacés par les petits souliers au bout relevé et garnis de boucles de diamants qui coûtaient des sommes fabuleuses, mais qui en revanche laissaient les mouvements libres. Aussi, comme on parlait un jour devant le doge Contarini de la commodité des nouvelles chaussures, un conseiller, un mari sans doute, qui désirait que les femmes ne pussent se mouvoir à leur gré, s'écria : « trop de commodité ! trop de commodité ! » (1). La mode des talons hauts dura jusqu'à la fin du XVIIe siècle et alterna avec celle des petits souliers. Dans une sorte d'almanach pour le mois de mars 1688, une femme dit : « Nous marchons tantôt sur un piédestal de bois haut d'un demi bras et tantôt, comme des laquais, sur une semelle de quelques doigts (2). » Les parures devinrent toujours de plus en plus recherchées. Outre les bracelets, les colliers, les pendants d'oreilles, les bagues, les perles, les fleurs,

---

(1) Saint-Didier — *La ville et la République de Venise*, p. 363. Paris, 1680. Nous retrouvons la même idée exprimée par Businello, poète satirique du XVIIe siècle. « Autrefois, dit-il, les femmes marchaient sur deux hautes échasses, sans doute pour ne pas se laisser voir de près, et aujourd'hui elles vont comme tout le monde dans la foule, pour qu'on ne découvre pas leurs subterfuges. »

(2) *Pallade Veneta* per il mese di marzo 1688. Venezia, Poleti.

les Vénitiennes avaient l'habitude de se mettre dans les cheveux beaucoup d'épingles de toute forme, d'or et d'argent, façonnées spécialement en filigrane (1). Elles faisaient une grande consommation d'eaux de senteur, de poudre de riz, de gants, dont le parfum se répandait à *trois mille lieues* (2); elles portaient les ongles très longs (3), et marquaient leur visage de mouches, qui avaient toutes une signification. La mouche sur le nez était un signe d'effronterie; aussi l'appelait-on l'*effrontée;* la *passionnée* occupait le coin de l'œil; la *coquette* et la *galante* s' arrondissaient au-dessus des lèvres, ou remplissaient le creux de la fossette; l'*assassine* enfin était placée au coin de la bouche (4). Ainsi, les lèvres de corail, le visage de rose et le flanc arrondi de Chloris, les cheveux lascifs, la main faite au tour, le sein d'ivoire de Nice, reçurent de nouveaux attraits, en se parant de « ces mouches si jolies disposées dans un ordre savant »

« i vaghi nei
In giust' ordin partiti. »

Les petits éventails ornés de feuillages, au manche d'ivoire, d'argent ou d'or (5) s'étaient transformés en ces grands éventails, brillants de perles et de diamants, aux manches d'écaille et d'ivoire finement travaillés, qui trouvaient des poètes pour les célébrer en vers héroïques (6). L'éventail, arme et symbole de la coquetterie, eut son langage particulier, et fut tour à tour entre les mains des belles et séduisantes vénitiennes, un encouragement, une promesse, un éloge, une me-

---

(1) Rossi — Recueil cité, *Costumi*, etc. v. II.

(2) Businello — *Satire* cit.

(3) « Peut-être pour témoigner qu'elles sont des bêtes » dit l'auteur déjà nommé, Scipio Galerano.

(4) Knigt dans le *London* dit qu'en Angleterre les mouches avaient une signification politique.

(5) Franco, *Habiti*, etc., p. 10.

(6) L'*Éventail*, petit poème de l'abbé Charles Belli. Venise, 1782.

nace, un pardon. Que de sourirs malins, que de soupirs tendres et provocants n'ont-elles pas dû cacher derrière ce gracieux voile de soie, peint quelquefois par Rosalba Carriera ou quelque autre artiste de renom ! (1).

En 1768, un satirique anonyme attaquait les coiffures, les robes bigarrées semblables à des tulipes, et la tenue de *mesdames les dames vénitiennes* dans des vers très médiocres, mais qui peignent fidèlement les mœurs d'alors, adressés à Élisabeth Maffetti Dandolo, renommée pour ses exploits amoureux. Chaque vers est suivi de son commentaire :

« Robe à cloche — elle fait usage du cercle étroit et rond.

« Manteau à la romaine (2) — elle le laisse glisser des épaules.

« Allure de levrette — elle marche en sautillant.

« Parler de cuisinière — son langage est trivial.

« La gorge à l'hermaphrodite — elle ne porte pas de corset.

« Les mains à l'ermite — elle croise les mains.

« Les bras à la blanchisseuse — elle a les bras tout nus, etc., etc. »

Les hommes ne consacraient pas à la tenue de leur personne un soin moins excessif, et comme les femmes suivaient les modes d'au delà des Alpes. Au XVIIe siècle,

---

(1) Blondel, dans son *Histoire des éventails* (Paris, Renouard, 1875) reproduit un superbe éventail attribué à Rosalba Carriera.

(2) Marie Lippomano Querini, femme du dernier ambassadeur de Venise à Paris, écrivait de cette ville à son amie Élisabeth Foscarini-Widmann, le 19 février 1797 : » Vous me décrivez avec beaucoup de » grâce l'habillement de nos dames vénitiennes, et il me semble, « d'après votre description, qu'à mon retour à Venise, j'y trouverai » beaucoup de changements. Elles s'habillent donc à la romaine ? Ici » les élégantes ont adopté pour le moment le costume grec, et ne » semblent pas disposées à le quitter de sitôt... Les modes aujourd'hui » tiennent beaucoup à l'esprit de la nation. » (Arch. priv. Widmann-Rezzonico).

les nobles pour la plupart portaient encore la longue robe noire, fourrée de peaux précieuses en hiver, et serrée à la taille par une ceinture garnie de clous d'or; mais dans la suite, ils adoptèrent, quand ils ne siégeaient pas dans les Conseils et les fonctions publiques, le costume français. Les culottes courtes et les bas de soie blancs, la petite épée et le chapeau triangulaire, les manchettes et les gorgerettes de dentelle s'introduisirent après la seconde moitié du XVIIe siècle et durèrent jusqu'à la fin du XVIIIe. Mais déjà cent ans auparavant la jeunesse était si efféminée, qu'un écrivain se demandait si par hasard *les hommes n'étaient pas en train de devenir femmes* (1).

Au XVIIIe siècle, les nobles ne portaient la toge en ville que rarement. Ils avaient sous les Procuraties des cabinets à voûte, où ils déposaient la robe patricienne, qu'ils endossaient avant de se rendre au *Broglio* et au Conseil. Businello, mordant poète satirique, décrit les jeunes gens tout parfumés et *entièrement rasés;* il raille la mode du chapeau luisant, *qui semble gras, et des manchettes longues comme des draps de lit*, des larges culottes et des faveurs, « des galons incarnats, verts et bleus (2) ».

« Damerets inertes », s'écrie Gaspard Gozzi avec un sourire amer, « damerets inertes aux petits membres grèles et aux entrailles de coton! » (3).

Une coiffure bizarre, connue autrefois des Romains, avait été reprise en France; Venise l'adopta communément dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Les nobles et les citoyens les plus éminents avaient porté jusqu'alors les cheveux courts et la barbe longue, comme on le voit par les toiles du Titien et du Tintoretto. On sait qu'ils prenaient le plus grand soin de leur

---

(1) Scipio Galerano, ouv. cité, c. XV.

(2) Businello, *Sat.* cit.

(3) Gozzi, *Sermoni.*

barbe, lui donnant à l'aide des ciseaux ou du rasoir la forme voulue par la mode, et regardant presque comme indigne du nom d'homme quiconque n'en avait pas (1). Mais, vers 1657, Paul Foscari, qui semble avoir été le dernier personnage important resté fidèle à l'ancien usage, passait dès lors à Venise pour un homme grossier et réfractaire au progrès. La plupart avaient adopté les moustaches et la barbiche et portaient déjà les cheveux longs en 1665, quand le patricien Vinciguerra de Collalto apporta de France la perruque, qui alors coûtait souvent jusqu'à trois mille francs. La date est historique et tous les chroniqueurs l'ont rapportée. Nous leur en savons gré, car il importait de connaître l'époque précise de cette révolution de la mode, qui eut tant d'influence sur le costume et peut-être sur l'art. Mais la mode ne prit pas tout d'abord; le gouvernement ne voyait pas les innovations volontiers. En effet, le Conseil des Dix, par un décret en date du 29 mai 1668 (2) interdit rigoureusement la perruque, et chargea les Inquisiteurs d'État eux-mêmes de faire observer le décret. Mais les Vénitiens, religieusement soumis aux lois politiques les plus sévères, semblaient éprouver un secret plaisir à transgresser les ordonnances du Gouvernement relatives à la forme des vêtements et aux parures. De cette sorte le décret sur les perruques resta, comme d'ordinaire, sans effet. Le chevalier Nicolas Erizzo, libertin élégant, portait une ample perruque qui lui couvrait entièrement le front sillonné d'une large balafre, gagnée dans ses folles aventures de jeunesse. Mais la perruque n'était pas du goût de son père : fidèle aux coutumes du vieux temps, il ne pouvait tolérer

(1) C'était une coutume universelle : l'illustre Thomas Morus avait tant à cœur l'honneur de son menton qu'au moment d'être décapité, il plaça son cou sur le billot de manière à ce que la hache ne put couper sa barbe.

(2) Arch. d'État. Cons. X. Parti secrete, Ba. 46.

les habitudes efféminées de son fils, dameret qui, outre cette nouvelle et singulière coiffure, portait des bas rouges et des souliers blancs.

Le vieil Erizzo, après des remontrances réitérées et toujours vaines, ne souffla mot, mais spécifia dans son testament, que celui de ses fils, qui aurait porté perruque et des bas rouges, serait déshérité, lui substituant dans la succession, en cas de désobéissance, l'hôpital de la Pitié. Il mourut en 1679, et son fils, tenant absolument à ses habitudes, intenta à l'hôpital un procès qui finit par une transaction. Et, pour pouvoir continuer à porter la perruque, il dut débourser six mille ducats. — Mais l'usage s'en généralisait peu à peu, surtout quand les modes françaises se furent introduites à Venise. Alors on vit les perruques à petites boucles pendantes, dites *a gruppi* (à nœuds), les perruques à la *cortesana* (courtisan) avec une raie au milieu, les perruques à la *dolfina* (dauphin), hautes et finissant en une queue, que l'on renfermait dans une bourse de soie noire. La perruque, anathématisée par les décrets du Conseil des Dix, devint au XVIIIe siècle la coiffure nationale, et à ne la point porter, on risquait à Venise de passer pour un homme sans considération. Tant varient les hommes avec le temps ! Antoine Benigna, modeste chroniqueur, qui du fond de sa pharmacie tenait registre de tous les commérages de la ville, de tout ce qu'il entendait et voyait (1), mentionne à la date du 7 janvier 1757 la mort du *noble homme Antoine Correr, fils de son Excellence feu Pierre de San Marcuola* (saints Hermagoras et Fortunat) *âgé de 84 ans, mort avec ses cheveux : dernier des patriciens sans perruque.* Le conseiller Jean Rossi rapporte dans ses *Mémoires* l'anecdote suivante, qui peut nous donner une idée du prix qu'on attachait à la perruque, au dernier siècle. — Le père de Rossi avait environ 27 ans,

(1) Benigna — *Mém.* autog. (1714-1760). Bibl. Marc. It. cl. VII, Cod. 1620.

lorsqu'il se fiança avec Anne Mocenigo. — Il aspirait à obtenir un emploi public. Il dut à cette fin se présenter devant un grand personage, octogénaire. Il s'avança respectueusement. Le vieillard était en train d'écrire ; il leva les yeux et, sans quitter la plume, toisa le jeune homme de la tête aux pieds et ne dit mot. En vain celui-ci multipliait ses révérences le vieillard restait muet. Comprenant à la fin qu'elles ne serviraient pas à rompre ce morne silence, il s'approcha, et timidement, humblement, exposa l'objet de sa visite.

— Vous aspirez à cet emploi ? Vous ? Oh ! il sera bien difficile que vous l'obteniez ! — dit le gros bonnet d'un air dédaigneux.

Son interlocuteur, qui n'avait rien à se reprocher, lui demanda, non sans étonnement, ce qu'il avait à craindre.

— Savez-vous bien quelle est l'importance de la charge que vous sollicitez ? lui répondit le vieillard. Il faut des hommes mûrs et graves pour la remplir convenablement, et non des blancs-becs portant des toupets faits avec leurs propres cheveux. Sénèque l'a dit en son épître 105 : on ne peut rien attendre de bon de pareils jeunes gens !

— Que faut-il donc que je fasse ?

— Quoi ? mon jeune Monsieur ! se faire couper au plus vite les cheveux et se coiffer d'une perruque, comme font les honnêtes gens.

— Celle que je vois là-bas, monsieur, c'est la vôtre ?

— Oui, précisément, c'est la mienne. Mais il ne faut pas que la vôtre soit aussi plate ; la vôtre doit être analogue à votre âge ; elle doit être pointue. La perruque plate convient à la vieillesse : le jeune homme doit porter perruque, mais non pas usurper la forme réservée aux vieillards. Il faut arriver à mon âge, il faut travailler, entendez-vous ?

— J'entends, Monsieur.

— Eh bien ! vous pourrez revenir.

Rossi sacrifia sa chevelure, se fit tondre, et s'ap-

pliqua sur la tête une perruque ayant un nombre déterminé de petites boucles anx côtés, et par devant, un toupet en pain de sucre : une perruque enfin selon les règles. Ainsi accoutré, il se présenta, sans la prévenir, à sa fiancée. — Mon Dieu, monsieur Gérard ! s'écria-t-elle, qu'est-ce que je vois ? Êtes-vous devenu fou ? Vous paraissez tout autre ! miséricorde ! — Il fallut bon gré mal gré se résigner. Muni de ce bouclier, Rossi reparut devant le vieux satrape qui le reconnut sur le champ et s'écria : — A merveille ! mes compliments ! Approchez-vous. Quelle mine de galant homme ! Vite, qu'on apporte à goûter à ce brave garçon ! — Et ce jeune époux obtint sans autre difficulté ni retard, l'emploi qu'il désirait (1).

Cependant, exténuées par les raffinements d'une vie artificielle, les âmes s'engourdissaient peu à peu, et les patrimoines s'épuisaient, dévorés par la fureur du luxe. Il semblait que la République de Venise dût finir, comme les républiques grecques, au milieu du faste et de l'ivresse. Le Sénat se préoccupait vivement de cet état de choses et cherchait à empêcher « les mauvaises et détestables inventions des tailleurs qui, changeant les modes à chaque saison, engendrent la ruine des familles. »

Déjà, en 1658, le Sénat blâmait l'excès du luxe. « Le luxe et la vanité, disait-il, se précipitent aujour-« d'hui dans les plus grands excès, au point que le » relâchement des hommes les porte à se ruiner dans » des rivalités de grosses dépenses » (2). C'est dans ces termes, enfin, que le Grand-Conseil, en 1781, sollicitait le Sénat de rémédier au gaspillage inconsidéré des richesses ; « L'esprit de vanité et de légèreté se « reproduisant sans cesse sous des aspects divers, d'au-« tant plus nouveaux pour le système de notre gou-

(1) Rossi — Rec. cit. *Coutume*, etc. V. 3.
(2) Arch. d'État. Sénat, 9 nov. 1658.

» vernement, qu'ils désorganisent les patrimoines des « citoyens et les rendent impuissants à servir le pays, « il devient indispensable de faire usage de lois oppor- « tunes, etc., etc. » (1). Les lois reviennent fréquemment à la charge, avec une aussi grande qu'inutile persistance, contre le luxe des femmes, allant jusqu'à indiquer la manière de coudre et de garnir les robes. En examinant les mesures somptuaires prises par le Gouvernement, même dans ces derniers siècles, on voit se succéder d'année en année et se renouveler les décrets, qui interdisent les robes qui ne sont pas de simple soie et sans ornement, les queues traînantes, les manchons de peaux rares, les draps et les voiles brodés d'or et d'argent, les manches ouvertes longues et pendantes, les colliers émaillés, les agates, les cornalines et les épingles à cheveux en filigrane, les dentelles fabriquées ailleurs que dans la ville, les brandebourgs et les collerettes ornées de pierreries, les bas d'Angleterre, les gants ornés d'or et de perles, les éventails en métal précieux (2). On menace de peines sévères les merciers qui débiteraient en cachette des rubans de soie et de satin, des garnitures prohibées, des étoffes et des dentelles provenant de l'étranger (3). Même dans la charte constitutionnelle que le doge jurait, quand il était élu et qui s'appelait *Promissione*, il était question du luxe immodéré et l'on établissait certaines règles pour l'habillement des dogaresses, qui devaient donner aux autres patriciennes l'exemple d'une tenue pleine de dignité, mais aussi de modération (4). Ce n'était donc pas seulement la jalousie soupçonneuse des gouvernants qui défendait à la dogaresse d'accepter

---

(1) Arch. d'État. — M. C. 30 avril 1781.

(2) Ibid. — *Provvedit. sopra pompe.*

(3) Ibid. — *Sénat,* 1600, 27 oct., etc.

(4) *Promissio Seren. Venet. Ducis, — Serenissimo Aloysio Mocenigo Duce MDCCLXIII,* ex typ. Pinelliana.

des dons et de posséder des fiefs, mais encore la pensée d'éviter les occasions de trop grosses dépenses. On supprima « comme un acte peu conforme à la modération du Gouvernement » le couronnement des dogaresses, et on leur interdit de se parer le front de la corne ducale.

Les gondoles avaient donné lieu à un luxe bizarre, de sorte qu'en la fatale année 1797, les gondoliers des familles patriciennes étaient presque au nombre de 3,000 (1). Dans l'origine, c'étaient de simples barques, couvertes d'une étoffe de couleur de construction légère, faites pour la navigation des canaux. Mais dès le XVIe siècle, on construisait des gondoles aux proues dorées, aux cabines *(felzi)* tendues de soie ou de satin vert ou rouge, ornées de dentelles et de broderies, et aux éperons *(ferri)* tordus de mille manières, garnis de clous élégants, de petites pyramides et de fleurs. Des lois sévères tâchaient de ramener la gondole à la simplicité et à l'élégance, en ordonnant de les tendre avec un drap de laine noire, dit *rascia*. et en défendant en même temps aux bateliers de s'habiller de soie ou de drap avec des ornements et des houppes d'or. Quand les gondoles furent toutes uniformément noires, le luxe s'étala dans les lanternes, dans les écussons de cuivre jaune qui parent les cabines, dans les plaques, les gaffes et les vis dorées.

Les mesures, d'autant plus sévères qu'elles étaient impuissantes, ne réussissaient ni à modérer le luxe ni à empêcher les dépenses, qui devenaient insensées lorsque les patriciens étaient nommés gouverneurs des provinces de terre ferme. Un seul exemple servira à nous donner une idée de cette folle prodigalité. En 1778,

---

(1) Winne de Rosemberg — *Trionfo dei gondolieri,* Napoli 1790, p. 13.

(2) Fulin — *Em. Cicogna (Arch. veneto, 1872).*

Léonard Dolfino est élu podestat et capitaine de Brescia. On commande immédiatement quatre voitures sculptées richement avec des peintures et des ornements d'or, tapissées de velours et de damas (1), et outre un grand nombre d'objets pour les chevaux, on donne commission d'un harnais de damas cramoisi de la plus vive couleur, qui coûte cent sequins (2).

---

(1) Contrat passé à Milan le 13 fevr. 1778. Ce contrat et les comptes qui s'y rattachent sont dans les arch. pr. Mocenigo.

(2) Compte daté de Venise, 17 mars 1778.

CHAPITRE III.

Corruption des mœurs — Passe-droits — Point d'honneur et duels.

Dès le début du XVIIe siècle, les mœurs des nobles étaient corrompues, et, entre autres faits qu'on pourrait citer, le bannissement de Léonard Pesaro nous peint au vif la vie déréglée de quelques-uns de ces jeunes patriciens, qui se croyaient tout permis. A cette époque de transition entre le passé glorieux et la lente agonie de Venise, il restait encore une certaine énergie fière, qui, n'étant plus conduite et dirigée, se portait souvent aux excès les plus atroces, aux caprices les plus iniques. Ainsi la nature belliqueuse de Léonard Pesaro, qui réunit en lui seul tous les crimes de son temps, s'assouvissait par des violences inouïes. Adonné aux femmes et courant après les aventures, il ne négligeait aucune occasion de montrer son courage, cherchant querelle aux plus braves pour se mesurer avec eux. Il fit si bien que le Conseil des Dix dut le condamner à plusieurs reprises. Le 28 février 1601, passant avec quelques débauchés de son âge sous les fenêtres de Lucrèce Baglioni, maîtresse du noble Paul Lion, il lui adressa mille vilenies et impertinences, la chargeant

de les transmettre à son amant. Le soir du même jour, dans une fête de noces chez Minotto de Saint-Barnabé, il rencontra Lucrèce masquée en compagnie de Lion. Pesaro s'approcha d'eux, en murmurant des injures entre ses dents : — « Qu'as-tu, fou ? » demanda Lion en souriant, d'un air tranquille. — « J'ai ce qu'il me plaît » répondit Léonard « et si quelqu'un a envie de se mesurer avec moi, je suis à ses ordres. »

Lion s'éloigna en disant que ce n'était ni l'heure ni le lieu de faire des esclandres. Mais, peu satisfait de cette algarade, Pesaro sortit de chez Minotto, s'arma, se joignit à quelques amis, alla à la recherche de son compagnon d'exploits. Camille Trévisan, *qui était à la Toussaint chez Camille Cocchia, sa maîtresse*, et le fit lever en lui disant : « En route ! Il y a un coup de main à faire ! » Puis, couverts de masques et armés d'épées, de targes et de morions, ils se dirigèrent vers la maison Minotto, montèrent l'escalier, frappèrent grièvement de leurs boucliers Lucrèce et blessèrent Lion à mort. Le blessé ayant été transporté dans une chambre, quelques personnes voulurent appeler le barbier ou chirurgien, mais elles en furent empêchées par les amis de Pesaro. Un gentilhomme, touché de pitié, alla secrètement avertir le chirurgien, lui fit prendre un déguisement et le conduisit au chevet de Lion. Mais celui-ci rendit bientôt le dernier soupir. Pesaro et les siens n'étant pas encore satisfaits, continuent leurs insultes, les cris, le vacarme, mettant la salle sens dessus dessous, et courent à travers les pièces, l'épée nue à la main. Beaucoup de personnes furent blessées, hommes et femmes, travesties ou non, quelques-uns en défendant leurs femmes. Ils avaient renversé de leurs épées et éteint les torches, à l'exception d'une seule que le marié tenait dans une main, tandis que de l'autre, saisissant une chaise, il défendait l'épousée, qui était parée de perles et de joyaux d'une grande valeur.

Une bagarre du même genre s'était produite à l'occasion d'un bal donné au palais Cornaro à San Polo,

à l'instigation de Priam Tron, autre jeune et fier patricien (1).

Banni plusieurs fois, Pesaro ne cessait de défier la justice, se plaisant à faire ce que les lois défendaient, menant une vie *insolente*, *criminelle*, *tyrannique* en compagnie de plusieurs amis et avec l'aide de qnelques *bravi* et hommes d'épée, qu'il tenait, non seulement à Venise, mais encore à Noale, à Mirano, à Mestre et autres pays voisins. Il commettait toute sorte de violences et de rapines, tuait, rançonnait, soudoyait des assassins, extorquait des marchandises, volai les juifs, bâtonnait prêtres et femmes et payait ses créanciers avec des arquebusades. Un jour, ayant vu une jeune fille qui dansait dans une fête champêtre, il la fit enlever, la garda quelques jours avec lui à Mirano, et puis la conduisit pour son plaisir à Venise, et au bout de deux mois l'abandonna. Elle fut recueillie par pitié à l'hospice du Secours. Une autre fois, entrant dans la maison d'un juif, nommé Caliman, il voulut forcer les armoires et les caisses. Le pauvre diable tâchait de résister, mais sa femme, ayant vu Pesaro se préparer à lancer contre lui un énorme et terrible mâtin, se hâta de livrer

---

(1) Le fait est raconté dans une lettre de François Molena vénitien, conservée aux Arch. d'État à Florence et publiée par le *Fanfulla della Domenica* (Année III, n. 9). Molena raconte que, dans une fête au palais Cornaro, où se trouvaient cinquante-six dames des plus belles, pendant qu'on dansait, un jeune patricien Priam Tron, masqué, fut bousculé par un autre jeune patricien, Jean Bernardo, également masqué. Tron tombe, mais se relève aussitôt, met la main à son poignard et frappe Bernardo à la main. Un vacarme s'ensuit, et en un instant sortent du fourreau plus de trois cents épées et poignards ; on ne voit plus que des hommes prêts à en venir aux mains. Alors une belle et jeune patricienne, Elisabeth Malipier, accourt au milieu de la salle, se place entre les adversaires, leur adresse adroitement quelques paroles de remontrance et obtient que les armes soient remises dans le fourreau. Alors la musique et les danses recommencent et se prolongent jusqu'au point du jour.

les clefs à l'insolent gentilhomme, qui emporta tout ce qu'il trouva de précieux.

Au moment de sortir, il lui cracha au visage en l'injuriant, et obligea le vieux Caliman à lui faire tenir pour le lendemain cinquante ducats.

Il en était arrivé à ne pas souffrir qu'on osât lever les yeux sur lui. — « *Chi guardistu?* » (Qui regardes-tu?) demandait le bandit, à quiconque en passant osait lever les yeux sur lui. Puis, à force de coups, contraignait le malheureux à lui demander pardon (1). Mais ni son nom, ni ses alliances, ni ses amis ne purent désarmer la justice, et Pesaro, après avoir été privé de la noblesse, fut banni de la ville et de tous les pays soumis à la République. Dans le cas où il aurait été pris en rupture de ban, il devait être conduit au milieu des deux colonnes de Saint-Marc, « afin que là, » sur un échafaud élevé, — disait la sentence, — sa tête » fût coupée, jusqu'à ce qu'elle soit séparée du tronc » et que mort s'ensuive. » On promit la somme de

---

(1) Tel était aussi le marquis lombard Annibal Porrone, qui périt assassiné à Venise. En 1583, le souverain pontife absolvait par un bref le bandit Alphonse Piccolomini, qui à vingt-cinq ans, confessait avoir déjà commis 370 homicides.

La Romagne était infestée de bandes armées sous la conduite de chefs de haute naissance, tels que Piccolomini, Del Monte, Lambert Malatesta, Mano Sciarra, Evandre Campello, Octave Avogadro, le comte Lionello, etc. Vers la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe, il y eut encore en Romagne d'autres bandits célèbres tels que le prêtre Guerriero, Jacques Del Gallo, Marianaccio l'anthropophage, l'homme sauvage Jean Valenti, Sacripante, La Morte, Checco de Fabriano, Fabrizio della Ripa, Antonello de Sora et beaucoup d'autres. Gozzadini, dans son livre : *Giovanni Pepoli e Sisto V* (Bologne, 1879) trace le portrait de plusieurs bandits. Vers 1640, le comte Odorico Capra, quoique banni à plusieurs reprises de la République de Venise, osait habiter des mois entiers à Vicence la villa de la Rotonde, bâtie par Palladio, avec une troupe de 40 ou 50 sicaires, pillant, emprisonnant, torturant, faisant au gré de ses caprices mettre les gens à mort. V. Molmenti, *I banditi della Repubblica Veneta*, Florence, Bemporad, 1895.

300 ducats à qui apporterait sa tête; on lui confisqua tous ses biens meubles et immeubles, présents et futurs, et l'on défendit, sous les peines les plus sévères, de lui offrir asile ou d'entrer en rapport avec lui. On n'épargna pas non plus ses compagnons, parmi lesquels figure Gabriel Morosini (1). Léonard Pesaro fut le plus audacieux, mais non le dernier des bandits de Venise. Même après la seconde moitié du XVIIIe siècle, les *bravi* n'avaient pas disparu, et les insolences des petits tyrans (*signorotti*) n'avaient pas encore cessé. Le 23 janvier 1760, on bannit sous peine de mort le comte Alemanno Gambara, feudataire très redouté sur le territoire de Brescia, à cause des *bravi* et des brigands dont il s'entourait (2).

L'épée, autrefois consacrée au service de l'État, n'était prête désormais que pour les querelles privées. Il y avait des tireurs d'une grande force. L'école vénitienne se rapprochait moins de l'école espagnole ou napolitaine, que de la française. C'est justement à Venise, au XVIIe siècle, que fut inventée une école mixte, différente assurément de celle d'aujourd'hui, car elle était moins variée et en apparence plus académique, quoique l'arme plus large et plus pesante limitât presque l'assaut au coup droit. On se conformait pour les duels aux règles de chevalerie, exposées dans les fameux volumes de Muzio, de Fausto de Longiano, d'Attendolo, de Possevino, de Pigna, de Birago, etc. La bourgeoisie commerçante ne maniait pas l'épée, mais celle qui était d'une condition plus relevée s'en servait bien. Par exemple, dans la classe

---

(1) Cet arrêt de bannissement fut publié le 3 avril 1601 sur l'escalier du Grand Conseil. Il fut imprimé, mais on le trouve difficilement.

(2) Arch. d'État, Criminali, vol. CLXXVI. V. sur Gambara les *Famiglie celebri italiane* d'Odorici. Du reste, la liste des bannissements est fort longue et très curieuse, et il n'est pas rare de trouver parmi les condamnés les noms les plus illustres de Venise et de la République vénitienne.

des secrétaires et dans celle des avocats le duel était d'usage, témoin l'*avocat vénitien* de Goldoni, toujours prêt à dégaîner. Suivant la jurisprudence d'alors, on ne procédait d'après les règles que pour les duels entre grands personnages. Dans les volumes innombrables publiés sur ce sujet, on discute, avec les plus subtiles distinctions, les insultes, les démentis, la forme des cartels, le choix du terrain et des armes, les personnes avec qui un chevalier peut ou non se battre, les armes à employer, etc., etc. Les duels, à l'exception des cas où ils étaient réglés, se réduisaient à de véritables rixes à l'épée. On dégaînait pour les questions le plus frivoles. A Bergame, un Sicilien, dont l'impertinence semblait être le métier, eut plusieurs affaires pour ne vouloir céder à personne le haut bout de la rue; mais un jour il rencontra un chanoine qui, le visant avec un pistolet, l'obligea de descendre dans la boue. La différence de rang social ou de grade militaire, n'était pas toujours un obstacle au duel. Parmi les hommes de guerre vénitiens prévalait la manière de voir de Jean Jacques Trivulce, qui déclara qu'un capitaine enseigne d'hommes d'armes, ne pouvait refuser de se battre avec un simple soldat à pied « car c'est de l'armée que naît la noblesse. » Les secrétaires, les littérateurs et les avocats pouvaient croiser l'épée avec les sénateurs. Attendolo dit que la seconde source de noblesse, c'est l'étude des lettres et principalement des lois, parce qu'elle est jointe avec les armes (1). Les richesses étaient aussi un titre pour se battre. L'action en réparation d'injures était ordinairement prescrite dans l'espace d'un an; on appelait l'offensé *demandeur* et l'offenseur *coupable;* le demandeur devait suivre le tribunal du coupable. Le *provoqué*, même étant d'un rang inférieur, était admis à se battre; le *provocateur*, au contraire, devait être d'un rang égal ou supérieur. Le

(1) Attendolo, Lib. I. p. 31.

provocateur de toute condition supérieure, ayant contesté la querelle, était obligé de fait envers le demandeur et ne pouvait le refuser. Alciato admet la liberté de la provocation, et son opinion prévalut maintes fois. On envoyait le cartel par un messager, assignant une limite à l'acceptation, — d'ordinaire quarante jours — et nommant un procureur pour recevoir la réponse ; ou bien, si la remise du cartel ne pouvait pas s'effectuer, on l'affichait, et l'affiche dans ce cas remplaçait la citation. Celle-ci devait renfermer les attestations de ceux qui pouvaient témoigner de la réalité de l'offense. La question du duel était traitée par les légistes. La définition qu'en donne Pigna, l'auteur préféré du Sénat vénitien, est la suivante : « C'est un combat entre deux » parties égales, en témoignage et en défense de ce » qui est vrai ou réputé vrai, entrepris pour l'honneur » et accompli à jour fixe, à une heure indiquée et » dans un lieu sûr (1). » Il y avait aussi des gens qui traitaient de « la manière de faire la paix par une » voie chevaleresque et chrétienne, » sans que l'aveu de son propre tort pût porter atteinte à l'honneur. Pour qu'on puisse voir en quelle forme, dans les disputes chevaleresques, on rédigeait les rétractations, nous reproduirons cette *satisfaction de paroles donnée par un sujet de dignité ecclésiastique à un gentilhomme patricien de Venise :* « Lorsque, accompagné de » deux serviteurs, je rencontrai V. S. très illustre, accom- » pagnée de son serviteur, comme je ne la connaissais » pas, je lui dis : — que V. S. suive son chemin ! — et » en même temps je pris le côté de la rue où elle se » trouvait, quoiqu'elle s'y trouvât, étant habitué, à cause » de l'habit que je porte, à me le voir céder par cha- » cun. J'entrai ainsi tout de suite dans la maison du » docteur Livello où j'allais, de sorte que V. S. n'eut » pas le temps de me répondre, mais à peine ai-je

(1) L'ouvrage de Pigna a été imprimé à Venise en 1554.

» appris qui elle est, que j'ai regretté mon erreur et
» fait prier V. S. de me pardonner ; et je déclare pré-
» sentement avoir erré dans l'action susdite, je recon-
» nais en Elle un seigneur digne d'être respecté et ho-
» noré de chacun, et capable de repousser toute offense,
» un supérieur auquel il me semble qu'il est de mon
» devoir de céder le pas en tout endroit. Repentant
» et plein de regret, je la supplie donc de me par-
» donner et de me recevoir dans ses bonnes grâces (1). »

Comme on le voit, les Vénitiens de ce temps n'avaient pas une notion juste de l'honneur : la peur et la servilité alternaient de la plus étrange manière avec les bravades et l'arrogance ; la science chevaleresque avait dégénéré en une science de casuistes (2).

---

(1) *Modo del far la pace*, etc., par G. Cesare Valmarana, Milan, 1649, p. 87.

(2) Paul Fambri, qui a composé un livre excellent sur la *Jurisprudence du duel* (Florence, Barbera, 1869), est présentement occupé à écrire la *Technique du duel.*

CHAPITRE IV.

La galanterie — Anecdotes et médisances.

Il semblait que certaines tendances à la bravade, qui faisaient que presque toutes les querelles se dénouaient par les armes, fussent les derniers éclairs de l'ancienne énergie, prête à s'éteindre. Et tandis que sur le sommet de quelque montagne, entre les murs de son château, le feudataire avec ses *bravi* inspirait ; pour ainsi dire, une mystérieuse terreur, les riches et les nobles habitants la ville devenaient tous les jours plus élégants, plus coquets, plus enjoués. Calculateurs et vaniteux, ils intentaient volontiers un procès à leur famille pour résoudre une question d'intérêt; ils perdaient de réputation une femme rien que pour dire : « elle m'a cédé! » Passés maîtres dans l'art de la séduction, ils faisaient parade de sentiments qu'ils n'éprouvaient pas (1). La femme était douée, en général, d'intelligence et de finesse; mais rien ne l'empêchait dans son désœuvrement de s'abandonner au vol capricieux de son imagination, se complaisant dans une domina-

(1) Carlo Gozzi, *Memorie inutili.* Venise, Palese, MDCCXCVII, p. II, c. XXIII.

tion idéale, et devenant souveraine d'un royaume phtisique (1).

Ses sentiments n'étaient que caprice et fantaisie, jamais un élan du cœur, une poésie vraie, un sincère besoin d'effusion. « Oh ! amoureuse ! » — disait-elle en se moquant — « je suis bien, moi, la femme qui s'amourache ! » Et souvent elle emmenait un jeune homme à la promenade en gondole à la Giudecca ou à Murano ; ils descendaient dans quelque taudis solitaire, ils mangeaient, buvaient, riaient, badinaient, et peu à peu le *vous* se changeait en *toi*.

Cette société. pour laquelle l'indispensable était le superflu, se reflétait en miniature dans le monde des enfants, qui, les cheveux poudrés et une petite épée au côté baisaient gracieusement la main des fillettes, comme leurs pères, vieux enfants, celle des dames. Les hommes, à l'exemple des femmes, étudiaient les sourires cérémonieux et les attitudes élégantes devant le miroir; tout était chez eux plein d'artifice : la démarche, le langage, la manière de s'asseoir, la manière de saluer. On peut dire vraiment qu'ils ressemblaient à ces statuettes de porcelaine, dont ils encombraient les encoignures de leurs salons. Pourtant les Vénitiens du siècle dernier étaient, pour la plupart, des esprits faibles, mais non des cœurs pervers. Doués souvent d'une certaine pointe de fine ironie, aimant le badinage et la satire, où s'égaye la verve des époques de décadence, ils n'aspiraient qu'à passer agréablement leurs jours. Leurs habitudes étaient, il est vrai, molles et relâchées, mais la sensualité ignorait chez eux les transports violents ; et maintes fois le cavalier servant, qui aidait sa dame même à s'habiller et à se déshabiller, n'allait pas au-delà d'un baiser sur la main. La frivolité était extrême, les mœurs libres et faciles, mais le libertinage ne se vautrait pas dans l'obscénité et ne s'emportait

(1) C. Gozzi ouv. cit p. I. c. III.

pas, comme dans la décadence de Rome, jusqu'à la brutalité et la démence. Il y avait plus de défauts que de fautes, plus de petites passions que de perversité. C'était un calme voluptueux que l'art embellissait; c'était le repos d'un peuple qui, après une existence virile, se retirait au sein des plaisirs élégants. La galanterie vénitienne ne fut jamais l'expression d'une lubricité aveugle et convulsive, mais d'une légèreté riante et tranquille, fleurie de madrigaux sucrés, accompagnée de vers, d'œillades amoureuses et de caprices. « Pour qui pratique beaucoup et fait souvent » l'amour, » — disait l'abbé Chiari — « la galanterie » devient une espèce d'habitude et ne laisse plus de » forte impression. Si même il conçoit quelque pas- » sion ou amour, ce n'est qu'un amour superficiel, à » fleur d'eau, qui se disperse et ne se reconnaît plus » au premier souffle d'orage... Où trouveriez-vous au- » jourd'hui ces passions violentes et si célèbres, qu'ins- » piraient autrefois les femmes vues seulement à tra- » vers un voile épais, et courtisées une fois par mois » de la hauteur d'une fenêtre? Plus on aime, plus on » apprend à aimer; et l'on peut dire franchement au- » jourd'hui, que l'amour n'est plus une passion, mais » une simple habitude (1). » La vie des patriciennes est décrite en quelques traits énergiques par Goldoni, qui les place dans la bouche d'un batelier : « Mon *illus-* » *trissime* maîtresse, dès le point du jour, me fait » préparer la gondole. Vite, Menego, à bord! Va chez » la coiffeuse et tâche qu'elle vienne à l'instant. Allons, » va chercher le médecin, car la maîtresse a le mal » de mer. Cherche le barbier, qu'il vienne lui faire » un lavement. A mi-matinée, Menego, à bord! La » maîtresse court tout Venise. Après dîner sur la place, » et Menego avec sa barque à attendre; le soir au

(1) Chiari, *Commedie da Camera.* Venise, 1771, t. II.

» spectacle, et l'on rentre à sept heures (1). » Il nous a été permis de feuilleter dans des archives privées (2) quelques correspondances originales du siècle dernier. Les lettres tracées en caractères recoquillés, sur du gros papier rongé par le temps, jauni par l'humidité, exhalent encore un parfum d'élégance, nous font entendre des chuchotements, des effusions, des caresses mystérieuses, évoquent des apparitions légères et vaporeuses, images gracieuses de femmes à la démarche ondoyante.

Nous avons vu sourire, nous avons entendu parler cette Catherine Corner, qui, après son divorce avec Montecuccoli, fut la douce amie de Pierre Pesaro. Catherine est le type de quelques grandes dames du XVIIIe siècle, aimables et aimantes, mais non pas effrontées, spirituelles sans malignité, gaies sans trivialité. Elle prête une oreille complaisante aux flatteries, sourit au badinage de ses adorateurs, mais ne néglige pas pour cela les affaires, dresse de sa main le bilan annuel de ses revenus, et est en correspondance avec les personnages les plus illustres de l'Italie. Certains passages de ses lettres reflètent, comme un miroir, les vagues amours et l'insouciant enjouement, qui sont le caractère du temps. Catherine Corner, belle, intelligente, vive, devait avoir une grande force d'attraction pour ces cœurs sensibles et si prompts à s'enflammer. Quelquefois l'amour déçu dégénère en une amitié respectueuse.

Voici en quels termes un amant infortuné écrit à Catherine : « Votre dernier billet est un nouveau trait » de votre excellent caractère. Je vous en rends grâces, » car autant je désire être rangé au nombre de vos amis » et serviteurs, autant je me sens éloigné de contracter » avec qui que ce soit des liens d'une autre nature. » Mon humeur mélancolique, l'âge et l'expérience ont » mis dans mon cœur pour la plus douce des passions,

---

(1) Goldoni, *Puta Onorata*, atto I, sc. IV.

(2) Arch. Widmann-Rezzonico.

» je ne sais si je dois dire de l'horreur, du mépris ou
» de l'insensibilité. Ajoutez cet esprit d'indépendance,
» qui a toujours prédominé en moi, et qui chaque jour
» acquiert plus de prix à mes yeux. J'ai eu peur de
» vous perdre, Madame, et c'est à cette crainte qu'il
» faut attribuer le redoublement, que vous avez re-
» marqué, de ma tristesse habituelle. Si, au milieu des
» biens ou des maux qui m'entourent, vous voulez
» agréer mon estime et mon respect, je vous les con-
» sacre, Madame, et je me croirai fort honoré si vous
» voulez bien m'accorder la faveur de vous voir de
» temps en temps. Je sens qu'à ces conditions je pourrai
» vous approcher avec plus de confiance et rire avec
» plus de facilité. Autrement, je serais un atrabilaire,
» un homme à détester. Vous ne voulez pas me rendre
» tel; aussi j'accepte avec plaisir et gratitude l'offre
» généreuse de votre amitié, et je ferai tout au monde
» pour ne pas m'en rendre indigne. Je suis avec respect
» votre obéissant serviteur. »

Une autre adorateur cache mal, sous les formes cérémonieuses, je ne sais quel ressentiment de jalousie.

» J'ignore s'il y a quelque intérêt pour vous à
» savoir que mes craintes et mes soupçons ont pris de-
» puis hier beaucoup plus de consistance. Je sais bien
» qu'avec beaucoup moins d'esprit que le vôtre on peut
» justifier votre manière d'être envers moi; mais je n'ai
» pas besoin d'être persuadé ou convaincu : quoiqu'elle
» s'accorde parfaitement avec *la sensitive* à votre égard
» et qu'elle en soit même l'esclave, *la partie intellectuelle*
» de mon âme n'est cependant pas celle qu'il m'est
» nécessaire de calmer. »

L'amoureux, plus infortuné que platonique conclut :
« Prononcez donc enfin l'arrêt définitif, qui me donne
» un premier rayon d'espérance et m'anime à concevoir
» des projets, à les caresser et à les réaliser; ou me
» condamne à m'enfoncer dans le plus profond abîme
» de la désolation. »

Et dans une lettre écrite des monts de Tarso :

« Je vous ai dit plusieurs fois que ce n'est pas la » mauvaise foi ou quelque autre sentiment injurieux » pour vous, qui me met souvent dans l'inquiétude, » dans une humeur fâcheuse; mais la crainte de vous » voir prévenue en faveur d'un personnage estimable, » parmi le grand nombre de ceux qui vous font la cour, » ne fait que rendre justice au mérite d'autrui et hon- » neur à vous qui savez le distinguer... J'ai déjà heureu- » sement accompli la partie la plus malaisée de mon » voyage, et les montagnes au milieu desquelles je me » trouve présentement me semblent agréables en com- » paraison des hauteurs alpestres, où je me suis traîné » en grimpant comme un chamois. Mais ni les forêts » ni la chasse ne peuvent éloigner un seul instant de » mon esprit la pensée de mon bonheur futur; et Dieu » veuille qu'il vous plaise d'y contribuer, car vous seule » le pouvez! »

Un quatrième perd contenance, et, annonçant son arrivée, il s'écrie : Tout me fait espérer de pouvoir être » mardi soir à Venise. Où s'arrêtera ma gondole? Ma » première maison est celle où habite mon cœur. En » ce moment tout brûlant d'amour je vous serre et » embrasse les genoux par la pensée! O bonheur! »

Le 15 juin 1782, le patricien Nicolas Venier, en partant de Venise, écrivait à Catherine : « Il m'importe » peu de quitter Venise, mais, par Dieu! ce qui m'est » pénible, c'est de m'éloigner de vous. » A cette époque, Catherine vivait retirée, la cause de son mariage étant pendante : « Tout finira bien » lui écrivait Venier, « et j'espère vous voir heureuse comme vous le méritez. » Durant sa longue absence, Venier écrivait fréquemmeut à son amie. Ses nombreuses lettres renferment des détails remarquables ; nous croyons utile d'en citer quelques-unes. Le 10 septembre de la même année, il écrivait de Paris : « Paris est beau : mais je ne préférerai « jamais la résidence d'une grande ville au plus petit » village, où serait l'adorable madame Cattina. Ne pre- » nez pas mes paroles pour de vaines galanteries : elles

» jaillissent du fond de mon cœur, qui est tout à vous.
» Je me suis éloigné de Venise par prudence plutôt que
» par envie de courir le monde à cette heure ; mon vo-
» yage a d'ailleurs plus d'un objet, que j' espère vous
» communiquer un jour. Il me sera profitable de con-
» naître la différence et le caractère des nations. Je me
» réserve de vous faire la description de Paris, mais si
» vous voulez que mon séjour ici me soit agréable,
» donnez-moi bientôt et souvent de vos nouvelles. »

Parlant ensuite du séjour et de la société de Paris :
« Les promenades et les spectacles peuvent amuser l'é-
» tranger pour quelque temps. Mais s' il lie des con-
» naissances, il trouve alors un genre de société dont
» on n'a pas l'idée ailleurs. On ne s'y introduit pas sans
» difficulté, et il y faut du temps : pour moi, je com-
» mence à peine à goûter ce plaisir. J'ai vécu jusqu' à
» ce jour avec les Ambassadeurs, chez qui on voit peu
» de Français. Le spectacle du Grand Opéra a dépassé
» mon attente : un genre de ballets et un goût dans l'art
» de s' habiller inconnus dans le reste de l'Europe. Les
» dames se montrent presque toujours coiffées d'un petit
» chapeau, avec quelques fleurs et des plumes, posé sur le
» milieu de la tête et incliné vers les yeux. La reine, qui
» se montre toujours ainsi, donne le ton. Maintenant, les
» dames vont toujours en chemise, je veux dire, qu'elles
» portent une chemise de mousseline avec des bandes de
» cordonnet sur les habits. Si vous avez des ordres à
» me donner, je vous servirai promptement : il suffit que
» vous me faisiez avoir une adresse sûre.... Une élé-
» gance, une aisance, un naturel, un sans-gêne admi-
» rable règne à Paris. Mais c' est un pays où la vie
» coûte cher... on apprend ici à compter les sous, car
» ils s' en vont sans qu'on s'en aperçoive. Une dame
» ne pourrait goûter Paris, qu' à la condition d'y faire
» un séjour raisonnable et d' y mettre une bonne petite
» somme. Ainsi a fait la Barbarigo, et je crois que,
» malgré cela, elle ne s' y est pas encore trouvée très
» bien. C' est que les femmes y ont moins de commo-

» dités que les hommes, et il n' y a que les ambassa-
» drices pour pouvoir jouir de tout... »

Dans sa lettre du 19 novembre, il disait : « Si j'ai
» tant de joie à recevoir vos lettres, combien n'en au-
» rais-je pas davantage si j'étais près de vous ! Cet éloi-
» gnement, je vous assure, m'ôte tout autre plaisir... A
» mon retour à Venise je ne me résignerai pas facile-
» ment aux spectacles, ceux d' ici étant bien différents,
» surtout les ballets, la comédie, la tragédie et la mise
» en scène. Mais quant à l' élégance des françaises, il
» sera facile de l'oublier en retrouvant ma bonne dame
» et amie, toujours bien disposée en ma faveur.

« Cette lettre est écrite d'hier, car aujourd'hui, 19
» du mois, je me lève avant le jour pour faire ma toi-
» lette et m'habiller afin d'aller à Versailles : la chose,
» est un peu incommode, à cause de l' heure, du froid
» et du voyage, qui n' a rien d' amusant. On le fait
» presque tous les mardis ; une fois à Versailles, on voit
» la Cour, le corps diplomatique et des étrangers venus
» de partout ; on dîne chez le Ministre, M. de Vergen-
» nes, on revient ensuite à Paris, à l'heure de l'Opéra.
» On s'arrête à Versailles aux jeux de la Reine, qui est
» belle et très aimable... »

Et dans celle du 29 novembre : « Nous avons ici de
» retour le duc d'Artois, qui apporte d'Espagne huit che-
» vaux superbes, et une boîte, dit-on, remplie de billets
» pour un million, dont S. M. le roi d'Espagne lui a fait
» présent pour le dédommager de tant de frais que lui a
» coûtés ce voyaye. Ici on ne parle que de millions. »

Et le 2 décembre : » Pourquoi Paris n'est-il pas plus
» près de Venise ? J'aurais plus souvent de vos nouvelles.
» Il faut attendre la réponse un mois et c'est vraiment
» trop pour qui voudrait vous entretenir à toute heure.
» Mon cœur est en Italie, mais je ne puis me détacher de
» cette ville enchanteresse, non pour les femmes mais
» pour le reste qui attache et retient... Vous fréquentez
» les théâtres et les cercles, j' espère : et vous faites bien
» car il faut passer la vie le plus joyeusement qu' on

» peut... Nous avons eu ces jours-ci un nouvel opéra in-
» titulé l'*Embarras des richesses*, musique de M. Grétry:
» spectacle superbe! Le maestro italien Tacchini est ici
» à Paris occupé à écrire trois opéras; mais les maîtres
» italiens réussissent difficilement ici dans ce genre, parce
» qu'ils doivent écrire l'opéra et la musique des ballets
» qui s'y entremêlent: il y a des morceaux de musique
» où dans le même temps les danseurs dansent et les
» chanteurs chantent. Il faut que le maître de musique
» se concerte avec le maître des ballets, tout autre-
» ment qu'en Italie... »

Nous empruntons encore ces passages à la lettre du 18 mars 1783: — « Le carnaval à Paris n'est pas plus
» brillant que le carême, car les assemblées et les théâtres
» sont ouverts toute l'année. Nous avons seulement eu
» plus que d'habitude quelques bals très brillants à Ver-
» sailles, des bals et des jeux: la reine animant les
» deux choses, tout le monde tâche de lui faire sa cour.
» Pour moi, après plusieurs revers, je me suis tiré
» de mon jeu avec honneur et j'ai gagné une petite
» somme, qui m'a servi à couvrir une partie de mes
» frais; et j'ai eu cette satisfaction qu'à la table de
» la Reine, elle me souhaitait publiquement la bonne
» chance. »

De Paris Venier passait à Londres, et après un court séjour dans cette ville, il se rendait en Hollande et écrivait d'Anvers à Madame Corner: « Le
» voyage de Hollande a été pour moi plus instructif
» qu'agréable. Amsterdam, entrepôt de la richesse et
» du commerce, est la ville où je me suis arrêté le
» plus longtemps. J'ai eu l'occasion d'y prendre plu-
» sieurs renseignements utiles au commerce de notre
» République (qui devrait y envoyer un Consul, des
» bâtiments vénitiens arrivant sans cesse dans ce port)
» et à tout particulier qui établirait des relations avec
» ce pays, comme j'ai fait moi-même, afin de tirer
» quelque profit de mon voyage. Du reste, les campa-
» gnes sont très belles, grâce aux jardins et aux prome-

» nades, et La Haye est un bourg charmant. Vous au-
» rez à Venise la fête de l'Ascension, le théâtre et les
» divertissements au milieu desquels je vous prie de
» ne pas oublier celui qui vous estime et vous aime,
» et se dit toujours tout à vos ordres. »

Mais les voyages et les distractions n'effaçaient pas l' image de Catherine de l' âme de Venier, qui toujours plus épris, finit par demander la main de la belle. Elle refusa. Voici comment elle termine sa longue lettre adressée à son malheureux amant. « Tout entretient étant
» inopportun, j'espère que vous voudrez bien éviter d'en
» faire naître l'occasion, en cessant de me voir pendant
» quelque temps ; cette interruption ne m' empêchera
» point d'avoir toujours pour vous les sentiments de sin-
» cère estime, avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre
» servante très obligée. »

Quel était le motif de ces refus ? Quelque tendre sentiment, peut-être, dont on pourrait chercher l'explication dans certains jolis petits billets en français.

« Je ne sais pas » écrivait-elle sur l'un de ces billets « mais, je ne suis pas si gaie aujourd' hui qu'hier
» au soir. Serait-ce parce que j'ai un jour de moins à
» vous voir ? Quand avez vous fixé votre départ ? Je
» voudrais que tous les chevaux fussent encloués. Adieu,
» je badine au moins, car je ne vous aime pas. »

Les commérages, les petits scandales, les nouveautés piquantes, ces éternels aliments de la médisance et de la satire, excitaient peut-être la curiosité de la noble vénitienne. En tout cas, ils aiguillonnaient la plume de celui de ses amis qui lui écrivait en ces termes : « Ma
» chère Madame ! Pour me porter moi-même passable-
» ment, j'ai besoin de me figurer que, non seulement
» vous vous portez bien, mais que vous êtes gaie, ani-
» mée et contente d' avoir échangé cette ennuyeuse uni-
» formité de la ville contre les distractions de votre sé-
» jour actuel. On s'y amuse, n'est-ce pas ? Des fêtes, des
» compliments sur votre danse gracieuse, quelque amou-
» rette, la continuation des anciennes connaissances, des

» visites, des amoureux, quelque nouvelle relation nouée.
» Ici, au contraire, la place déserte, les théâtres vides ;
» Saint-Moïse avec les intermittences de la fièvre, des
» têtes dans les loges qu' on ne revoit plus le reste de
» l'année, des chapeaux de paille faits pour piquer la
» curiosité. M. Pierre M.., usant de son droit de maître,
» a ouvert une lettre adressée à un valet de chambre,
» son confident, et y a trouvé le preuves d'une liaison
» entre sa maîtresse et le chevalier M .. Alors congé du
» domestique et de la pucelle, sans reproches, avec un
» calme plein de noblesse. Le comte A.., mal raccom-
» modé avec son amie, après mainte et mainte dispute,
» vit captif des charmes de la B... Le comte de K....
» allemand de nation, assiste publiquement à la re-
» présentation en compagnie de M. T. V. à la place
» d' honneur du théâtre. Une belle jeune fille a été con-
» duite par deux tuteurs mûrs au café de la Mira. On
» ne peut décrire la révolution qui s' est faite dans les
» galanteries de la Brenta et l' inutilité à laquelle s'est
» trouvé réduit tout l' appareil de petits chapeaux, de
» mantelets, d' ombrelles, de plumes, de coiffes, et des
» autres trophées du monde féminin, qu'avaient exposé
» les illustrissimes habitantes des petits casinos, des
» petits palais, des petits jardins situés entre le Dolo
» et l' Oriago. Un sonnet qui prêtait aux commentaires,
» un dîner au casino de Saint-Benoît le jour du mariage,
» un autre à Mestre du Chevalier M... voilà tout ce
» qu' ont fourni les noces V. — La Banti est arri-
» vée ; et ceux qui jouissent d' une loge à S. Benoît
» même au troisième rang, et à prix d'or, sont contents.
» Voici une lettre qui sera peut-être ennuyeuse à
» lire, mais elle m' amuse à écrire. Je ne puis la
» clore sans vous dire sérieusement que je crois que
» vous produisez, sur les malheureux mortels, les effets
» attribués par la fable aux divinités. J' ai peur que le
» pauvre Toni, votre batelier, n' ait le malheur d' être
» fatalement devenu fou pour avoir trop aimé sa maî-
» tresse. Il se regarde comme renvoyé, et s' en afflige

» au point qu' il ne cherche même pas un nouveau » maître ; il est bien décidé à ne point se détacher de » vous ; il ne veut pas partir, il se plantera comme une » sentinelle à votre porte ; si ce chemin est fermé pour » lui, il se mettra dans l' eau jusqu' à la ceinture à la » porte de la *riva* comme un troisième pieu ; en atten- » dant, il ne mange pas, car il a quelque chose dans » la gorge qu' il ne peut avaler. Il proteste de n'être » pour rien dans la pétulance indiscrète de son cama- » rade, qui ne mérite pas, autant que je le connais, » de rester une heure au service de qui que ce soit... » Pour moi, je n' ai pas bougé de Venise et n'en bou- » gerai point. Aujourd' hui le temps, après une belle » matinée, est devenu pluvieux. Beaucoup de lecture, » beaucoup de promenades, une heure de théâtre, plu- » sieurs heures de mauvaise humeur : voilà mon exis- » tence. Il y avait à Venise des personnes que j'aurais » pu voir, mais je m'en suis abstenu ; j' aime à jouir de » la solitude au milieu de la capitale. Je ne sais qui » m' a dit que vous comptiez vous rendre à Padoue. » Je sais que votre mère est allée souvent chez G. voir » la mère du Chevalier, excellente connaissance, mais » à laquelle il ne faut pas trop s'attacher, les 84 années » de cette dame ne faisant pas espérer une amitié bien » longue ; cependant elle n'en est pas moins sûre pour » le paradis. Je vous baise les mains mille fois. J'espère » que vous brûlerez ces bêtises bonnes pour vous, mais » non pour d'autres. »

C' eût été vraiment dommage que Catherine Corner eût brûlé cette lettre, pleine de cet esprit malin, propre aux Vénitiens, que Goldoni a si merveilleusemente peint dans *Don Marzio*, le médisant de la *Bottega di Caffè*.

Mais, au milieu de cette frivolité d' esprit et de cette légèreté de cœur, Madame Corner ne paraît pas n' avoir éprouvé de véritable et forte passion que pour Pierre Pesaro. Il y a dans les lettres, que Pesaro, ambassadeur à Rome, adressait à *sa douce amie*, en 1795

et 1797, le mélanconique pressentiment de la ruine prochaine de Venise, pressentiment étrange au milieu d'un peuple qui semblait ne se douter aucunement du sort qui lui était réservé.

« Les Français » écrivait Pesaro à Catherine au mois d'avril 1796 « descendent à grands pas en Italie ; » on dit que le roi de Sardaigne signera la paix, par la » grande raison qu' il ne peut plus soutenir la guerre : » imaginez quelle sera cette paix, et quelles en seront les » conditions ! Après tant d'années de lutte on ne connait » pas encore la nature des rapports de Rome avec la » France ; est-elle ennemie, amie ou neutre ? Dans cette » incertitude, on verra les Français envahir tranquille- » ment l' État et opprimer les habitants. Ah ! les prê- » tres ! On voudrait être en paix avec les Français, mais » on n' ose prononcer leur nom, car il ne plait pas à » Pie VI ; on voudrait faire la guerre, mais on ne le » peut pas, car tous les moyens manquent. En somme, » on ne fait et l'on ne fera rien, parce qu'on ne sait que » faire, et quand la tempête éclatera, et elle est immi- » nente, y pensera qui en sera broyé » Et le 21 mai 1796 : « Ici on n'entend parler que de guerre, d'occupations de » pays et de traités de paix. Mon plus grand labeur est » d' extraire la verité de 500 rapports contradictoires. » Ici tout le monde fait de la politique ; chacun a ses ren- » seignements particuliers, et gare si l'on n'y prête foi ! » Vous ne sauriez vous faire une idée de la confusion » de ces têtes de prélats et de cardinaux ! » — « Oh ! » les affreux temps ! » — s'écrie-t-il le 16 juillet 1796 — « jusqu' à présent on défend les territoires avec la » diplomatie, mais je doute que ce jeu d' escrime puisse » durer longtemps ! »

Ces graves soucis d' État ne lui font pas oublier ses devoirs de courtoisie envers sa gracieuse dame, et, au mois d'août de la même année, il envoie à Catherine une robe avec ces mots : « Je vous expédie une robe » de peu de valeur, en simple laine, mais faite à la mode » et avec quelque goût, à ce qu'on me dit. Rappelez-

» vous qu' il faut que la robe soit retenue un peu sur » la poitrine, les manches attachées sur l' épaule avec » le ruban : et le corsage fixé en bas avec quelques » épingles sur les petites faveurs blanches que vous » verrez : habit de ville et de campagne, de cérémonie » et d' usage ordinaire ».

Quand Venise tomba, Pesaro quitta sa patrie et, avant de partir pour Londres, écrivit à Catherine un billet. Sur le cachet en cire d'Espagne se découpe une feuille entourée de cette divise : *je ne change qu'en mourant.* Le billet dit : « Je pars, Madame, parce que je ne » puis faire autrement : c' est écrit dans le livre de ma » destinée. Je ne vais pas vous voir, pour ne pas raviver » votre douleur et la mienne et pour pouvoir partir. » J' entends encore vibrer dans mon oreille et dans mon » cœur le *Caro ti* (mon chéri). Je me recommande à » votre souvenir : vous serez toujours devant mes yeux. » Votre image est profondément gravée dans mon âme : » elle est ineffaçable . . . . Je vous baise les mains : » adieu ! »

C'est le ton galant du gentilhomme. Combien de fois la pensée de Pesaro, loin de sa patrie, dans les brouillards de Londres, se sera envolée à Venise, dans une maison bien connue de la rue Saint-Martial, où le soir un cercle se formait autour de Catherine, à qui les ans semblaient ne rien ôter de ses charmes ni de sa vivacité !

Dans les derniers temps de la République on vantait les conversations pleines d'esprit attique, où brillaient Isabelle Teotochi Albrizzi, Justine Renier Michiel et Cornélie Barbaro Gritti. Mais les salons les plus célèbres avaient été ceux de Catherine Jeanne Dolfin Tron. Il n'y avait pas un personnage illustre, italien ou étranger, qui ne fût allé au moins une fois rendre visite à M.e Tron. Elle charmait tout le monde par son brio vénitien, par la courtoisie et la grâce de ses manières. Les poètes chantaient ses louanges :

Sulle rive d' Adria belle
D' alte cose si ragiona,
S' empion tutte le favelle
Del gran nome della Trona ;

« Sur les bords enchanteurs d'Adria, on parle de bien des choses et le nom de Tron est dans toutes les bouches. »

Elle était vraiment l' enfant de son siècle et de Venise.

La légèreté de ses mœurs ne l'empêcha pas d' honorer les nobles cœurs et les esprits d'élite, ni la galanterie d'aider de ses conseils et autrement Gaspard Gozzi, dont la fortune n' était pas à la hauteur du talent. Catherine avait coutume d'appeler le pauvre Gaspard, *son père*, et lorsqu' en août 1677 Gozzi tenta de se suicider à Padoue, elle accourut à son secours, releva son énergie morale, et le malheureux adressait ensuite à cette âme généreuse un sonnet qui se terminait ainsi :

Tu sola agli occhi miei fulgida aurora
Mi scampi da sentieri aspri e fallaci
E prolunghi i miei giorni e la speranza ;

« Vous seule brillez comme l' aurore à mes yeux, vous m' avez tiré d' un sentier difficile et trompeur, vous avez prolongé mes jours et mon espérance. »

Catherine était belle. D' après le portrait que nous en a laissé un de ses adorateurs, elle avait les cheveux blonds, le front serein, les yeux d' azur, *la bouche de roses*, la gorge opulente et d' une blancheur de neige, les mains et les pieds très petits. Charles Gozzi lui-même, l' écrivain bourru, laissait, dans la préface de la *Marfisa bizzarra*, tomber des éloges sur le lis et les roses de son teint. Elle n'était pas seulement un objet d'envie pour les femmes, mais de haine pour beaucoup d'amoureux évincés, qui lançaient contre elle à la dérobée le dard empoisonné de l'outrage et de la calomnie. Pierre Antoine Gratarol, secrétaire du Sénat, qui dut s' exiler

de son pays et qui atttribuait à Catherine Tron ses disgrâces, écrivit sur « la princesse vénitienne » (c'est ainsi qu' il l'appelait), des paroles pleines de fiel. Nous allons les rapporter, car à travers les exagérations, la moquerie violente et l' épigramme cruelle, on peut voir l' influence qu'exerçaient les femmes à Venise dans la seconde moitié du siècle dernier.

— « Son Altesse a souvent autour de son moelleux » sopha un cercle composé de personnes de toutes les » conditions, depuis le patricien jusqu'au marchand ; et » qui sait le mieux médire des autres et chatouiller sa » vanité à tous les endroits, possède le mieux ses bonnes » grâces. Souvent vive et gaie, quoique toujours mala- » dive, je ne sais pourquoi, elle excelle à lancer les » traits piquants du ridicule sur le tiers et le quart. Elle » se met souvent à haïr les nombreuses personnes » qu'elle aime en même temps, et puis de nouveau elle » passe de la haine à l'amour, et de l'amour à la haine » sans que personne échappe à ces alternatives, pas » même celui qui la tient sous ses pieds, et dont elle » achète une tendresse innocente *au mois*, — du moins » à ce qu' elle dit elle-même dans ses accès de colère. » — Elle menace, persécute, protège, dispense des fa- » veurs, le tout à coups de décrets du Sénat (1) ». Un homme capable de parler d'une femme, sur ce ton grossièrement insultant, ne mérite pas créance. En réalité, Catherine Tron fut telle que la souhaitait le XVIIIe siecle. Il est exact toutefois que, dans les derniers temps de la République, les femmes eurent une certaine influence sur les affaires de l' État, et que, à travers les médisances, les commérages, les madrigaux, les caresses de voix féminines, la politique sut parfois se glisser en cachette. L' action des femmes n' était pas étrangère aux élections des plus hautes charges. Ainsi Marie Querini, femme de Pierre Correr, ambassadeur à Vienne

(1) Gratarol. *Narraz. Apologetica,* ch. XI. Venise 1797.

en 1756, écrivait elle-même à son mari, qu'elle avait *tout risqué* pour lui obtenir le poste d'ambassadeur à Constantinople (1). Elle ne réussit pas, mais douée d'une âme noble et vertueuse, elle conseilla à son mari de se résigner et de ne pas se démettre de ses fonctions d'ambassadeur, concluant ainsi : « Vous savez mieux que moi » combien il faut peu de chose en ce pays pour perdre » le crédit (2). » En attendant, elle ne cesse de s'employer. rend visite au Sérénissime et confère chez elle avec des personnes « habiles à manier des intrigues (3). » Finalement, en 1762, Correr put obtenir le poste qu'il ambitionnait.

Du reste les conversations, alors comme aujourd'hui, étaient alimentées de traits malins et de finesses par la chronique scandaleuse, qui montait les escaliers, circulait dans les salons, les boudoirs, les casinos, redescendait dans la rue et se répandait sur les places publiques. Cette époque était étrangement bizarre. Une alternative de fêtes bruyantes et de sourdes médisances, de misère cachée et de munificence étalée, d'élégante immoralité et d'hypocrites apparences : voilà quelle était l'existence d'une certaine partie de la société vénitienne.

Les dernières vénitiennes à l' esprit enjoué du XVIIIe siècle furent Catherine Barbarigo, Marine Querini Benzon et Cécile Zeno Tron, qui joignaient à une remarquable beauté la gaîté insouciante et la vivacité coquette. Tommaseo, parlant de cette dernière, a dit avec âpreté qu'elle fut « tristement fameuse » et lui a reproché d' avoir traîné jusqu'a nos jours sa vieillesse sans pudeur (4).

Les Vénitiens fredonnent encore en leur dialecte un refrain, qui est une injure atroce contre Cécile et sa belle amie Benzon. A vrai dire, on juge trop durement

---

(1) Arch. priv. Correr.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Tommaseo, ouv. cité.

ces aimables représentantes d'un passé qui, malgré ses erreurs et ses vices, garde néanmoins, si on l'observe sans passion, beaucoup de douceur et d' attraits. Au reste, Catherine Tron devait avoir une grâce irrésistible, si nous en croyons Parini qui, vieux et dompté par le malheur, courut, à cause d'elle, le danger d'être offert en spectacle

Ai garzoni ed al popolo
Di giovanili pene (1);

« aux jeunes gens et au peuple pour ses peines d'amour. »

Dans les derniers temps, quelques autres femmes s' adonnaient à cette littérature d' une sentimentalité morbide, que la France avait inventée avec les *poufs au sentiment*. La belle Élisabeth Caminer que Parini a honorée pourtant de ses louanges si peu banales, souillait son esprit et sa plume, dit le rébarbatif Charles Gozzi, à traduire du français les comédies larmoyantes qui corrompaient le goût (2). Irmide Partenide, c' est-à-dire Louise Bergalli, femme de Gaspard Gozzi, au lieu d' avoir soin de ses enfants et de son ménage, passait ses journées à traduire les *Amazones* de Madame du Boccage, s'enveloppant, pour se garantir du froid, d' une couverture et se coiffant de la perruque du comte, son mari. Femme tourmentante ! s' écrie Tommaseo, à laquelle songeait peut-être le malheureux Gozzi, lorsque, avec un sourire plus triste que les larmes, il disait : « Enfants, ne faites jamais de vers. Vous perdrez la santé avec la raison (3). »

Mieux, cent fois mieux, ces galantes petites dames aux cheveux poudrés, qui nous sourient encore dans les pastels de Rosalba et dans les jolis tableaux de Longhi ! Belles images des femmes d'autrefois, pourquoi ne pouvez-vous nous conter en votre doux langage les histoires délicieuses de l' amour, du beau monde et des plaisirs ?

---

(1) Parini, *Il pericolo*, ode XII.

(2) Gozzi Carlo, *Ragionamento ingenuo.*

(3) Tommaseo, ouv. cité.

CHAPITRE V.

Les divorces. — Les sigisbées. — Les courtisanes.

A cette époque, les exemples d'une véritable intimité conjugale n'étaient pas fréquents; fréquentes, en revanche, étaient les requêtes, par lesquelles « se rapportant aux lois publiques » l'épouse *infortunée* ou l'*infortuné* mari sollicitait du Conseil des Dix l'autorisation bienveillante de pouvoir s'adresser à la Curie patriarcale, afin d'obtenir « un monitoire de divorce. » Pendant le procès, la loi prescrivait à la femme de se retirer dans un couvent, et lui défendait de sortir et de recevoir des visites, excepté celles de sa famille et de son avocat (1). Quand le mariage n'était pas dissous d'un consentement mutuel, presque toujours la femme implorait le divorce *pour les traitements barbares du mari* (2), ou parce que le mariage n'avait pas été consommé, ou parce qu'il n'avait pas été librement contracté, ou pour dilapidation de la dot (3), pour se li-

---

(1) Arch. d'État — Capi del Cons. X. *Suppliche per divorzi* B. I, et II, 1782-1788.

(2) Ibid., Ibid., num. 1.

(3) Ibid., B. II, num. 158.

bérer des créanciers du mari (1), pour ne pas participer à sa situation notoirement précaire (2). Le mari, au contraire, portait, dans l'auguste sanctuaire du tribunal, des larmes de désespoir, parce que sa femme avait abandonné la maison ; et c'est pourquoi, — singulière manière de l'y ramener ! — il implorait le divorce (3). D'autres fois, il demandait la dissolution du mariage, parce que sa femme, livrée à de mauvaises habitudes et excitée par des galants, faisait obstacle à sa carrière (4) ; ou parce qu'elle avait un méchant caractère et faisait des dépenses ruineuses (5) ; ou parce qu'elle avait tenté de mettre la main sur l'argent de la famille (6) ; ou finalement parce que le mariage ne satisfaisait pas aux justes et saintes lois canoniques (7). Parmi tant de causes, pour lesquelles on sollicitait le divorce, la jalousie, indice d'énergie et de passion, apparaît rarement. C'est que, dans les mariages, on continuait à obéir, moins à l' impulsion du sentiment qu'aux convenances, aux droits du sang, à l'utilité de contracter certaines alliances. Quelquefois l'époux ne voyait sa fiancée qu'au moment de signer le contrat, et, avant le mariage, il ne pouvait lui parler qu'en présence de sa mère ou de quelque parent.

Quand il y avait plusieurs frères, un seul se mariait, pour ne pas morceler le patrimoine de la famille, ce qui donna lieu à la calomnie, répétée par Amelot, qu'une femme devait suffire, non seulement à son mari, mais encore à ses beaux-frères, renouvelant

---

(1) Ibid., Ibid. num. 4.
(2) Arch. d'État, *Suppliche,* ecc. B. II num. 8.
(3) Ibid. Ibid. num. 14.
(4) Ibid. Ibid. num. 33.
(5) Ibid. B. I. num. 39.
(6) Ibid. Ibid. num. 43.
(7) Ibid. B. II num. 123.

ainsi la honteuse coutume que Jules César attribue aux Anglais de son temps (1).

Là où manquait l'amour sincère, le mari était remplacé par le sigisbée. La galanterie des femmes avait, comme nous l'avons dit, sa douceur et son charme; mais le *sigisbéisme* fut un métier, une passion ignoble formée de qualités négatives et peu viriles. Quand la mode, au commencement du XVIIe siècle, prescrivit que les affections domestiques ne devaient pas s'étaler en public, on inventa les cavaliers servants, souvent même on les exigea dans les contrats de mariage. Cette institution était peut-être d'abord inoffensive, mais elle devait fatalement passer la mesure. On ne tarda pas à voir paraître les sigisbées qui eurent pour confidents secrets de leurs intrigues les gondoliers et les soubrettes (2). Les sigisbées, martyrs de la galanterie,

---

(1) Businello a mis cette calomnie en vers; mais on jugerait mal des mœurs d'une nation, en acceptant comme vérités les allégations indignées des satiriques, toujours mécontents du siècle où ils vivent.

(2) Il existe un ouvrage curieux intitulé : « *L'espion Chinois, ou l'envoyé secret de la cour de Pékin, pour examiner l'état présent de l'Europe.* Traduit du Chinois. Cologne MDCCLXIX, » dont l'auteur, selon Barbier, est Goudar. L'ouvrage est en six volumes. Dans le tome II, p. 117 et 156, il décrit le sigisbée génois et en rapporte le *code* supposé. Il ne parle pas, du sigisbée vénitien, mais il fournit sur Venise quelques renseignements. A titre de curiosité et aussi à cause des jugements, empreints d'une spirituelle malignité, qu'ils inspirent à l'auteur, nous croyons bon de les transcrire. Venise, jadis forte et glorieuse, touchait à son déclin, et elle commençait à avoir ses détracteurs, qui la raillaient et la calomniaient, pour se venger peut-être de la crainte et du respect qu'elle avait su imposer par le passé. On se rit toujours de la grandeur déchue... Mais écoutons l'Espion Chinois :

Vol II, lettre 74. Le Mandarin Sin-ho-ei écrit au Mandarin Champ-pi-pi de Venise : « Je suis maintenant à Venise ; c'est-à-dire, au milieu de la mer, dans un grand navire fait de pierres, que l'art et la nature tiennent à l'ancre depuis plus de treize siècles ..

« Chacun tient ici son équipage à l'ancre et cet équipage est une

esclaves du beau sexe, nerveux comme lui, se pâmaient

---

espèce de tombeau tendu de noir, où l'on s'enterre régulièrement cinq ou six heures par jour.

« En entrant dans cette ville, on respire un air de volupté, dangereux pour les mœurs. Tout est spectacles, plaisirs et divertissements frivoles.

« Dans les autres États de l'Europe, la folie du carnaval ne dure que quelques jours ; ici on a le privilège d'extravaguer six mois de l'année. La République en donne la permission, et avec elle le privilège du déguisement ; ce qui est assez bien imaginé pour que les peuples puissent se livrer à leurs vices sans aucune honte. »

Lettre 81. « Un étranger qui voyage dans cette République doit laisser sa langue à Fusine, et arriver à Venise muet.

« Le silence est l'emblème de ce gouvernement ; tout y est secret et mystère. La politique se couvre d'une épaisse nuit.

« Les causeurs à Venise sont enterrés vivants dans un tombeau couvert de plomb. Un homme qui a parlé une fois est condamné à un silence éternel. Il y a des gens qui, pour avoir dit un mot, sont muets depuis trente ans.

« C'est une grande tyrannie... »

Lettre 85. Cette République a un souverain comme Gênes. Ce souverain a le même diadème, excepté que celui-ci ressemble plus à une corne. Ne t'imagine pas que ce soit celle d'abondance ; il n'y a rien de si pauvre que ce Prince. Le Sérénissime est nourri, logé et vêtu aux dépens de la République. C'est un pensionnaire d'Etat à qui on accorde le nécessaire physique...

« Quoique le Doge de Venise ne soit guère qu'une peinture cornue, tu ne saurais croire combien les nobles ici aiment à se faire peindre en corne. Il y a autant de brigues pour ce tableau-copie, que s'il était un original... »

Lettre 88. « Il y a ici deux ordres de citoyens, les nobles et les ignobles. Les uns et les autres tirent leur tige du même tronc : excepté que les premiers ont fait écrire leurs noms dans un livre d'or et que les autres l'ont oublié : ainsi toute la différence est dans le livre.

« Il en est qui, pour réparer ce défaut de mémoire, prennent le parti de s'y faire inscrire, mais alors il faut payer une somme considérable à l'éditeurd : e manière que le livre d'or est devenu un livre d'argent. »

d'amour (1), devinaient, pour les satisfaire, les moindres désirs de leurs dames, les accompagnaient aux conservatoires ou aux théâtres pour y applaudir quelque cantatrice en renom, ou quelque comédienne célèbre, et même à l'église pour y entendre la messe ou quelque fameux prédicateur (2).

Ai perdoni se va per far bordelo
La messa serve per andar a spasso (3).

En effet, il n'existait plus de la religion que la forme extérieure : la piété véritable avait disparu. Les patriciennes ne manquaient jamais de se rendre, toujours accompagnées de leurs sigisbées, aux cérémonies de l'église ; elles s'y rendaient en habits de parade, non seulement dans les fêtes de saint Marc, de la Madone du Salut et du Carmel, mais aussi dans les réunions qui se faisaient, le premier dimanche du mois, à la chapelle du Rosaire des Dominicains (4).

La femme qui se piquait d'élégance ne pouvait se passer d'un sigisbée, qui lui tenait souvent compagnie, assis près de son lit tout couvert de dentelles (5).

Après avoir dit un mot des vices des nobles, le malicieux auteur est forcé de conclure ainsi : « Cependant toutes les vertus à Venise ne sont pas entièrement éteintes ; on trouve encore dans cette République de grands hommes, qui joignent aux qualités d'illustres citoyens les sublimes vertus des Romains dont ils sont issus... »

(1) Goldoni, *Mémorie*, p. 11, c. IV. - V, Néri *I cicisbei a Genova* dans le livre, *Costumanze sollazi*, p. 117, Gênes, 1883.

(2) Le Conseil des Dix voulait que les églises fussent respectées et il défendait sévèrement aux femmes d'assister aux cérémonies religieuses dans un costume peu modeste, *autorisant les Chefs à procéder même contre les pères et les maris convaincus de connivence.* Arch. d'État, Cons. des X. *Com.* 13 mars 1797.

3) Businello, *Sat.* citée. « On va aux pardons pour faire du bruit ; la messe sert de divertissement. »

(4) Saint Didier, ouv. cité, troisième partie.

(5) Sujet d'un des tableaux de Longhi que l'on conserve au Musée et qui servent à bien faire connaître les mœurs du XVIIIe siècle.

Goldoni, observateur des plus fins, raconte dans ses *Mémoires* l'anecdote suivante. Une femme mariée se plaignait à son sigisbée qu'un de ses laquais lui avait manqué de respect; et comme le cavalier exprimait l'avis qu'il fallait le punir : « A qui appartient-il, si ce n'est à vous, répliqua la dame, de me faire obéir et respecter de mes gens? » En effet, le maître de la maison, qui aurait été ridicule s'il s'était laissé voir en public avec sa femme, s'occupait ou à faire la cour à la femme d'un autre (1), ou se confondait dans la foule des pique-assiettes, des poétastres, des maîtres de musique ou de danse et des petits abbés potelés, roses, poudrés, attifés avec le dernier soin. Ce n'était pas sans motif que Pantalon, le vieux bourgeois de la comédie vénitienne, s'écriait avec une finesse toute mélancolique : « Femmes capricieuses; maris sans cervelle; cavaliers servants: il faut nécessairement que tout s'en aille au diable » (2). On préférait les salons, où parfois se distribuaient les faveurs, aux conseils et aux assemblées; les âmes fortement trempées des Vénitiens s'énervaient dans le boudoir des patriciennes, et se laissaient envelopper dans les replis tortueux de la séduction.

Les artifices, dont les femmes se servaient pour plaire, devaient être bien adroits, car on voit beaucoup

---

Il existe encore des petits tableaux de mœurs vénitieunes du même peintre au palais Morosini à Saint-Étienne. Ils furent exécutés pour un Grimani dei Servi, et dans l'angle d'une toile représentant un rhinocéros, on lit ces mots : — *Vrai portrait d'un rhinocéros amené à Venise en 1751, fait par Pierre Longhi pour N. H. Jean Grimani dei Servi, patricien de Venise.*

(9) « Eh quoi? Est-ce qu'on fait tort à sa réputation en disant » que don Rodrigue la sert? Moi, je sers dame Virginie; vous servi- » rez ma femme : quel mal y a-t-il? » Goldoni, *Il Cavaliere e la Dama.*

(1) Goldoni, *La famiglia dell'antiquario*, acte III, scène VI.

de jeunes gens se laisser prendre aux pièges de vieilles coquettes. Par exemple, au dire d'un contemporain, Thérèse Depetris Venier, instruite de tous les secrets de l'amour et du chant, de la danse, de la musique et de la déclamation, avait su inspirer une folle passion à Pepoli et à Widmann, deux beaux jeunes gens, qui jetaient l'or à pleines mains pour cette autre Ninon de Lenclos (1). De ridicules querelles d'amour naissaient, non seulement entre les jeunes gens, mais encore entre les hommes déjà mûrs et censés sérieux, tels que le comte Charles Gozzi et le secrétaire Gratarol, dont la rivalité pour une actrice, nommée Théodora Ricci, fut longtemps le sujet des conversations, des satires et des railleries de toute la ville. Gratarol, cruellement persiflé par Gozzi dans une comédie intitulée *Les drogues d'amour*, demanda en vain satisfaction de l'insulte aux tribunaux. Poursuivi jusque sur la place publique par les brocards et la risée de la population, il dut prendre le triste chemin de l'exil.

Dans une ville où les étrangers abondaient, les

---

(1) Ballarini, Lett. citées, vol. III, p. 205. Thérèse Depretis Venier ne devait pas être vieille au moment de son intrigue avec Pepoli, car un autre écrivain, du genre de Ballarini, nous la peint alors comme un prodige de grâce et de beauté. (Longo. *Memorie*, Venise, 1820). Pepoli parle souvent d'elle dans la préface de ses drames. (Pepoli, *Teatro*, Venise, 1787).

M. Gasparella, *I musicisti vicentini*, Vicence, 1880, pag. 48) entreprend de défendre la mémoire de Thérèse Depretis, en disant qu'à cette époque licencieuse la vie libre et galante de Thérèse n'a rien qui doive étonner. Née à Vicence, le 12 juin 1750, de parents pauvres, elle trouva, dès l'enfance, un protecteur dans Benoît De Pietri ou Depretis, qui la fit élever au Conservatoire de musique dit des mendiants à Venise. Elle épousa, à 16 ans, son bienfaiteur qui en avait 60, mais le mariage fut dissous d'un consentement mutuel, et s'étant donnée au théâtre, elle devint une actrice et une cantatrice célèbre. En 1773, elle épousa le patricien Alvise Venier. Elle mourut en 1790.

courtisanes vénitiennes, renommées partout pour leur élégance, leur gentillesse et leur câlinerie (1), avaient toujours mené une vie luxueuse (2), habité des appartements somptueux, et joui, malgré les lois, de la liberté la plus complète.

En vain le Sénat publiait décret sur décret, ému « de voir les prostituées se multiplier d'une manière » si excessive ». Mettant de côté toute honte et toute pu- » deur, elles s'en vont publiquement par les rues, dans les » églises et ailleurs, si bien mises et parées, que souvent » nos bourgeoises et nos patriciennes, pour n'avoir dans » le costume rien qui les distingue, sont confondues avec » elles, non seulement par les étrangers, mais par les » habitants mêmes de la ville » (3). Plus tard on interdit aux courtisanes, tant pour leur toilette que pour l'ornementation de leur demeure, l'usage des tapisseries et des cuirs d'or ou d'argent, de la soie, des chaînes, des perles, des bagues, etc.

Dans les derniers temps, les jeunes nobles *emmenaient* une jeune fille, come on disait, lui faisaient m

---

(1) *Il Corriere svaligiato* (Le courrier dévalisé) de Ferrante Pallavicino, contient une lettre bizarre sur le caractère des courtisanes de Venise. (Vol. II, p. 171).

(2) Les courtisanes de haut bord menaient une existence magnifique, et qui en veut savoir davantage n'a qu'à lire *La primavera cittadina* de Lamberti. Les filles de joie de basse condition étaient confinées dans quelques rues excentriques. Aussi n'avait-on pas à Venise, comme ailleurs, le désagrément d'habiter dans le voisinage d'une prostituée. Dans les rues qui leur étaient assignées, leurs vêtements étaient des plus légers, et il leur était permis, quand elles se mettaient à la fenêtre, de laisser pendre hors de l'appui, une jambe moitié nue. Dans la suite, cet usage fut sagement aboli. A une certaine heure de la nuit, elles ne pouvaient plus circuler dans la ville. Negri Pasquale, *Misteri di Venezia*, tirés des écrits de Edmondo Lundy. Milan, 1858.

(3) Arch. d'Etat — Sénat 1542, 21 févr. m. v.

bler un appartement et l'entretenaient. Dans les théâtres, après le spectacle, les petits-maîtres allaient prodiguer leurs hommages et leurs sequins aux danseuses, qui étaient souvent l'objet d'un trafic honteux.

« Dans la *Lauretta*, élégant ballet tiré d'un conte » de Marmontel » — dit cyniquement Ballarini — « figure beaucoup la Pelosina, qui est la jeune personne » la mieux faite de la troupe. Sa mère désirerait fort » la voir sortir de virginité, mais le plus bas prix est » de 300 sequins (1). » Souvent on se mettait quatre ou cinq pour entretenir une femme, dans la maison de laquelle on se réunissait presque tous les jours, riant, mangeant, jouant, sans ombre de jalousie. Mais si les ruses féminines avaient aveuglé un gentilhomme au point de lui faire courir le danger d'une alliance disproportionnée, l'Etat était prêt à intervenir et à dénouer ces liens à sa façon. Dans les *Annotazioni degli Inquisitori di Stato*, on lit, en date du 5 mai 1765 : « Une certaine danseuse, nommée Carlina, qui avait » amené un jeune homme appartenant à une notable » famille patricienne jusqu'à la *monstrueuse résolution* » de l'épouser, fut expulsée pour toujours » (2). Et cet exemple ne fut pas le seul.

Dans une chanson du XVIIe siècle, Venise se vante de la beauté et de l'adresse de ses courtisanes : « Quelles » sont madrées, mes courtisanes ! Elles savent employer » avec leurs amants l'artifice et la droiture : elles donnent, prodigues, tout leur cœur et prennent pour » elles l'or et l'argent » (3). Et, pour ne rien dire des autres, Rousseau, dans ses *Confessions*, parle d'une belle

---

(1) Ballarini — Lett. citées, vol. I, p. 205.

(2) Arch. d'État, ann. 1763-69.

(3) *Storia graziosa e piacevole, la quale contiene un bellissimo contrasto che fa la città di Napoli con Venezia*. Venise, Veronesi, 1805.

padouane, et de cette Vénitienne brune, pleine d'abandon et d'entrain, de finesse et d'attrait, de cette Juliette dans la chambre de laquelle le philosophe français entrait comme dans le sanctuaire de l'amour et de la beauté (1).

---

(1) Rousseau, *Confessions*, Partie II, liv. VII. — V. aussi sur les courtisanes vénitiennes le président de Brosses, ouv. cité.

CHAPITRE VI.

Les naissances et les baptêmes. — Education. — Les noces. — Les funérailles.

La naissance d'un gentilhomme se célébrait par des fêtes de plus en plus brillantes, comme pour étouffer sous l'ostentation du luxe la pensée de la décadence nationale. On couvrait le nouveau-né de dentelles précieuses, on offrait, le jour du baptême, des rafraîchissements coûteux, et le nombre des parrains s'élevait jusqu'à trente. Les accouchées faisaient un tel étalage de linge garni de franges et de draps brodés de soie et d'argent, que le Sénat interdit aux dames nobles et aux bourgeoises, si elles n'étaient leurs parentes, de visiter les patriciennes pendant leurs couches. Un édit imprimé, en date de 1634, limitait le nombre des parrains pour les baptêmes à 12, et chacun d'eux ne pouvait envoyer en présent que quatre pains de sucre; il défendait en ces occasions « l'apparat dans l'église, la » musique, les dais et autres inventions vaines et in- » signifiantes » (1). Mais, comme toujours, les décrets restaient lettre morte. Les fêtes du baptême accomplies, le père ne s'occupait plus de ses enfants; il les laissait

(1) Arch. d'Etat. — Sénat 1634, 7 août.

aux soins de la mère, qui, à son tour, trop occupée d'elle-même pour pouvoir veiller sur eux, les abandonnait aux nourrices et aux domestiques. Les enfants, toujours habillés avec magnificence lorsqu'ils devaient sortir, mais négligés dans la maison, grandissaient au milieu des obséquiosités de la valetaille, qui, par une dangereuse condescendance, les satisfaisait en toute chose (1). Entre enfants et parents, l'intimité était remplacée par le respect rigoureux des formes. Le matin, avant le déjeuner, les enfants allaient baiser avec une profonde révérence la main à *sior pare* et à *siora mare* (2). Leur instruction très sommaire était encore spécieuse : on pensait moins à les faire étudier qu'à les exercer au menuet. Les petites filles, confiées dès leur naissance à des mains mercenaires (3), apprenaient, dès qu'elles savaient bégayer, des poésies religieuses; puis, devenues un peu plus grandes, elles n'étaient pas élevées à la maison, mais mises dans un couvent, où on leur enseignait surtout les travaux à l'aiguille. Lorsqu'elles en sortaient, au bout de quelques années, et se mariaient, sans les émotions du premier amour, elles se trouvaienti tout à coup lancées dans le tourbillon d'une société, pleine de séductions, avec la sainte ignorance des choses du monde, souvent avec l'orgueil de leur vertu, presque toujours sans énergie pour la défendre. Au milieu de ce monde enjoué, de ces cavaliers oisifs et galants, les rêves dorés du cloître ne tardaient pas à s'évanouir.

Les garçons, au contraire, de trois à sept ans, apprenaient à épeler sur des cartes à jouer, où l'on avait imprimé les lettres de l'alphabet. A sept ans, ils pas-

---

(1) Saint-Didier — ouv. cité, 3e partie.

(2) Le chanoine César Gattoni, dans son livre sur l' *Education Chrétienne*, écrit dans les premières années de notre siècle, déplore la perte de « cette forme d'étiquette rigoureuse, qui environnait comme « une forte barrière la vie de la première classe sociale ».

(3) Parini en dit autant des patriciennes de Lombardie.

saient entre les mains d'un prêtre ou dans les colléges, la plupart dirigés par les Jésuites (1). Quelques jeunes gens, mais, à vrai dire, c'était le plus petit nombre, n'ayant jamais vu dans leur famille aucun exemple de sage activité, à peine sortis de tutelle, couraient les tripots (2), ne pensaient qu'à leur toilette, aux petits souliers à boucles et à talons rouges, aux parfums et à mille autres futilités semblables (3). Quelquefois, indifférents aux intérêts publics, ils prenaient le titre d'abbé et se dispensaient ainsi de toute charge et de l'obligation d'assister aux Conseils, dont les séances consistaient en une rapide lecture des décrets d'ordre intérieur. Les sénateurs, cependant, sans se soucier d'entendre ce dont il s'agissait, allaient et venaient causant entre eux de bagatelles et d'amours, ou, si c'était l'hiver, restaient à se chauffer dans les antichambres, puis, à un signal donné, allaient voter en toute hâte, et la séance était levée (4). Il est juste, toutefois, d'ajouter que plusieurs d'entre eux, avant d'accepter une charge, parcouraient l'Europe avec le consentement de la Seigneurie, accompagnant souvent les Ambassadeurs et corrigeant de cette sorte la fausse éducation qu'ils avaient reçue. Cet usage dura autant que la République, et c'était notre devoir de le rappeler ici.

Les formalités pour les mariages avaient augmenté, et afin que dans certains cas il y eût au moins l'apparence de l'amour, le jeune homme, une fois le mariage arrêté, devait passer et repasser à une heure convenue sous les fenêtres de sa fiancée, qui d'un balcon

---

(1) Les Jésuites ayant été supprimés en 1773, on chargea la Députation *ad pias causas* de faire un rapport pour instituer des écoles communes. Arch. d'Etat. Roma expulsis, f. 110.

(2) V. les *Sermoni* de G. Gozzi.

(3) Pindemonte *Poesie e litt. raccolte e ill.* par Biadego, pag. 341, Bologne, 1883.

(4) Ibid.

devait lui rendre le salut (1). Il était tenu à lui faire cadeau d'un diamant qui s'appelait *ricordino* (petit souvenir). Avant la bénédiction nuptiale, la mère de l'époux donnait à la jeune fille un collier de perles, que celle-ci ne pouvait quitter qu'à la fin de la première année de mariage. Au commencement du XVIIe siècle, la fiancée ne fit plus de visites aux monastères en gondole, assise hors du *felze*, mais à demi couchée sur un très riche tapis à l'intérieur du *felze*, de manière toutefois à être vue par le grand nombre de personnes, qui la suivaient avec une grande quantité de gondoles (2). Le jour des noces, les parents se réunissaient dans le portique *(sala)*, et c'était un long échange de cérémonies, accompagnées d'un cliquetis d'épées et de breloques et d'un froissement de robes de soie. La fiancée, habillée de brocart d'argent, la poitrine couverte de bijoux et de dentelles, faisait son entrée, comme autrefois, en donnant la main au maître des cérémonies ou danseur, vêtu de noir et portant sur les épaules un petit manteau de damas à large collet sur les épaules. L'épousée s'agenouillait sur un coussin de velours, recevait la bénédiction de son père, de sa mère et de ses plus proches parents ; puis, conduite par le maître des cérémonies au milieu de la *salle*, elle mettait sa main dans celle de son époux et recevait la bénédiction du prêtre (3). La cérémonie accomplie, les époux échangeaient un baiser, tandis que les assistants criaient : *basa*, *basa !* comme

---

(1) Saint-Didier, ouv. cité, troisième partie.

(2) Franco, *Habiti,* etc. p. 8.

(3) Saint-Didier, ouv. cité, troisième partie. Les mariages se faisaient fréquemment dans les maisons. En 1752, Catherine Lorédan, nièce du doge François, fut mariée à Jean Mocenigo par l'évêque de Tiatira, dans la salle des banquets du Palais Ducal. Nous avons encore une gravure exécutée par un nommé Joseph Filosi, laquelle représente la cérémonie nuptiale. Le doge est sur le trône ; à sa gauche, les mariés, à genoux sur des coussins, sont entourés de Sénateurs à droite, un orchestre.

pour bien augurer de leurs joies nuptiales. L'orchestre se mettait alors à jouer, et la nouvelle mariée, dansant toute seule une sorte de menuet, ouvrait ainsi le bal, qui se prolongeait jusqu'à une heure avancée de la nuit (1). Pendant le cours du XVIIIe siècle, ces coutumes subirent des modifications. Les dames invitées aux noces s'habillaient de soie noire, et se paraient de dentelles et d' une grande quantité de perles et de bijoux. L'épousée en robe de soie blanche portait au cou et autour des bras plusieurs rangées de grosses perles. Les gondoles des invités s'élevaient quelquefois jusqu'à cent, et étaient montées par des rameurs, portant la livrée traditionnelle : jaquette courte et bas de soie, culottes jusqu'aux genoux, écharpe rouge à la ceinture, souliers blancs, béret rouge. De retour chez elle, l'épousée, avant le banquet nuptial, changeait de robe (2) : elle en mettait une garnie de dentelles et de pierreries précieuses. Les dames invitées prenaient un vêtement de couleur. Les mêmes cérémonies et la même pompe avaient lieu pour les prises de voile des demoiselles nobles (3). Pour donner une idée de la magnificence royale (4), avec laquelle on célébrait les mariages, il suffira de rappeler qu'en 1676, le procurateur Léonard Pesaro, à l'occasion des noces de sa fille, ouvrait les appartements de son palais gigantesque, alors en construction, et y donnait une fête décrite avec une certaine emphase par un contemporain. — « La » variété et la richesse des décorations ne sont pas

---

(1) Lamberti, v. I. p. 189 et suiv. *Memorie degli ultimi cinquant'anni della repubblica.* (Bibl. Marc. It. cl. VII, Cod. MCDLIV, MCDLVI).

(2) Id. ibid.

(3) Id. ibid.

(4) Dans les arch. privées Mocenigo se trouve un compte détaillé des dépenses faites par la Dogaresse Pisana Corner Mocenigo à l'occasion du mariage de son fils Alvise en 1766. Les dépenses montent à 456,487 livres. Les rafraîchissements seuls coûtèrent 1,639 liv. ; on dépensa pour le dîner 5,621 liv.

» croyables; mais surtout celle du salon de réception,
» revêtu de superbes broderies dans toute la hauteur,
» avec ses petits sièges pareils, ses rideaux d'étamine
» aux grandes croisées tissus d'argent et d'or. Un lustre
» avec des branches de cristal de roche éclarait cette
» salle magnifique, d'où l'on voyait dans une salle
» contiguë des glaces et des branches également de
» cristal de roche flamboyant parmi des tentures pré-
» cieuses. Le grand nombre de torchères et de chan-
» deliers d'argent, avec leurs torches et leurs bougies
» allumées, ajoutaient à la magnificence. Je ne m'étends
» pas sur tous les ornements en détail, pour ne pas
» ennuyer; mais on a beaucoup admiré deux galeries
» de tableaux et un cabinet de médailles exposées sur
» de petites tables recouvertes de cristal, encadrées de
» ciselures d'or, sur lesquelles étaient divers chandeliers
» d'argent allumés. Moi qui assistais à cette visite comme
» *maître de chambre*, designé par la susdite ambassade,
» j'ai entendu le Nonce dire : — Voilà des apparte-
» ments dignes d'un roi! — Malgré le caractère privé
» de ces fêtes, la générosité du chevalier est allée au
» delà. Il a fait paraître cinq gondoles de sa maison, et
» l'équipage était vêtu d'une riche et pompeuse livrée.
» On remarqua une nouvelle mais splendide invention :
» les gondoliers, tenant dans leur main d'énormes flam-
» beaux, placés sur deux rangs depuis les quais jus-
» qu'aux escaliers du palais, restèrent debout et immo-
» biles jusqu'à la fin de la fête. De même, les laquais
» sur les paliers de l'escalier, outre le beau spectacle
» qu'ils formaient, éclairaient assez l'entrée de la salle,
» pour n'avoir pas à courir après les invités avec de la
» lumière, comme d'habitude (1) ».

Les Provéditeurs des cérémonies ne pouvant pas, dans les procès pour infraction, trouver des témoins, obligeaient le danseur, la couturière et la coiffeuse de la

(1) Ivanovich, *Minerva al tavolino*. Venise, 1681, p. 129-30.

mariée à dénoncer avec serment les contraventions (1). Les dépenses considérables pour les trousseaux des fiancées déterminèrent plusieurs fois les Provéditeurs à interdire les caleçons de drap d'argent, que l'on portait sous les jupes, et les robes d'or brodées, qui ne servaient qu'à une vaine ostentation (2). Les dots augmentaient et le revenu des plus grandes familles s'en trouvait diminué ; on songea au remède, qui fut de ne contracter des alliances qu'avec des familles, capables de donner autant qu'elles recevaient. De là l'usage de ne se marier qu'entre parents : usage qui contribua, pour une large part, à la décadence physique et morale du patriciat.

Les funérailles mêmes donnaient lieu à des dépenses exagérées, vraiment princières. En 1779, quand déjà la République touchait à sa fin, le convoi du doge Alvise Mocenigo fut d'une magnificence inouïe. « Toutes » les classes de la société, ecclésiastiques et laïques » — dit l'aumônier du doge défunt, — « assistèrent au cor- » tège en vêtements de deuil, et le défilé, qui com- » mença à dit-huit heures et demie ne finit qu'à 24 heures. » Toute la ville, se pressant à travers les rues et aux » fenêtres des palais et des maisons, voulut voir le fu- » nèbre, mais pompeux et magnifique cortége. La noble » maison n'épargna rien pour honorer la mémoire de » l'illustre défunt. Tous les valets et serviteurs, au » nombre de 80, étaient noblement habillés de deuil, de » la tête aux pieds; et on distribua pour seize mille » livres de cire (3) ».

Ce n'est pas seulement le doge que l'on accompagnait avec ce faste à sa dernière demeure, mais tout patricien riche, ou tout citoyen qui avait rempli une haute charge dans l'Etat. Les obsèques de Pierre Businello,

---

(1) Arch. d'Etat. — *Prov. alle Pompe.* Terminazione 20 mars 1625.

(2) Ibid.. Term. 6 mai 1613.

(3) Arch. Mocenigo, *Lettres aut. del'aumônier.*

Grand Chancelier, mort le 6 août 1713, peuvent nous donner une exacte idée du faste, avec lequel les Vénitiens célébraient les funérailles. Le corps de Businello étant descendu dans le caveau de ses aïeux, on éleva dans l'église des SS. Jean-et-Paul un catafalque qui reposait sur seize colonnes et se terminait par une haute pyramide. On fit ensuite la statue du défunt, et, après l'avoir revêtue d'une toge rouge et lui avoir mis au côté une épée à la poignée d'or, on la porta avec un grand nombre de flambeaux, de cierges, de torches et de bannières (1) à Saint-Marc et on la déposa dans le baptistère sur des tréteaux tendus de violet. Le lendemain, la statue couchée sur une civière et suivie des nobles, des secrétaires en toge noire à longue traîne, d'un grand nombre d'Écoles avec leurs gonfalons, des neuf congrégations de prêtres habillées chacune d'une couleur particulière, des pauvres des hôpitaux et du peuple, fut transportée dans l'église des SS. Jean-et-Paul, où l'on prononça l'éloge du défunt. Les rues, que traversait le convoi funèbre, étaient remplies d'une foule compacte, les fenêtres couvertes de damas, de tapisseries et de tapis : apparat de fête bien plus que d'enterrement (2) !

---

(1) La seule école de Saint Marc arborait 150 bannières.

(2) Casotti, *Da Venezia 1713, lettere* — Prato, Guasti, 1866. p. 22, et suiv.

CHAPITRE VII.

Les couvents.

Dans les couvents, la corruption, qui datait déjà de loin, était devenue plus profonde. Les mesures les plus sévères avaient été le plus souvent inutiles. Lorsque la civilisation eut adouci la rudesse des mœurs, la licence pénétra dans la maison de Dieu, au pied des autels. La religieuse accueillit dans le secret de sa cellule l'audacieux qui avait osé escalader les murs du cloître. Le 29 juin 1349, le Conseil approuva un arrêté *contra illos qui committunt fornicationes in monasteriis monialum Ducatus Venetiarum.* Ces fornicateurs furent depuis appelés *Monachini* ou *Moneghini.* La loi, qui ne reconnaissait pas à l'esclave des droits civils, admettait à témoigner en justice les esclaves des religieuses, dans le cas de fornication de leurs maîtresses. L'auteur de l'éloge d'André Contarini (1368-82) lui faisait un grand mérite d'avoir résisté aux séductions des nonnes. Marin Sanudo parle à plusieurs reprises de religieuses enceintes et de rébellions survenues à la suite de graves scandales dans les monastères (1). Entre autres, il nous raconte une intrigue infâme de sœur Marie, supérieure de Sainte-Marie-

---

(1) Sanudo, t. VI, p. 135, t. XVIII. p. 185; t. XXV, p. 205, etc.

Majeure, avec un prêtre nommé François de Saint-Eustache Le prêtre fu condamné à dix ans de prison, et la religieuse reléguée à Chypre (1). Tous les essais de réforme des couvents furent toujours vains et inutiles, comme les mesures prises par le patriarche Antoine Contarini, élu le 30 novembre 1508.

La dépravation continua dans les XVIIe et XVIIIe siècles; du reste, elle était générale en Europe, et dans Rome même (2). Le luxe et le déréglement des couvents n'étaient pas plus grands à Venise qu'ailleurs : seulement, peut-être, comportaient ils plus d'élégance à Venise : les religieuses y étaient plus jolies, les réceptions plus brillantes, la musique plus raffinée : ce qui donnait lieu à des scandales, sinon plus fréquents, du moins plus bruyants.

On comptait à Venise 34 ou 35 monastères. Dans quelques-uns on menait une vie pieuse et retirée; mais dans d'autres, les religieuses ne suivaient d'autre règle que leur caprice : elles se couchaient, se levaient, priaient à leurs heures; et, au lieu de jeûner, mangeaient toute sorte de friandises et de mets recherchés. Plusieurs d'entre elles avaient pris le voile par contrainte, et, dans la solitude du cloître, caressaient mille rêves d'amour et de beauté. On leur faisait des trousseaux comme pour un mariage; même après avoir prononcé leurs vœux, elles conservaient des habitudes mondaines et s'habillaient avec élégance, portant des corsages de soie plissés à petits plis, les cheveux frisés et la gorge à demi-nue (3). Elles passaient leurs heures de

(1) Sanudo, t. IV, p. 143, 22 août 1502.

(2) Sur la corruption des monastères en France au XVIIIe siècle, V. les mémoires de Madame de Genlis, de Madame d'Oberkirk et de Lauzun.

(3) Dans l'ouvrage de M. Racinet *Le costume historique*. Paris, Didot, 1876, liv. I) sont représentées une bénédictine de Saint-Zacharie, élégamment vêtue et décolletée, une augustinienne en habit blanc, le corsage brodé, et une autre bénédictine avec la petite coiffe et l'éventail.

solitude d'une manière agréable; et l'on eût pu comparer aux conversations des salons patriciens celles qui se tenaient dans les parloirs, où les rafraîchissements étaient distribués à profusion et où les jeunes sœurs se montraient dans toute la fraîcheur et l'éclat de leurs grâces naissantes. Le silence du cloître était tantôt interrompu par le son des trompettes et des fifres (1), tantôt par les cris joyeux des jeunes patriciens, qui dansaient avec les religieuses, lesquelles allaient souvent jusqu'à sortir la nuit avec leurs amants. Ainsi il n'exagérait guère ce satirique, qui, dans un pamphlet contre Venise, écrit à Rome à l'époque de l'interdit de Paul V, faisait des couvents la description suivante : « Les religieuses sont » en grand nombre à Venise et d'ordinaire elles sont » nobles, parce que tous ces patriciens illustres, qui » ont des filles, les mettent dès leur bas âge au cou- » vent et les forcent plus tard à y rester, afin de ne pas » trop dépenser d'argent pour les dots, qui sont très con- » sidérables, et de laisser leurs richesses aux enfants » mâles. Aussi, pleines de licence, d' humeur indisci- » plinable et religieuses par contrainte, elles disent » publiquement, que, puisqu'on les a forcées d'entrer » en religion, elles feront le pis qu'elles pourront. Et » lorsqu'il y a eu des prélats qui ont voulu les ré- » former, elles les ont chassés de vive force, et avec » l'aide de leurs illustres parents ont tout rétabli : de » là vient qu'elles vivent sans piété ni dévotion. Quel- » ques-unes s'habillent d'une manière excessivement » libre, se frisent les cheveux, se décolletent, presque » comme nos mondaines, et beaucoup d'entre elles ont » leurs amoureux, qui vont les visiter souvent et faire » la causette avec elles, échangeant sans cesse des » présents. Comme tous les monastères ont quatre ou

(1) Le 25 mai 1509. Marin Sanudo étant venu avec plusieurs jeunes patriciens au monastère de la *Celestia*, ils dansèrent, au son des trompettes et des fifres, avec les religieuses, pendant toute la nuit.

» cinq sœurs converses qui vont par la ville pour la
» quête et autres services, beaucoup les font servir à
» leurs amours; et comme une vieille et une jeune
» vont toujours ensemble, la jeune a souvent une mau-
» vaise conduite. Pendant le carnaval, il y en a qui se
» déguisent et leurs amants viennent les chercher en
» gondole. Elles vont à pied par toute la ville et dans
» les festins, et rentrent quand bon leur semble. L'an
» passé, dans un des principaux couvents, on en dé-
» couvrit plusieurs en état de grossesse. On procéda
» à l'arrestation de quelques habitués, et on leur in-
» tenta un procès, qui fut conduit avec rigueur. Ils
» furent reconnus coupables et, comme dans le premier
» feu de leur zèle, les juges parlaient de les livrer au
» bourreau, un Sénateur monta à la tribune et soutint
» que les coupables ne devaient pas être condamnés à
» mort, car, étant de leur sang, les juges se déshono-
» reraient eux-mêmes. Mieux valait les absoudre et
» les déclarer innocents : on rendait par là l'honneur
» à tout le monde. Quant aux religieuses, il fallait les
» faire accoucher secrètement, et mettre leur faute sur
» le compte de la calomnie. La proposition parut si
» raisonnable qu'elle fut acceptée (1). »

On devine aisément qu'il n'était pas rare de voir apparaître dans la bergerie du Seigneur l'austère figure du magistrat. Dans le cours du XVIe siècle, le Conseil des Dix défendit les entretiens des religieuses avec des personnes étrangères à la communauté, et prononça des peines sévères contre ceux qui emmèneraient des religieuses hors du couvent. Il ne permit aux moines d'entendre les confessions qu'à travers les fenêtres de l'église; il interdit les banquets à l'occasion des prises de voile, cherchant tous les moyens pour régler « la vie licen-

---

(5) Bibl. Corsiniana à Rome. *Relatione del Stato, Costumi, Disordini et Remediis de Venetia.* M. du XVIIe siècle (Col. 39 B. 7).

» cieuse et mauvaise des monastères de religieuses (1). » Mais la fréquence des procès est la meilleure preuve du peu d'efficacité des remèdes. Nous choisirons quelques exemples du libertinage monacal dans les deux derniers siècles de la République.

Vers l'an 1645, une certaine Cécile Ferrari, d'humble condition, conçut le dessein de recueillir les orphelines pauvres, et de les élever en leur enseignant à travailler à l'aiguille. Bientôt la renommée de sa piété se répandit au loin et elle trouva les moyens de fonder un hospice, où l'on recueillit jusqu'à 300 jeunes filles. Un patricien, de la maison Ruzzini, mit à sa disposition un vaste et magnifique palais. Et bientôt elle put bâtir dans la ville de Padoue un nouvel hospice, qu'elle dirigeait de loin et qu'elle allait visiter de temps en temps. Avec le produit des ouvrages à l'aiguille, Cécile recueillait chaque semaine de 4 à 500 ducats, et les plus riches familles se montraient empressées à secourir l'hospice. Tout à coup la pieuse dame est accusée devant le Tribunal de la Sainte Inquisition de délits infâmes, et l'on découvre dans le procès des crimes honteux. Un contemporain en fait une peinture saisissante.

Voulant garder les apparences d'une personne exemplaire, Cécile portait une robe de bure comme celle des moines, mais par dessous elle avait une jupe de soie et or, des bas richement brodés et des bijoux. Elle avait divisé l'hospice en deux parties. Les parents ne pouvaient voir leurs enfants qu'en sa présence ; et encore leur fallait-il un ordre spécial de l'un des chefs du Conseil des Dix. Les jeunes filles étaient soumises à une règle secrète et rigoureuse, qu'elles ne pouvaient ni transgresser ni faire connaître. Les leçons étaient données à la plupart des pensionnaires sous le régime du fouet. Mais la directrice avait ses préférées et à

(1) Arch. d'Etat — Misti, C. X, 1514, 9 août. — 1514, 30 août — 1519, 4 mai, etc., etc.

celles-ci elle permettait d'introduire leurs amoureux déguisés dans la maison. Cette femme s'était en outre octroyé la permission de remplir les fonctions de prêtresse : elle célébrait la messe ; elle donnait la communion aux orphelines, dont elle se faisait vénérer comme une papesse, leur donnant son pied à baiser. Quand elle se rendait à Padoue, ou quand elle revenait à Venise, les jeunes filles allaient au-devant d'elle processionnellement jusqu'à la porte, et là, tenant la Croix et s'inclinant, elles chantaient : *Te Deum laudamus, te Cecilia veneramur.* Voulant qu' on la crût douée de l'esprit prophétique, elle écoutait les confessions des demoiselles, derrière une cloison du confessionnal. Elle prétendait être visitée par les Saints et les Bienheureux, et avoir avec eux des entretiens spirituels ; on découvrit qu'elle était en effet visitée, mais par des amants en chair et en os. Pendant ses prières, elle affectait des poses extatiques, comme si elle eût été trasportée hors d'elle-même. Elle s'était persuadée que, grâce à la règle sévère imposée à l'hospice de garder le secret sur tout ce qui s'y faisait, on ne pourrait découvrir ses relations avec ses amants, non plus que la débauche où elle jetait les plus belles de ses pensionnaires. Cependant le jour vint où elle fut dénoncée, amenée devant le Tribunal de l'Inquisition. Elle dut y lire à haute voix la liste de ses crimes. Tout le monde criait : Au feu ! au feu ! On lui fit abjurer l'hérésie et elle fut condamnée seulement à sept ans de prison (1).

Parmi les nombreux exemples des maux qu' entraînaient les vœux monastiques imposés, le plus fameux est celui d'Archangèle Tarabotti, née à Venise d'une famille bergamasque, en 1605. Forcée à 11 ans de prendre le voile dans le cloître de Sainte-Anne, elle sentit bientôt une irrésistible aversion pour son nouvel état. Seule avec ses angoisses et ses désirs, avec son âme ardente

(1) Arch. d'Etat de Gênes. — Rome, *Carteg. diplom.* B. 32.

et avide d'émotions et de tendresse, il lui sembla qu'autour d'elle tout était affreusement muet et désolé. Elle fut religieuse, mais seulement de nom : son costume était *d'une vanité pleine de folie et ses mœurs d'une folie pleine de vanité.* Elle chercha une distraction dans l'étude, et, entre autres ouvrages, elle publia la *Semplicità ingannata* (la simplicité trompée), *l'Inferno monacale* (l'enfer monacal) et la *Tyrannie paternelle,* qui fut mise à l'Index. Les sages remontrances du cardinal Frédéric Cornaro, patriarche de Venise, firent rentrer Archangèle en elle-même. Elle se résigna enfin à la vie du cloître et, pour réparer le mal qu'avaient pu faire ses livres précédents, elle traita désormais des sujets ascétiques (1).

Le temps marchait et les mœurs tombaient chaque jour plus bas. Il n'y avait pas de nonne un peu jolie, qui n'eût plusieurs adorateurs (2). Le Président de Brosses raconte qu'en 1739 trois couvents se disputaient l'honneur d'offrir une maîtresse au Nonce, qui allait arriver à Venise. Il va sans dire que nous laissons la responsabilité de l'anecdote à l'élégant, mais frivole voyageur. Dans les parloirs, où parfois elles donnaient des festins, les vestales vénitiennes riaient, se montraient avides de cancans, s'occupaient de la chronique la plus intime de la ville et vivaient par la pensée en dehors des murs du cloître (3). Lamberti, qui a été le dernier poète amusant de la Venise républicaine, nous peint sur le vif les monastères du siècle dernier.

D'après lui, certains monastères, tels que ceux

---

(1) Cicogna, *Iscriz, venez.* vol. I, p. 135. — Tarabotti, *Lettere famigliari e di complimenti*, Venise 1650.

(2) Businello disait : « *la nonne s'est vouée à Dieu,* mais elle est tout le jour à la fenêtre avec son amant. »

(3) Longhi, dans un tableau qui est au *Musée Civique,* a représenté le parloir des religieuses de Saint-Zacharie ; on croirait voir un salon élégant. Au milieu du parloir, est un château de marionnettes.

des Capucines, des Ermites, conservaient leur austérité primitive, mais, dans le plus grand nombre, malgré toutes les apparences de piété, le souffle empesté du monde semblait avoir tout envahi. La clôture avait été établie indistinctement dans tous les monastères, mais à la fin du XVIIe et jusqu'à la moitié du siècle suivant, les parloirs devinrent le rendez-vous des personnes les plus élégantes des deux sexes; on y tint les conversations à la mode. Les religieuses respirèrent l'esprit du monde le plus raffiné, en prirent les manières et les modes les plus séduisantes (1).

Ces religieuses, qui s'occupaient plus volontiers des choses d'ici-bas que de celles de Dieu, *en se rendant nécessaires aux hommes d'Etat et au pauvre peuple*, ne durèrent pas jusqu'à la chute de la République. Pendant que Venise agonisait, la gaîté disparut des parloirs; et « les nonnettes niaises », comme les appelle Lamberti, coulèrent leur vie entre les sermons et les messes, les tartelettes et le chocolat. Qui aurait pu comparer cette existence innocente et pieuse avec les usages brillants et corrupteurs, qui, vers le milieu du siècle, avaient fait de certains couvents des lieux de plaisir et de débauche?

Le Gouvernement, du reste, avait toujours étudié les moyens de réprimer dans les monastères les désordres occasionnés quelquefois par les confesseurs. En 1758, par exemple, Monseigneur Giustinian, évêque de Murano, signifiait aux Inquisiteurs d'État que le monastère de Sainte-Claire, à Murano, était plein de troubles à cause du confesseur, l'abbé Calogerà, qui avait assuré que parmi les religieuses il y avait deux obsédées et une sorcière. Le Tribunal ordonnait à l'abbé de cesser toute correspondance, directe ou indirecte, avec le couvent de Sainte-Claire, et recommandait en même temps à l'évêque *le choix d'un confesseur pru-*

(1) Lamberti, ouv. cité.

dent. Mesures inutiles! Un nouvelle note des Inquisiteurs, portant la date du 18 mars 1759, nous apprend que l'on avait trouvé de fausses clés sur quelques nonnes, qui avaient résolu de fuir, et que l'abbé Calogerà était *pleinement informé de tout.* Le Tribunal avertit l'abbesse *d'avoir l'œil sur la conduite de ses religieuses*, et relègue sans plus tarder Calogerà à l'abbaye de la Vagandizza (1).

Mais si les couvents n'étaient pas des sanctuaires sans tache, à qui la faute? s'écrie un historien de Venise, non moins brillant que précis, l'abbé Fulin. Aux parents qui violentaient les inclinations de leurs enfants, qui condamnaient tant d'innocentes jeunes filles à cette vie de sacrifice. A la douloureuse histoire de la religieuse de Monza, immortalisée par Manzoni, nous pouvons ajouter celle de Marie da Riva.

Marie, issue d'une famille ancienne, fut contrainte, malgré sa résistance, à ensevelir la fleur de ses années dans le couvent de Saint-Laurent. Mais, comme elle-même le déclare, elle ne pouvait se résigner à la profession monastique, pour laquelle Dieu ne l'avait point faite. Froulay, ambassadeur de France à Venise, qui avait l'audace et l'humeur aventureuse de son pays, vit un jour au parloir de Saint-Laurent la religieuse da Riva; il s'en éprit, et vit son amour partagé avec l'ardeur qu'inspirent une longue captivité, des désirs contrariés et des luttes incessantes. La passion de Marie ne garda bientôt plus aucune retenue : le visage couvert d'un masque, elle suivait Froulay dans les festins et ne rentrait secrétement dans sa cellule qu'à la pointe du jour. Mais les Inquisiteurs eurent vent de l'intrigue et ils défendirent à la Riva de paraître au parloir pour causer avec Froulay. Celui-ci, se tenant pour offensé, se plaignit à son gouvernement; il s'ensuivit un échange de conversations vives entre l'ambassadeur de Venise,

---

(1) Arch. d' Etat. *Inquisitori di Stato* — ann, 1755, 1759.

Zeno, et le garde des sceaux, Chauvelin. Irrité par l'orgueil et les obstacles, Froulay, homme d'une cinquantaine d'années, résolu et entreprenant, ne voulait point renoncer à sa scandaleuse conduite ; mais quelque temps après, la Riva fut transportée dans un couvent de Ferrare. Là, elle s'éprit d'un colonel, nommé Moroni, se laissa enlever par lui et se retira à Bologne, où elle l'épousa (1).

Il n'est pas difficile d'imaginer le parti que Casanova, qui a dû connaître à fond les amours de la Riva, a su en tirer, dans ses *Mémoires*, pour peindre les aventures de la religieuse M. M. et de l'ambassadeur Bernis, dans lesquelles, on le sait, il s'attribue à lui-même un rôle important.

---

(1) Fulin, *Studii nell'Arch. degli Inquisitori di Stato*, p. 431 et suiv. Venise, 1868.

CHAPITRE VIII.

La bourgeoisie et peuple. — Jeux et fêtes publiques.

Cependant, la classe moyenne n'avait pas entièrement perdu sa probité et son activité d'autrefois. La vie, en effet, et l'intérieur des artisans et des marchands sont peints avec une rare exactitude, dans le théâtre de Goldoni. Le ménage conduit avec un très grand soin ; l'amour des plaisirs, mais en même temps beaucoup d'activité dans le commerce et les affaires : les jeunes filles gardées sévèrement, les femmes spirituelles et gaies, des maris honnêtes et débonnaires, des fils niais ou débauchés, mais non pervers, des servantes bavardes et rusées, mais fidèles (1). L'immortel comique, juge impartial de son siècle, fait dire à sa *puta onorata :* « A Venise il y a du plaisir pour qui en veut, » mais en même temps on va se promener sur la place » où l'on voit des persiennes et des coussins sur les

(1) Mutinelli lui-même, qui dans son livre, où il insulte la vieille République, pour rendre peut-être, par la peinture des vices de l'ancien gouvernement, moins lourdes les chaînes des nouveaux maîtres, est forcé d'avouer « que dans les familles des commerçants et des artisans on menait une vie patriarcale. »

» balcons, ou bien chez celles qui restent sur leur porte ;
» mais dans les maisons honorables, on ne va pas, à
» Venise, frapper chez les jeunes filles. Allez, vous autres
» étrangers, quand vous parlez des femmes de Venise,
» vous les mettez toutes au même rang ; mais il n'en
» va pas ainsi, par le sang de Diane ! Les femmes maî-
» tresses chez elles, dans ce pays-ci, ont du jugement
» et elles vivent avec une règle que peut-être on ne
» suit pas ailleurs. Elles sont jolies, mais en matière
» d'honneur je dirai avec le poète : — Les jeunes vé-
» nitiennes sont un trésor qu'on n'acquiert pas aisé-
» ment, car elles sont pures comme l'or et celui qui
» veut en faire à sa volonté, ne fait rien. Rome pour
» sa gloire vante une Lucrèce : vienne à Venise qui
» veut voir des preuves d'honneur ! » (1).

« Roma vanta per gloria una Lugrezia,
« Chi vol prove d'onor vegna a Venezia ! »

Le peuple vénitien bavard, malicieux et indolent autant qu'il avait jadis été actif, gai et d'humeur toujours égale, jouait à la loterie, se passionnait pour les fêtes publiques, les parties de plaisir au Lido *(garanghelli)*, les réjouissances du carnaval, et dans son insouciance et sa légèreté, laissait aux patriciens le soin de l'Etat, content de n'avoir à s'occuper que des nominations des curés et des bedeaux. Quelquefois, dans l'élection du curé, un prétendant était soutenu par les nobles, l'autre par le peuple. Le quartier se partageait alors en deux factions. On barbouillait à l'envi les murailles de louanges et d'insultes, et, après la nomination, les partisans du candidat vainqueur faisaient un vacarme d'enfer avec des trompettes, des tambours, des feux d'artifice, des fusées et des pétards (2). Tels étaient les seuls et petits antagonismes, si nous pouvons ainsi parler, qui existaient encore entre la noblesse et le peuple.

---

(1) Goldoni, *Puta onorata*, Acte I, sc. 13.
(2) Casotti, Lettres citées, p. 32.

Il y avait toujours sur la Place, sur le Môle et sur le quai des Esclavons une foule de passe-temps : la baraque des marionnettes, le cirque des chevaux et des pantomimes, les serins savants, les astrologues, qui prédisaient l'avenir et avaient un théâtre sur la *Piazzetta*, les charlatans, qui débitaient des eaux de senteur et du fard, les conteurs, les improvisateurs, etc. (1).

Les *sagre* étaient des fêtes exclusivement populaires. Ces jours-là, les places et les rues étaient ornées d'étendards et de tapis ; des fenêtres des maisons pendaient des guirlandes et des damas ; dans les boutiques improvisées on exposait des tableaux et des portraits ; sur le comptoir du vendeur de beignets, le soleil faisait étinceler les beaux plats de cuivre, plus luisants que l'or. Les blondes filles du peuple se paraient de couleurs voyantes : corsage d'écarlate, robe de soie à ramages, tablier à dessins de Perse, chaînettes d'or autour du cou, rubans bigarrés sur la tête et sur le corset, souliers blancs aux pieds. Quelquefois ils ornaient une *peota* (barque) de petits ballons et de feuillages, partaient le matin, s'en allaient à Mestre ou dans les autres villages des environs, dînaient et prenaient leurs ébats dans les prairies, puis revenaient le soir et l'on entendait se perdre au loin sur les lagunes l'écho de leurs chansons. Les jours de fête, ils dansaient dans les *campi*, les *campieli* et le long des *fondamenta*. Les danseuses, admirées pour l'agilité et la souplesse gracieuse de leurs mouvements, se paraient la tête de fleurs, portaient un corsage de brocart sans manches, une robe garnie de bouffettes d'argent, et retroussaient, par un gracieux tour de plis, les manches de leur chemise de toile fine. Les danses préférées étaient la *manfrina* vive et gaie, et la *furlana* (2), accompa-

---

(1) *Riforma del carnevale*, Novella Giapponese. Venise, Graziosi, XVIIIe siècle.

(2) La *monferrina*, originaire de Casale Monferrato, était une

gnées du roulement du tambour et du chant cadencé des femmes du peuple, qui effleuraient la terre avec une grâce agile, et tantôt tournaient rapidement sur les talons, en faisant gonfler leurs robes, et tantôt accompagnaient le chant en inclinant avec abandon le corps et la tête (1).

Le silence des nuits sereines de Venise était interrompu par la douce *cantilène* du Tasse, que les gondoliers, — les secrétaires les plus intimes de leurs maîtres — se répétaient d'une rive à l'autre, de l'un à l'autre trajet. Et quelques champions de la rame ne montraient pas seulement leur adresse dans les régates, mais, nés et élevés au milieu des lagunes, sous un ciel enchanté, ils se sentaient encore poètes. On cite, en 1751, un « serviteur de gondole » Antoine Bianchi, qui avait composé plusieurs poèmes héroïques et comiques.

Dans les fêtes et les spectacles publics, Venise savait montrer encore de la grandeur et de la magnificence.

Les élections des doges, des patriarches, des grandes chanceliers et des procurateurs étaient encore accompagnées d'un faste extraordinaire. Après le couronnement du doge, on décorait splendidement quelques salles du Palais et l'on y donnait un bal, auquel étaient aussi invités les nobles étrangers. Les patriciens de Venise devaient y paraître en habit de cérémonie : toge rouge de drap de soie ; les secrétaires en toge noire ; les étrangers en habit de gala et l'épée au côté. Pourvu qu'ils fussent décemment masqués et en manteau, les hommes et les femmes de toute condition pouvaient y intervenir. Les dames, reçues par les plus proches parentes du Doge, portaient une robe de drap d'or, avec

---

musique pour danse en 6/8 de temps. La *furlana,* du Frioul, avait le même mouvement de 6/8, semblable à la tarantelle, mais moins régulier et plus brisé.

(1) Saint-Didier, ouv. cité, III.

un surtout de velours noir dont les plis se réunissaient sur le dos, et terminée par une longue traîne. Elles avaient la tête parée de fleurs, de diadèmes, de dentelles, de pierres précieuses ; les épaules et la gorge très découvertes ; de leurs manches, qui ne dépassaient pas le coude, pendaient des franges précieuses. Beaucoup de patriciennes avaient sur elles trente à quarante mille ducats de bijoux. La coupe et la lourde magnificence de ces habits ne permettaient pas d'autres danses que la *contredanse* et le *menuet*. Au milieu de cette pompe, on aimait parfois à introduire le souvenir des coutumes si simples d'autrefois. C'était comme l'ostentation de l'homme qui devenu riche ne croit pas s'abaisser, en se rappelant dans le luxe qui l'environne, sa modeste origine. Sanudo, en date du 25 juillet 1521 (1), avait écrit que, lorsque Antoine Grimani fut nommé doge, les marchands de fruits étaient allés en corps, avec accompagnement de trompettes et de fifres, lui offrir un melon par chaque boutique. Cet usage bizarre dura jusqu'aux dernières années de la République, et dans les *Mémoires* d'Antoine Benigna, en date du 12 août 1723, nous lisons que les fruitiers portèrent le cadeau accoutumé de melons au doge Alvise Mocénigo. Les fruitiers partirent de leur Scuola de Santa Maria Formosa et se rendirent processionnellement à Saint-Marc, portant chacun un melon sur un plat d'argent. Arrivés au Palais, leur chef présenta le don de melons au Doge, qui offrit en retour douze plateaux chargés de vin, de patisseries, de beurre, de fromages, de jambons, de langues salées (2).

On vit aussi durer jusqu'à la chute de la République une autre coutume très simple, celle du dîner des Povégliotes. Poveglia était une petite île, dont les habitants s'étaient retirés la plupart à Venise à l'époque

(1) Sanudo — t. XXXI, c. 56.
(2) Benigna, *Mem. aut.* cit.

de la guerre de Chioggia (1380). Le mardi de Pâques dix-sept Povégliotes se présentaient au doge et lui souhaitant le bonjour, lui demandaient leur faveur annuelle, qui consistait à l'embrasser sur les lèvres. Le doge les embrassait tous l'un après l'autre, puis le maître des cérémonies les conduisait à une table préparée et leur faisait servir un repas. Le chef des Povégliotes, après avoir mangé, remettait au maître des cérémonies une petite somme d'argent comme tribut pour le doge (1).

Les élections solennelles des patriarches et des procurateurs ne différaient pas beaucoup de l'élection du doge (2). Un gentilhomme de la maison Pisani, ayant été nommé procurateur, dépensa six mille ducats pour obtenir du magistrat chargé des fêtes, l'autorisation d'élever des arcs et des trophées, qui lui coûtèrent plus de trente mille ducats (3). Le 10 juillet 1713, Laurent Tiepolo prenait possession de la dignité de procurateur. Un Florentin, qui avait assisté à la cérémonie, après avoir décrit Tiepolo en toge rouge, avec l'étole d'or sur l'épaule gauche, insigne de l'ordre des chevaliers, et le cortège des gentilshommes, des bombardiers, des *cappelletti* (4), du peuple, et l'entrée solennelle à Saint-Marc, termine ainsi : « Deux choses ont » rendu cette cérémonie, qui est si magnifique, belle et » brillante au delà de ce qu'on peut dire. Avant tout » les masques, dont on a vu jusqu'à nuit close un » nombre incroyable, à cause de la liberté de se masquer, » laissée aux personnes de tout sexe, de tout âge et » de toute condition ; et à cause de la facilité de dé- » guisement, qui consiste pour les hommes en un masque » et un manteau, pour les femmes en un loup ; quant » à l'habit, on garde son habit ordinaire : avec le

---

(1) Arch. d'État — *Mariegola della Scuola di S. Vitale e dei santi Gervasio e Protasio*, 1417, 16 maggio.

2) Lamberti, ouv. cité, vol. I, p. 162.

(3) Casotti, Lettres citées, p. 10.

(4) Soldats Albanais au gage de la République.

» masque tout habit est déguisement. Mais ce qui est
» bien plus joli à voir et qui suffit pour donner une
» haute idée de Venise, c'est la Mercerie en gala, ar-
» rangée avec beaucoup de goût par les marchands,
» qui transforment en belle décoration, d'un dessin
» exquis et d'une excellente disposition, les marchan-
» dises de leurs boutiques : draps, garnitures d'or, den-
» telles, franges surfines, toileries, rubans de toute sorte,
» et, au milieu, des marchandises de tous les genres;
» ce qui forme un spectacle très beau et très bien en-
» tendu. Voilà les nouvelles de ce courrier; et ce n'est
» pas peu de chose, que d'avoir pu, au bout de six
» jours, voir ce qu'on ne peut voir souvent qu'après
» plusieurs mois, et peut-être après des années, par
» la raison que les Procurateurs élus pour leur mérite
» ne sont que neuf, et c'est seulement à eux qu'on
» donne un successeur à leur mort. Il n'en est pas de
» même pour les procurateurs qui doivent leur office à
» l'argent. C'est à vrai dire une espèce de triomphe
» civil, mais magnifique. Quant à la Mercerie, on m'as-
» sure que le Magistrat *delle pompe* a ordonné aux
» marchands d'user d'une certaine modération : et ce-
» pendant, à cette occasion, on ne voit pas les galons,
» les rubans, le draps d'or les plus beaux et de la
» dernière mode, le marchand ne voulant pas s'exposer
» au danger qu'on lui copie son dessin. Il avait été
» également défendu d'exposer le portrait du Procu-
» rateur; on le voyait néanmoins en papier dans toutes
» les boutiques, différemment encadré par chacun dans
» ses propres marchandises. En quelques endroits, il
» était accompagné de savantes devises, sans parler
» d'une énorme quantité de poésies italiennes et latines
» qu'on lit affichées partout » (1).

Parmi les fêtes, la plus fameuse était toujours celle de l'Ascension, dont la magnificence dura jusqu'aux

(1) Casotti, Lettres citées, p. 10, 11.

derniers temps et qui réveillait un joyeux écho dans les lagunes. Un nombre infini de galères, de péottes, de gondoles, suivaient encore le bucentaure doré; et l'eau était parsemée de fleurs, et les riantes couleurs des draps d'or, des brocarts, de la soie, ressortaient sur l'azur lumineux du ciel. La musique égayait la fête, toutes les cloches de la ville carillonnaient; les canons grondaient à de courts intervalles; les boutiques se décoraient de petits dais peints de vives couleurs; des tapis et des velours flottaient aux fenêtres. Le long du canal qui de Saint-Marc conduit à Saint-Nicolas du Lido, — un mille environ, — étaient rangés les navires marchands et les vaisseaux de l'Etat, pavoisés de centaines de drapeaux.

Dans une des grandes salles du Palais, le Doge, entouré du Nonce, de l'ambassadeur de France, des six Conseillers de la Seigneurie, des trois chefs de la Quarantie Criminelle, faisait dresser un banquet somptueux, bizarrement paré de trophées en verre de Murano, d'arcs de triomphe, de châteaux en cire, abondant en mets recherchés, en fruits délicats, en fins gâteaux (1). C'était une joyeuse fête, un mouvement plein d'entrain. Tous les invités portaient la toge de cérémonie, et, pourvu qu'il eut un masque, chacun pouvait assister au commencement du banquet (2). Sur la place, une galerie circulaire de boutiques était destinée à une merveilleuse exposition commerciale, industrielle et artistique (3). Une multitude de gens, en habits de gala

---

(1) Le doge donnait, entre autres, des banquets aux fêtes de saint Étienne, de saint Marc, des saints Vite et Modeste et de saint Jérôme. En 1735, le doge Alvise Pisani dépensa pour les banquets de l'année 8513 ducats.

(2) Lamberti, ouv. cité, p. 150.

(3) Dans le Cod. Svayer, 986. (Musée Civique), nous avons plusieurs notes relatives aux boutiques de l'Ascension, dont la construction avait été alors entreprise par le menuisier Monaco, sur les plaus de l'architecte Macaruzzi, moyennant 3650 ducats annuels.

ou masqués, débouchaient des rues sur la place et s'en allaient de baraque en baraque, de comptoir en comptoir, formant des groupes devant les magasins, regardant, marchandant, achetant les objets exposés. La place avait un air de fête : partout des cris, des appels réiterés, des éclats de rire, des plaisanteries, des surprises et des bons mots. Le soir, après la course des barques sur le Grand Canal, qu'on appellait *fresco*, plusieurs allaient dîner gaîment à la Giudecca.

Pour la réception de Ferdinand II, grand-duc de Toscane, la République dépensa, en 1628, 50,000 ducats. Le prince fut logé au palais Cornaro, sur le Grand Canal. Quelques gondoles avaient été richement couvertes de velours; on fit en son honneur une régate, et toutes les boutiques de la Mercerie furent tendues de soie et d'étoffes blanches. Dans leur palais, déjà célèbre par d'autres visites royales, les Foscari donnèrent un bal, où parurent cent trente dames, autorisées par les Magistrats à se parer de broderies, de dentelles et de joyaux du plus haut prix. Il existe une vive description contemporaine de la visite faite par le Grand-Duc au Doge. Après la messe, Ferdinand, accompagné de trois personnes, alla rendre visite au Doge; il entra dans le palais de Saint-Marc comme un particulier, par l'escalier secret. Au sortir de la gondole, il fut reçu par deux patriciens, et en haut de l'escalier, par le Doge qui prit aussitôt la gauche, et s'avança suivi de tout le Collège composé de vingt-six sénateurs. Arrivés à la dernière pièce de l'appartement, laquelle était une grande salle où l'on avait préparé le trône avec des sièges tout autour pour les Sénateurs, Son Altesse, sur l'invitation du Doge, occupa la première place; Sa Sérénité prit la seconde. Voici dans quel ordre on était assis; au bout du salon, sur une estrade de deux degrés, surmontée d'un baldaquin, étaient placées trois grandes chaises de velours, toutes trois pareilles, bien que celle du milieu parût avoir un dossier plus haut d'un doigt. Derrière les chaises, le long du mur, étaient, en guise

de tenture, trois lés de drap d'or unis et étendus, les lés du drap du milieu et des draps de la droite étaient de velours sur fond d'or, et le lé, qui se déployait derrière l'autre chaise à gauche, était d'un tissu différent et moins riche, c' est-à-dire de brocart (1).

Même au XVIIIe siècle, quand sa situation n'avait rien de brillant, Venise fut toujours hospitalière. Au mois de janvier 1767, elle vit arriver, en grande pompe et avec une suite nombrense, le prince de Würtemberg.

Le prince loua pour lui et sa cour trois palais pour le seul ameublement desquels il payait 300 sequins par mois. Sa cour était composée de soixante-quinze personnes : chevaliers de haut rang, officiers, professeur de musique et gens de service. On disait qu' il avait deux millions à dépenser en plaisirs. Il fit présent à un patritien Giovanelli de 60,000 florins de porcelaine.

Marc'Antoine Mocénigo, fils du doge et l'un des administrateurs de l'Asile des Mendiants, donna au prince dans les cloîtres une séance de musique et de chant, qui commença à deux heures et finit à cinq heures du soir. On invita de nouveau le duc à un bal au théâtre Saint-Benoît, où l'on prépara en son honneur un souper de 160 couverts (2).

Le superbe palais Rezzonico fut choisi pour les fêtes, les divertissements, les réceptions et les séances de musique que l'on donna, en 1769, à l'empereur Joseph II. On vit un soir dans ses vastes salles, peintes et décorées à neuf, toutes resplendissantes de meubles précieux, de cristaux, de lampadaires de bronze doré, se réunir une société de cent-vingt dames couvertes de bijoux et de six cents nobles en robe patricienne et sénatoriale.

Pour recevoir dignement Gustave III, roi de Suède,

---

(1) *Historia del viaggio d'Alemagni del S. G. D. di Toscana, Ferdinando II.* Venise 1628, p 107 e 108.

(2) Arch. priv. Mocénigo. Lettres de l' homme d'affaires du doge Mocénigo.

en 1784, les Pisani préparèrent deux fêtes de nuit, l'une dans leur palais de Saint-Étienne, l'autre à la Giudecca. Ils dépensèrent 18,700 ducats.

On comprend sans peine que les princes et les rois fussent saisis d'un sentiment mêlé de dépit et d'admiration devant toutes ces magnificences. En vérité, on savait faire à Venise avec une décente courtoisie et une dignité fastueuse les honneurs de la ville. Mais noblesse oblige et, même à l'étranger, un Vénitien n'oubliait jamais le faste ni la politesse traditionnelle de son pays. Son Excellence François Correr, amiral, donnait, le 10 janvier 1712, à Livourne, une fête, dont un contemporain a dit que Véronèse n'en fit pas une plus belle dans ses tableaux. Une certaine Angèle Thérèse Colli Tologni adressait au frère de Correr, en date du 15 janvier, *une briève relation de la très superbe fête donnée par S. E. l'amiral.* Le compte rendu, fort intéressant, d'un nommé Jacques Bonaccogli, mérite d'être cité.

« Il y avait une grande salle, dont les murs étincelaient de tentures superbes, de glaces et de tableaux, » qui composaient une très belle galerie. Un dressoir » grandiose couvert d'une superbe vaisselle d'or et » d'argent s'élevait en face et, au dessus, deux petits » anges soutenaient en l'air le blason de l'illustre seigneur. Telle était la variété des fruits et la beauté » des fleurs, que l'imagination flattée des assistants » croyait y voir le trône du printemps. D'un côté se » voyait un choix considérable de mets froids, de l'autre les laitages préparés de cent manières différents. » Vis-à-vis brillaient deux grandes pyramides d'un brillant cristal. A droite, on contemplait des liqueurs » précieuses s'élevant en triomphe sur des coffrets dorés; » et l'on admirait, à gauche, l'image de Bacchus, qui » semblait se plaire au milieu de cette profusion de » vins exquis. Du haut de quatre grands mâts dorés » pendaient quatre grandes lampes d'argent fin; et sur » quatre pilastres élégamment décorés, reposait, au » milieu de la salle, un dais somptueux, autour duquel

» voltigeaient des chérubins formant couronne, et sous
» lequel la table était dressée. Ainsi la finesse des vins,
» la beauté des statues, la magnificence des surtouts
» ne laissaient rien à souhaiter ni aux yeux ni au cœur...
» Les danses se prolongèrent avec une belle disposi-
» tion et dans le meilleur ordre, jusqu'à trois heures
» de nuit. Après les danses, dames et cavaliers pas-
» sèrent dans la grande salle, où, assis à table, ils ne
» surent jamais assez louer l'excellence des liqueurs,
» l'innombrable multitude, la variété et la délicatesse
» des mets, dont à quatre reprises on chargea, dé-
» chargea et rechargea la nappe. Le souper fini, à la
» satisfaction générale et au milieu des compliments
» adressés au généreux Correr, les dames et les cava-
» liers retournèrent au bal; et dans cet agréable di-
» vertissement ils passèrent le reste d'une nuit si heu-
» reuse, que Livourne n'en a jamais vu de pareille (1)».

Mais rien ne saurait donner une idée plus exacte de l'époque, que les fêtes pour l'entrée à Venise des princes de Russie (1782). Parlons-en à notre aise, car le sujet en vaut la peine.

Le procureur Pesaro et le noble Grimani furent chargés de se rendre à Conegliano au-devant des Comtes du Nord, qui, sur toute la longueur des lagunes, de Mestre à Venise, furent suivis par des péottes élégantes, par de petites barques parées et des embarcations magnifiques, envoyées par les plus riches patriciens. Sur le pont de Rialto, le long des *fondamenta*, sur les barques amarrées aux quais, c'était une procession, une affluence énorme de peuple battant des mains; des balcons de tous les palais pendaient des tapis et des tapisseries précieuses. Le soir même de l'arrivée, les nobles se donnèrent rendez-vous au Casino des Philarmoniques, et les Comtes du Nord y assistèrent, reçus par un nombreux cortège de laquais (deux cents en-

(1) Arch. priv. Correr, Cod. 66.

viron), habillés de velours et d'or. Là ils admirèrent pour la première fois ce spectacle nouveau pour eux, d'un bal costumé; et ils furent charmés par la verve spirituelle des dames vénitiennes, présentées à la princesse russe par la noble Foscarini. Au théâtre Saint-Benoît, éblouissant de lumières et embelli de volutes et d'arabesques dorées, les loges destinées aux princes avaient été transformées en petits salons élégants, ornés de fleurs, de lustres dorés, de franges, de galons de satin. Toute la salle était tendue de soie bleue à crépines d'argent; et la scène, décorée de bas-reliefs en argent et d'énormes glaces de Murano, avait été transformée, comme par enchantement, en une salle de festin, avec des tables pour cent-vingt personnes. On organisa un concert de chant, auquel prirent part cent orphelines, élèves des divers conservatoires. Après les régates, le divertissement toujours préféré des Vénitiens, les fêtes se terminèrent par un spectacle grandiose sur la place Saint-Marc. Au milieu, on avait élevé un amphithéâtre de 1500 pieds de circonférence, à plusieurs rangs de gradins : au dessus, les loges montaient jusqu'aux chapiteaux des colonnes des Procuraties. Un vaste pavillon était dressé du côté de l'église Saint-Géminien, tandis que de l'autre côté vers la Basilique, l'amphithéâtre se terminait par un arc de triomphe haut de 80 pieds. Le peuple était exclu de la fête : les loges et les gradins fourmillaient néanmoins d'une foule gaie et bigarrée. Le spectacle représentait *Le triomphe de la Paix*. Elle apparaissait dans un grand char, tandis que l'Abondance lui mettait sur le front la couronne d'olivier, et que Mars et Bellone se reposaient sur les dernières marches de son trône. Il y avait seize musiciens richement habillés, et le char de la Paix marchait précédé de quatre chars conduits chacun par quatre paires de bœufs blancs (1). Après *le triomphe de la*

---

(1) *Du séjour des comtes du Nord à Venise.* Lettres de Me la Comtesse Douairière des Ursins et Rosenberg. 1782.

Paix, eut lieu le combat des taureaux ; et bientôt quelques hommes, à carrure d'athlètes, amenèrent les chiens dans l'arène et la lutte commença.

Le spectacle achevé, on ôta les barrières, et la foule se précipita avec une allégresse frénétique au milieu de l'arène, en criant : Vive Saint Marc ! Mais le peuple d'alors était docile et soumis : il suffit de trois gardes pour contenir cette multitude immense, frémissant de curiosité et avide de s'amuser. « Dans nos pays » — — s'écriait alors un Français, — « la police s'exerce à » coups de sabre et de fusils ». L'autorité du Gouvernement était si grande à Venise, que bien souvent, à la vue de la robe rouge du *Capitan Grande*, ou *Missier Grande*, qui était une espèce de chef de police, s'apaisaient les rixes et les séditions populaires (1).

---

(1) Un autre Français, De Lalande, disait des Vénitiens : « Ce » peuple n'est ni remuant, ni féroce, mais gai, doux, tranquille et fa- » cile à contenir. » (*Voyage en Italie*, t. 7, ch. II. Genève, 1790).

CHAPITRE IX.

Satires. — Les arts et les lettres. — Les Académies.

Rien ne fut capable de maintenir la renommée de Venise dans tout son éclat : ni les traditions glorieuses, ni les vertus des grandes et nobles âmes, qui ne faisaient pas défaut, même à cette heure. Quand on regarde les lignes principales du tableau, quelques détails échappent, qui cependant méritent d'être mis en relief. La fin de la société vénitienne est annoncée par le rire de la satire, qui rarement est utile et qui exagère toujours les fautes et les hontes.

La satire naît dans la vieillesse des nations : Horace, Perse et Juvénal parurent quand la liberté de Rome touchait à son déclin. Aussi à Venise, au moment où la vie sociale tendait à disparaître, la satire se glissa-t-elle, timide d'abord, comme la voix de la conscience, puis de plus en plus hardie, mais ne réfléchissant plus l'image de la société, comme dans les œuvres élevées et nobles de Parini, mais triviale, terrible, éhontée, assouvissant des haines et des rancunes personnelles, et dès lors lâchement anonyme. La femme, au lieu d'être respectée, était en butte aux vilenies les plus honteuses. La satire pénétrait dans le sanctuaire du foyer domes-

tique, avec des ricanements obscènes, et s'introduisait jusque dans l'urne du vote avec des railleries empoisonnées et atroces (1). Quelquefois les libelles anonymes affichés sur les murs étaient des cris de rage, de colère et de haine, tenant de la malédiction et de la prophétie. Par exemple, on appelait Venise « la ville des tyrans », et l'on finissait par ces mots : *Tout est réduit à la famine. Bénie soit l'âme du doge Sylvestre Valier, maudite soit la votre et celle de vos fils ; que la justice de Dieu foudroie vos greniers et vos caves!* — Un autre jour on trouvait en plusieurs endroits du Palais de petits billets où on lisait : P. P. P ; — I. I. I. — R.R.R. — R. R. R. — F. F. F. — avec promesse de récompense à qui saurait en donner l'explication. L'explication la voici : *Prudentia Patrum Periit — Imprudentia Iuvenum Imperat — Res Reipublicae Ruunt. — Fame Flamma Ferro.* Au dessous, ce mot : *Gratis.*

Parmi les poètes satiriques, chez lesquels le ressentiment était accompagné d'une certaine finesse, le chevalier Bartolomeo Dotti est resté célèbre à cause de son talent et de sa mort malheureuse. Nè à Brescia en 1651, il passa une grande partie de sa vie à Venise. Son humeur médisante lui attira beaucoup d'ennemis, de sorte qu' il fut banni, emprisonné, et finalemente, en 1712, attaqué et mis à mort (2). Les satires de Dotti (3) étaient la plupart des invectives et des moqueries, visant plutôt le pécheur que le péché. Le badinage, que n'accompagne pas le sourire d'une âme sereine, est méprisable et souverainement indigne. De même dans Busi-

---

(1) Morpurgo, *Marco Foscarini e Venezia nel sec. XVIII*, p. 135, Florence, 1880.

(2) Levi, *Un poeta satirico* (*Nuovo Arch. Ven.* T. XII, P. I. 1896).

(3) Elles furent souvent réimprimées sous le titre : *Satire del cav. Dotti,* (Genève, Cramer, 1757). Les principales sont : *La Chambrette, le Carême, le Carnaval, les Nouvellistes,* etc.

nello, qui florissait vers le milieu du XVIIe siècle, on entend plutôt le grincement de dents du dépit que la voix d'une généreuse colère. Il joignait à sa profession d'avocat l'étude des lettres, et laissa, outre ses ouvrages imprimés, quelques satires inédites, où l'on peut trouver de curieuses particularités de l'époque.

Quelquefois cependant la satire atteignait le but, et flagellait les mauvaises mœurs, sans injurier les personnes.

C'est avec une austère et noble indignation que s'en prend à son siècle le noble abbé Ange Marie Labia, mort à l'âge de 66 ans, en 1775. Plusieurs de ses poésies ne cachent point des suceptibilités ou des ressentiments personnels, mais dénotent chez leur auteur le désir du bien et le regret de ne pouvoir le satisfaire. Il ne choisit pas toujours des thèmes vulgaires, car il écrit sur l'amour de la patrie, sur la triste condition de Venise, sur les mœurs dépravées des femmes, sur les caprices de la mode. Son caractère est peint dans ces vers :

Se retamente m'esaminerè,
Un vero citadin republichista,
Ch'altro no gà per punto mai de vista
Che la so patria in mi vu trovarè.

(Si vous m'examinerez bien, vous ne trouverez en moi qu'un vrai citoyen républicain, qui n'a jamais d'autre point de vue que sa patrie) (1).

Et avec l'entrain de son patriotisme juvénil, Laurent Da Ponte écrivait, en 1777, de la même manière :

« Voyez donc, grand Dieu ! la patrie ruinée par votre faste insolent, songez un peu moins au luxe, aux

---

(1) Bartolomeo Gamba, a publié pour la première fois quelques poésies satiriques de Labia dans la *Collezione dei poeti in dialetto veneto* (Venise, 1817). Mais on en trouve beaucoup d'inédites au Musée Civique.

escaliers et à l'or de vos palais et un peu plus aux intérêts de votre bourse et à ceux de l'État. »

On répandait aussi des papiers volants, où la vertu était louée et le vice flétri. On imprimait des satires au bas des gravures et des estampes. Sous une gravure de Longhi représentant le *Ridotto* (maison de jeu) on mit, par exemple, ce quatrain, blâmant à juste titre la passion du jeu :

Chi cerca, chi passeggia e chi desidera,
Chi dorme e chi si scalda senza fuoco;
Chi crede di arricchirsi e non considera
Che resta senza un soldo al fin del giuoco.

(L'un cherche, l'autre se promène; celui-ci désire, celui-là dort et se chauffe sans feu; un cinquième croit s'enrichir et ne voit pas qu'il reste à la fin du jeu sans le sou).

Lui-même, le bilieux Businello, regrettait le bon vieux temps et s'indignait de voir que le dernier des rustres pouvait devenir un Marcellus :

Le lourd paysan de la vallée
S'avance coiffé d'un castor.
Le chiffonnier est en habit.
Le savetier se donne des dîners exquis.

Sur les arcades des constructions en charpente, érigées pour la foire de l'Ascension, on afficha un jour ce distique :

Archi de legno e colonami in carta,
Idee de Roma e povertà de Sparta.

(Arcs de bois et colonnes de carton, idées de Rome et pauvreté de Sparte).

Mais on peut trouver dans l'art un reflet de la vie de ces siècles.

L'architecture se laisse aller à toutes les extravagances, et tantôt elle déchiquete la pierre, tantôt elle entasse les ornements, voulant, dit Tiraboschi, introduire

jusque dans les bâtiments les métaphores et les concetti. Parmi les architectes d'une imagination déréglée, le plus célèbre fut Balthasar Longhena, qui dans ses ouvrages, au milieu des entablements sans élégance, des tympans brisés et des arcs capricieux, sait déployer encore une certaine grandeur. Les nombreux édifices religieux et civils de ce temps nous montrent l'extravagance et la folie des artistes. Sur le portail de Sainte-Marie du Lis, bâtie par Sardi, avec l'argent de la famille Barbaro, se dressent des statues coiffées d'immenses perruques, et sur les piedestaux des colonnes s'étalent les plans topographiques des villes de Rome, de Candie. de Padoue, de Corfù, de Spalatro et de Pavie. Le faux goût dépare également l'église de Saint-Moïse d'Alexandre Trémignan, celle des *Scalzi*, riche en marbres et en folies, et plus encore celle de l'*Ospedaletto*, œuvre des plus bizarres de Longhena.

La corruption du goût architectonique atteignait encore la sculpture, qui, parmi ses représentants les moins malheureux, compte, dans le siècle précédent, D' Este, Gai, Jean-Marie et Grégoire Morlaiter, Jean et François Bonazza.

A la fin du XVIIe siècle, le sourire des Grâces disparut même de l'atelier des peintres. Mais l'art, surtout au XVIIe siècle, était toujours tenu en grande estime : nous en avons la preuve dans le prix des toiles des vieux maîtres. Le parmesan Gabriel Balestrieri, qui faisait le tour de l'Italie, pour former la galerie de Paul Coccapanni, évêque de Reggio, écrivait de Venise le 9 janvier 1644 : « Pour quatre tableaux de Paul » (Véronèse) historiés, mais de petites figures, on m'a » demandé 13,500 ducatons. Le prix le plus bas dont » j'aie entendu parler, ç'a été 60 ducatons. Pour quel- » ques morceaux, qui se trouvent dans les palais des » nobles, on demande trois ou quatre mille doubles, » plus qu'on ne demanderait de deniers chez nous : » ce qui me comble d'étonnement. » D'où l'on peut inférer qu'il y avait encore à Venise des richesses con-

sidérables, et que la vente des tableaux des grands peintres à des prix élevés date de plus loin qu'on ne pense (1).

Avec Palma le jeune, Padovanino, Liberi et Zanchi se clôt l'ère brillante de la peinture vénitienne.

Marco Boschini (2) pouvait chanter en pensant au passé :

> Quà ghe xè la minera, el fonte e'l fiume
> Che produse, ha produto e produrà
> Co i peneli la istessa verità :
> Quà ghe xè 'l fondamento, e 'l vero lume.

(C'est ici la mine, la source et le fleuve qui produit, a produit et produira toujours avec le pinceau la vérité même. C'est ici le point de départ et la vraie lumière).

Mais les louanges exagérées de l'écrivain du dix-septième siècle, qui avait mené la barque vénitienne *sur la haute mer de la peinture*, ne purent sauver de l'oubli le nom de certains artistes vénitiens, dont le mauvais goût du temps gâta le talent facile et vigoureux.

Le dernier grand peintre est Tiepolo (né en 1696, mort en 1770), qui sut communiquer à ses œuvres la puissante vigueur de son génie et reproduire par la phosphorescence attrayante de la couleur, les plus difficiles effets de lumière. Ce « vigoureux génie », comme l'appelle Antoine-Marie Zanetti, (3) marche à la tête de tous ses contemporains, et est réellement le dernier des peintres vénitiens, qui ait conservé les traditions du Véronèse et du Titien, et se soit fait un grand nom en Europe. Il fut l'élève de Lazzarini, « bien que, — observe Da Canal, — « il s'éloigne de sa manière soignée

---

(1) Campori, Inventaires cités. *Catalogo dello Studio Coccapanni*, p. 143.

(2) Boschini, *La carta del navegar pitoresco*. Venise, MDCLV.

(3) *Pitt. venez*. Lib. V. Venise, MDCCLXXI.

» et patiente, car étant tout feu et tout esprit, il s'en » est fait une expéditive et décidée » (1). Tiepolo s'affranchit des idées de son temps : seul il reste original, et sa grande figure prédomine au milieu de ses contemporains. Les ténébreux Piazzetta et Rizzi sont aussi deux peintres robustes et les derniers champions d'un art plein d'imagination (2), qui cède la place à une peinture d'alcôve, finie, jolie, se bornant à nous représenter les scènes de la vie quotidienne.

Au XVIIe siècle, les artistes se plaisaient dans l'emphase grotesque, au XVIIIe dans la légèreté minutieuse et délicate. La tragédie du Golgotha avait trop souvent inspiré les artistes ; on avait peint trop souvent l'Olympe : trop de Vierges avaient pleuré au pied de la Croix : trop de Vénus avaient voluptueusement souri à travers les nuages. Longhi, Rosalba, Canaletto et Guardi retracèrent toute la grâce de leur temps et embellirent l'art de toutes les fleurs de la galanterie. Quelle élégance de couleur et de dessin dans les pastels de Rosalba Carriera ! Quelles belles têtes, mais sans vie, quelles mains potelées, quelle charmante confusion de dentelles, d'éventails, de franges, de fleurs sur les toiles de Pierre Longhi, peintre des plus délicats ! On croit, devant ces tableaux, entendre le froufrou des robes de satin, et voir revivre ces temps de bonheur paisible et de joie paresseuse. Toutes les habitudes, tous les actes de la vie, la toilette, les leçons de musique, le bal, le jeu, les cavaliers servants, tout enfin servait à l'artiste. Tandis que Longhi se renfermait dans ce petit monde de voiles, de soie, de perruques, de bibelots, Antoine Canal dit *Canaletto* et l'éblouissant Guardi reproduisaient, avec une surprenante vérité, les merveilleux monuments de

---

(1) Vincenzo Da Canal, *Vita di Gregorio Lazzarini.* Venise, Palese, MDCCCIX.

(2) Citons encore Gaspard Diziani et Guarana, excellent peintre à fresque.

la cité, et plus tard, Antoine Canova, par une inspiration des plus heureuses, ramenait la sculpture à l'élégance grecque.

La décadence des arts à Venise avait la beauté mélancolique d'un coucher de soleil sur les lagunes. La pensée évoque avec plaisir ces jours et s'attarde aux sentiers fleuris du passé, car l'esprit a, comme le cœur, ses souvenirs préférés.

Venise, qui a eu la gloire de produire le meilleur auteur comique de l'Italie, n'a jamais eu de poète, qui sût, avec un art immortel, reduire en vers le plus souple et le plus gracieux des dialectes italiens. Au XVIIe siècle, on nomme quelques malheureux versificateurs, tels que Ange Inzegneri, frère Jules César Bona, Dominique Balbi, Darius Varotari, Pierre Caurlini, Thomas Mondini, Paul Marchesi Vedoa, Jean-Baptiste Groto, César Tebaldi, un père Caccia, et, moins inconnu que les autres, ce Paul Briti, vulgairement appelé *l'Aveugle de Venise*, auteur d'un certain nombre de chansonnettes, remarquables par leur rythme musical qui ne déplaît pas.

Au XVIIIe siècle, les lettres devinrent plus frivoles et lascives ; et les poètes furent ou obscènes, comme Georges Baffo (1) et Pierre Buratti, ou pleins d'afféterie et de mignardise, roucoulant comme Jacques Mazzolà, qui écrivit sur les cheveux de Nina cinq cents sonnets, dont quelques-uns ont de la grâce. Il ne faut pas confondre avec les autres Ludovic Pastò et François Gritti, auteur des *Apologues* (2), et Antoine Lamberti, qui surent rendre toutes les nuances de la pensée dans un dialecte flexible, original et naïf. Les poésies de Lamberti notamment évoquent mille gracieuses images. *La*

---

(1) *Poesie in dialetto veneziano.* Cosmopoli, 1789.

(2) *Poesie.* Venise, 1824. — On attribue aussi à Gritti un petit livre plein de brio et de finesse, intitulé : *Viaggi e meravigliose avventure di uno studente veneziano, ch'esce la prima volta dalle lagune e si reca a Padova ed a Milano.* Gritti mourut en 1811.

biondina in gondoletta, chansonnette, dont la musique de Jean Simon Mayr augmenta la vogue, était populaire à Venise, et fut souvent répétée dans les salons du palais, qui pouvait à bon droit être appelé l'hôtel Rambouillet de Venise, où régnait au milieu d'une cour aimable de beaux esprits et de savants, Isabelle Teotochi Albrizzi « belle, jeune, élégante, lettrée. » Lamberti naquit en 1757; il mourut en 1832, après avoir vu les malheurs et les hontes de la servitude étrangère. On a de lui *Quattro stagioni campestri* et *Quatro cittadinesche*, satire pleine de finesse et de vivacité; un essai de traduction des poésies du sicilien Meli, et quelques proverbes et épigrammes, beaucoup d'apologues très beaux, dans le genre de Gritti et d'autres ouvrages moins connus et moins importants. Tous ses écrits sont en dialecte vénitien, qu'il porta à un tel degré de perfection, soit dans les sujets familiers et badins, soit (ce qu'on n'aurait pas cru aisément) dans les sujets touchants et délicats ou philosophiques, qu'il ne redoute pas la comparaison avec les écrivains les plus célèbres. Lamberti a su, dans quelques odes, imprimer une telle élévation au doux patois des lagunes, qu'il réfute par la même l'opinion d'Alfieri, accusant le *jargon vénitien* de n'être pas susceptible de majesté.

Quelquefois le peuple lui-même badinait et folâtrait par la bouche de ses poètes, tels que Bianchi, *servitor di barca* (batelier), et Jean Sibillato, doué d'un esprit vif et fin, né, dans les premières années du XVIIIe siècle, d'une famille pauvre à Noventa, près de Vicence. Bien fait de sa personne et de manières distinguées, Sibillato possédait une telle facilité d'improvisation dans la langue padouane ou rustique, une veine poétique si abondante et si heureuse, qu'il était accueilli et recherché dans les salons des patriciens. Forcé pour vivre de commander une barque destinée à transporter d'abord du vin et ensuite des lettres par voie de mer, il employait ses longues heures de loisir à chanter ses vers, en s'accompagnant de la guitare qu'il portait toujours avec

lui. Devant tout à l'inspiration naturelle, il lui arrivait, si on l'engageait à lire, de confondre les idées d'autrui avec les siennes et de perdre sa verve. Connu et aimé de tous à Venise, où il passa toute sa vie, il était lié avec Louise Bergalli-Gozzi, avec Frédéric Antoine Seghezzi, l'abbé Verdani, le curé Sforza et autres poètes alors en renom. Ces amitiés prouvent sans doute le grand cas que l'on faisait du talent et du caractère de Sibillato. Un jour du mois d'août 1743, à l'occasion de la fête de saint Gaétan, patron de la paroisse des *Tolentini*, où il avait sa demeure, le patricien Antoine Condulmèr, voulant rendre hommage à la famille ducale de Modène, qui se trouvait alors à Venise, la pria de venir assister de son palais à la *sagra* du quartier. Non content d'avoir somptueusement paré les salles de son palais, illuminé le jardin, préparé en abondance des rafraîchissements et des sérénades, le patricien, pour rendre encore plus agréable la réunion princière, invita Sibillato à donner au duc un échantillon de son prompt et vif génie poétique. Notre poète improvisa les louanges de la maison de Modène, à la grande surprise des assistants, qui admirèrent son facile et aimable talent. On applaudit dans la même circonstance, plusieurs stances poétiques, qu'on le pria d'écrire en l'honneur de la *procuratesse* Foscarini dei Carmini, qui était au nombre des dames invitées (1).

Mais les lecteurs recherchaient, si nous en croyons Baretti, les romans et les histoires galantes, platement traduites du français. L'esprit et le cœur perdaient leur virilité dans de frivoles amusements littéraires. Un grain de beauté ou une mouche, un roquet, une souris, un petit oiseau, la frisure d'une perruque, un éventail, une cuiller à chocolat, le petit soulier d' une *procura-*

---

(1) Girolamo Zanetti, *Mem. autogr. per servire all'istoria civile dell'inclita città di Venezia.* — Bibl. Marciana. It. Cl. XI. N. 58.

tesse (1), voilà les thèmes qu'affectionnaient les poètes. Il ne fallut rien moins, pour corriger ces méchants poètes efféminés, que l'indignation sarcastique de Baretti. On sait avec quelle fureur il fit siffer les lanières de son fouet sur le dos de ces malheureux, qui n'étaient jamais las de griffonner des comédies indécentes, des tragédies stupides, des critiques puériles, des romans saugrenus, des dissertations frivoles. Et combien n'eût-il pas mieux mérité de la patrie et des lettres, s'il n'eût confondu dans sa verve impitoyable les honnêtes gens et les hommes d'élite avec les méchants et les sots!

A cette époque, un grand développement littéraire se manifeste à Venise : mais les fleurs odorantes croissaient en petit nombre près des touffes de mauvaises herbes. Les belles lettres servaient à occuper les loisirs des dames et des cavaliers, qui se réunissaient et formaient des cercles intimes, dont la plupart naissaient, mouraient et renaissaient sans laisser aucune trace.

Dans ces réunions se répandaient les nouvelles doctrines enseignées en France, et la philosophie des encyclopédistes y trouvait aussi sa place. Ces hommes sans souci, sur le front desquels ne passait jamais une ombre de mélancolie, admiraient inconsciemment, parmi les tasses de chocolat et les madrigaux, les maximes qui devaient bientôt détruire la raison d'état et changer la face du monde assoupi. Plus tard, cette frivole draperie littéraire servit à couvrir quelques assemblées secrètes, qui, trompant la surveillance habile des Inquisiteurs d'État, propagèrent à Venise les principes de

---

(1) En 1790 un déluge de vers suivit l'interdiction de *Pulcinella* prononcée par le procurateur Marc Foscarini. Et cette légèreté était commune à tout le monde. Goldoni lui-même écrivait une longue pièce de vers pour célébrer les charmes de *Babiole, vezzosissima cagnolina barbina di S. E. la Signora Madama la C. di Baschj, ambasciatrice di Francia in Venezia*

liberté et de fraternité. Le véritable but de ces sociétés, affiliées aux francs-maçons, n'était bien connu que des chefs : les simples membres croyaient coopérer à des œuvres d'art ou de bienfaisance. « Notre but, — disaient les Statuts — est de rassembler, dans une innocente société littéraire, quelques talents sains et vigoureux pour qu'il puissent communiquer entre eux, de vive voix ou par écrit, sur des sujets de littérature et de science ; rien de plus (1). »

Dans les XVIIe et XVIIIe siècles, il y eut de nombreuses Académies littéraires et scientifiques, mais ou elles durèrent peu de temps ou elles jetèrent peu d'éclat. Au contraire, les Académies d'agriculture sont célèbres. Leur institution, soutenue à Milan par Beccaria, à Naples par Genovesi, trouva parmi les lagunes un courageux défenseur dans Zanon, qui écrivit un ouvrage intitulé : « *De l' utilité morale, économique et politique des académies d' agriculture* ». Ses vœux furent exaucés. Il avait poussé le Sénat, en 1768, à favoriser ces institutions (2) ; et les académies agricoles de la République rendirent des services et prospérèrent à Conegliano, à Vicence, à Brescia, à Udine, à Vérone. Quant aux académies littéraires et scientifiques, on ne saurait compter tous ceux qui prenaient part à ces pacifiques réunions et s'appellaient *Venturati* (fortunés), *Angustiati* (chagrinés), *Imperfetti* (imparfaits), *Imperturbabili* (imperturbables), *Informi* (informes), *Silenti* (silencieux), etc. (3).

Les Académies les plus célèbres furent celle de

---

(1) De ce genre était la Confédération Hanovrienne, qui devint ensuite la *Colonia Delfico Adelfia*. Nous avons pu examiner les Statuts et l'innocente correspondance des associés dans les Archives privées Widmann-Rezzonico. Louis Widmann était secrétaire d'état de l'illustre *Confédération Hanovrienne* dans les départements de Zaven (Venise).

(2) Lampertico, *Giammaria Ortes e la Scienza economica al suo tempo*. Venise, 1865, p. 172.

(3) Battaglia, *Accademie vevezíane*, Venise, Picotti, 1826. — Cinelli

Physique, à laquelle appartint Bernard Zendrini, celle de *Chirurgie* et de *Médecine*, et celle des *Planomaci*, qui compta au nombre de ses membres Marc Foscarini. L'Académie des *Animosi* (courageux) instituée en 1691, et dont le principal ornement était Apostolo Zeno, poète élégant, esprit vigoureux, grand érudit, précurseur de Muratori, fut dissoute en 1724 et remplacée par la Société *Albrizziana*, fondée par le typographe vénitien Almorò Albrizzi (1). Une compagnie d'*omaccini dabbene* (petit hommes de bien) se constitua en Académie sous le titre de *Granelleschi*, dont l'emblème était aussi obscène que le titre (2). Mais sous ces formes grotesques se cachait le but sérieux d'épurer la langue, de guérir l'emphase métaphorique, qui gâtait l'art et la pensée, de combattre les formes de convention en tournant en ridicule les usages académiques, de faire naître dans l'esprit des jeunes gens l'idée du beau (3), et, ce qui ne fait par moins son éloge, de remettre en honneur l'étude du Dante. Le but était excellent, mais les moyens ne pouvaient être ni plus vulgaires ni plus puérils. Cette académie fut instituée, en 1747, par Daniel Farsetti, gai viveur, mais aimant le beau style, qui fit nommer président un prêtre chétif et laid, parlant ou plutôt bourdonnant d'une voix de moustique, nommé Joseph Sachellari, fait pour être berné, mais qui avait néanmoins

---

(*Bibl. volante*, Venise 1733-1747) rapporte qu'il y avait une colonie arcadienne même à Murano.

(1) V. *Istituto e leggi della Letteraria universale società Albrizziana*, fondé sous les auspices du sérénissime Alvise Mocenigo doge, par Almorò Albrizzi, imprimeur et libraire à San Lio, Venise, 22 juillet 1724. — Le Sénat, au mois de juin 1726, prenait cette société sous sa protection. Elle fut dissoute le 9 janvier, 1745 (Mazzucchelli, *Scrittori d'Italia*).

(2) La devise des Granelleschi était un hibou, qui, dans une de ses pattes, tenait une paire de testicules. — Moschini, *Lettere veneziane*, Venise, Palese 1806.

(3) Carlo Gozzi, *Memorie Inutili*, p. 11, c. 11.

des prétentions au titre de savant (1). Dans les séances, qui se tenaient d'abord rue des Tolentini, on faisait asseoir le pauvre prêtre, à qui on avait donné le sobriquet d'*Arcigranellone*, sur un tabouret incommode, sous prétexte qu'il avait servi au cardinal Bembo ; on lui ceignait la tête d'une couronne de laurier et de laitue, et on lui passait au cou une chaîne de fer. Pendant l'été on apportait aux académiciens des plateaux chargés de sorbets, mais à Sachellari, le chef de l'Académie, on offrait, en signe de distinction, une grande tasse de thé bouillant, tandis que, pendant l'hiver, les autres prenaient du café et le pauvre prêtre de l'eau frappée (2).

Tels étaient les pitoyables amusements des littérateurs d'alors. Et cependant au milieu de cette grossière frivolité, des pensées nobles traversaient parfois l'esprit de ces hommes. Outre Farsetti, Balbi, Fiesco, Baretti, les deux frères Gaspard et Charles Gozzi furent tous de l'Académie des *Granelleschi*. Ce dernier, esprit fantasque, mais original, instruit, agressif, satirique, idolâtre du passé, ennemi de toute nouveauté, était le plus fanatique de la pureté de la langue. Grâce à ces réunions de dilettantes lettrés et à ces académies de savants empesés, Venise était partagée entre une espèce de gallicisme social et le toscanisme de Gozzi, de Schiavo et de Seghezzi (3). Antoine Frédéric Seghezzi nous a laissé des notices, sans grande nouveauté d'aperçus, mais pleines d'une critique sagace, sur les nouvellistes du XVIe siècle, sur les œuvres de Bembo, sur les lettres de Caro et de Guidiccioni, sur le Tasse, etc. La recherche d'une élégance excessive domine dans les écrits de Seghezzi, qui tantôt dogmatise et se perd en de vagues généralités, tantôt s'attache avec trop de minutie

---

(1) Farsetti, *Memorie dell' Accademia Granellesca*. Trevise, 1799.

(2) Gozzi, ouvr. cité.

(3) Carducci, *Pref. ai lirici del secolo XVIII*. Florence, Barbèra 1871.

aux détails. On ne saurait davantage lui refuser le titre de poète. Il publia, en effet, quelques petits poèmes en vers latins et italiens, dans lesquels, selon Moschini, il rivalise avec les meilleurs auteurs modernes de poésies latines. Il mourut en 1743. Blaise Schiavo, né dans une terre d'Este, appelée Ospedaletto, et mort à Venise à l'âge de 75 ans, au mois de mai 1750, eut une vie littéraire plus agitée. Il dut soutenir des discussions avec Muratori, Facciolati, Ceva, sur des questions de langue et de style (1). Son œuvre capitale est *Le Philalèthe*, sorte de dialogue où Schiavo défend Pétrarque et se défend lui-même contre les critiques du père Théobald Ceva. — Les autres écrivains dignes d'être cités sont l'abbé Natale dalle Laste di Marostica, Dominique Lazzarini, Jacques Martinenghi, Joseph Bartoli, Facciolati, Jean-Antoine Verdani, dont parle Morelli, le savant bibliothécaire de St Marc.. Mais l'homme qui représente vraiment les caricatures et les finesses, les défauts et les qualités de la famille poétique du XVIIIe siècle, est le comte François Algarotti — *Algaratolus comtulus*. — Né à Venise en 1712, il fit ses études à Bologne sous Eustache Manfredi, et fut lié avec ses contemporains les plus célèbres, y compris le plus illustre de tous, Frédéric le Grand. Aglietti l'appela « l'ornement de la patrie. » Possédant une instruction variée, il écrivit sur la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique, l'art militaire, les lois, les sciences, le newtonisme, etc. et s'il ne porta pas dans les innombrables sujets qu'il a traités une grande originalité d'esprit, il révéla dans quelques-uns beaucoup de pénétration, et sa volumineuse correspondance, pleine d'expérience et de sagacité, peut être consultée avec profit. S'il fallait croire Bettinelli, Algarotti fut aussi poète et digne d'être proposé pour modèle ; mais les cordes flexibles de sa lyre

(1) Si nous devons en croire Casanova, Schiavo fut professeur de langue italienne du célèbre aventurier (*Mémoires* ecc. vol. I. et IV.).

ne rendirent jamais de sons vigoureux et élevés. Le mauvais goût du siècle, hésitant entre le pathétique et le vulgaire, fut suivi encore de plus près par l'abbé Pierre Chiari dans ses romans et ses comédies, toutes remplies d'aventures étranges, de femmes philosophes et extraordinaires, d'enlèvements de religieuses, de travestissements, de clairs de lune, d'escalades, de rencontres nocturnes. Charles Goldoni sentit que cet art était faux, qu'il joignait les extravagances des modernes aux vulgarités des anciens, et il voulut tenter une réforme, en ramenant le théâtre à la vérité ; mais lui-même, homme simple et artiste sincère, faillit être entraîné par le courant de l'époque, et ne sut pas toujours éviter les trivialités que le public demandait et applaudissait. Charles Gozzi avait une égale aversion et pour Goldoni, dont la simplicité lui paraissait vulgaire, et pour Chiari dont le style était plein de bouffissure : — il composa contre eux en 1757 un almanach, *La tartana degli influssi*, et quatre ans après, il fit représenter une parodie audacieuse, étincelante d'imagination, qu'il intitula *L'amore delle tre melarancie*. Goldoni y est peint sous le traits de Celio et Chiari sous ceux de la fée Morgane. Ce furent les premières étincelles de cette fameuse dispute littéraire, où Gozzi mit tant d'âpreté et répandit tant de venin, où Goldoni se montra calme et serein comme la vérité. Il y avait une ardeur toute nouvelle dans les polémiques entre Baretti, Chiari, Goldoni, Bettinelli et les deux Gozzi ; et l'on pouvait déjà découvrir les préludes d'une grande révolution, même dans l'art. Baretti rédigeait la *Frusta* (le Fouet), G. Gozzi écrivait la *Difesa* et l'*Osservatore* (la Défense du Dante et l'Observateur) et le public applaudissait les *Rusteghi* et le *Baruffe* de Goldoni, comédies qui bouleversaient l'art de dire à l'improviste, bien ou mal, ce qui venait à la bouche (1). Charles

(1) Goldoni, *Il Teatro comico*, comédie.

Gozzi, censeur rigide des hommes et des choses de son temps, se montra hostile à ces nouveautés et soutint l' ancienne comédie *dell' arte*, qu'il considérait comme une gloire italienne. Il y avait du vrai dans cette opinion, car la comédie *dell'arte*, où étaient contenus tous les élément du théâtre moderne, observait, plus qu'on ne pense, la vérité, sinon la moralité de mœurs, et elle devenait facile et enjouée, quand les saillies des comédiens animaient la fable d'un agrément spontané. Mais Gozzi, ne voyant pas, ou ne voulant pas voir, que la comédie *dell' arte* avait son couronnement naturel dans comédie goldonienne, affirma que celle-là ne pouvait souffrir de décadence, et que c'était vraiment ridicule de combatre Brighella, Pantalon, le Docteur, Tartaglia, Truffaldin (1). Il se fit donc le défenseur de la troupe comique de Sacchi surnommé *Truffaldino*, qui jouait au théâtre *San Samuele*. Les quatre masques *Truffaldino* (Antoine Sacchi) (2) *Tartaglia* (Augustin Fiorelli), *Brighella* (Athanase Zanoni), *Pantalone* (César d'Arbes) et la soubrette Adrienne Sacchi Zanoni étaient hors de pair. Gozzi passait la plus grande partie de son temps dans la famille du comédien Sacchi, bien qu' il avouât que, de tous les mortels, les plus difficiles à connaître au fond de l'ame pour un philosophe observateur, sont certainement les acteurs et les actrices (3).

Il semblait que les luttes de l'art, livrées avec un si ardent enthousiasme, fissent circuler un peu de sève nouvelle dans la vieille Venise.

---

(1) Gozzi, *Ragionamento ingenuo.*

(2) Antoine Sacchi, par le fait de se presenter sur la scène et par son attitude seule excitait l'attention et le rire ; Athanase Zanoni, (Brighella), était capable d'animer toute sorte de dialogue : César d'Arbes était le Pantalon le plus aimé, qu' il y eut : Rodrigue Lombardi le charlatan le plus facond, Augustin Fiorelli un bègue excellent et la Ricci, par ses sentiments et ses aventures, l'idole de la scène. (Gozzi, *Memorie inutili.*

(3) Gozzi, *Mem. In.*, p. 11. ch. 11.

CHAPITRE X.

Les théâtres et les conservatoires de Musique.

L'amusement préféré des Vénitiens, était le théâtre. La musique avait fait de notables et sérieux progrès ; aussi existait-il à Venise au XVIIe siècle seize théâtres de musique, les uns privés, les autres publics (1).

---

(1) Ivanovich, *Minerva al Tavolino,* Venise, 1681. — L. N. Galvani, *I teatri Musicali a Venezia nel sec. XVII.* Milan, Ricordi, 1879.

M. Galvani donne la liste suivante des théâtres avec la date de leur ouverture :

1. San Cassiano . . . . . 1637.
2. Ss. Giovanni e Paolo . . . . . 1639.
3. San Moisè . . . . . 1639.
4. Novissimo . . . . . 1641.
5. Santi Apostoli . . . . . 1649.
6. Sant' Apollinare . . . . . 1651.
7. San Salvatore . . . . . 1661.
8. Ai Saloni . . . . . 1670.
9. Sant' Angelo . . . . . 1677.
10. San Giovanni Grisostomo . . . . . 1678.
11. Cannaregio . . . . . 1679.
12. Alle Zattere . . . . . 1697.
13. Altieri . . . . . 1690.
14. Santa Marina . . . . . 1698.
15. San Fantino . . . . . 1699.
16. San Moisè . . . . . 1699.

Ceux-ci appartenaient presque tous à des patriciens, qui en retiraient des revenus considérables (1). En 1637, au théâtre de *San Cassiano*, on donna l'*Andromede*, paroles de Benoît Ferrari, musique de François Manelli; c'était le premier opéra qu'on entendait sur la scène à Venise (2). Vers le milieu du XVIIIe siècle, Métastase faisait représenter ses drames dans la salle San Giovanni Grisostomo. Au temps de Goldoni, parmi les théâtres qui portaient chacun le nom du saint titulaire de la paroisse, celui de Saint-Benoit occupait le premier rang.

Le maestro Buranello avait remis en honneur la musique théâtrale, Marcello la musique sacrée, Porpora et Scarlatti l'une et l'autre (3). Parmi les maîtres de chapelle de la basilique de St. Marc on cite au XVIIe siècle: Claude Monteverde, Rovetta et Cavalli; au XVIIIe Lotti, le Buranello et Furlanetto. A cette époque, la musique religieuse et celle des théâtres étaient dans tout leur éclat, et l'on voyait dans les lagunes des maîtres fameux,

---

Outre ces théâtres de musique, il y en avait deux autres, celui de *San Cassiano* (le vieux) et celui de *San Samuele*, ou l'on ne jouait que la comédie.

(1) A Gènes aussi tous les théâtres : le *Falcone*, la *Vigna*, le *S. Agostino*, appartenaient aux patriciens, ou plutôt à une famille patricienne, les Durazzo. Au printemps de l'année 1736 et au printemps de 1740, la troupe de *San Samuele* de Venise donna une série de représentations sur le théâtre *Falcone*. Goldoni l'accompagnait, et c'est alors (1736) qu'il tomba amoureux de Marie Nicolette Bonnio et l'épousa. Belgrano, *Feste e giuochi dei Genovesi*, Arch. Stor. It. 1872.

(2) *L'Andromeda*, Venise, 1637.

(3) Goldoni, *Mémoires* p. I., c. VII.

Les livrets d'opéra renfermaient des allégories, des êtres métaphysiques, des passages subits de la terre au ciel. On représenta à Venise la *Division du monde*, en y comprenant toutes les parties de la terre, avec leurs symboles et des prodiges de mécanique. — (Cantù, *Parini e la Lombardia*, Milan 1854, p. 144).

tels que Biffi, Gasparini, Albinoni, Caldara, Porpora et le saxon Adolphe Hasse. Les Vénitiens étaient bons connaisseurs en fait de musique; mais ils n'avaient pas, ce semble, une grande conformité de goût avec les autres en particulier avec les Génois. Jean André Spinola, après italiens et avoir soutenu que les *ariettes* « ne devaient servir qu'à reposer l'esprit des auditeurs de la majesté d'un récitatif affectueux, doucement ému et mouvementé » — ajoute : « Tel est le goût de Gènes. Celui de Venise est différent : beaucoup de formes n'y plaisent pas qui font ici plaisir » (1). Parlant ensuite de l'un de ses drames, qu'on lui demandait de Venise : « Je ne me fierais pas de le faire jouer, avec la certitude du succès, sur tous les théâtres. J'ai écrit pour Gènes, non pour Venise ; et peut-être ce qui nous fait plaisir ici, causerait là de l'ennui » (2).

Il y avait quatre instituts de musique, annexés aux quatre grands hôpitaux : *Pietà*, *Incurabili*, *Derelitti* et *Mendicanti*. Ces fameux conservatoires de musique furent, pendant le XVIIIe siècle, dirigés par des maîtres tels que Porpora, Scarlatti, Hasse et Jomelli.

La musique produisait des effets puissants sur les âmes affectées de sentimentalisme et pleines de langueur: les mémoires contemporains nous racontent que quelquefois des femmes pleuraient, criaient, se pâmaient en entendant les chants solennels de l'Eglise ou la voix de quelque chantre célèbre (3). A l'*Ospedaletto* on donnait, dans une salle destinée à cet usage, des séances privées ; les concerts vénitiens jouissaient d'une grande réputation,

---

(1) Spinola, *Il cuore in volta*, p. 200.

(2) Ibid. p. 178 et 559, Cependant Spinola fit faire à Venise par Antoine Giannettini la musique d'un de ses drames, d'une sérénade et de sa chanson *Mal corrisposto*.

(3) Vernon Lee, *Il settecento in Italia*, trad. it. I. 202.

même parmi les étrangers (1). En 1709, Frédéric IV, roi de Danemarck, assista à un *oratorio* dans l' hospice de la Pitié : l'empereur Joseph II (1769) et le Pape Pie VI (1782) (2) assistèrent aussi dans les hôpitaux à des auditions de ce genre, dans l'année même où arrivèrent à Venise Paul et Sophie de Russie, sous le nom de Comtes du Nord. En 1784, Alvise Pisani offrit à Gustave Adolphe, roi de Suède, une fête musicale dans sa maison de plaisance à la Giudecca, et une cantate fut exécutée par les meilleures élèves des quatre Conservatoires Le Président de Brosses, qui entendit ces jeunes cantatrices en 1739, affirme qu'elles chantaient comme des anges (3). Et le sévère critique de musique, l' anglais Burney assista à des exécutions admirables dans chacun des quatre instituts, mais surtout aux *Incurables* et à l'*Ospedaletto*, et trouva les voix splendides, ravi de la souplesse, de l'expression et de la magnificence des chants, quoique composés seulement de voix de femmes, mais habilement préparés pour des voix de soprano, de mezzo soprano et de contralto (4). Vers la fin du siècle dernier, le Conservatoire qui avait le plus de réputation était celui des *Mendicanti*.

« Les femmes » écrit en 1784 Gœthe « chantaient dans un oratoire derrière la balustrade ; l'église était pleine de monde, la musique très belle, les voix admi-

---

(1) « On ne manque jamais, les jours de fête, d'aller aux Incurables entendre les vêpres en musique : il y a, entre autres, deux de ces jeunes personnes, la *Greghetta* et *Anzoletta*, qui ne chantent pas, mais qui enchantent. » (Casotti, *Lett.* cit. 29 juillet, 1713).

(2) Ballarini, dans les lettres manuscrittes que nous avons citées, raconte que le procurateur Manin, qui fut depuis le dernier doge, voulant fêter la venue de Pie VI à Venise, fit peindre à l'hopital des Incurables et préparer à ses frais une salle, où les jeunes cantatrices, vêtues de soie noire, exécutèrent une cantate en la présence du Saint Père.

(3) De Brosses, *Voy. en Italie* L. XVIII.

(4) Vernon Lee, ouv. cité I, 217.

rables. Un soprano chantait le rôle de Saül, le protagoniste du drame. Pour moi, je n'avais jamais entendu pareille voix : la musique était dans quelques parties d'une beauté ineffable (1) ». Rousseau, en parlant de ces chants, se sert également de phrases enthousiastes. « Je n'ai l'idée de rien d'aussi touchant, que cette musique ! » s'écrie-t-il (2).

L'art musical, qui fut toujours cultivé passionnément dans les lagunes (3) était dans les derniers temps devenu indispensable (4) ; dans les théâtres le public était transporté en entendant la voix perçante des chantres castrats, ces *canori elefanti*, comme les appelait Parini, qui s'éleva dans ses vers contre cette infâme barbarie (5).

Les théâtres s'ouvraient à la fin d'octobre ou au commencement de novembre, et il y avait une telle affluence que les jours de spectacle, « toutes les maisons de Venise étaient à louer, » disait en plaisantant Gaspard Gozzi.

Quelques-uns, pour jouir de plus de liberté, y allaient masqués, et les patriciens conduisaient souvent leurs maîtresses dans les loges, qui coûtaient excessi-

---

(1) Gœthe, *Italienische Reise*. l. Cotta, Stuttgart, 1846.

(2) Rousseau, *Confessions*, t. II, l. VII.

(3) Burney dit que la musique des concerts privés était à Venise supérieure à celle qu'il avait entendue ailleurs. Le critique anglais alla dans plusieurs maisons patriciennes, et notamment chez les Grimani, et y entendit d'excellente musique. L'un de ces concerts fut exclusivement consacré aux œuvres de Benoît Marcello, dont plusieurs étaient exécutées une fois la semaine par un groupe de bourgeois et de gentilshommes. Presque toute la musique imprimée en Italie venait de Venise.

(4) En 1780, la voix de Pacchierotti transportait tout le monde. La Seigneurie même le priait de chanter le jour de Noël dans l'église de St. Marc.

(5) Parini, *La Musica*.

vement cher (1). Ils riaient et s'amusaient à lancer des bouts de chandelle sur les chapeaux des hommes du peuple, qui occupaient le parterre, et à cracher même sur les épaules et les têtes des susdits.

— Ils seront enrhumés : Dieu les bénisse ! — s'écriait Gaspard Gozzi. Et Tommaseo ajoute spirituellement : — le rhume a été heureusement guéri au mois de mai de l'an 1797 par les pastilles de France. — Le public ne se contentait pas de manifester son approbation par des applaudissements, mais il adressait aux chanteuses ou aux acteurs les expressions les plus flateuses et les plus tendres : *Siestu benedeta ! Benedeto el pare che t'ha fato ! Ah! cara! me buto zoso*! (2) (Que tu sois bénie ! Béni le père qui t'a faite ! Ah ! chérie ! je me jette à tes pieds), et autre semblables tendresses. Les chanteurs, habillés avec élegance, gesticulaient niaisement, souriaient, clignaient de l'œil vers les loges, parlaient avec le souffleur, prenaient du tabac. Dans les ballets, on admirait surtout les contorsions, les tours de force, les mouvements difficiles, les cabrioles et les entrechats risqués.

Les spectateurs épousaient les rivalités des premières danseuses : chacune avait son parti.

On faisait plus de tapage encore à la Comédie. Une heure avant que la toile fût levée, on allumait deux misérables lumignons placés au bout de deux torches de bois, et ils suffisaient pour éclairer la scène jusqu'au commencement de la représentation. Dans la salle, ni lampions, ni lampes. Ainsi l'économie contribuait à l'effet ; et la scène brillait au milieu de l'obscurité. A

---

(1) Mais non pas les billets d'entrée. En 1637, lorsque le mélodrame parut pour la première fois sur la scène, le billet d'entrée coûtait quatre lires vénitiennes. Après 1647, dans certains théâtres comme celui de *San Moisè*, on abaissa le prix à un quart de ducat.

(2) Saint-Didier, *La vie* etc. IIIe partie. — Marcello, *Il teatro di musica alla moda ecc.* Venise 1773.

peine souffrait-on quelque lumière dans les rangs supérieurs, où l'on faisait de deux ou trois petites loges une grande pour la commodité des compagnies nombreuses, tandis que les pauvres musiciens n'étaient éclairés que de quelques pauvres chandelles de suif, dont l'odeur peu aromatique n'empêchait pas les spectateurs passionnés de préférer les stalles les plus rapprochées de l'orchestre. Ces stalles, lorsqu'on savait que le spectacle devait attirer beaucoup de monde au théâtre, étaient envahies de jour, ou occupées par des domestiques, ou achetées par-ci par-là aux marchands de billets, moyennant une petite gratification. Du reste, la foule pressée dans ces salles était elle-même un spectacle. La dernière ambassadrice de Venise à Paris écrivait à une amie : « Je fréquente beaucoup les théâtres, » qui sont ici bien différents des nôtres ! on y va pour » écouter et non pour causer, comme chez nous (1) ». Dans les théâtres vénitiens, l'un applaudissait, l'autre sifflait, suivant son humeur ou son parti : c'étaient des éclats de rire qui n'en finissaient plus, des voix basses ou aiguës, des chuchotements de femmes, des miaulements de chat, des chants de coq, des éternuements, des toux simulées, des bâillements, des exclamations de toute sorte. On sait les clameurs du parterre à l'occasion de pièces de Chiari et de Goldoni. Les esprits s'échauffèrent et le public, même hors du théâtre, se partagea en deux factions ; les partisans de Goldoni attaquèrent, attaqués eux-mêmes, les amis de Chiari : les deux camps échangèrent tant de sonnets, de satires et d'épigrammes, qu'Amédée Svajer pût en recueillir tout un volume sous le titre : *Composizioni sui teatri, commedie e poeti nell'anno 1754 in Venezia*, (Pièces sur les théâtres, les comédies et les poètes, en l'an 1754 à Venise). Venise fut alors envahie par une sorte de fureur littéraire, et dans les rues, dans les salons, dans

(1) Arch. priv. Widmann-Rezzonico. *Lettere autografe di Maria Lippomano Querini a Elisabetta Widmann*, 20 oct. 1795.

les magasins ; c'étaient partout de continuelles discussions sur Chiari, sur Goldoni et Gozzi. Les hommes de lettres et les doctes se donnaient surtout rendez-vous au Café du *Menegazzo*, Saint-Julien, près du pont des Baretteri.

Dans la salle du spectacle, nulle place réservée pour les fonctionnaires militaires et civils ; aucun soldat de garde, aucun inspecteur d' ordre public. A peine quelque policier déguisé, qui ne se montrait qu'en cas de besoin. Les stalles, séparées entre elles, étaient de bois, grossières comme celles de nos églises, pour le sermon. Pendant un entr' acte, le gardien, passant au milieu des rangs, percevait, un rat de cave à la main, le prix modique des stalles. Vis-à-vis de la porte d'entrée du parterre, à cinq ou six pas de distance étaient placés des marchands de pommes et de poires cuites. Les vendeurs d'eau avec le *mistrà* (anisette), de *naranse* (d'oranges), de *bussolai* (d'échaudés), de *frittole* et *bignè* (beignets), de caroubes et de châtaignes sèches traversaient le parterre avec leurs paniers, tandis que dans les loges les cafetiers servaient du café et des glaces. A la comédie, les femmes du peuple seules consentaient à s'asseoir dans les stalles ; les femmes de la société n'y prenaient place qu'à l'opéra. A cette époque, les propriétaires de loges ne les revendaient pas, mais ils les cédaient pour faire plaisir. Après la représentation, on éteignait les feux de la rampe et l'on restait avec les deux mélancoliques torches de bois. On ne se servait pas d'annonces imprimées comme celles qui couvrent aujourd'hui les murs des maisons ; on se contentait d' afficher deux petits placards portant le titre de la pièce, à la Piazzetta et au Rialto. Ce n'est que plus tard que les *imbonidori*, comme on les appelait, commencèrent à parcourir les rues en criant que tel soir on donnerait telle représentation.

Quant au goût du public, on commençait vers la moitié du XVIIIe siècle, à découvrir des indices qui manifestaient une tendance à se raffiner. Peu de temps

avant 1742, le marquis Scipion Maffei avait tenté vainement de mettre sur la scène les comédies de l'Arioste. L'auditoire n'en avait voulu entendre qu'une repétition, demandant le soir même une autres pièce. Au mois de Décembre 1742, au coutraire, le public accueillit volontiers et entendit un grand nombre de fois *Ulysse le jeune*, tragédie de l' abbé Lazzarini, professeur à l' université de Padoue. Cette pièce triste et sombre, dénuée de toute valeur dramatique, était une froide imitation de l'Oedipe roi de Sophocle, écrite dans un style fleuri et recherché. Un esprit railleur et fin, le gentilhomme Zacharie Vallaresso, en fit en style burlesque une parodie, qui reussit à merveille et fut souvent réimprimée sous le titre de *Rutzvanschad il giovane, arcitragichissima tragedia di Catuffio Panebianco Bubilio Arcade.* (Rutzvanschad le jeune, architragique tragédie etc.). Jouée, le 9 février 1743, avec une belle mise en scène et par d'excellents acteurs, elle fut grandement applaudie. Et la vieille habitude du rire bruyant s'étant réveillée, on fit exécuter le chœur des aveugles par de vrais aveugles, ramassés sur la place publique ; et ils chantèrent d'une manière si bizarre et si ridiculement dévote, que l'on pouffait de rire dans la salle et que deux jeurs après le Magistrat *alla Bestemmia* intervint pour interdire la pièce. Le spirituel Valaresso se donna carrière dans le personnage d' *Ulysse*, dont il fit un pleurnicheur si éploré et si outré, qu'il jeta le ridicule sur la pièce et sur les anciennes théories de l'art (1). Quelques années plus tard, le bon goût remporta d'heureuses victoires. Lorsque Charles Gozzi, après le triomphe de l'*Amore delle tre melarancie*, apprend que tout le monde acclame Goldoni, il s'écrie avec indignation que le public est béte et que la plupart de ceux qui vont au théâtre sont des gens vulgaires, des ignorants

(1) Zanetti, *Mem. aut, cit.*

applaudissant sans raison et sifflant de même. Cela est presque toujours vrai, mais ne l'était pas en cette circonstance : la foule qui applaudissait émue et transportée, eut cette fois plus raison que la critique. Le théâtre marchait vers son véritable but indiqué par l'avocat vénitien, dont l'art tranquille et sincère portait le dernier coup au règne du faux et de l'invraisemblable.

Les comédiens les plus connus et les danseuses les plus applaudies étaient familièrement accueillis dans les maisons patriciennes. En vain le gouvernement s'y opposait ; en vain Nicolas Marie Tiepolo, Inquisiteur vers l'an 1778, parlait en ces termes aux acteurs : « Rappelez-vous que vous, comédiens, vous êtes des personnes détestées de Dieu, mais tolérées par le prince, pour la pâture des gens qui se plaîsent à vos iniquités. » Le monde ne partageait pas cette manière de voir, et se plaisait en effet « aux iniquités des comédiens. » Le fameux Truffaldino Sacchi, sans égal dans l'art de jouer les comédies *a soggetto*, était recherché et reçu avec grand honneur (1); les dames mêmes ne craignaient pas de protéger tantôt l'une, tantôt l'autre des filles de Tersichore. En décembre 1783, une première danseuse, la Baccelli, ayant été sifflée dans le premier ballet *Adrien en Syrie*, Cécile Tron la prit sous sa protection, et elle réussit à changer les sifflets en applaudissements bruyants. La Baccelli put, dans la soirée donnée à son bénéfice, recueillir la respectable somme de 600 sequins. Une amie d'Elisabeth Foscarini Widmann lui écrivait de Sinigaglia : « Ici nous avons un opéra qui est mauvais, mais le premier ballet intitulé *La mort de Sémiramis* est vraiment beau. La première danseuse, Me Marianne Fabris, qui m'est recommandée, se fait beaucoup d'honneur. Elle doit venir au prochain carnaval

(1) Gratarol, *Narraz. apologetica*, p. 1.

à *San Moisé* » (1). Et la Widmann dut être heureuse de protéger à son tour Me Marianne Fabris.

La Banti, cantatrice, transportait le public jusqu'au délire; la Todi, une autre cantatrice, suscita un tel enthousiasme qu'on imprima des gravures, où son portrait était environné de génies avec cette inscription : — *Venetiis anno Todi.* — Deux siècles plus tôt, l'année où avait été remportée la victoire de Lépante, avait été appelée *annus victoriae navalis.*

---

(1) Arch. priv. Widmann-Rezzonico. *Lett. aut. a Elis. Foscarini Widmann. Sinigaglia, 17 luglio 1792.* — La défense, qui interdisait aux femmes de paraître sur les théâtres de Rome, et des Marches, dura jusqu'à la fin du siècle dernier. Ainsi Marianne Fabris dut danser sur le théâtre de Sinigaglia, pour la fameuse foire, et en cette occasion l'autorité fermait les yeux.

CHAPITRE XI.

Vie des Vénitiens en hiver.

— La maison de jeu et les Casinos.

Les plus grandes réjouissances à Venise avaient lieu pendant l'hiver, et surtout pendant le fameux carnaval. Le masque était une mode générale, permis du cinq octobre au seize décembre, de saint Etienne au premier jour de carême, le jour du patron de la République, à la fête de l' Ascension, aux élections des doges et autres occasions semblables. Nous allons tâcher de ressusciter un de ces jours de carnaval, qui commençaient à l'Epiphanie, au son de la cloche des vêpres. Sur la place qui a un air de fête, une foule joyeuse s'agite : c'est un va-et-vient continuel, une procession, une fourmilière de masques, des cris assourdissants. Ici l' arménien vendeur de *bagigi*, là le babil des *gnaghe* (hommes déguisés en femmes du peuple), plus loin les chansons du nègre saltimbanque. Un arlequin murmure un propos risqué à l'oreille d'une jeune femme en domino, qui rit et fuit d'un pied agile à travers la foule; un *mattacino*, masque vêtu de blanc avec des jarretières et des souliers rouges, jette aux patriciennes, qui se penchent aux fenêtres des Procuraties, des œufs

remplis d'eaux de senteur (1). *Pantalone*, le roi du carnaval vénitien, au menton démesuré, au justaucorps rouge, à la simarre noire, prodigue ses conseils et ses observations d'un air de malice débonnaire, tandis qu'un fourbe, *Brighella*, aux larges culottes blanches, bordées de vert, débite des lazzis à tout venant. Un gros bourgeois avec son manteau rouge sur les épaules, s'arrête pour regarder le monde nouveau (*cosmorama*): tandis qu'un gondolier de la Seigneurie, portant une cape de velours rouge garnie d'or et un béret à l'albanaise, court après une fille du peuple de Castello. Les nobles se mêlent volontiers à la foule, et répondent aux saluts respectueux et aux révérences par un signe familier de la main et par ces mots : — *adio caro vechio.* — Sur le Môle s'élèvent des baraques (*casotti*), où l'on montre des bêtes féroces, et où les bateleurs font leurs jeux, les acrobates et les écuyers leurs exercices. De toutes parts une agitation qui donne le vertige.

Les fêtes sont un moyen de gouvernement, et les nobles songent, en effet. à amuser leur peuple, qui compte toujours au nombre de ses spectacles favoris, les combats de taureaux, la boxe et les travaux d'Hercule. Le Jeudi Gras, sur la place, le peuple, en présence de la Seigneurie et des Ambassadeurs, se livre aux plus bruyantes folies ; on coupe la tête à un taureau, on allume des feux d'artifice en plein jour ; des troupes de soldats, des compagnies de bouchers, bizarrement accoutrés, défilent, et du haut du clocher on fait descendre un enfant sur une corde tendue.

L'animation ne se restreint pas à St. Marc ; il y a encore des fêtes et du mouvement dans les divers quartiers de Venise. Qu'il suffise de rappeler que, pendant le carnaval de l'année 1783, une compagnie de 120 jeunes patriciens élève un amphithéâtre sur la place

---

(1) Bertellii, *Omnium fere gentium nostrae aetatis habitus.* Venise, 1569.

Saint-Paul, et y donne un spectacle à l'imitation du Jeudi *Gnoccolaro* da Vérone.

Les *malvasie*, boutiques ainsi nommées du vin qu'on y débite, sont remplies d'une foule tapageuse et gaie. Le soir, des lanternes entrelacées de fleurs sont suspendues à la porte de quelques maisons. Là un impresario donne de joyeux festins et, au son d'une épinette et d'un violon, on exécute des contredanses et la *furlana* avec certains pas figurés et des gestes pleins de grâce et d'élégance. Vieux et jeunes, patriciens et plébéiens, riches et pauvres, tous se déguisent. Beaucoup de mères portent dans leurs bras leurs marmots masqués, et beaucoup de servantes se mettent un masque sur le visage pour aller an marché (1). C'est une ivresse, une fièvre d'amusement.

Mais pendant que le peuple se livrait à sa bruyante allégresse, les nobles et les bourgeois passaient leurs nuits à perdre les sequins amassés par leurs pères, au *pharaon*, à la *bassette*, au *biribisso*, au *pamphile* (2). La maison de jeu, les casinos, les cafés étaient devenus les lieux de réunion favoris des hommes et des femmes.

---

(1) Saint-Didier, ouv. cité, III, partie.

(2) « 1743, 17 mai. On a publié que l'abbé Cornaro, fils du feu le procurateur Cornaro de la Cà Grande, étant à Rome, où il était allé pour être élevé à la prélature, y perdit 17,000 écus au jeu. » (Zanetti, *Mém. citées.)* Du reste, le jeu n'était pas un vice particulier aux Vénitiens. Me de Montespan perdit un soir à la bassette quatre millions. En 1718, l'ambassadeur de Portugal gagna en une fois aux cartes un million et demi de livres à la sœur du duc d'Orléans. Pendant la révolution, la passion du jeu arrive en France à des excès épouvantables. Les nobles ruinés y cherchent la fortune, et les députés se reposent en jouant des fatigues de l'Assemblée. Barnave perd dans une nuit 30.000 livres. Le comte de Genlis ruiné se fait entrepreneur de jeux. Les boutiquiers louent leurs boutiques aux joueurs et, à chaque coin de rue, on rencontre des hommes proposant de former des sociétés de jeu. La ruine amène le suicide. — (Goncourt, *Hist. de la Société française pendant la Révolution.* Paris, 1875).

Les moins riches rivalisaient avec les plus opulents, et telle était la passion du jeu, qne plusieurs, après avoir perdu leur dernier ducat, jouaient les bagues, les boites, les montres, les boucles d'oreilles et tous les objets précieux qu'ils avaient sur eux. La maison publique de jeu, appelée *Ridotto*, qui s'élevait dans la rue San Moise, fut agrandie en 1768, sur le dessin de Macaruzzi. Dans ces vastes salles étaient disposées de longues rangées de tables, devant chacune desquelles était assis un patricien avec plusieurs monceaux de sequins et de ducats et plusieurs jeux de cartes, prêt à faire la banque avec quiconque se présenterait, pourvu qu'il fût noble ou masqué. On n'y entendait ni voix, ni cris : on jouait en silence, et l'on gagnait ou l'on perdait des sommes énormes avec un admirable sang-froid (1). Lorsque, dans les dernières années du XVIIIe siècle, le carnaval perdit de son éclat, lorsque le Grand Conseil « pour supprimer le vice du jeu dans son principal siége » ordonna la fermeture du *Ridotto* (28 nov. 1774) (2), les Vénitiens, qui ne pouvaient plus se promener dans la *chambre longue*, (la grande salle du *Ridotto*) en se dandinant autour des tables de la bassette, s'en allaient mélancoliquement sur la place St. Marc, bâillant et maugréant tout bas contre le Gouvernement. « Tous sont devenus hypocon- » driaques » écrivait-on alors, « les juifs ont jauni comme » des melons : les marchands ne vendent plus rien, les » fabricants de masques meurent de faim, et certains » gentilshommes barnabotti, habitués à mêler les cartes

(1) Saint-Didier, ouv. cité, IIIe partie.

(2) Le scrutin du Grand Conseil pour fermer le Ridotto, où le jeu était *solennel*, *continuel*, *universel*, *violent*, donna le résultat suivant :

Oui	720.
Non.	21.
Douteux	22.

On installa depuis dans le *Ridotto* des bureaux publics. (Arch. di Stato. In Pregadi, 7 mai 1766. Sénat I, f. 3105.)

» dix heures par jour, ont les mains engourdies. De-
» cidément, les vices sont nécessaires à l'activité d'un
» État (1). » Mais le Vénitien trouve toujours dans la raillerie et la satire un exutoire à sa mauvaise humeur. Dans un *Plan de réforme du carnaval proposé aux cinq Correcteurs*, publié sans nom d'auteur à la suite de sévères mesures du Grand Conseil, les *lustrissimi* (très-illustres) barnabotti raisonnent comme il suit : « Les au-
« tres années nous attendions la St. Etienne, comme les
» Juifs attendent le Messie. Et l'on ouvrait le *Ridotto*
» pour nous amuser et nous gagnions de l'argent ; le
» matin nous allions chez le charcutier, et nous ache-
» tions nos bonnes tranches de saucisson, une paire de
» cotelettes, deux sous de pain, du vin et des fruits, et
» nous vivions en grands chevaliers. Depuis que vous
» avez fermé les portes du *Ridotto*, adieu le charcutier,
» adieu le fruitier, la table est desservie ! »

Mais les jeux de hasard, bannis du *Ridotto*, se réfugièrent dans les cafés et dans les Casinos, petites maisons ou appartements qu'on louait pour se réunir, jouer et causer. Les propriétaires des cafés subdivisaient leurs salles en plusieurs cabinets qui, « servant à un tout autre usage que celui pour lequel ils semblaient faits, » furent supprimés par ordre du tribunal (2). Les femmes, joueuses passionnées (3), trouvèrent le moyen d'éluder la loi : elles fréquentèrent les *malvasie*, les *pestrini* (4) et les hôtelleries, où elles pouvaient disposer de petits cabinets. Mais on jouait avec plus de fureur dans les Casinos, qui devaieni être nombreux même au XVe siècle.

---

(1) *Lettre de Mme Sara Goudar.* Amsterdam, 1776.

(2) Arch. d'État, *Inquisitori di Stato*, 12 sept. 1763.

(3) « Le café du pont de l'*Anzolo* est réduit en partie en Casino
» où l'on joue toute la nuit. L'Excellentissime Me Chev Madre (*du noble*
» *Dolfin*) ne part de là qu'à trois heures. » (Ballarini, *Lettres citées*, vol. 1.)

(4) Le *pestrino* était l'endroit où l'on vendait de la crême fouettée et des oublies *(storti)*.

Et il devait déjà dès lors s'y produire de grands désordres, car un arrêté du Conseil des Dix, en date du 17 décembre 1455, dit que « dans la maison des mar- » chands d'échaudés de la ville, des jeunes gens et des » hommes de tout âge et de toute condition se don- » nent rendez-vous pour jouer jour et nuit. (1) » Un autre arrêté de 1457 ajoute que, dans ces réunions, on commettait bien des actes *illicites et blamables*, ce qu'il fallait défendre « pour la gloire de Dieu et l'honneur de l'Etat. » En 1527 et en 1586, on interdit encore les maisons de jeu qui causent grand dommage au public et aux particuliers, et en 1598, les Exécuteurs contre le blasphème publient un nouvel édit contre *les publiques et infâmes maisons de jeu, de débauche et autres choses déshonnêtes* (2). Il faut croire cependant que les Dix n'y mettaient pas toute la bonne volonté qu'ils apportaient dans d'autres affaires, car, en ce qui regarde ces maisons, il est certain que le public s'y rendait, et sans mystère, même en 1609. Le 18 septembre de cette année un autre décret disait qu'elles étaient *tolérables tant qu'elles servaient à une honnête conversation*, mais qu'elles devenaient très pernicieuxes à la famille comme à la République *quand on y tenait des réunions secrètes pour se livrer au jeu et à d'autres abominables et licencieuses manières de vivre*. On concluait qu'il était interdit, sous les peines les plus sévères, *de tenir une maison ou d'en louer à un autre, seul ou en société de qui que ce soit, si ce n'est pour sa propre et habituelle habitation, sous aucun prétexte, ni sous aucun nom supposé*. On aurait pu croire que c'en était fait des maisons de jeu, mais il n'en fut rien. Nous retrouvons au XVIIIe siècle. à St. Cassien, au pont de l'Ange, à S.te Marguerite, à St. Moïse, à St. Géminien, à la Giu-

(1) Arch. di Stato. *Compilazione delle Leggi*. Busta 326.
(2) Ibid. Consiglio X. *Comune*, R. 48.

decca (1), des casinos où l'on jouait, où l'on donnait des fêtes, des banquets, des mascarades. Si le Tribunal Suprême prescrivait de fermer les Casinos à une certaine heure de la nuit, on entendait par toute la ville des murmures de mécontentement. D'après ce qu'en dit un contemporain médisant, le Casino de San Cassiano était devenu en 1781 « le rendez-vous de toute la noblesse, des plus grandes dames mêlées aux plus infimes, du procurateur Morosini et autres gens de son bord mêlés aux plus misérables. Personne ne voulait le céder à un autre dans l'habillement ou le jeu. Le pamphile régnait dans tous les coins. Les dames pauvres, pour pouvoir payer et continuer à s'amuser, étaient réduites à amuser les autres presque aux yeux de tous.... On voyait des scandales analogues au Casino du pont de l'*Anzolo* » (2).

Casanova de son coté peint ces Casinos comme autant de sanctuaires de la mollesse et de la volupté, élégamment ornés, éclairés par des lustres de cristal, chauffés par des cheminées de marbre (3).

Ce luxe ne se retrouvait pas dans les Casinos particuliers, pas même dans celui, pourtant si célèbre, de la *procuratessa* Catherine Tron à Saint-Julien. Tous les lundis, dans ce Casino où l'on n'étalait aucune magnificence, où un gondolier suffisait pour introduire les visiteurs et moucher les chandelles, on remarquait un mélange bizarre de lettrés, de poètes, de princes, d'aventuriers, de chanteurs, de danseurs, et il n'était pas rare de voir un grave sénateur coudoyer quelque danseuse en renom. Là on causait, on jouait, on prenait du café, on faisait les yeux doux aux dames. C'était une société

---

(1) Arch. di Stato. *Indici delle Annotazioni degli Inquis. di Stato.*

(2) Ballarini, *Lett.* citées, v. I.

(3) Le 2 décembre 1628 on disait en *Pregadi* que ces détestables réduits avaient un appareil d'ostentation et de luxe comme on n'en avait jamais vu (Arch. d'État, *Compilazione*, etc. B. 326 R).

un peu libre, un peu maniérée, mais aimable et gracieuse. Le grand mouvemeut d' idées qui s'était manifesté en France avait un écho dans les salons de la *Procuratesse* ; les noms de Voltaire et de Rousseau n'y étaient pas inconnus et, parmi les conversations futiles et brillantes, se glissait parfois qnelque hardi projet de réforme sociale : à tel point que les Inquisiteurs crurent opportun de fermer le Casino de Saint Julien.

Le grand lundi où l'on s'amusait tant,
Le grand lundi n'est plus,

disait une chanson de l' époque.

Mais les nobles n'étaient pas les seuls à rechercher les plaisirs de la société. Le 12 août 1782, avis était donné aux Inquisiteurs que, *derrière l'hôtel Salvadego*, on avait ouvert un Casino, *avec les règlements, les dispositions, les ballottages pour les charges, en tout et pour tout à imitation et sur le pied de ceux des nobles ; qu' il avait été fondé par des valets de chambre, par leurs femmes et autres personnes de même condition, où l' on jouait et l'on vivait avec un luxe peu en rapport avec leur état.* Le Tribunal en ordonna la fermeture immédiate (1). Le peuple même voulait donc avoir ses casinos et gaspiller son argent dans les bals et dans les jeux : le peuple même, suivant le mouvement du siècle, voulait contrefaire les grands seigneurs.

Cette joyeuse insouciance, qui sort des salons dorés et pénètre dans la maison du pauvre, cache en réalité le germe de la dissolution.

---

(1) Arch. d'État, *Annot. degli Inquis.* etc.

CHAPITRE XII.

La vie au printemps, en été et en automne.

Mascarades, cavalcades, spectacles et jeux occupaient les loisirs de l'hiver. Au retour du printemps, les jeunes patriciens se rassemblaient en grand nombre dans le Manége, rue des Mendicanti, et y donnaient, avec beaucoup d'apparat, des représentations équestres. Le jeu del *calcio* (coup de pied), espèce de pugilat entre nobles, avait lieu à S. Bonaventure. Le tir à la cible ne se faisait pas seulement au Lido, mais encore sur les places de la ville. Parmi les jeunes patriciens les plus passionnés pour ce genre d'exercice, ceux qui se distinguèrent dans les dernières années de la République, furent : *el cortesan* (le brave) Frédéric Calbo, fils du procurateur Marc, grand abatteur de taureaux, et Michel-Ange Lin, organisateur de régates et adroit joueur de ballon (1). Les spectacles curieux attiraient le peuple aussi bien que les patriciens. La saison se clôturait ordinairement par la grande fête de l'Ascension. Le lundi de Pâques commençait le *Fresco*, promenade en gondole, qni se répétait réguliérement les dimanches et les jours

(1) Cicogna, *Iscriz. Ven.*, T. III. p. 468.

de fête jusqu'à la fin de septembre. Avant le coucher du soleil, le *fresco* partait ordinairement de l'extrémité du Grand Canal, vis-à-vis de l'église de Sainte Lucie (1). Il y avait, entre trois ou quatre cents gondoles, une sorte de lutte à qui arriverait la première au pont de la Croix. Les patriciennes étaient souvent accompagnées de leurs femmes de chambre, et elles échangeaient avec les gentilshommes, qui les suivaient sur une autre gondole, des œillades et des sourires, nouant des intrigues d'amour dans cette rue unique au monde, entre le sombres palais de marbre, l'eau et le ciel aux riantes couleurs. La nuit, les sérénades parcouraient le Grand Canal, et l'on voyait d'élégantes figures de femmes se dessiner sur les balcons lumineux.

Au commencement de l'automne, on recherchait les villégiatures, les bals champêtres, les dîners en plein air, et Venise se dépeuplait. On aimait la campagne, mais ce n'était pas un besoin poétique de se retremper dans les beautés de la nature : c'était un caprice artificiel et commun, qui s'évaporait au milieu des chansonnettes pastorales et des idylles. Dans les parcs réguliers, symétriques, uniformes, l'art faisait tout, mais se lassait découvrir partout ; on n'admirait que l'artifice, le simple paraissait vulgaire. Il y avait çà et là des fontaines, des viviers, des labyrinthes, des réduits solitaires revêtus de bourrache. Derrière les buissons de buis et les haies de myrtille, taillées par le ciseau industrieux de mille manières, en forme de vases, d'arcs, de pyramides, se dressaient des statues de marbre. Les plates-bandes étaient divisées en compartiments régu-

---

(1) « 11 juin 1743 — Temps frais et mauvais. On remit à cette » époque en usage le *fresco*, ou course de gondoles dans l'après-dîner. » Elle a lieu maintenant vis-à-vis de Sainte-Lucie. Passe-temps hon- » nête. On l'avait abandonné depuis quelques années. Il y a cinquante » ans, elle avait lieu au rio de l'Ascension. » (Zanetti, *Mem. aut.* citées).

liers ; les ruelles symétriques parsemées de sable blanc et fin ; les allées, longues et tirées au cordeau, bordées de charmes recourbés en arc, aboutissaient à un berceau, dont les ombres discrètes pouvaient protéger les baisers furtifs. Il y avait des enceintes pour les animaux, et dans plusieurs parcs on entretenait, avec les tourterelles et les faisans, des aigles et des oursons. Tout cela n'était pas difficile à trouver dans les villas princières que les nobles possédaient sur la Brenta, à Mestre et le long du *Terraglio* de Trévise (1). La villa Pisani à Strà (2), celle des Foscari à la Malcontenta, celle de Manin à Passeriano, des Contarini à Piazzola, des Erizzo à Pontelungo, des Baglioni à Massanzago (3), des Farsetti à Sala (4), et tant d'autres se distinguaient par la richesse des ornements, par la beauté des peintures de Paul Véronèse et de Tiepolo, par le caractère grandiose de l'architecture et les collections d'objets rares et curieux. C'étaient des demeures plutôt faites pour des rois que pour des particuliers, avec des escaliers et des galeries spacieuses, des soffites couverts de fresques, de larges portiques ornés de statues, de bustes et de bas-reliefs. Les cuisines mêmes, aux murs étincelants de plats de

---

(1) Seulement dans les pays de l'estuaire les plus proches de la capitale, Mutinelli compte plus de cinquante de ces villas appartenant à différentes familles. (Mutinelli, *Gli ultimi cinquant'anni della repubblica*, parte I, II. Venise, 1854).

(2) Monument de la grandeur vénitienne, le palais de Strà fut bâti, au commencement du XVIIIe siècle, par ordre du patricien Alvise Pisani procurateur de Saint-Marc. On croit que le comte Jérôme Frigimelica en a été l'architecte. Dans les salles, il y a des fresques de J. B. Tiepolo et des clairs-obscurs, très vantés, du milanais Pierre Visconti. Dans la cour, les fresques sont de Fabius Canale et de Jacques Varano. Les grilles de métal, ouvrage du sculpteur Padouan Joseph Cesa, sont aussi dignes d'attention.

(3) Goldoni a célébré la villa Baglioni à Massanzago (*Comp n. diversi*, t. I, p. 173).

(4) P. Boscovich, *Lettere*, Venise, 1811.

Constantinople et au plafond semé de fleurs, avaient un air d'élégance (1). Beaucoup plus modeste, Gaspard Gozzi, qui, se promenant le long du Noncello, cher jadis à Navagero, dans sa petite villa de Vicinale en Frioul, donnait à picoter aux poules, et, entouré d'une cour de chapons et de canards, n'enviait pas « la glorieuse et magnifique Brenta, où à chaque pas on rencontrait un palais » (2). Les patriciens transportaient à la campagne les habitudes de la ville, et par conséquent beaucoup de livrées, de laquais, de voitures dorées, de fêtes, de festins, de jeux, de soirées et de concerts. Le matin, ils prenaient l'indispensable chocolat (3) et, après avoir fait une promenade dans leur jardin, prenaient place à la table de jeu jusqu'à l'heure du déjeuner, composé de mets exquis. On déployait un grand luxe dans les repas, fréquents, somptueux et très coûteux. La mode du cuisinier français s'était déjà introduite dans les palais des nobles. Chaque mets était transformé, déchiqueté, inondé de sauces, de drogues, qui abîmaient l' estomac. Rien de plus varié que les interminables menus d'alors. Un banquet (bizarrerie de la mode !) était servi dans trois salles différentes : l'une destinée au potage et au bœuf, l'autre aux rôtis, la troisième au dessert, aux entremêts et aux gélatines. Cet étrange usage de l'aristocratie était imité par la classe moyenne, car le désir de paraître et de passer pour riche et magnifique est contagieux. Ces prodigalités, disent les mémoires du temps, augmentèrent *intolérablement*, à la ville comme à la campagne, le prix des comestibles, dont la consommation était le double de celle des années précédentes (4). Mais, quelle que

---

(1) Ginnesio Gavardo, *L'Arcadia in Brenta*, p. 38. Venise, 1793.

(2) Gozzi, *Lettere*, anno 1741. Florence, Le Monnier.

(3) Le jésuite Roberti écrivait que les plus délicieux moments que l'amitié puisse offrir et inventer, sont ceux où deux amis dégustent ensemble, lentement, une tasse de chocolat, en entremêlant les savoureuses gorgées de propos encore plus savoureux.

(4) Zanetti, *Mem. aut.* cit.

fût leur gourmandise, ils étaient sobres dans le boire, et l'on voyait rarement un Vénitien ivre (1). Après le repas, ils prenaient le café et quelque liqueur fine; ils recevaient ensuite leurs visites au jardin, dans un kiosque fermé de vitrages de couleur ; vers le soir, ils allaient faire la *trottata* (la promenade) et, de retour chez eux, ils jouaient, s'amusaient à des farces, dansaient ou passaient la nuit en fêtes et concerts. La grande dame, après avoir joui de la compagnie de ses voisines de campagne, rentrait chez elle, précédée de son fidèle roquet, appuyée sur le bras de son abbé, non moins fidèle, qui éclairait la route avec une lanterne (2). « De » tous le côtés pleuvaient les rafraîchissements et les » cérémonies, » dit G. Gozzi, « les riches jetaient au » peuple de l'argent et du pain et du vin en quantité. » Pendant l'été de 1788, le marquis Albergati, qui avait en habitant dans les lagunes, contracté les habitudes vénitiennes, donnait l' hospitalité dans sa villa de Zola, près de Bologne, à une nombreuse compagnie de joyeux convives, et leur offrait sur un petit théâtre des représentations dramatiques, où il était tout à la fois auteur et acteur. Longo, type du pique-assiette vénitien, nous a laissé la description de la manière de vivre à la campagne d' Albergati et de ses hôtes. La règle qu'on y suivait, était tout-à-fait monastique au dire de Longo. La scrupuleuse exactitude dans le maintien de l'ordre faisait mieux ressortir la générosité du châtelain et la magnificence de l' édifice. A neuf heures précises du matin, une cloche invitait à se lever. Il y avait deux pièces, où se tenaient deux valets de chambre prêts à peigner et à raser les hôtes du marquis. Le premier qui entrait était le premier servi. Gare si, même en ce petit

---

(1) *Confutazione alla Storia del Governo Veneto* d'Amelot de la Houssaie, p. 67. Amsterdam, 1769.

(2) C'est le sujet d'une estampe intitulée *Le soir*, dessinée par Tiepolo, gravée par Dall'Acqua.

détail, on avait interverti l'ordre établi ! De là on passait au buffet, espèce de café où le crédencier restait tout le jour. Après le déjeuner, à dix heures sonnant, une autre cloche annonçait que le maître de l'endroit était entré dans la salle dite du café, c'est-à-dire dans la salle de conversation. On y allait lui souhaiter le bon jour et on recommençait ensemble le déjeuner. A 11 heures, une sonnette annonçait la messe et, suivant le marquis, tout le monde se rendait à la chapelle. Le saint sacrifice terminé, c'était plaisir de voir un grand nombre de villageoises propres et bien mises venir présenter à leur seigneur des bouquets de fleurs et recevoir en échange des compliments et des cadeaux. On retournait à la salle du café, où quelques-uns jouaient un petit jeu très modéré, tandis que les autres s'exerçaient aux balançoires, au billard, ou cherchaient dans les cabinets d'étude, un meilleur emploi de leur temps. A deux heures, une autre cloche avertissait que les *officiers* de cuisine mettaient sur le feu les potages, et alors les joueurs se faisaient leurs invitations, et peu de temps après, quelques autres coups de cloche appelaient à table. Les mets étaient nombreux et si fins que la main hésitait, ne sachant auquel donner la préférence. Pendant le dîner, les raisonnements graves étaient bannis. Au sortir de table, la saison décidait de ce qu'on allait faire. En été, les uns se livraient au repos, les autres s'enfonçaient sous les allées de charmes, dont les jardins étaient environnés, et y attendaient le coup de cloche annonçant la grande promenade. En automne, celle-ci commençait aussitôt après le dîner ; on sortait les uns en calèche, les autres en petite chaise, ou bien à cheval. Quelquefois on formait une espèce de caravane : celui-ci portait le chaudron, celui-là prenait sur ses épaules la broche, l'un le paquet de farine de maïs, l'autre le panier garni de bouteilles d'eau, qui le panier au vin, qui le filet chargé de petits oiseaux. C'était le nécessaire pour préparer et manger la *polenta* au milieu de quelque campagne déserte, en s'amusant et en impro-

visant des vers. Le soir arrivé, on reprenait tout cet attirail, et l'on retournait au jeu. A deux heures du matin les parties étaient terminées et chacun se retirait dans sa chambre (1)

Goldoni a décrit en vers vénitiens l'hospitalité reçue par lui à la villa Bagnoli du comte Ludovic Widmann :

Chacun jouit d'une libertê complète,
Dort qui veut dormir, mange qui a faim.
Danse qui veut danser, chante qui sait.
L'un va seul au jardin, l'autre avec les dames,
Qui aime les chevaux se fait traîner,
Celui-ci visite les animaux,
Cet autre joue la nuit et le jour (2).

L'uniformité de l'existence quotidienne était interrompue par des spectacles extraordinaires. Les fêtes données à Ernest, duc de Brunswick, par le patricien Marc Contarini dans sa villa de Piazzola, aux alentours de Padoue, sont vraiment dignes d'être rappelées. Ce prince-évêque se trouvant à Venise pendant les chaleurs caniculaires du mois d'août 1685, témoigna le désir d'aller se reposer quelque jours sous les frais ombrages de la campagne. Contarini, qui avait déjà hébergé un duc de Saxe dans sa Piazzola, séjour autrefois des Carrara, lui offrit noblement l'hospitalité. Le Duc accepta, et, suivi de son cortége de dames et de cavaliers, il quitta les lagunes. Lorsqu'il fut dans les environs de la villa Contarini, le patricien le reçut avec pompe, sous des arcs de triomphe. On reste frappé de stupeur en lisant les fêtes variées et grandioses qu'un simple gentilhomme sut et put offrir à ce prince. Quarante hallebardiers, en costume suisse mi-parti rouge et vert, et

1) Longo, *Memorie*, V. I. ch. XXV. Venise, Curti, 1820.
2) Goldoni, *Componim.*, p. 195.

autant de carabiniers, étaient rangés dans le vestibule du palais. Le soir, après s'être restauré, son hôte auguste alla, escorté de six laquais, portant chacun une torche allumée, au théâtre dit *delle Vergini* (des Vierges) où l'on joua un drame, l' *Ermelinda*, accompagné de chants, de danses et d'*opérations* scéniques, à grand effet. Un bucentaure fut préparé, capable de contenir 80 personnes, recouvert de velours cramoisi galonné d'or, avec de riches décorations et des armoiries, flottant dans les eaux voisines du palais, et l' on servit un repas, égayé par des chants, des fêtes, des illuminations, des scènes allégoriques et des sérénades. Le Duc de Brunswick était salué de temps en temps par les canons de deux petites galères, richement ornées. On publia les *cantate* qui furent exécutées cette nuit, et sous les titres de *la Servitude heureuse de Neptune*, de *Portrait de la Gloire*, *d'Heureux Prélude* et de *Mérite acclamé*. on déroula une variété infinie de scènes et de spectacles avec les artifices les plus ingénieux (1).

L' auteur d' une brochure étrange et peu connue, intitulée : *Encyclopédie morale et civile,* a fait d'une autre fête donnée dans cette même villa Contarini, une description qui vaut la peine d'être citée : « J'arrivai à » Piazzola, » dit l'auteur, « vers 10 heures et demie du » soir. Je vis un immense vivier illuminé de flambeaux » et de lumières, avec un bucentaure au milieu couvert » de velours et armorié. J'entrai dans le palais, et j'y » vis vingt chambres toutes royalement meublées. On » monta ensuite avec beaucoup de nobles dans le bu- » centaure ; du côté du vivier était le jardin, où des » jeunes filles chantaient une sérénade. Le maestro don » Paolo, qui était le professeur des jeunes filles à l'*Ospe-* » *daletto*, me vit et m' appela dans l' endroit où elles » chantaient la sérénade : elles étaient plus de 36 avec

(1) *L'orologio del piacere*, ecc. del dott. Piccioli. Piazzola. Nel luogo delle Vergini, MDCLXXXV.

» un grand nombre d'instruments. Il vint aussitôt deux » navires, puis deux autres en stuc : ils combattirent et » les navires de stuc volèrent en éclats. Dans la cale du » Bucentaure, étaient encore vingt-quatre musiciens » avec des bassins d'argent sans nombre, avec des trom- » pettes et des instruments. La fête a duré jusqu'à 7 » heures du matin. (1) »

Le caractère insouciant et enjoué des Vénitiens allait à la recherche des plaisirs, sans trop se préoccuper de l'épargne domestique. En prodiguant le superflu, ils commençaient à manquer du nécessaire, et pour faire face aux dépenses croissantes, ils empruntaient aux monastères, qui étaient très riches, de grosses sommes, dont ils payaient l'intérêt, laissant à leurs héritiers le soin de rendre le capital. Ces emprunts furent dans la suite la cause de la ruine précipitée de plusieurs familles, car la République tombée et les Corporations religieuses supprimées par Bonaparte, on dut vendre à bas prix les immeubles pour payer les créances des couvents, que le Gouvernement exigeait sans délai.

Mais le désir de posséder une villa, de passer une partie de l'année à la campagne, s'était peu à peu généralisé parmi les patriciens opulents, comme parmi les modestes bourgeois (2).

Dans plusieurs maisons de plaisance à la Mira, la table était toujours mise pour les hôtes, qui accouraient en foule ; la conversation était constamment animée ; jour et nuit, dans le salon où se trouvait le clavecin, on entendait à toutes les heures la musique la mieux choisie ; il y avait dans la salle des tables de jeu tou-

---

(1) *Enciclopedia morale e civile della vita, costume ed impegni, di religione,* par l'abbé Antoine Olivieri. Cosmopoli, MDCCXXIV p. 40. Ce livre, qui avait fait rire toute une génération, est devenu très rare. Voyez ce que Cicogna en dit dans ses *Iscrizioni.*

(2) Gozzi, *Sermoni.* Goldoni s'est aussi moqué dans ses pièces de la manie de la villégiature.

tes préparées (1) ; dans une autre pièce était le buffet, et, pendant que tous s'amusaient à leur gré, la maîtresse de maison se promenait avec des corbeilles de fruits, qu'elle offrait à ses hôtes. (2). La plupart des villégiatures avaient un théâtre, où l'on jouait des comédies et des opérettes.

On cherchait avant tout ses aises ; et pour les voyages longs et ennuyeux, quand il fallait traverser les fleuves, les patriciens frétaient de petits bateaux très élégants, appelés *burchielli*, dans lesquels les cabines de bois, tendues en brocatelle et en maroquin, étaient ornées de glaces, de peintures, de gravures et de tablettes (3). Les *burchielli*, destinés au service public, étaient aussi très commodes, et celui de Padoue, qui avait à faire 25 milles sur le canal de la Brenta pour arriver à Venise, était célèbre (4). Durant la traversée on tuait le temps avec le jeu ou avec des contes légers, ou on admirait les rives du fleuve semées de petits hameaux, de villas, et de riants jardins.

---

(1) Dans les derniers temps, on préférait le tré-sept à tous les jeux, excepté ceux de hasard. V. le *Trionfo del tresette* (triomphe du tré-sept), poème en vers blancs de Ludovic Morelli. (Venise, Zatta, 1756.)

(2) Longo, *Mém.* ch. XIII.

(3) Goldoni, *Mém.* Partie I, ch. XII. — *Le Président de Brosses en Italie* (1737 et 1740). liv. XIV. Paris, Didier.

(4) Goldoni a composé sur le *burchiello* de Padoue une poésie en dialecte vénitien pleine d'esprit et d'enjouement. (*Compon.* p. 184.) G. Gozzi lui a consacré aussi quelques vers.

CHAPITRE XIII.

Défense et justification.

Il nous est doux de le répéter encore une fois : au milieu de cette grande décadence politique et sociale, Venise offrait l'exemple de plus d'une âme généreuse et de plus d'un noble esprit. En regard de la corruption, nous voyons l'honnêté se montrer sous bien des aspects.

L'ordre ancien contrastait encore avec la dissolution imminente ; mais, après quatorze siècles, Venise devait subir la loi fatale de tout ce qui existe. Par moments, il y avait comme un réveil de vie dans ce corps tombé en décrépitude : c'était quelque vague aspiration, quelque velléité de réforme, comme sous le dogat d'Alvise Mocénigo (1762); mais les finances épuisées empêchaient toute mesure effective.

Il ne faut pas oublier que la grande guerre de Candie appartient à la décadence ; guerre où la République, s'offrant en quelque sorte elle-même en sacrifice, avec ses flottes, ses trésors et son sang le plus noble, sauva peut-être la civilisation européenne de la barbarie ottomane. Et c'est encore à la décadence qu'appartient cette fameuse paix de Münster ou de Westphalie, où les plus grandes puissances de l'Europe choisirent Ve-

nise pour arbitre : tant était haute l'estime où l'on tenait ses diplomates !

Passons sous silence la grande âme de Paul Sarpi (m. en 1623), qui, à la vérité, appartient plutôt au XVIe qu'au XVIIe siècle, et les exploits militaires des Da Riva, des Morosini, des Marcello, d'Alvise et de Lazare Mocenigo (m. en 1655), le plus poétique héros de la République, pour ne nous arrêter qu'au XVIIIe siècle, si relâché.

Nous avons déjà dit un mot de Charles Goldoni (1707-1793), l'un des esprits les plus francs, les plus calmes, qui aient jamais existé, et de Gaspard Gozzi (1713-1786). Quoiqu'il vécût à une époque de corruption, nous trouvons chez le premier la force physique jointe à la force intellectuelle. Conservant sa sérénité au milieu des malheurs, abhorrant le mensonge et l'hypocrisie, il ne se laissa jamais, comme il nous le dit lui-même dans ses Mémoires, ni enflammer par la colère ni enivrer par la joie (1). Il écrivait à son ami Marc Milesi avec une aimable candeur :

> Marco, la gloria mia non sta nei carmi,
> Ma nel buon cuor di cui mi pregio e vanto.

(Marc, ma gloire ne réside pas dans mes vers, mais dans mon bon cœur, dont je m'estime et me vante.)

Il eut deux grandes amours, l'art et la patrie, et de cette dernière il apprit non la mollesse, mais les grâces délicates et polies. Dans le cercle où il se renferma, il vit tout, et la vérité ne lui refusa aucun de ses secrets. Il reproduisit jusqu'au moindres traits caractéristiques de la ville avide de plaisirs : le gondolier, le

---

(1) Il acheva d'écrire ses Mémoires en français à l'âge de 80 ans. Ils furent imprimés pour la première fois à Paris, *chez la veuve Duchesne*, rue Saint-Jacques, Temple du goût, 1787. L'année suivante le typographe Zatta en publia une traduction italienne à Venise.

serviteur, la servante, les parasites, les aventuriers, les sigisbées, de sa galerie comique nous passent encore devant les yeux. Il rendit à merveille les cancans des *calli* et des *campielli;* la réalité lui fournit avec les sujets les idées, et ces manières de dire énergiques et charmantes, qu'on ne rencontre guère que dans les dialectes et surtout dans le vénitien. La Venise populaire du dernier siècle palpite encore dans les pièces de Charles Goldoni.

Gaspard Gozzi affina son esprit et son âme parmi les chagrins domestiques et l'ennui d'une femme bas-bleu. Il éparpilla son talent sur trop de matières, et elles n'étaient pas toujours bien choisies, mais il sut, le premier, comprendre et défendre le Dante; il fit preuve d'une finesse sans fiel en critiquant les mauvaises mœurs et le mauvais goût de son siècle, et fut un peintre admirable des mœurs contemporaines (1).

Le mouvement intellectuel du XVIIIe siècle ne laissa pas Venise indifférente. Là se distinguent par leurs travaux, non seulement Apostolo Zeno, mais Juste Fontanini et les cardinaux Pierre Ottobon et Ange-Marie Querini. Là trouvent un champ propice à leurs méditations et à leurs recherches le moine Guido Grandi, mathématicien, Jacques Stellini, philosophe, Flaminio Corner, collectionneur de précieux documents.

Il se trouvait même dans les conseils du Gouvernement des esprits généreux, qui s'efforçaient de combattre la corruption; et c' est un mensonge d' avoir osé dire que, pendant l'agonie de la République, l'innocence et le talent, soit par l' effet de la vengeance ou du caprice, furent toujours opprimés (2). Lorsque parut la grande Encyclopédie française, qui semblait devoir ren-

---

(1) Tommaseo, *Storia civile nella letteraria*, p. 108 et suiv.

(2) Da Ponte, *Memorie* § XI. New-York, Bunce, 1826. Il n' est pas étonnant d' entendre Da Ponte tenir ce langage : il lui avait été interdit par ordre et décret du Sénat d' exercer dans aucun collège,

verser le vieil édifice de la république, une édition en fut imprimée à Padoue, corrigée et considérablement augmentée avec l'assentiment et la protection des Réformateurs de l'Université.

On pourvoyait à l'instruction publique avec beaucoup de munificence. En 1709, on inaugura dans la bibliothèque de Saint-Marc des conférences de philosophie morale, de droit, de médecine, de notariat, de rhétorique et de géographie (1).

Le Collège de médecine avait la faculté d'accorder tous les ans la *laurea*, ou diplôme de docteur, à huit jeunes gens. Par un autre décret, on érigea, en 1775, dans l'Arsenal une chaire de mathématiques et d'études théoriques et pratiques des choses navales (2). Dans toutes les contrées de la République, on avait fondé des écoles d'art nautique, de commerce, d'agriculture, de mathématiques, de dessin, d'architecture civile et militaire; à la Giudecca, on avait institué l'Académie des nobles et, près de la place Saint-Marc, celle des beaux-arts. Un décret du Sénat ordonnait la création à Padoue d'une Académie de sciences et belles-lettres, composée de vingt-quatre membres ordinaires, auxquels était assignée une pension annuelle de cent ducats. On devait distribuer tous les ans plusieurs médailles d'or

---

séminaire ou université de la domination vénitienne, les fonctions de professeur, lecteur, ou instituteur. Le témoignage d'hommes prévenus et offensés ne prouve rien.

(1) Museo civico — Cicogna, *Schede*, B. 495.

(2) Un siècle auparavant, en 1671, Antoine Civran, Sage des Ordres, en représentant au Sénat la décadence de la marine vénitienne le pressait d'ouvrir une école de marine à l'Arsenal. Civran faisait observer que si la République, pour maintenir même au dehors son prestige dans les sciences et les lettres, soutenait au prix de grands sacrifices l'Université de Padoue, il était plus naturel de se préoccuper de favoriser la profession nautique à Venise, puisque Dieu lui avait donné la mer comme son propre élément. (Bibl. di S. Marco, cl. VII, n. DCXLIII).

de la valeur de trente sequins pour les meilleurs mémoires de métaphysique, de droit public, de littérature, et d'archéologie (1).

Un Institut des beaux-arts était ouvert au palais des Farsetti, qui recueillaient à leurs propres frais dans la Gypsothèque les modèles des statues les plus célèbres de l'antiquité, et payaient un professeur chargé de faire un cours gratuit aux élèves. Ces mêmes Farsetti plantèrent dans leur villa de Sala le jardin botanique le plus riche de l'Europe. En 1763, les Pisani ouvraient dans leurs appartements une Académie, dont ils offraient la présidence à ce Pierre Longhi, dans les tableaux duquel se résume toute la vie joyeuse du siècle dernier. François Foscari, digne héritier d'un si grand nom, fit publier à ses frais plus de 54 volumes in-folio d'antiquités sacrées et profanes (2). François Pesaro commanda à Morelli la célèbre édition de l'histoire de Venise de Bembo, et l'historiographe Donà se préparait à rédiger les Mémoires de Venise, en faisant transcrire les 58 volumes des journaux de Sanudo. Et sans parler de beaucoup d'autres, ce furent des Mécènes dignes des âges les plus glorieux que Memmo, Cornaro, Gradenigo, Nani, Molin, Querini et enfin le sénateur Faliero, à qui le monde doit la révélation du génie de Canova (3).

Le patriciat vénitien trouvait encore à cette époque assez d'énergie pour élever, avec une hardiesse toute

---

(1) *Notizie del Mondo*. Venezia, 16 gennaio 1779.

(2) Il fit compiler à ses frais par Blaise Ugolini le *Thesaurus antiquitatum sacrarum* et subventionna, en outre, la *Bibliotheca veterum patrum* de Galand.

(3) Jérôme Dandolo dans sa *Caduta della Republica di Venezia* (Venezia 1857), noble réfutation du livre de Mutinelli, parle brièvement de tous les Vénitiens qui ont illustré les 50 dernières années de la République. Peu d'autres villes pourraient se vanter d'un nombre égal d'hommes éminents dans un aussi court espace de temps.

romaine, les *Murazzi* (1774-1782) (1), et du sein de l'aristocratie énervée surgissaient Ange Querini, l'ami de Voltaire, Alvise Zenobio, esprit libéral, et Marc Foscarini, homme instruit et disert, l'un des doges les plus illustres de la République (2), Marc Barbaro, qui écrivait sur le droit pénal avec des idées neuves et hardies, Jacques Nani qui s'appliquait à l'économie politique, et Pierre Mocenigo qui s'occupait des réformes sociales. Dans ce XVIIIe siècle, Paul Renier et André Tron parlèrent dans le Grand Conseil avec une dignité passionnée, et Ange Emo et Jacques Nani, en purgeant la Méditerranée des corsaires, renouvelèrent les exploits de leurs aïeux. « Il y a dans Venise des nobles d'un » mérite distingué » disait un étranger (3). On n'y

---

(1) Les *Murazzi* sont un très solide endiguement de pierre massive, large au sommet de plus d'un mètre et d'une étendue de plus de quatre kilomètres sur la dune de Pelestrina et 1200 mètres sur celle de Sottomarina. Projeté par Bernardin Zendrini, commencé en 1774, achevé en 1782, ce travail gigantesque ne coûta pas, selon quelques-uns, moins de 20 milions. Toutefois la fameuse inscription se trouve dans bien des livres, mais non sur les Murazzi, comme on le croit communément. (Paravia, *Epigr. volg.* pag. 46, Turin, 1850).

(2) Marc Forcellini, dans une lettre adressée de Venise le 6 avril 1747 à son frère Egide, le lexicographe latin, parle en ces termes de Foscarini : « Il y a plus d'un mois que je vais l'après-dîner, et quel- » quefois le matin, chez Foscarini. Je trouve toujours de nouveaux » motifs de bénir la bonne fortune, qui s'est offerte à moi d'une ma- » nière si imprévue. Il a une politesse exquise et une familiarité des » plus gracieuses : il se rallie à l'opinion d'autrui avec une facilité ad- » mirable : il écoute, il excite, il demande. Je trouve qu'il est vrai, » qu'il ne sait point faire de reproches, ni penser d'une manière basse. » Son cabinet de travail est très beau et sa bibliothèque très riche : » aussi, me fait-elle perdre beaucoup de temps... Au reste, il est si in- » fatigable dans ses études que dix personnes auraient fort à faire » pour le suivre. Je ne sais comment son cerveau est fait, ni quelle » âme il possède éperdument passionnée pour la gloire. » *Lettere di » Egidio Forcellini al fratello Marco*. Padoue, 1876, p. 44.

(3) De La Lande, *Voyage en Italie*, t. 7 ch. 11.

méprisait pas davantage les affaires et le commerce. Un gentilhomme Zenobio, dans les dernières années de la République, expédiait en Amérique des vaisseaux chargés d'avoine, et vendait ses propriétés pour en employer le produit en opérations commerciales. Pour combattre la paresse, on réduisit, en 1787, le nombre des fêtes religieuses, parce que, comme le fait observer le décret du gouvernement, l' interdiction des œuvres serviles et le repos accordé dans le but de pouvoir avec moins de distractions adorer Dieu, aboutissaient communément à l'oisiveté, qui est la mère de tous les vices (1). Ces mesures restèrent sans effet, mais l'idée n'en était pas moins généreuse. Les idées de réforme venues de France ne restaient pas sans écho parmi les nobles et, comme par le passé, beaucoup de jeunes patriciens suivaient les ambassadeurs à l'étranger, acquérant des vues nouvelles dans leurs voyages et observant les divers pays et les cours de l'Europe. En effet, la diplomatie vénitienne conserva, jusque dans les derniers temps, ses glorieuses traditions.

Les caractères étaient doux; et dans une ville, dont les mille canaux et les ruelles obscures et tortueuses se prêtaient si bien aux guet-apens et aux assassinats, les violences étaient plus rares que partout ailleurs (2). Dans les États romains, au contraire, sous

---

(1) Arch. d'État, *Consultori in iure*. Scrit. 12 gen. 1786 del cons. Bricci.

(2) « Quoique la ville soit mal éclairée, on court pendant la nuit » sans aucun risque, malgré les masques et l'obscurité, » — écrivait M. de La Lande. Le président De Brosses affirme qu'il ne se commettait pas quatre meurtres dans l'année (Lettre XIV). A vrai dire, cela est plus facile à affirmer qu'à prouver. En effet, le président voyagea en Italie de 1739 à 1740. Or, du 1 mars 1739 à la fin de janvier de l'année suivante, sans tenir compte des peines pour rixes et coups, nous trouvons dix-sept arrêts prononcés *super scalis Rivoalti* pour blessures graves et homicides, commis *con scandalo e mal esempio contro le leggi del signor Iddio et del Principe*. (Arch. di Stato

le pontificat de Clément XIII, qui dura onze années, on enregistra 11,000 meurtres, dont 4,000 dans la capitale (1). A Venise, où l'éclairage n'était pas suffisant, des hommes de confiance, se tenant à des places déterminées, accompagnaient avec une lanterne l'étranger et le citoyen à travers les ruelles obscures. Le *codega* — on les appelait de ce nom d'origine grecque — est une des figures vénitiennes les plus curieuses du siècle dernier (2).

Ce ne fut qu'en 1733 qu'on plaça des lanternes dans toutes les rues de la ville; ainsi Goldoni qui avait laissé Venise dans les derniers jours de 1732, quand il y revint à la fin de septembre 1734, trouva que les lanternes formaient une décoration utile et agréable, d'autant plus qu'elles n'étaient pas à la charge des particuliers, mais qu'un tirage de plus par an du jeu de lotto était destiné à en couvrir les frais (3).

Les espions, les cachots, les bourreaux, imaginés par les romanciers, ne troublaient pas l'allégresse universelle et le peuple menait une vie pacifique, débonnaire, enjouée. Même dans les derniers temps, Venise était la plus libre des villes de la péninsule. Dans les autres états, il y avait des cachots bien pires que ceux des *Plombs* et des *Puits*, abandonnés, du reste, dans les

---

— *Avogaria del Comun,* Raspe. L. 93). On ne doit pas, d'un autre côté, croire d'avantage le médisant Ballarini (*Lettere cit.*), lequel, en date du 23 avril 1785, écrivait *qu'il ne se passait pas un jour sans qu'on n'entendît parler d'un homicide.*

(1) Cantù, *Storia degli Italiani,* t. VI, l. XV c. CLXVII.

(2) Lamberti, ouvr. cité.

(3) Goldoni, *Mem.* I, XXXV. On lit au contraire dans la chronique de Benigna, qu'on avait décidé de placer des lanternes dans toutes les rues principales de la ville, d'abord en 1719, puis en 1721. Mais il semble qu'on différa jusqu'au mois de septembre 1734, époque où Goldoni vit pour la première fois Venise illuminée complètement. Voir les notes de Loehner dans la dernière édition française (vol. I.) des *Mémoires* de Goldoni (Venise, 1883).

dernières années de la République (1). Quant aux fameuses gueules du lion, on ne prenait en considération que les dénonciations signées. Les espions étaient tenus à alléguer, pour être crus, des témoignages honorables, ou appuyés au moins par deux personnes. On ne croyait les espions que lorsqu'ils invoquaient des autorités respectables. L'anonyme était rejeté, et l'État gardait encore sa haute dignité en ne faisant aucun cas des *lettres sans signature* (2). Ni la vigueur du corps ni la force de l'âme n'étaient éteintes dans ces patriciens, qu'on nous peint comme des êtres chétifs et lâches. Voici un exemple digne des antiques vertus. Le sénateur Almorò César Tiépolo, en sortant un soir de sa gondole, s'embarrassa dans sa longue robe patricienne, et faillit tomber à l'eau. Le gondolier, pour le retenir, laisse aller la rame qui, tombant violemment, frappe le bras du sénateur et le casse. Le gondolier ne s'en aperçoit pas; Tiépolo maîtrise sa douleur et ne souffle mot. Il monte dans ses appartements, le valet de chambre s'approche pour le déshabiller: « Tire doucement » — lui dit Tiépolo impassible — « j'ai le bras droit cassé en deux morceaux » (3). Nous ne nous lasserons pas de le dire, la contradiction règne absolumeut dans la société vénitienne du XVIIIe siècle : la réserve y cou-

---

(1) A la chute de la République, il n'y avait que quatre prisonniers dans les *Puits*. Voici leurs noms : Antoine Bruni, Dominique Somin, surnommé Barbetta, Jean Marie Borni, André Gaole. Ils avaient tous été condamnés pour délits communs. Fulin, *Studii nell' Arch. degli Inquisitori*, p. 75.

(2) Sanudo raconte que, le 5 octobre 1507, on trouva sur l'escalier du Palais, adressée au prince, une lettre sans signature, dans laquelle on l'avertissait que trois patriciennes, Lucie Soranzo, Marine Emo et Adrienne Cappello ruinaient leurs familles par un luxe que la loi interdisait. « La lettre ne fut pas lue en public, *parce que la loi ne veut pas qu'on lise les lettres sans signature.* » T. VII, c. 79. Le XVIIIe siècle avait gardé la tradition de ces nobles exemples.

(3) Charles Gozzi, ouv. cité, p. I, ch. XXVI.

doie l'effronterie, l'avarice la prodigalité, la gravité l'insouciance ; singulier mélange de folie et de sagesse. On ne concevrait pas comment certaines habitudes princières pouvaient s'accorder avec des lésineries mesquines, si l'on ne songeait que, de même que l'obstination est l'énergie des caractères faibles, de même l'avarice alterne d'ordinaire avec la prodigalité. On dépensait des sommes fabuleuses pour une pantomime, les vers étaient payés en raison de 12 livres la feuille d'imprimerie, une comédie de Goldoni ou de Chiari rapportait à son auteur trois cents livres vénitiennes, et un plan de comédie soutenue trois sequins. Même en parcourant les lettres privées de cette époque, on se heurte à chaque pas à des contradictions étranges. Nous parlons de faits particuliers, car n'est-ce pas de là qu'on tire les généralités ? Le propriétaire d'une villa dépense plusieurs milliers de ducats dans une serre de plantes exotiques, mais il veut en même temps faire des économies et diminue de trois livres le salaire quotidien de son jardinier (1). En 1765, la dogaresse Mocenigo avait accepté d'être la marraine de la fille du gouverneur du fief de Cordignano, appartenant à son mari. L'aumônier du doge écrit à son agent de faire entendre au gouverneur et à sa fille qu'ils doivent se contenter du grand honneur qu'on leur a fait, et ne pas s'attendre à des présents, car la dogaresse n'est pas disposée à en faire (2). C'était cependant la même famille Mocenigo qui, à la mort du doge, habillait magnifiquement de noir, de la tête aux pieds, ses quatre-vingts domestiques et distribuait seize mille livres de cire, et qui, à l'occasion de la nomination du chevalier Pierre au titre de procurateur de Saint-Marc, dépensait quarante mille ducats. Les patriciennes, étincelantes de pierreries dans les banquets, passaient de longues soirées

(1) Ballarini, Lett. cit., vol. 3.
(2) Arch. priv. Mocenigo. — *Lett. aut.* citées

à travailler à l'aiguille et mangeaient des concombres *(anguria)* dans les chambres les plus simples de ces palais superbes (1), dont un seul pouvait, en moins de sept heures, offrir le brillant et imposant spectacle de quarante salons admirablement meublés (2).

Si les mœurs des Vénitiens étaient, comme partout, relâchées et corrompues, le Gouvernement employait tous les moyens pour arrêter la contagion et ne négligeait pour cela aucun détail. Il interdisait, par exemple, sous des peines extrêmement sévères, le débit de certaines tabatières représentant des figures obscènes (3). La loi, gardienne jalouse de l'honneur des patriciens, ne tolérait jamais les scandales imprudents. Nous avons déjà parlé des mesures rigoureuses prises par les Inquisiteurs d'État pour empêcher les intrigues des religieuses. Même dans les dernières années, le Tribunal suprême veillait sur les mœurs et n'épargnait pas les punitions à qui les blessait trop. Par exemple, un contemporain écrit que « la femme du M. Jérôme Dolfin al Malcanton fut reléguée dans sa maison par décret du Tribunal Suprême, avec ordre de ne voir que ses parents les plus proches, par la raison que, depuis longtemps, elle portait le désordre dans sa famille et vivait avec son cavalier Donà d'une manière peu exemplaire (4). » Le chevalier Zen, qui avait été ambassadeur en France et qui vivait publiquement avec une Française, mettait rarement la toge

---

(1) De Brosses — ouv. cité.

(2) Sébastien Alvise Mocenigo de San Samuele, nommé procurateur en 1788, faisait meubler et décorer en sept heures quarante pièces de ses trois palais communiquant entre eux.

(3) Un billet, trouvé dans les urnes des sérénissimes Collèges de Gênes le 22 août 1695, dénonçait la vente des tabatières « obscènes » dans la loge des Banchi, et excitait les Collèges à supprimer cet abus, « comme on l'avait fait dans la ville de Venise. » Arch. d'État de Gênes — Foglizzo. *Rerum publicarum*, année 1675-1705.

(4) Ballarini, Lettr. cit. v. I. Arch. d'État, *Ing. di S. Rubr.*, 2 janvier 1780.

patricienne et n'allait presque jamais au Conseil, désespérant d'arriver aux charges publiques (1). La pudeur n'était donc pas morte, et la loi, si elle ne savait pas prévenir les scandales, savait du moins les réprimer dans une certaine mesure. Il restait encore des grandes dames assez fières pour oser suivre l'exemple de la Contarini. Charles Emmanuel II de Savoie voulait lui baiser le bras: l'altière Vénitienne repoussa le prince en lui disant que, si ces manières étaient admises à Turin, elles paraissaient bien étranges à Venise, et que Son Altesse ne réussirait pas à les y introduire. L'anecdote est historique et racontée en 1667 par Laurent Magalotti.

A Venise, comme dans le reste de l'Europe, régnaient les inquiétudes et les présages d'une grande révolution. L'humanité vieillie avait besoin de fortes secousses pour sortir de son engourdissement, et les lois sages d'un seul état ne pouvaient servir que de palliatif sur une plaie gangrenée. Venise n'était pas pire que les autres pays; elle valait même mieux, sous certains rapports. Le proverbe : — le matin une petite messe — l'après-dîner une bassette — le soir une petite belle (*alla mattina una messetta, al dopodisnar una bassetta e alla sera una donetta)* — peint, il est vrai, quelques côtés du caractère vénitien, mais ni la sensualité, ni l'amour du jeu, ni la fausse dévotion n'empêchaient beaucoup de sérieuses vertus. « Les Vénitiens » — disait au siècle passé un écrivain très sévère — « parlent avec » charité de leurs erreurs et de leurs faiblesses; tendres » de cœur, ils ont pour les lois un respect profond (2). » Les vices que nous déplorons sont communs à tous les temps, on les retrouve chez toutes les nations, ils sont inhérents à la nature humaine. Quelle était, en effet, à cette époque la vie du reste de l'Italie? Qu'y voyait-on? Les nobles arrogants, le peuple rançonné, le commerce

(1) Ballarini, lett. cit., vol. I.

(2) Baretti, *An account of manners and costums of Italy*, XXVI.

entravé par le monopole, l'agriculture opprimée par les mainmorte et par les fidéicommis, la propriété mal défendue, la liberté méconnue (1). Les mœurs laissaient également à désirer ; car à Rome même, Benoît XIV, qui fut un pape excellent, confessait, dans un moment de bonne humeur, qu'il avait entendu dire ouvertement aux dames de son temps, que la femme devait se marier pour se mettre dans la possibilité de jouir un jour des bienfaits du veuvage (2). La Suède sous la reine Christine, l'Angleterre sous la reine Anne, la Prusse sous Frédéric II ne valaient pas mieux pour la moralité. En Espagne, l'homme qui donnait le ton à la cour de Charles IV, était Manuel Godoy, l'amant de la reine. Pendant que Venise menait son joyeux train de vie, que les nobles jouaient leurs sequins et que le peuple s'amusait, celui de France travaillait et souffrait. « Pour qu'un » homme vive délicieusement » disait Montesquieu, qui songeait principalement à la France « il faut que cent » autres travaillent sans relâche. » Et La Bruyère, La Rochefoucauld, Pascal, Molière, La Fontaine, Saint-Evremont, Bossuet parlent avec amertume des basses passions et des vices de leur temps. La génération même qu'agitaient les idées hardies, d'où allait sortir en grondant la révolution de 89, se perdait dans les disputes mesquines des partisans de Gluck et de Piccini. Même en France, le théâtre était devenu le complément de la vie, et Beaumarchais trouvait des reines pour jouer le rôle de Susanne dans le *Mariage de Figaro*, des ducs et pairs pour revêtir le personnage du barbier, et des princes du sang pour se déguiser en Almaviva (3). Toute la vieille société européenne était en proie à cette soif de l'amour et du plaisir qui accompagne presque toujours la décadence des gouvernements.

---

(1) Franchetti, *Storia d'Italia dopo il 1789*. ch. I Milan, Vallardi.

(2) Masi, *Albergati*, etc.

(3) « A Venise, au dix-huitième siècle, le carnaval dure six mois ; » en France sous une autre forme, il dure toute l'année. » Taine, *Orig. de la France cont.* t. I, L. II, ch. II, § VII.

CHAPITRE XIV.

La fin de la République.

— *Conclusion.* —

Comme les autres états de l'Europe, Venise s'émut peu lorsqu'éclata la révolution française, et ce grand mouvement n'y excita guère que la curiosité. Le plus ancien des gouvernements était loin de prévoir qu'il serait bien vite entraîné dans le tourbillon. Qui aurait osé menacer la sérénissime République? Sans doute la Révolution avançait à grands pas, mais les armées françaises ne se dirigeaient pas vers l'Italie, elles allaient rejoindre par-delà le Rhin les Princes du sang, afin de combattre pour la bonne cause. La diplomatie de Venise avait-elle un instant cessé d'être respectée dans les conseils des autres gouvernements? Venise n'était-elle pas une nécessité dans l'équilibre de l'Europe? Et la France, qui déclarait la guerre aux rois, ne devait-elle pas tendre la main à cette république, qui était son aînée? Et, d'ailleurs, le peuple n'était-il pas dévoué? Ne possédait-on pas une des flottes les plus formidables qui sillonnassent les mers? L'arsenal n'était-il pas bien pourvu, et tout danger de guerre avec les Turcs écarté? Du reste, l'orage qui s'amassait à l'occident était loin

d'égaler la tempête, qu'on avait su dissiper au temps de la guerre pour la succession d'Espagne. Où étaient les armées de la France?... ses généraux... ses trésors?

Cependant plusieurs sénateurs ne pensaient pas ainsi, et dès le premier partage de la Pologne, la République avait dû plus d'une fois être avertie et s'attendre à la même destinée. Les paroles amères du doge Renier retentissaient encore dans les salles du Sénat. François Pesaro et quelques autres avec lui demandaient à grands cris qu'on levât des armées, afin de ne pas être surpris par les événements; mais on les regardait comme autant de Cassandres, et l'on continuait à se bercer dans une insouciante et voluptueuse paresse. Les fêtes du carnaval étaient toujours gaies, et sur l'eau des lagunes glissaient toujours les gondoles remplies de belles patriciennes, qui attiraient à elles les jeunes gens langoureux et maniérés. Les pleines lunes des voluptueuses nuits vénitiennes inspiraient à Lamberti ces vers qui sentent l'élégance recherchée de l'époque :

La luna come brasa
Nata del mar là in fondo,
De secondo in secondo
Scolora el so rossor.
Eco color dell'oro
La par in sto momento;
Eco, la par d'argento,
Ecola a dominar.
Scampa dal ciel confuse
Le più brilanti stele,
Che d'esser manco bele
Se stenta a tolerar.

« La lune, qui s'élève brillante comme le feu, du sein des eaux, d'un instant à l'autre perd son éclat. Là voilà couleur d'or en ce moment. Là voilà couleur d'argent, qui paraît sur nos têtes. Elle chasse du ciel les plus brillantes étoiles, honteuses et confuses d'être éclipsées par elle. »

Jacques Vittorelli, rimeur doucereux, partageait ses inspirations entre Irène et les *màcaronis*, et l'on répétait sur les lagunes les chansonnettes de la *biondina in gondoletta* ou de la *bela moreta*, pendant que le canon tonnait à Montenotte, au pont de Lodi, à Arcole.

Le torrent de la révolution entraîna dans ses tourbillons la vieille république, tandis que la Terre ferme résistait vainement, et que, dans Venise même, le peuple, réveillé enfin, demandait des armes et des chefs. Quelle différence entre ce malheureux doge Ludovic Manin, qui devait signer l'acte de décès de la patrie, et les vieux doges, Pierre Gradenigo, Thomas Mocenigo, François Foscari, Léonard Lorédan, Léonard Donato, François Morosini! Son immense fortune seule avait élevé Manin à la première charge de l'État, dans la fatale année 1789 — étrange coincidence des temps! — Les tristes pronostics n'avaient pas manqué, et, d'après une tradition, quand l' élection du nouveau doge lui fut annoncée, Pierre Gradenigo *dal Rivo Marino*, un descendant du fondateur de l'État de Venise, s'écria : *I ga fato Doxe un furlan! La republica xe morta!* (On a fait doge un frioulan ! La République est morte!) Il y avait quelque chose qui ressemblait à une prophétie dans ce mépris d'un patricien d'ancienne race pour le représentant d'une famille venue d'Udine et anoblie seulement en 1651. Ce mot, qui n'était pas dirigé contre une noble province de l'État, avait une signification profonde : il faisait allusion au défaut de traditions domestiques dans l'homme destiné à être le chef du Gouvernement. Ces traditions avaient sauvé la République en lutte contre la ligue de Cambrai, lorsque toute la Terre ferme était déjà perdue. Manin, homme d'un caractère doux, sans force d'âme ni d'esprit, songeait peut-être à ses délicieuses villas de Masér et de Passeriano, lorsque, au bruit lointain du canon, il s'écriait : — *Cette nuit nous ne sommes pas en sûreté même dans notre lit!* — Assurément ses fautes ne provinrent pas de la mauvaise volonté; mais l'histoire ne peut lui

pardonner d'avoir pris conseil de la peur et préféré son salut au salut public; de n'avoir pas su lutter contre la fortune; d'avoir ignoré que l'homme n'a pas ici-bas de plus grand devoir à remplir que son devoir envers la patrie. La prudence est coupable, quand l'audace et l'énergie sont nécessaires. Le doge Manin pleurant et disant dans la salle du Grand Conseil qu'il était *résigné aux dispositions divines*, se recommandant *à la miséricorde de Dieu Notre Seigneur et de sa Très Sainte mère*, manquait à sa patrie et se manquait à lui-même (1). Hippolyte Nievo, âme généreuse de soldat et de citoyen, s'écrie à ce propos : « Ludovic Manin déshonorait par ses » balbutiements, lui-même, le Grand Conseil, la patrie ; » et il ne se trouva pas un homme pour lui arracher » des épaules le manteau ducal! pour broyer sa tête » sur ces dalles, où avaient abaissé la leur les minis- » tres des rois et les légats des pontifes (2)! » Paroles graves, qui pourraient sembler excessives et cruelles à qui voudrait, pour excuser un homme, faire retomber la faute sur toute la nation.

La timidité excessive et la souveraine condescendance ne sont bonnes pour gouverner la famille ni l'état. Le doge devait au moins répondre aux insultes de l'oppresseur de sa patrie avec dignité et non par

---

(1) Ce jugement n'a pas trouvé grâce devant le comte Ludovic Jean Manin, petit-fils du dernier doge de Venise. Le comte Ludovic a trouvé un auxiliaire dans M. Attilio Sarfati, lequel a publié un opuscule où il défend avec une ardeur toute juvénile la mémoire du Doge. Le comte Manin ajoutait ensuite que les mémoires autographes du Doge, conservés dans les archives de sa famille, pouvaient démontrer la stupidité de mes assertions. Et il en en envoyait une copie aux Archives d'État de Venise. Malheureusement de ces souvenirs il ne sort pas un Manin plus courageux. Et c'est ce qu'a dû reconnaitre, après les avoir lus, M. Sarfati lui-même, qui a publié ces Mémoires, en m'en offrant la dédicace avec des affectueuses protestations d'amitié. (Venise, Ongania, 1888.)

(2) Romanin, *Stor. Doc.* vol. X, p. 177, 178.

des larmes. La faute de Manin, assurément, n'est pas imputable à sa mauvaise volonté, mais l'histoire ne peut lui pardonner d'avoir suivi le parti de la peur et de n'avoir pas su lutter contre la fortune, non pas pour sauver la patrie, mais pour en rendre la chute moins odieuse. Chez les hommes appelés au gouvernement de leur pays, on n'estime et on n'aime que la force, tandis qu'une certaine faiblesse engendre presque la haine (1).

En effet, pour s'opposer à cette ruine déplorable, il eût fallu sur le trône ducal des hommes tels que Jacques Nani provéditeur des lagunes, qui prépara avec autant d'habileté que de succès la défense de la ville, ou son successeur Jean Zusto; Dominique Pizzamano, qui repoussa du Lido par la force un navire français ; ou Donà, qui répondait à Bonaparte que la violence ne l'effrayait point. Il eût fallu, pour sauvegarder la dignité de la patrie, des soldats tels que Alvise Mocenigo, lieutenant d'Udine, et Ange Jacques Justinien, podestat et capitaine de Trévise, qui disaient au même Bonaparte : — « Nous ne recevons d'ordres » que du Sénat! » — Venise aurait noblement succombé, si l'on avait écouté François Pesaro et Grimani, qui conseillaient de résister et de maintenir d'une main ferme les vieilles institutions de l'État.

Le 12 mai 1797, les membres du Grand Conseil se rassemblaient au nombre de 537, quand ils auraient dû être au moins 600. Vingt seulement répondirent négativement à Bonaparte, proposant de changer la forme du Gouvernement. Après l'invasion étrangère, les sectaires aveuglés et les citoyens pervers saluèrent le nouveau régime avec l'enthousiasme inconscient qui accueille les nouveautés, et chantèrent l'hymne démocratique, renversant le lion ailé, brûlant sur la place

---

(1) Nievo, *Confessioni d'un ottuagenario*, vol. II, p. 40. Florence, 1867.

publique le Livre d'or et les insignes ducaux, tandis que quelques femmes demi-nues, bacchantes de la Révolution, dansaient la *carmagnole* autour des arbres de la liberté.

Ainsi finissait Venise. Cependant au cri enthousiaste de cette liberté nouvelle, le peuple répondait par le vieux cri de la vraie liberté : — *Vive Saint-Marc* ! — se montrant ainsi plus hardi et plus généreux que ses maîtres. Mais ce cri ne retentit pas comme un reproche terrible aux oreilles de Manin et de quelques citoyens, qui se trouvaient avec lui réunis au Palais Ducal. La peur enleva encore une fois le masque de la prudence. On appela en toute hâte Bernardin Renier, lequel avec *un ordre parfait* (l'expression est du doge lui même) foudroya avec le canon et la fusillade quelques séditieux qui s'étaient rassemblés sur le pont du Rialto. Et au milieu du râlement des mourants on entendit encore le cri de *Vive Saint-Marc* !

Quand Venise était riche et puissante, les flatteurs disaient qu'elle était le séjour des dieux : quand elle tomba meurtrie, plusieurs répétèrent, comme un écho servile, les calomnies du bourreau (1). Nous, qui pourtant aimons notre pays d'un amour profond, nous n'avons eu garde de taire le mal, qui était la conséquence nécessaire des temps; mais on se tromperait fort, si l'on prétendait lire l' histoire de cette époque dans les Mémoires de Casanova (2), ou dans les pages menson-

---

(1) François Negri, belle figure de patriote et de poète, écrivait, le 25 mai 1797, à l'abbé Dalmistro : « Ce qui me chagrine le plus, c'est » de voir plusieurs insulter effrontément à la grandeur déchue de » notre illustre république et fouler injustement sous leurs pieds ses » restes mutilés. » (*Lett. descrittive* publ. par Gamba, p. 247, Venise, 1832).

(2) Casanova — a dit excellemment un écrivain récent, — semble être lui-même l'expression d'une triste époque; mais son existence de banni au milieu de la société vénitienne, montre qu' il la calomnie etrangement, d'autant plus qu'en regard de ses *Mémoires* nous avons

gères de Longo et de Ballarini, ou dans le livre de Mutinelli, ou, pis encore, dans les romans et les sombres ballades d' outremont, ou même dans l' histoire de Daru, ou dans d'autres écrits plus récents, y compris ceux de César Balbo. Nous n' acceptons ni les éloges et l' universelle justification de Charles Botta, ni les injustes condamnations des autres. Quand toute l'Italie se salissait les genoux, comme on l'a dit avec hardiesse, mais avec vérité, sur les traces victorieuses de Bonaparte, Venise restée en dehors du mouvement, ne sachant pas prendre part et ne pouvant pas s'opposer au courant de la révolution, mourut sans gloire, sans dignité, mais aussi sans les lâchetés dont on aurait voulu souiller son glorieux lion : l'audace de la résistance n'ennoblit pas sa chute, mais sa chute était inévitable. O patrie calomniée ! Tu mourus de vieillesse, mais non pas, comme on a osé le dire, faute de sagesse, de mœurs et de foi !

Le peuple salua d'une voix étouffée par les sanglots la fin de Saint-Marc, dont le drapeau recevait des Dalmates de Perasto un tribut de regrets qu'aucun autre n'a mérité jusqu'à ce jour; et à ces patriciens, qui craignaient de ne pouvoir dormir avec sécurité dans leur lit, plusieurs répondirent en supportant les coups de Brutus avec la dignité de César.

---

ceux de Goldoni, ainsi que ses comédies, expression, elles aussi, d'une société qui tombe par la corruption de ses mœurs et par décrépitude, mais non pas à cause des excès que l'imagination de Casanova exagère. (Masi, ouv. cité, ch. IV.) — En effet, dans les Mémoires de Casanova, écrits avec une brillante vivacité de style et de pensée, l'ensemble n'est certainement pas faux, mais on y chercherait en vain la vérité, sur les personnages et sur les vicissitudes du fameux aventurier.

ACHEVÉ D'IMPRIMER SOUS LE PRESSE

DE C. FERRARI, À VENISE,

LE MARS 1897

P. MOLMENTI

LA VIE PRIVÉE À VENISE

LE MOYEN AGE - LA SPLENDEUR LA DÉCADENCE

TABLES DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LE MOYEN AGE

Les origines . . . . . Page 1

La grandeur du IXe au XIVe siècle inclusivement

CHAPITRE I. — Le gouvernement . . . . . „ 19
„ II. — Les lois . . . . . „ 35
„ III. — Les grands et les citoyens . . . „ 48
„ IV. — Le peuple - Les confréries des arts et leur statuts - Action bienfaisante du gouvernement sur le peuple - Fin des confréries . . „ 59
„ V. — Exsercises militaires - Fêtes publiques . . . . . „ 68
„ VI. — Commerce et industrie - Valeur de la monnaie . . . . . „ 82
„ VII. — Costumes des premiers temps . . „ 100
„ VIII. — Les croisades - La chevalerie et les femmes - La langue et la culture de l'esprit . . . . . „ 111
„ IX. — Architecture - Les maisons et les églises . . . . . „ 130
„ X. — Aspect de la Ville . . . . . „ 144

DEUXIÈME PARTIE

LA SPLENDEUR

(*XVe et XVIe siècles*)

CHAPITRE I. — Considération sur les institutions économiques, sur les lois et sur la politiques des Vénitiens - Le Gouvernement et le peuple . . Page 1
„ II. — Temps modernes et idées nouvelles - Aspect de la Ville . . . . „ 18
„ III. — La Renaissance - Les Humanistes et les Académies - Les Jardins de Murano et les villas de terre ferme - Philosophie d'Aristote et de Platon - Leur influence sur la vie publique et privée . . . . . „ 28
„ IV. — Les sciences - Les chroniqueurs et les historiens - Les poètes et les littérateurs . . . . . „ 40
„ V. — Les Beaux-Arts - L' Art image des moeurs - La vie des artistes . . „ 50
„ VI. — Le gouvernement et le peuple - Le commerce et l' industrie - Fortunes nouvelles et nouvelle noblesse „ 65
„ VII. — Les palais des patriciens - Bibliothèques et collection d' art - Les maisons du peuple. . . . . „ 81
„ VIII. — Les cérimonies des noces - Les naissances et les baptêmes - Les funérailles. . . . . „ 103
„ IX. — Les festins et les réunions . . . „ 119
„ X. — Habilliments et parures. . . . „ 134
„ XI. — Lois somptuaires . . . . . „ 147

CHAPIT. XII. — Les moeurs - Germes de corruption - Les esclaves . . . . . Page 157
„ XIII. — La femme - Vie privée - Divertissements et jeux . . . . . „ 170
„ XIV. — Le théâtre . . . . . „ 186
„ XV. — Luxe public - Les compagnies de la Calza - Les Foscari - Tournois „ 197
„ XVI. — Les fêtes religieuses et civiles - Le couronnement de la Dogaresse - Réceptions solennelles . . . . „ 205

TROISIÈME PARTIE

LA DÉCADENCE

(XVIIe et XVIIIe siècles)

CHAPITRE I. — Situation générale de Venise - Le gouvernement, les nobles et le peuple . . . . . Page 1
„ II. — Les palais - Habillement et costumes des nobles - Luxe - Lois somptuaires . . . . . „ 14
„ III. — Corruption des moeurs - Passe-droits - Point d'honneur et duels „ 33
„ IV. — La galanterie - Anecdotes et médisances. . . . . „ 41
„ V. — Les divorces - Les sigisbées - Les courtisanes . . . . . „ 59
„ VI. — Les naissances et les baptêmes - Education - Les noces - Les funérailles. . . . . „ 69
„ VII. — Les convents . . . . . „ 77
„ VIII. — La bourgeoisie et peuple - Jeux et fêtes publiques . . . . . „ 87

CHAPIT. IX. — Satires - Les arts et les lettres - Les Académies . . . . . Page 101
„ X. — Les théâtres et les conservatoires de Musique . . . . . „ 118
„ XI. — Vie des Vénitiens en hiver - La maison de jeu et les casinos . . „ 129
„ XII. — La vie au printemps, en été et en automne . . . . . „ 137
„ XIII. — Défense et justification . . . . . „ 147
„ XIV. — La fin de la République - Conclusion „ 160

EDITION EN FRANÇAIS
PUBLIÉE PAR F. ONGANIA
EDITEUR - PLACE S.t MARC
VENISE

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01031 1666